STÉPHANE GSELL

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

# HISTOIRE ANCIENNE

# DE

# L'AFRIQUE DU NORD

## TOME II

## L'ÉTAT CARTHAGINOIS

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1918

# HISTOIRE ANCIENNE

# DE

# L'AFRIQUE DU NORD

# II

## LIVRE PREMIER

## CARTHAGE ET SES POSSESSIONS EN AFRIQUE

## CHAPITRE PREMIER

## LA VILLE DE CARTHAGE

### I

L'extrémité Sud-Ouest de la Sicile et le cap Bon limitent le détroit qui relie les deux bassins de la Méditerranée. Entre ce cap et le Ras, Sidi Ali et Mekki[1], la côte africaine s'échancre largement. C'est le golfe qui, pendant trente siècles d'histoire, a été témoin de la fortune d'Utique, de Carthage et de Tunis. Un éperon, le cap Carthage, le divise en deux parties, dont l'une, celle que termine au Nord le Ras Sidi Ali el Mekki a été fort diminuée depuis l'époque punique par les alluvions de la Medjerda.

« Carthage, écrit Polybe[2], se trouve sur un golfe, dans une presqu'île saillante[3], dont le pourtour est en majeure partie

1. Cap appelé aussi Ras et Terfa.

2. I, 73, 4-5.

3. Ἐν χόλπω χεῖται, προτείνουσα χαί χερρονησίζουσα τή θέσει. Conf. Appien, Lib., 95 : Ην δέ ή πόλις έν μυχώ χόλπου μέγιστου, χερρονήσω τι μάλιστα προσεοιχυΐα. Selon

bordé d'un côté par la mer, de l'autre par un lac. L'isthme qui la rattache à la Libye[1] a environ vingt-cinq stades (4440 mètres[2]) de largeur. Du côté de cet isthme qui regarde la mer, et à peu de distance, s'élève la ville d'Utique ; de l'autre côté, contre le lac, Tynès (Tunis). » La Sebkha er Riana (ou Sebkha es Soukra), lagune située au Nord de l'isthme, du côté d'Utique et de l'embouchure de la Medjerda, s'ouvrait dans l'antiquité sur le

M. Schulten (dans *Archäologischer, Anzeiger* 1913, p. 240), les mots έν μυχώ χόλπου désigneraient ici l'angle Nord-Est du lac de Tunis. Mais Appien appelle le lac λίμνη, et non χόλπος, terme qui du reste eût été impropre. Cet auteur s'est servi de Polybe : or, dans le passage de Polybe que nous venons de citer, χόλπος désigne certainement le grand golfe de Carthage. De même dans Polybe I, 29, 2 : τόΰ περί τήν Καρχηδόνα χόλπου (limité par la pointe d'Hermès, cap Bon) ; Dans Strabon, XVII, 3, 13. Voir aussi Tite-Live : « ad Aegimurum, — insula en sinum ab alto claudit, in quo sita Carthago est ».

1. Cet isthme (ίσθμός) est celui qui, comme le dit expressément Polybe, s'étend de la rive du lac à la côte regardant Utique, par conséquent tournée vers le Nord. Ailleurs (1, 75, 4), Polybe se sert de l'expression αύχήν pour désigner l'isthme qui rattache Carthage à la Libye. Appien (*Lib*., 119) mentionne également un isthme (ίσθμός), auquel il donne aussi le nom d'αύχήν (ibid., 95, 97 et 120 ; pour la synonymie de ces deux termes, conf. ensemble 119 et 120) ; l' αύχήν sépare Carthage du continent (95) ; le côté de l'isthme opposé à la ville regarde le continent (119). Il est naturel de croire qu'il s'agit de l'ίσθμός de l'αύχήν, de l' de Polybe, de l'isthme compris entre le lac et l'ancienne baie devenue la Sebkha er Riana. Les deux auteurs indiquent la même largeur : vingt-cinq stades (Appien, 93 et 119). Cependant M. Schulten (*l. c*.) croit que l'αύχήν d'Appien représente un espace de forme courbe, s'étendant depuis l'angle Nord-Est du lac jusque vers Sainte-Monique, sur la côte orientale (entre le cap Carthage et Bordj Djedid), et passant à l'Ouest de la colline de Byrsa ou de Saint-Louis. Cette opinion peut s'appuyer sur deux passages d'Appien. Il dit (chap. 95) que Byrsa était sur l'αύχήν, ce qui est faux s'il s'agit de l'isthme de Polybe. Il affirme (*ibid*.) que le cordon séparant le lac de la mer se détache άπό τοΰ αύχένος. Mais il est permis de supposer qu'Appien fait erreur dans ces deux phrases, qui contiennent l'une et l'autre une indication inexacte d'orientation. Le terme αύχήν, *cou*, convient parfaitement à l'isthme situé entre le lac et la Sebkha, la *tête* étant la péninsule de Carthage. Il ne convient pas à l'espace dont parle M. Schulten. Cet espace n'est pas un étranglement limitant une *tête*. Il aurait constitué une séparation entre deux parties inégales d'une péninsule, et non entre le continent et la ville, qui, dit Appien (passage cité p. 1, n, 3), « ressemblait beaucoup à une péninsule Il ne regarde pas le continent entre Saint-Louis et Sainte-Monique. Enfin, comment Scipion aurait-il pu établir, entre quatre fossés, un camp retranché *quadrangulaire* (Appien, 119), qui se serait étendu tout le long de cet espace de forme courbe ? Quoique des textes contradictoires puissent justifier des hésitations, nous croyons qu'on doit s'en tenir à l'opinion généralement adoptée : l'ίσθμός, l'αύχήν de Polybe et d'Appien est l'isthme compris entre le lac de Tunis et la Sebkha er Riana.

2. En attribuant au stade indiqué par Polybe une longueur de 177 m. 60 : conf. Polybe, *apud* Strabon, VII, 7, 4.

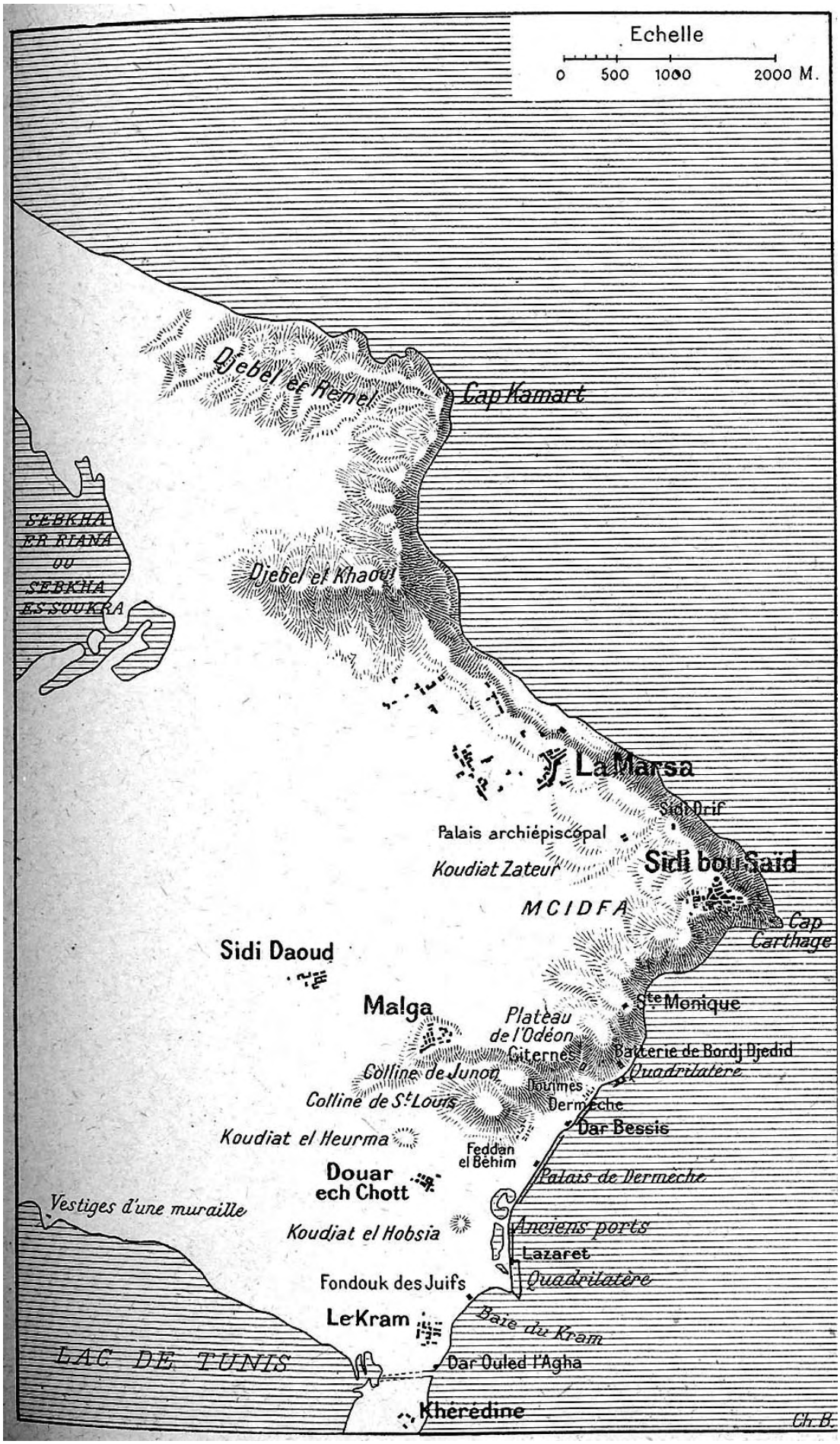
Echelle
0 500 1000 2000 M.
Djebel er Remel
Cap Kamart
SEBKHA ER RIANA OU SEBKHA ES SOUKRA
Djebel el Khaoui
La Marsa
Sidi Drif
Palais archiépiscopal
Koudiat Zateur
Sidi bou Saïd
MCIDFA
Cap Carthage
Sidi Daoud
Malga
Ste Monique
Plateau de l'Odéon
Citernes
Batterie de Bordj Djedid
Quadrilatère
Colline de Junon
Colline de St Louis
Koudiat el Heurma
Dermèche
Dar Bessis
Feddan el Behim
Douar ech Chott
Palais de Dermèche
Vestiges d'une muraille
Koudiat el Hobsia
Anciens ports
Lazaret
Quadrilatère
Fondouk des Juifs
Le Kram
Baie du Kram
LAC DE TUNIS
Dar Ouled l'Agha
Khérédine
Ch. B.

golfe qui se creusait au Sud-Ouest et au Sud du Ras Sidi Ali el Mekki[1] ; un cordon de dunes, formé par les apports du fleuve voisin, la sépare aujourd'hui de la mer[2]. L'isthme mesure cinq kilomètres là où il est le plus étroit[3]. Il se serait un peu élargi[4], si l'indication donnée par l'historien grec est exacte[5].

Polybe écrit encore[6] : « L'isthme qui relie Carthage à la Libye est barré par des collines difficiles à franchir, à. travers lesquelles la main de l'homme a établi des passages vers l'intérieur du pays ». Ces collines sont celles du Djebel Naméli et du Djebel Ahmar, qui s'étendent à l'Ouest jusqu'à la Medjerda et dont le point culminant s'élève à 328 mètres. A l'époque que nous étudions, le fleuve les longeait aussi au Nord, jusqu'à son embouchure[7].

Carthage était donc dans une petite péninsule, défendue de tous côtés par la nature. Cette presqu'île offre à peu près la forme d'un triangle, dont la base s'allonge du Nord au Sud et dont le sommet, à l'Est, se projette dans la mer par une saillie atteignant 130 mètres d'altitude : c'est le cap Carthage ou de

---

1. Cela ressort d'un passage d'Appien (*Lib*., 100). Manilius, dont le camp est établi sur l'isthme, fait élever, à peu de distance (conf. *ibid*., 101), un fortin sur la mer, pour protéger le débarquement des vivres que des vaisseaux lui apportent. Voir, entre autres, Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 77 et 164.

2. Fischer, *l. c*., p. 169 (il croit aussi à des apports d'un courant venant de l'Est). Bernard, dans *Bull. de géographie historique*, 1911, p. 218-220, 231, 240-1.

3. D'après la carte au 50 000e (feuille de *La Marsa*).

4. Il n'y a pas lieu cependant d'admettre que le lac de Tunis se soit avancé vers le Nord plus loin qu'aujourd'hui : opinion de Babelon (*Carthage*, p. 126), Schulten (*l. c*., p. 248), etc. M. Carton (*Revue archéologique*, 1911, II, p- 247-250 ; *Documents pour servir a l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique*, p. 70-80 ; *Revue tunisienne*, XXI, 1914, p. 83) a constaté des vestiges de constructions au bord du lac, sur une longueur de plusieurs kilomètres, depuis la naissance du cordon qui sépare ce lac de la mer; il a rencontré, le long de la rive, des tessons de poteries grecques et puniques. Voir aussi Meltzer, *Neue Jahrbücher für Philologie*, CLV, 1897, p. 301.

5. Conf. Appien, *Lib*., 93 et 119. Paul Orose (*Adv. paganos*, IV, 22, 5) indique, d'après Tite-Live, trois milles (4 440 mètres) : équivalent des vingt-cinq stades de Polybe. Strabon (XVII, 3, 14) donne par erreur à l'isthme une largeur de soixante stades (près de 11 kilomètres).

6. I, 75, 4.

7. *Voir infra*, p. 144.

Sidi bou Saïd. De ce point, une ligne de falaises se dirige vers le Nord-Ouest ; après s'être abaissées au lieu où se trouve le petit port de la Marsa, elles viennent s'épanouir, sous les noms de Djebel et Khaoui et de Djebel er Remel (que sépare le cap Kamart), à l'Est de l'ancienne baie devenue la Sebkha er Riana. D'autres hauteurs bordent le littoral au Sud-Ouest de Sidi bou Saïd, jusqu'à Bordj Djedid. Elles se prolongent vers l'Ouest,-à l'intérieur de la péninsule, par une sorte de large empattement, s'abaissant peu à peu, pour mourir à environ une demi-lieue du rivage. Au Nord et au Nord-Ouest, une plaine s'étend vers la Marsa, le Djebel et Khaoui et la Sebkha. Au Sud, se détachent deux collines, séparées par un vallon étroit : la colline dite de Junon, qui dépasse cinquante mètres, et celle de Saint-Louis, dont l'altitude est d'une soixantaine de mètres. Le sol ne présente que de faibles ondulations au Sud-Est, au Sud et à l'Ouest de ces collines, vers la Méditerranée, le lac de Tunis et l'isthme.

Un long cordon sablonneux, qui sépare le lac de la mer, forme au Sud un appendice à la péninsule. Les Grecs et les Latins l'appelaient, Ταινία, Γλώσσα[1] *Lingua*[2], *Ligula*[3]. Au milieu du second siècle avant notre ère, cette bande n'aurait eu, selon Appien[4], qu'un demi-stade (89 mètres) de largeur ; mais des vestiges antiques prouvent qu'à sa naissance, ce le cordon mesurait, comme aujourd'hui, environ six cents mètres[5].

Près de ce lieu, au Nord-Est, le littoral se creuse un peu

1. Appien, *Lib*., 95, 98 et 121.
2. Orose, IV, 22, 6.
3. Victor de Vite, I, 17.
4. *Lib*., 95.
5. Vestiges reconnus au Dar Ouled l'Agha, sur la mer, et au Sud-Ouest du Kram, sur le lac : Carton, *Rev. archéologique*, 1911, II, p. 246, 247 ; *Documents*, p. 72, 77-78. Le chiffre indiqué par Appien est probablement la largeur minima du cordon. Falbe écrivait en 1833 (*Recherches sur remplacement de Carthage*, p.16) ; « Aujourd'hui même, cette bande sablonneuse conserve cette largeur au Sud-Ouest de la Goulette ». Ailleurs, des apports de la mer ont pu l'élargir : Tissot, *Géographie*, I. p. 567 ; Th. Fischer, l. c., II, p. 175.

la petite baie du Kram[1] constitue un abri, d'ailleurs médiocre[2] Au delà, dans la direction de Sidi bou Saïd, la côte, basse jusqu'à Bordj Djedid, puis escarpée, est entièrement exposée aux vents de Nord-Est, qui dominent depuis le milieu du printemps jusqu'au milieu de l'automne[3], c'est-à-dire pendant la période de l'année où les anciens naviguaient de préférence.

Tel est, dans ses traits généraux, la situation de Carthage. Quant à la topographie de la ville punique, elle est fort mal connue. On ne trouve que quelques indications, parfois obscures et contradictoires, parfois manifestement erronées, dans des écrivains grecs et latins, surtout dans Appien, dont la source est Polybe[4]. Elles se rapportent à l'époque qui a précédé la chute de Carthage. Polybe fut témoin de cet événement, mais la partie de son histoire où il le racontait est perdue, et Appien donne trop de preuves de sa négligence pour pouvoir être regardé comme un guide tout à fait sûr. En 146, la cité phénicienne fut rasée ; puis les décombres furent utilisés ou recouverts par la cité romaine, qui a été ruinée à son tour, ensevelie, exploitée comme carrière, et dont l'emplacement est maintenant peu à peu envahi par des constructions nouvelles. Seuls,

---

l. M. Carton (*Documents*, p. 60, 91, 102, n. 1, et p. 121) se demande si la pointe qui limite et protège la baie au Nord-Est n'est pas artificielle, si l'on n'a pas jeté là des terres provenant du creusement des ports intérieurs. Cette hypothèse aurait besoin d'être appuyée sur des constatations précises. En attendant, il me semble difficile d'admettre que, si cette pointe avait été faite de matériaux de déblai, elle ait pu résister aux assauts des vagues jusqu'à n^os^ jours, après la destruction de la vaste plate-forme qui la précédait du côté de la mer.

2. Elle est ouverte au Sud-Est. Or M. Hantz (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1900, p. 69-70) fait observer que, par suite de la configuration du rivage, la mer vient très souvent de cette direction dans la partie occidentale du golfe de Tunis, même quand le vent est sensiblement plus Nord qu'elle.

3. Meltzer, *Geschichte der Karthager*, II, p. 153. Conf. Appien, *Lib*. 120 et 121.

4. Des passages de Diodore de Sicile (XXXII, 14) et de Strabon (XVII, 3, 14-15) se rattachent au même historien. Pour Diodore, voir Meltzer, II, p. 178 ; pour Strabon, dont certaines indications paraissent cependant provenir d'une autre source, Meltzer, l. c., p. 521, et F. Strenger, *Strabos Erdkunde von Libyen* (*Quellen und Forschungen* de Sieglin, XXVIII, 1913) p. 102. Paul Orose (IV, 22) dépend de Tite-Live, qui s'est très probablement aussi servi de Polybe.

les cimetières, enfouis dans les profondeurs du sol, ont en grande partie subsisté. Les archéologues ont eu trop souvent le tort de fausser le sens des textes, d'ériger en certitudes des hypothèses mal fondées, d'attribuer à l'époque punique des restes dont les uns sont plus récents, dont les autres sont d'un âge indéterminé[1].

## II

Comme nous l'avons montré[2] l'on peut admettre que Carthage fut fondée en 814-813 avant J.-C. ; rien ne prouve qu'elle ait remplacé une autre colonie, phénicienne. Le nom de *Qart hadasht* fut-il donné dès le début à cette ville ? Il est impossible de l'affirmer[3] : avant Hécatée, qui écrivait à la fin du VIe siècle ou au début du Ve, nous ne connaissons aucun auteur grec qui mentionne Καρχηδών, forme altérée de Qart hadasht[4].

Un nom de lieu, *Byrsa*, apparaît fréquemment dans les

1. Voir la bibliographie donnée en 1896 par Meltzer dans le tome II de sa *Geschichte der Karthager*, p. 522-526 ; voir aussi Audollent, *Carthage romaine* (Paris, 1901), p. 3 et suiv. — Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, Paris, 1833, atlas in-f°, pl. I (précieux plan de Carthage, au 16,000e) ; volume de texte in-8°. Dureau de la Malle, *Recherche sur la topographie de Carthage*, Paris, l835. Beulé, *Fouilles à Carthage*, Paris, 1861 (extrait du *Journal des Savants*). Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, I (1884), p. 565-633. Babelon, *Carthage*, Paris, 1896 ; le même, dans l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, notice à la feuille de *La Marsa*. Meltzer, l. c., II, p. 153-220, 520-543 ; voir aussi un article du même auteur dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, CLV, 1897, p. 289 ; 305. Audollent, livre cité plus haut (indications utiles même pour l'époque punique). Plan de Carthage à l'échelle du 5 000e, dressé en 1897 par Bordy (conf. Gauckler, *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p, CXXIX-CXXXII) et publié par les soins du Ministère de L'instruction Publique (*Carte archéologique et topographique des ruines de Carthage*, dressée d'après les relevés de M. l'adjoint du Génie Bordy). Kahrstedt, *Geschichte der Karthager* von 218-146, Berlin, 1913 (volume publié comme t. III de la *Geschichte* de Meltzer), p. 7-24. Voir, plus loin pour les études de détail, en particulier sur les ports et les nécropoles. — Je ferai remarquer, une fois pour toutes, que mes indications bibliographiques ne sont pas complètes : je me suis borné à mentionner les travaux modernes que l'on peut utilement consulter. Je n'ai pas non plus cru devoir réfuter toutes les assertions qui mont paru inexactes.

2. Tome I, p. 374 et suiv., p. 397 et suiv.

3. Nous sommes cependant disposé à le croire : voir t. I, p. 410.

4. T. I, p. 377, n. 3.

textes anciens relatifs à la Carthage punique[1]. On a voulu y voir la transcription d'un mot sémitique qui signifierait « espace fortifié[2] » : hypothèse contestable[3].

Selon Servius[4], la ville aurait d'abord été appelée Byrsa, puis Tyros, enfin Carthago, de Cartha, lieu situé entre Tyros et Bérytos, où Didon serait née[5].Nous avons ici une étymologie fantaisiste de *Carthago*, forme latine d'un nom dont le sens (« Nouvelle ville ») n'est pas douteux. D'autre part, il est peu vraisemblable que la colonie africaine ait porté le même nom que Tyr, sa métropole. L'indication qui concerne Byrsa a-t-elle plus de valeur ? On a le droit de se méfier.

Pourtant la légende de la peau de bœuf atteste que l'inconnu, Grec ou Carthaginois hellénisé, qui la mit en circulation regardait la région de Carthage appelée Byrsa comme le lieu choisi par les fondateurs de la colonie : c'était là qu'Élissa avait étendu la peau (βύρσα) qui recouvrit l'espace occupé par elle et par ses compagnons[6].

Or nous savons, par des témoignages très nets, qu'aux derniers temps de la ville punique, le nom de Byrsa était donné à la citadelle, établie sur une colline assez escarpée[7]. Malgré

1. Sur la question de. Byrsa, voir en particulier Graux, dans *Bibliothèque de l'École des hautes Études*, XXXV, 1878. p. 205-6 ; Tissot, I, p. 622-3 ; Meltzer, II, p. 192-3, 534-7 ; Kahrstedt, p. 15-16

2. Meltzer, I, p. 92 ; II, p. 192. Audollent, p. 269, n. 2. — Faut-il établir une relation entre ce nom de Byrsa et la légende כארצת qui se lit sur des monnaies puniques (L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 86, n° 76 ; p. 91-92, n^os^ 127-8 ; p. 122-6; Supplément, p. 53) ? La question est discutée : les uns y retrouvent en effet le nom de Byrsa (voir, par exemple, Winckler, *Altorientalische Forschungen,* I, p. 447, n° 3) ; d'autres croient que ce mot signifie « en campagne » : voir Meltzer, 1, p. 451.

3. Winckler, l. c.

4. *In Aeneid*., IV, 670.

5. Conf. Isidore de Séville, *Etymol*., XV, I, 30 ; *Mythographi Vaticani*, I, 214 (édit. Bode, p. 67). Suidas, s. v. Ἀφριχανός et s. v. Καρχηδών, dit seulement que Καρχηδών fut appelée aussi βύρσα.

6. Justin, XVIII, 5, 9.

7. Appien, Lib., I, 128, 130. Zonaras, IX, 30, p. 409, a. Strabon, XVII, 3, 14. Florus, I, 31, 11. Orose, IV, 22, 6. Eustathe, Commentaire de Denys le Périégète, v. 195 (*Geographi graeci minores*, édit. Müller, II, p. 251).

l'absence de preuves péremptoires[1], on est d'accord pour placer cette citadelle sur la colline de Saint-Louis, qui, s'élevant par des pentes rapides, domine remplacement de Carthage l'hypothèse cadre fort bien avec le récit qui Appien nous a laissé de la prise de la ville par les Romains.

Certains textes peuvent cependant faire croire que ce nom s'est appliqué à une région plus vaste. Selon Servius, l'espace couvert par la peau de bœuf mesurait vingt-deux stades de pourtour[2] (environ quatre kilomètres). Selon Paul Orose[3], la citadelle appelée Byrsa avait un pourtour d'un peu plus de deux milles (environ trois kilomètres). Les deux chiffres sont très supérieurs au périmètre de la colline de Saint-Louis, même tout au bas des pentes[4]. Un troisième texte, qui figure dans des manuscrits du commentaire de Servius[5], mais qui n'est pas de cet érudit[6], cite un passage de Cornélius Népos : « Carthage eut jadis l'aspect d'une ville double ; la partie intérieure était appelée Byrsa, la partie extérieure, qui entourait l'autre, Magalia ». On a cru retrouver ailleurs des preuves de l'emploi du terme Byrsa pour désigner la « Cité », l'ensemble de la ville proprement dite, où les habitants étaient agglomérés. Mais, parmi les témoignages allégués, les uns se rapportent à la

1. Voir Audollent, p. 209.

2. *In Aeneid*., I, 367 ; voir aussi *Mythogr. Vatic., l. c*. Meltzer (II, p. 536) croit qu'il y a ici une confusion avec les vingt-deux milles qui, d'après Orose, étaient la mesure du pourtour de la ville entière. Je ne vois pas pourquoi l'on adopterait cette hypothèse.

3. IV, 22, 6.

4. Florus écrit (I, 31, 11) : « Byrsa, quod nomen arci fuit, quasi altera civitas resistebat ». Dans cette phrase, il y a peut-être un lointain écho d'une indication relative à la grande étendue de Byrsa.

5. *In Aeneid*., I, 368: « Carthago antea speciem habuit duplicis oppidi, quasi aliud alterum amplecteretur, cuius interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia. Huius rei testis est Cornelius Nepos, in eo libro qui Vita illustrium inscribitur ». Ce passage ne se retrouve pas dans ce qui nous reste de Cornélius Népos.

6. Cette indication peut être suspecte, puisque nous ne pouvons pas remonter à la source qu'elle mentionne, mais on ne saurait affirmer qu'elle soit dénuée de toute valeur. Nous ne croyons donc pas qu'il faille l'écarter de la discussion, comme le veut Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 291, n. 3.

citadelle, les autres sont obscurs[1]. Seul, le passage attribué à Népos autorise cette interprétation. Mais quel crédit mérite-t-il ? Il est au contraire certain que Byrsa fut le nom d'une partie de la ville, soit de la citadelle seule, soit d'un quartier dans lequel la citadelle était comprise[2]. Que ce nom ait été donné primitivement à une autre région de Carthage, puis transporté

1. Il n'y a pas de bonnes raisons d'admettre (avec Graux, *l. c.*, p. 205-6 ; Tissot, I, p. 622-3 ; Meltzer, II, p. 534) qu'au chapitre 117 d'Appien et dans Zonaras, IX, 29, p. 468, ,a βύρσα désigne autre chose que le quartier de la citadelle : voir Kahrstedt, p. 15. — Après avoir indiqué (XVII, 3, 14) que βύρσα était le nom de la citadelle, Strabon (XVII, 3, 15) dit que les Carthaginois, réfugiés dans Byrsa, construisirent en deux mois 120 vaisseaux : il savait donc qu'ils étaient maîtres des ports. Ce n'est cependant pas une preuve évidente que Byrsa désigne ici toute la Cité (Tissot, p. 623). Strabon a pu copier les mots συμπεφευγότες εί̔ς τν Βύρσαν dans un auteur qui (comme Appien, 117) racontait la fuite précipitée des Carthaginois dans Byrsa, c'est-à-dire dans le quartier de la citadelle, lors de l'invasion de Mégara par Scipion ; qui, ensuite (comme Appien, 121), mentionnait la construction d'une flotte par les assiégés, après que ceux-ci, remis de leur alerte, eurent réoccupé la ville entière — Paul Orose (IV, 22, 6) écrit : « Ex una parte murus communis erat urbis et Byrsae, imminens mari, quod mare Stagnum vocant (le lac de Tunis) ». Ce passage a été interprété de diverses manières voir, entre autres, Tissot, I, p. 586-7 ; Meltzer, II, p. 535-6. On a supposé que Byrsa signifie ici la Cité : le rempart qui entourait l'ensemble de la ville couvrait en effet la Cité du côté du lac, comme il la couvrait (ce qu'Orose ne dit pas) le long de la mer, sur la baie du Kram et au Nord-Est de cette baie. Si l'on adopte ce sens, il faut admettre que, sans y prendre garde, Orose (ou sa source) a copié et mis bout à bout deux textes qui donnaient au terme Byrsa des sens différents : car, dans la phrase précédente, Orose écrit : « Arx, cui Byrsae nomen erat, etc. » M. Kahrstedt croit, au contraire, que dans la seconde phrase, Byrsa a la même signification que dans la première; des mots « murus communis, etc. ». Il propose une explication dont nous reparlerons (p. 24). En somme, on ne saurait fixer avec certitude le sens de ce texte : peut-être contient-il simplement une bévue. — Il n'est pas impossible qu'au chapitre 127 d'Appien, le mot Byrsa s'applique à la Cité, mais je ne voudrais pas l'affirmer (v. t. III, ch. VIII, § VI). — Reste un passage du même auteur, au chapitre 135. Les commissaires romains « décidèrent, dit Appien, de faire détruire par Scipion ce qui subsistait de Carthage et interdirent à tous d'y demeurer; ils prononcèrent des imprécations surtout au sujet de Byrsa, dans le cas où quelqu'un habiterait ce lieu, comme aussi la région appelée Mégara ». De même que dans la citation de Cornélius Népos, Byrsa et Mégara représenteraient ici les deux parties de Carthage : si le nom de Byrsa, fait observer Meltzer (II, p. 535), ne signifiait ici que la citadelle, une bonne partie de la ville n'aurait pas été comprise dans l'interdiction. Raisonnement contestable, si nous nous en tenons aux termes dont Appien se sert. Cet auteur affirme en effet : 1° que, d'une manière générale, les commissaires interdirent d'habiter l'emplacement de Carthage ; 2° que, leur, défense, accompagnée d'imprécations, visa surtout (μάλιστα) Byrsa et Mégara. D'ailleurs, Appien reproduit-il exactement les décisions prises par les commissaires ?

2. Quoi qu'en pense M. Audollent, p. 270 et suiv.

à la citadelle, c'est ce que rien ne permet d'affirmer.

Il convient donc de croire qu'au temps où la légende de la peau de bœuf se répandit, on regardait le quartier de la citadelle comme le lieu que les colons phéniciens avaient occupé tout d'abord. Appien le dit expressément[1] : il ne fait sans doute que répéter une opinion ancienne. Ainsi peut s'expliquer le texte de Servius indiquant que Byrsa fut le premier nom de Carthage. On comprendrait, d'autre part, que, si ce quartier passait pour le noyau de la ville, son nom ait été abusivement appliqué à la ville entière, en deçà des terrains réservés aux sépultures et des espaces où les maisons étaient rares[2].

L'opinion qui plaçait à Byrsa la Carthage primitive était-elle fondée[3] ? C'est là une autre question, à laquelle il nous paraît difficile de répondre. Les premiers colons purent être frappés des avantages que la colline de Saint-Louis leur offrait pour se protéger contre des attaques ; ils purent établir une citadelle au sommet, des habitations sur les pentes qui s'abaissaient vers la mer à l'Est et au Sud-Est ; celles du Sud-Ouest, plus raides, furent en effet laissées aux morts. Naturellement, la côte devait être aussi occupée dans le voisinage du port : il y aurait eu là un quartier extérieur. Dans cette « marine » éloignée du centre de la défense, les vaisseaux et les marchandises n'auraient guère été en sûreté ; mais ailleurs, par exemple dans la colonie grecque d'Agrigente, le port était encore plus loin de la ville.

Des savants modernes pensent, au contraire, que la colonie

1. *Lib.*, 1. Voir aussi Eustathe, l. c.

2. Plus tard, à l'époque romaine, Carthage est qualifiée d'*alta*, de *celsa* : Virgile, *Énéide*, IV, 97 et 205 ; Apulée, *Métam.*, VI, 4 ; Conférence religieuse de l'année 411, I, 1, dans *Patrol. lat.*, XI, p.1259 ; Priscien, *Perieg.*, 183, dans *Geogr. graeci min.*, II, p. 191 ; Corippus, *Johannide*, VI, 225. C'étaient là des épithètes qu'on avait transférées de la colline de Saint-Louis à la ville.

3. Cette opinion e été admise par Beulé (p. 3) et von Duhn (dans *Archäologischer Anzeiger*, 1806, p. 88). Elle e été rejetée par le cardinal Lavigerie (*De l'utilité d'une mission archéologique permanente à Carthage*, Alger, 1881, p. 20), par Tissot (I, p. 593), par Meltzer (*Geschichte*, II, p. 167, 195, et dans *Neue Jahrbücher,* CLV, p. 301-4).

fondée par les navigateurs phéniciens s'étendait immédiatement autour et en arrière du port. Les uns croient que ce port était dans la baie du Kram[1]. On a ajouté[2] qu'une citadelle se dressait peut-être sur le Koudiat et Hobsia[3], butte de seize mètres d'altitude, à environ six cents mètres au Nord-Nord-Ouest de la baie : conjecture qu'il faut écarter, car ce monticule est constitué par des décombres d'époque plus récente[4]. Selon d'autres, le port aurait été situé au Sud de la colline de Bordj Djedid, la citadelle sur la colline même[5]. Actuellement, la côte est peu sûre en cet endroit[6]. Mais on suppose soit que la saillie de Bordj Djedid sur la mer a été diminuée par l'érosion et qu'elle pouvait jadis protéger une baie contre les vents de Nord-Est[7], soit que la mer pénétrait, profondément à l'intérieur des terres dans la direction de la colline de Saint-Louis, formant ainsi une grande « conque » bien abritée, qui aurait été remblayée pendant la période romaine[8]. Nous ferons observer que l'érosion a été faible à Bordj Djedid : des murs, construits dans l'antiquité le long du rivage, n'en sont éloignés aujourd'hui que de quelques mètres[9] ; d'autre part, la seconde

1. Lavigerie, *l. c.*, p. 20 et suiv. Tissot, I, p. 593. Meltzer, II, p. 167, 527. Oehler, *Archäol. Anzeiger*, 1904, p.175. Schulten, ibid., 1905, p.73. — Les indigènes appellent encore Cartagenna la région située au Nord de la baie du Kram (Audollent, p. 198). Cela indique peut-être qu'elle était le véritable centre de la ville romaine et byzantine ; cela ne prouve pas qu'elle ait été l'emplacement de la colonie phénicienne, comme le croit Lavigerie, p. 24.

2. Tissot, I, p. 585 ; conf. Meltzer, II, p. 167.

3. Appelé par erreur « El-Heurma » sur la carte de Bordy.

4. La formation artificielle du Koudiat el Hobsia a été démontrée par des constatations de M. Carton (*Rev. archéol.*, 1911, II, p. 241-2 ; *Documents*, p. 58-59). Elle avait été admise par Beulé (p. 101) : ce savant croyait à tort qu'on avait porté là les déblais produits par le creusement des ports intérieurs.

5. Vernaz, *Rev. archéol.*, 1887, II, p. 162-4. Babelon, *Carthage*, p. 9-10. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CLXXII ; *Rev. archéol.*, 1902, II. p. 370-1 ; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1910, p. 612. Carton, *ibid.*, 1910, p. 630 ; *Rev. archéol.*, 1911, M, p. 253 ; Documents, p. 38-41, 88 ; *Rev. tunisienne*, XXI, 1914, p. 80. Il est vrai qu'ils placent en ce lieu la colonie sidonienne qui aurait précédé la colonie de Tyr et qui n'a sans doute jamais existé.

6. Conf. Meltzer, II, p. 166.

7. Gauckler, *Bull. du Comité, l. c.*

8. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 611 ; *Rev. archéol.*, 1911, II, p. 236-8, 255-6.

9. Carton, *Documents*, p. 27 et 100.

hypothèse ne s'appuie, croyons-nous, que sur des arguments fragiles : en tout cas, nous verrons[1] que, dans les derniers temps de la Carthage punique, il n'existait certainement pas de port au lieu où l'on place la prétendue conque. Il y a des tombes fort anciennes au Sud et au Sud-Ouest de Bordj Djedid : il serait étonnant que les vivants eussent cédé aux morts des terrains qui, dans le voisinage immédiat d'un port, leur eussent été très précieux. En somme, l'emplacement de la ville primitive reste inconnu ; nous ne croyons cependant pas inadmissible la tradition qui comprenait dans cette ville la colline de Saint-Louis.

Vers la fin du VIIe siècle et dans le cours du VIe, des sépultures occupèrent le flanc Sud-Ouest de la colline que nous venons de nommer et une partie de celle de Junon ; un vaste cimetière s'étendit sur la région de Douimès et de Dermèche, entre les collines de Junon et de Bordj Djedid. Au Sud, se développait la ville. Ce fut en effet au Nord de ce cimetière, évidemment sur des espaces non bâtis, qu'aux siècles suivants, l'on creusa les tombes innombrables du plateau de l'Odéon, d'Ard et Morali, de Bordj Djedid, de la région située au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid. On fit encore à une époque récente des ensevelissements au Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, sur celle de Junon ; sur la pente méridionale de celle de Bordj Djedid[2]. Même au-dessus de la vieille nécropole de Douimès et de Dermèche, où l'on n'enterrait plus, l'on s'abstint, autant qu'il semble, de construire des habitations : à Dermèche, les seuls vestiges puniques que les fouilles aient exhumés à un niveau supérieur à celui des tombes sont des ateliers de potiers[3].

Jusqu'à la chute de Carthage, il y eut donc, au Nord de

1. P. 46 et suiv.

2. Pour ces divers cimetières, v. *infra*, p. 87 et suiv.

3. Gauckler. *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1902* (Tunis, 1903), p. 7. Kahrstedt, p. 10, 11. Pour ces ateliers, v. infra, p. 83.

l'ancienne ville, de la Cité, une vaste zone non couverte de maisons, domaine des morts. Cela ne prouve point qu'une enceinte n'ait jamais été établie au delà de cette zone. On nous dit que, sauf le côté de l'isthme, Carthage était entièrement entourée d'eau[1] ; qu'en deçà du mur qui barrait l'isthme, elle comprenait toute la péninsule[2] ; que son périmètre était de vingt deux milles[3] (trente-deux kilomètres et demi), ou de vingt-trois milles[4] (trente-quatre kilomètres) ; que la citadelle appelée Byrsa se trouvait au milieu de la ville[5]. Il ne nous parait pas possible de rejeter ces indications, de soutenir que Carthage n'a jamais dépassé au Nord une ligne reliant les collines de Saint-Louis et de Bordj Djedid[6], de lui attribuer ainsi un pourtour qui n'aurait guère été supérieur à sept kilomètres.

Diodore de Sicile [7], racontant des événements de la fin du IVe siècle, mentionne une région nommée la Nouvelle ville, (Νέα πόλις) « située à peu de distance en dehors de la vieille Carthage ». Le général Bomilcar y passa une revue, où figurèrent des forces assez nombreuses, car, après avoir renvoyé tous ceux dont il ne voulut pas se servir, il garda avec lui 4 500 hommes[8]. Il les divisa en cinq colonnes, qu'il fit entrer dans la ville ancienne, les dirigeant, par des voies différentes, vers la place publique. Ces troupes durent bientôt se replier sur la Nouvelle ville, où elles occupèrent un lieu élevé. La Nouvelle ville contenait donc un grand espace découvert, sans

1. Appien, *Lib*., 120. Orose, IV, 22, 5.

2. Strabon, XVII, 3, 14.

3. Orose, *l. c.*

4. Chiffre indiqué dans le sommaire du livre LI de Tite-Live. Comme Orose dépend de cet historien, le chiffre a été altéré soit dans le premier, soit dans le second texte.

5. Strabon, *l. c*.

6. Kahrstedt, p. 11.

7. XX., 44, 1-5.

8. Ou 1500. Le chiffre des mercenaires donné par les manuscrits est soit 1000, soit 4000 ; il y avait en outre 500 citoyens.

doute à peu près plat, où une armée pouvait être rassemblée, et aussi une hauteur, bonne position défensive.

Elle devait avoir un large front du côté de la vieille ville, puisque, pour envahir celle-ci, les assaillants furent répartis en cinq colonnes. Ces données conviennent à la région qui s'étend au Nord de la zone des cimetières[1]. Notons que le nom indiqué par Diodore, n'est sans doute pas la traduction exacte d'une appellation punique : Qart hadasht, qui a ce sens, ne pouvait pas désigner à la fois la ville ancienne et la ville nouvelle[2].

Mégara, dit Appien[3], était une région très vaste, située dans la ville et contiguë au rempart[4]. Quand les Romains y pénétrèrent de nuit, en 147, le bruit du combat qu'ils y livrèrent parvint, selon le même auteur[5], à un camp carthaginois établi sur l'isthme, en dehors et à cinq stades (888 mètres) de l'enceinte[6]. Mégara était remplie de potagers et de vergers, coupée de clôtures en pierres sèches; de haies, épineuses, d'un grand nombre de canaux profonds et sinueux[7]. Appien mentionne ailleurs encore Mégara : après la destruction de Carthage,

1. La hauteur serait Sidi bou Saïd (ou peut-être le Djebel et Khaoui). Ce qu'Appien dit de Mégara (voir ci-après) ne prouve pas que, dans cette vaste région, il n'y ait point eu un espace propre à servir de champ de revue. L'aspect des lieux put d'ailleurs se modifier beaucoup entre la fin du IVe siècle et le milieu du second.

2. On pourrait se demander si le nom de Qart hadasht ne fut pas donné à la colonie de Tyr seulement après la formation de cette « Nouvelle ville ». L'ancienne ville aurait été appelée Byrsa ; la nouvelle, Qart hadasht, aurait imposé son nom à l'ensemble formé par les deux villes (au VIe siècle au plus tard v. p 7, n. 4). Mais cela ne se comprendrait que si la nouvelle ville avait pris beaucoup plus d'importance que l'ancienne. Or le récit même de Diodore atteste qu'il n'en était rien. Du reste, pour distinguer l'ancienne ville de la nouvelle, cet auteur se sert des termes τής άρχαίας Καρχηδόνος : on sait que Καρχηδών n'est que la transcription grecque de Qart hadasht.

3. *Lib*., 117.

4. Χωρίον δ'έστίν εύμέγέθες έν τή πόλει τά Μέγαρα, τώ ταρεζευγμένον. Quoi qu'en dise Graux (p. 181), le sens de ce dernier mot me paraît être fixé par l'indication έν τή πόλει. Il s'agit d'une région située à l'intérieur du rempart de la ville.

5. L. c.

6. Pour la position de ce camp, voir Appien, 114 et 119 (début).

7. Appien, 117.

les commissaires envoyés par le Sénat romain interdirent d'habiter cette région[1]. Le même nom se retrouve, avec une légère variante, dans une comédie de Plaute, le *Poenulus*, qui fut représentée près d'un demi-siècle avant la chute de Carthage : « a Magaribus[2] ».

Dans le récit de la troisième guerre punique, Zoneras, abréviateur de Dion Cassius, parle d'une attaque romaine en un lieu appelé Mégalia[3], situé à l'intérieur du rempart, sur un rocher abrupt, du côté de la mer et fort loin du reste de la ville. La même affaire est racontée par Appien[4], qui, sans nommer ce lieu, nous dit qu'il dominait la mer et offrait des escarpements continus, difficiles à franchir. Il y avait là une porte de l'enceinte, par laquelle on pouvait pénétrer dans la ville. Les Romains, que commandait Mancinus, ayant débarqué, entrèrent, au nombre de 3500, et occupèrent, pendant une nuit, une forte position près du rempart. — Nous avons déjà cité[5] un passage de Cornélius Népos, inséré dans des manuscrits de Servius : Magalia, dit-il, était le nom de la partie extérieure de Carthage, autour de Byrsa.

Que Mégara, Magara, Mégalia, Magalia soient des transcriptions diverses d'un seul et même nom, cela n'est pas douteux. Servius[6] mentionne un mot punique, *magar*, qui aurait signifié *villa*, c'est-à-dire « ferme[7] ». Ce mot est-il celui qui servit à dénommer une région de Carthage ? Nous l'ignorons. Des érudits ont cherché d'autres explications. On s est demandé si le nom phénicien n'était pas identique au mot hébreu qui

1. *Lib*., 135 : τά χαλούμενα Μέγαρα. Pour ce passage, v. p. 10, n. 1.
2. Vers 86.
3. IX. 29, p. 467, b : Μεγαλία.
4. *Lib*., 113.
5. P. 9.
6. In *Aeneid*., I, 421.
7. Conf. Isidore de Séville, Etymol., XV, 12, 4. — Il existe un mot hébreu, מגור qui signifie « lieu de séjour, habitation » : H. Lewy, *Die semitischen Fremdwörter im Griechischen* (Berlin, 1895), p. 93 et 143. Peut-être le terme grec μέγαρον « grande salle », employé par Homère, provient-il du mot phénicien.

signifie « place nue », ou à un autre, dont le sens est « caverne[1] ». On a cru le rencontrer dans des inscriptions carthaginoises qui nous font connaître un temple de Sid-Tanit Méarat : le nom de la divinité y serait suivi d'une indication topographique[2]. Nous lisons dans le lexique d'Hésychius que μέγαρα signifiait « habitations souterraines » : il n'est guère douteux que ce mot n'ait été emprunté à la langue phénicienne[3]. Retrouvant soit le même mot, soit un mot presque semblable à Carthage, comme nom d'une région de la ville, les Grecs l'auraient transcrit de la même manière.

Quant à *magalia*, ce mot a été employé par les Latins, concurremment avec *mapalia*, pour désigner des huttes africaines[4] : il était d'origine phénicienne ou libyque[5]. Sous l'Empire romain, il y avait une *via Mapaliensis*[6] dans un lieu de Carthage qui, à l'époque punique, avait probablement fait partie de Mégara. Elle devait peut-être son nom à des huttes, à des baraques, plus ou moins provisoires, abris d'une population misérable, comme il en existe souvent dans les faubourgs des grandes cités. Mais cela n'autorise pas à croire que cette région de la ville punique ait reçu un nom qui aurait signifié « les huttes » et qui se serait maintenu à travers les siècles, malgré la destruction complète de Carthage en l46 et son abandon pendant une centaine d'années. Ces baraques dont la *via Mapaliensis* gardait le souvenir n'avaient sans doute pas été élevées avant l'époque, romaine. L'identification du mot *magalia* avec le nom qui,

1. Meltzer, I, p. 72 et 442. Les « cavernes » auraient pu être les hypogées des cimetières.

2. צדתנתמצרת : *Corpus inscriptionum semiticarum*, première partie [quand nous citerons désormais cet ouvrage, nous emploierons l'abréviation C. L S.], n^os^ 248, 249, et aussi 247, où le mot est mutilé. Voir Derenbourg, au n° 247.

3. En hébreu מערת, caverne. Le nom de lieu Μέγαρα, Mégare, peut avoir la même étymologie (Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 206-7), ou bien provenir du mot phénicien que Servius transcrit *magar* (conf. Lewy, l. c., p. 143).

4. Voir, entre autres, Audollent, p. 164, n. 1.

5. Quoi qu'en dise Servius, il ne s'agit pas, semble-t-il, du mot phénicien qu'il transcrit magar : conf. tome I, p. 313, n. 6.

6. Audollent, p. 178-9. Le mot est écrit *Mappaliensis*.

auparavant, désignait une région carthaginoise aurait été faite par un demi-savant et n'aurait aucune valeur historique. A plus forte raison, doit-on s'abstenir d'invoquer ici[1] le nom de Malga, que porte encore un lieu voisin de la colline de Saint-Louis : le mot parait d'ailleurs être d'origine arabe[2].

En résumé, Magara, Mégara sont vraisemblablement les formes qui se rapprochent le plus du nom punique; peut-être celui-ci était-il מגרת comme des inscriptions l'ont fait supposer.

Où se trouvait cette région de Mégara, pleine de jardins ? Les textes nous apprennent qu'elle couvrait un très vaste espace ; qu'elle faisait partie de la ville, dont le rempart la protégeait ; qu'elle entourait Byrsa ; qu'à l'Ouest, elle n'était pas éloignée de l'isthme; qu'en un lieu, situé à une grande distance du reste de la ville, elle était bordée, du côté de la mer, par une ligne de rochers escarpés. Ces diverses indications, parfaitement conciliables, permettent d'identifier Mégara avec toute la partie septentrionale de la péninsule, comprise, nous l'avons dit, dans la ville[3]. Si l'assertion attribuée à Cornélius Népos est rigoureusement exacte, il faut même croire que Mégara s'étendait aussi à l'Ouest de la Cité. Les falaises rocheuses que les Romains escaladèrent lors de leur attaque devaient être dans le voisinage du cap Carthage, soit au Sud-Ouest, soit au Nord-Ouest[4]. Nous rejetons une opinion récente[5] qui place Mégara à Bordj Djedid et à Dermèche, et ne lui assigne qu'une étendue d'une vingtaine d'hectares. Il nous est impossible d'y reconnaître la région très vaste dont l'une des extrémités était voisine de l'isthme et à laquelle appartenait une côte fort éloignée du reste de la ville.

1. Lavigerie, *l. c.*, p. 22. Babelon, l. c., p. 8.

2. Audollent, p. 180.

3. Opinion généralement admise : voir, par exemple, Tissot, I, p. 569 ; Meltzer, II, p. 165 ; Audollent, p. 164.

4. Tissot, I, p. 618-9. Meltzer, II, p. 191.

5. Kahrstedt, p. 14 ; approuvé par Schulten, *Archäol Anzeiger*, 1913, p. 245.

## III

Les Tyriens qui fondèrent la colonie de Carthage ne la laissèrent évidemment pas sans défense : le nom de Byrsa l'atteste, si le sens de « lieu fortifié » qu'on attribue d'ordinaire à ce mot est exact, et s'il a désigné l'emplacement de la cité primitive.

Vers le milieu du VIe, siècle, le rebelle Malchus ne put entrer dans la ville qu'après l'avoir assiégée[1]. Des cimetières s'étendaient alors, on l'a vu[2], de la colline de Junon à celle de Bordj Djedid, par Douimès et Dermèche. Où passait la muraille qui couvrait l'espace peuplé par les vivants au Sud des terrains occupés par les morts ? Si les Carthaginois s'étaient conformés à la règle, appliquée strictement chez les Romains et, en général, chez les Grecs[3] ; de ne pas faire d'ensevelissements à l'intérieur des remparts, ceux-ci couraient à quelque distance au Sud des hauteurs qui traversent la presqu'île. Mais il n'est pas prouvé que, dans la ville africaine, on n'ait pas voulu assurer aux tombeaux la même protection qu'aux habitations ; plus tard, des cimetières furent compris dans l'enceinte qui enferma la péninsule entière[4]. Une ligne de défense partant de la colline de Saint-Louis, passant par le plateau de l'Odéon et atteignant la mer au Nord-Est de Bordj Djedid aurait été établie, pour la surveillance des abords, dans des conditions plus favorables qu'un mur dominé par les hauteurs. Quoi qu'il en soit, les textes anciens ne nous renseignent pas sur cette question.

1. Justin, XVIII, 7.

2. P. 13.

3. Nous savons pourtant que la partie orientale de Tarente, à l'intérieur des murs, était occupée par des tombes : indication de Polybe, VIII, 30, 6, confirmée par des découvertes archéologiques.

4. Notons cependant qu'un texte d'Apulée (*Florides*, 19), allégué par Tissot (I, p. 612), ne prouve nullement, comme le croit ce savant, que l'usage des Carthaginois ait été d'enterrer les morts à l'intérieur de leur ville. Il s'agit d'un convoi funèbre, et non d'une sépulture, et la scène ne se passe pas à Carthage.

Nous ne connaissons pas non plus le tracé du rempart qui, au VIe siècle, couvrait la ville à l'Ouest, entre la colline de Saint-Louis et le lac.

Lorsque Carthage s'étendit sur, la région de Mégara, les murailles qui entouraient la Cité furent-elles conservées ? Il ne semble pas qu'on puisse alléguer d'autre texte qu'une vague indication de Zonaras, à propos d'un événement de l'année 147. Cet auteur dit que, Mancinus ayant pénétré dans Mégalia (Mégara), les assiégés protégèrent par des fossés et des palissades le mur transversal, situé en avant des habitations[1].

Dans les derniers temps de la ville punique, des remparts enveloppaient toute la péninsule[2]. Sur l'isthme, ils contenaient des écuries pour loger des éléphants[3], animaux que les Carthaginois n'employèrent à la guerre qui au IIIe siècle[4]. Ce fut donc alors que l'on construisit cette partie de l'enceinte[5]. Nous ignorons si l'on suivit le tracé de murs plus anciens et présentant d'autres aménagements. Les dangers que Carthage courut pendant l'expédition de Régulus (256-255) et la révolte des mercenaires (241-238) la décidèrent peut-être à renforcer ou à

1. IX, 29, p. 467, c : ταφρεύμασι χαί σταυρώμασι τό πρό τών διατείχισμα διεφύλαξαν, (ce qui ne nous oblige pas à croire que le mur ait passé immédiatement en avant des maisons). — Contrairement à l'opinion de Meltzer (II, p. 173), il n'est fait aucune allusion à un rempart dressé entre la nouvelle ville et l'ancienne, dans le récit de Diodore relatif au coup d'État de Bomilcar (en 309 ou 308) : voir Kahrstedt, p. 15. — On a trouvé, au Nord-Nord-Est, de Bordj Djedid, au-dessus d'un puits funéraire, une inscription punique, qui date, autant qu'il semble, du troisième ou de la première moitié du deuxième siècle (*Répertoire d'Épigraphie sémitique*, I, n° 17). Elle parait mentionner une enceinte : soit la clôture des sanctuaires dont il est question dans ce texte épigraphique, soit un rempart. Mais, à supposer que la seconde hypothèse doive être préférée à l'autre et que le rempart ait passé à proximité du lieu où l'inscription a été découverte, cela ne prouverait pas que ce rempart ait coupé transversalement la péninsule, Ce pouvait être le mur qui passait près de là, le long de la mer.

2. Pour l'enceinte de Carthage, voir (outre Tissot et Meltzer) Graux, dans *Biblioth. de l'École des Hautes Étude*s, XXXV, p. 175-208 ; Perrot et Chipiez, *Histoire de L'Art*, III, p. 342-7.

3. Appien, Lib., 95. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 14.

4. Ils sont mentionnés à partir de l'année 261 : voir p. 404.

5. Conf. Meltzer, II, p. 176.

renouveler ses défenses[1]. Après l'exécution de ce grand travail, elle dut, à plusieurs reprises, le remettre en état[2].

Strabon donne un chiffre très exagéré pour le développement total de l'enceinte[3]. Au contraire, on peut, croyons-nous, regarder comme à peu près exact le chiffre de 22 ou 23 milles qu'indiquait Tite-Live[4], probablement d'après Polybe[5]. Selon Appien[6], — on sait que sa source est Polybe, — Scipion, devenu maître de l'isthme entier, creusa, de la mer à la mer, c'est-à-dire de la Sebkha er Riana au lac de Tunis[7], un fossé long de vingt-cinq stades (4 400 mètres), qui était à portée de trait des ennemis, c'est-à-dire des fortifications de la ville, où les ennemis étaient alors enfermés. La section de l'enceinte, qui,

1. Polybe (1, 73, 7) dit qu'au temps de la guerre des mercenaires, les révoltés, bloquant Carthage par terre, s'avançaient quelquefois, de jour ou de nuit, jusqu'au mur (τεῖχος) : ce qui épouvantait les assiégés. On peut, si l'on veut, en conclure qu'à cette époque, le mur qui défendait la ville du côté de l'isthme n'était pas précédé, comme plus tard, de deux autres lignes de fortifications. — Les remparts de Carthage sont mentionnés à plusieurs reprises à propos d'événements qui se passèrent à la fin du IVe siècle : Diodore, XIX, 106, 4 ; XX, 9, 4 ; XX, 13, 3 ; XX, 59, 2 ; Justin, XXII, 6, 9. Mais il n'y a rien d'utile à tirer de ces indications.

2. Polybe, XIV, 9, 9; conf. Tite-Live, XXX, 9, 4 (en 203).

3. XVII, 3, 14 : 300 stades (près de 64 kilomètres). M. Strenger (*Strabos Erdkunde von Libyen*, p. 103) fait remarquer qu'on a attribué aussi un développement de 360 stades à l'enceinte de Babylone, qui, en réalité, n'avait que 18 kilomètres (Ctésias, apud Diodore, II, 7, 3 ; Quinte-Curce, .V, I, 26, dit 365 stades). Il se demande si cette coïncidence est fortuite. On a vu (p. 4, n. 5) que Strabon exagère aussi la largeur de l'isthme.

4. *Apud* Orose. IV, 22, 5 (« viginti duo milia passuum muro amplexa ») et dans l'*Epitome* du livre LI (« Carthago in circuitu milla viginti tria passuum patens »). Voir supra, p. 14, n. 3 et 4.

5. Qui, naturellement, donnait la mesure en stades. On peut supposer que Tite-Live a compté un mille pour huit stades (conf. Strabon, VII, 7, 4). Polybe aurait donc indiqué soit 176, soit 184 stades. Mais les stades de Polybe étant de 177 m. 60, et non de 185 mètres (huitième partie du mille), la longueur totale de l'enceinte aurait été, d'après lui, soit de 31 kilomètres 257, soit de 32,678, au lieu de 32,500 (= 22 milles), ou 34,040 (= 23 milles). Il est possible aussi que Polybe ait indiqué un chiffre de stades, par exemple 180 ou 185, qui, divisé par 8, ne donnait pas exactement 22 ou 23 : Tite-Live aurait négligé les fractions.

6. Lib., 119. M. Carton (*Rev. archéol.*, 1911 ; II, p. 250 ; *Documents*, p. 82) me parait avoir tiré de ce texte la conclusion qu'il comporte.

7. Nous avons vu que la Sebkha était une baie. Le lac de Tunis, qui communique avec la mer, était considéré comme faisant partie de cette mer (Orose, IV, 22, 6 : « ... imminens mari, quod mare Stagnum vocant, quoniam obiectu protentae linguae tranquillatur » ; voir aussi Polybe, I, 69, 1).

s'étendant aussi de la mer à la mer[1], fermait la presqu'île du côté du continent, devait donc mesurer à peu près la même longueur. Courant en ligne droite et en terrain plat, elle coupait l'isthme là où il est le plus étroit[2], à une lieue environ de la colline de Saint-Louis[3]. Dans l'intervalle, il y aurait eu, près de la colline, des maisons (Strabon dit que l'acropole, Byrsa, était entourée d'habitations[4]), puis des jardins, comme dans la partie septentrionale de la péninsule. Le nom de Mégara aurait pu être étendu à cette région : ainsi, comme l'affirmait Cornélius Népos, la partie extérieure de la ville, appelée par lui Magalia (c'est-à-dire Mégara), aurait vraiment enveloppé l'autre partie, la Cité, à laquelle cet auteur applique le nom de Byrsa. Le tracé que nous assignons au rempart occidental permet de retrouver sur le terrain les 22 ou 23 milles de Tite-Live[5], tandis que ce chiffre serait trop élevé si l'enceinte avait passé beaucoup plus à l'Est. Il est d'ailleurs naturel de croire que les Carthaginois barrèrent l'isthme dans sa plus petite largeur : en réduisant un front particulièrement menacé, ils diminuaient les chances de succès de l'ennemi ; les défenses établies de ce côté pouvaient être constituées à moins de frais et devaient exiger moins de combattants. C'était accroître, il est vrai, la longueur des murs bordant la mer et le lac ; mais les attaques par eau

1. Strabon, XVII, 3. 14.

2. Là où il mesure aujourd'hui cinq kilomètres : voir p. 4.

3. En 149, le consul Manilius établit son camp sur l'isthme. Appien, Lib., 97 : έν τώ αύχένί [έπί : addition proposée par Graux, l. c., p. 203] τής ές τήν ήπειρον όδοΰ. Ensuite, un fortin fut élevé sur le bord de la mer (ibid., 100), c'est-à-dire sur la Sebkha er Riana (supra, p. 4, n. 1), au lieu où l'on débarquait, les vivres. Les assiégés l'attaquèrent de nuit. A ce moment, dit Appien (101), θόρυβος ήν ποιχίλος, συνεπηχούντων ές 'έπληξιν έν 'άστει Καρχηδονίων Manilius, ignorant où était le danger, retint son armée dans le camp. Si les cris des Carthaginois qui étaient dans la ville faisaient écho à ceux des troupes qui attaquaient le fortin et si ces cris étaient entendue du camp romain, on doit en conclure que la ville, c'est-à-dire les fortifications qui la protégeaient, s'étendait jusqu'à l'isthme et jusqu'à la Sebkha.

4. *L, c*.

5. Par un calcul approximatif fait sur la carte au 50 0000e, nous constatons que le périmètre de Carthage pouvait être d'environ 32 kilomètres.

semblaient moins à craindre et plus faciles à repousser il n'importait pas de donner à ces murs une très brande force[1].

La plupart des archéologues admettent cependant que le rempart qui faisait face au continent était bien plus rapproché de la colline de Saint-Louis; on a même soutenu qu'il passait par cette colline. Deux courtes phrases d'Appien peuvent être invoquées à l'appui de cette opinion. Il écrit qu' « un triple mur protégeait les parties tournées vers le Midi, du côté du continent, là où était aussi Byrsa, sur l'isthme[2] ». Ne faut-il pas en conclure que Byrsa, la citadelle, était dans le voisinage immédiat du rempart ? Mais ces quelques mots renferment deux erreurs : le continent s'étendait à l'Ouest, et non au Midi de Carthage[3], et Byrsa n'était pas sur l'isthme. Appien a pu commettre une autre inexactitude, en disant, ou en paraissant dire que Byrsa était là où passait le triple rempart. En réalité, ces fortifications passaient en avant de Byrsa indication qui Appien aurait trouvée dans Polybe et qu'il aurait faussée. Plus loin, le même auteur, décrivant l'enceinte, mentionne « l'angle qui, le long du cordon, depuis le triple mur, tournait dans la direction des ports[4] ». Ces mots semblent attester que l'extrémité méridionale du triple mur se trouvait dans le

1. Les Carthaginois firent à peu près ce que Denys l'Ancien fit à Syracuse. Pour utiliser les défenses naturelles du plateau d'Épipoles, il n'hésita pas à donner à la nouvelle enceinte de cette ville un vaste développement (27 kilomètres, 320 : H. Droysen, *Heerwesen und Kriegsführung der Griechen*, p. 242) et à y enfermer de grands espaces presque inhabités:

2. *Lib*., 95 : τά δέ πρός μεσημβρίαν ές 'ήπειρον, 'ένθα χαί ή Βύρσα ήν, έπί τοΰ αύχένος, τριπλώ τείχει.

3. Tissot (I, p. 571, n. 1) cherche en vain à justifier les termes d'Appien. Il n'y a pas non plus de bonnes raisons d'intercaler la conjonction χαί entre πρός μεσημβρίαν et ές 'ήπειρον, comme le propose Graux (*l. c*., p. 180) ; *contra* : Tissot ; *l. c.* ; Meltzer, II, p. 533. — Appien a commis d'autres erreurs d'orientation à propos de Carthage. Il dit que le cordon se dirige vers l'Ouest (chap. 95) et que l'entrée des ports était tournée vers le Couchant (chap. 121 ; pour ce passage, voir *infra*, p. 66).

4. Lib., 95 : Γωνία δ'ή παρά τήν γλώσσαν έχ τοΰδε τοΰ τείχους έπί τούς λιμένας περιέχαμπτεν... Appien se sert aussi du même mot au chapitre 97, pour désigner cette partie de l'enceinte.

voisinage du cordon[1]. Mais peut-être Appien n'a-t-il pas bien compris, ou du moins n'a-t-il pas reproduit exactement ce que disait Polybe. Il suffirait de modifier légèrement la phrase pour infirmer la conclusion qu'elle paraît autoriser Polybe aurait parlé de la partie de l'enceinte qui, se dirigeant depuis le triple mur vers les ports, aurait passé le long du cordon[2].

Des tombes puniques récentes existent, nous l'avons dit[3], dans le vieux cimetière situé sur la pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis. Ce n'est pourtant pas, croyons-nous, une preuve que, jusqu'à la destruction de Carthage, ce lieu soit resté en dehors de l'enceinte[4] : il pouvait y avoir là, comme au Nord de la Cité, un espace que l'on avait laissé aux morts après l'agrandissement de la ville.

Paul Orose[5] prétend qu'une partie du rempart était commune à la ville et à Byrsa. Cette assertion, a-t-on dit[6], est exacte, si l'enceinte suivait le rebord de la colline de Saint-Louis (Byrsa), au Sud et à l'Ouest. Mais Orose ajoute que ce mur commun dominait le lac de Tunis ; il dit aussi, quelques lignes plus haut, qu'il y avait un rempart sur l'isthme, large de trois milles[7] ce qui, est incompatible avec l'interprétation proposée.

---

1. Comme l'ont pensé Falbe (plan, n° 112, et notice, p. 11) et d'autres après lui.

2. Pour le sens du mot γωνία, voir infra, p. 26. — On pourrait, objecter que, si l'enceinte avait bordé le lac de Tunis sur une longueur de plusieurs kilomètres, il eût été facile aux Carthaginois assiégés de recevoir par là des vivres. Or les navires qui les ravitaillaient n'avaient, semble-t-il, d'autre but que les ports intérieurs, dont l'entrée était au fond de la baie du Kram : ce fut pour réduire les ennemis à la famine que Scipion construisit une digue dans cette baie (Appien, 120-121). Mais le ravitaillement par le lac était impossible. Du côté de la mer, les Romains occupaient le passage qui s'ouvrait à travers le cordon. Sur le lac, ils avaient des galères, qui auraient fort aisément donné la chasse à des embarcations mises à l'eau le long des rives, qui auraient même pu les détruire au pied des murs de la ville, où il n'y avait pas d'abris.

3. P. 13. Pour plus de détails, voir *infra*, p. 91.

4. Opinion de :K. Kahrsledt, p. 8-9.

5. IV, 22, 6 ; ce texte est cité, p. 10, n. 1.

6. Kahrstedt, p. 9, n. 2.

7. IV, 22, 5 : « … absque faucibus, quae tribus milibus passuum aperiebantur, is locus murum... habuit... »

Il nous semble donc que ces passages d'Appien et d'Orose n'ébranlent pas la conclusion que nous tirons d'autres textes et de la configuration du terrain : à savoir que l'enceinte coupait l'isthme.

Ailleurs, elle suivait le littoral: Appien indique que les vaisseaux romains ne pouvaient pas jeter l'ancre le long de la ville, à cause de la présence des Carthaginois sur le rempart[1]. Le mur ne passait cependant pas partout au bord même de la mer. Là où Mancinus débarqua, probablement auprès du cap Carthage, ce mur couronnait des escarpements rocheux[2]. Au lieu où Scipion pénétra dans Mégara, il y avait, en avant du rempart, une propriété privée sur laquelle s'élevait une tour[3]. Malgré les textes qui affirment que Carthage était entièrement entourée d'eau, excepté l'isthme[4], on s'est demandé[5] si, au Nord, la presqu'île du cap Kamart, où se dressent les hauteurs du Djebel et Khaoui et du Djebel er Remel, n'avait pas été exclue de l'enceinte. Celle-ci aurait couru en droite ligne, du Couchant au Levant, depuis l'angle Sud-Est de la Sebkha er Riana jusqu'à un point du rivage situé au Nord-Ouest de la Marsa. Mais, si la région de Kamart ne valait guère la peine d'être protégée pour elle-même, il n'eût pas été prudent de laisser hors des murs un espace assez vaste, où des ennemis auraient pu prendre pied dans la péninsule. Ajoutons que ce tracé aurait réduit la longueur de l'enceinte d'environ cinq milles : ce qui ne permettrait pas d'adopter le chiffre total de 22 ou 23, milles indiqué par Tite-Live.

Au Sud, le rempart reliait les ports, — c'est-à-dire la baie

1. *Lib.*, 120. Sur la côte orientale, à l'endroit où les Carthaginois ouvrirent une nouvelle issue à leurs ports intérieurs (Appien, 121), le mur bordait la mer. Autrement, les Romains se seraient aperçus de ce travail avant qu'il ne fût terminé.

2. Appien, 113. Zonaras, IX, 29, p. 467, b. Voir *supra*, p. 16 et 18.

3. Appien, 117. Ce lieu n'était sans doute pas sur l'isthme : voir p. 32, n. 2.

4. Voir p. 14, n. 1 et 2.

5. Opinion de Falbe et de Dureau de la Malle, combattue par Tissot, I, p. 581 (conf. Meltzer, II, p. 163).

du Kram, où était l'entrée des ports, — à l'extrémité méridionale des fortifications de l'isthme. Il passait donc, comme le dit Appien[1], le long du cordon. On peut supposer soit qu'à partir de l'entrée des ports, il se dirigeait vers l'Ouest, en se tenant à quelque distance au Nord de la naissance du cordon[2], soit que, formant une ligne brisée, une sorte de pointe émoussée, il courait d'abord vers le Sud-Ouest, le long de la baie, puis vers l'Ouest, en avant du cordon, et prenait ensuite la direction du Nord-Ouest. Cette : seconde hypothèse pourrait expliquer les termes « l'angle qui tournait », dont Appien se sert[3] et qui sont du reste susceptibles d'une autre. Interprétation[4]. En tout cas, au Nord-Ouest du cordon, le mur ne bordait pas immédiatement le lac de Tunis, puisque le, consul Censorinus put, en 149, dresser son camp à la fois sur, le lac et sous le rempart[5], et, comme le montre le contexte, dans le voisinage immédiat du cordon[6]. Mais l'intervalle était assez

1. *Lib*., 95 : passage cité, p. 23, n. 4.

2. Des tombes puniques ont été trouvées au Kram même (Delattre, dans *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 147), ainsi qu'à l'Ouest de ce lieu, au cimetière militaire et entre le cimetière et l'abattoir (Carton, *Documents*, p. 78). L'enceinte aurait passé plus au Nord, si l'on veut admettre que ces sépultures de basse époque furent établies en dehors des murs. — M. Carton (*Doc*., p. 123 ; voir aussi *Revue tunisienne*, XXI, 1914, p. 81) croit que des pierres de taille, noyées dans la mer en avant du Fondouk des Juifs (sur la baie, au Nord-Est du Kram), ont appartenu à ce mur d'enceinte ; mais il ne le prouve pas,

3. Elle expliquerait aussi, mieux que la première hypothèse, comment Appien a pu dire (*Lib*., 99) que la hauteur du mur carthaginois empêchait les vents, soufflant de la mer, de parvenir jusqu'au camp romain, placé, comme nous allons le voir, sur le lac, au Nord-Ouest du cordon. Il s'agit des vents dominants d'été, c'est-à-dire des vents de Nord-Est. Pour les arrêter, il n'était pas d'obstacle plus efficace qu'un mur orienté du Sud-Est au Nord-Ouest. — Voir aussi *infra*, 75-76, n. 4, vers la fin.

4. Appien mentionne cet angle aussitôt après le triple mur. C'était donc peut-être l'angle que l'enceinte formait sur le lac de Tunis, à l'extrémité de la ligne de défense de l'isthme. Le mot γωνία aurait été employé abusivement par Appien pour désigner, non seulement cet angle, mais toute la partie du rempart qui faisait suite à l'Est, jusqu'aux ports.

5. Appien, 97 ; conf. 99.

6. En effet, il est à croire que les machines de guerre dont il va être question furent construites par Censorinus auprès de son camp, de manière à être protégées avant qu'on ne les poussât contre le rempart.

faible[1] : voulant disposer de plus d'espace, Censorinus établit un remblai sur le lac même, le long du cordon, pour y construire deux immenses machines, destinées à ouvrir une brèche, qui furent poussées vers la muraille par des milliers d'hommes[2]. Plus à l'Ouest, l'enceinte devait atteindre la rive du lac et la suivre[3] jusqu'à sa rencontre avec les fortifications de l'isthme, qui se terminaient sur le lac même[4].

Appien[5] mentionne autour de Carthage un mur simple et un mur triple. Ce dernier couvrait la ville du côté du continent. « Chacun des trois murs mesurait trente coudées (13 m. 32) de hauteur, non compris les créneaux et les tours..., et trente pieds (8 m. 88) de largeur. A l'intérieur de chaque mur, il y avait des vides formant deux étages. En bas, étaient logés trois cents éléphants, avec les provisions nécessaires pour les nourrir. Au-dessus, étaient établis des écuries pour quatre mille chevaux[6], des magasins de fourrage et d'orge, des casernes pour vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers[7] ».

Évidemment, Appien se, trompe quand il parle de trois murailles de même hauteur, de même largeur et présentant des aménagements identiques. Ce dispositif eût coûté des sommes

1. Le camp de Censorinus était très près du mur, puisque celui-ci empêchait les Romains d'être rafraîchis par les vents du large.

2. Appien, 98.

3. Censorinus, donnant l'assaut au mur compris, entre les ports et le triple rempart de l'isthme, fit appliquer des échelles, dressées les unes sur le sol, les autres sur des vaisseaux (Appien, 97). Ces vaisseaux s'approchèrent de l'enceinte soit dans la baie du Kram, soit sur le lac. La seconde hypothèse (adoptée par Graux, p. 178) parait préférable, la suite du récit d'Appien nous montrant le consul établi sur la rive septentrionale du lac. Il faudrait, il est vrai, supposer que, de ce côté, le lac était plus profond qu'aujourd'hui. Dans la baie, au Nord-Ouest et à l'Ouest, les fonds, actuels ne permettraient pas non plus à des navires tels que des trirèmes et des quinquérèmes de venir tout près du rivage (*infra*, p. 68, n. 6).

4. Strabon, XVII; 3, 14 ; (le rempart de l'isthme allait de la mer à la mer).

5. *Lib*., 95.

6. On peut s'étonner (Graux, p. 193 ; Perrot, p. 344 ; Meltzer, II, p. 187), que les chevaux aient été logés au premier étage, qui était à un niveau assez élevé, puisque le rez-de-chaussée était occupé par des éléphants. Des rampes devaient permettre d'atteindre cet étage.

7. Conf. Appien, 88.

énormes et offert plus d'inconvénients que d'avantages. Il aurait immobilisé les défenseurs de la seconde et de la troisième ligne, qui n'auraient même pas vu ce qui se passait devant eux. Des assiégeants, une fois maîtres du premier mur, puis du second, auraient rendu la position intenable sur le second et le troisième mur. Il faut admettre que les mesures données par Appien ne s'appliquent qu'à une seule muraille[1]. Mais elle était précédée de deux autres fortifications, plus basses, de telle sorte que la vue restât découverte, et assez rapprochées pour que les défenseurs des trois lignes pussent se prêter appui[2]. Les anciens, depuis les Babyloniens jusqu'aux Byzantins, ont maintes fois adopté ce triple agencement ; il existait, par exemple, en Afrique à Zama, la capitale du roi Juba Ier[3]. Il est difficile de dire avec précision comment les deux premières lignes étaient constituées à Carthage. Polybe mentionne un fossé et une palissade[4]. C'était sans doute la ligne extérieure. La terre provenant du fossé avait dû être rejetée en arrière, de manière à former un boulevard, que la palissade bordait et où des soldats, armés de javelots, pouvaient se tenir[5]. Appien indique que, lors de la première tentative d'assaut des Romains, en 149, un corps d'armée, opérant du côté de l'isthme, avait reçu pour tâche de combler le fossé, de forcer le petit rempart qui

1. Orose (IV, 22, 5) ne signale sur l'isthme qu'un seul mur, de la largeur attribuée par Appien à ses trois murailles. Strabon (XVII, 3, 14) mentionne le mur (τεῖχος) traversant l'isthme et renfermant les écuries pour les éléphants.

2. Sur cette question, voir Graux, p. 197-204 ; Tissot. I, p. 572-4 ; Perrot, p. 344-7 ; Meltzer, II, p. 183.4, et dans *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 290.

3. Vitruve, VIII, 3, 24 : « Zama, civitas Afrorum, cuius moenia rex Iuba duplici muro saepsit ».

4. Polybe, XXXVIII, 7, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 1). Il raconte une entrevue du général Asdrubal, alors enfermé dans Carthage, et de Gulussa, roi des Numides. Asdrubal, se détachant des hommes qui l'accompagnent et protégé par le fossé et la palissade (προβεβλημένος τάφρον χαί χάραχα), fait signe à Gulussa de s'approcher.

5. Peut-être l'escarpe de ce terre-plein était-elle en maçonnerie. Polybe aurait pu ainsi parler d'un triple mur, ce qui aurait causé l'erreur d'Appien. Il est aussi question de trois murs dans Florus (I, 31, 11) : mention qui pourrait remonter à Polybe, par l'intermédiaire de Tite-Live.

se trouvait au delà, enfin d'attaquer les hauts murs[1]. Les hauts murs sont la puissante muraille dont les aménagements intérieurs (écuries pour les éléphants, etc.) ont été décrits par Appien dans le passage que nous avons cité. Le petit rempart, bien moins élevé, parait avoir formé la seconde ligne. Appien aurait omis la palissade, ouvrage peu important et qui n'était, en quelque sorte, que le couronnement du fossé[2]. Le fossé dont il parle est vraisemblablement le même que celui de Polybe : il n est pas nécessaire d'admettre l'existence d'autres fossés, en avant de la seconde et de la troisième ligne[3].

Le mur proprement dit était ainsi à l'abri des surprises et des tentatives de sape. On l'avait construit en grandes pierres de taille[4]. La hauteur de trente coudées, donnée par Appien, était celle du chemin de ronde, le chiffre de quarante coudées (17 m. 76), que nous trouvons dans Diodore de Sicile[5] et dans Orose[6], représente la hauteur totale, y compris les créneaux[7]. Selon Diodore, l'épaisseur aurait été de vingt-deux coudées (9 m. 76), chiffre un peu supérieur à celui d'Appien[8]. A des distances de deux plèthres (59 m. 20), se dressaient des tours,

1. *Lib.*, 97 : (Manilius) έγχώσων τε τήν τάφρον, χαί βραχύ έπιτείχισμα τό έπ' αύτή βιασόμενος, χαί έπ' έχείνω τά ύψηλά τείχη. Un peu plus loin, Appien se sert du mot προτείχισμα pour désigner le rempart appelé ici έπιτείχισμα (mot que Graux, p. 203, n. 1, propose de corriger en προτείχισμα).

2. Selon Tissot (p. 575), l'ouvrage appelé χάραξ par Polybe serait le προτείχισμα d'Appien. Il nous paraît préférable de les distinguer.

3. Voir Meltzer, II, p. 531.

4. Appien, 134. Orose, IV, 22, 5.

5. XXXII, 14.

6. *L. c.*

7. Tissot, p. 570, n. 1. Meltzer (II, p. 178) croit qu'il s'agit des tours : elles devaient s'élever plus haut encore.

8. Nous retrouvons le chiffre d'Appien (trente pieds) dans Orose, *l. c.* Les mesures indiquées par Orose ont dû être empruntées par Tite-Live à Polybe (Meltzer, II, p.530). Comme Diodore dépend aussi de Polybe, on peut se demander si celui-ci n'indiquait pas 33 pieds. Le chiffre aurait été altéré dans les manuscrits consultés par Tite-Live et Appien (30 au lieu de 33). Il se serait conservé dans d'autres manuscrits, mais Diodore, constatant que Polybe donnait la hauteur en coudées et la largeur en pieds, aurait jugé bon de n'employer qu'une seule mesure (33 pieds = 22 coudées).

qui faisaient sans doute saillie en dehors. Elles étaient partagées en quatre étages[1] et devaient dominer le faite du rempart. Les intervalles étaient tels que les soldats postés sur les tours pussent facilement atteindre de leurs javelots des ennemis qui se seraient avancés entre deux de ces tours.

La triple défense s'étendait certainement sur toute la largeur de l'isthme : il n'y avait aucune raison de varier le dispositif le long d'une ligne droite, passant sur un terrain uniforme où des attaques pouvaient venir de partout. C'est d'ailleurs ce que les textes marquent avec une clarté suffisante[2]. Carthage était ainsi très efficacement protégée du côté de la terre. Elle en fit avec, succès l'épreuve lors de la troisième guerre punique : après plusieurs tentatives contre les fortifications de l'isthme, les Romains perdirent l'espoir de pénétrer par là dans la ville[3].

Le passage d'Appien relatif au mur simple est malheureusement mutilé. Les mots qui subsistent indiquent que ce mur, passait par des escarpements[4]. E s'agissait des côtes de la péninsule. Mais Appien faisait erreur si, comme on peut le croire[5], il disait d'une manière générale que ces côtes sont escarpées. Cela n'est vrai que du littoral septentrional et de la partie du littoral oriental comprise entre le cap Carthage et Bordj Djedid. Au sud de Bordj Djedid, le rivage est plat, comme il l'est sur les bords du lac de Tunis.

---

1. Appien, 95.

2. Appien, *l. c.* (un triple mur protège les parties tournées vers le continent, sur L'isthme). Strabon, XVII, 3, 14 (... la partie de l'enceinte, s'étendant de la mer à La mer, où étaient les écuries des éléphants). Orose, IV, 22, 5 (l'isthme, large de trois milles, possédait un mur en pierres de taille, large de 30 pieds, etc.). Il s'agit, dans ces deux passages de Strabon et d'Orose, du haut mur, qui ne pouvait guère constituer ici une troisième défense, là une défense unique. Manilius, établi sur l'isthme, attaqua la triple ligne, fossé, avant-mur et haut mur (Appien, 97) : il est à croire que, si une partie du rempart qui lui faisait face avait consisté en un mur simple, il aurait dirigé sa tentative de ce côté.

3. Appien, 97.

4. *Lib.*, 95.

5. Conf. *Lib.*, 120 (voir *infra*, p. 35, p. 8). Erreur relevée par M. Carton, *Revue archéol.*, 1911, II, p. 243 ; Documents, p. 6, 64.

Quelle que fut la nature des côtes, un mur simple, sans doute moins puissant que le haut mur de l'isthme, avait dû sembler partout suffisant contre des surprises et des assauts. Une attaque sur des navires, dans des parages où la mer est souvent agitée, ne paraissait pas une entreprise aisée ; outre les dangers du débarquement, les assaillants auraient eu à redouter d'être pris à revers par une flotte sortant des ports intérieurs.

Ce fut en franchissant un mur unique qu'à trois reprises, au cours des années 149 et 147, les Romains forcèrent l'enceinte de la ville : Carthage ne disposait plus alors d'une marine de guerre pour les tenir à distance. Il n'y avait pas d'ouvrages avancés au Nord-Est du lac, au lieu où les machines de Censorinus ouvrirent une brèche[1]. Appien indique que la partie de l'enceinte comprise entre le triple mur de l'isthme et les ports était basse et faible, et que les Carthaginois l'avaient négligée[2]. Au temps où ils la construisirent, ils crurent sans doute que, pour, l'atteindre, des ennemis, venus de la haute mer, ne se hasarderaient pas à prendre pied sur l'étroit cordon, ou à s'engager dans le lac, au risque d'être bloqués et anéantis par les galères puniques[3]. Le mur était simple aussi dans la région de Mégara, au-dessus des rochers qu'escaladèrent les gens de Mancinus : ils dressèrent leurs échelles; puis, les Carthaginois ayant ouvert une porte pour les repousser, ils s'y engagèrent eux-mêmes et se trouvèrent dans la ville[4]. Lorsque Scipion résolut d'attaquer de nuit Mégira, il parvint presque au pied du rempart sans avoir éveillé l'attention des assiégés. Le combat ayant commencé, quelques-uns de ses soldats montèrent sur une tour

1. Appien, 98 ; conf. *supra*, p. 27. Ce qui le prouve encore, c'est qu'auparavant, Censorinus avait dressé des échelles de ce côté (Appien, 97).

2. *Lib*., 95 ; conf. 97. Si elle était faible et basse, ce n'était que par comparaison avec le mur de l'isthme. Il fallut de gigantesques béliers pour la renverser (*ibid*., 98) et Appien dit ailleurs (99) que la grande hauteur des murs (τείχεσι μεγίστοις) devant lesquels les Romains étaient campés sur le lac les empêchait de recevoir les vents soufflant du large.

3. Falbe, p. 10-20 ; Tissot, p. 614 ; Meltzer, II, p. 176.

4. Appien, 113 ; voir aussi Zonaras, IX, 29, p. 467, b.

qui appartenaît à un particulier ; ils improvisèrent un pont entre cette tour et le mur, sur lequel ils passèrent, et, par une poterne, ils firent entrer leur général. En même temps, une seconde colonne s'avançait d'un autre côté jusqu'au rempart[1]. On ne peut désigner les deux-points sur lesquels Scipion dirigea ses troupes, car le récit d'Appien ne nous donne pas les détails nécessaires. Mais, si les indications que nous venons de reproduire sont exactes, le mur défendant Mégara n'était, en ces deux endroits, précédé d'aucune autre ligne fortifiée[2].

A l'intérieur de la ville, la citadelle de Byrsa occupait la colline de Saint-Louis. Paul Orose affirme que le pourtour de cette citadelle était d'un peu plus de 2 000 pas[3] : l'enceinte aurait donc passé bien au delà de la naissance des pentes. A supposer

1. Appien, 117. Le récit de Zonaras (IX, 29, p. 467, d — 468, a) offre des variantes, mais il suppose aussi l'existence d'un seul rempart.

2. Cette double attaque, ayant été dirigée contre un mur simple, ne fut pas exécutée du côté de l'isthme, protégé par la triple ligne ; il n'est du reste pas admissible qu'une tour appartenant à un particulier se soit élevée sur ce terrain militaire, entre la seconde et la troisième ligne. Cependant Appien n'indique pas que Scipion se soit servi de vaisseaux. Il parle, au contraire, d'une marche de vingt stades (un peu plus de trois kilomètres et demi) que le consul fit faire à ses soldats, chargés du matériel nécessaire pour l'assaut, avant d'atteindre l'endroit où il voulait forcer le mur. Dans la pensée d'Appien, le point de départ des Romains fut sans doute leur camp, situé sur le continent, en face de celui des Carthaginois, qui était à cinq stades (888 mètres) de l'enceinte (chap. 114). Nous avons dit (p. 25) qu'au lieu où Scipion donna l'assaut, le rempart n'était pas baigné par la mer, puisqu'il était précédé d'une tour, et, comme cette tour égalait le rempart en hauteur, il est à croire que celui-ci ne suivait pas le rebord d'un escarpement. Meltzer (II, p. 188-9) suppose qu'entre l'extrémité septentrionale des fortifications de l'isthme et la Sebkha er Riana, il restait un étroit espace, par lequel Scipion aurait passé pour parvenir au mur simple. Mais comment admettre que les Carthaginois, barrant l'isthme par de très fortes défenses, aient négligé de le barrer tout entier, « de la mer à la mer » (Strabon, XVII, 3, 14) ? En réponse à cette objection, Meltzer se demande si, entre l'époque où les remparts furent construits et la troisième guerre punique, le littoral n'avait pas fait des progrès. Ces progrès n'auraient été, en tout cas, que de quelques mètres et le passage des Romains aurait difficilement passé inaperçu de ceux qui gardaient l'extrémité de la triple ligne. L'hypothèse d'un double débarquement paraîtra peut-être plus acceptable. Mais, alors, il faut rejeter l'indication relative à la marche de Scipion et se persuader que la nuit était bien sombre et le silence des Romains bien profond pour que les vaisseaux aient pu transporter les troupes sans attirer l'attention des sentinelles placées sur le mur : il est vrai que ce mur devait courir à quelque distance de la mer, du moins là où se produisit l'attaque du consul.

3. IV, 22, 6 : voir *supra*, p. 9.

que cela soit vrai[1], le sommet[2] pouvait être entouré d'un autre rempart et constituer la citadelle proprement dite[3]. Byrsa, dit Appien, était le lieu le mieux fortifié de Carthage[4].

Tels sont les renseignements que les textes donnent au sujet des défenses de la ville. Il est certain qu'en 146, les Romains prirent soin de détruire tous ces remparts. Plus tard, la nouvelle Carthage trouva, sur leur emplacement, d'excellents matériaux, surtout si l'enceinte était, dans toute son étendue, en Pierres de taille, comme le haut mur de l'isthme[5].

On a cru cependant que des restes des remparts puniques ont pu subsister jusqu'à nos jours. Tissot[6] a accordé une confiance imméritée aux fantaisies de l'ingénieur Daux[7], qui prétendait avoir retrouvé sur le terrain le tracé de la triple ligne, avec ses saillants, ses rentrants, ses tours et ses portes : cette ligne, partant du cordon, aurait passé à environ à 700 mètres à l'Ouest de la colline de Saint-Louis et aurait abouti à l'extrémité Sud-Est de la Sebkha er Riara. Des archéologues sérieux

1. Appien (128) parle de trois rues qui montaient de la place publique vers Byrsa. Par conséquent, en avant de Byrsa, du côté de la place, située probablement au Sud de la colline, il y avait des terrains en pente.

2. Dont le pourtour est d'environ 700 mètres (Tissot, p. 594, n. 2). Il est évident que les travaux exécutés par les Carthaginois modifièrent l'aspect de ce sommet, mais rien ne prouve qu'on l'ait alors décapé systématiquement, de manière à le transformer en plateau (Tissot, p. 587; Meltzer, II. p. 164 ; Babelon, p. 132).

3. Il se peut que le mur de cette citadelle ait enfermé, non seulement le sommet, mais aussi les pentes supérieures. Appien (130) dit que l'enclos du temple d'Esculape, situé dans la citadelle, occupait un lieu élevé et escarpé et qu'en temps de paix, on y montait par 60 marches. Ce sanctuaire parait avoir été vers le lieu où est aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis, à environ 50 mètres d'attitude (voir *infra*, p. 79). Il faut compter 11 à 12 mètres pour la hauteur de l'escalier, dont le pied aurait été par conséquent 47-48 mètres d'altitude. Il est permis de croire qu'il commençait à l'entrée de l'acropole. En temps de guerre, le passage qui le précédait devait être fermé : il me semble en effet peu probable qu'on ait enlevé les marches en cas de siège de la ville (hypothèse de Beulé, p. 9 et 31, et de Tissot, p. 594).

4. *Lib*., 128. Voir aussi Zonaras, IX, 30, p. 469, a. — Mention par Appien (130) d'une porte étroite dans le rempart qui séparait Byrsa de la ville.

5. Orose (IV, 23, 6) écrit, il est vrai : « Diruta est Carthago, omni, murali lapide in pulverem conminuto ». Il y a là sans doute une forte exagération, quoi qu'en pense M. Audollent (p. 148-150).

6. I, p. 577-581.

7. Conf. Audollent, p. 23.

ont attribué à l'époque punique une ruine ayant l'aspect d'une tour, à 900 mètres environ au Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis[1], et une suite de salles voûtées s'étendant en arrière d'un mur, près de l'amphithéâtre romain, à environ 700 mètres à l'Ouest-Nord-Ouest de la même colline[2]. Mais ce sont là des hypothèses injustifiées. On n'a pas non plus constaté de restes certains du rempart qui défendait la ville au Nord et au Nord-Est[3].

A partir d'un point situé au Nord-Est de Bordj Djedid, jusqu'à la baie du Kram, existent, le long du rivage, d'importants vestiges en gros blocs taillés, qui sont recouverts par la mer ou en émergent à peine[4]. Il y avait là des constructions diverses : jetées protégeant de petits abris ; quadrilatères constituant des espaces fermés ; murailles à peu près parallèles au littoral actuel, qui servaient de parements extérieurs à des massifs de moellons et de mortier agglomérés. De ces ouvrages, il en est un, probablement un débarcadère, dont l'origine punique ne parait guère douteuse : c est le vaste quadrilatère qui s'étend en avant de la côte, entre le Lazaret et la pointe Nord-Est de la baie de Kram, et dont nous reparlerons[5] ; on peut d'ailleurs admettre qu'il fut restauré plus tard et que ses parties supérieures datent de l'époque romaine[6]. Quant aux autres, certains d'entre

1. Au lieu dit El Ksour, ou Koudiat el Heurma : Babelon, *Carthage*, p. 142. n° LXI, et p. 46. Il s'agit probablement d'un reste de l'enceinte faite au Ve siècle de notre ère.

2. Meltzer, II, p. 185 et 532-3, d'après les constatations du P. Delattre, dans *Cosmos*, XXVII, 1894, p. 276-7 ; conf. Babelon, p. 144, au n° LXV. Ces compartiments, pavés en mosaïque, datent de l'époque romaine. Quant au mur, il appartenait peut-être à l'enceinte du Ve siècle.

3. Là aussi, Tissot (p. 581) a suivi Daux avec trop de confiance. M. Carton (*Documents*, p. 120) a cru reconnaître des matériaux (grosses pierres) ayant appartenu à l'enceinte punique à 200 mètres de la mer, prés de Sidi Drif, lieu situé à environ 1 400 mètres au Nord-Ouest du cap Carthage.

4. Meltzer, II, p. 173-4. De Roquefeuil, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1899, p. 25-38 (conf. Oehler *Archäol. Anzeiger*, 1899, p. 192-7). Carton, *Rev. Archéol.*, 1911, II, p. 230 et suiv. ; *Documents*, p. 10 et suit.

5. Voir p. 69 et suiv.

6. Kahrstedt, p. 14, n. 1.

eux appartiennent sans doute aussi à l'époque punique.

Au Sud-Ouest du cap Carthage, jusque dans le voisinage de Bordj Djedid, l'enceinte a dû passer en arrière et au-dessus du littoral, sur les escarpements qui dominent les flots[1]. Mais, plus au Sud, là où les bords de la péninsule sont bas et plats, il convenait de l'établir sur la mer même. Les longues murailles parallèles à la côte ne sont pas des restes de quais, qu'il eût été impossible d'accoster quand soufflaient les vents de Nord-Est, si fréquents pendant la saison de la navigation[2]. On a supposé que c'étaient des digues pour briser les vagues et empêcher l'effritement et la dislocation du rivage[3]. Mais la hauteur à laquelle elles paraissent s'être élevées[4] permet de croire qu'elles avaient une autre destination, qu'elles formaient un rempart, dominant, immédiatement la mer[5]. La Carthage romaine ne fut pas fortifiée avant le Ve siècle : il est difficile de soutenir que ces murailles, fort bien construites, en blocs réguliers mesurant 1 mètre à 1 m. 50 de côté, parfois même 2 m. 50 et 3 mètres[6], aient appartenu à une enceinte aussi tardive, dressée à la hâte avec tous les matériaux qui tombaient sous la main. Nous sommes disposé[7] à y voir des vestiges de l'enceinte punique[8]. Naturellement, les murs dont nous parlons furent

1. Conf. p. 25.

2. Meltzer. II, p. 154. Carton, *Documents*, p. 63-64, 120-121.

3. Meltzer, *l. c.*

4. M. de Roquefeuil (*l. c.*, p. 36) dit qu'on rencontre des pierres éboulées jusqu'à 30 mètres au large. M. Carton indique, vers l'angle Nord Est des thermes d'Antonin, un pan renversé du mur maritime, dont les assises, relevées, auraient une hauteur de 3-4 mètres (*Documents*, p. 45) ; près du palais de Dermèche, des blocs écroulés, forment une longue ligne, en avant de la partie inférieure du mur, restée en place (ibid., p. 124 ; conf. p. 50, n. 5 ; voir aussi *ibid*., p. 128).

5. Carton, *l. c.*, p. 64.

6. Roquefeuil. *l. c.*, p. 35. Carton, *l. c*., p. 10 ; conf. pl. I, à la p. 22.

7. A la suite de M. Carton, *C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 628-9 ; *Rev. archéol*., 1911, II, p. 243 ; *Documents*, p. 10, 65-66. A Tyr, Renan (*Mission de Phénicie*, p. 560) signale une longue muraille en très grands blocs, maçonnée à l'intérieur en béton ; elle devait servir de base au rempart du Sud.

8. Appien (120) écrit que la côte de Carthage est dépourvue d'abris et escarpée, que les vaisseaux de Scipion ne pouvaient pas jeter t'ancre le long de la ville, à cause de la

abattus lors de la destruction de la ville. Mais leur base aurait été conservée à l'époque romaine : elle protégeait la côte contre les assauts des tempêtes[1].

Au-dessous de la colline de Bordj Djedid, au Sud, ont été reconnus les restes d'un quadrilatère[2], dont les côtés mesurent 50, 35, 65 et 35 mètres[3]. Il est bâti en pierres de taille énormes, atteignant 4 mètres de longueur. Si l'on admet que les longues murailles sont d'origine punique, il semble bien qu'on doive en dire autant de ce quadrilatère. Peut-être était-ce une forteresse[4] ; il ne faudrait cependant pas l'affirmer avec trop de confiance.

M. Carton[5] a signalé, à environ 4 kilomètres à l'Ouest de la baie du Kram, des ruines qui s'étendent sur une centaine de mètres, au bord du lac de Tunis : du côté de l'eau, un mur épais de 3 à 4 mètres, dont les pierres, qui ont de 1 à 2 mètres de longueur[6], sont reliées par des parpaings ; par derrière, un blocage, d'au moins 3 mètres d'épaisseur. Il s'agit très probablement d'un rempart. Le mode de construction est identique à celui des murs longeant le rivage maritime. La Carthage que l'on fortifia au Ve siècle de notre ère ne s'étendait pas jusque-là ; d'ailleurs, les murailles du Bas-Empire n'étaient point bâties

---

présence des ennemis sur les remparts et parce que, dans ces parages, la mer est particulièrement agitée, les flots venant se briser sur les rochers. D'où M. Kahrstedt (p. 14, n. 1) conclut que ce rivage, qualifié par Appien d'escarpé et de rocheux, n'était certainement pas bordé, à l'époque punique, par les murs dont les restes subsistent. Le raisonnement ne vaut rien, car, si ces épithètes d'Appien s'appliquent à la côte située entre Bordj Djedid et la baie du Kram, elles sont inexactes (conf. *supra*, p. 30). Le texte même qu'on allègue prouve que, sur une partie au moins du littoral, les remparts bordaient la mer (*supra*, p. 25)

1. *Carton, C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 630.

2. Roquefeuil, *l. c.*, p. 32-34. Carton, *Documents*, p. 23, 24-25.

3. M. de Roquefeuil indique que, sur ses côtes Est et Sud, il est bordé d'une sorte de plate-forme, de 8 à 10 mètres de largeur.

4. Falbe. *Recherches*, p. 45. Cette forteresse (si c'en était une) aurait-elle été édifiée au point de rencontre du mur de mer et d'un rempart qui aurait protégé la Cité au Nord ? V. *supra*, p. 19.

5. *Revue archéol.*, l. c., p. 248-9 ; *Documents*, p. 79-80 et pl. III.

6. Sic Carton, Doc. (1 m. 50 à 3 mètres : *Rev. archéol.*).

de cette manière. Je croirais volontiers que M. Carton[1] a eu raison d'attribuer ces ruines à l'enceinte punique qui courait le long du lac.

Les vestiges de remparts retrouvés sur les hauteurs, entre la Malga et Bordj Djedid, appartiennent à l'enceinte du Bas-Empire[2]. Cependant, comme nous l'avons indiqué[3], un rempart punique passait peut-être au Nord des anciens cimetières. Au Nord-Est de Bordj Djedid, sur la côte[4], on rencontre, adossée à un rocher, une énorme masse de blocage, qui mesure une quinzaine de mètres de hauteur, sur une quarantaine de largeur. Elle parait avoir été bordée, du côté de la mer, par des murs en gros blocs, de 2 mètres de long sur 1 m. 50 de large[5]. C'était là, a-t-on dit, qu'aboutissait l'enceinte venant de l'Ouest[6]. Mais la preuve manque.

Sur la pente méridionale de la colline de Saint-Louis, des fouilles ont exhumé quelques restes de remparts, qui datent soit du Bas-Empire, soit de la période byzantine[7]. A faut renoncer à reconnaître une fortification punique dans une longue série de compartiments parallèles, arrondis au fond[8], qui sont en réalité des soutènements de l'époque romaine[9].

Tissot[10], s'appuyant sur le témoignage de Daux, a men-

1. *Doc*., p. 81.

2. Plan de Falbe, n^os^ 110, 111 (p. 11 de la notice). Tissot, I, p. 583-4 (d'après Daux). Meltzer, II, p. 172-3. Babelon, p. 151, n° LXXX. Audollent, p. 155-6. — Gauckler (*Rev. archéol*., 1902, II, p. 388 et suiv.) a montré qu'un prétendu réduit rectangulaire de la prétendue enceinte punique (Tissot, p. 584) est en réalité le soubassement d'un Odéon construit sous Septime Sévère.

3. P. 19.

4. Au lieu ou la carte de M. Bordy marque « Tour et poterne ». N° 90 du plan de Falbe.

5. Roquefeuil, l. c., p. 29.

6. Tissot, p. 582 et 583. Carton, *Rev. archéol.*, 1911, II, p. 232-3 ; *Doc*., p.13-17, 105-6.

7. Audollent, p. 273-5.

8. Découvertes de Beulé (*Fouilles*, p. 59 et suiv.) et du P. Delattre (*Bull archéol. du Comité*, 1803, p. 102-3). Voir Tissot, p. 588-590 ; Meltzer, II, p. 178-183, 532 ; Babelon, p. 136 et 137 ; Audollent, *l. c*.

9. Audollent, p. 276. Beulé, Tissot, Perrot (III, p. 348-350) et Meltzer (*l. c*. et *Neue Jahrbücher*, CLV, p. 295) ont cru ces ruines puniques.

10. P. 584-6. Conf. Meltzer, p. 170-2.

tionné des traces de deux murs puniques, qui se seraient détachés de la colline de Saint-Louis et se seraient dirigés l'un vers le Nord-Est, pour aboutir à Bordj Djedid, l'autre vers le Sud, pour prendre fin à la baie du Kram : ils auraient constitué une défense intérieure. Mais ce sont là sans doute des inventions; même si l'on consentait à admettre que Daux a véritablement distingué quelques vestiges de ces deux lignes, on n'aurait aucune bonne raison de les croire antérieures à la destruction de la première Carthage.

## IV

Plusieurs textes nous donnent des indications sur ce qu'étaient les ports à l'époque de la troisième guerre punique[1]. On s'est efforcé de les éclairer et de les compléter par quelques recherches topographiques. Mais les problèmes qui se posent ont reçu des solutions diverses[2].

1. Deux textes, qui se trouvent l'un dans le Périple faussement attribué a Scylax, l'autre dans Diodore de Sicile, se rapportent au IVe siècle. Mais le premier ne nous apprend rien et les conclusions que l'on peut tirer du second ne sont pas très sûres. V. *infra*, p. 57, n. 2.

2. Falbe, *Recherches*, p. 17-26. Beulé, *Fouilles*, p. 87-118. A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris, 1804 ; 2° édit. en 1872), p. 321-8. Tissot, I, p. 509-612. Perrot et Chipiez, III, p. 380-7. C. Torr, dans *The classical Review,* V, 1891, p. 280-4 ; VII, 1893, p. 374-7 ; VIII, 1894, p. 271-6 ; le même, dans *Rev. Archéol*. 1894, I, p. 34-47 et 294-307. Oehler, dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLVII, 1893, p. 321-332 (article traduit dans *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1894, p. 47-63). Meltzer, dans *Neue Jahrbücher*, CXLIX, 1894, p. 49-68, 119-136 ; dans *Historische Untersuchungen Ernst Förstemann gewidmet* (Leipzig, 1894), p. 29-38 ; le même, *Geschichte*, II, p. 197-214, 538-540. Babelon, *Carthage*, p. 52-54, 121-5. Courtet, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscription*s, 1897, p. 125-131. De Roquefeuil, *ibid*., 1898, p. 20-30, 653-666 ; 1890, p. 19-38 (analyses par Oehler, dans *Archäol. Anzeiger*, 1898, p. 171-5 ; 1899, p. 7-12, 192-7). Hantz, *C. r. Acad. Inscr*., 1900, p. 53-78 (conf. Oehler, *Arch. Anz*., 1901, p.140-7). Audollent, *Carthage romaine*, p. 198-219. Oehler, *Arch. Anz*, 1904, p. 173-184. Schulten, *ibid*., 1905, p. 73-76. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 51-53 ; le même, *C. r. Acad. Inscr*., 1912, p.277-286. Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 611-2, 622-631, et *Rev. archéol*., 1911, II, p. 229-255 ; le même, *Documents pour servir à l'étude, des ports et de l'enceinte de la Carthage punique*, Paris, 1913 (extrait des n^os^ 87-96 de la *Revue tunisienne*). Kahrstedt, p. 16-21.

Examinons d'abord les textes. Le principal est dans Appien[1] ; il a dit être copié, plus au moins exactement, dans Polybe. « Les ports de Carthage étaient disposés de telle sorte que les navires passaient de l'un dans l'autre[2] ; de la mer, on pénétrait par une entrée, large de 70 pieds (20 m. 72), qui se fermait avec des chaînes de fer. Le premier port, réservé aux marchands, était pourvu d'amarres nombreuses et variées. Au milieu du port intérieur, était une île. L'île et le port étaient bordés de grands quais. Tout le long de ces quais, il y avait des loges, faites pour contenir 220 vaisseaux, et, au-dessus des loges, des magasins pour les agrès. En avant de chaque loge, s'élevaient deux colonnes ioniques, qui donnaient à la circonférence du port et de l'île l'aspect d'un portique[3]. Sur l'île, on avait construit pour l'amiral un pavillon, d'où partaient les signaux des trompettes et les appels des hérauts, et d'où l'amiral exerçait sa surveillance. L'île était située en face de l'entrée[4] et elle s'élevait fortement[5] : ainsi, l'amiral voyait ce qui se passait en mer, tandis que ceux qui venaient du large ne pouvaient pas distinguer nettement l'intérieur du port.

1. *Lib*., 96.

2. Οί δέ λιμένές ές άλλήλους διεπλέοντο, χαί 'έσπλους έχ πελάγους ές αύτούς ήν εί̃ς εύρος ποδών έβδομήχοντα. Ne pourrait-on pas lire εἷς (un seul), au lieu de εί̃ς ? Mais ce mot devrait être placé auprès d'έσπλους. Du reste, le sens est certain : l'entrée était unique. Les mots ές άλλήλους διεπλέοντο indiquent, avec toute la netteté désirable, que, pour parvenir au second port, il fallait traverser le premier. Je ne puis donc adopter l'interprétation proposée par M. Carton, *Documents*, p. 6 : « [Les ports], pouvaient très bien communiquer entre eux sans se succéder

3. Toutes les loges étaient de même largeur, car les colonnes qui les précédaient devaient être à intervalles égaux : une ordonnance différente eût été trop disgracieuse. — Beulé (p. 110) se trompe quand il indique un total de 440 colonnes. Appien veut certainement dire que chaque loge s'ouvrait en arrière de deux colonnes, placées naturellement devant les murs latéraux de la loge. Or, comme les loges étaient contiguës, les deux cotonnes qui précédaient (ou flanquaient) l'entrée de chacune d'elles, précédaient, avec deux autres, rentrée des deux loges voisines. Le chiffre de Beulé doit donc être réduit à 224, si l'on admet, avec lui, que les loges aient été réparties en quatre séries. Voir Jal, p. 326-7 ; Perrot, p. 384, n. 2 ; Meltzer, II, p.540.

4. Κατά τόν 'έσπλουν. Cela ne veut pas dire à l'entrée même, puisque Appien vient d'indiquer que l'île était au milieu du port intérieur.

5. Άνετέτατο ίσχυρώς. Ces mots s'appliquent au pavillon de l'amiral : les bords de l'île, garnis de quais et de loges pour les navires, étaient peu élevés.

Même pour les marchands qui entraient sur leurs vaisseaux, les arsenaux restaient invisibles : ils étaient en effet entourés d'un double mur et de portes, qui permettaient aux marchands de passer du premier port dans la ville, sans qu'ils eussent à traverser les arsenaux[1] ».

L'île est indiquée aussi par Strabon[2] et Diodore de Sicile[3]. Strabon dit qu'elle était ronde et entourée d'un canal qui offrait de chaque côté des loges, disposées en cercle, où l'on remisait les vaisseaux. Les termes dont Appien se sert attestent également la forme arrondie de l'île et du port militaire. Les deux ports formaient un ensemble, que cet auteur appelle quelquefois « le port »[4].

Ils s'enfonçaient à l'intérieur des terres, puisque, l'entrée ayant été barrée par une digue romaine, les assiégés *creusèrent* d'un autre côté une nouvelle issue vers la mer[5]. Ils étaient en deçà du rempart de la ville, car le creusement de l'issue et la construction d'une grande flotte « dans les ports » purent être exécutés sans que les Romains s'en aperçussent[6]. Appien dit

---

1. Ού μήν ούδέ τοΐς έσπλεύσασιν έμπόροις εύθύς ήν τά νεώρια σύνοπτα τεΐχός τε γάρ αύτοΐς διπλοΰν περιέχειτο χαί πύλαι, αί' τούς έμπόρους άπό τοΰ πρώτου λιμένος ές τήν πόλιν έσέφερον, ού διερχομένους τά νεώρια. Dans cette phrase, αύτοΐς se rapporte à νεώρια, et non à έμπόρις : une muraille devait entourer un emplacement, non des personnes. A moins de supprimer αί' après πύλαι, il faut entendre, non des portes pratiquées dans une enceinte qui aurait enfermé le port marchand (opinion de Meltzer. II, p. 213), mais des passages entourant le port militaire, c'est-à-dire le longeant. M. Torr (*Rev. archéol*., 1894, I, p. 38 et 297) suppose que c'étaient des canaux (*contra* : Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 54-55, n. 11). L'hypothèse n'est pas inadmissible (v. infra, p. 52) ; cependant rien, dans le texte d'Appien, ne nous autorise à donner ce sens particulier au mot πύλαι.

2. XVII, 3, 14.

3. Diodore décrit (III, 44, 8) une baie qui s'ouvre sur la mer Rouge par une entrée de deux plèthres (59 m. 20) ; au milieu se trouve une île. « Ce port est entièrement semblable au port qui existe à Carthage et qu'on appelle le Cothon. »

4. Ό λιμήν : *Lib*., 121 (en deux passages), 123, 124, 134. Ailleurs, Appien se sert du pluriel : 95. 96, 121 ; voir aussi Strabon, XVII, 3, 14.

5. Appien, 121 ; conf. 134. Voir aussi Strabon, XVII, 3, 15. Argument indiqué par M. Oehler. *Neue Jahrbücher*, CXLVII p. 326.

6. Appien, 121.

cependant que « l'entrée du port, tournée vers le Couchant, était en avant et à peu de distance de la terre[1] ».

Ailleurs, il mentionne, « celui des ports que l'on nommait le Cothon[2] ». Le Cothon, ajoute-t-il, avait une partie quadrangulaire (le contexte montre que cette partie était la plus menacée par les assiégeants) et une partie ronde[3] ; il était entouré d'une muraille. Le terme Cothon s'appliquait certainement au port militaire : cela ressort d'un passage de Strabon, qui appelle ainsi l'île située au milieu du port où se trouvaient les loges pour les galères[4]. C'est du reste par erreur que le géographe grec donne à une île un nom qui désignait en réalité un port, comme l'attestent, non seulement Appien, mais Diodore et Strabon lui-même : l'un[5] parle du port de Carthage appelé Cothon ; l'autre, peu après le passage cité, fait mention de « la bouche du Cothon[6] ». On appliquait aussi le terme Cothon au premier port, au port marchand : la bouche du Cothon, que, dit Strabon, les Romains gardaient, était certainement l'entrée par laquelle on passait de la mer dans le port marchand, précédant le port militaire : nous savons que Scipion avait barré cette entrée par une digue [7]. Comme le port de guerre était de forme circulaire, il y a lieu de croire que la partie quadrangulaire

1. *Ibid.*: Ὁ Σχιπίων... έπενόει τόν 'έσπλουν αύτοΐς τοΰ λιμένος, ές δύσιν τε άφορώντα, χαί ού πάνυ πόρρω τής γής 'όντα, άποχλεΐσαι. Selon M. Schulten (Arch. Anzeiger, 1905, p. 74), l'expression τής γής désignerait la partie de la côte où Scipion amorça la digue qu'il dirigea vers rentrée du port, afin de fermer cette entrée. C'est une interprétation que ne parait pas autoriser le mot πόρρω, dont le sens est *en avant*. Je ne puis trouver ici qu'une double indication topographique indépendante des événements racontés par l'historien : orientation de l'entrée du port, emplacement de cette entrée par rapport à la terre.

2. *Lib.*, 127 : τών λιμένων τώ χαλουμένω Κώθωνι.

3. *Ibid*. Asdrubal brûle de nuit τό μέρος τοΰ Κώθωνος τό τετράγωνον, croyant que Scipion attaquera par là. Mais Lœlius, lieutenant de Scipion, se porte, à l'insu des Carthaginois, έπί θάτερα τοΰ Κώθωνος ές τό περιφερές αύτοΰ μέρος.

4. XVII, 3, 14 : ό Κώθων, νησίον περιφερές, etc.

5. Voir p. 40, n. 3.

6. XVII, 3, 15 : τοΰ στόματος τοΰ Κώθωνος.

7. Appien, 121. — Le Κώθων de Cathage est également mentionné par Zoneras, IX, 29, p. 408, a ; voir aussi Orose, IV, 23, 1 (« Gothonem »).

du Cothon était le port de commerce[1].

Le mot cothon parait se rattacher .à une racine sémitique qui signifie couper, tailler[2] : il désignait, non un port naturel, mais un bassin fait de main d'homme[3]. Le double bassin appelé ainsi, qui s'étendait derrière l'enceinte de Carthage, avait donc été creusé dans le sol de la péninsule[4].

En ce qui concerne l'emplacement de ce double port, les textes affirment qu'il était dominé par l'acropole, c'est-à-dire par la colline de Saint-Louis[5] (cela ne nous apprend pas grand-chose) et qu'il se trouvait dans le voisinage du cordon séparant la mer du lac de Tunis. La digne romaine qui ferma

---

1. Conf. Meltzer, II, p. 240. — Mais alors, que veut dire Appien quand il parle de « celui des ports que l'on nommait le Cothon » ? Fait-il allusion à un ou plusieurs ports de Carthage autres que les deux bassins qu'il décrit au chapitre 96 ? il ne mentionne nulle part ce ou ces ports, et nous avons vu (p. 40, n. 4) qu'il se sert du pluriel λιμένες pour désigner les deux bassins : il est donc probable qu'il donne ici le même sens au mot λιμένων. Il faudrait en conclure qu'il aurait cru que le terme Κώθων s'appliquait à un seul de ces deux bassins. Dans la phrase suivante, il affirme que le Cothon comprenait deux parties, l'une quadrangulaire, l'autre circulaire. Cela ne convient pas au port militaire qui, comme l'indique Appien au chapitre 96, comme l'indique aussi Strabon, était de forme ronde. D'autre part, il ne s'agit pas du port marchand seul, car le récit d'Appien au chapitre 127, nous montre clairement qu'après, avoir pris le Cothon, les Romains n'eurent pas à prendre le port de guerre ; il ne leur resta plus qu'a pénétrer dans la ville, ce qu'ils firent aussitôt D'ailleurs, il est établi que le terme Cothon s'appliquait au port militaire. On peut donc supposer que, par une de ces négligences dont il est coutumier, Appien a donné, à une ligne d'intervalle, des sens différents au mot Cothon : il aurait d'abord appelé ainsi, par erreur, un des deux ports ; puis, avec raison, l'ensemble constitué par ces deux ports. — Quand Diodore (*l. c.*) dit que la baie de la mer Rouge est entièrement semblable au Cothon de Carthage, il ne pense peut-être qu'au port circulaire. Il y avait une île « au milieu » de cette baie. Or, à Carthage, l'île était au milieu du second port et au fond du double bassin. Mais doit-on attribuer une précision rigoureuse aux termes que cet auteur emploie ?

2. Meltzer, *Neue Jehrbüchrer,* CXLIX, p. 130. Euting, *apud* Meltzer, dans *Hist. Unters. Förstemann gewidmet*, p. 30, et *Geschichte*, II, p. 528. Il ne faut pas confondre le terme punique avec le mot grec χώθων qui désignait une sorte de vase.

3. Aussi Virgile, connaissant cette particularité des ports de Carthage, a-t-il écrit (*Énéide*, I, 427) : « Hic portos alii effodiunt ». — Servius, *ad locum* : « Portus effodiunt, id est Cothona faciunt ». Deutéro-Servius, *ibid.* : « Portus effodiunt, ut portus scilicet faciunt. Et vere ait, nam Carthaginienses Cothone fossa atuntur, non naturali portu ».

4. Diodore (*l. c.*) compare au Cothon carthaginois une baie qu'entourent de tous côtés des montagnes et à laquelle on n'a accès que par un étroit goulet.

5. Strabon, XVII, 3, 14.

l'entrée partait du cordon[1] : elle s'avançait donc à travers la baie du Kram. Au contraire, la nouvelle issue ouverte par les Carthaginois débouchait en un point où la profondeur de la mer et la violence des vents n'auraient pas permis la construction d'une digue semblable[2] : à cette indication, on reconnaît les parages de la côte orientale[3]. On en peut conclure que l'entrée du Cothon se trouvait sur un autre point du littoral, mieux abrité : dans la baie. Si elle était vraiment, comme le dit Appien, à peu de distance du rivage, il faut supposer que quelque ouvrage extérieur précédait les bassins situés à l'intérieur des terres. Les vaisseaux ne pouvaient pas pénétrer par ailleurs dans le Cothon : Scipion, qui voulait enlever aux Carthaginois tout moyen de se ravitailler(4), n'aurait point barré à grand-peine l'entrée mentionnée par Appien et par Strabon, s'il y avait eu un autre accès ; les assiégés n'auraient point fait un canal vers la haute mer, si un passage avait déjà existé de ce côté; du reste, les conditions n'y étaient pas favorables à rétablissement d'une entrée de port[5].

En avant du mur de la ville, s'étendait un vaste ouvrage, qu'Appien appelle χώμα[6]. Fort antérieur à la troisième guerre punique, il servait à entreposer des marchandises[7]. C'était un terre-plein, car Scipion y fit creuser un fossé[8]. Le général

1. Appien, 121.

2. *Ibid*.

3. Quand tout fut prêt, dit Appien, les Carthaginois ouvrirent l'issue περί έω. Cela signifie-t-il « à l'aurore », comme on le pense généralement ? Estrup (cité par Dureau de la Malle, p. 18), Beulé (p. 112), Tissot (p. 606) traduisent : « vers l'Orient ». Graux (p. 187, n. 1), adopte ce sens. Appien aurait donc indiqué explicitement que l'issue débouchait sur la côte orientale.

4. Appien, 120 et 121.

5. De Roquefeuil, *C. r. Acad. Inscr*., 1808, p. 34. Conf. plus haut, p. 6.

6. Pour les textes relatifs au χώμα, voir Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 178 ; Schulten, *ibid*., 1905, p. 75.

7. Appien, 123 : χώμα... ό πρό τοΰ τείχους εύρύχωρον έμπόροις ές διάθεσιν φορτίων έγεγένητο έχ πολλοΰ. Je crois qu'il s'agit de marchandises à embarquer et à débarquer. Graux (p. 188) traduit διάθεσις par vente, ce qui ne me parait pas justifié.

8. Appien, 125.

romain voulut s'en emparer à cause des commodités qu'il offrait pour attaquer le port[1], dont il était par conséquent voisin : une phrase d'Appien autorise à croire qu'il avoisinait la partie rectangulaire du Cothon[2], c'est-à-dire le port marchand. On l'avait sans doute construit pour parer ou remédier à l'encombrement des quais de ce port, dont il formait comme une annexe : quand l'état de la mer le permettait, les navires pouvaient y prendre on y laisser leur chargement, sans avoir besoin d'entrer dans le bassin[3].

Lors du siège, les Carthaginois, pour empêcher l'ennemi d'occuper ce lieu, établirent, en travers du χώμα, un rempart qui était parallèle à l'enceinte[4], rempart de faible hauteur, mais très long, puisque, de distance en distance, il fut muni de nombreuses tours[5]. La largeur de la plate-forme comprenait : 1° l'intervalle qui séparait les deux lignes de défense ; 2° le bas rempart ; 3° l'intervalle entre ce rempart et le front du χώμα[6], espace où les Romains purent élever des ouvrages faisant face aux tours du bas rempart[7]. Un autre détail atteste, s'il est exact, la grande étendue de ce débarcadère : Scipion, après en avoir chassé les Carthaginois, y plaça un corps de 4 000 hommes,

1. Appien, 124.

2. *Lib*., 127 : c'était de ce côté du Cothon qu'Asdrubal s'attendait à être attaqué par Scipion, maître du χώμα (conf. p. 41, n. 3).

3. Meltzer, II, p. 201-2.

4. Appien. 123 : παρατείχισμα... βραχύ. Appien appelle ce rempart soit διατείχισμα (123 et 125), soit παρατείχισμα (123 et 124) : ces deux termes sont en effet synonymes, quoi qu'on en ait pensé (voir infra, p. 71, n. 1) ; διατείχισμα, parce que le rempart coupait transversalement le χώμα, παρατείχισμα, parce qu'il passait le long du mur de la ville (Schutten, l. c.), ou, selon Graux (p. 189) et Tissot (p. 629), le long du rivage : cela revient du reste au même, puisque le mur longeait la côte.

5. Appien, 125.

6. Dans un combat livré a cet endroit, les galères romaines furent exposées aux projectiles que leur lançaient les Carthaginois à la fois des navires adossés au front du χώμα, du χώμα même (c'est-à-dire du rebord du χώμα) et du bas rempart : Appien, 123. La portée des javelots n'était que d'une quarantaine de mètres, mais le bas rempart devait être garni de machines dont les traits et les pierres allaient beaucoup plus loin.

7. Appien, 125. Voir aussi 124.

pour garnir un mur qu'il y fit construire et d'où ses soldats atteignaient de leurs traits les défenseurs de l'enceinte[1].

Le χώμα n'était probablement pas éloigné de la nouvelle issue. Après un combat en haute mer, des vaisseaux puniques, voulant rentrer, trouvèrent 1e passage obstrué, par d'autres bâtiments; ils se rangèrent alors en ligne le long de la plate-forme[2].

Constatons encore que des Instructions nautiques, insérées dans un ouvrage de saint Hippolyte[3], mentionnent un χώμα, situé à l'entrée du port, à droite pour les navigateurs qui venaient de longer le cordon du lac de Tunis ; l'auteur leur recommande de mouiller à l'abri de cet ouvrage[4]. Mais, à nous en tenir aux textes, il est impossible de dire si le χώμα dont il est ici question était d'origine punique et s'il constituait une grande plate-forme, comme celui dont parle Appien, ou bien un simple môle, le mot grec comportant les deux sens.

## V

Avant de préciser, par une étude topographique, l'emplacement du double port intérieur, nous devons examiner deux hypothèses, présentées l'une par M. Cecil Torr, l'autre par M. Carton.

Le premier[5] soutient que le port marchand était situé en pleine mer, le long de la côte orientale, depuis Bordj Djedid jusque vers le Lazaret[6]. Les mules qui l'auraient limité auraient

1. Appien, 123.

2. Appien, 123.

3. *Stadiasmus maris Magni*, § 124 (*Geogr. graeci minores*, édit. Müller, I, p. 471). Pour ce manuel, conf. infra, p. 115. n. 6.

4. Sans doute en attendant l'autorisation d'entrer dans le port : Oehler, *Arch. Anzeiger,* 1904, p. 176, 182.

5. Articles cités p. 38, n. 2. Réfutations par Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 321 et suiv. ; Meltzer, *ibid*., CXLIX, p. 54 et suiv. ; Audollent, p. 210-1.

6. A environ 300 mètres au Nord de l'angle de la baie du Kram.

formé un ange droit au Sud-Est et une courbe au Nord[1]. Ce port extérieur aurait été celui qu'on appelait le Cothon[2]. Quant au port militaire, situé en arrière du port marchand, M. Torr déclare ignorer son emplacement exact[3].

Mais le terme Cothon, nous l'avons vu, désignait des bassins creusés dans l'intérieur des terres et, à Carthage, il s'appliquait à la fois au port de commerce, et au port de guerre. Scipion, aurait-il construit une digue grandiose[4] pour fermer l'entrée d'un port isolé en avant de l'enceinte et qu'il lui eût été sans doute facile d'emporter ? Les assiégés auraient-ils pu exécuter des travaux considérables « dans les ports », sans que les Romains le sussent, si l'un de ces ports avait été entièrement exposé aux yeux des ennemis ? Appien aurait-il dit que la nouvelle issue avait été *creusée* par les Carthaginois, s'ils s'étaient contentés de couper un môle ? L'établissement de ce port extérieur, dans des parages où la mer est profonde et où les vents de Nord-Est soufflent avec une violence redoutable, eût nécessité de hautes et puissantes jetées. Or il est certain qu'il n'en existe aucune trace au large, comme l'a constaté M. de Roquefeuil[5].

M. Carton[6] place le port marchand dans une vaste

1. Cela pour expliquer le passage d'Appien (*Lib*., 127) relatif à la partie quadrangulaire et à la partie circulaire du Cothon (*supra*, p. 41). Noter que le mot περιφερές dont Appien se sert indique, non un arc de cercle, comme M. Torr le suppose, mais un cercle entier.

2. M. Torr (*Rev. archéol*., 1894, I, p. 40 et 299) invoque ce texte de Festus (édit. Lindsay, p. 33), conservé par Paul Diacre : « Cothones appellantur portus in mari interiores arte et manu facti ». Assurément, l'expression est peu claire; mais, si « in mari » peut laisser supposer qu'il s'agit d'un port établi en pleine mer, « interiores » doit faire admettre le contraire.

3. Il ne croit pas que les lagunes qui s'étendent au Nord de la baie du Kram (voir *infra*, p. 53 et suiv.) représentent d'anciens ports.

4. On sait qu'elle partait du cordon. De là à l'entrée supposée du port extérieur, il y a plus de 1500 mètres.

5. *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 21 et 36 ; 1899, p. 20-21.

6. *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 625-6 ; *Rev. Archéol*., 1911 ; II, p. 234-8 ; surtout *Documents*, p. 24 et suiv. Gauckler, qui, auparavant, avait déjà admis que le part marchand se trouvait entre Bordj Djedid et les deux lagunes (*Bull. archéol. du Comité*, 1899,

« conque »[1], dont les bords auraient formé à peu près un arc de cercle en arrière du rivage actuel, entre les ruines du quadrilatère voisin de Bord] Djedid[2] et un point situé au Nord du palais de Dermèche[3]. Cette baie naturelle[4] aurait mesuré environ 1500 mètres de longueur, sur 250-300 mètres de largeur (au sommet de la courbe)[5]. Les Carthaginois l'auraient protégée, du côté de la mer, par une section de leur mur d'enceinte, formant comme une corde à cet arc de cercle. Il y aurait eu une passe au Nord-Est, près du quadrilatère[6]. Dans le fond de la baie du Kram, aurait existé une seconde entrée, commune au port marchand et au port militaire[7] ; le savant archéologue identifie celui-ci avec deux lagunes qui s'étendent au

---

p. CLXXII ; 1900, p. CXLIX), a approuvé l'hypothèse de M. Carton : *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 612 Contra : Schulten, *Arch. Anzeiger,* 1913, p. 247.

1. Qui, avant le creusement du Cothon, au Nord de la baie du Kram, aurait été l'unique port de la ville : voir *supra*, p. 12.

2. Voir p. 36.

3. Ancien Dar Mustapha ben Ismaïl, plus tard palais de Si Mohammed Bey.

4. Le terme *conque* n'est peut-être pas très bien choisi pour la désigner, puisqu'il ne s'agit pas d'un enfoncement de forme étroite et allongée.

5. 300 mètres de large : Carton, *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 629 ; 250 mètres ; *Rev. archéol.*, *l. c.*, p. 298. — Entre le quadrilatère et le palais de Dermèche, il y a environ un kilomètre en suivant le rivage actuel. D'autre part, si un égout trouvé tout auprès de Bir ez Zrig est punique, comme M. Carton parait disposé à le croire (*Doc.*, p. 110), ce lieu, situé à environ 170 mètres de la côte, presque à la hauteur du milieu de la corde reliant les deux extrémités de la courbe (voir la carte de Bordy), ne se serait pas trouvé à l'intérieur de la conque, car on ne voit guère ce qu'un égout serait venu faire en plein bassin maritime. Près de Bir ez Zrig (à une trentaine de mètres à l'Est : *Doc.*, p. 109-110 ; a environ 70 mètres du littoral actuel : ibid., p. 107 et 108 ; ces deux mesures ne concordent pas), M. Carton signale un mur en pierres de taille assez grandes, épais d'au moins 1 m. 30, sensiblement parallèle a la côte et descendant jusqu'au niveau de la mer; on l'a suivi sur plus de 60 mètres (Doc., p. 108). Ce mur est attribué par M. Carton à l'époque punique. Du côté de la terre, un grand nombre d'autres murs, « en général de même nature », venaient le rejoindre à angle droit. M. Carton croit que le grand mur représente un quai. A moins que cet ensemble n'ait été établi au beau milieu du port, il faut admettre qu'il s'agit d'un quai bordant la conque supposée. Par conséquent, celle-ci ne se serait pas avancée à 250-300 mètres à l'intérieur des terres. M. Carton et d'autres savants jugent bien petite la lagune allongée, voisine de la baie du Kram, dans laquelle on reconnaît d'ordinaire le port marchand. La conque aurait-elle été encore plus petite ?

6. *Doc.*, p. 25, 44, 101, 125. M. Carton (*ibid.*, p. 4647) avait cru à l'existence d'une passe secondaire, plus au Sud. Il a renoncé à cette hypothèse (*ibid.*, p. 125).

7. *Doc.*, p. 67.

Nord de la baie[1]. Derrière cette entrée, un passage particulier aurait conduit au port de guerre, tandis qu'un bassin allongé, bordé de quais, aurait permis aux marchands de conduire leurs vaisseaux dans le port qui leur était réservé[2]. Après la destruction du mur d'enceinte, en 146 avant J.-C., les flots, ne rencontrant plus cet obstacle, apportèrent, selon M. Carton, des sables qui commencèrent à combler la conque ; les Romains la remblayèrent complètement et élevèrent par-dessus diverses constructions, entre autres de vastes thermes[3], bâtis ou restaurés sous le règne d'Antonin le Pieux[4].

Cette conque n'est mentionnée par aucun auteur ancien. Appien donne, au contraire, dés indications qui s'opposent à l'hypothèse de M. Carton. Il affirme qu'on devait traverser le premier port pour entrer dans le second[5] : le port militaire s'ouvrait donc au fond du port marchand. D'autre part, nous avons montré[6], d'après le même écrivain, que ces deux ports n'avaient qu'une seule entrée, dans la baie du Kram.

Les arguments présentés par M. Carton sont-ils assez convaincants pour faire rejeter le témoignage des textes ?

1° Le quadrilatère, dit-il, était une forteresse, qui devait jouer un rôle fort important dans la défense. Le côté oriental de ce quadrilatère se continue en mer, vers le Sud-Ouest, par une muraille longue d'une quarantaine de mètres, qui était un môle[7]. Au delà de ce môle, vers le Midi, sur une étendue d'environ 60 mètres, on n'a pas constaté de vestiges du mur d'enceinte en grosses pierres, de taille[8]. Là donc était l'entrée

1. *Doc*., p. 55.
2. *Doc*., p. 51 (note), 114.
3. D'où le nom que porte encore aujourd'hui cette région : Dermèche (Thermis).
4. Carton, *Doc*., p. 69 et 92. Voir aussi Gauckler, *C. r, Acad. Inscr*., 1910, p. 612-3.
5. Voir p. 39, n. 2.
6. P. 43.
7. Opinion de M. de Roquefeuil (*C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 33), adoptée par M. Carton.
8. *Doc*., p. 44.

d'un grand port, commandée par une puissante forteresse[1]. Nous sommes disposé à attribuer ces ouvrages à l'époque punique et l'hypothèse qui fait du quadrilatère une forteresse n'est pas invraisemblable[2]. Mais, cela étant admis, nous devons avouer que nous ignorons pourquoi les Carthaginois, avaient élevé une forteresse en ce lieu ; on peut faire d'autres conjectures que celle de M. Carton[3]. La jetée de 40 mètres a pu couvrir, non la passe d'un grand port, mais un petit abri[4] pour quelques vaisseaux ancrés au pied du quadrilatère[5]. L'interruption du mur maritime est-elle certaine[6] ? En tout cas, nous nous refusons à croire qu'on ait placé à cet endroit l'entrée d'un port très fréquenté, où il eût été difficile et dangereux de pénétrer par les vents d'Est.

2° M. Carton a fait sur la berge, immédiatement au Sud des thermes d'Antonin, « un grattage sommaire », au-dessus de la mer. Les résultats de ce grattage l'ont convaincu que la berge est « complètement artificielle et formée de matériaux de remblais[7] ».

Mais, pour adopter l'hypothèse d'une conque dont la profondeur eût convenu aux plus gros bâtiments de commerce, il est évident qui on ne saurait se contenter d'une expérience rapide, faite en un lieu où les vagues ont pu apporter toute sorte de débris : il faut des sondages; conduits au-dessous du niveau de

1. *Ibid*., p. 25-26.

2. Voir *supra*, p. 36.

3. *Supra*, p. 36, n. 4.

4. Comme l'a cru M. de Roquefeuil, l. c.

5. Remarquons cependant que cette jetée eût été bien exposée aux grosses mers et eût sans doute exigé de fréquentes réparations.

6. On constate, « en avant de l'espace où se trouve la lacune » du mur en pierres de taille, l'existence d'un mur en blocage. Ailleurs, des restes d'un mur bâti en blocage se rencontrent derrière la rangée de pierres de taille, qui, autant qu'on en peut juger, formait le parement extérieur de la construction en matériaux agglomérés (*supra*, p. 34) : les deux murs dataient par conséquent de la même époque, probablement de l'époque punique. Mais, ici. M. Carton croit que le mur en blocage est romain (Doc., p. 44 et 126).

7. Doc., p. 31 ; conf. p. 45-46 et 107.

la mer, exécutés à l'intérieur de l'espace qu'aurait occupé la conque et que les Romains auraient comblé[1].

3° Dans la région de Dermèche, entre les thermes et la gare de Carthage, à 250-300 mètres de la côte[2], ont été découvertes plusieurs centaines de ces stèles[3], dédiées à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, qui sont si abondantes à Carthage[4]. Elles offrent une particularité intéressante. On remarque sur leur surface « des tubes calcaires de vers marins », ainsi que « de petites huîtres, indiquant nettement qu'elles -avaient fait en mer un séjour plus ou moins prolongé. Quelques-unes d'entre elles portent des trous de mollusques térébrants[5] ». M. Carton n'a pas pu étudier « dans quelles conditions se trouvaient exactement ces petits monuments ». Cependant il a su qu'on les a rencontrés « en désordre, par groupes, quelquefois à 1 mètre ou 2, mais le plus souvent à 5-6 mètres de la surface et même plus[6] ». Il croit qu'ils avaient été jadis dressés le long du rivage de la conque[7], dans laquelle ils seraient tombés. Un grand nombre d'autres stèles, également couvertes de coquillages, ont été trouvées plus -à l'Est, tout auprès du puits appelé Bir ez Zrig, à environ 170 mètres de la mer[8].

Que ces stèles aient séjourné dans de l'eau de mer, il faut l'admettre. Mais où ? Nous n'en savons rien. Les premières ont

---

1. J'ai peine à admettre que la masse énorme des thermes d'Antonin ait pu être élevée abord de la mer sur des terres rapportées.

2. 300 mètres : *C. r. Acad. Inscr.*, 1910, p. 611 ; environ 250 mètres : Doc., p. 29.

3. M. Carton en a examiné deux ou trois cents (Doc., p. 29).

4. Voir *infra*, p. 80.

5. *Doc*., p. 28.

6. *Doc*, p. 29. Conf., *ibid*., p. 33 : « Les stèles couvertes de coquillages ont été rencontrées à des profondeurs de 6 mètres environ

7. M. Carton (*Doc*., p. 33) reconnaît qu'on peut lui faire une objection assez sérieuse »; il la formule ainsi : « Il n'est pas possible qu'un champ planté de stèles, comme le sanctuaire de Tanit, ait occupé un espace étendu, le long d'un rivage où devaient accoster les navires ». Les stèles dédiées à Tanit appartiennent en général aux derniers temps de la Carthage punique : il n'y aurait donc pas lieu de supposer qu'à partir d'une certaine époque, ces monuments aient cessé d'encombrer les bords de la conque.

8. *Doc*., p. 110. Conf. Vassel, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouvelle série, II, 1914, p. 188.

été recueillies dans des lieux dont l'altitude est de 6 à 11 mètres[1]. Il est donc certain que presque toutes, sinon toutes, gisaient au-dessus du niveau de la mer. Si elles étaient restées à l'endroit où elles firent un séjour dans l'eau marine, on devrait les rencontrer beaucoup plus bas ; les bords de la conque, port de commerce, étaient apparemment munis de quais, que pouvaient accoster de gros navires et que baignaient par conséquent des eaux profondes. Rien ne prouve, d'autre part, que le sol de Carthage s'élève au-dessus de la mer plus haut qu'il y a deux mille ans[2]. Nous devons en conclure que, dès l'antiquité, pour des raisons que nous ignorons, ces stèles furent retirées de l'eau de mer où elles avaient été plongées[3]. Où les repêcha-t-on ? Nous n'osons affirmer, avec M. Carton, que ce fut dans le voisinage immédiat des endroits où elles ont été exhumées de nos jours. Les stèles de Bir ez Zrig se seraient trouvées au fond d'un grand égout, se dirigeant vers la mer[4]. « On pourrait penser, écrit M. Carton[5], que la mer, refluant jusqu'à ce point, a pu permettre à des mollusques de s'y développer. » Opinion qui, si elle était fondée, interdirait, d'invoquer ces stèles en faveur de l'hypothèse de la conque. M. Carton ajoute : « Peut-être la construction de ces canaux [il s'agit du prétendu égout] remonte-t-elle à l'époque punique ». Alors la conque ne se serait pas étendue jusque-là[6] et nous devrions supposer que les stèles à coquillages recueillies plus à l'Ouest ont été transportées à au moins 80 mètres de cette conque, au

1. *Doc*., p. 33.

2. M. Carton (*Doc*., p. 126) hasarde cependant l'hypothèse d' « un soulèvement géologique du sol ». Il avait écrit auparavant (*ibid*., p. 27) : « L'étude géologique du littoral ne m'a permis de constater nulle part les traces d'un affaissement du sol, ni, du reste, d'un mouvement d'élévation ». Conf. Partsch, *Petermanns Mitteilungen*, XXIX 1883, p. 205.

3. D'après la forme des coquillages, le séjour que les stèles firent dans l'eau ne fut pas très long : voir l'observation au n° 2988 du *Corpus inscriptionum semiticarum*, Première partie.

4. Indication donnée à M. Carton par un surveillant de chantier : *Doc*., p. 110.

5. *Ibid*.

6. Conf. *supra*., p. 47, n. 5.

fond de laquelle elles auraient auparavant séjourné. Est-il impossible de se persuader que, puisqu'elles ont été déplacées après leur immersion, on les ait apportées d'un peu plus loin, d'un lieu où la mer baigne le rivage actuel ? Ou bien, qu'après avoir été, comme les stèles de Bir ez Zrig, précipitées dans quelque égout communiquant avec la mer, elles en aient été retirées ? Ou bien encore qu'on les ait jetées dans des canaux qui se seraient détachés du port marchand, situé, comme nous allons le voir, au Nord de la baie du Kram, et qui, passant le long du port militaire, situé au Nord de ce premier part, auraient permis à des bâtiments de commerce d'embarquer ou de débarquer leur chargement dans la région comprise entre la colline de Saint-Louis et la mer, c'est-à-dire, croyons-nous, en pleine ville ? Cette dernière hypothèse ne peut s'appuyer sur aucun texte précis[1] ; mais elle expliquerait l'existence de quais intérieurs, datant de l'époque punique, si de tels quais étaient constatés d'une manière certaine[2].

En résumé, la théorie ingénieusement soutenue par M. Carton est contraire aux témoignages anciens et n'invoque que des arguments à notre avis contestables : nous ne croyons pas pouvoir l'adopter.

Si la baie du Kram avait, lors de la fondation de Carthage,

---

1. Nous avons vu (p. 40, n. 1) qu'il y avait autour du port militaire des πύλαι, permettant aux marchands de passer du port de commerce dans la ville. Mais Appien ne dit pas qu'ils y aient passé sur leurs navires.

2. M. Carton (*Doc*., p. 51, note) a cru reconnaître un reste de quai dans un mur en blocage, large de 3 mètres, découvert au Sud du palais de Dermèche ; « le bord régulier de ce mur est tourné vers la terre » :— On a retrouvé, dans le jardin du même palais, un mur formé d'énormes blocs de grès, qui court parallèlement au rivage, dont il n'est distant que de quelques mètres, et qui descend au-dessous du niveau de la mer (Gauckler, *Bull. archéol. de Comité*, 1900, p. CXLIX). Gauckler a cru ce mur punique (*l. c*.) et s'est demandé s'il n'appartenait pas à un quai intérieur (*C. r. Acad. Inscr*., 1910, p. 613). M. Carton (*Doc*., p. 50 et p. 99, n. 3) ne pense pas qu'on ait employé un appareil aussi considérable pour un mur de quai intérieur et il est disposé à y voir un reste d'un ouvrage fortifié. — Un long mur, découvert près de Bir ez Zrig (voir *supra*, p. 47, n. 5), a été regardé par M. Carton comme un débris de quai punique. La destination de ces ouvrages; de construction différente, et leur date (sauf peut-être la date du second) restent, à vrai dire, fort incertaines.

la forme qui elle présente aujourd'hui[1], on peut supposer que cet abri naturel fut le premier port de la colonie phénicienne[2]. En tout cas, c'est de ce côté, nous l'avons dit, qui il faut chercher l'entrée, l'entrée unique, des ports intérieurs qui existaient lors de la troisième guerre contre les Romains.

Or, au Nord de cette baie, se trouvent deux lagunes, dont la configuration à été assez modifiée par divers travaux, à une époque récente[3]. Elles sont disposées selon un axe Sud-Nord[4]. La lagune la plus rapprochée de la baie est oblongue; l'autre, dont la rive septentrionale passe à un peu plus d'un demi kilomètre au Sud de la colline de Saint-Louis, est arrondie[5] et enveloppe une presqu'île circulaire[6].

C'est là que la plupart des archéologues ont placé les deux ports décrits par Appien[7].

Selon Beulé, qui a fait des fouilles dans cette région, la lagune oblongue s'étend sur l'emplacement d'un grand bassin, à peu près rectangulaire (le côté septentrional formait une ligne légèrement courbe), de 456 mètres de long sur 325 de large. Un canal, large de 23 mètres, le reliait au second bassin,

1. Voir *supra*, p. 6, n. 1, pour une hypothèse de M. Carton.

2. *Supra*, p. 12.

3. Celle du Sud a été coupée en deux par une chaussée, etc. : voir Tissot, p:509, n. 1 ; Audollent, p. 199-201. Nous avons, pour juger de ces transformations, le plan de Falbe de 1833 (conf. Tissot, fig. à la p. 600 ; Babalon, p. 123) ; un plan de Caillat, levé en 1808 (Tissot, fig. à la p. 601) ; enfin la carte de Bordy 1897). Vues dans Babelon, pl. à la p. 54 ; dans D. Sladen, *Carthage and Tunis* (Londres, 1906), pl. à la p. 138 ; etc.

4. D'après le plan de Falbe, l'axe de la lagune méridionale aurait été dirigé à peu près du Sud au Nord, celui de la lagune septentrionale du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est (conf. A. Daux, *Recherches sur l'origine et remplacement des emporia phéniciens*, Paris, 1869, pl. VII, fig. 5, et *apud* Tissot, p. 610). Cette déviation est bien moindre sur les cartes de Caillat et de Bordy. D'après Beulé ; les deux bassins antiques auraient été dans le même axe.

5. Actuellement elle a la forme d'un croissant. Falbe lui donne la forme d'une ellipse.

6. Rattachée aujourd'hui à la terre, du côté de l'Est, par un large isthme. Cet isthme n'existait pas au temps de Falbe, qui indique un isthme bien plus étroit du côté du Nord, où il existe encore, coupé par un canal (carte de Bordy).

7. Falbe, *Recherches*, p. 20 ; après lui, Dureau de la Malle, Beulé, Tissot, Meltzer, Babelon, Schulten, Kahrstedt, etc.

circulaire, de 325 mètres de diamètre. La presqu'île était jadis une île ronde, d'un diamètre de 106 mètres, qui occupait le centre du bassin. Du côté du Nord, une jetée, large de 9 m. 60, la mettait en communication avec la terre ; cette jetée était coupée par un passage de 4 m. 55, qui, naturellement, devait être ponté[1]. Les deux ports et l'île étaient bordés de quais[2]. Le premier bassin mesurait quatorze hectares, le second, un peu plus de huit[3].

Quoique les assertions de Beulé ne soient pas, toutes fondées[4], nous pouvons admettre qu'il nous a fait connaître

1. Voir le plan dressé par Beulé, *Fouilles*, pl. IV.

2. Ceux du premier bassin étaient larges de 4 m. 53 et compris entre deux murs (pourtant, à l'Est, il n'y avait qu'un mur). Autour de rue, les quais mesuraient 9 m. 35, y compris les deux murs qui les bordaient.

3. En corrigeant des erreurs de calcul commises par Beuré (*l. c.*, p. 117) : voir Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 120, n. 2.

4. Entre le rivage septentrional de la baie du Kram et le bord méridional de la lagune circulaire, la carte de Bordy marque une distance de 640 mètres. Si l'on accepte la mesure de 456 mètres donnée par Beulé, il faut supposer que les deux canaux qui reliaient le bassin rectangulaire à la mer, d'une part, au second bassin, d'autre part, avaient une longueur totale de près de 200 mètres. Or, sur le plan de Beulé, le deuxième canal est très court et le bord méridional du premier bassin passe à 30 mètres en moyenne de la baie. Il y a là une inexactitude évidente (constatée par E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage,* Paris, 1884, p. 102 ; conf. Meltzer, II, p. 201). Il est à croire cependant que le bassin rectangulaire ne dépassait pas de beaucoup la longueur indiquée par Beulé. On a retrouvé, au Nord-Est de la baie, à environ 50-130 mètres du rivage, des vestiges d'un mur très épais (voir, *infra*, p. 58) qui, cela va sans dire, ne s'élevait pas à l'intérieur du bassin. Celui-ci aurait donc été relié à la mer par un canal d'au moins 130 mètres. — M. Carton (*Doc*., p. 62) signale un dallage qui aurait appartenu au quai occidental du premier port. Entre ce dallage et le littoral actuel, à l'Est, on compte en ligne droite 290 mètres ; le mur de mer passe à une trentaine de mètres tout au plus en avant de ce littoral : total 320 mètres. Le bassin n'aurait donc pas eu 325 mètres de largeur. — Les assertions de Beulé sont aujourd'hui difficiles à vérifier, car, depuis ses fouilles, les quais des bassins ont été en grande partie enlevés par les chercheurs de pierres à bâtir (Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service des antiquités en 1903*. p. 17). Des sondages exécutés par M. Icard (*Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXVIII) n'ont fait retrouver, aux emplacements marqués par Beulé, ni le canal qui reliait les deux ports, ni les quais qui bordaient l'un et l'autre bassin dans le voisinage de ce canal. — Daux donnait au port septentrional une forme très différente de celle que Beulé lui a attribuée : deux côtés longs droits, deux petits côtés courbes (voir Daux, *Recherches*, p. 189, pl. VII, fig. 5, et *apud* Tissot, fig. à la p. 610). Mais il est probable que cette restitution ne s'appuyait pas sur des constatations sincères. Des fouilles, faites en 1908, 1910, l911, ont montré que l'île était bien circulaire et entourée de deux murs en blocage, mesurant 48 et 50 mètres de rayon (Merlin,

assez exactement l'aspect des ports intérieurs, tels qu'ils étaient lors de la destruction de la Carthage byzantine, à la fin du VIIe siècle dé notre ère. Mais, comme l'a montré cet auteur[1], les deux bassins répondent trop bien aux indications des textes pour qu'on se refuse à croire que, du moins dans leurs dispositions générales, ils datent de l'époque punique. Nous y retrouvons le Cothon, creusé dans les terres, à l'intérieur de l'enceinte de la ville; et les deux parties de ce Cothon[2], qui se faisaient suite, l'une, quadrangulaire, représentant le port marchand, l'autre, ronde, représentant le, port militaire, avec, l'île ronde de l'Amirauté au milieu On comprend pourquoi Scipion fit construire, à partir du cordon, la digue destinée, à fermer l'entrée, située dans la baie du Kram ; comment les assiégés purent, en creusant un court canal[3], relier à la pleine mer le Cothon, qui s'allongeait parallèlement à la côte orientale ; comment le port rectangulaire, plus voisin de la baie, paraissait, plus menacé par les Romains.

Il nous est impossible d'admettre, avec quelques savants, que le port de guerre ait embrassé à la fois le bassin rectangulaire et le bassin rond[4]. Appien dit que la colonnade qui

---

*Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 52, et pl. VI ; ibid., 1911, p. CCXXXVII, *C. r. Acad. Inscr*., 1912, p.278). Le diamètre de cette île était donc de 112 mètres : la mesure donnée par Beulé est à peu près la même (106 mètres).

1. P. 101.

2. Conf. Perrot, III, p. 337; Meltzer, II, p. 168, 197,199 ; Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176 ; etc. Ces savants croient que le terme Cothon s'appliquait aux deux bassins intérieurs.

3. Les Carthaginois, qui creusèrent ce canal en peu de jours, selon Appien (*Lib*., 134), durent le faire aussi court que possible. On a cru en retrouver la trace entre le port militaire et la mer ; il aurait donc été conservé à l'époque romaine : plan de Falbe, n° 50 (il y avait là, au temps de Falbe, une coupure ensablée de 65 mètres de largeur: *Recherches*, p. 22) ; conf. Tissot p. 606 ; Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 331 ; Meltzer, II, p. 108. M. Carton, qui avait d'abord placé le canal à cet endroit (*Doc*., p. 53 et 66), s'est montré plus tard disposé à le chercher plus au Sud, dans le voisinage du Lazaret (*ibid*., p. 123-4). Nous confessons n'avoir aucune lumière sur cette question. Un passage d'Appien (123, début), permet de croire que le canal était étroit : il n'avait certainement pas 65 mètres de largeur.

4. Hypothèse de M. Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 329-330 ; adoptée par Gauckler. *L'Archéologie de la Tunisie* (Paris, 1896), p. 28, et par M. Carton (voir *supra*, p. 47) ; réfutée par Meltzer, *Neue Jahrbücher,* CXLIX, p. 64 et suiv. M. Oehler l'a abandonnée (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176).

bordait entièrement le port militaire offrait l'aspect d'un vaste portique circulaire ; Strabon, que les loges des vaisseaux étaient disposées en cercle sur le « canal » qui entourait l'île ronde ménagée dans ce port. Les bords des deux bassins eussent été trop étendus pour être *remplis*[1] par 220 cales de navires. L'île, située, selon Appien, au milieu du port de guerre, en eût occupé le fond, à environ 750 mètres de l'entrée. Enfin, aucun texte n'indique que le port militaire ait été double. On a supposé[2], il est vrai, qu'à l'époque punique, le Cothon consistait en un seul bassin, avec une partie rectangulaire et une autre arrondie, mais cette hypothèse se heurte aux mêmes objections. Elle est contredite par un passage d'Appien, qui atteste qu'il y avait plus d'un port intérieur, puisqu'il mentionne des travaux, invisibles aux Romains, exécutés par les Carthaginois « dans les ports »[3].

Comme l'entrée unique était dans la baie du Kram et que le port marchand précédait le port militaire, il faut, si l'on identifie celui-ci avec les deux lagunes, en conclure que le premier se trouvait dans la baie même[4]. Nous aurons à examiner s'il y avait dans cette baie un étroit avant-port. Ici, il nous suffira d'affirmer qu'un vaste port de commerce, situé en avant du canal qui donnait accès au Cothon, n'existait certainement pas au temps de la Carthage punique : l'entrée était, dit Appien, à peu de distance de la terre[5] ». Nous avons déjà fait observer que la construction de la digue de Scipion exclut l'hypothèse d'un grand port extérieur[6], et, si « les ports » dans lesquels furent exécutés des travaux ignorés des assiégeants étaient,

1. Appien, 96 : Νεωρίων τε 'έγεμον αί χρηπΐδες αϊδε.

2. Gauckler, *l. c*.

3. *Lib*., 121. Conf. p. 40.

4. M. Oehler (*Neue Jahrbücher,* CXLVII, p. 328-9) a indiqué cette hypothèse, à laquelle il a renoncé (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 176). Voir aussi de Roquefeuil, *C. r, Acad. Inscr*., 1898, p. 36-38.

5. Voir p. 41.

6. P. 46.

comme il est naturel de le croire, ceux qu'Appien décrit ailleurs, le port marchand se trouvait en arrière de l'enceinte. Il convient donc de s'en tenir à l'opinion qui identifie la lagune oblongue avec le port du commerce, la lagune ronde avec le port de guerre.

A quelle époque le Cothon fut-il creusé ? Nous ne saurions le dire[1]. Les textes mentionnant les deux bassins qui le constituaient se rapportent aux derniers temps de Carthage[2]. Cependant le port militaire, qui ne put être établi avant le port.

1. Je serais disposé à croire que le besoin d'un port intérieur se fit sentir de bonne heure dans cette Carthage puissante et riche dès le VIe siècle. La baie du Kram était trop petite et peu sûre. Le lac de Tunis, dont l'entrée s'ouvrait assez loin de la ville (voir infra, p. 78), ne pouvait guère servir que de mouillage.

2. Au milieu du IVe siècle, le Périple de Scylax (§ 111, dans *Géogr. gr. min.*, I, p. 89) indique Καρχηδών, πόλις Φοινίχων χαί λιμήν. Mais cette mention signifie seulement que Carthage était une ville où des vaisseaux de commerce trouvaient un abri ; elle ne prouve pas qu'il n'y ait eu alors qu'un seul port. Nous avons vu, du reste (p. 40), qu'Appien appelle λιμήν l'ensemble des deux bassins. — L'arsenal maritime de Carthage brûla en 368 ; cependant, bientôt après, 200 vaisseaux puniques attaquèrent la flotte de Denys : Diodore, XV, 73, 3-4. Ces vaisseaux n'étaient donc pas dans le port lors du sinistre, ou bien l'incendie ne fut pas général. En tout cas, l'indication de Diodore prouve que les constructions du port militaire décrites par Appien dataient, au moins partiellement, d'une époque postérieure à l'année 368. Comme les loges des navires étaient rigoureusement symétriques, il faut en conclure soit qu'elles turent élevées d'après un plan nouveau, sur l'emplacement de l'ancien arsenal ou ailleurs ; soit qu'on laissa debout les parties restées intactes lors de cet incendie, ou lors de quelque sinistre plus récent, et qu'on refit les autres conformément au plan antérieur. Si nous voulons supposer que le feu ait détruit des hangars en bois (Heeren, *De La politique et du commerce des peuples de l'antiquité,* trad. franç., IV, p. 279, n. 1), la reconstruction aurait été totale, car il est certain que la colonnade dont parle Appien était en pierre. Nous invoquerons un argument assez plausible, croyons-nous, pour admettre que l'ordonnance décrite dans le texte d'Appien n'était vraisemblablement pas antérieure à l'incendie. Les loges, de largeur uniforme, qui se succédaient autour du bassin, devaient, au temps des guerres puniques, contenir pour la plupart des galères à cinq rangs de rameurs, car c'était surtout de quinquérèmes que se composait alors la flotte carthaginoise (voir p. 445). Or ce type de vaisseau fut inventé à Syracuse vers le début du IVe siècle ; Carthage ne l'adopta que plus tard. Si, quand elle fit construire le portique et, par derrière, les loges dont les ouvertures correspondaient aux entrecolonnements, ses plus gros vaisseaux avaient été des trirèmes, on se serait contenté de la largeur nécessaire au passage de ces bâtiments. Le nombre de 220 loges pouvait paraître suffisant, même au IVe siècle ou au début du IIIe. Sauf en 397-6 (où, d'ailleurs, le chiffre 400 est sans doute exagéré : voir p. 438). Les auteurs ne mentionnent pas de flottes comptant plus de 220 vaisseaux avant la première guerre contre Rome : encore les chiffres plus élevés, donnés pour deux batailles de cette guerre, sont-ils contestables (voir p. 439-440).

marchand, était sans aucun doute antérieur à la fin de la seconde guerre punique, puisque le traité de l'année 201 interdit aux Carthaginois de posséder plus de dix trirèmes ; on doit même admettre qu'il n'était pas postérieur à la première guerre (de 264 ou 263 à 241), après laquelle ils négligèrent leur marine. Nous n'avons aucune preuve que le port méridional ait été plus ancien que l'autre[1]. Ce Cothon, ce double bassin fut assurément une œuvre considérable, moins coûteuse pourtant et offrant plus de sécurité contre les tempêtes et les ennemis qu'un port extérieur.

## VI

Les dimensions du premier bassin étaient-elles exactement les mêmes à l'époque punique et à l'époque romaine ? Les sondages qu'a faits Beulé ne l'ont pas prouvé ; d'ailleurs, les mesures qu'il indique paraissent être erronées[2]. Il n'est donc point légitime de soutenir qu'un tel port ne répond guère à l'idée que l'on se fait du commerce maritime de Carthage[3], d'autant plus que les navires marchands n'entraient pas tous dans ce bassin[4]. Nous ignorons l'emplacement du passage qui, en arrière de la baie du Kram, permettait de pénétrer dans le Cothon[5]. Un mur énorme. — il semble avoir eu plus de 12 mètres d'épaisseur, — qui se dirigeait du Sud-Est au Nord-Ouest, a été partiellement dégagé près du rivage, au Nord-Est de la baie[6], mais il est fort douteux que cette construction

1. Comme l'ont supposé Beulé (p. 114) et Meltzer (II, p. 109).

2. Voir P. 54, n. 4.

3. Sur la valeur de cette objection, voir aussi Kahrstedt, p. 18.

4. Voir p. 44 et 77.

5. Beulé (p. 115) dit qu'il n'a pas retrouvé l'entrée du port punique. Falbe (p. 17 et 22) est disposé à la placer au n° 42 de son plan, au fond de la baie, en un lieu où, « dans une largeur d'environ 150 pieds, il n'y a que du sable entre la mer et le bassin ou creux n° 43 [la lagune méridionale] ».

6. Pistor, *Bull. archéol, du Comité*, 1911, p. 157-9 et pl. X ; conf. Carton, *Doc.*, p. 55-57 ; voir aussi supra, p.54, n. 4.

dont la destination reste inconnue, date de l'époque punique[1].

Au cours de ses fouilles, Beulé a cru retrouver, sous les quais du port romain et byzantin, les éléments nécessaires à la reconstitution du port militaire que décrit Appien. Le bassin, avec lequel les loges des navires auraient été en communication directe, aurait eu le même diamètre que le bassin romain (325 mètres). Des arrachements de murs, épais de 0 m. 30, se succédant sur la courbe du port, à des distances de 5 m. 80 — 5 m. 90, seraient les vestiges des parois des loges[2]. Deux fragments de colonnes en pierre, revêtues d'un stuc blanc très fin, furent recueillis lors de ces fouilles, l'un dans l'île, l'autre sous le quai extérieur[3]. Ils auraient appartenu aux deux portiques, qui n'auraient été que des pseudo-portiques : il s'agit de colonnes engagées, dont la partie antérieure était creusée de huit cannelures[4] et dont la queue, large d'un peu moins de 0 m. 47[5], s'insérait dans un mur. Ces colonnes, selon Beulé, se seraient dressées à la tête des parois qui séparaient les loges, par conséquent tout, au bord de l'eau[6]. Dans la partie septentrionale de l'île, furent découverts trois gros murs en bloc de tuf : Beulé les rapporte, au palais amiral[7],

1. Opinion de M. Schulten (*Arch. Anzeiger*, 1913, p. 250), mais non de M. Carton (*Doc*., p. 115).

2. Beulé, p. 108.

3. *Id*. p. 108-110 ; pl. V, fig. 8-9.

4. Ou peut-être dix : voir Merlin, *C.r. Acad. Inscr*., 1912, p. 283, n. 4.

5. La largeur du dos de la pierre était de 0 m. 47, mais la queue était un peu plus étroite. Le travail sommaire de cette queue atteste qu'elle était engagée dans de la maçonnerie à droite et à gauche.

6. Beulé (p. 110) allègue, en guise de preuve, un trou transversal percé entre deux cannelures d'un des fragments. On avait dû, croit-il, y passer une corde, servant d'amarre à une barque. C'est prêter quelque naïveté au Carthaginois qui aurait commis ce méfait, car l'arête en stuc aurait sans doute éclaté aussitôt que la corde aurait été tendue. — Gauckler (dans *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 373) a voulu attribuer au port militaire une plaque sculptée, en marbre, destinée à lire suspendue, qu'on a trouvée au Nord-Est de la lagune arrondie. Elle aurait été placée dans un des entrecolonnements du portique. Inutile d'insister sur la fragilité de cette conjecture...

7. *L. c*., p. 103.

auquel il attribue aussi des fragments d'entablements divers, revêtus de stuc, avec des traces de couleur rouge[1].

Cette restitution a été vivement critiquée[2]. Meltze[3] s'est efforcé de montrer que, dans ses grandes lignes, elle n'est pas inacceptable. On peut admettre, en effet, que, sur les bords d'un bassin et d'une île parfaitement circulaires, des dimensions indiquées par Beulé, il y ait eu assez de place pour loger 220 vaisseaux[4]. L'espace disponible étant d'un peu plus de 1 300 mètres[5], il faudrait compter une largeur d'environ 5 m. 90 pour chaque cale, y compris la moitié des deux parois latérales, c'est-à-dire une largeur de vide de 5 m. 60, en donnant, avec Beulé, une épaisseur de 0 m. 30 à la tête des murs. Cette largeur à l'entrée aurait été suffisante pour permettre d'introduire un vaisseau à cinq rangs de rameurs[6]. Elle s'accroissait ensuite[7], en raison de la divergence des murs rayonnants : pour des cales qui auraient mesuré 45 mètres de longueur, elle aurait été de 6 m. 37 au fond, si l'épaisseur des parois était partout la même. Sur l'île, dont le diamètre ne dépassait guère 100 mètres, la largeur des loges diminuait au contraire rapidement et la longueur était, limitée, puisque le pavillon de l'amiral s'élevait au centre on n'aurait donc pu y remiser que de petits bâtiments[8]. Des

1. *L. c.*, p. 103-5 ; pl. V, fig. 1-5. Comme Beulé, Tissot (p. 605) et Perrot (p. 386) croient ces fragments puniques.

2. Jal. *Dictionnaire*, l. c. Daux, *Recherches*, p. 181-9, 300-2. Tissot, p. 603-4. Perrot, p. 382-5. Audollent, p. 204-8.

3. *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 126 et suiv. *Hist. Unters. Förstemann gewidmet*, p. 30 et suiv. *Geschichte*, II, p. 204 et suiv.

4. Quoi qu'en ait dit M. Torr, *Rev. archéol*, 1894, I, p. 35.

5. Les deux cercles mesurent 1021 + 333 = 1354 mètres, dont il faut déduite la largeur du canal d'entrée (23 mètres), la largeur, à compter deux fois, de la jetée qui reliait la terre à l'île (9 m. 60 + 9 m. 60), enfin un étroit débarcadère, qui se serait trouvé au Sud de l'île. Voir Meltzer, II, p. 205.

6. Conf. Kahrstedt, p. 19, n. 4. Au Pirée, la largeur des loges destinées à abriter des navires de guerre variait de 6 m. 25 à 6 m. 54. Sur ces loges, voir Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, II, 1, p. 66-74.

7. Meltzer (p. 208-9) suppose, il est vrai, qu'elle était uniforme et il admet des murs d'épaisseur croissante.

8. Conf. Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 32l, n. 1 ; Meltzer, II, p. 210.

220 loges, 53 auraient bordé l'île et les 167 autres le bassin.

Nous sommes cependant fort peu disposé à croire que la question ait été résolue d'une manière définitive par Beulé et par Meltzer.

Si l'île et le bassin puniques avaient les dimensions que Beulé attribue à l'île et au bassin romains[1], si, aux deux époques, île et bassin occupaient exactement la même place, comment les Carthaginois avaient-ils trouvé, à l'Est de leur port militaire, entre ce port et la côte, l'espace nécessaire pour établir des loges d'environ 45 mètres de profondeur[2], puis l'enceinte du port, formée, selon Appien, d'un double mur, enfin l'enceinte de la ville[3] ? Du rebord oriental de l'île jusqu'au rivage, nous comptons environ 100 mètres[4]. Or la largeur du bassin autour de l'île aurait été de 109 m. 50[5]. Il faudrait en conclure qu'à cet endroit, le littoral, naturel ou artificiel, de l'époque punique passait fort au delà du littoral actuel. Pourtant des ruines très nettes du rempart, punique à notre avis[6], qui longeait la mer, subsistent au Nord-Est et au Sud-Est de la lagune ronde, et elles sont très peu éloignées de la côte[7]. Il est vrai qu'entre ces deux sections, à la hauteur du point où la courbe du port circulaire se serait le plus avancée vers l'Est, et sur une étendue d'une soixantaine de mètres, on ne distingue pas de vestiges de la ligne de gros blocs taillés qui constituait sans doute le parement extérieur du rempart[8]. Y avait-il là une

1. On a vu (p. 54, n. 4) que le diamètre indiqué par Beulé pour l'île romaine est exact, à 6 mètres près. En ce qui concerne le bassin, aucune vérification utile n'a été faite.

2. Sans parler des quais, dont Beulé ne tient pas compte : v. *infra*, p. 63.

3. Et aussi, entre les deux enceintes, un passage, assez large, pour les marchands qui se rendaient du port de commerce dans la ville, en longeant le port militaire : v. *supra*, p. 40, n. 1, et p. 52, n. 1.

4. Comparer ensemble la carte de M. Bordy et le plan publié dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1909, pl. VI.

5. 325 mètres (diamètre du bassin), moins 106 (diamètre de l'île, selon Beulé) = 219, dont la moitié est 109,50.

6. Voir p. 35.

7. Voir la carte de Bordy, et Carton, *Doc*., p. 47, fig. 4.

8. Carton, *l. c*., p. 53.

vaste saillie, une plate-forme créée en mer par le travail des hommes ? Lors du creusement du bassin septentrional, les terres auraient pu être jetées à l'intérieur d'un cadre en pierre, qu'on aurait préalablement construit. Mais il est aisé de faire de fortes objections à cette hypothèse[1]. De plus, M. Carton[2] a reconnu, tout près du rivage actuel, au lieu où la rangée de blocs s interrompt, l'existence d'un mur en blocage, semblable à celui qui accompagne ailleurs le mur en grand appareil et qui devait former le noyau du rempart[3]. S'il s'agit véritablement d'un reste de l'enceinte punique, la reconstitution de Beulé ne peut pas être admise.

Dans ce port militaire, on avait cherché à économiser l'espace : ce fut probablement pour cette raison que les magasins contenant les agrès furent installés au-dessus des cales[4]. Cependant noms avons peine à nous persuader que les loges aient été disposées de telle sorte que leurs ouvertures aient tout juste suffi pour l'entrée et la sortie des grands vaisseaux, qu'on n'ait pas ménagé, de distance en distance, quelques passages permettant d'atteindre le bord du bassin, soit de la terre, soit du centre de 1'île[5]. Un port tel que Beulé et Meltzer se le figurent, n'eût été qu'un entrepôt de galères, où la place aurait manqué pour faire de grosses réparations aux navires détériorés et surtout pour en construire de nouveaux[6].

1. A quoi cette plate-forme aurait-elle servi ? Pourquoi les Romains l'auraient-ils fait disparaître ? ou pourquoi, s'ils l'avaient conservée, n'en reste-t-il plus de traces ? — Une largeur d'une soixantaine de mètres du Nord au Sud, à hauteur du bassin, n'eût pas été suffisante pour contenir les constructions qui existaient entre la courbe de ce bassin et la mer.

2. L. c., p. 124.

3. Conf. *supra*, p. 34 et 36.

4. Meltzer, II, p. 208.

5. D'après Beulé, on n'aurait eu accès au bassin qu'en deux endroits : à la jetée qui reliait la terre et l'île ; à un petit débarcadère, situé au Sud de l'île.

6. Pendant le siège, les Carthaginois construisirent toute une flotte de guerre (quinquérèmes, trirèmes et beaucoup d'autres bâtiments plus petits). Ce travail se fit « dans les ports », comme l'indique Appien (*Lib*., 121). Comment eût-il été possible dans le port militaire reconstitué par Beulé (conf. Jal, p. 327-8 ; Tissot, p. 626) ? Il faudrait supposer des chantiers en arrière des loges, chantiers d'où les vaisseaux n'auraient pu sortir qu'en traversant des loges vides.

D'autre part, Appien[1] mentionne de grands quais, entourant l'île et le port. Les loges ne s'ouvraient donc pas sur le bord du bassin : c'étaient des cales sèches[2]. Les quais qui les précédaient devaient être des plans inclinés, sur lesquels on tirait les vaisseaux pour les remiser, puis pour les remettre à flot[3]. Ainsi, les loges auraient pu avoir dès l'entrée une largeur supérieure à 5 m. 60, avec des parois de plus de 0 m. 30, épaisseur dérisoire pour des murs portant un étage et exposés à des chocs[4] ; des passages auraient pu être établis çà et là, sur les quais, certains travaux de réfection auraient été exécutés plus commodément qu'à l'intérieur des cales.

Des colonnes engagées dont la queue mesurait près de 0 m. 47 de largeur n'étaient évidemment pas insérées dans des murs de 0 m. 30[5]. Ajoutons qu'il n'est pas certain que les deux fragments trouvés par Beulé aient appartenu à l'ordonnance décrite par Appien. Des débris analogues ont été découverts en divers lieux sur la côte orientale, depuis le voisinage du Kram jusqu'à Bordj Djedid[6]. Y avait-il, en avant des loges, des colonnes engagées ou des colonnes entières ? Nous l'ignorons. En tout cas, il fallait que ces deux portiques ou pseudo-portiques, fort longs, ne parussent pas mesquins[7], que l'entablement qui les couronnait fût placé à une hauteur supérieure

1. *Lib*., 96. V. *supra*, p. 30.

2. Conf. Daux, *Recherches*, p. 182-3 ; contra : Meltzer, *Geschichte*, p. 538-9. Au Pirée, les loges des navires étaient aussi des cales sèches : Wachsmuth, l. c., p. 61.

3. On pourrait se demander si les arrachements trouvés par Beulé au bord du bassin ne représentent pas des murettes courtes et basses, destinées à guider ceux qui tiraient les navires à travers les quais.

4. Jal, p. 326. Daux, p. 188.

5. Beulé suppose même qu'il yen avait deux à la tête de chaque mur (v. *supra*, p. 39, n. 3). Contre le dispositif adopté par ce savant, voir Jal, p. 327 ; Perrot, p. 382, n. 3. — Il n'est même pas possible d'admettre, comme le concède Meltzer (p. 208), des murs larges de 0 m. 47, ce qui aurait réduit la largeur initiale des loges à 5 m. 43. La queue des colonnes dont Beulé a recueilli des fragments était, non appliquée contre une tête de, mur, mais emboîtée dans une paroi.

6. Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 572. Carton, *Doc*., p. 52 et 113.

7. Conf. Perrot, p. 383. n. 1.

à celle des navires introduits dans les cales. Or les colonnes dont Beulé a recueilli des morceaux n'avaient sans doute guère plus de 4 mètres : ce n'est pas assez pour la destination qu'on leur assigne.

De nouvelles fouilles très étendues nous apprendraient s'il reste du port punique des vestiges permettant une reconstitution plus sûre que celle de Beulé. Les déblais exécutés depuis 1908 dans l'île ronde ont exhumé « des piliers rectangulaires, formés de blocs de grès jaunâtre bien taillés, comptant en moyenne 1 m. 50 à 1 m. 60 de long, sur une hauteur de 0 m. 70 à 0 m. 80 et une largeur de 0 m. 80 à 0 m. 95, superposés sans mortier ; ces piliers, qui sont séparés les uns des autres par un intervalle d'environ 1 m. 20 à 1 m. 50 et qui comprennent aujourd'hui un plus ou moins grand nombre d'assises, sont répartis en plusieurs lignes dirigées Est Ouest, mais sans être rigoureusement parallèles entre elles[1] ». Les pierres ont été taillées à l'époque punique, car quelques-uns de ces blocs portent des lettres phéniciennes gravées, ou bien, tracé en couleur rouge, le symbole divin dit signe de Tanit, qui se voit sur tant de monuments carthaginois[2]. On a aussi retrouvé, dans la partie septentrionale de l'île, des restes de murs, dirigés du Nord au Sud et formés, comme les piliers, de gros blocs de grès jaunâtre[3]. Les fouilles récentes ont encore remis au jour des restes d'entablements stuqués, semblables à ceux que Beulé a signalés ; des débris de colonnes engagées, cannelées, stuquées et peintes, dont les dimensions concordent à peu près avec celles des fragments de Beulé ; une base qui offre deux tores, séparés par une scotie ; un chapiteau d'ordre ionique[4].

1. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 280. Voir aussi le même, *Bull. archéol. du Comité,* 1909, p. 52 et pl. VI ; *ibid.*, 1911, p. CCXXXVII ; Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1911, p. 244 et fig. 1.

2. Merlin, *C. r. Acad. Inscr.*, 1912, p. 281-2.

3. *Ibid.*, p. 280-1. L'un de ces murs a été probablement déjà rencontré par Beulé.

4. *Ibid.*, p. 283. Comité, 1911, p. CCXXXVIII (où sont aussi mentionnés des restes de pilastres). Schulten, l. c., p. 243-4.

Il est donc certain que, dans l'espace circonscrit par des quais romains, se sont élevées des constructions puniques. Mais la disposition des piliers et des murs ne cadre nullement avec, l'idée que le texte d'Appien donne des édifices de l'île de l'Amirauté : au pourtour, loges à parois rayonnantes ; au milieu, pavillon qu'on peut supposer avoir été rond ou polygonal. Si les pierres formant les piliers et les murs sont bien à la place qu'elles occupaient à l'époque de la première Carthage, il faut croire qu'elles appartenaient à des soubassements d'édifices plus anciens, établis sur un plan très différent de celui des loges et du pavillon : hypothèse hasardée. Quant aux fragments d'architecture, on ne saurait reconstituer l'ensemble dont ils faisaient partie, dire s'ils figuraient dans le portique qui, selon Appien, entourait l'île, s'ils décoraient le pavillon, etc.

Le même auteur affirme qu'il y avait un double mur autour du port militaire[1]. Les portes ménagées à travers le premier mur n'étaient sans doute pas dans le même axe que celles du second : ainsi étaient arrêtés les regards indiscrets. On aurait pu cependant adopter quelque dispositif moins coûteux. Appien parle ailleurs « du mur » qui entourait le Cothon[2]. Meltzer[3] s'est demandé si l'autre indication est bien exacte, si le prétendu mur double n'était pas, en réalité, d'une part, l'enceinte continue qui fermait le port de guerre, d'autre part, la muraille de la ville, qui passait le long de la mer, à l'Est de ce port, et la partie septentrionale d'une enceinte qui aurait enveloppé le port marchand[4]. Mais Appien se serait fort mal

1. Voir p. 40.

2. *Lib.*, 127. Conf. p. 41.

3. *Geschichte*, II, p. 214.

4. Que cette enceinte ait existé, on peut le croire : elle aurait facilité la surveillance des marchandises entreposées sur les quais, peut-être aussi les opérations de la douane (Meltzer, p. 213). Mais aucun texte ne la mentionne expressément, car, Appien ayant probablement commis une confusion dans l'emploi du mot Κώθων, il n'est pas sûr que, quand il parle du mur entourant le Cothon, il ait en vue le port marchand, en même

exprimé, puisque son second mur aurait été constitué par des sections de deux enceintes distinctes et non reliées entre elles, et qu'il n'aurait existé qui à l'Est et au Sud. Il vaut mieux admettre que le port circulaire était vraiment entouré d'un mur double[1].

Il nous reste à examiner urne assertion d'Appien relative à l'entrée des deux ports. Elle regardait, dit-il, le Couchant, et était à peu de distance en avant de la terre[2]. Nous avons vu[3] que, dans sa description de Carthage, Appien a commis des erreurs d'orientation. Il y en a une ici[4]. Il est impossible qu'une entrée extérieure, située dans la baie du Kram, ait fait face à la naissance du cordon : de ce côté, les fonds de sable sont aujourd'hui très voisins de la surface de l'eau[5] ; s'ils l'étaient peut-être moins dans l'antiquité, ils devaient déjà interdire le passage des gros vaisseaux.

Qu'était cette « entrée », qui aurait précédé le goulet creusé dans les terres en avant du port marchand ?

A l'Est de la baie, subsistent des vestiges d'an môle[6], large d'environ 30 mètres, long de 120, qui se détache de la pointe séparant la baie de la côte orientale et qui s'avance en mer dans la direction du Sud-Sud-Est. L'extrémité est arrondie en forme de musoir. La date de cette construction, destinée à

---

temps que le port militaire V. supra, p. 42, n. 1.

1. Appien (127), racontant la prise de ce port, dit que les Romains franchirent « les intervalles » au moyen de poutres, de machines, de planches. Nous supposons qu'ils vinrent par le rempart bordant la mer et que, pour atteindre le port, ils traversèrent, par des ponts improvisés, les deux intervalles qui s'étendaient entre l'enceinte de la ville et les deux murs du port. Si Appien a appelé d'un mot au singulier, ces deux murs, concentriques et très voisins, ce double mur, sa faute est excusable.

2. *Lib*., 121. V. *supra*, p. 41.

3. P. 23, n. 3.

4. Si l'entrée regardait le Midi, l'erreur d'Appien aurait été la même que celle qu'il commet au sujet du cordon séparant le lac de la mer : on sait qu'il l'oriente à l'Ouest, et non pas au Sud.

5. V. *infra*, p. 68, n. 6.

6. Étudié par Courtet, *C. r. Acad. Inscr*., 1897. p. 125-8, et de Roquefeuil, *ibid*., 1898, p. 24-27. Il consiste en deux rangées parallèles de blocs de grés, mesurant 1 m. 50 — 2 mètres de côté; dans l'intervalle, il y avait du blocage.

protéger la baie contre les gros temps, d'Est et de Nord-Est, ne peut pas être déterminée avec certitude. Mais elle remonte très vraisemblablement à l'époque punique, puisque la baie du Kram, sorte de vestibule du Cothon, avait alors une grande importance maritime. Il est même permis de supposer que le môle fut fait antérieurement au creusement du double bassin, si le port primitif de Carthage était dans cette baie même, qu'on eut ainsi rendue plus sûre[1]. Peut-être l'entrée située a à peu de distance en avant de la terre a était-elle en réalité le musoir, que doublaient les navires venant de la haute mer. L'expression « entrée », qu'Appien emploie, serait, il est vrai, assez impropre. D'autre part, il conviendrait de distinguer cette pseudo-entrée de l'entrée véritable, indiquée par le même auteur, entrée large de 70 pieds, qui se fermait avec des chaînes de fer[2]. Dans ce second texte, il s'agirait du goulet, au fond de la baie.

Une hypothèse différente a été présentée. On s'est demandé si les Carthaginois n'avaient pas établi un avant port, fermé par deux jetées : celle dont nous venons de parler; une autre, qui, partant du cordon, se serait avancée transversalement vers le Nord-Est, à la rencontre de la première, et qui aurait servi à la fois de protection contre les tempêtes et de barrière contre les sables[3], Entre ces deux môles, se serait ouverte l'entrée de 70 pieds.

Les textes ne mentionnent pas d'avant-port. Mais des sondages, ont permis à M. de Roquefeuil[4] de constater dans la baie un obstacle sous-marin, s'étendant sur environ 600 mètres, presque parallèlement à la côte, dont il est éloigné de 70 à 80 mètres. Il consiste, sur une bonne partie de son parcours, en deux saillies, dos d'âne distants de 25 mètres, séparés par

1. Meltzer, II, p. 167. Oehler, *Arch. Anzeiger,* 1904, p. 175.
2. *Lib*., 96. Conf. *supra*, p. 39.
3. Oehler, l. c., p. 175, 182. Conf. Carton, *Doc*., p. 72.
4. *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 32-33 et carte.

un berceau. La saillie méridionale, plus longue que l'autre[1], se dirige à l'Est vers l'extrémité du môle de 120 mètres et disparaît à une trentaine de mètres de ce môle. Un tel obstacle, selon M. de Roquefeuil, ne doit pas être naturel, les fonds de la baie n'étant pas rocheux. Les saillies seraient donc les restes de deux murs, parements d'une jetée[2] Une passe, qui pouvait avoir la largeur indiquée par Appien, aurait été ménagée entre l'extrémité de cette jetée et le musoir du môle[3].

Ce sont là des conjectures qui peuvent paraître séduisantes. Cependant on n'a reconnu, le long des dos d'âne, aucun vestige de pierres taillées, ni de blocages[4] ; au Sud-Ouest, ils ne se relient pas au rivage du cordon, point de départ supposé de la prétendue jetée. Il n'est donc point prouvé que nous soyons ici en présence d'un ouvrage fait de main d'homme[5]. Le tracé -de cette jetée, — dont rien ne permettrait de fixer l'époque, — aurait été bien singulier. Courant parallèlement au littoral de la baie et à peu de distance, elle aurait reçu un vaste développement pour ne limiter qu'un port très étroit et même en majeure partie inutilisable, si, dans l'antiquité, la mer, derrière le double dos d'âne, n'était guère plus profonde qu'aujourd'hui[6]. Scipion aurait pu se dispenser de construire une grande digue pour interdire l'accès du Cothon : il lui eût suffi de s'emparer de la jetée, située hors du mur d'enceinte, et d'obstruer la passe[7].

Où faut-il placer le χώμα, qui, en temps de paix, servait

1. A peu près du double.

2. Roquefeuil, l. c., p. 36. Conf. Oehler, *l. c.*, p. 176, 179, 183.

3. Roquefeuil, p. 34 et 38. Oehler, p. 176.

4. Carton, *l. c.*, p. 56 et 70.

5. M. Carton (*l. c.*, p. 70) croit que, « jusqu'à plus ample informé, le dos d'âne doit être considéré comme un accident du fond marin, dû à des courants parallèles au rivage ».

6. Les fonds entre les dos d'âne et la côte sont de 0 m. 60 à 1 m. 20. Voir la carte que M de Roquefeuil a jointe à son premier mémoire (*C. r. Acad. Inscr.*, 1898, p. 20 et suiv.).

7. Il est vrai que, selon M. Oehler, la jetée aurait été défendue par une fortification. Mais celle hypothèse, nous allons le voir, est inadmissible.

de débarcadère aux vaisseaux marchands et qui fut pris par les Romains quelques mois avant la chute de Carthage ?

M. Oehler[1] l'identifie avec cette prétendue jetée. A supposer que les parements aient été verticaux, la largeur de la plateforme n'aurait pas dépassé 30 mètres, mesure de la distance entre les bords extérieurs des deux dos d'âne. Ce n'eût pas été un débarcadère commode.

Nous savons que les Carthaginois dressèrent sur cette plateforme un rempart, qui fut muni, de distance en distance, de nombreuses tours. Ce rempart aurait couru le long, et non en travers de la jetée, car de nombreuses tours n'auraient pas tenu sur un front de 30 mètres. Mais alors, comment les Romains purent-ils élever une série d'ouvrages en face de ces tours ? Enfin, si Appien ne donne pas un chiffre exagéré quand il affirme que Scipion installa 4 000 soldats sur le χώμα, il est évident que la jetée n'eût pas offert assez d'espace pour les recevoir[2].

M. Hantz[3] est disposé à chercher la plateforme plus au Sud et à l'identifier avec les jetées d'un port extérieur qu'il croit avoir retrouvé à l'Est du cordon. Mais ces jetées, dont l'existence est douteuse[4], n'auraient répondu en aucune manière à la vaste plate-forme située devant l'enceinte.

Le long de la côte orientale, entre l'angle de la baie du Kram et le Lazaret, on a reconnu les ruines d'un grand quadrilatère, de forme à peu près trapézoïdale[5]. Il est constitué à l'Ouest par le rivage, sur une étendue d'environ 300 mètres ; au Sud-Ouest, par le mole de 120 mètres ; à l'Est, par un mur

1. L. c. p. 176, 179 et suiv. *Contra* : Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 76 ; Kahrstedt, p. 20.

2. Pour écarter l'objection, M. Oehter (p. 179) suppose que les soldats qui n'étaient pas de service le long du mur construit par Scipion allaient camper sur, le cordon. Mais le texte (Lib., 125, vers la fin) n'autorise nullement cette conjecture.

3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 74 et 78.

4. Voir *infra*, p. 77.

5. On l'appelle le quadrilatère de Falbe.

de 425 mètres[1], qui s'amorce à angle aigu au musoir du môle et est presque parallèle au littoral ; au Nord, par un mur transversal, d'une centaine de mètres, qui relie le long mur à la côte[2].

Selon les uns[3], il y aurait eu là un bassin artificiel, qui aurait communiqué avec la mer par une passe s'ouvrant dans la partie septentrionale du môle. Aucun texte ancien ne signale ce prétendu bassin, dont la jetée orientale, représentée, croit-on, par le mur de 425 mètres, eût été bien exposée aux gros temps et leur eût difficilement résisté[4].

Selon d'autres[5], les murs du quadrilatère auraient limité un grand terre-plein, qu'il faudrait identifier avec le χώμα. Cette hypothèse s'appuie sur des arguments solides. Le quadrilatère, dont la superficie était d'environ 40 000 mètres carrés[6], méritait l'épithète de « vaste », appliquée au χώμα par Appien[7]. Il devait être assez rapproché de la nouvelle issue du Cothon, qui débouchait sur la côte orientale. Il s'étendait en avant de la muraille d'enceinte, qu'il bordait sur une longueur de 300 mètres. Très voisin du port marchand, il en était une sorte d'annexe. Les piétons et les voitures pouvaient sans doute y accéder par terre en franchissant des portes, percées à travers la muraille. Nous supposons que, pour assurer les communications avec le Sud et le Sud-Ouest de la ville, un pont mobile avait été établi au-dessus de la passe, large de 70 pieds, qui servait d'entrée au Cothon[8]. La plate-forme aurait offert aux Romains

1. Ce mur n'est pas parfaitement rectiligne : la partie méridionale dévie un peu vers l'Ouest.

2. Voir Roquefeuil, *C. r. Acad Inscr.* 1898, p. 22-23. Ces murs sont faits en blocs de grès de forme cubique, mesurant eu moyenne 1 m. 50 de côté.

3. Roquefeuil, *l. c.*, p. 24, 29, 38. Oehler, *l. c.*, p. 176, 178.

4. Carton, *Doc.*, p. 54-55.

5. Falbe, p. 17 et 24 (nos 44-47 de son plan). Tissot, p. 629. Meltzer, II, p. 201-2. Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 75. Kahrstedt, p. 20.

6. Les côtés du quadrilatère mesurant 120, 425 et environ 100 et 300 mètres (dimensions prises sur la carte de Bordy), la superficie totale était celle que nous indiquons (57 400 mètres carrés, selon Schulten, *l. c.*, p. 74).

7. *Lib.*, 123 : εὐρύχωρον.

8. Les quais de la moitié orientale du port marchand, entre les deux passes qui le reliaient à la mer et au port militaire, devaient aussi communiquer avec la ville par ce pont.

une position excellente pour l'attaque des ports intérieurs : on comprend que les assiégés aient voulu les en écarter par la construction d'un rempart. Dressé sur le bord oriental du quadrilatère, il aurait été trop éloigné de l'enceinte, dont les défenseurs n'auraient pas pu prêter appui à ceux de la première ligne. Il fallait cependant que des projectiles lancés du bas rempart pussent atteindre des ennemis qui auraient tenté de débarquer sur le front Est de la plateforme. Ce rempart fut donc placé en travers du χώμα, peut-être vers le milieu[1]. Les nombreuses tours dont parle Appien se seraient échelonnées sur environ 350-375 mètres. On voit bien comment les Romains, ayant réussi à prendre pied sur la partie orientale du, terre-plein, y élevèrent des ouvrages d'attaque en face du rempart. Devenu maître du quadrilatère tout entier, Scipion y fit édifier un mur à portée de trait, par conséquent à quarante mètres au plus de l'enceinte punique. Les 4 000 soldats qui garnissaient ce mur à tour de rôle auraient disposé d'au moins 27 000 mètres carrés. C'était un espace suffisant[2] et il ne parait pas nécessaire

S'il y avait un autre pont sur la seconde passe, on avait certainement fait en sorte qu'il n'eût pas vue sur le port de guerre.

1. Il est permis de supposer que les deux extrémités du bas rempart étaient reliées à la muraille d'enceinte. Ce n'est d'ailleurs pas une hypothèse nécessaire, car une tentative de débarquement entre les deux lignes de défense eût exposé les assaillants aux projectiles, lancés de la muraille. — M. Kahrstedt (p. 657, n. 2, et p. 658-9) croit que le χώμα fut protégé par des murs élevés sur trois côtés, immédiatement au-dessus de la mer. Celui de l'Est aurait été le παρατείχισμα ; le mot διατείχισμα s'appliquerait à chacun des deux murs longeant les petits côtés (pour des deux termes v. supra, p. 44, n. 4). Cela n'est pas admissible. Il ressort du récit d'Appien (Lib., 124) qu'en avant du διατείχισμα, il y avait un espace libre : les Romains y placèrent un grand nombre de machines, qui endommagèrent ce rempart Le lendemain, les Carthaginois relevèrent la partie du διατείχισμα détruite par les machines et y édifièrent beaucoup de tours de distance en distance ; en face de ces tours, les ennemis établirent des ouvrages d'attaque (ibid., 125). Le διατείχισμα avait donc une grande étendue et était, comme le παρατείχισμα, précédé d'un espace libre sur lequel les Romains s'installèrent. Évidemment, cet espace n'était pas la digue, large en haut de 7 mètres (ibid., 121), que Scipion avait fait construire à travers la baie du Kram, et dont l'extrémité devait rejoindre le petit côté de la plateforme bordant la baie (v. *infra*, p. 75). Par conséquent, le διατείχισμα était identique au παρατείχισμα : il coupait le χώμα dans le sens de la longueur. Il va sans dire que la digue aboutissait en dehors du rempart punique (conf. t. III, chap. VIII, § 4).

2. Dans le camp romain décrit par Polybe, un espace de cent pieds de côté, c'est-à-dire

d'admettre que le chiffre indiqué par Appien soit trop fort[1]. Ajoutons que l'emplacement du χώμα d'Appien répond à celui du χώμα des Instructions nautiques[2]. Le vieux débarcadère, restauré, servait encore à l'époque romaine.

L'identification du quadrilatère avec le χώμα se heurte pourtant à une objection sérieuse. Ce débarcadère eût été établi d'une manière peu favorable à l'accostage des navires. Il eût fallu que la mer fût tout à fait calme pour qu'ils pussent s'approcher des côtés septentrional et oriental, entièrement exposés aux vents d'Est et de Nord-Est. Seul, le côté Sud-Ouest eût été bien protégé contre les tempêtes. Mais il était relativement peu étendu ; de plus, les manœuvres des navires qui venaient y jeter l'ancre, ou qui s'en éloignaient, gênaient ceux qui, pour entrer dans le Cothon ou pour en sortir, doublaient le musoir formant l'extrémité méridionale du quadrilatère[3]. Au contraire, le front Est, long de près d'un demi-kilomètre, devait être très souvent inutilisable. A quoi l'on pourrait répondre que cet emplacement fut choisi à défaut d'un meilleur; que la plate-forme ne fut pas disposée dans un autre sens à cause de la profondeur de la mer au delà du point occupé par le musoir[4] ; qu'il convenait de donner au terre-plein une grande

---

d'une superficie de 876 mètres carrés, était assigné à une compagnie de 120 hommes (VI, 28, 3-4). A ce compte, il aurait fallu plus de 29 000 mètres carrés pour 4 000 hommes, sans parler des espaces réserves à d'autres usages que le logement des troupes. Mais les soldats en campagne ne prenaient pas toujours leurs aises. Dans les camps établis par Scipion devant Numance, cinq à sept hommes devaient se contenter de chambrées mesurant six à neuf mètres carrés : voir P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne* (Paris, 1910), p. 229 (d'après Schulten).

1. Opinion de M. Kahrstedt, p. 21, n. 1; p. 659, n. 1.

2. V. *supra*, p. 45. M. Oehler (*Arch. Anzeiger*, 1904, p. 181-2), qui a attiré l'attention sur ce texte, identifie le χώμα du Stadiasme avec le double dos d'âne : hypothèse à rejeter, comme l'a fait remarquer M. Schulten (*ibid*.. 1905, p. 76), puisque le χώμα aurait été à la gauche, et non à la droite des marins venant du Sud.

3. Meltzer, II, p. 202.

4. Actuellement, les fonds, qui ont dû diminuer depuis l'antiquité, sont de moins de 3 mètres à la pointe Sud du quadrilatère ; des fonds de 5 mètres passent à environ 120 mètres de cette pointe : carte jointe au second mémoire de M. de Roquefeuil : *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 653 et suiv.

longueur en avant de l'enceinte, pour multiplier les passages ménagés dans la muraille et faciliter les communications avec le port marchand.

Une autre objection peut être tirée du récit qu'Appien fait d'une attaque nocturne des Carthaginois contre les machines dressées en face du bas rempart[1]. Ils ne vinrent pas par la terre, car, dit l'historien, il n'y avait pas de passage[2]. Il est cependant inadmissible que les assiégés aient supprimé toute communication, à travers l'enceinte, entre la ville et le χώμα dont les défenseurs ne pouvaient rester isolés. Il eût été facile, d'autre part, de franchir les brèches que les Romains avaient ouvertes[3]. Mais ceux-ci se tenaient certainement sur leurs gardes de ce côté[4]. Appien semble donc avoir voulu dire qu'en passant par la terre, Les carthaginois n'avaient aucune chance de les surprendre et de leur infliger un échec; il faut avouer qui il l'aurait dit en des termes bien peu clairs. Les assaillants traversèrent la mer en un endroit où personne ne les aurait attendus. Ils s'avancèrent, soit en marchant, l'eau leur arrivant jusqu'à la poitrine, soit en nageant, car ils n'auraient pas pu faire usage de navires à cause de l'insuffisance des fonds. Assertion étonnante ! Comment s'expliquer que le quadrilatère, destiné à être abordé par de gros bâtiments, ait été précédé de bas-fonds ? Ce n'était pas sur son front Sud-Ouest, le plus propice à l'accostage et où courait une jetée que les vaisseaux longeaient presque pour entrer dans les ports intérieurs. Ce n'était pas non plus sur son front Est, tourné vers le large, où, malgré l'ensablement, les fonds sont encore d'environ deux

1. *Lib.*, 124.

2. Ού χατά γήν (ού γάρ ήν δίοδος).

3. Quoi qu'en dise Graux (*l. c.*, p. 190), il devait y avoir dans le rempart du χώμα quelques passages permettant des sorties. Des Carthaginois s'étaient portés au delà pour prendre part à un combat engagé contre des vaisseaux romains (Appien, 123). Mais il est à croire que ces passages furent barricadés lorsque les ennemis approchèrent leurs machines.

4. Graux, *l. c.*

mètres[1] et où des galères puniques allèrent se ranger, très peu de temps avant l'attaque nocturne[2]. Reste le front septentrional[3], le moins long des trois ; baigné par des eaux peu profondes, il n'aurait pas servi de quai de débarquement. Ceux qui prirent part à la sortie auraient franchi l'enceinte un peu plus au Nord[4] ; certains d'entre eux auraient pu aussi venir de la partie du χώμα située en arrière du bas rempart et, se jetant à la mer, contourner l'extrémité septentrionale de cette ligne de défense[5].

On a proposé une autre explication. Les Carthaginois auraient traversé la partie occidentale de la baie du Kram[6], auraient ainsi atteint la digue construite par Scipion pour barrer l'entrée du Cothon, puis, s'engageant sur la chaussée de la digue, seraient parvenus à la partie de la plate-forme qui était au pouvoir des Romains[7].

Cette digue, qui partait du cordon, devait en effet rejoindre le quadrilatère[8]. Elle était alors terminée[9] : Scipion ne se serait

1. La carte jointe au troisième mémoire de M. de Roquefeuil (*C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 19 et suiv.) marque des fonds de 3 mètres à 70 mètres environ du côté oriental du quadrilatère.

2. Si le χώμα répond au quadrilatère, elles se placèrent en avant du quai oriental, long de 425 mètres, et non pas, comme le veut M. Kahrstedt (p. 657, n. 2), en avant du quai septentrional, qui n'avait que 100 mètres, longueur fort insuffisante pour une cinquantaine de vaisseaux. Conf. Falbe, p. 24 ; Graux. *l. c.*

3. Schulten, *Arch. Anzeiger*, 1905, p. 75.

4. Par des échelles et des cordes, car il n'y avait sans doute ni porte ni poterne dans cette section de l'enceinte, qui tombait à pic sur la mer (conf. t. III, chap. VIII, § 6). On comprend que les Romains ne se soient pas attendus à une sortie de ce côté.

5. Je me demande pourquoi les Carthaginois s'en retournèrent par la mer, comme ils étaient venus (Appien, 124, in fine). Ayant détruit les machines romaines et mis les ennemis en fuite, ils auraient pu passer par les brèches du bas rempart.

6. On sait (p. 68, n. 6) que la mer y est très peu profonde.

7. Meltzer, *Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 123-4 (voir aussi Graux, p. 191). *Contra* : Schulten, *l. c.*, p. 75-76.

8. Voir t. III, chap. VIII, § 4.

9. Les Carthaginois ne se décidèrent à creuser une nouvelle issue que quand ils virent que le travail des Romains avançait (Appien, 121). Pendant le temps qu'ils mirent à ouvrir ce canal, et aussi à construire une flotte, la digue put être achevée. On a douté, il est vrai, qu'elle ait été jamais terminée : Torr, *Rev. archéol.*, 1894, I, p. 303 ; Hantz,

pas établi sur le χώμα avant de disposer d'un moyen d'accès facile et rapide. Ce fut sans doute par là qu'il amena les machines avec lesquelles il battit la fortification punique ; par 1à que s'enfuirent ses soldats, surpris en pleine nuit par l'irruption des assiégés[1] : dans ces deux épisodes, il n'est pas question de vaisseaux. Pourtant le récit même d'Appien ne permet guère de croire à une attaque des Carthaginois par la baie et par la digue. Ceux qu'ils mirent en fuite se seraient frayé un passage à travers eux pour leur échapper, par une chaussée qui n'avait que 7 mètres de largeur. Les Romains auraient fait preuve d'une négligence inconcevable, s'ils n'avaient pas surveillé la digue qui assurait leurs communications entre leur camp, sur le cordon[2], et la partie du débarcadère où ils avaient des machines et des troupes[3]. L'hypothèse d'une attaque par le front Nord est donc plus acceptable[4].

---

*C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 74 et 77. Appien (134) et Florus (I, 31, 14) disent cependant que l'entrée du port fut véritablement fermée par les Romains.

1. Appien, 124.

2. Voir t. III, ch. VIII, § 5.

3. Schulten, *l. c.*, p. 75.

4. On trouve dans Plutarque une anecdote empruntée certainement à Polybe ; *Regum et imperatorum apophthegmata*, Scipio minor, 5, dans *Moralia*, Didot, I, p. 242 = Polybe, XXXVIII, 19 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXIX, 2, 17). « Tandis que les Carthaginois se défendaient sur la pointe (έχ τής 'άχρας), Scipion, étant rendu sur le mur, constata que, dans l'intervalle, la mer était peu profonde. Polybe, qui l'accompagnait, lui conseilla d'y semer des chausse-trapes en fer et des planches garnies de clous, pour empêcher les ennemis de passer par là et d'attaquer les χώματα. Scipion lui répondit qu'il serait ridicule, lorsqu'on avait pris les murs (τά τείχη) et qu'on était à l'intérieur de la ville, de faire en sorte d'éviter le combat avec les ennemis. » (conf. Valère-Maxime, III, 7, 2, dont les indications sont beaucoup plus vagues). Les χώματα sont sans doute la digue et le débarcadère (conf. Valère-Maxime, III, 7, 2, dont les indications sont beaucoup plus vagues). Appien désigne par ce même texte les deux ouvrages. L'espace de mer intermédiaire, que les Carthaginois auraient pu franchir pour les atteindre, serait donc le fond de la baie du Kram. Selon Meltzer, le τεΐχος est la digue. Ce savant croit que la conversation rapportée par Plutarque eut lieu quelques heures avant l'attaque nocturne des assiégés : ceux-ci auraient traversé la baie, comme Polybe l'avait craint ; l'historien aurait pris soin d'informer ses lecteurs qu'il avait été bon prophète (*Neue Jahrbücher*, CXLIX, p. 123 ; voir aussi Graux, p. 190 ; Kahrstedt, p. 658). Mais, dans le cas où l'on devrait admettre une date plus tardive, il faudrait supposer que les Carthaginois, lors de l'attaque contre les machines, ne passèrent pas de ce côté : Scipion n'aurait pas eu à constater une

Somme toute, le χώμα parait bien devoir être identifia avec le quadrilatère. Nous ne voyons pas où il aurait été situé s'il n'occupait pas cet emplacement[1].

Il avait été fait, dit Appien, longtemps avant la troisième guerre punique. Peut-être datait-il du creusement des ports intérieurs, dont les déblais auraient servi à le constituer. Peut-être fut-il établi à une époque plus récente, pour dégager le bassin et les quais du port marchand, devenus insuffisants par suite de l'accroissement du commerce maritime.

Carthage, dit Cicéron[2], était entourée de ports, « succincta

---

chose qu'il savait par une expérience funeste, ni Polybe à donner un avis qui eu été oiseux ; si, au contraire, les ennemis étaient parvenus au débarcadère par le Nord, Polybe, se souvenant de cette surprise, pouvait conseiller au général de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne se renouvelât pas sur un autre point. Or la réponse de Scipion indique que l'on touchait au dénouement. Il n'y a pas là, comme le pense Graux (p. 190, n. 2 : « sauf erreur »), une allusion à la prise antérieure de Mégara : Scipion avait évacué cette région aussitôt après y avoir pénétré. Nous avons peine, d'autre part, à accepter l'interprétation de M. Oehler (l. c.), qui croit que Scipion voulait dire : « lorsqu'on pouvait se regarder comme ayant pris les murs et que l'on était, pour ainsi parler, à l'intérieur de la ville ». Il est bien plus vraisemblable que ce propos fut tenu pendant l'attaque du Cothon (Appien, 127). Les Romains, maîtres depuis plusieurs mois du débarcadère, auraient alors enlevé d'assaut la partie de l'enceinte punique qui passait le long de cette plate-forme. Asdrubal put croire qu'ils allaient s'avancer vers le port marchand, auquel il mit le feu, pour les arrêter, tandis que Lælius, lieutenant de Scipion, se dirigeait vers le port militaire. Les ennemis, dit Plutarque, se défendaient έχ τής 'άχρας. Le mot 'άχρας ne désigne certainement pas ici l'acropole de Byrsa, où les Carthaginois se réfugièrent après la prise du Cothon. Quand ils se furent renfermés dans la citadelle, il n'y eut plus de mer entre eux et les Romains, comme le fait remarquer Graux (*l. c.*). L''άχρα ne pouvait pas être non plus la pointe Sud du débarcadère (opinion de Graux et de Meltzer), si les χώματα exposés à une attaque étaient le débarcadère et la digue. Celle-ci devait aboutir vers la pointe du débarcadère : par conséquent cette pointe, lors de l'entretien, était au pouvoir des Romains. Il s'agirait donc d'une saillie du rempart. Je croirais volontiers qu'elle se trouvait au Nord du cordon, donc à l'Ouest de la baie du Kram : conf. Appien, 95 : γωνία, 'ή παρά τήν γλώσσαν... περιέχαμπτεν, si ces mots s'appliquent bien à la saillie supposée (voir p. 26). Scipion aurait fait une diversion de ce côté, pendant que son véritable effort se portait du côté du quadrilatère. Le τεῖχος sur lequel étaient les interlocuteurs aurait été la partie de l'enceinte carthaginoise dominent le débarcadère (ou peut-être le mur de briques que Scipion avait édifié en travers de ce débarcadère et d'où il aurait surveillé ses troupes, montant à l'assaut de la muraille qui s'élevait en face).

1. M. Carton (*Doc.*, p. 68) voudrait le chercher bien plus au Nord, du côté de Bordj Djedid, où l'on ne trouve rien qui cadre avec les indications d'Appien.

2. *De lege agraria,* II, 32, 87.

portibus » : ce qui autorise à admettre qu'elle avait d'autres ports que le double bassin du Cothon.

Le long du cordon, au Sud-Sud-Ouest de la baie du Kram[1], on a cru distinguer des vestiges d'un port antique, formé par de puissantes jetées et mesurant environ 800 mètres du Nord au Sud, sur 300 de l'Ouest à l'Est. L'entrée aurait été au Nord-Ouest, entre la terre et un musoir terminant la jetée septentrionale[2]. Cependant rien ne prouve que ce bassin extérieur, s'il a vraiment existé[3], appartienne à l'époque punique[4]. Rien ne prouve non plus qu'il y ait eu alors un port dans la rade de la Marsa[5], au Nord de la péninsule[6] : rade du reste fort peu sûre[7].

Mais des vaisseaux romains abordèrent au Nord-Ouest de Carthage, dans l'ancienne baie, devenue la Sebkha er Riana[8], bien protégée contre les vents d'Est par le Djebel er Remel et le Djebel el Khaoui ; des flottes ennemies naviguèrent et stationnèrent dans le lac de Tunis[9], moins envasé qu'aujourd'hui[10]. Baie et lac étaient éloignés des ports intérieurs et du centre de la ville ; pourtant les Carthaginois durent faire mouiller dans

1. En face et au Nord-Est de Khérédine.

2. Les fonds de cette région ont été étudiés par Courtet (*C. r. Acad. Inscr.*, 1897, p. 129), de Roquefeuil (*ibid.*, 1898, p. 653-9), surtout par Hantz (*ibid.*, 1900, p. 55-70). C'est M. Hantz qui a émis l'hypothèse de l'existence de ce port. Des restes de blocage n'ont été reconnus par lui que sur l'emplacement présumé des môles qui auraient limité le bassin au Nord et au Sud.

3. Il n'est mentionné par aucun texte ancien (conf. Oehler, *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 182). M. Carton (*Rev. archéol.*, 1911, II, p. 245 ; Doc., p. 73-75) doute de l'exactitude de la reconstitution proposée par M. Hantz.

4. Quoi qu'en pense M. Hantz, l. c., p. 78. M. Oehler (*l. c.*, p. 177 et 184) croit qu'il fut fait à l'époque romaine, avec les restes de la digue de Scipion, hypothèse non fondée : voir t. III, ch. VIII. § 4. M. Schulten (*Arch. Anzeiger*, 1905, p. 74) suppose qu'il remplaça, à une date très tardive, les ports intérieurs ensablés.

5. « El Mersa », c'est-à-dire « le port ».

6. Opinion de Tissot, I, p. 612 ; Perrot, III, p. 387; Audollent, p. 224.

7. Hantz, *l. c.*, p. 55 : « La moindre brise du large y soulève une mer très, forte ».

8. Appien, 100. Conf. *supra*, p. 4, n. 1 ; p. 22, n. 3.

9. Appien, 97, 99, 126. Voir aussi Polybe, I, 69, 1 : traversée de Giscon de Carthage à Tunis.

10. Même au VIe siècle de notre ère, des navires de fort tonnage pouvaient, entrer en grand nombre dans le lac : Audollent, p. 224 (conf. p. 222).

ces abris des vaisseaux de commerce et de guerre, quand le Cothon était encombré[1]. Le lac communiquait avec la mer par une passe naturelle qui s'ouvrait au Sud-Ouest de la Goulette[2]. Entre la baie du Kram et l'angle Nord-Est du lac, subsistent des traces d'un canal creusé de main d'homme[3] ; aucun texte n'indique qu'il date des temps de la première Carthage[4] ; il est même douteux qu'il soit antique[5].

## VII

De la ville et de ses édifices, nous ne savons presque rien.

La place principale, où le peuple s'assemblait, — l'ἀγορά[6], le *forum*[7] des auteurs grecs et latins, — était située à proximité du Cothon [8] et reliée à l'acropole (colline de Saint-Louis) par trois voies en pente[9]. L'édifice où le Sénat tenait séance (βουλευτήριον[10], *curia*[11]) s'élevait probablement dans le voisinage[12]. Devant cet édifice, était le lieu où les magistrats appelés sufètes rendaient la justice[13]. Un texte mentionne

1. Tissot. p. 568 et 612. Perrot, *l. c*. Oehler, *l. c*., p. 178.

2. A la Saline de la Princesse, selon M. Carton, *Rev. Archéol*., 1911, II, p. 252 ; Doc., p. 85-87.

3. Ce canal s'ouvrait sur la baie au Sud de Dar Ouled l'Agha.

4. Opinion exprimée par Oehler, *Neue Jahrbücher*, CXLVII, p. 328, n. 15, et *Arch. Anzeiger*, 1904, p. 177 ; de Roquefeuil, *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 38 ; Carton, *Rev. archéol*., 1911, II, p. 246-7, et Doc., p. 76 et 91. *Contra* : Kahrstedt, p. 22, n. 1.

5. Audollent, p. 214. Il existait au XVIe siècle : Oehler, *Arch. Anz*., l. c.

6. Diodore, XX. 9, 4 ; 44, 3 ; XXXII, 6, 4. Appien, 127.

7. Tite-Live, XXX, 24, 10 ; XXXIII, 47, 10 ; 48, 10. Justin, XXII, 7, 8 ; XXXI, 2, 3 et 6.

8. Appien, *l. c.*

9. Appien, 128 ; conf. supra, p. 33, n. 1. — A la fin du IVe siècle, Bomilcar fit suivre cinq rues aux troupes que, de la région de Néapolis, il dirigea vers la place : Diodore, XX, 44, 2 ; *supra*, p. 14.

10. Polybe, XIV, 10, 1. Appien, *Syr*., 8 ; *Lib*., 91.

11. Tite-Live, XXIII, 12, 1 et 7 ; XXX, 24, 10 ; 35, 11 ; 44, 4 ; *Epit. l*. L. Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7.

12. Des passages de Tite-Live (XXX, 24, 10) et de Diodore (XXXII, 6, 4, comparé avec Appien, *Lib*., 91) semblent L'attester (fin du IIIe siècle et milieu du IIe).

(13) A propos d'un événement qui se passa au début du second siècle, Appien (Syr., 8) et Tite-Live (XXXIV, 61, 14-15), désignant le même lieu, disent, l'un : πρό τοῦ βουλευτηρίου ; l'autre : « celeberrimo loco, super sedem cotidianam

des portiques publics, sous lesquels Hannon, vers le milieu du IVe siècle, eut l'intention de faire banqueter le peuple[1] : on peut croire, si l'on veut, qu'ils bordaient la place[2].

Le temple d'un dieu que les Grecs identifièrent avec Apollon était près de là[3]. Sur le sommet escarpé de la colline de Byrsa, à l'intérieur de la citadelle, se dressait le temple d'Ασχληπιός, *Aesculapius*, c'est-à-dire Eshmoun[4] : le plus beau et le plus riche de la ville[5]. Un escalier de soixante marches précédait l'enceinte sacrée qui l'entourait[6]. Il est vraisemblable que ce sanctuaire dominait la Cité, que, par conséquent, il occupait à peu près l'emplacement de la chapelle de Saint-Louis[7]. Au IIe siècle, le Conseil, comité permanent du Sénat, et, dit-on, le Sénat y tinrent des séances de nuit[8]. On ne sait où se trouvaient les autres temples, qui étaient nombreux[9] et dont plusieurs sont mentionnés dans des textes[10] et des inscriptions[11]. Deux des plus importants devaient être ceux des divinités que les Grecs et les Latins appelèrent Ἥρα, *Iuno*, Κρόνος et *Saturnus*[12]. Virgile décrit un grand

magistrotuum... Cum sufetes ad ius dicendum cousedissent… »

1. Justin, XXI, 4, 3.

2. En arrière de l'enceinte, au Nord-Est du lac de Tunis et près de la naissance du cordon, Appien (*Lib*., 98) indique une autre place, entourée de maisons.

3. Appien, 127.

4. Appien, 130. Strabon, XVII, 3, 14. Le temple d'Eshmoun est très probablement mentionné dans l'inscription *C. I. S*., I, 252.

5. Appien. *l. c*.

6. Voir p. 33, n. 3.

7. Beulé, *Fouilles*, p. 30 et 75. V. Guérin, *Voyage archéologique dans La Régence de Tunis*, I. p. 47. Tissot, I, p. 593. Babelon, *Carthage*, p. 134.

8. En 174 et en 172 : Tite-Live, XLI, 22 (séance du « Sénat », mais il s'agit peut-être du Conseil) ; XLII, 24 (séance du Conseil).

9. Appien, 84 et 93. Conf. Diodore. XIV, 76, 4 ; XX, 14, 4. Il y en avait sans doute aussi bien dans la région de Mégara que dans la Cité : conf. p. 17.

10. Voir ci-après.

11. C. I. S., I, n^os^ 247-254, 264, 2785, et aussi 165 (inscription trouvée à Marseille, mais de provenance carthaginoise). *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, n° 17 (v. *infra*, p. 82) ; peut-être aussi n° 183 (conf. Halévy. *Revue sémitique*, XII, 1904, p. 375-9).

12. Pline l'Ancien, VI, 200 : peaux de Gorgades, déposées par Hannon « in Iunonis templo ». Titre de la traduction grecque du Périple d'Hannon (*Geogr. gr. min*., édit. Müller, I, p. 1) : ἐν τώ τοῦ Κρόνου τεμένει.

sanctuaire érigé par Didon à Junon, « au milieu de la ville »[1] ; mais il serait fort imprudent de supposer que le poète ait fait ici de l'archéologie et, ait voulu indiquer l'endroit où le temple authentique de « Junon » s'élevait dans la Carthage punique[2]. La colline de Junon a reçu ce nom au XIXe siècle, parce que des savants ont cru que le sanctuaire de la déesse était sur cette hauteur : conjecture qui n'invoque aucun argument solide[3].

Entre la colline de Saint-Louis et la mer, dans la ville basse, on a découvert des milliers de petites stèles votives, portant des dédicaces à la Dame Tanit Pené Baal et au Seigneur Baal Hammon[4] : elles datent, approximativement, des deux siècles qui précédèrent la destruction de Carthage par les Romains[5]. A Feddan et Béhim, — entre la colline, Dar Bessis et le palais de Dermèche[6], — elles formaient de véritables amas[7]. Beaucoup d'autres ont été recueillies dans le voisinage : à proximité du palais[8] ; près de la gare de Carthage[9] ; à Bir ez Zrig[10] ; entre la colline de Saint-Louis et celle de Junon, du côté de la mer[11] ; etc. On en a trouvé aussi des séries dans

1. *Énéide*, I, 441 : « in urbe... media ».

2. C'est aussi au milieu de la ville, « urbe media » que Silius Italicus (I, 81) place le temple qui, dit-il, était consacré à la fondatrice de Carthage, Élissa.

3. Voir Audollent, p. 263.

4. Beaucoup de stèles sont dépourvues d'inscriptions, mais leurs dimensions, leur forme et les images qu'elles portent prouvent qu'elles appartiennent à la même classe de monuments.

5. *C. I. S.*, p. 284-5.

6. Fouilles de E. de Sainte-Marie, de MM. Babelon et Reinach, du P. Delattre : C. I. S., I, p. 270 ; Babelon, *Carthage*, p. 131-2 ; Audollent, p. 235-8.

7. Et non pas des murs cimentés, qui auraient été construits à l'époque romaine : voir Babelon et Reinach, *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 10, 30, 37,

8. Babelon et Reinach, *l. c.*, p. 10. Merlin, *Comité*, 1910, p. CLXXVII. *C. I. S.*, I, n° 3054 et suiv.

9. Carton, *Documents*, p, 28-29 (plusieurs centaines) ; conf. *supra*, p. 50 : on a vu que ces stèles et celles de Bir ez Zrig ont fait un séjour dans l'eau.

10. Carton, l. c., p. 110 ; conf. supra, p. 50. Vassel, dans J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouvelle série, II, 1914, p. 187 et suiv. *C. I. S.*, nos 2983-2993 ; 3031-3053.

11. *C. I. S.*, p. 277 (près d'une centaine). Davis dit les avoir extraites de murs romains.

l'île du port circulaire[1] et au Sud-Ouest de ce port[2]. Enfin, des ex-voto isolés ou peu nombreux se sont rencontrés ailleurs[3] : les uns étaient sans doute égarés, ou employés dans des constructions plus récentes d'autres paraissent avoir été dressés là même où ils furent exhumés de nos jours[4]. Aucune stèle carthaginoise n'est dédiée à d'autres dieux : ces monuments étaient réservés à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, identifiés par les Grecs avec Ἥρα et Κρόνος, par les Latins avec *Iuno* et *Saturnus*. Ils durent être érigés sur divers points de la ville; en quantités plus ou moins grandes. Ils sont tellement abondants à Feddan et Béhim qu'on, s'est demandé si ce n'était pas tout près de là que s'élevaient les temples des deux divinités, invoquées ensemble par les dévots[5]. Autour des sanctuaires se seraient pressées les stèles, surmontant sans doute des vases, enfouis sous terre, qui contenaient des restes de sacrifices et des offrandes. Quand elles encombraient l'aire sacrée, elles étaient enlevées, pour faire place à de nouveaux ex-voto, et jetées au rebut dans un lieu voisin.

1. *C. I. S.*, n^os^ 3007-3030. Merlin, *C. r. Ac. Inscr.*, 1912. p. 284 ; Comité, 1911, p. CCXXXVI-VIII ; 1913, p. CCXLIV. Dussaud, *ibid.*, 1914, p. CLIII-V. Ces stèles avaient été jetées au rebut, ou employées comme matériaux par les Romains.

2. Stèles recueillies par le P. Delattre : *C. I. S.*, p. 280. Elles se distinguent des autres par la qualité et la couleur de la pierre.

3. Dans la région de la Malga : *C. I. S.*, p. 276. Sous les ruines du théâtre romain, en un lieu où il y avait des tombes puniques : *Comité*, 1906, p. 259. A peu de distance au Sud-Sud-Ouest des grandes citernes de Bordj Djedid : C. I. S., p. 278. Entre le palais de Dermèche et le port circulaire : Babelon, *Carthage*, p. 129 ; Gauckler, dans Nouvelles Archives des missions, XV, 1907, p. 572 ; *Comité*, 1899, p. CLI. Dans la région de Douar ech Chott : Comité, 1899, p. CXXXVI-VII ; ibid., 1910, p. CLXXVII-VIII ; Commission de l'Afrique du Nord, mars 1915, p. XVI-XVIII. Etc. On n'en a trouvé aucune sur la colline de Junon : Babelon, l. c., p. 155. Une seule sur la colline de Saint-Louis: Delattre, dans Bulletin épigraphique, 1885, p. 306 (conf. Reinach, apud Tissot, II, p. 800).

4. Dans la région de la Malga, quatre stèles ont été retrouvées plantées en terre, à peu de distance les unes des autres. *C. I. S.*, p. 276. A environ 200 mètres au Nord-Nord-Ouest de la baie du Kram, une stèle était accompagnée de deux lampes et d'une vingtaine de fioles qui avaient été probablement enfouies au-dessous d'elle : Carton, *Doc.*, p. 57.

5. Voir, entre autres, Babelon, *Carthage*, p. 155, 157-8 ; Meltzer, II, p. 196; Audollent, p. 204 et 260. M. Vassel (*Le Panthéon d'Hannibal*, Tunis, 1912, p. 42) est disposé à croire que l' « Apollon » dont Appien mentionne le temple à proximité de la place publique (v. *supra*, p. 79) était Baal Hammon, identifié d'ordinaire avec Cronos.

Une inscription recueillie au Nord-Nord-Est de Bordj Djedid, au milieu d'une nécropole punique, est une dédicace à Astarté et à Tanit du Libanon[1] ; elle est probablement postérieure au IVe siècle. Elle mentionne la construction de nouveaux sanctuaires de ces déesses. Le Libanon (« la Montagne blanche ») était-il situé à Carthage, à l'endroit même où l'on a trouvé l'inscription[2] ? Il ne faudrait pas l'affirmer : la pierre est de fort petites dimensions[3] et a pu être facilement déplacée[4]. D'autre part, il n'est nullement certain que les noms divins Astarté et Tanit désignent ici Déméter et Perséphone[5] ; une découverte qui permet de croire qu'à l'époque romaine, un édifice consacré à Cérès existait de ce côté[6] ne nous semble pas un argument suffisant. Au début du IVe siècle, les Carthaginois construisirent un temple (simple ou double) à Déméter et à sa fille, dont ils célébrèrent le culte selon les rites grecs[7]. Que ce temple ait été élevé en dehors de la Cité, dans la région de Mégara, cela est fort possible[8] ; mais l'emplacement qu'il occupait reste inconnu.

Dans le cœur de la vieille ville, aux abords de la place publique, l'espace était précieux : les rues n'avaient que peu de largeur[9] ; de hautes maisons, qui avaient jusqu'à six étages,

---

1. *Répert. d'épigr. sémitique*, I, n° l7 ; voir aussi Ph. Berger, *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage*, I, pl. V, fig. 3. Pour cette inscription, conf. *supra* p. 20, n. 1.

2. Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*. I, p. 21. Halévy, *Revue sémitique*, IX, 1901. p. 81-82.

3. Elle mesure 0 m. 20 sur 0 m. 18.

4. Elle a été trouvée à dix centimètres de la surface du sol.

5. Opinion de Ph. Berger et de M. Clermont-Ganneau. *Contra* : Gsell, dans *Mélanges de l'École Française de Rome*, XX, 1900, p.95 ; Kahrstedt, p. 12, n. 1.

(6) Delattre, dans Mémoires de la société des Antiquaires de France, LVIII, 1897, p. 1-20. Audollent, p. 171.

7. Diodore, XIV, 77, 5.

8. Les Grecs plaçaient de préférence les temples de Déméter et de Perséphone en dehors des murs (conf. Vitruve, 1, 7, 2). Telle était la situation du sanctuaire de Syracuse que les Carthaginois pillèrent lorsqu'ils assiégèrent cette ville (Diodore, XIV, 63, 1) : sacrilège qu'ils expièrent en introduisant le culte des déesses dans leur patrie.

9. Diodore, XX. 44, 5. — A propos d'un passage de l'Énéide (I, 422 : Énée, visitant Carthage, « miratur... strata viarum »), le commentateur auquel on adonné le sobriquet

les bordaient[1]. Peut-être des demeures belles et spacieuses, appartenant à l'aristocratie, furent-elles édifiées à Mégara, loin du bruit des ports, dans des jardins bien aérés[2].

On a exhumé dans la région de Dermèche, au-dessus de tombeaux du VIIe et du VIe siècle, des vestiges d'ateliers, de fours, de magasins de potiers. Ces établissements industriels, où se fabriquaient des vases communs et des figurines, datent des derniers temps de la Carthage punique[3].

L'alimentation en eau était d'une importance capitale pour cette grande ville. Il n'existe dans la péninsule que quelques sources, peu abondantes et éloignées des quartiers où les maisons se pressaient[4]. Mais, le long du littoral, on trouve de l'eau douce dans les profondeurs du sol[5] : les anciens avaient creusé des puits[6]. Rien ne prouve qu'à l'époque punique, des eaux courantes aient été amenées par des aqueducs[7]. On

---

de Deutéro-Servius fait cette observation : « Primi enim Poeni vias lapidibus stravisse dicuntur » (conf. Isidore de Séville, *Etym*., XV, 16, 6). Ce texte n'est pas nécessaire pour nous faire admettre que les rues de Carthage étaient dallées.

1. Diodore, XX, 44, 4. Appien, *Lib*., 128. Il y avait aussi des maisons très élevées dans d'autres villes phéniciennes, qui couvraient des îles peu étendues: à Tyr (Strabon, XVI, 2, 23), à Arad (Pomponius Méla, II, 103), à Motye, en Sicile (Diodore, XIV, 51, 1 et 7).

2. A Dar Suniat, entre Sidi bou Saïd et Dermèche, ont été trouvées quelques ruines puniques; c'étaient peut-être des dépendances d'une villa : J. Renault, *Cahiers d'archéologie tunisienne*, Nouv. série, I, 1913, p. 21, 47-48.

3. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France*, 1896, p. 234 ; Gauckler, *Rev. archéol*. 1902, II, p. 379-382 ; *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 574 et suiv. ; *Nécropoles puniques de Carthage*, I, p. 116, et suiv., pl. CCXIX et suiv. Le lieu est indiqué sur la carte de Bordy : « Céramique punique ».

4. Falbe, p. 9 et son plan, n^os^ 98 et 39. Dureau de la Malle, p. 79, n. 2. H. Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeeres*, p. 100-1. M. Ventre, *Les Ports de Carthage (Tunis*, 1913), p. 28.

5. Renault, Cahiers. *l. c.*, p. 11, n. 3.

6. Voir, par exemple, Audollent, p. 249, n. 8 ; Delattre, *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 140.

7. L'aqueduc qui vient du djebel Zaghouane est incontestablement romain Audollent, p. 185. — Comment étaient alimentés ces canaux qui, au dire d'Appien (Lib., 117), irriguaient les jardins de Mégara ? Probablement par des nappes souterraines ; elles sont nombreuses du côté de la Marsa et de l'isthme : Renault, l. c., p. 27. Dans l'isthme, au Sud de la Soukra, on a constaté l'existence de canalisations étendues, mais elles datent de l'époque romaine : *ibid*, p. 29-30, fig. 15-19.

recueillait les eaux de pluie dans des citernes[1] ; chaque habitation parait avoir eu la sienne[2]. Il y avait sans doute de grands réservoirs publics, dont nous ne pouvons rien dire. Des archéologues[3] ont attribué à là première Carthage les vastes citernes antiques de la Malga et de Bordj Djedid opinion qui ne trouve plus guère de défenseurs[4]. Le mode de construction et les dispositions intérieures attestent que ces ouvrages sont romains.

L'entassement de la population dans la Cité, peut-être aussi l'insuffisance des ressources en eau[5] n'étaient pas des conditions favorables à la santé. Les textes mentionnent plusieurs épidémies terribles, qui firent beaucoup de victimes[6].

Nous n'avons qu'une seule indication sur le nombre des habitants de Carthage : selon Strabon, ils étaient 700 000 au début de la troisième guerre punique[7], c'est-à-dire à une époque de décadence. L'exactitude de ce chiffre a été contestée. Il doit être en effet exagéré[8]. D'autres chiffres semblent le

1. Voir la description, par Babelon et Reinach, d'une citerne, probablement punique, de 5 m. 50 de long sur 3 mètres de large, bâtie en pierres énormes ; elle a été trouvée à Feddan el Béhim : *Bull. archéol. du Comité,* 1886, p. 37-39 ; conf. Reinach, *apud* Tissot, II, p. 797-8. A Dermèche, Gauckler (*Rev. archéol.*, 1902, II, p. 383) signale un vaste réservoir oblong, que recouvraient de grandes dalles de tuf, disposées à plat ; il le croit punique. Voir aussi Vernaz, *Rev. archéol.*, 1887, II, p. 163.

2. Babelon et Reinach, *l. c.*, p. 34. — Strabon (III, 5, 7 ; XVI, 2, 13) mentionne des citernes dans les villes phéniciennes de Gadès et d'Arad.

3. Dureau de la Malle, Guérin, Daux, Tissot, etc. Voir Audollent, p.299-301, 251-2.

4. M. Carton admet encore l'origine punique de celles de Bordj Djedid : Rev. archéol., 1911, II, p. 253 ; Documents, p. 41-42, 106. Il attribue aussi à l'époque punique des citernes qui existent au sommet dé cette colline, sous la batterie d'artillerie : Doc., p. 129-132.

5. Pourtant les Carthaginois avaient des bains publics: Valère-Maxime, V, 5, ext., 4.

6. Voir t. I, p. 175, n. 5.

7. XVII, 3, 15 (il n'est pas prouvé qu'il ait ici pour source Polybe). Ce chiffre est bien, d'après Strabon, celui des habitants de Carthage même. On ne peut donc pas supposer, avec Mommsen (*Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 32, n. 1), qu'il représente « le total de la population citoyenne », qu'il comprend « tous les Carthaginois, soit qu'ils résidassent en ville, soit qu'ils vécussent dans la banlieue, dans les provinces sujettes, ou même à l'étranger ».

8. Le même auteur assigne à l'enceinte de Carthage un périmètre beaucoup trop grand (*supra*, p. 21, n. 3).

contredire ; mais méritent-ils plus de confiance ? Asdrubal, qui commandait pendant la dernière année du siège, n'avait sous ses ordres, d'après Appien, que 30 000 combattants[1]. Lors de l'entrée des Romains, 50 000 hommes et femmes, selon cet auteur[2], s'enfermèrent dans Byrsa. Même en tenant compte de la mortalité très forte des mois précédents[3], il faudrait admettre que la majeure, partie de la population n'aurait pu se réfugier dans la citadelle : or Appien dit le contraire[4]. A la fin du IVe siècle, quand Agathocle, débarqué inopinément en Afrique, se dirigea sur Carthage, on forma dans la ville, en un temps très court, une armée qui, d'après Diodore[5], comptait 45 000 hommes. D'autre part, l'espace entièrement couvert d'habitations n'était pas fort étendu. Limité au Nord parles cimetières qui s'interposaient entre la Cité et Mégara, il était diminué au Sud-Est par les bassins, quais et constructions du Cothon. Nous ne savons pas, il est vrai, jusqu'où il s'avançait vers l'Ouest. Pourtant on ne peut guère lui attribuer une superficie de beaucoup supérieure à 250 hectares. Quant à l'immense région de Mégara, elle était certainement peu peuplée. Nous ferons donc des réserves sur le chiffre que Strabon nous a transmis. Nous ne croyons pas cependant devoir adopter d'autres chiffres proposés par des érudits modernes, d'après des impressions vagues ou des calculs très contestables[6].

---

1. *Lib*., 120. Encore ces 30 000 hommes n'étaient-ils peut-être pas tous des habitants de la ville (voir p. 349, n. 3).

2. *Lib*., 130. D'autres chiffres sont donnés par Florus (I, 31, 16 = 36 000 hommes) et Paul Orose (IV, 23, 3 : 25 000 femmes et 30 000 hommes).

3. Polybe, XXXVIII, 8, 12 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 2) ; il dit aussi que beaucoup d'assiégés sortirent de la ville et se livrèrent aux Romains. Zonaras, IX, 30, p. 468, c. — Noter que la population de Carthage était, au début du siège, plus élevée qu'en temps ordinaire, car les gens de la banlieue étaient venus chercher asile à l'intérieur des murs : Appien, 120.

4. *Lib*., 128. Son récit (128-9) prouve cependant qu'un très grand nombre de Carthaginois furent massacrés hors de Byrsa.

5. XX, 10, 5. Indication différente dans Justin, XXII, 6, 5.

6. Dureau de la Malle (p. 42) réduit le chiffre de Strabon à 200-250 000. M. Beloch (*Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, Leipzig, 1886, p. 467), à 200-

## VIII

Des fouilles heureuses, entreprises dans la péninsule de Carthage par le Père Delattre et le Service des antiquités de Tunisie[1], ont mis au jour un grand nombre de sépultures qui appartiennent à l'époque punique[2].

Le mobilier funéraire que renferment ces: tombes permet en général de les dater. On sait, par des découvertes faites dans d'autres pays méditerranéens, quand furent fabriquées certaines séries d'objets importés en Afrique. Ainsi, les petits vases peints de type corinthien et les poteries en terre noire, dites buccheri, semblables à celles qui ont été recueillies par milliers en Étrurie, nous reportent à la fin du VIIe siècle et au siècle suivant ; les vases à vernis noir d'aspect métallique se répartissent entre le début du IVe[3] et le milieu da second, — la ville fut détruite en 146 avant. J.-C. ; — les lampes grecques doivent pour la plupart être attribuées aux deux siècles qui précédèrent la catastrophe. Le style des figurines en terre, cuite, œuvres, grecques oui copies, donne, des indices chronologiques plus ou moins précis. Les monnaies frappées à Carthage ne remontent guère au delà du milieu du IVe siècle. Les poteries locales, dont les différents types, grâce à ces repères, ont été classés par ordre de temps, servent à leur, tour à déterminer

300 000. M. Kahrstedt (p. 23-24) évalue la superficie bâtie à 114 hectares (y compris les édifices publics) et se sert des chiffres de la population de certains quartiers de Paris et de Naples pour attribuer à Carthage 125-130 000 âmes tout au plus.

1. Pour les fouilles de ce Service de 1899 à 1905, voir un ouvrage posthume de Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, Paris, 1915 : Première partie, Carnets de fouilles ; Deuxième partie, Études diverses. Ces études diverses ayant été imprimées ailleurs, nous citerons les revues et recueils dans lesquels elles ont paru tout d'abord.

2. Beulé (p. 121 et suiv.) et d'autres (par exemple ; Perrot et Chipiez, III, p. 227-230) plaçaient au Djebel et Khaoui une grande nécropole punique. M. de Vogüé et le P. Delattre ont reconnu que c'est en réalité un cimetière juif de l'époque romaine. Voir Audollent, p. 162-3.

3. Ou la fin. du Ve.

l'âge des tombeaux[1] : par exemple, les lampes presque plates sont plus anciennes que celles dont les bords, très relevés, se retroussent fortement vers l'intérieur et, plus tard, se soudent même, en entourant d'étroits goulots ; les vases-biberons, dont la panse présente un petit tube disposé obliquement, les urnes ventrues à deux oreillons et à queue très allongée, les fioles fusiformes, avec un long col et un long pied, ne paraissent pas être antérieurs au IVe siècle. La pratique de l'incinération, que l'on ne constate pas dans les sépultures du VIIe et du VIe siècle, se répandit de plus en plus dans les deux derniers siècles de la Carthage punique. Des stèles représentant un personnage qui lève une main, dans d'attitude de la prière, sont contemporaines d'ensevelissements de date récente.

Nous nous, contenterons de donner ici quelques indications topographiques, renvoyant au tome IV de cet ouvrage l'étude des tombeaux, des rites et du mobilier.

Si Carthage fut véritablement fondée en 814-813 ; on doit admettre que les plus vieilles tombes, celles qui furent creusées à la fin du IXe siècle et au VIIIe, n'ont pas encore été retrouvées[2].

Nous connaissons, au contraire, de nombreuses sépultures du VIIe siècle et surtout, du siècle suivant. Il y en a dans le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis[3] ; ainsi que sur la colline de Junon, du côté de la mer[4]. Dans la plaine, à l'Est de

1. Voir en particulier Merlin et Drappier, *La Nécropole punique d'Ard el Kheraïb*, dans *Notes et Documents publiés par la Direction des antiquités de Tunisie*, III. (1909), p. 9-11.

2. M. Anziani, (*apud* Gauckler, *Nécropoles*, I, p. XVII) dit qu'on a trouvé à Dermèche des tombeaux qui « peuvent à coup sûr être datés du VIIIe siècle ». C'est, je crois, une date trop élevée.

3. Fouilles du P. Delattre ; depuis. 1880. Bibliographie dans Audollent, p. 278, n. 1 ; Voir surtout Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 22. et suiv. ; le même, *Revue archéol*., 1891, I, p. 52-69, et *Bull. archéol. du Comité*, 1893 ; p. 106 et suiv. (ces deux articles ont été reproduits dans le mémoire du P. Delattre intitulé *Carthage. Nécropole punique de la colline de Saint-Louis*, Lyon, 1896, extrait des *Missions catholiques*, tome, XXVIII) ; le même, *Bull. de la société de géographie d'Oran*, XXe anniversaire, 1898, p. 142, 145.

4. Fouilles du P. Delattre en 1879, « sur le plateau supérieur, à quelques mètres de l'arête qui regarde le golfe » : Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 8-22 ; autres indications

cette dernière colline et au Sud des plateaux de l'Odéon et de Bordj Djedid, s'étend un vaste cimetière de la même époque, où plus de 1300 tombes ont été ouvertes : la partie occidentale, explorée par le P. Delattre, est connue sous le nom de nécropole de Douimès[1] ; la partie orientale, explorée par Gauckler, sous le nom de nécropole de Dermèche[2]. Des tombes du VIe siècle ont été aussi découvertes sur les pentes méridionales de Bordj Djedid[3].

Les fouilles n'ont exhumé qu'un petit nombre de sépultures qui puissent être attribuées avec certitude au Ve siècle[4]. Les objets grecs qui donneraient les repères nécessaires manquent presque entièrement[5], soit parce qu'à cette époque le commerce n'en importait guère à Carthage, soit parce que les caveaux dans lesquels on les a déposés ont jusqu'à présent échappé aux recherches.

---

bibliographiques dans Audollent, p. 207, n. 4. — Découvertes faites dans la villa Marcille, sur le flanc Sud-Est de la colline : Delattre, *Comité*, 1907, p. 445-451 (le vase, de la classe dite protocorinthienne, reproduit p. 449, fig. 14, parait appartenir à la première moitié du VIIe siècle). Il y avait probablement aussi des tombes au-dessous de la partie centrale du plateau : Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 19-20. Cette colline de Junon a été très peu explorée.

1. Fouilles exécutées de 1893 à 1896. Bibliographie dans Audollent, p. 240, n. 2. Voir surtout Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1893-6, passim; le même, *Mémoires de la société des Antiquaires de France*, LVI, 1895, p. 255-395. Ce cimetière est aujourd'hui en partie enseveli sous le remblai qui porte le tramway reliant la Marsa à la Goulette : Delattre, *Comité*, 1907, p. 435.

2. Dans cette région, des tombes puniques furent trouvées dès 1862 par M. Gouvet, en avant des citernes de Bordj Djedid, mais elles étaient vides : Tissot, I, p. 591-2 ; Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 6-8 ; Audollent, p. 245. — Tombeaux découverts en 1885 par Vernaz, à 150 mètres au Sud-Sud-Ouest des citernes : Vernaz, *Rev. Archéol.*, 1887, II, p. 153-8 ; Delattre, l. c., p. 86-91. — Fouilles exécutées sous la direction de Gauckler, de 1899 à 1901. Voir, pour la bibliographie, Gauckler, Rev. archéol., 1902, II, p. 369, n. 1, citant, entre autres, *Comptes rendus de la marche du Service des antiquités en 1899, 1900, 1901 ; C. r. Acad. Inscr.*, mêmes années ; *Bull. archéol., du Comité*, mêmes années.

3. Fouilles de Gauckler à proximité de l'angle Sud-Ouest des citernes : *C. r. de la marche, du Serv. des ant. en 1902* ; p. 5-7 ; *Comité*, 1900. p. CLVII-IX ; 1902, p. CLXXXIII-IV. — Fouilles du P. Delattre dans le Banc Sud de Bordj Djedid, sous des thermes romains : Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1908, p. 594-600 ; Anziani, *ibid.*, 1912, p. 341-4 (conf. déjà Vernaz, *Rev. Archéol.*, 1887, II, p.168-9).

4. Dans le terrain d'Ancona, au Nord de la basilique byzantine de Dermèche, au Sud-Ouest des grandes citernes.

5. Von Duhn, *Arch. Anzeiger*, 1896, p. 89.

Au Nord de la nécropole de Douimès-Dermèche, sur les hauteurs, existent des tombes où des morts furent ensevelis au IVe siècle[1] et au IIIe. On en a fouillé quelques-unes contre et sous le théâtre romain (pente méridionale du plateau de l'Odéon)[2] ; d'autres au lieu dit Dhar el Morali, au Sud-Est de l'Odéon[3] ; d'autres encore dans les propriétés Ben Attar[4] et Chaffard[5], à l'Ouest et au Nord-Ouest des citernes de Bordj Djedid[6] ; un bon nombre à Ard el Kheraïb, entre les citernes et la batterie de Bordj Djedid ; et aussi sous la batterie même[7].

Un très grand cimetière[8], dit nécropole de Sainte-Monique, ou nécropole des Rabs[9], se trouve au Nord-Nord-Est du plateau de Bordj Djedid, dans la direction de l'Orphelinat de Sainte-Monique ; il a été fouillé pendant plusieurs années par le P. Delattre, qui y a visité des centaines de caveaux[10]. D'une manière générale, il est plus récent que les précédents[11] : il semble avoir servi depuis la fin du IVe siècle jusqu'au second, mais surtout dans le cours du troisième.

---

1. Peut-être même dès la fin du Ve.

2. Fouilles du Service des antiquités : Drappier, Revue tunisienne, XVIII, 1911, p. 254-260. Voir aussi Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 456 ; Comité, 1906, p. 250.

3. Fouilles du Service des antiquités, Gauckler, *C. r. de la marche du Serv. des ant. en 1903*. p. 6-9 ; pour l'époque de ces tombes, conf. Merlin et Drappier, *La Nécropole d'Ard el Kheraïb*, p. 20.

4. Service des antiquités. Gauckler, *Comité*, 1900, p. CXXIX-CXXXI (sépulture contenant une monnaie de Syracuse, frappée entre 344 et 317 : Babelon, *ibid*., p. CLXV-VI) ; p. CXLIV-V.

5. Service des antiquités. Merlin, *Comité*, 1910, p. et CLXXIV-V ; Drappier, *Rev. tunsienne,* XVIII, 1911, p. 138-146 (24 tombeaux fouillés en 1909).

6. Service des antiquités. Merlin et Drappier, *La Nécropole d'Ard el Kheraïb* (108 tombeaux fouillés en 1906-8).

7. Tombes trouvées en 1894, lors de l'établissement de la batterie ; autres, en 1898 et 1904-5. Comité, 1894, p. 281-5. Delattre, *Bull. de la soc. de géogr. D'Oran*, XXe anniv., p. 148-150.

8. Signalé par Gauckler, *Comité*, 1898, p. 171-3 ; conf. *Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, p. 221-2, n$^{os}$ 55-60.

9. D'après des épitaphes qui mentionnent plusieurs de ces dignitaires.

10. De 1898 a 1905. Voir Delattre, *C. r. Acad. Inscr*., 1898-1906, *passim* ; le même, plusieurs mémoires dans *Cosmos*, années 1899-1906.

11. Conf. Merlin et Drappier, l. *c.*, p. 8 et suiv.

Des tombeaux moins anciens que ceux du théâtre et de Dhar et Morali ont été découverts plus au Nord, sur le plateau où fut construit, au temps de Septime Sévère, un Odéon, dont le Service des antiquités a dégagé les ruines. « Récemment, écrit Tertullien[1], dans cette ville, alors que, pour établir les fondations de l'Odéon, on violait tant de vieilles sépultures, le peuple vit avec horreur des ossements qui; après environ cinq cents ans, ne s'étaient pas encore desséchés et des cheveux qui avaient gardé leur odeur ». Cette indication a été pleinement confirmée parles fouilles[2]. Les tombes rencontrées sous les fondations de l'édifice romain datent approximativement du IIIe siècle et de la première moitié du second : les plus anciennes, où l'on avait déposé des corps non brûlés, sont au Sud, dans le voisinage du théâtre ; au Nord, des sépultures qui contiennent de nombreux morts incinérés datent d'une époque très rapprochée de la fin de Carthage. Le mobilier funéraire est fort pauvre. C'était là une nécropole de gens du peuple, en partie contemporaine de celle des Rabs, plus aristocratique.

Nous constatons donc qu'au delà de la vieille ville, les cimetières se développèrent du Sud au Nord[3]. Celui de Douimès-Dermèche ne reçut plus de nouveaux hôtes après le VIe siècle[4]. Au contraire, sur la pente méridionale de Bordj Djedid, des caveaux anciens servirent encore dans des temps plus récents, au IVe ou au IIIe siècle[5]. Des sépultures de basse époque

1. *De resurrectione carnis*, 42.

2. Gauckler, *Rev. archéol.*, 1902, II, p. 384-7, 397-8.

3. Geuckler, *l. c.*, p. 372.

4. Sauf de rares exceptions. Le P. Delattre *(Mémoire, des Antiquaires*, LVI, p. 383-4) a recueilli à Douimès un coffret en pierre contenant des ossements calcinés ; c'était le seul. A 75 mètres au Sud-Sud-Ouest des citernes de Bordj Djedid. Vernaz a rencontré une vingtaine d'urnes remplies d'ossements brûlés : *Rev archéol.*, 1887, II, p. 152 (Vernaz qualifie ces urnes de romaines) ; Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 86. Mais est-il sûr que les ossements aient été des débris humains ? On peut se demander si ce n'étaient pas des restes de sacrifices que des stèles auraient autrefois surmontés. Quelques stèles dédiées à Tanit et à Baal ont été trouvées de ce côté : voir supra, p. 81, n. 3.

5. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, l908, p. 596-600 (incinération, monnaies, poteries d'époque récente, stèles avec un personnage à la main levée).

ont été trouvées sur la colline de Junon[1]. Enfin, dans le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, de nombreux morts furent ensevelis soit à l'intérieur, soit au-dessus des anciennes tombes. Dans deux caveaux de la vieille nécropole, on entassa plusieurs douzaines de cadavres, accompagnés d'un mobilier du IIIe et du second siècle[2]. En pleine terre, on enfouit des amphores, intactes ou en morceaux, qui, contenaient un corps d'enfant ou couvraient un, corps d'adulte[3] ; des urnes pleines d'ossements calcinés[4] ; des restes incinérés qu'aucun récipient ne protégeait[5]. Dans une fosse commune, des centaines de squelettes étaient étendus, en couches superposées : des monnaies prouvaient que ce charnier n'était pas antérieur au IIIe siècle[6], peut-être fut-il constitué en grande hâte, lors de quelque calamité. Doit-on attribuer aussi à des circonstances exceptionnelles les autres ensevelissements récents faits au même lieu ? Ou le cimetière de Byrsa resta-t-il en usage depuis le VIIe siècle jusqu'à la destruction de la ville, quoique des maisons, comme l'indique Strabon[7], se fussent élevées tout autour de la colline ? Nous ne saurions le dire. Remarquons cependant qu'on n'a pas trouvé ici, autant qu'il semble, de tombes datant du Ve et du IVe siècle.

Nous mentionnerons encore quelques sépultures de basse époque, découvertes çà et là, au Nord de la zone des cimetières à Mcidfa (à 900 mètres à l'Ouest-Sud-Ouest du village de Sidi

1. Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 15 (amphores contenant des ossements non brûlés). Le même, *Mémoires des Antiquaires*, LVI, p. 384 ; *Comité*, 1907, p. 443-4 (coffrets en pierre, avec des ossements calcinés). Voir aussi. Gauckler, Comité, 1901, p. CLXXXII.

2. Delattre, *Comité*, 1893, p. 112-3 ; *Bull. d'Oran*, XXe anniv., p. 142-4. — Des auges construites en dalles de tuf reçurent aussi des morts à une époque tardive : le même ; *Rev. archéol.*, 1891, I, p. 58-60, 61-62 ; *Comité*, 1893, p. 113-4.

3. Delattre, *Tombeaux puniques*, p. 35-36, 40, 67 ; Comité, 1893, p. 107, 111 ; *Bull. d'Oran, l. c.*, p. 140, 142. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 157-8.

4. Delattre, *Tomb. pun.*, p. 35, 47.

5. *Ibid.*, p. 68.

6. Delattre, *Comité*, 1893, p. 114-7.

7. Strabon, XVII, 3, 14. Conf. *supra*, p. 22.

Bou Saïd)[1] ; au palais archiépiscopal (à 800 mètres au Sud-Est de la Marsa)[2] et à environ 200 mètres au Sud de ce palais[3] ; au Koudiat Zateur (à un kilomètre au Sud-Sud-Est de la Marsa)[4]. Il était donc permis d'enterrer des morts dans la région de Mégara, sans doute sur des propriétés privées. D'autres tombes[5], appartenant probablement aux derniers temps de la Carthage punique, ont été rencontrées entre le lac de Tunis et la mer, près de la naissance du cordon, au Kram[6] et un peu plus à l'Ouest[7].

1. Delattre, *Bull. des Antiquaires de France,* 1908, p. 141 (caveaux à puits, peut-être du IIIe siècle).

2. Delattre, *Bull. d'Oran, l. c*., p. 146 (amphore contenant des restes non incinérés, vase-biberon, etc.).

3. Delattre, *Mélanges de l'École de Rome*, XIII, 1893, p. 46 ; *Bull. d'Oran l. c*., p. 146-7 (urnes cinéraires accompagnées de poteries). Pour l'emplacement, voir carte de Bordy : « Tombeaux puniques ».

4. Delattre, *Comité*, 1902, p. CC-CI (chambre funéraire construite en dalles ; peut-être du IVe ou du IIIe siècle) ; 1903, p. CLXII (coffrets en pierre contenant des ossements incinérés).

5. Signalées plus haut, p. 26, n. 2.

6. Delattre, *Bull. d'Oran, l. c*., p. 147 (squelettes accompagnés de fioles).

7. Carton, *Documents*, p. 78 (urne cinéraire en argile, coffret cinéraire en pierre, stèle représentant un personnage à la main levée).

# CHAPITRE II

## LA DOMINATION CARTHAGINOISE EN AFRIQUE

### I

Au Ve siècle avant notre ère, Carthage s'était constitué en Afrique un territoire dont nous ignorons les limites[1]. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur l'étendue de ce territoire dans les siècles suivants[2].

Écartons d'abord des indications vagues et erronées. D'après Strabon[3], les Phéniciens s'annexèrent tous les pays qui ne comportaient pas la vie nomade. Assertion évidemment inexacte : en Algérie, le Tell des provinces d'Alger et d'Oran est une région agricole (ce que Strabon n'ignorait pas[4]) ; cependant rien n'atteste qu'il ait appartenu aux Carthaginois, ou à d'autres Phéniciens. Il est également impossible de croire Appien[5], quand il prétend que Carthage fut maîtresse de plus de la moitié de la Libye.

Des savants modernes ont admis qu'elle posséda une

1. Voir t. I, p. 464-5.

2. Sur cette question, voir Meltzer, I. p. 226-7, et II, p. 87-88 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 532 et suiv. ; Gsell, dans *Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIVe congrès des Orientalistes* (par l'École supérieure des Lettres d'Alger, Alger. 1905), p. 349 et suiv.

3. XVII, 3, 15.

4. XVII, 3, 11 et 12.

5. Lib., 37.

bonne partie de la province de Constantine. Selon Meltzer[1], qui, du reste, ne produit aucun argument, sa domination se serait avancée sur le littoral jusque vers Philippeville, peut-être même plus loin, jusque vers le cap Bougaroun et l'embouchure de l'oued el Kébir[2] ; à partir de là, ses frontières auraient pris, d'une manière générale, la direction du Sud-Est, puis celle du Sud. Auparavant, Movers[3] avait soutenu que le territoire punique atteignait le cap Bougaroun. Il semble avoir fondé cette opinion sur une phrase de Strabon[4], qui dit que le pays des Libyphéniciens s'étendait à l'intérieur des terres au-dessus des côtes comprises entre le pays des Masæsyles et les Céphales (cap Misrata, au Nord-Ouest de la grande Syrte) : or le cap Bougaroun est la limite que le géographe grec assigne aux Masæsyles à l'Est. Le terme Libyphéniciens eut divers sens[5]. Des auteurs plus récents que Strabon appellent ainsi certains habitants de la partie de la Tunisie qui fut soumise à Carthage. Mais les Libyphéniciens de Pline l'Ancien[6] et de Ptolémée[7] n'occupaient que des régions assez restreintes. Strabon, ou plutôt l'auteur qu'il a copié, a-t il eu raison de donner à, ce nom une extension plus grande ? Il est permis d'en douter[8]. En tout cas, aucun texte ne prouve qu'on ait jamais désigné ainsi l'ensemble de la population vivant dans la contrée qui constituait le territoire carthaginois. C'est pourtant ce que suppose Movers.

1. II, p. 87-88.

2. Formé du Rummel, qui passe à Constantine, et de l'oued Endja.

3. *Die Phönizier*, II, 2, P. 436-7.

4. XVII, 3, 19. Les autres textes invoqués par Nevers doivent être rejetés. Quand Strabon (XVII, 3. 13) affirme qu'après le cap Tréton (cap Bougaroun), dans la direction de l'Est, ἡ Μασυλιέων έστί χαί ἡ Καρχηδονίων παραπλησία χώρα, ces mots indiquent bien que le pays des Carthaginois était, comme celui des Massyles, à l'Est du cap, mais non pas qu'il ait commencé dans le voisinage de ce cap. Pline, V, 2 (= V, 22), n'a aucun rapport avec cette question.

5. Voir t. I, p. 342 et 477.

6. V, 24 : « Libyphoenices vocantur qui Byzacium incolunt ».

7. IV, 3, 6, p. 637 et 640, édit. Müller : les Λιβυφοίνιχες habitent au-dessous de la région de Carthage ; au Sud des Libyphéniciens se trouve ἡ Βυζαχῖτις χώρα.

8. Voir *infra*, p. 113, n. 1.

La langue et la civilisation puniques s'implantèrent dans l'Algérie orientale, où elles se maintinrent pendant fort longtemps. Mais elles purent y être apportées par des influences pacifiques, et non par une conquête armée[1]. Pour affirmer que Carthage a possédé tel pays, telle ville, il faut des témoignages explicites. Ils sont malheureusement fort rares.

A propos d'une expédition faite par un lieutenant d'Agathocle vers la fin du IVe siècle, Diodore mentionne cinq villes qui tombèrent successivement aux mains des Grecs, venus de l'Est Tocai, Phelliné, Meschela, Acra Hippou, Acris[2]. Il dit expressément de la dernière qu'elle était autonome. On pourrait donc supposer que les quatre autres dépendaient de Carthage. L'une d'elles, Acra Hippou, était sur la mer : elle parait devoir être identifiée avec Hippone (près de Bône)[3]. Acris, qui n'appartenait pas aux Carthaginois, aurait été située dans le Nord-Est de l'Algérie. Il y a lieu de croire que Phelliné se trouvait dans la région du chêne-liège (φελλός), au Nord de la Medjerda[4], et nous serions disposé à identifier Tocai avec Thugga, aujourd'hui Dougga, au Sud de ce fleuve[5].

On sait par Polybe[6] et par Diodore[7] qu'au temps de la première guerre punique, vers 247, le général carthaginois Hannon s'empara, d'Hécatompylos, grande ville africaine. Un passage de saint Jérôme[8] nous apprend qu'Ἑχατόμπυλος est une

1. Voir Gsell, dans *Recueil de mémoires*, p. 366-372.

2. XX, 57 4-6 : Τώχας — Φελλίνην — Μεσχέλαν — ‘Άχραν ‘Ίππου — Άχρίδα (tous ces noms sont à l'accusatif).

3. Voir t III, ch. I, § 7.

4. Conf. t. I, p. 145, n. 6, et p. 303. — La Khoumirie, au Nord-Ouest de la Tunisie, est un pays très boisé. C'était, à proximité de Carthage, la région où l'on pouvait le mieux se procurer les matériaux nécessaires à la construction des navires. Les Carthaginois désirèrent peut-être la posséder pour cette raison.

5. Voir t. III, *l. c.*

6. I, 73, 1 : τήν Ἑχατοντάπυλον.

7. XXIV, 10, 2 : τήν Ἑχατοντάπυλον ; IV, 18, 3.

8. *Commentaire de la lettre de saint Paul aux Galates*, 2 (Patrol. lat., XXVI, p. 353) : « Thebus Liberi, quas in Africa condidit : quae civitas nune Thebestis dicitur ». Ce texte a été signalé par Movers, II, 2, p. 519.

appellation de *Theveste*, ce nom ayant été rapproché de Θήβαι, Thèbes d'Égypte, qualifiée par Homère d'έχατόμπυλοι (aux cent portes)[1]. Theveste est aujourd'hui Tébessa, au Sud-Est de l'Algérie[2].

Sicca (Le Kef) était au pouvoir de Carthage en 241, car on y envoya les mercenaires menaçants[3], qu'il était nécessaire d'éloigner de la capitale, mais qu'il fallait surveiller. Ce fut à Hannon, qui commandait dans la partie de la Libye soumise aux Carthaginois[4], que la République confia le soin de leur faire entendre raison.

Après la guerre des, mercenaires, en 238-237, Amilcar Barca agrandit le territoire punique[5] ; puis son gendre, Asdrubal, soumit des Numides et les obligea à payer tribut[6].

Plus tard; les Carthaginois se virent enlever par Gaïa, roi des Massyles[7], un pays qui fut pris ensuite par le roi des Masæsyles Syphax et que celui-ci leur restitua[8]. En 203, ils étaient maîtres des Grandes Plaines[9], qui sont très probablement les plaines de Souk el Arba et de Souk el Khemis (Dakhla des Ouled Bou Salem), traversées par la Medjerda[10]. Ils les gardèrent après la guerre d'Hannibal[11]. Mais Madauros

1. *Iliade*, IX, 381-4. — Ammien Marcellin (XVII, 4, 3) dit qu'avant Cambyse, les Carthaginois s'emparèrent de Thèbes d'Égypte (« hecatompylos Thebas »). Il est possible qu'il y ait là une grossière confusion entre Thèbes et Theveste : Meltzer, I, p. 484.

2. Gsell, *Atlas archéologique de L'Algérie*, feuille 29 (Thala), n° 101.

3. Polybe, I, 66, 6 ; conf. 66, 10, et 67, 1.

4. *Id*., I, 67, 1.

5. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 5.

6. Diodore, XXV, 10, 3.

7. Mort vers 208-206 (voir t. III, ch. V, § 3). Mais la conquête dont il est question ici dut avoir lieu un certain temps auparavant, car, dans les dernières années de sa vie, Gala fut l'allié de Carthage.

8. Tite-Live, XL, 17.

9. Μεγάλα πεδία : Polybe, XIV, 7, 9, et 8, 2 ; Appien, Lib., 68. *Magni Campi* : Tite-Live, XXX, 8, 3. Une grande bataille fut livrée en 203 dans les Grandes Plaines : les villes voisines, dont Scipion s'empara après sa victoire, appartenaient aux Carthaginois : Polybe, XIV, 9, 3-4 ; conf. Tite-Live, XXX, 9, 2.

10. Voir t. III, ch. VI, § 4.

11. Jusqu'au jour où Masinissa les leur enleva, probablement avant 153 : Appien, *l. c*.

Fig. 2. — Territoire carthaginois.

(Mdaourouch), entre Souk Arrhas et Tébessa[1], ne leur appartenait pas : à la fin du IIIe siècle, elle tomba des mains de Syphax dans celles de Masinissa, le fils de Gaïa[2]. Naturellement, ils ne possédaient pas Cirta (Constantine), située beaucoup plus à l'Ouest : cette ville était l'une des capitales de Syphax en 203[3] et sans doute dès la fin de l'année 206[4].

Nous étudierons ailleurs[5] les empiétements de Masinissa durant la première moitié du second siècle : ils réduisirent Carthage au territoire dont les Romains firent, en 146, leur province d'Afrique. Au Sud, la limite de cette province atteignait sur le littoral Thænæ (près de Sfax), après avoir passé à peu de distance des villes maritimes d'Hadrumète (Sousse) et d'Acholla (vers le cap Kaboudia)[6]. A une époque antérieure, la domination punique s'étendit-elle entre cette étroite bande, qui longeait la côte du Sahel tunisien, et Theveste, conquise par Hannon vers 247 ? L'hypothèse est admissible, mais ce n'est qu'une hypothèse[7]. Capsa (aujourd'hui Gafsa) était, à la fin du second siècle, une grande ville[8]. Peut-être les Carthaginois l'avaient-ils occupée auparavant[9] : ils auraient compris l'importance stratégique et commerciale de ce lieu, oasis bien

1. Gsell, *Atlas*, feuille 18 (Souk Arrhas), n° 432.

2. Apulée de Madaure, *Apol.*, 24 : « … etsi adhuc Syphacis oppidum essemus, Quo tamen victo, ad Masinissam regem munere populi Romani concessimus. »

3. Tite-Live, XXX, 12, 3. Appien, *Lib.*, 27. Zonaras, IX, 13, p. 439, d.

4. Tite-Live, XXIX, 30, 5 : le roi des Massyles Lacumazès partit alors de Thapsus pour aller visiter Syphax. Or Philippeville, qui a succédé à Thapsus, est le port naturel de Constantine. — Le pays situé entre Hippone et Cirta n'appartenait pas non plus à Carthage : *id.*, XXIX, 32, 14.

5. T. III, ch. VII, § 3.

6. Tissot, Géographie, II, p. 14-15, d'après Bell. Afric., XLIII.

7. Étienne de Byzance (s, v. Βύζαντες) indique que la *Byzacia* se divisait en deux parties : 'έστι δέ διμερής ή ΎΒυζαχία. Après une lacune, on lit ensuite… Καρχηδόνος ένδοτέρω. Tissot (I, p. 533) croit que ce texte mentionnait une partie intérieure possédée par Carthage. Il s'agirait du territoire punique qui aurait été situé à l'Ouest des territoires des villes maritimes libyphéniciennes, dans la région de Sousse, la Βυσσάτις ou Βυζαχίς de Polybe. Mais cette interprétation n'est nullement certaine.

8. Salluste, *Jug.*, LXXXIX, 4 : « oppidum magnum atque valens nomine Capsa ».

9. Comme l'ont cru Movers, II, 2, p. 498, note 130 ; Meltzer, II, p. 88 (il exprime un avis différent au tome 1, p. 454) ; Toutain, *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 206.

pourvue d'eau dans une contrée sèche, nœud de plusieurs routes naturelles entre le golfe de Gabès et l'Algérie, entre la Tunisie centrale et la région des Chotts. Cependant il faudrait des preuves plus convaincantes qu'une légende qui attribuait la fondation de Capsa à l'Hercule phénicien[1] et que l'existence dans cette cité, sous le règne de Trajan, de magistrats portant le nom phénicien de sufètes[2].

Les pays africains, les indigènes qui dépendaient de Carthage n'étaient pas soumis à un régime uniforme. Ces indigènes sont appelés les uns Libyens, les autres Numides Le nom Λίβυες, qui, dans Hérodote[3], et aussi dans des auteurs plus récents[4], désigne d'une manière générale les autochtones du Nord de l'Afrique, depuis l'Égypte jusqu'à l'Océan, prit un sens plus étroit. Il s'appliqua aux sujets de Carthage, vivant sur le territoire qu'elle s'était officiellement annexé, astreints au service militaire et à des impôts réguliers. C'est ainsi que l'emploient Diodore de Sicile[5] (peut-être d'après Timée) et Polybe[6]. Les Latins, Trogue-Pompée[7] et Tite-Live[8], le traduisent par *Afri*, mot dont l'étymologie reste inconnue. Le terme

1. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 8 (probablement d'après Tite-Live). A l'Hercule libyen, selon Salluste, l. c.

2. *Bull. du Comité*, 1905, p. CCXL. Ce sont bien des sufètes, de Capsa, comme l'avait pensé M. Toutain, *l. c.* : conf. *C. r. Acad. Inscr.*, 1909; p. 572.

3. II, 32 ; IV, 197 ; etc.

4. Par exemple, Polybe, I, 19, 4 (il s'agit de cavaliers numides) ; id., III, 5, 1 Masinissa qualifié de roi des Λίβυες) ; Nicolas de Damas, dans *Fragm. hist. graec*, édit. Müller, III, p. 462, n° 134 ((Μασουλιεῖς Λίβυες : c'étaient des Numides) ; Appien, Lib., 71 (Νομάδες sont les plus robustes des Λίβυες)) ; *id., Préface*, 1. (Μαυρούσιοι qualifiés de Λίβυες)

5. XX, 55, 4, où il distingue nettement les Λίβυες, sujets de Carthage, des Νομάδες ; conf. XIII, 80, 3.

6. III, 33, 15 et 10 : Λίβυες, distincts des Λιβυφοίνιχες et des Νομάδες (Polybe se sert ici du texte grec d'une inscription rédigée par Hannibal) ; XV, 11, 2 et 3 : τούς έγχωρίους Λίβυας, — τούς συμμάχους Νομάδας ; I, 65, 3; 74,7 ; 77, 3 et 6-7; etc. Voir aussi Appien, Lib., 9 et 68 : Λίβυες opposés aux Νομάδες ; ibid., 5, et Sic., II, 3 : Λίβυες, sujets de Carthage.

7. Dans l'abrégé de Justin, XIX. 2, 4 : Afri mentionnés en même temps que des Mauri et des Numidae ; XXI, 4, 7 ; XXII, 6, 12.

8. XXI, 22, 2, et XXX. 33, 5 (= Λίβυες dans Polybe, III, 33, 16, et XV, II, 2, que Tite Live reproduit) ; XXIII, 29,4 ; XXVII, 18, 7 ; XXIX, 29, 2 ; XXX, 7, 1 ; etc.

Νομάδες est soit l'adjectif grec νομάδες « nomades », devenu un nom propre, soit plutôt la transcription, déformée par un calembour, d'un ethnique africain que les Latins auraient, de leur côté, transcrit *Numidae*[1]. Comme l'attestent Diodore(2) et Polybe(3), il désigna d'abord tous les indigènes de la Berbérie qui n'étaient pas des sujets de Carthage, jusqu'à l'Océan, à l'ouest, jusqu'au désert, au Sud. Plus tard, il cessa de s'appliquer aux habitants du Nord du Maroc, qu'on n'appela plus que, Μαυρούσιοι *Mauri*, et aux nomades des steppes, nommés, Γαίτουλοι *Gaetuli*[4].

Parmi les Numides, il y en eut, dans le voisinage du territoire punique proprement dit, qui reconnurent, de gré ou de force, la suprématie de la République, tout en conservant le titre d'alliés. Cette suprématie était assurée par divers moyens, entre autres par l'envoi de garnisons dans certaines « villes »[5]. Mais elle n'était pas aussi solide que la domination qui pesait sur les Libyens. Elle dut s'étendre plus ou moins loin vers l'Ouest et vers le Sud, et des progrès durent alterner avec des reculs.

Il est probable aussi que les limites entre ce que l'on pourrait appeler le pays d'Empire[6], habité par les Libyens, et la zone de protectorat, habitée par des Numides, ne furent pas toujours les mêmes. Les textes qui mentionnent, à une assez grande distance de la capitale, des villes soumises à Carthage ne permettent guère de dire par quels liens elles lui étaient

1. Voir Gsell et Joly, *Khamissa*, fasc. I (Alger-Paris, 1914), p. 14.

2. XX, 55, 4.

3. III, 33, 15 (d'après le texte grec de l'inscription d'Hannibal) : mention de Μαυρούσιοι parmi les Mauri parmi des Νομάδες. Voir aussi Tite-Live, XXIV, 49, 5 : « Maurusios Numidas ».

4. Pour les testes, voir au tome IV.

5. Voir p. 307.

6. Τήν ίδίαν έπαρχίαν : Eumachos (v. infra, p. IV., 102 n. 1). Ή χώρα τών Καρχηδονίων : Appien, Lib., 126 ; Strabon, XVII, 3, 18. « Ager Carthaginiensium » : Tite-Live, XXXIV, 62, 12. « Carthaginiensis ager » : id., XXIII, 41, 8 ; XXVIII, 4, 5 ; XXIX, 30, 10, et 31, 10 ; XLII, 23.

rattachées. Diodore signale à proximité de Tocai des Νομάδες[1], par conséquent des indigènes vivant en dehors du véritable territoire punique : ce serait là un jalon pour fixer, — très vaguement, — l'étendue de ce territoire vers la fin du IVe siècle, si Tocai était bien à Dougga. Hannon se fit livrer 3 000 otages après avoir pris Theveste[2]. Le chiffre est très élevé : il nous autorise à supposer que la ville ne fut pas alors annexée au pays d'Empire[3], où Carthage avait sans doute des moyens plus immédiats de maintenir ses sujets dans le devoir.

Une indication d'Appien, à propos du, traité qui termina la guerre d'Hannibal, nous apprend que les Carthaginois avaient établi des garnisons dans des villes situées au delà des « fosses phéniciennes », et qu'ils y avaient pris des otages[4]. Il est vrai que, selon quelques savants[5], ces fosses n'auraient pas existé à l'époque punique. Il faudrait les identifier avec un fossé, — la *fossa regia*[6], — creusé par ordre de Scipion Émilien, après la destruction de Carthage, pour limiter la province d'*Africa*, dont l'étendue, nous l'avons dit, était celle du territoire que Masinissa avait laissé à ses voisins. Un auteur romain, soucieux de justifier les usurpations du roi, aurait jugé bon de falsifier le traité conclu en 201 : il y aurait inséré une clause obligeant les vaincus à évacuer tout le pays en dehors de ce fossé, qu'il aurait qualifié frauduleusement de « fosses phéniciennes ».

1. XX, 57, 4.

2. Diodore, XXIV, 10, 2. Si l'on veut que les 3 000 otages aient été pris, non seulement parmi les habitants de la ville, mais aussi dans la population du pays environnant (Kahrstedt, p. 110), je ne vois pas d'inconvénient à admettre cette hypothèse.

3. Quoi qu'en pense M. Kahrstedt (l. c.). Si Polybe (I, 73, 1) dit que, grâce à Hannon, les Carthaginois soumirent à leur domination la région d'Hécatompylos, cela ne prouve pas qu'ils l'aient rattachée au territoire proprement punique.

4. Appien, *Lib.*, 54 (τών Φοινιχίδων τάφρων). Il mentionne les fosses phéniciennes dans deux autres passages : ibid., 32 et 59.

5. Hesselbarth, *Historisch-kritische Untersuchungen zur dritten Dekade des Livius* (Halle, 1889), p. 256-7. Kahrstedt, p. 358 et p. 591, note 1.

6. *Bull. archéol du Comité*. 1901, p. 414 ; 1911, p. 402-4. Pline l'Ancien (V, 25) nous donne l'explication de ce terme : « fossa inter Africanum sequentem et reges, Thenas usque perducta ».

Ces combinaisons ne tiennent pas compte d'un texte d'Eumachos[1], — il s'agit probablement d'un historien d'Hannibal[2], — qui mentionne, avec toute la clarté désirable, le fossé creusé par les Carthaginois autour de leur propre territoire. Les « fosses phéniciennes » marquaient donc les limites du pays d'Empire[3]. De quand dataient-elles ? Nous l'ignorons. Peut-être cette frontière fut-elle tracée à l'époque où Amilcar Barca « étendit les limites de la domination punique[4] ».

D'après Appien[5], le traité de 201 laissa à Carthage la contrée comprise à l'intérieur des fosses, mais elle dut retirer toutes les garnisons qu'elle avait au delà. Si cela est exact, nous sommes en droit de croire que les Grandes Plaines et aussi la région de Thugga[6] étaient en deçà des fosses. Carthage les possédait encore une quarantaine d'années plus tard[7]. Or il est invraisemblable qu'elle ait violé, en les gardant, une des stipulations les plus importantes du traité. Pendant un demi-siècle, elle se montra fort docile et fort humble envers Rome : on ne saurait admettre qu'elle se soit mise ouvertement dans son tort, ni qu'elle ait osé se plaindre après avoir été dépouillée par Masinissa de ce qu'elle aurait injustement détenu. Les fosses passaient donc à l'Ouest des Grandes plaines, mais à peu de distance[8], puisque Madauros, en 203, appartenait à Syphax : cet allié des Carthaginois, qui leur rendit un pays pris par Gaïa, n'occupait certainement pas une ville située à

1. *Fragm. hist. graec.*, édit. Mülller, III, p. 102 et 622 (n° 47) : Εύμαχος δέ φησιν έν Περιηγήσει Καρχηδονίους, περιταφρεύονταν τήν ίδίαν έπαρχίαν, etc.

2. Müller, *l. c.*, p. 102. Jacoby. dans *Real-Encyclopädie de Wissowa*, VI, p. 1073 (s. v. Eumachos, n° 4).

3. Tissot (I,. p. 532 ; II, p. 19-20) a distingué avec raison les fosses phéniciennes du fossé de Scipion.

4. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 5 : « fines imperii propagavit ».

5. *Lib.*, 54.

6. Qu'Appien appelle Τύσχα : voir p. 110

7. Appien, Lib., 68.

8. M. Kahrstedt (p. 591, n. 1) trouve déraisonnable l'hypothèse qui fait passer des fosses par un pays où il y a des montagnes. La limite constituée par Scipion-Émilien et appelée *fossa regia*, limite dont on connaît à peu près le tracé, courait-elle partout en plaine ?

l'intérieur des limites officielles de la contrée dont ils s'étaient réservé la pleine propriété[1].

Il faut dire que Polybe indique tout autrement les conditions du traité relatives aux territoires laissés ou enlevés à Carthage[2]. Il ne fait pas mention des fosses puniques. Ce n'est pas, à notre avis, une raison pour nier qu'elles aient existé, mais c'en est une pour nous inspirer des doutes sur l'exactitude, des deux clauses qui, selon Appien, les auraient mentionnées et sur la valeur des conclusions qu'on en peut tirer au sujet de l'emplacement de ces fosses[3].

Connaissant si mal l'étendue des pays soumis à Carthage dans la Berbérie orientale depuis le milieu du Ve siècle, il nous est impossible d'évaluer, même d'une manière vague, le chiffre de la population qui y vivait[4]. Diodore[5] prétend que 200 000 indigènes et esclaves révoltés vinrent assiéger la capitale, vers 395. Mais nous n'avons aucun moyen de contrôler cette assertion. Après avoir affirmé que presque tous les habitants de la Libye se montrèrent disposés à faire cause commune avec les mercenaires rebelles (en 240)[6], Polybe[7] dit que ceux-ci furent rejoints dans la région de Carthage par

1. D'ailleurs, après la défaite de Syphax, Madaure fut donnée à Masinissa par le peuple romain (Apulée, passage cité p. 98, n. 2), qui, selon Appien, garantit à Carthage, presque en même temps, la possession de la contrée située en deçà des fosses.

2. Voir t. III, ch. VI, § 9.

3. Je suis cependant disposé à tenir ces conclusions pour légitimes, même si Appien n'a pas reproduit exactement le texte du traité, car il n'est pas impossible de concilier les deux auteurs. Voir t. III, *ibidem*. — M. Zielinski (*Die letzten Jahre des zweiten punischen Krieges*, Leipzig, 1880, n. à la p. 14) suppose que les fosses phéniciennes aboutissaient sur la côte orientale de la Tunisie en un lieu voisin de Thapsus. C'est là que, le Stadiasme, décrivant le littoral du Sud au Nord, fait commencer la région qu'il qualifie de Φοινίχη. Mais cette appellation peut s'expliquer autrement : voir p. 133. J'admettrais volontiers que le fossé carthaginois, comme celui de Scipion, se terminait à Thænæ, à l'entrée de la petite Syrte. Ce golfe était bordé par la région des Emporia, qui parait bien n'avoir pas fait partie du territoire punique proprement dit.

4. Timée faisait dire à Timoléon, au milieu du IVe siècle, que toute la Libye était très peuplée : Polybe, XII, 26 a, 2.

5. XIV, 77, 3 (d'après Timée ?). Voir t. I, p. 465.

6. Polybe, I, 70, 9.

7. I, 73, 3.

70 000 Libyens. A supposer que le chiffre soit exact et qu'il y ait eu une levée en masse, cela correspondrait à une population d'environ 500 000 âmes[1] : ce qui serait peu. Mais, si tous les hommes capables de combattre étaient accourus de toute la province, aurait-on pu les nourrir et, pour vaincre les Carthaginois aux abois, pensait-on que tous les bras disponibles fussent nécessaires[2] ? Nous lisons ailleurs que Scipion l'Africain fit, en 204, 8 000 prisonniers dans une ville indigène voisine d'Utique[3] ; qu'un demi-siècle auparavant, les Romains en firent soit 20 000, soit 27 000, lors d'une courte expédition qui ne dut guère dépasser la péninsule du Cap Bon, où ils avaient débarqué[4]. Mais nous n'avons pas besoin de ces textes peu sûrs pour croire que les environs de Carthage étaient bien peuplés.

Divers auteurs signalent l'existence d'un grand nombre de « villes » sur le territoire punique. Agathocle en aurait conquis rapidement plus de deux cents dans la région de Carthage et dans celle où s'élevaient Néapolis, Hadrumète, Thapsus, c'est-à-dire dans le Sahel, en arrière de la côte orientale de la Tunisie[5]. Deux cents villes se seraient soumises à Régulus[6]. En deux ans, de 174 à 173, Masinissa enleva à ses voisins soixante-dix villes et bourgs[7] ; plus tard, il leur prit cinquante villes dans le pays de Thugga[8]. Au milieu du second siècle, il y avait

1. Il faut tenir compte des vides produits par les enrôlements faits pendant la guerre contre Rome, qui venait de s'achever après avoir duré près d'un quart de siècle. Les Libyens formaient la majorité des 20 000 soldats révoltés : Polybe, I, 67, 7 et 13.

2. Polybe (1, 77, 3 et 6) mentionne des Libyens qui vinrent plus tard rejoindre les mercenaires.

3. Tite-Live, XXIX, 29, 3.

4. Polybe, I, 29, 7 (20 000). Eutrope, II, 21, 2, et Orose, IV, 8, 9 (27 000).

5. Diodore, XX, 17, 6 (πόλεις).

6. Appien, *Lib.*, 3 (πόλεις). Selon Orose (IV, 8, 16), 82 villes (oppida); selon Eutrope (II, 21, 3), qui a la même source, 74 (*civitates*). — Florus (I, 18, 19) et Orose (IV, 8, 8) parlent de plus de 300 *castella* dévastés par les Romains lors de cette guerre.

7. Tite-Live, XLII, 23 (*oppida castellaque*).

8. Appien, *Lib.*, 68 (πόλεις).

encore, d'après Strabon[1], trois cents villes sur la contrée, fort réduite par les usurpations du roi numide, qui dépendait des Carthaginois.

Il est évident que ces lieux habités n'étaient pas tous de véritables villes[2] ; que, sous ce nom, les auteurs désignent aussi des villages[3]. Du reste, nous pouvons admettre que la plupart des indigènes sédentaires ne vivaient pas dispersés dans les campagnes, mais formaient des agglomérations plus ou moins importantes, dont beaucoup se constituèrent sans doute avant la conquête punique : les hommes étaient naturellement venus se grouper auprès des sources ; ils avaient compris que le souci de leur sécurité leur commandait de s'unir. Même sous la domination carthaginoise, de brusques agressions de pillards étaient à craindre[4].

Justin prétend que les villes et les bourgs africains s'étendaient en pays plat[5]. Cela était vrai de certains centres du Sahel, des Grandes Plaines traversées par la Medjerda et de quelques autres régions. Mais, en général, les indigènes s'étaient établis de préférence sur des hauteurs, où la défense était plus facile et l'air plus salubre[6]. On ne voit pas que Carthage les en ait fait descendre. Ces villes et bourgs[7], ajoute Justin, n'avaient pas de remparts : ce qui est une seconde erreur.

1. XVII, 3, 15 (πόλεις).

2. De même en Espagne, où les textes anciens mentionnent un grand nombre de (πόλεις) : Schulten, *Numantia*, I (Munich, 1914), p. 230.

3. Auxquels convient mieux le terme castella, que nous trouvons dans Tite-Live, Florus, Orose (textes cités dans les notes précédentes) et dans Justin, XXII, 5, 5. Conf. Pline l'Ancien, V, 1 : les populations de l'Afrique du Nord « castella ferme inhabitant ». — Dans les textes grecs, on rencontre les termes πύργοι : Appien, Lib., 101; φρούρια : Appien, l, c. ; Diodore, XX, 39, 4-5, et XXIII, 15, 7 ; χωρία id., XX,17, 1, et 18, 1.

4. Masinissa, dépouillé de ses États par Syphax, put, pendant quelque temps, commettre des brigandages sur le territoire punique : Tite-Live. XXIX, 31, 10. Il ne faut pas, du reste, exagérer la portée de ce texte : voir p. 302, n. 3.

5. XXII. 5, 5 : « ... quod orbes castellaque Africae non muris cinctae, non in montibus positae sint, sed in planis campis sine ullis munimentis iaceant ».

6. Conf. Toutain, *Les Cités romaines de la Tunisie*, p. 46 et suiv.

7. Justin se sert du terme *castella*, qui, dans beaucoup d'autres textes, désigne des bourgs fortifiés.

Beaucoup étaient an contraire fortifiés, comme le prouvent différents textes[1] et peut-être quelques vestiges[2].

Carthage fonda-t-elle des colonies à l'intérieur des terres ? Rien ne permet de l'affirmer. Dans les pays que nous savons ou que nous pouvons supposer lui avoir appartenu, nous ne trouvons aucun lieu dont le nom antique soit incontestablement d'origine phénicienne[3].

## II

Très peu de villes du territoire punique sont nommées par les historiens et, d'ordinaire, on ignore où elles étaient situées. D'autre part, on n'a pas fait de découvertes archéologiques attestant d'une manière certaine que des cités, florissantes aux premiers siècles de notre ère, comme en témoignent leurs ruines, aient eu un passé bien plus lointain[4].

---

1. Polybe (I, 30, 4) dit de Régulus qu'il parcourut le pays, entrant dans les lieux dépourvus de remparts et les pillant, assiégeant les lieux fortifiés. Le même, XIV, 9. 4. Appien, Lib., 101. Voir aussi plus loin, pour diverses villes dont nous connaissons les noms. Conf. Meltzer, II, p. 489.

2. Pour Dougga, voir infra, p. 110, n. 10. Un rempart, dont les restes subsistent à Chaouach, au Nord de Medjez el Bab, pourrait dater de l'époque punique : J. Martin, dans *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* janvier 1915, p. XX.

3. Il n'y a aucune raison d'admettre les étymologies phéniciennes que Gesenius. (*Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta,* p. 419 et suiv.) et d'autres ont proposées pour un grand nombre de noms : Assuras, Bulla, Coreva, Gor, Gorza, Laribus, Mactaris, Membressa, Musti, Naraggara, Sicca, Simitthu, Sufetula, Thuburbo, Thubursicu, Thugga, Uthina, Vaga, Zama, etc. Au reste, quand même quelques villes auraient porté des noms phéniciens, cela ne prouverait pas qu'elles aient été des colonies carthaginoises. Ces dénominations auraient pu être empruntées par les indigènes à la langue de leurs maîtres, ou être introduites par ceux-ci, à la place des noms africains.

4. Les seuls monuments que l'on puisse alléguer avec vraisemblance sont des tombeaux en pierres sèches et des cellules funéraires taillées dans le roc. Mais, jusqu'à présent, on n'a trouvé dans aucune de ces sépultures d'objets qui soient sûrement antérieurs au second siècle avant J.-C. Conf. p. 109, n. 13, et p. 110, n. 10. — A. Zaghouane, ont été découvertes quelques tombes de type punique, qui peuvent être antérieures à la chute de Carthage : Hannezo, *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 387-8, et 1905, p. 104-6 ; *Catalogue du musée Alaoui*, p. 232 n° 167 et pl. XLII. Au Khangat et Hedjaj, dans la région où était Néphéris (v. infra, p. 109), tombeau punique de date récente : Merlin, *Bull. du*

La ville que les auteurs mentionnent le plus souvent est Tynés (Τύνης), aujourd'hui Tunis. Élevée au Sud-Ouest de l'isthme qui relie au continent la péninsule de Carthage, à 16 kilomètres de la colline de Byrsa[1], elle fut occupée à diverses époques par des armées qui vinrent bloquer ou menacer la capitale : par les Libyens, au début du IVe siècle[2], par Agathocle[3], par Régulus[4], par les mercenaires révoltés(5), par Scipion l'Africain[6]. Munie de remparts[7], elle couvrait une hauteur sur la langue qui sépare le lac de Tunis de la Sebkha es Sedjoumi : elle n'était donc accessible par terre qu'au Nord et au Sud[8]. Le lac, navigable[9] et communiquant avec la Méditerranée, faisait d'elle presque une cité maritime.

Tynès la Blanche, prise, après Mégalépolis, par Agathocle[10], était un autre lieu. On ne connaît pas la position exacte de ces deux villes, situées entre l'extrémité de la péninsule du cap

---

*Comité*, 1909, p. CCXVIII-IX. — Tout près du littoral, à Bir bou Rekba, lieu voisin d'Hammamet, on a exhumé une inscription punique, dédicace de deux sanctuaires consacrés au Seigneur Baal et a Tanit Pené Baal par les gens de *Tinismut* : Merlin, *Le Sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu, dans Notes et documents publiés par la Direction des antiquités de Tunisie*, IV, 1910, p. 22-23 ; conf. le même, *C. r. Acad. Inscr.*, 1911, p.837. Les noms propres mentionnés sont les uns phéniciens, les autres libyques : Tinismut était, sans doute un bourg peuplé d'indigènes. Cette inscription remonte, autant qu'il semble, au second siècle avant notre ère, mais on ne saurait dire si, quand elle fut gravée, Carthage existait encore.

1. Polybe (1, 67, 13 ; XIV, 10, 5) : dit à tort que la distance de Tunis a Carthage est d'environ 120 stades (Tite-Live, XXX, 9, 11, d'après l'historien grec, dit environ 15 milles) : ce qui équivaut à 21 kilomètres. Cette erreur est difficilement excusable, puisque Polybe séjourna plusieurs mois devant Carthage.

2. Diodore, XIV. 77, 3. Voir t. I, p. 465-6.

3. Diodore, XX, 17, 1-2 ; 18, 2 ; 33, 8 ; 60, 1 ; 61,

4. Polybe, I, 30, 15.

5. Polybe. I, 67, 13 ; 69, 1 ; 73, 3 ; 76, 10 ; 77, 4 ; 79, 14 ; 84, 12 ; 86, 2. Appien, Sic.; II, 3.

6. Polybe, XIV, 10, 4 ; XV, 1, 6. Tite-Live, XXX, 9, 10 ; 16, 1 ; 36, 6-9.

7. Diodore, XX, 17, 2 ; 18, 1 ; 33, 8. Polybe. I, 86, 4.

8. Tunis, dit Polybe (XIV, 10, 5), était une ville bien défendue a la fois par la nature et par, les ouvrages des hommes. Conf. Tite-Live, XXX, 9, 11. — Dans Polybe, XIV, 10, 3, les mots τόν έπί Τύνητι χάραχα désignent peut-être un ouvrage fortifié établi à l'emplacement de la Casba.

9. Voir p. 77.

10. Diodore, XX, 8, 2 et 6-7 ; il mentionne les remparts de Mégalépolis. Pour ces villes, voir t. III, ch. I, § 5.

Bon et Carthage. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur Adyn[1], ville importante, que Régulus assiégea et qui se trouvait peut-être au Sud de Tunis[2] ; sur Gorza, mentionnée un peu plus tard, qui parait avoir été peu éloignée d'Utique[3]. Salæca, indiquée à propos de l'expédition de Scipion l'Africain, était à environ quinze milles (22 kilom.) d'un camp romain établi à un mille d'Utique[4] ; elle s'élevait sans doute à l'Ouest de cette ville[5]. Nous ne savons rien de précis sur Tholous[6], Anda[7], Abba ou Obba[8], dont il est question dans les récits de la même expédition : ces lieux ne devaient pas être très loin d'Utique et de Carthage[9]. Theudalis, qui fit cause commune avec les Romains lors de la troisième guerre punique[10], était, dit Pline l'Ancien[11], à proximité d'Hippo Diarrhytus (Bizerte), à l'intérieur des terres[12]. Tezaga, dont les Romains s'emparèrent en 148, se trouvait, semble-t-il, à une assez faible

1. Polybe, I, 30. 5 : πρός πόλιν Ἀδύν ἀξιόχρεω (le nominatif peut avoir été soit Ἀδύς, soit Ἀδύν). Elle Était fortifiée, puisque Régulus l'assiégea.

2. On l'a placée à Oudna : voir t. III, ch. II. § 3.

3. Polybe, I, 74, 13 : τήν χαλουμένην Γόρζαν. Conf. Tissot, *Géographie*, II, p. 503, n. 2.

4. Tite-Live, XXIX, 34, 6 (conf. *ibid*., 3) : « Salaecam nomine urbem ». Elle est mentionnée aussi XXIX, 35, 4.

5. Voir t. III. ch. VI, § 3. Locha (Λόχα), grande ville fortifiée dont parle Appien (*Lib*., 15), était peut-être le même lieu : voir t. III, ibidem.

6. Appien, *Lib*., 18 : πόλιν ἐν μεσογείῳ Θολοῦντα. C'était une place forte.

7. Appien, *Lib*., 24 : εἰς Ἀνδάν. Polybe (XIV, 6, 2), qui ne donne pas le nom de cette ville, indique qu'elle était fortifiée ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 1-2.

8. Polybe, XIV, 6, 12 : εἰς τήν 'Ἄββαν ; XIV, 7, 5.Tite-Live, XXX, 7, 10 : « urbem nomine Obbam ». Elle était fortifiée : *id*., XXX, 7. 3, comparé avec Polybe, XIV, 6, 12.

9. Conf. Tissot, I, p. 555-6. Pour les bourgs appelés Anda et Abba-Obba, voir les hypothèses présentées t. III, ch. VI, § 4. — Une ville indigène assez importante (« urbem Afrorum satis opulentam » : Tite-Live, XXIX, 29, 2) était située entre le *Pulchri promuntarium* (Ras Sidi Ali el Mekki) et Utique. Tissot (I, p. 551) se demande si elle ne s'élevait pas à El Alia (*Atlas archéologique de la Tunisie*, f° de Porto-Farina, n° 21), dont le nom antique était Uzalis (C. I. L., VIII, p. 1390).

10. C. I. L., I, n° 200, I, 79 (p. 84), loi agraire de l'année 111 avant J.-C. : « Teudalensium »

11. V. 23 : « Theudalis... oppidum ». Mentionnée aussi par Ptolémée, IV, 3. 8, p. 650. édit. Müller : Θευδαλί.

12. Conf. Tissot, II, p. 93 ; *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Djebel-Achkel, n$^{os}$ 7-9.

distance de Carthage[1]. La place forte de Néphéris[2], prise par Scipion Émilien dans l'hiver de 147-146, était à l'Est du djebel Ressas, au bord du cirque dit Khangat et Hedjaj ; elle se dressait sur des rochers[3], à une altitude de près de 250 mètres[4]. En 150, Masinissa assiégea une ville qu'Appien (probablement d'après Polybe) appelle Oroscopa[5]. Nous ignorons où elle était située peut-être dans une région montagneuse, à en juger par le nom grec dont on l'a affublée[6]. Le lieu qu'occupait Vaga (aujourd'hui Béja), au Nord de la Medjerda, avait certainement fait partie du territoire punique[7]. Cette ville n'ayant pas été comprise dans les limites de la province romaine[8], il est à croire que Masinissa s'en était emparé[9]. Des caveaux funéraires de type phénicien, découverts à Béja[10], peuvent dater d'une époque où Vaga n'appartenait plus à Carthage[11].

On ne nomme pas les villes qui s'élevaient dans les Grandes Plaines[12] et qui tombèrent au pouvoir du roi numide[13].

1. Orose, *Adv. pagan*., IV, 22, 8 : « Quo [Scipion] circa Carthaginem reverso, Manilius urbem Tezagam expugnavit ».

2. Appien, *Lib*., 102, 108, 111, 126 ; Strabon, XVII, 3, 16 : Νέφερις. Tite-Live, *Epit* : t. LI) : « ad Nepherim oppidum ».

3. Comme L'indique Strabon, *l. c*.

4. Les inscriptions latines C. I. L., VIII, 12401 et 12402, mentionnant la *civitas Neferitana*, ont permis de fixer l'emplacement de Népheris au lieu dit Henchir bou Beker : Delattre, *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 269 et suiv. ; Atlas, archéol. de la Tunisie, f° de Grombalia, n° 39.

5. *Lib*. 70 : πόλιν Ὀρόσχοπα.

6. Conf. t. III, ch. VII, § 4.

7. Les Carthaginois ne pouvaient pas posséder les Grandes Plaines sans posséder aussi Vaga, située entre ces plaines et leur ville. Cette simple constatation vaut sans doute mieux que le témoignage de Silius Italicus (III, 259).

8. Voir Salluste. *Jug*., XXIX, 4 ; XLVII, 1 ; LXVI, 2.

9. Si, comme Il est vraisemblable, elle existait avant la deuxième moitié du second siècle.

10. Perrot et Chipiez, III, p.364-5. Cagnat, *Rev. archéol.*, 1887, I, p. 39-46, pl. III et IV.

11. Pour Phelliné, qui devait être à l'Ouest de Vaga, voir p. 95.

12. *Supra*, p. 96, n. 9.

13. Bulla Regia parait avoir été une cité importante sous la domination des rois de Numidie. M. Carton y a retrouvé beaucoup de tombes qui sont antérieures à l'Empire romain et dont un certain nombre datent probablement du second siècle avant J.-C. Quelques-unes sont-elles antérieures à la conquête de Masinissa ? C'est ce qu'on ne peut pas affirmer. — Une ville de Clupea, mentionnée à propos d'événements qui se passèrent en 205

Celui-ci se rendit maître, dit Appien, « du territoire qu'on appelle Tusca, où il y avait 50 villes[1] ». Comme les anciens donnaient le nom de Tusca à l'oued el Kébir[2], rivière qui se jette dans la Méditerranée près de Tabarca, après avoir traversé la Khoumirie, Tissot[3] et d'autres supposent qu'il s'agit ici de ce pays. Mais il est difficile d'admettre l'existence de tant de lieux habités dans les montagnes et les forêts de la Khoumirie : les ruines antiques y sont peu nombreuses[4]. Il convient plutôt de penser à Thugga[5], aujourd'hui Dougga, au Sud de la Medjerda[6]. Nous savons que la région où se trouve Douas était très peuplée même avant notre ère ; nous savons aussi qu'au milieu du second siècle, les Carthaginois ne la possédaient plus, puisqu'elle ne fut pas comprise dans 1a province romaine[7]. Si l'on identifie avec Thugga Tocai, conquise par un lieutenant d'Agathocle[8], il y avait là une ville importante dès la fin du IVe siècle[9]. De vieilles sépultures indigènes se voient encore à Dougga : certaines d'entre elles remontent peut-être aux temps de la domination punique[10]. Une inscription de Carthage,

(Tite-Live, XXIX, 32, 6), était peut-être dans cette région : voir t. III, ch. V, § 3.

1. *Lib.*, 69 : χώρας πεντήχοντα πόλεων, ἣν Τύσχαν προσαγορεύουσι.

2. Tissot, I, p. 47.

3. II, p. 4-5.

4. Gsell, dans *Recueil de mémoires*, p. 354.

5. Orthographe donnée par les inscriptions latines. On trouve dans des textes grecs les formes Τοῦχχα, Τούχχα, Θοῦχχα : voir C. I. L., VIII, p. 182.

6. Gsell, *l. c.*, p. 355. Conf. Kahrstedt, p. 110 et 615.

7. La frontière de la province passait à l'Est de Téboursouk, située à cinq kilomètres au Nord-Nord-Est de Dougga : voir t. III, ch. VII, § 4.

8. Voir p. 95.

9. Diodore, XX, 57, 4 : Τώχας πόλιν εὐμεγέθη.

10. Tombeaux de type dolménique : Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie* (Paris, 1895), p. 355 et suiv. Notons cependant que, dans un dolmen de Dougga, on a trouvé des monnaies numides (Icard dans *Bull. de la société archéol. de Sousse*, III, 1905, p. 255) : les morts qu'elles accompagnaient avaient peut-être été ensevelis après la conquête de la ville par Masinissa. Dans un autre dolmen, il y avait une monnaie carthaginoise (*ibid.*, p. 253) — Au même lieu, subsistent des restes d'une enceinte en grandes pierres, simplement équarries, disposées en assises horizontales, sans emploi de mortier ; elle était munie de grosses tours carrées : Carton, dans *Nouvelles Archives des missions*, VII, 1896, p. 464 ; le même, *Thugga* (Tunis, sans date), p. 108-9 ; voir aussi Saladin, *Nouv. Arch. des missions,* II, 1892, p. 454. Ce rempart est

ex-voto à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon, nomme peut-être un Libyen originaire de *Thubursicu* (Téboursouk), lieu voisin de Thugga[1].

La bataille où Scipion vainquit Hannibal fut probablement livrée près de Zama[2], mais on ignore si cette ville était l'une des deux Zamas que nous connaissons, la première au Nord-Ouest de Kairouan, l'autre au Nord de Maktar[3]. On ne peut, par conséquent, dire où se trouvaient Margaros[4], ou Naragara[5], Parthos[6], Cilla[7], Thon[8], bourgs situés à proximité du champ de bataille. Appien mentionne une ville de Marthama[9], où Hannibal aurait réuni des troupes après sa fuite a Hadrumète (Sousse). Nous avons déjà parlé de Sicca (Le Kef) et de Theveste (Tébessa), qui dépendirent de Carthage au IIIe siècle.

## III

L'écrit appelé improprement Périple de Scylax, qui fut composé au milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ, énumère un certain nombre de lieux le long de la Libye, depuis la grande Syrte jusqu'aux Colonnes d'Héraclès, et ajoute : « Toutes ces villes et comptoirs appartiennent aux Carthaginois[10] ». Polybe[11] dit qu'au début de la seconde guerre punique

certainement antérieur à l'époque romaine, mais il est impossible de dire s'il date de l'époque carthaginoise.

1. C. I. S., I, 309 : תברבשי.

2. Sans doute en territoire punique, bien qu'on n'en ait pas la preuve. Silius (III, 261) indique au hasard Zama parmi des villes soumises à Carthage.

3. Voir t. III, ch. VI, § 7.

4. Ou Margaron. Polybe, XV, 5, 14 : πόλιν Μάργαρον.

5. Tite-Live, XXX, 29, 9. Voir t. III, *ibidem*.

6. Ou Parthon. Appien, Lib., 39: Πάρθον, μεγάλην πόλιν.

7. Appien, 1. c., 40 : πόλις... Κίλλα. Voir t. III, *ibidem*.

8. Appien, l. c., 47 : πόλιν..., ή 'όνομα Θών. Le récit d'Appien est tellement fantaisiste qu'il est permis de douter même de l'existence des lieux qu'il indique.

9. L. c., 55 (dans un récit inexact) : έν πόλει Μαρθαμά.

10. § 111, dans *Geogr. gr. min.*, édit. Müller, I, p.91 : Ὅσα γέγραπται πολίσματα ή έμπόρια... πάντα έστί Καρχηδονίων.

11. III, 30, 2.

(en 218), les Carthaginois étaient maîtres de toutes les cimes de la Mer Intérieure, depuis les Autels de Philène, sur la grande Syrte, jusqu'aux Colonnes. Nous savons, d'autre part, que Carthage eut des colonies sur le littoral africain de l'Atlantique[1].

On a des raisons de croire qui elle étendit sa domination sur les rivages méditerranéens bien avant l'époque du Périple[2]. Ce fut certainement plus tôt, peut-être dans la première moitié du Ve siècle, qu'Hannon établit des colons sur la côte occidentale du Maroc, et même au delà[3].

Les villes maritimes qui faisaient partie de l'empire de Carthage étaient les unes de vieilles colonies phéniciennes, — Leptis, Hadrumète, Utique, l'une des deux Hippones, Lixus[4], — les autres des colonies nouvelles, qui s'élevèrent sans doute aussi bien sur la Méditerranée[5] que sur l'Océan. Diodore[6] qualifie de Libyphéniciens les habitants de ces villes, terme que nous rencontrons dans d'autres textes[7] et qui signifiait très probablement « Phéniciens de Libye »[8]. Peut-être lui donna-t-on

1. T. I, p. 477 et suiv.

2. *Ibid*., p.456-7.

3. *Ibid*., p. 517.

4. *Ibid*., p. 360-3.

5. Quoique nous n'en ayons pas la preuve. Les Carthaginois, dit Appien (*Lib*., 2), πολλαχή άποιχίας έξέπεμπον, ce qui est assurément un témoignage de fort mince valeur pour admettre l'existence de colonies carthaginoises sur les côtes africaines de la Méditerranée. Deux passages d'Aristote (*Polit*., II, 8, 9, et VI, 3, 5) ne se rapportent pas à la fondation de colonies : v. *infra*, p. 240, n. 2.

6. XX, 53, 4.

7. Hécatée, dans *Fragm. hist. graec*., édit. Müller. I, p. 24, n° 310. Périple d'Hannon, § 1, dans *Geogr. gr. min*., I, p. 1. Éphore, *apud* Étienne de Byzance, s. v. Ἀβρότονον. Diodore, XVII, 113, 2 ; XXV, 2, 2. Polybe, III, 33, 15 (conf. Tite-Live, XXI, 22, 3). Tite-Live, XXV, 40, 5 (à propos d'un personnage né à Bizerte ou à Bône, qui paraissent bien avoir été appelées l'une et l'autre Ἵππου ἄχρα : « Libyphoenicum generis Hippacritanus ».

8. Voir t. I, p. 342. Comme le terme Συροφοίνιχες désignait les Phéniciens de Syrie (Lucien, *Deorum concilium*, 4 ; Pline l'Ancien, VII, 201), et le terme Βλαστοφοίνιχες les Phéniciens établis dans le pays des Bastules, en Espagne (Appien, Iber., 56 ; conf. Schulten, *Numantia*, I, p. 20, et Kahrstedt, p. 118-9). — Diodore (XX, 55, 4) et Tite-Live (XXI, 22, 3) semblent mal comprendre la signification propre du mot *Libyphoenices* : ils disent qu'il désignait des gens de sang mêlé, mi-Phéniciens, mi-Libyens.

un sens plus restreint : un passage de Strabon permet de supposer qu'on l'appliqua spécialement aux colonies échelonnées entre le cap Bougaroun (au Nord de Constantine) et le cap Misrata, à l'entrée de la grande Syrte[1] ; celles qui étaient situées plus à l'Ouest, jusqu'à l'entrée de l'océan, portaient le nom de Métagonites[2].

Il serait fort imprudent de prendre au pied de la lettre cette assertion de Polybe que « les Carthaginois étaient maîtres de toutes les côtes ». Leur domination n'était, semble-t-il, continue que le long des rivages bordant la contrée qu'ils s'annexèrent dans la Berbérie orientale. Ailleurs, les indigènes devaient occuper une bonne partie du littoral, dans les intervalles, parfois même dans le voisinage immédiat des cités phéniciennes et puniques[3]. Il était de l'intérêt de la République que ces indigènes ne lui fussent pas hostiles. En maints endroits, des gens de Carthage[4] avaient sans doute des comptoirs, fréquentaient des refuges; des aiguades, des stations de pêche. Mais constater leur trace sur un point, ce n'est pas prouver l'existence d'une véritable colonie.

Les emplacements choisis par les Phéniciens et les Car-

1. Strabon, nous l'avons vu (p. 94), écrit que le pays des Libyphéniciens s'étendait entre ces deux points, *à l'intérieur des terres*. Comme cela n'est confirmé par aucun autre texte, Meltzer (I, p. 438 ; II, p. 493) pense que le géographe a commis ici une erreur, tout en marquant exactement les limites entre lesquelles les *villes* dites libyphéniciennes se succédaient *sur les côtes*.

2. Voir p.155 et suiv. Polybe (III, 33, 13 et 15) indique, d'après le texte grec d'une inscription rédigée par Hannibal, que celui-ci leva des troupes dans les villes Métagonites et d'autres chez les Libyphéniciens. Hannibal ne comprenait donc pas les gens des villes Métagonites parmi ceux qu'il qualifiait de Libyphéniciens. — Diodore, XVII, 113, 2 (ambassades envoyées à Alexandre) : έχ Λιβύης Καρχηδόνιοι χαί Λιβυφοίνιχες χαί πάντες οί πήν παράλιον οίχοῦντες μέχρι τών Ήραχλείων Στηλών. D'autres que les Libyphéniciens habitaient donc le littoral africain jusqu'aux Colonnes. Il y a peut être là une allusion aux villes Métagonites : E. Kuhn, *Städtische Verfassung des römischen Reichs*, II, p. 440.

3. Le Périple de Scylax (§ 112, p. 92) mentionne une ville de Libyens auprès de Lixos, ville de Phéniciens. Il y avait deux villes voisines appelées Χάλχη, l'une phénicienne, l'autre indigène : voir p. 163. De même, des villes indigènes s'élevaient tout auprès d'Empories et d'autres colonies marseillaises : Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 404.

4. Et probablement aussi, sur l'Océan, des, gens de Gadès.

thaginois pour y fonder des villes témoignent de leur connaissance des côtes africaines, où les bons ports sont si rares[1]. Se souvenant de Tyr et d'Arad, ils occupaient volontiers des îles très voisines du continent : ils y étaient moins exposés à de brusques attaques et, derrière l'île, leurs vaisseaux trouvaient un abri contre les tempêtes. Ils s'établissaient sur des caps, dont la saillie arrêtait les vents les pins dangereux[2], pointe que les navigateurs découvraient de loin et qui pouvait offrir une bonne position défensive : ainsi s'explique la fréquence des lieux dont le nom commençait par *Rus* (*roush*), qui signifiait en phénicien *tête, cap*. Places de commerce, leurs colonies devaient être, autant que possible, situées à l'extrémité des voies naturelles qui viennent de l'intérieur et que suivent souvent des cours d'eau. Mais, comme, dans la Méditerranée, dépourvue de marées[3], les alluvions s'accumulent aux embouchures et les déplacent, ils avaient soin d'ordinaire de se tenir à quelque distance des rivières[4]. Le long de l'Océan, ils élevèrent, au contraire, plusieurs villes sur des fleuves, dont les ouvertures, malgré des barres dangereuses, étaient encore les meilleurs abris d'une côte inhospitalière.

Ces colonies étaient fortifiées. Il faudrait l'admettre même si des textes ne l'indiquaient pas pour un certain nombre d'entre elles[5]. Sans parler des pirates, les Africains étaient trop enclins au, pillage pour qu'on ne prît pas de précautions contre eux.

Il est possible que des cités aient été réduites à l'espace

1. Conf. t. I, p. 33 et suiv.

2. Vents d'Ouest sur la côte septentrionale de la Berbérie : aussi, nous l'avons déjà dit (t I, p. 35), les Phéniciens s'installaient-ils de préférence sur le côté Est du promontoire.

3. Sauf, sur les côtes d'Afrique, le fond de la petite Syrte.

4. Utique et Hippone (Bône) ne firent pas exception, puisque, quand elles furent fondées, la Medjerda et la Seybouse ne débouchaient pas dans le voisinage immédiat des lieux occupés par ces colonies.

5. Diodore, XX, 17 ; 54 ; 55. Polybe, I. 29, 3 ; 36, 6 ; 74, 11 ; 82, 10 ; XXXI, 21, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXII, 2). Appien, *Lib*., 30, 110. Etc. Conf. Meltzer, t, I, p. 82-83. 488-9.

qu'enfermaient leurs remparts. D'autres possédaient des territoires, dont on ne sait rien de précis[1]. Il nous paraît vain de chercher à évaluer la population de villes dont nous connaissons à peine l'existence. Un seul renseignement nous est parvenu : Hannon, qui alla fonder sept colonies, aurait emmené 30 000 hommes et femmes ; mais ce chiffre est-il exact[2] ? En divers lieux, peut-être presque partout, les colons d'origine phénicienne accueillirent des indigènes[3] et s'unirent à eux par des mariages, ce qui modifia plus ou moins profondément leurs mœurs : Salluste le dit pour Leptis, située entre les deux Syrtes[4] ; ailleurs, des découvertes archéologiques attestent une civilisation mixte.

Dans les pages suivantes, nous indiquons les villes qui, sur les côtes d'Afrique, dépendirent de Carthage. Notre liste est assurément très incomplète. Polybe nous apprend que ces villes étaient nombreuses dans la région syrtique[5], où nous n'en nommerons qui une douzaine. Des écrits de l'époque romaine, surtout l'ouvrage de Ptolémée, les Instructions nautiques appelées « Stadiasme de la Crrande mer », la Table dite de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin énumèrent une foule de localités maritimes. Que beaucoup aient été peuplées à l'époque punique, on doit le supposer[6] ; mais il ne convient

1. Pour Utique, voir Diodore, XX. 5-4, 2 ; Tite-Live, XXV, 31, 13 ; XXVII, 5, 8 ; XXVIII, 4, 5. Tite-Live (XXIX, 3, 7) parle des ravages que Lælius fit en 205 antour d'Hippo Regius, probablement sur le territoire de cette ville. Voir aussi Appien, *Lib*., 135.

2. Voir t. I, p. 477.

3. Pour Oea, voir Silius Italicus, III, 257.

4. *Jug*., LXXVIII, 4. Un lieutenant d'Hannibal, Muttine, originaire d'une ville libyphénicienne, Bizerte ou Bône (Tite-Live, XXV, 40, 5) ; Polybe (IX, 22, 4), semble signifier qu'il était de race africaine. Si Diodore et Tite-Live croient que le mot Libyphéniciens désignait des métis (*supra*, p. 112, n. 8), c'est peut-être parce qu'ils savent que la population était en effet très mélangée dans les colonies du littoral.

5. XXXI, 21, I (B.-W. ; *alias* XXXII, 2) : autour de la petite Syrte, dit-il ; mais le pays des Emporia, dont il est question dans ce passage, s'étendait plus loin vers l'Est.

6. D'autant plus que certains auteurs se sont servis de sources fort antérieures au temps où ils écrivaient. Strabon, dans sa description des cotes africaines, parait avoir très largement mis à contribution un ouvrage d'Artémidore, composé moins d'un demi-siècle

pas de choisir dans ces documents des noms au hasard, pour suppléer à l'insuffisance des textes qui se rapportent à des temps plus anciens. Le Périple de Scylax sera donc notre principale source. De rares mentions de villes côtières sont éparses dans les histoires de Polybe, de Diodore de Sicile, de Tite-Live, etc. La relation d'Hannon fait connaître plusieurs colonies de l'Océan. Étienne de Byzance nous a conservé un petit nombre de noms, copiés dans le traité géographique qu'Hécatée de Milet rédigea à la fin du VIe siècle ou au début du Ve[1]. Mais, sauf une ou deux exceptions, ils n'ont pas pu .être identifiés; il n'est du reste pas certain qu'il s'agisse d'établissements phéniciens, à l'exception d'une ville « de Libyphéniciens[2] », d'une ville « de Phéniciens, en Libye[3] », d'une autre ville et d'une île, situées « dans la Libye des Phéniciens[4] ».

Même si nous laissons de côté bien des hypothèses étymologiques discutables, nous constatons que les noms d'origine phénicienne abondaient sur les rivages de l'Afrique du Nord aux premiers siècles de notre ère. Il est à croire qu'ils avaient été surtout donnés à des villes, à des comptoirs fondés par des Phéniciens d'Orient au de Carthage. Cependant ceux-ci purent désigner par des appellations empruntées à leur langue des centres indigènes qu'ils fréquentaient, comme ils purent

---

après la destruction de Carthage. Le Stadiasme, que saint Hippolyte inséra dans sa Chronique, en 234 après contient probablement beaucoup d'indications qui figuraient depuis longtemps dans les guides a l'usage des navigateurs.

1. *Fragm. hist. graec*., I, p. 23-25. Entre autres (p. 24, n° 308). Γβέλη, qualifiée de πόλις περί Καρχηδόνα

2. P.24, n° 310: Κανθήλη, πόλις Λιβυφοινίχων. Étienne indique aussi Κανθήλια, πύλις περί Καρχηδόνα, mentionnée, dit-il, par Hécatée. Peut-être s'agit-il de la même ville : voir Meineke, édit. d'Étienne de Byzance, *ad locum*.

3. P. 24, n° 312 : Καλαμένθη, ήτις χαί Καλαμίνθη, πόλις Λιβύης..., πόλις Φοινίχων.

4. P. 24, n° 311: [Κυβώ] έν Λιβύη Φοινίχων, etc. ; peut-être dans le voisinage de Bizerte ou de Bône. Pour la restitution de ce texte, voir t. I, p. 344, n. 3; p 345, n. 2. — P. 24, n° 314 : Εύδείπνη, νήσος Λιβύης Φοινίχων (ou, selon une autre leçon, Λιβυφοινίχων). — Nous ignorons l'emplacement de la colonie tyrienne d'Auza, fondée au IXe siècle (voir t. I, p. 362).11 est possible qu'elle n'ait pas eu une longue existence.

conserver les noms libyques d'autres lieux dont ils prirent possession. Des Africains purent eux-mêmes adopter des dénominations étrangères à l'idiome de leurs pères. Beaucoup d'entre eux subirent en effet l'influence de la civilisation punique. Aussi l'emploi officiel, attesté par des monnaies municipales, de la langue phénicienne dans certaines villes, postérieurement à la chute de Carthage, n est-il pas une preuve irrécusable d'un passé phénicien. Cela est vrai, à plus forte raison, des inscriptions sur pierre, qui ont presque toutes un caractère privé et qui, comme les légendes de la plupart des monnaies, offrent presque toutes un alphabet de type récent, dit néopunique[1]. Des fouilles de sépultures ont exhumé çà et là un mobilier funéraire semblable à celui que l'on rencontre dans les tombes les moins anciennes de la première Carthage. Évidemment, ce mobilier fut surtout en usage dans des villes dont les habitants étaient apparentés à la population de la capitale, mais le commerce le répandit aussi chez les indigènes.

On voit que, si l'examen des noms de lieux, les monnaies, les inscriptions, les trouvailles archéologiques apportent d'utiles compléments aux maigres indications des textes, ces témoignages ne sont pas d'une valeur incontestable. Le nombre des découvertes s'accroîtra. N'espérons pas cependant être jamais bien renseignés sur l'histoire primitive de cités qui continuèrent à exister et se développèrent à l'époque romaine et où, par conséquent, les monuments contemporains de la Carthage punique durent en général disparaître.

1. Alphabet antérieur au milieu du second siècle avant J.-C., mais dont l'emploi ne devint général disparaître.

## IV

Avant les Autels de Philène[1], Strabon, décrivant la grande Syrte de l'Ouest à l'Est, mentionne un lieu appelé Charax[2], qui, dit-il, servait de comptoir aux Carthaginois : ils y échangeaient du vin contre du silphium[3], apporté en secret par des gens de la Cyrénaïque ; ceux-ci faisaient donc un commerce de contrebande. Charax parait répondre à Médinat es Soltâne[4], qui est à prés de 200 kilomètres de l'emplacement des Autels et où se creuse une anse protégée contre les vents de Nord-Ouest ; non loin de là, à l'Est, une longue lagune pouvait aussi offrir un refuge[5].

Pendant quelque temps, sous un Ptolémée, la tour d'Euphrantas[6] remplaça les Autels comme limite entre les possessions de Carthage et la Cyrénaïque, devenue une dépendance de l'Égypte[7]. Elle était à Kasr Zafrane, où existait dans l'antiquité un port bien abrité, aujourd'hui ensablé[8]. Macomades, mentionnée par des documents de l'époque romaine[9], s'élevait

1. Sur cette limite des possessions carthaginoises, voir t. I, p. 451-4.

2. XVII, 3, 20 : Χάραξ. Φάραξ dans Ptolémée, IV, 3, 4, p. 633, édit. Müller ; Κόραξ dans le Stadiasme, 87 et 88 (*Geogr. gr. min*., I, p. 458 et 459).

3. On sait combien les anciens recherchaient cette plante, employée à des usages médicinaux et culinaires.

4. Müller, dans *Geogr*., I, note à p. 458-9. Tissot, I, p. 220 ; II, p. 238

5. Entre les Autels et Charax, le Stadiasme (85 et 86, p. 457 et 458) indique Ἵππου ‘άχρα (sur le manuscrit, on lit Φιλίππου, mais la forme correcte se trouve dans Ptolémée, IV, 3, 4, p. 634), « promontoire escarpé, où il y a un mouillage et une aiguade ». C'est aujourd'hui le Ras Bergaouad : Müller, *l. c*., p. 458 ; Tissot, I, p. 222. Le nom antique était aussi celui de deux colonies phéniciennes, Bizerte et Bône, situées près de deux caps : il est probable que le promontoire, de la grande Syrte reçut ce nom des Phéniciens.

6. Strabon, *l. c*. : ó Εὐφράντας πύργος . Ptolémée, *1. c*., p. 633 : πύργος Εὐφράντα. Stadiasme, 88 et 89, p. 459 : εἰς Εὐφραντάς ; ἀπό Εὐφραντών. Étienne de Byzance, citant Alexandros. Polyhistor : Εὐφραντα.

7. Voir t. I, p. 454.

8. Müller, dans *Geogr*., n. à p. 459. Tissot, I, p. 219.

9. Table de Peutinger : *Macomada Selorum* (nom d'une tribu). Itinéraire d'Antonin, p. 29, édit. Parthey et Pinder : *Macomadibus Syrtis*. Géographe de Ravenne, V, 6, p. 352, édit. Pinder et Parthey : *Macumades Maiores*.

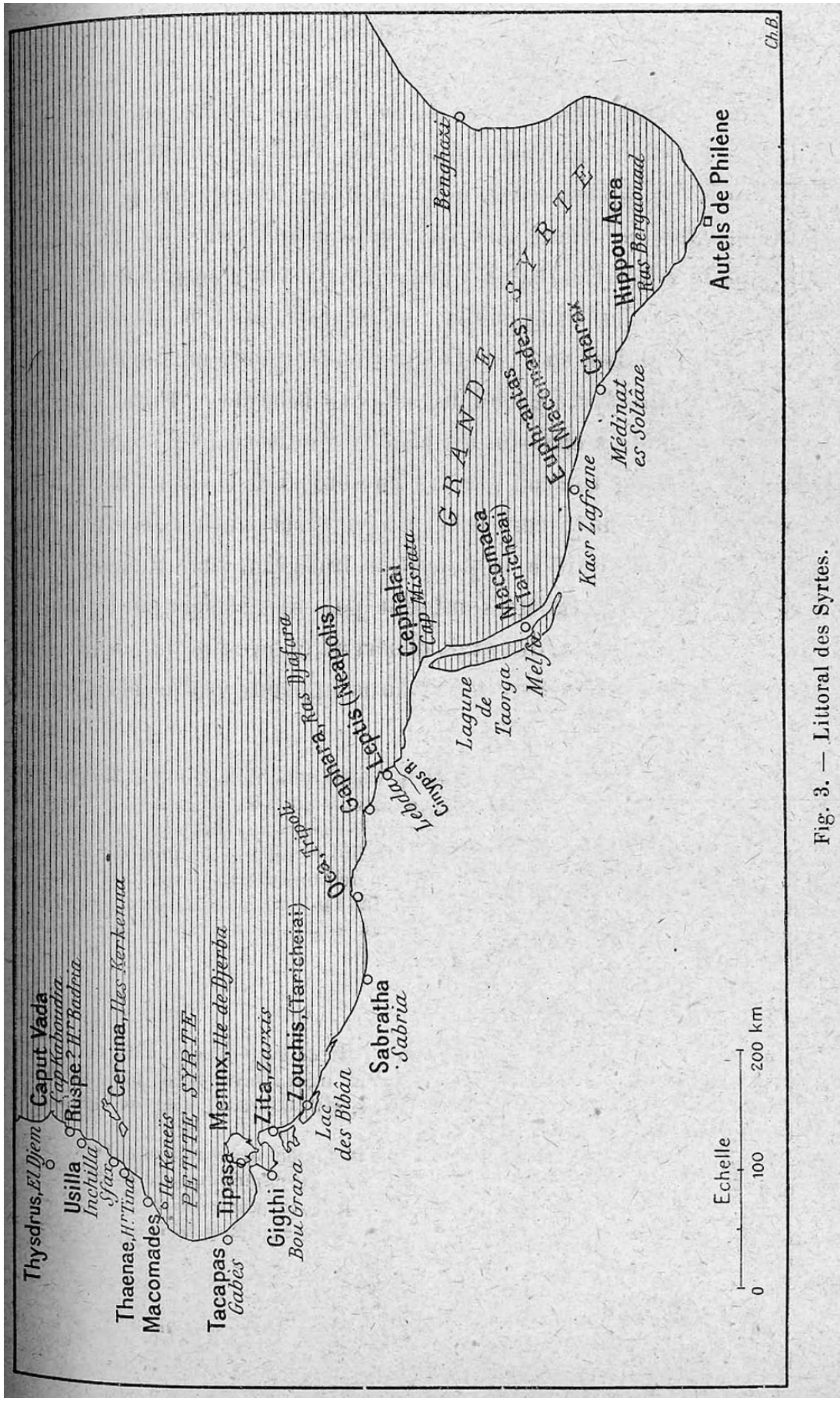


Fig. 3. — Littoral des Syrtes.

au même lieu[1]. Le nom est phénicien : il signifie *Ville nouvelle*[2].

Sur la côte occidentale de la grande Syrte, en arrière de laquelle s'étend la vaste lagune de Taorga, Ptolémée indique le bourg de Macomaca[3], nom où nous retrouvons le mot phénicien *maqom*. Cette station répond à Melfa[4]. Le Stadiasme l'appelle « Les Salaisons » (Ταριχεῖαι)[5]. On a supposé ingénieusement que les Phéniciens l'appelaient *Maqom Malahat*, « la ville des Salaisons »[6]. C'était par conséquent un port de pêche.

La grande Syrte prend fin au cap Misrata[7]. Plus à l'Ouest, à 75 kilomètres environ du cap, la Méditerranée reçoit le petit fleuve nommé Cinyps par les anciens. Là, Dorieus de Lacédémone avait fondé, vers la fin du VIe siècle, une colonie que les Carthaginois, unis à la peuplade indigène des Maces, détruisirent bientôt[8]. Ils ne semblent pas avoir occupé l'emplacement de cette ville, qui était désert à l'époque de la composition du Périple[9]. Mais Strabon[10] nous apprend qu'ils établirent, à

1. Tissot, II, p. 226.

2. מקם תדש. Gesenius, *Monumenta*, p. 424 ; Movers, II, 2, p. 440, n. 79 c, et p. 494. Maqom se lit sur des monnaies à légendes néopuniques, frappées dans une ville de Maurétanie, peut-être Lixos : L. Müller. *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 111, 164-5 ; voir aussi Plaute, *Poenulus*, 930 et 950. — Le nom de lieu Macomades se retrouve au cœur de la province de Constantine (Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f° 28, Aïn Beïda, n° 3), dans une région qui, sans doute, ne fut jamais soumise aux Carthaginois. Mais un emprunt des indigènes à la langue phénicienne n'est nullement inadmissible.

3. IV, 3, 4, p.631.

4. Tissot, I, p. 217 : Μαχομάχα χώμη.

5. § 91 et 92, p. 460.

6. Müller, *Geogr*., n. à p. 460 ; le même, édit. de Ptolémée, p. 631 ; conf. Tissot, I, p. 218. Il faut probablement admettre la même étymologie pour le nom de Malaca, en Espagne, dont Strabon dit (III, 4, 2) : Μάλαχα... ταριχείας ‘έχει μεγάλας ; voir Movers, II, 2, p. 632, n. 117.

7. Cap Céphales (Κεφαλαί) : Strabon, Ptolémée et Stadiasme (voir Tissot, I, p. 215). Il est déjà mentionné à propos d'un événement qui se passa au milieu du IVe siècle : Plutarque, *Dion*, 25 (έπί ταΐς χαλουμέναις Κεφαλαΐς τής μεγάλης Σύρτεως). Ce nom, comme le fait remarquer Movers (II, 2, p. 514, n. 188), rappelle le mot phénicien *roush* (cap, tête).

8. T. I, p. 449-450.

9. § 109, p. 85.

10. XVII, 3, 18. Le nom du fleuve ne figure pas dans les manuscrits, soit que Strabon ne l'ait point mentionné, soit qu'il ait été omis par quelque copiste.

l'Est de l'embouchure du Cinyps, une digue pour traverser « certains gouffres », c'est-à-dire des lagunes : cet ouvrage portait évidemment une voie longeant le littoral[1].

Leptis[2] (aujourd'hui Lebda), située à 18 kilomètres au Nord-Ouest du Cinyps, passait pour une vieille colonie phénicienne[3]. Il est permis de croire qu'elle était déchue ou ruinée au temps de Dorieus et qu'elle fut relevée par Carthage[4]. Des auteurs grecs la désignent sous le nom de Νεάπολις, « la Nouvelle ville »[5]. Elle bordait une rivière[6], l'ouadi Lebda, qui, avant de déboucher dans la mer par un étroit goulet, formait un bassin de 1 000 mètres de long sur 350 de large : port constitué ou aménagé par les hommes, on ne sait quand, peut-être seulement sous l'Empire romain[7]. Leptis prospéra : elle était voisine d'une région fertile[8] et envoyait probablement des caravanes vers le Fezzan et même jusqu'au cœur de l'Afrique[9]. Quoique pénétrée de beaucoup d'éléments indigènes[10], elle resta fidèle,

1. Tissot, I, p. 144 et 215. Müller, édit. de Ptolémée, p. 630.

2. Lepqi (יק·פל), sur des monnaies à Légendes néopuniques : L. Müller, *Numismatique*, II, p. 3-7. A l'époque romaine, on trouve dans les auteurs et les inscriptions les deux formes *Leptis* et *Lepcis* : Bücheler, dans *Rheinisches Musceum*, LIX, 1904, p. 638-640 ; Heraeus, dans *Archiv für lateinische Lexikographie*, XIV, 1909 ; p. 276-8 ; Cagnat, dans *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 532 ; *Athenaeum* (revue publiée à Pavie). I, 1913, p. 76.

3. T. I, p. 362-3.

4. *Ibid.*, p. 449-450, 456.

5. Périple, 109 et 110, p. 85 et 86 ; etc. : voir t. I, p. 450, n. 1. — Pline l'Ancien (V, 27) distingue à tort Neapolis de Leptis. Tite-Live (XXXIV, 62, 3 ; en 193) la mentionne sous le nom de Leptis. Voir aussi Timosthène (IIIe siècle), *apud* Ptolémée, I, 15, p. 45, édit. Müller.

6. Des murailles, entourant à l'Est et au Nord la presqu'île qui s'étendait à gauche de la rivière, furent peut-être construites à l'époque punique : Méhier de Mathuisieulx, dans *Nouvelles Archives des missions*, X, 1902, p. 259-270 (conf. Barth, *Wanderungen durch die Küstenländer des Mittelmeeres*, p. 306).

7. Barth, l. c. ; Mathuisieulx, l. c., p. 246 et 256-7. Le Stadiasme (93, p. 462) dit que Leptis n'a pas de port. — Près de là, à l'Ερμαῖον (pointe Ligata, au Nord-Ouest de Lebda), il y avait, pour de petits navires, un mouillage abrité des vents d'Ouest : Stadiasme, 93 et 94, p. 402 ; conf. Tissot, I, p. 211.

8. Voir t. I, p. 69-70, 369-370.

9. À l'époque romaine, on l'appelait *Leptis Magna*, nom qui la distinguait d'une autre Leptis, située entre Hadrumète et Thapsus.

10. Salluste, *Jug.*, LXXVIII, 4.

longtemps après la chute de Carthage, à la langue[1], aux institutions et à la civilisation phéniciennes[2].

Le Périple de Scylax[3] indique expressément que la ville de « Graphara » (corriger Gaphara) appartenait aux Carthaginois. Elle était sur un promontoire, pourvu, selon le Stadiasme[4] d'un mouillage de chaque côté et d'une aiguade. Ce cap, le Ras Djafara, — on reconnaît le nom antique, — fait saillie à une trentaine de kilomètres à l'Ouest-Nord-Ouest de Lebda[5].

Tripoli était appelée par les Romains Oea ; la forme *Ouîat* se lit sur des monnaies à légendes néopuniques[6]. Silius Italicus[7] dit qu'il y avait là une population mixte de colons siciliens[8] et d'Africains ; nous ne savons ce qu'il faut penser de cette assertion. Oea ne figure pas dans le Périple[9], ni dans aucun texte antérieur à notre ère[10]. Il n'est guère douteux cependant qu'une ville où la langue phénicienne resta, comme à Leptis, en usage jusque sous l'Empire[11] n'ait existé à l'époque punique. Tripoli s'étend à l'Est d'une pointe, que prolonge une

1. Monnaies citées (il y en a des temps d'Auguste et de Tibère). Inscriptions Movers, II, 2, p. 476, n. 61 ; Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 64 ; C. I. L., VIII, 7, 15 et 16. *Histoire Auguste*, Septime Sévère, XV, 7 ; voir aussi Stace, *Silves*, IV, 5, 45.

2. Salluste. *l. c. C. I. L.*, VIII, 7.

3. § 110, p. 86 : τής Καρχηδονίων χώρας Γράφαρα πόλις.

4. § 95, p. 462-3. le manuscrit donne ici ‘Άφορα et, au § 96, Άφορών. Il faut corriger Γάφαρα et Γαφάρων. Le même nom est altéré de diverses manières dans les manuscrits de Pline et de Ptolémée : voir Tissot, I, p. 212 ; Müller, édit. de Ptolémée, p. 628.

5. Tissot, I, p. 212 ; II, p. 216. La distance d'une journée de navigation indiquée par le Périple entre Néapolis et Gaphara est donc trop forte.

6. L. Müller, *Numism.*, II, p. 15-16 : דיצת.

7. III, 257.

8. Peut-être de phéniciens qui, de Sicile, se seraient réfugiés en Libye : voir t. I, p. 373, n. 2.

9. Il l'a peut-être omise par erreur. Il indique une journée de navigation entre Néapolis et Gaphara et autant entre Gaphara et Abrotonon. Cela serait exact si le port intermédiaire était, non Gaphara, mais Oca.

10. Silius (*l. c.*) la nomme avec Leptis et Sabratha parmi les villes qui dépendaient de Carthage lors de la seconde guerre punique.

11. Outre les monnaies, qui datent, au moins en partie, d'Auguste et de Tibère, voir Apulée, *Apol.*, 98. Plat avec des graffites néopuniques, trouvé à Tripoli : Pognon, dans *Journal asiatique*, 1887, I, p. 291, 293.

suite d'écueils : protection assez peu efficace contre les fortes tempêtes.

A tort ou à raison, Silius fait de Sabratha une colonie de Tyr[1]. Elle est mentionnée dans le Périple sous la forme Ἀβρότονον, usitée chez les Grecs[2] ; vers le même temps, l'historien Éphore lui donnait le même nom et la qualifiait de « ville de Libyphéniciens[3] ». Des monnaies à inscriptions néo-puniques l'appellent *Sabrathan*[4] : on a proposé une étymologie phénicienne, très contestable[5]. La vieille cité a laissé des ruines auprès de l'oasis de Sabria[6]. La côte étant dépourvue de tout abri naturel, les anciens construisirent des jetées[7], mais nous n'avons aucune raison de croire qu'elles aient été établies sous la domination carthaginoise[8]. Un commerce actif avec l'intérieur[9] peut seul expliquer la prospérité de Sabratha, car le pays environnant n'offrait pas de ressources agricoles[10].

A une journée de navigation d'Abrotonon, se trouvaient, selon le Périple, « les Salaisons, ville et port[11] ». Le nom du

---

l. III, 256. Conf. t. I, p. 363-4.

2. § 110, p. 86 : Ἀβρότονονπόλις χαι λιμήν. Ce nom se retrouve dans Strabon, XVII, 3, 18. Pline (V, 27 et 25) indique à la fois *Habrotonum* et *Sabrata*, sans se douter qu'il s'agit de la même ville.

3. Étienne de Byzance, s. v Ἀβρότονον : « πόλις δέ Λιβυφοινίχων. Καλεῖταί δέ χαί Νεάπολις, ὡς Ἔφορος ». La mention des Libyphéniciens parait avoir été empruntée à Éphore (qui s'est certainement servi de ce terme : voir t. I, p. 441, n. 1) ; en tout cas, rien n'autorise à l'attribuer à Hécatée. Si Étienne ce commet pas une confusion, Éphore a imputé par erreur à Sabratha le nom de Néapolis, qui convenait à Leptis (quoi qu'en pensent Movers, II, 2, p. 491, n. 107, et Müller, *Geogr*., p. 86). Vers la fin du IVe siècle, Lycos de Rhégion mentionnait aussi Ἀβρότονον, mais il en faisait un pays : Étienne de Byzance, l. c.

4. L. Müller, *Numism*., II. 26-29 : צברתצן, ou צברתן.

5. « Marché de blé » : Movers, II, 2, p. 492 et d'autres après lui. Ce nom n'aurait guère été justifié : Méhier de Mathuisieulx, *Nouv. Arch. des missions*, XII, 1904, p. 5. — Autre étymologie phénicienne dans Gesenius, p. 426.

6. Mathuisieulx, *1. c*., p. 4-10.

7. Le même, p. 9.

8. La mention d'un port (λιμήν) par le Périple ne le prouve pas ; le Stadiasme (99, p. 464) dit, au contraire : πόλις έστίν άλίμενος.

9. De là partait la route la plus directe vers Ghadamès : Mathuisieulx, *l. c*., p. 5.

10. Conf. t. I, p. 23 et 65.

11. § 110, p. 86 : Ταριχεῖαι, πόλις χαί λιμήν (le mot : Ταριχείαι est altéré dans le manuscrit, mais se retrouve un peu plus loin sous sa forme correcte : voir la note de Müller).

lieu était Zouchis, ou quelque forme voisine[1]. Nous lisons dans Strabon[2] que Zouchis avait non seulement des salaisons de toute sorte, mais aussi des teintureries de pourpre, et qu'elle était située sur un vaste lac[3], communiquant avec la mer par une étroite entrée. Il s'agit du lac des Bibân[4], qui servait d'abri aux navires[5].

Dans la péninsule de Zarzis, toute proche de l'île de Djerba, il y avait à l'époque romaine une ville appelée Zita[6], et c'est sans doute à l'extrémité septentrionale de cette saillie du continent qu'il faut placer la pointe de Zeitha, mentionnée par Ptolémée[7]. Le nom paraît bien se rattacher au mot phénicien qui signifiait « olivier »[8].

Djerba, l'île des Bas-fonds du Périple[9], l'île des Lotophages d'Ératosthène[10] et d'autres auteurs grecs[11], est appelée Pharis par Théophraste[12], Méninx par Polybe[13], et peut-être Phla par Hérodote[14]. Bien cultivée dès le milieu du IVe siècle[15], elle dépendit certainement de Carthage[16]. Une flotte que

1. Strabon, XVII, 3, 18 : Ζούχις. Stadiasme. 101 et 102, p. 464-5 : Ζεύχαρις. On a proposé pour Ζούχις une étymologie phénicienne (« marché » : Gesenius, p. 430).

2. *L. c.*

3. Qui portait le même nom.

4. Tissot, I, p. 207. On compte environ 140 kilomètres de Sabratha à rentrée du lac. La journée de navigation du Périple aurait été très forte.

5. Le Stadiasme indique à Zeucharis « un port excellent ».

6. Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 28. Ce nom est écrit Ziza sur la Table de Peutinger.

7. IV, 3, 3, p. 624 : Ζεῖθα ‘άχρα. Il la place à peu de distance à l'Ouest de Sabratha : il faudrait donc admettre qu'il aurait commis une erreur.

8. Gesenius, p. 430 ; Tissot, II, p. 306. Conf. t. I, p. 238, n.8. — Une inscription néopunique a été trouvée à Ziane, dans cette péninsule : Berger, *C. r. Acad. Inscr.*, 1905, p. 388-9. Deux plats avec des graffites néopuniques, parmi des poteries recueillies à Ziane et à Zarzis, dans des tombes qui peuvent être postérieures à la chute de Carthage : *Catalogue du musée Alaoui*, p. 229, nos 137 et 142.

9. § 110, p. 86 : νήσος, ή ‘όνομα Βραχείων.

10. Pline l'Ancien, V, 41.

11. Polybe, I, 39, 2.

12. *Hist. plant.*, IV, 3, 2 : Φάρις.

13. I, 39, 2 ; XXXIV, 3, 12 : Μήνιγξ.

14. IV, 178 : Φλά.

15. Périple, 110, p. 87.

16. Parmi les villes de Djerba, aucune n'est mentionnée à l'époque punique. On

commandaient les consuls de l'année 253 l'atteignit[1] ; en 217, une autre expédition romaine alla la ravager[2].

Le Périple[3] signale, à une demi-journée de navigation de l'île, une ville que le manuscrit appelle Ἔπιχος (au nominatif), Ἔπιχον (à l'accusatif) et aussi, semble-t-il, Ἔσχίδων (au génitif). Ce nom est probablement altéré. On a supposé que le lieu indiqué était Gigthi[4] (Bou Grara), située sur un golfe, au Sud de Djerba. Hypothèse bien fragile ; cependant il est possible que Gigthi, cité importante sous l'Empire, ait eu un passé phénicien : la langue punique s'y parlait encore aux premiers siècles de notre ère[5].

Tacapas (Gabès), vaste oasis et port au fond de la petite Syrte, débouché maritime de la région des lacs du Sud tunisien[6], est qualifiée de « très grand marché » par Strabon[7], qui copie peut-être un ouvrage composé une centaine d'années avant J.-C.[8]. Elle avait dû se développer plus tôt,

---

a cherché une étymologie phénicienne au nom de *Tipasa*, située au Sud-Ouest de l'île : Gesenius, p. 428 ; Movers, II, 2, p. 164 et 517 (conf. Tissot, I, p. 200). Le même nom se retrouve sur la côte de la province d'Alger (voir p. 160) et dans l'Algérie orientale, à l'intérieur des terres (Gsell, *Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille 18, Souk Arrhas, n. 391). Il n'est pas vraisemblable que les Carthaginois aient occupé ce dernier lieu, mais des Numides ont pu faire un emprunt à leur langue (conf. p. 120, n. 2). Cependant, avant de l'affirmer, il serait bon de démontrer que Tipasa est un nom phénicien. Il ne convient pas, croyons-nous, de tenir compte de l'étymologie phénicienne que Tissot (I, p. 201) a proposée pour *Haribus*, autre cité de l'île. — Inscription néopunique découverte dans l'île de Djerba : Gesenius, p. 220-1 et pl. 27.

1. Polybe, I, 39. 2.

2. Tite-Live, XXII, 31, 2 : « Menige insula vastata. »

3. § 110, p. 87.

4. Müller, *Geogr*., n. à p. 87 ; Tissot, I, p. 205. Perroud (*De Syrtieis emporiis*, Paris, 1881, p. 21, 220, 223) croit que c'était Tacapas.

5. On a trouvé à Bou Grara deux inscriptions bilingues, néopuniques et latines : Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 325, n° 60 ; Constans et Dussaud, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, mai 1915, p. XIII, et juin, p. XVII.

6. Peut-être aussi, dès l'époque punique, point de départ de caravanes qui traversaient le Sahara pour atteindre et même dépasser Ghadamès.

7. XVII, 3,17 : παμμέγεθες έμπόριον. D'après ce qui précède et ce qui suit, il s'agit certainement de Tacapas, quoiqu'elle ne soit pas nommée par Strabon (du moins dans le texte qui nous est parvenu).

8. Géographie d'Artémidore : v. *supra*, p. 115, n. 6.

mais on ne sait si les Carthaginois s'y étaient installés en maîtres[1].

Nous avons déjà rencontré[2] le nom phénicien Macomades, « Ville nouvelle ». Des textes postérieurs à l'ère chrétienne nous font connaître, au Nord-Est de Gabès, près de l'île Keneïs, une autre Macomades[3], identique sans doute à une Néapolis qui figure dans le Stadiasme[4]. Il se peut que le Périple ait déjà mentionné cette ville, dans un passage aujourd'hui mutilé[5].

En face de Thænæ (Henchir Tina), où Strabon place le commencement de la petite Syrte[6], s'allongent les deux îles Kerkenna[7]. Dès le milieu du Ve siècle, Hérodote avait recueilli des renseignements d'origine carthaginoise sur la grande île qu'il appelle Cyraunis[8], et il est certain qu'au temps des guerres puniques, elle faisait partie de l'empire de Carthage. En 217, un consul romain y débarqua et exigea une rançon des

1. On y a trouvé une inscription néopunique (Grenville Temple, *Excursions in the Medterranean*, II, p. 133, n° 78, et Appendice) et des vases funéraires avec des lettres néopuniques, tracées au pinceau (Berger, *Rev. Archéol.*, 1889, II, p.226-7 ; Hilaire, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 117 ; *Catalogue du musée Alaoui*, p. 112, n° 694, et p. 225, n° 98). — M. von Duhn mentionne brièvement (dans *Strena Helbigiana*, Leipzig, 1899, p. 61) des vases attiques, en particulier des lécythes à palmettes noires, qui auraient été découverts dans le Sud de la Tunisie, non loin de Gabès. Si le renseignement est exact, ils proviennent peut-être de sépultures du Ve siècle environ) fouillées sur l'emplacement de quelque colonie phénicienne.

2. P. 118.

3. Pline, V, 25 : *Macomades*. Ptolémée, IV, 3, 3, p. 624 : Μαχομάδα Table de Peutinger : *Macomades Minores* (ainsi nommée pour la distinguer de la Macomades de la grande Syrte). Itinéraire d'Antonin, p. 28 : *Macomadibus*. — Tissot (II, p. 191) la place au lieu dit Oglet el Khufia, à quatre kilomètres au Sud-Ouest des ruines d'Ouaga (*Iunca*). Je me demande cependant si Iunca ne fut pas un nom donné à Macomades à une basse époque.

4. § 107, p 465, et la note de Müller.

5. § 110, p. 87 : lieu situé près d'une île déserte (l'île Keneïs). Voir la note de Müller ; Tissot, I, p. 202.

6. XVII, 3, 16. Voir aussi Ptolémée, IV, 3, 3, p. 624.

7. *Cercina* (ou *Cercinna*) et *Cercinitis* des anciens : voir Tissot, I, p. 184 et suiv. Pourtant le Périple (110, p. 87) parait avoir donné le nom de Κερχινῖτις à la grande Kerkenna. Vers le même temps (en 357), Dion fut poussé par la tempête à Κέρχινα : Plutarque, Dion, 25.

8. IV, 105 : Κυραυνίς (si c'est bien la leçon exacte : les manuscrits ne concordent pas).

habitants[1]. Le principal port[2], au Sud-Ouest de l'île[3], était un lieu de relâche. Quand Hannibal, quittant l'Afrique pour se rendre à Tyr, y passa, en 195, il y trouva des vaisseaux de commerce phéniciens[4].

C'était à Thænæ qu'en 149, la frontière de la contrée appartenant à Carthage dans l'intérieur de la Tunisie actuelle venait atteindre le littoral[5] : toutes les villes maritimes situées plus au Nord étaient donc en bordure du territoire punique proprement dit. Peut-être ce territoire ne s étendit il jamais au delà de Thænæ[6].

Polybe[7] et Tite-Live[8] appellent *Emporia* (« les Comptoirs »)[9] les possessions des Carthaginois sur la petite Syrte[10], et aussi plus loin vers l'Est, puisque Tite-Live y comprend Leptis, voisine de la grande Syrte[11]. Le terme phénicien dont ce nom grec était la traduction il avait pris un sens géographique

1. Polybe, III, 96, 12. Tite-Live, XXII, 31, 2.

2. Périple, *l. c.* : Κερχινῖτις νήσος χαί πόλις. Diodore, V, 12, 4 (sans doute d'après Timée), dit que Cercina possède une ville d'importance médiocre et d'excellents ports, qui peuvent servir d'abris non seulement à des navires de commerce, mais aussi à des vaisseaux de guerre.

3. Tissot, I, p. 187 : au lieu dit El Mersa.

4. Tite-Live, XXXIII, 48, 3 : « Cum in portu naves aliquot Phoenicum onerarias cum mercibus invenisset… »

5. *Supra*, p. 98.

6. Conf. p. 103, n.3.

7. Έμπόρια : I, 82, 6 ; III, 23, 2 ; XXXI, 21, 1 (édit. Büttner-Wobst ; alias XXXII, 2).

8. *Emporia* : XXIX, 25, 12 ; 33, 9 ; XXXIV, 62, 3.

9. Appien (*Lib*., 72 et 79) mentionne, autour de l'Έμπόριον (sic, au singulier), un pays que Masinissa enleva aux Carthaginois.

10. Polybe, III, 23, 2 ; XXXI, 21, 1.

11. XXXIV, 62, 3. M. Zielinski (*Die letzien Jahre des zweiten punischen Krieges*, p. 19-20) croit qu'il s'agit dans ce texte de la Leptis qui se trouvait entre Thapsus et Hadrumète. Elle n'était pas plus que l'autre Leptis sur la petite Syrte. La Leptis des Emporia parait avoir été un chef-lieu administratif (voir p. 128) : il n'est pas vraisemblable que l'on ait établi ce chef-lieu dans une ville médiocre, très voisine de la cité bien plus importante d'Hadrumète. D'autre part, il convient d'admettre que la région des Emporia ne dépassait pas Thænæ au Nord, car ce lieu resta aux Carthaginois après que les Emporia furent tombés au pouvoir de Masinissa. — Strabon (XVII, 3, 20) dit de Charax, port de la grande Syrte ; ώ έμπορίω έχρώντο Καρχηδόνιοι. Mais cela ne prouve pas que Charax ait fait partie des possessions que désignait le nom propre Έμπόρια.

12. Comme l'indique Polybe, 1, 82, 6 ; conf. III, 23, 2.

spécial. Il désignait non seulement une suite de villes côtières, auxquelles il fut sans doute appliqué tout d'abord, mais aussi une région étendue[1], dont on vantait les ressources agricoles. Carthage l'avait soumise à sa domination, de l'aveu même de Masinissa, qui revendiqua les Emporia[2]. Lors de la guerre contre les mercenaires, au milieu du ne siècle, elle en avait tiré des approvisionnements[3].

Il est possible qu'une partie des campagnes aient constitué des territoires appartenant à diverses cités du littoral. D'autres avaient été probablement laissées à des peuplades, alliées de nom, dépendantes de fait[4]. Tous les indigènes ne devaient pas reconnaître volontiers l'autorité dé Carthage : peut-être certains d'entre eux profitèrent-ils d'occasions favorables pour s'en détacher pendant plus ou moins longtemps[5]. Un passage, d'ailleurs obscur, de Tite-Live pourrait induire à croire que les Emporia, villes et campagnes, formaient une sorte de province, dont Leptis aurait été le chef-lieu administratif[6].

Après la seconde guerre punique, Masinissa s'empara des pays ouverts, puis se fit livrer les villes maritimes[7].

---

1. Polybe, XXXI, 21, 1. Tite-Live, XXIX, 25, 12 ; XXXIV, 62, 3.

2. Voir t. III, ch. VII, § 3.

3. Polybe, 1, 82, 6.

4. Pour leurs obligations, voir p. 308.

5. il est possible qu'ils aient alors reconnu d'autres maîtres dont l'autorité lointaine leur aurait été plus légère. Voir ce que Tite-Live (XXXIV, 62, 13) fait dire aux ambassadeurs envoyés par Masinissa à Rome.

6. XXXIV, 62, 3 : « Emporia votant eam regionem ; ora est minoris Syrtis et agri uberis ; una civitas eius Leptis, ea singula in dies talenta vectigal Carthaginiensibus dedit ». Il faut avouer que les mots « una civitas eius Leptis » indiqueraient d'une manière bien inexacte cette organisation administrative. D'autre part, Leptis aurait été assez mal placée pour servir de chef-lieu à des possessions qui entouraient la petite Syrte. On pourrait, il est vrai, supposer qu'elle était le chef-lieu, non seulement de la région des Emporia, mais encore de la partie du littoral qui s'étendait vers l'Est jusqu'à la frontière de la Cyrénaïque. Sur ce texte, voir des hypothèses diverses présentées par Meltzer, II, p. 81, et E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, III, p. 684.

7. Voir L III, *l. c.*

## V

Nous n'avons aucune preuve certaine de l'existence de colonies carthaginoises à Thænæ[1], à Taparura (Sfax)[2], à Usilla[3] (Inchilla). L'étymologie phénicienne qu'on a proposée du nom de *Thænæ*[4] est probablement sans valeur. Mais des monnaies attestent l'emploi officiel de la langue purique en ce lieu, aux environs de notre ère[5]. Usilla doit-elle être identifiée avec la cité des *Usalitani*[6], qui, pendant la dernière guerre des Romains contre Carthage, fit cause commune avec eux et qui fut déclarée libre lors de la constitution de la province d'Afrique[7] ? Faut-il voir dans *Zella* une autre forme du même nom ? D'après Strabon[8], Zella, cité libre, se trouvait près de Thapsus, comme Acholla, dont nous allons parler. Ce sont là des hypothèses plausibles ; cependant il se peut que la ville des Usalitani ait été Uzalis, au Nord d'Utique[9].

---

l. Mentionnée au IIIe siècle par Timosthène : Ptolémée, I, 15, p. 40, édit. Müller.

2. Tesson avec trois lettres peintes en rouge, qui semblent néopuniques : Vercoutre, *Rev. archéol.*, 1887, II, p. 191, n. 1. Gemme représentant un cheval, accompagné de trois lettres puniques : ibid., et Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV. p. 566.

3. Ou Usula. Voir Wilmanns, C. I. L., VIII, p. 12 ; Tissot, II, p. 182 ; Mesnage, *L'Afrique chrétienne* (Paris, 1912), p. 87-88.

4. « Figuerie » : Movers, II, 2, p. 495, *Contra* : Tissot. II, p. 190. — Movers (II, 2, p. 500, n. 138) prétend aussi qu'Usilla est un nom d'origine phénicienne.

5. L. Müller, *Numism.*, II, p. 40 : תצינת Taïnat.

6. *C. I. L.*, I, n° 200, I. 79 (p. 84), loi agraire de l'année 111 avant J.-C. : « populorum leiber[o]rum... Usalitanorum ».

7. Identification admise par Movers, II, 2, p. 500, n. 138 ; Mommsen, au *C. I. L.*, I, p. 98 ; Tissot, II, p. 182, n. 2 ; Kahrstedt, p. 82.

8. XVII 3, 12 : Ζέλλα.

9. C. L L., VIII, 1204 = 14331 ; saint Augustin, *Cité de Dieu*, XXII, 8, 22 ; Mesnage, l. c., p. 25 ; conf. *supra*, p. 108, n. 9. Schmidt (au *C. I. L.*, VIII. p. 1390) rapporte à cette ville les Usalitani de la loi agraire. A l'époque d'Auguste, Uzalis était un *oppidum Latinum* (Pline l'Ancien, V, 29). Notons qu'après la troisième guerre punique, les possessions d'Utique n'étendirent jusqu'à- Bizerte : Appien, Lib., 135. Or Uzalis se trouvait entre les deux villes. Il faudrait supposer, ce qui n'est du reste pas inadmissible, que son territoire aurait formé depuis 148 une enclave dans le domaine d'Utique.

Entre *Usilla* et *Sullect(h)i*, dont l'emplacement est connu, la Table de Peutinger place *Ruspe*, à six milles d'Usilla, et *A(c)holla*, à douze milles de Sullecthi[1]. Le nom de Ruspe est phénicien[2]. On ignore où s'élevait cette ville, que nul texte ne signale avant l'Empire[3]. Quant à Acholla[4], qui portait sans doute aussi un nom phénicien, elle passait pour avoir été fondée par des colons venus de Malte[5]. Tite-Live[6], la mentionne dans un récit qui se rapporte au début du second siècle. Appien[7] dit qu'elle se rallia aux Romains en 149 : ceux-ci l'en récompensèrent en lui accordant le titre de « peuple libre[8] ». On ne sait pas exactement où elle était située : il n'y a point de ruines qui répondent à la distance marquée sur la table entre Sullecthi et Acholla. Selon une opinion, elle aurait été à Henchir Badria[9], au Sud-Ouest du cap Kaboudia (*Caput Vada*) ; selon d'autres, vers Diar et Hadj Hassane[10], ou à El Alia(11), au Nord-Ouest de ce promontoire. Peut-être convient-il de la chercher non loin de la Chebba[12], sur la vaste saillie qui se

1. Conf. Ptolémée, IV, 3, 2 (p. 622), qui indique Ruspe et Acholla entre Usilla et Thapsus.

2. Movers, II, 2, p. 514, n. 188. Tissot, II, p. 181.

3. Peut-être était-elle à Henchir Badria, comme le pense Guérin, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, I, p. 163. Tissot (*l. c.*) est plus disposé à placer Ruspe au cap Kaboudia ; Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, p. 12) la met à Ksour Siad, à peu de distance d'Inchilla. Si l'on identifie Ruspe avec Henchir Badria, il faut, sur la Table, corriger VI en XI.

4. Le nom se présente sous les formes *Acholla, Achulla, Acylla*, etc.: voir Tissot, II, p. 180 ; Schmidt, dans *Real-Encyclopädie* de Wissowa. I. p. 250 (Achulla sur des monnaies à légendes latines, du règne d'Auguste : L. Müller, *Numism.*, II, p. 43-44).

5. Voir t. I, p. 372

6. XXXIII, 48 ; (Hannibal) « inter Acyllam et Thapsum ad suam turrem pervenit ».

7. *Lib*. 94 : [Ἀ]χόλλης (genitif).

8. *C. I. L.*, I, 200, I. 79 : « Aquillitanorum » Conf. *Bell. Afric.*, XXXIII, 1 ; Strabon, XVII, 3, 12

9. Wilmanns, au *C. I. L.*, VIII, p. 12.

10. A mi-distance entre le cap Kaboudia et Salakta. Anziani, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, XXXII, 1912, p. 256.

11. A neuf kilomètres au Sud de Salakta. Voir, entre autres, Tissot, II, p. 14 et 179 ; Kahrstedt, p. 82 (conf. ici, t. I, p. 372).

12. Aux ruines que Tissot identifie avec Ruspe. Il faudrait, sur la Table, corriger XII en XV.

termine par le cap et qui est la partie la plus avancée du littoral tunisien entre les golfes de Gabès et d'Hammamet : cette position était de celles que les Phéniciens préféraient[1]. Les vaisseaux auraient pu s'abriter au Sud, à la Mersa (« port ») de la Chebba.

Au Nord d'El Alia, sur un bourrelet rocheux qui borde la côte, se rencontrent de nombreux caveaux funéraires avec puits d'accès, de type phénicien[2]. Les plus anciens contiennent des objets qui peuvent dater des IIIe-IIe siècles avant notre ère. Des plats grossiers, semblables à ceux que les Berbères façonnent encore, se mêlent à quantité de poteries de fabrication ou d'importation punique[3]. Conformément à des rites indigènes, on ensevelissait les morts dans une position accroupie, ou l'on mettait leurs ossements en tas; ces restes offrent souvent des traces de couleur rouge. Entre les caveaux, que surmontent parfois des stèles (deux d'entre elles portent le symbole divin, dit signe de Tanit[4]), s'intercalent des dolmens, tombeaux évidemment construits par des autochtones. Le centre dont dépendait cette nécropole et qui n'a pas été retrouvé devait être, non une colonie de Phéniciens, mais un bourg d'Africains, initiés, dans une certaine mesure, à la civilisation phénicienne par les artisans et les marchands de Carthage ou de quelque ville plus voisine.

A 120 stades d'Acholla, vers le Nord, le Stadiasme indique Alipota[5] dont le nom, en lettres néopuniques, se lit sur une

1. Le cap est mentionné dans un passage altéré de Strabon (XVII, 3, 16) : ‘άχρα ‘Άμμωνος Βαλίθωνος πρός θυννοσχοπίαν. Βαλίθων est la transcription grecque d'un nom propre punique fréquent (« Baal a donné ») ; *Balithon*, sur des inscriptions latines : C. I. L., V, 4920 ; VIII, 1211, 5324 ; etc. C. Müller (édit. de Ptolémée, p. 623) propose de restituer : ‘άχρα ‘Άμμωνος (ou peut-être άμμώδης), [έν ή] Βαλίθωνος [πύργος] πρός θυννοσχοπίαν.

2. Fouilles de M. Novak. Voir Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 464-6 ; Berger, *ibid.*, 1893, p. CXXXIV-VI ; Novak, *ibid.*, 1898, p. 343-352 ; Anziani, Mélanges, *l, c.*, p. 255-260.

3. Vaisselle à vernis noir ; lampes grecques et imitations ; amphores présentant des lettres puniques en relier ; etc.

4. Pour ce signe punique, voir, par exemple, p. 64.

5. § 110, p. 468 : Άλιπόταν.

monnaie datant de la domination romaine[1]. Cette ville était soit à Salakta[2], où l'on n'a pourtant pas découvert d'antiquités de l'époque carthaginoise, soit à Mahdia[3], sur la presqu'île, longue de 1500, large de 300 à 400 mètres, qui, s'allongeant vers l'Est, prend fin au cap Afrique. A Mahdia[4], un petit port artificiel, aujourd'hui ensablé, a été taillé dans le rocher ; il mesure 72 mètres sur 56[5]. Était-ce, comme d'aucuns l'ont cru[6], un ouvrage phénicien, un « cothon », rappelant par sa situation à l'intérieur des terres le Cothon de Carthage ? Nous n'osons pas l'affirmer : peut-être ce bassin date-t-il seulement du Moyen âge, du temps où Mahdia, fondée au début du Xe siècle, était une grande cité, capitale des Fatimides. Mais d'innombrables tombeaux attestent que, bien auparavant, il y eut là une ville importante. On en trouve à la pointe de la presqu'île : ce sont des fosses creusées dans le roc[7]. On en trouve surtout sur la lia e de hauteurs qui longe le littoral. Cette nécropole s'étend sur 11 kilomètres, de l'Ouest-Nord-Ouest au Sud-Sud-Ouest de Mahdia[8]. Elle contient des fosses,

1. L. Müller, *Numism*., II, p. 42 : צלפתא.

2. Comme le pense C. Müller. Geogr., I, n. à p. 468 ; conf. L. Müller, *l. c*. Si Acholla était située auprès du cap Kaboudia et Alipota à Salakta, la distance indiquée par le Stadiasme (environ 22 kilomètres) serait exacte.

3. Comme Tissot (II, p. 178) est disposé à le croire ; conf. Anziani, *1. c*, p. 261. L'identification avec Salakta nous semble plus probable : on peut même se demander si, malgré les apparences, Alipota et Sullecthi ne sont pas deux formes d'un même nom. — Un faubourg de Mahdia s'appelant Zoutla, on a voulu placer en ce lieu la Zella de Strabon (*supra*, p. 129) : voir, entre autres, Tissot, l. c. ; Anziani, l. c. — Entre Acholla etThapsus, par conséquent vers Mahdia, il y avait une tour qui, dit Tite-Live (passage cité p. 130, n. 6), appartenait à Hannibal et où il alla s'embarquer en 195, quand il quitta furtivement l'Afrique. Il possédait donc un domaine de ce côté.

4. Sur le rivage méridional de la presqu'île.

5. Il est mentionné, au XIe siècle, par El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, p. 74.

6. Guérin, *Voyage*, I, p. 141 ; Tissot, II, p. 177 ; Anziani, p. 261. *Contra* : Parisch, dans *Petermanns Mitteilungen*, XXIX. 1883, p. 207.

7. Guérin, I, p. 142. Lachouque, *Bull. du Comité*, 1895, p. 370-1. Anziani, p. 265.

8. Melon, *Rev. archéol*., 1884, II, p. 168-173. Hannezo, *Recueil de la société archéol. de Constantine*, XXVI, 1890, I. p. 291-302. Cagnat et Novak, *C. r. Acad. Inscr.*, 1896, p. 218-225. Anziani, p. 261-284.

semblables à celles de la pointe, des caveaux à puits, des trous rectangulaires où des ossements sont entassés. Le mobilier funéraire, pauvre comme à El Alia, n'est nulle part antérieur au IIIe siècle avant J.-C.[1], et beaucoup d'ensevelissements furent faits à l'époque romaine. Là aussi, mais moins fréquemment qu'à El Alia, certains rites indigènes ont été constatés[2]. Si la ville était, ce que nous pouvons admettre, une colonie punique, une partie des habitants devaient être des Libyens

A Ksour es Saf, à 12 kilomètres au Sud-Sud-Ouest de Mahdia et à 4 kilomètres de la mer, un caveau à puits renfermait une cuirasse en bronze, du IVe ou du IIIe siècle, d'importation italienne[3]. Une autre sépulture, monument mi-phénicien, mi-indigène, consistait en un hypogée analogue, surmonté d'un tumulus[4].

Thapsus est mentionnée par le Périple[5] au milieu du IVe siècle. En 310, elle tomba au pouvoir d'Agathocle, tyran de Syracuse[6]. Elle se déclara pour les Romains lors de la troisième guerre punique[7]. Le nom qu'elle portait était peut-être phénicien[8]. Elle occupait un angle (Ras Dimasse) qui marque un changement de direction très net du littoral entre le cap Kaboudia et Sousse. Au Nord-Ouest, s'étend une île, basse et

1. Lampes grecques ou imitations ; quelques monnaies puniques (qui peuvent avoir été déposées dans les tombes postérieurement à la chute de Carthage) ; usage de l'incinération, moins fréquente cependant que l'inhumation.

2. Ossements en tas ; crânes recouverts de couleur rouge.

3. Merlin, dans *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 125-137.

4. Collet et de Smet, *Bull. du Comité,* 1913, p. 343-5.

5. § 110, p. 87 : Θάψος. Elle l'est aussi au début du second siècle : Tite-Live, XXXIII, 48, 1 et 4. Voir encore Silius Italicus, III, 261.

6. Diodore, XX, 17, 6.

7. Appien, Lib., 94. Loi agraire de l'année 111, dans l'énumération des peuples libres (*C. I. L.*, 200, 1. 79) : « [Th]ampsitanorum ».

8. Movers (II, 2, p. 164), et d'autres, par exempte Tissot (I, p. 44 ; II, p. 176), pensent qu'il s'agit d'un mot signifiant *passage* ; mais cela est douteux. Il y avait des lieux appelés de même sur la côte algérienne (voir p. 151) et sur la côte orientale du la Sicile (t. I, p. 408, n. 2). Une ville qui aurait été voisine de Carthage, est mentionnée par Étienne de Byzance, d'après Asinius Quadratus, auteur du IIIe siècle après J.-C.

sablonneuse, qu'un chenal sépare du continent. On ne voit à Ed Dimasse aucun reste d'une enceinte phénicienne que Daux prétendait avoir reconnue[1]. Il n'y a pas lieu non plus de croire à l'existence d'un port intérieur phénicien, ou cothon[2]. La jetée dont les ruines s'avancent en mer est sans doute de construction romaine[3]. Mais, ici comme en d'autres lieux, les tombeaux nous apportent des indications utiles[4]. Des caveaux à puits, qui, malheureusement, ont été presque tous violés dès l'antiquité, forment une nécropole, longue de près de 2 kilomètres, sur une croupe rocheuse, à l'Ouest et au Nord-Ouest de la ville. Ils ont reçu des morts à l'époque romaine. Cependant des objets importés de l'étranger on de fabrication punique témoignent d'ensevelissements qui datent des deux derniers siècles de la domination carthaginoise[5]. Ils dénotent une plus grande aisance qu'à Mahdia. Quoiqu'on devine quelques éléments indigènes[6], les Phéniciens étaient peut-être

1. Daux, *Recherches*, p. 277-8, pl. IX (marquée VIII) ; conf. Perrot et Chipiez, III, fig. 249-250, aux p. 347 et 349 ; Tissot, II, p. 172-4. *Contra* : Carton, *Bull. de la société archéol. de Sousse*, II, 1904, p. 49. — Daux parle aussi (p. 221) d'une citadelle qui aurait contenu au vaste temple.

2. Daux, p. 171, 277 ; Tissot, II, p. 175 et planche XI de l'atlas de S. Reinach, joint à son ouvrage (d'après Daux). Ce que Shaw (cité par Tissot) dit de ce prétendu cochon se rapporte certainement à la jetée.

3. Saladin, *Archives des missions,* 3e série, XIII, 1887, p. 22-23. A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, I, p. 583.

4. Gauckler, *Bull. du Comité*, 1899, p. CCVII-CCXI. Épinat et Novak, *ibid*., 1900, p. 154-162. Anziani, *l. c*., p. 284-299.

5. Un plat sur lequel a été peinte une tête féminine de profil (*Bull. de la soc. archéol. de Sousse*, II, 1904, pl. à la p. 49), un petit vase, probablement italien, décoré de feuilles blanches sur fond vernissé noir (*Mélanges de l'École de Rome*, XXXII, p. 295 fig. 26), appartiennent au IIIe siècle; probablement aussi un vase peint, en forme d'animal (*Catalogue du musée Alaoui*, Supplément, p. 171, n° 322, pl. LXXVIII, fig. 5 ; *Mélanges, l. c*., p. 297, fig. 27). On peut attribuer à la fin du IIIe siècle ou au siècle suivant une coupe hémisphérique, à ornements moulé, apportée d'outre-mer : Merlin, *Bull. du Comité*, 1915, p. 90-91, fig. 4 ; Pottier, *ibid*., p. 95. — Vaisselle à vernis noir, lampes grecques, hachettes en bronze : objets qui doivent être, au moins en partie, antérieurs au milieu du second siècle.

6. Ossements vermillonnés dans des tombeaux qui semblent être parmi les plus anciens : Épinat et Novak, l. c. p. 157. — Nicolas de Damas (*Fragm. hist. graec*., III, p. 462, n° 135) mentionnait une coutume étrange chez les Δαψολίβυες. Je ne vois pas pourquoi l'on a proposé de corriger ce nom en Θαψολίβυες et cru que ces Libyens étaient établis auprès de Thapsus.

en majorité à Thapsus. En tout cas, leur civilisation s'y implanta plus fortement que dans les ports situés plus au Sud; c'est à partir de cette ville que le Stadiasme fait commencer la région qu'il appelle *Phoinicé*[1].

Lemta a presque conservé le nom de Leptis, qu'on nommait sous l'empire, et peut-être plus tôt[2], Leptis la Petite (*Leptiminus*[3]), pour la distinguer de la grande Leptis des Syrtes. Des textes mentionnent cette ville vers le milieu et à la fin du IIIe siècle[4], ainsi qu'au temps de la dernière guerre contre Rome : comme Acholla et Thapsus, elle abandonnai alors les Carthaginois[5]. Elle bordait, au Nord-Ouest de Lemta, une échancrure de la côte[6]. En 46 avant notre ère, l'auteur du récit de la campagne de César parle d'un port[7] ; cependant l'approche était difficile à cause des bas-fonds[8] et la plupart des navires devaient mouiller au large[9]. Les remparts très forts signalés dans le même écrit[10] furent sans doute bâtis à l'époque punique ; il n'en est rien resté[11]. A l'Ouest, sur un mamelon[12], on rencontre des caveaux funéraires, tantôt précédés d'un puits, tantôt groupés autour d'une antichambre ; ils ont tous

1. Λοιπόν Φοινίαη : Titre avant le § 113 (p. 469). Faut-il rapprocher cette indication d'un passage de Pline l'Ancien (V, 24) : « Libyphoenices vocantur qui Byzacium incolunt » ? Mais le Byzacium s'étendait au delà de Thapsus vers le Sud : voir p. 140.

2. Cette ville était, semble-t-il, mentionnée par le Périple, dans un passage aujourd'hui mutilé (§ 110, p. 88)… τής μιχράς.

3. Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 14. Tissot. II, p. 169.

4. Polybe, I, 87, 7. Tite-Live, XXX, 25, 11 (Hannibal y débarqua en 203, avec son armée d'Italie).

5. Appien, *Lib.*, 94. Les *Leptitani* sont indiqués dans la loi de l'année 111 parmi les peuples libres : *C. I. L.*, I, 200, 1. 79 ; *conf. Bell. Afric.*, VII, 1.

6. Tissot, II, p. 171. Voir le plan dans l'Atlas archéologique de la Tunisie, notice à la feuille de Moknine.

7. *Bell. Afri*c., LXII, 5 ; LXIII, 1.

8. Stadiasme, 113, p. 469. Conf. Hannezo, Molins et Montagnon, Bull. du Comité, 1897, p. 293.

9. Voir *Bell. Afric.*, LXII, 5.

10. XXIX, 2 : « egregiam munitionem oppidi ».

11. Daux prétendait avoir retrouvé les vestiges d'une triple enceinte : Tissot, II, p. 170 et 729. *Contra* : Hannezo, etc., p. 296.

12. Sur la rive gauche de l'Oued Bennane. Hannezo, etc., p. 297-8.

été violés. Au Sud-Ouest[1], une nécropole romaine recouvre des caveaux à puits, qui sont, au moins en partie, antérieurs à la destruction de Carthage[2]. Certains morts avaient été ensevelis dans une posture accroupie, selon un usage indigène[3].

Ruspina (Monastir[4]) apparaît pour la première fois dans l'écrit sur la guerre de César[5]. Mais le nom est phénicien[6] et autorise à admettre que la ville remontait à une antiquité plus haute. Elle était assise sur un sol rocheux, vers l'extrémité d'un vaste promontoire et en face de trois îlots. Il y avait un mouillage[7] à l'Est des îlots de la Tonnara et de la Quarantaine[8], et un port, abrité des vents d'Est et de Nord-Est par une langue de terre, à deux milles (trois kilomètres) de Ruspina, au Midi[9]. Notons aussi qu'on indique, en l'année 46 avant J.-C., des tours et des vigies très anciennes, sur des collines du voisinage[10].

Nous ignorons la forme phénicienne du nom que les Latins transcrivirent Ἁδρύμης, Ἁδρύμητον, Ἁδρύμητος, Ἁδρούμητος, *Hadrumetum*[11]. Hadrumète était une vieille colonie, fondée par des Tyriens[12], qui prit une assez grande importance,

1. Au Sud de l'amphithéâtre romain, au lieu dit Henchir Meskhal, sur la rive gauche de l'oued Bou Hadjar. Hannezo, etc., p. 298 ; Gauckler, *Bull. du Comité*, 1897, p. 467 ; de Smet, *ibid*., 1913, p. 329-342.

2. Noter, entre autres objets, une lampe grecque, trouvée dans un de ces caveaux : Gauckler, *Bull. du Comité*, 1901, p. CLXXXV, n° 1 ; *Catal. du musée Alaoui*, Supplément, p. 175, n° 695, et pl. XCV, fig. 1.

3. De Smet, l. c., p. 333.

4. Tissot, II, p. 165 et 728.

5. VI, 7 ; IX, 1 ; etc. On ne peut guère invoquer Silius Italicus (III, 250), qui mentionne Ruspina à l'époque de la seconde guerre punique.

6. Conf. Movers, II, 2, p. 514, n. 188 ; Tissot, I, p. 179 ; II, p. 165 et 728.

7. Signalé par le Stadiasme, 115, p. 470. Voir Tissot, I, p. 181 ; II, p. 166.

8. Dans l'îlot de la Tonnara, des excavations ont été prises à tort pour des citernes puniques (Tissot, II, p. 167 ; *contra* : La Blanchère, *ibid*., p. 810). Dans l'îlot de la Quarantaine, des cellules creusées dans le roc (Tissot, l. c. ; *Bull. de la soc. archéol. de Sousse*, III, 1905, pl. à la p. 25) sont probablement des tombeaux (La Blanchère, *l. c*.) ; il n'est nullement certain qu'elles datent de l'époque carthaginoise.

9. *Bell. Afric*., X, I. Voir Tissot, II, p. 166 et 728.

10. *Bell. Afric*., XXXVII, 5 : « turres speculaeque perveteres ».

11. Voir Wilmanns, *C. I. L*., VIII, p. 14 ; Dessau, dans *Real-Encyclopädie,* VII, p. 2178.

12. T. I, p. 362, 363.

mais dont l'histoire est à peu près inconnue. Le Périple la mentionne[1]. En 310, elle fut assiégée par Agathocle, auquel elle se rendit[2]. En 203-202, Hannibal y fit les préparatifs de sa campagne contre Scipion et y revint après la bataille de Zama[3]. En 149, elle se rallia aux Romains[4]. Elle occupait les pentes que Sousse couvre aujourd'hui. On peut croire que la citadelle était, comme la Casba, au point culminant, au Sud-Ouest[5] ; par contre, il faut rejeter les assertions de Daux, relatives à une enceinte phénicienne qui aurait enfermé de larges espaces à l'Ouest et au Nord de Sousse[6] aucun archéologue digne de foi n'a vu les traces de cette prétendue ligne de défense[7]. Des môles antiques, dont quelques vestiges ont été reconnus, limitaient un port extérieur, au Nord-Est de la ville indigène actuelle[8]. Mais rien ne permet de les attribuer à l'époque carthaginoise ; il est même probable qu'ils n'existaient pas en 46 avant notre ère[9]. A cette date, Hadrumète était pourvue d'un bassin intérieur, artificiel, qui portait le nom phénicien de « cothon[10] ». Nous ne savons pas où il était situé. On a supposé qu'une crique, perpendiculaire au rivage, s'allongeait jadis sous

1. § 110, p. 89 ; conf. p. 88, où le nom est altéré.

2. Diodore, XX, 17, 1 et 5.

3. Polybe, XV, 5, 3 ; 15, 3 (conf. Tite-Live. XXX, 29.1 ; 35, 4). Cornélius Népos. *Hannibal*, VI, 3 et 4. Appien. *Lib*., 33 et 47. — Hadrumète est aussi mentionnée en 195 : Tite-Live, XXXIII, 48, 4.

4. Appien, Lib., 94. Dans la loi de L'année 111, il ne reste plus que la première lettre du nom des *H[adrumetini]* : *C. I. L.*, I, 200, I. 79.

5. On n'en a pas la preuve : Carton, *Bull. de la soc, archéol. de Sousse*, V, 1907, p. 143, 141.

6. Voir Tissot, II, p. 151-4.

7. Hannezo. *Rev. archéol*., 1897, I, p. 20-22, et *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Sousse, notice, au n° IV du plan. Carton, l, c., p. 140-1.

8. Tissot, II, p. 154-5. Hannezo, *Rev. archéol., l. c*., p. 25, et Atlas archéol. c., n° I. Carton, *l. c.*, p. 141-2.

9. *Bell. Afric*., LXIII, 5 : vaisseaux de transport mouillés en dehors du cothon, ou port intérieur, en pleine mer; s'il y avait eu alors un port extérieur, ils y seraient sans doute entrés. Dans le Stadiasme (116, p. 470), nous lisons qu'Hadrumète n'a pas de port : ce qui veut dire peut-être que les navires marchands devaient mouiller au large.

10. *Bell. Afric*., LXII, 5 ; LXIII, 4 et 5. Ce port servait à des vaisseaux de guerre. Auprès, se trouvait sans doute l'arsenal maritime que mentionne Strabon. XVII, 3, 10.

le quartier septentrional de Sousse ; elle aurait été aménagée de manière à servir de ports[1] : hypothèse que réfutent la déclivité du terrain et des découvertes faites dans ce quartier[2]. D'autre part, Daux affirmait avoir retrouvé le cothon au Nord-Ouest du port extérieur, avec lequel il aurait communiqué par un canal, long de 260 mètres ; il aurait mesuré environ 175 mètres sur 160[3]. Des constatations récentes ont démontré que cela est inexact[4]. Cependant le cothon fut peut-être creusé à proximité de l'emplacement que Daux lui assignait[5].

Dans le Nord de 1a ville arabe, sous la rue de l'Église et sous l'église même, on a recueilli des stèles votives, autrefois plantées en terre[6], et des vases renfermant des ossements d'animaux sacrifiés[7]. Il y avait là un sanctuaire assez vaste[8], qui existait déjà au temps de, la Carthage punique, à en juger d'après le style de certaines stèles[9].

---

1. Daux, *apud* Tissot, II, p. 150. Hannezo, *Revue archéol., l. c.*, p. 26, et *Atlas archéol.*, n°11. Conf. ici, t. I. p. 369, n. 4.

2. Carton, *l. c.*, p. 142, 145. Voir ci-après, pour les restes d'un sanctuaire.

3. Tissot, II, p. 155-6 et pl. IX de l'atlas de Reinach, joint à son ouvrage.

4. C. Torr, *Rev. archéol.*, 1894, I, p. 299-300. Hannezo, *Rev. archéol., l. c.*, et *Atlas archéol.*, n° III.

5. Carton, *l. c.*, p. 142, 145.

6. Berger, *Gazette archéo.*, IX, 1884, p. 51-56, 82-87, pl. VII et XII (conf. *Rev. archéol.*, 1884, I, pl. VI ; Perrot et Chipiez, III, fig. 337 et 338, aux p. 461, et 463 ; *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890, fig. 33-35, aux p. 78-79). Carton, *Le Sanctuaire de Tanit à El Kénissia* (extrait des Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions, XII, 1ère partie, 1906), p. 141-7. Leynaud, C. r. Acad. Inscr., 1911, p. 470-480.

7. S. Reinach, *Rev. Archéol.*, 1884, I, p. 187 (moutons). Leynaud, l. c., p. 471-2 (moutons et volailles). Ces urnes étaient accompagnées de lampes et de fioles. — Pour les restes de sacrifices, enfouis sous le sol et surmontés de stèles, dans des sanctuaires phéniciens, conf. *supra*, p. 81.

8. Il s'étendait sur une longueur d'au moins cinquante mètres.

9. Voir la stèle de style égyptisant reproduite *Gazette archéol.*, 1884, pl. VII ( = *Instructions*, fig. 35). D'autres stèles de même type, trouvées, dit-on, au même endroit, auraient été rapportées en Europe par Daux, en 1869 (Berger, *l. c.*, p. 52) : on ignore ce qu'elles sont devenues. — Il est fort douteux que des pierres votives, offrant des dédicaces à Tanit Pené Baal et à Baal Hammon et antérieures au milieu du second siècle avant J.-C., aient été découvertes sur l'emplacement de ce sanctuaire, comme on l'a cru (Euting, *Punische Steine*, p. 24 et suiv., pl. XXIX-XXXII ; le même, *Sammlung der carthagischen Inschriften*,

Des caveaux à puits ont été retrouvés contre le mur occidental de la Casba[1] ; d'autres, contre la rempart de la ville indigène, au Nord-Ouest[2]. En ce dernier lieu, un vase peint, à figures, fabriqué au IVe siècle, faisait partie du mobilier déposé auprès d'un mort. Les tombeaux voisins de la Casba dataient, au plus tôt, du même siècle, car ils contenaient des monnaies carthaginoises, accompagnant des restes incinérés. Une importante nécropole d'aspect phénicien s'étend au Nord-Ouest de la Casba, sous le camp français[3] l'incinération y est plus fréquente que l'inhumation ; dans le mobilier funéraire, aucun objet n'est sans doute antérieur au IIIe, ou même au second siècle avant J.-C. Beaucoup d'urnes, remplies d'os calcinés, portent, tracés au pinceau ou au charbon, les noms des défunts, en une écriture cursive, intermédiaire entre l'alphabet punique et l'alphabet néopunique[4]. Tous ces noms sont phéniciens[5] : ils attestent que, si des indigènes vinrent se mêler aux colons, ceux-ci firent prévaloir leur langue, comme leur civilisation.

A El Kenissia, à 6 kilomètres au Sud de Sousse, une divinité phénicienne fut adorée dans un sanctuaire dont l'enceinte enferme des constructions romaines et que de nombreux dévots

---

Supplément, pl. I-VI ; conf. Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*, p. 432, pl. XIV, 7, et XV, 1). Elles proviennent très probablement de Carthage : Berger, *l. c.*, p. 86. La seule inscription punique sur pierre dont la provenance de Sousse soit à peu près certaine est une dédicace à Baal Hammon : Euting, *Pun. Steine*, p. 26, pl. XXXIII ; le même, *Sammlung*, Suppl., pl. VI, à droite ; Lidzbarski, *l. c.*, p. 432, pl. XV, fig. 2

1. Hannezo, *Bull. du Comité*, 1889, p. 381 et 387. Gœtschy, *ibid.*, 1900, p. 525-6 et pl. XXIX. *Atlas archéol., l. c.*, n° 8 du plan.

2. Hannezo, *Rec. de la soc. archéol. de Constantin*e, XXVI, 1890-1, p. 302-4 et planche. *Atlas archéol.*, n° 23 du plan.

3. *Atlas archéol.*, n° XIII du plan. Voir La Blanchère, *Comité*, 1888, p. 151-5 ; Hannezo, *ibid.*, 1889, p: 381-7 et plan à la pl. X ; Gœtschy, (*ibid.*, 1903, p. 156 ; Duhar, *ibid.*, 1904, p. 179-189 ; Gouvet, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, février 1915, p. XXXII-III.

4. Berger, *Rev. archéol.*, 1889, II, p. 21-41, 201-228 ; le même, *Comité*, 1889, p. 102-4 ; 1892, p. 67-68 ; 1904, p. 180-5 ; 1908, p. CLXVII et pl. XLIV ; conf. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, II, n^os^ 593-6, 900-8, 937, 944-953. Dussaud, *Comité*, 1914, p. 342-7.

5. Sauf peut-être *Comité*, 1914, p. 346 et 347, n^os^ 8 et 10.

visitèrent durant les deux premiers siècles de l'Empire[1]. Mais il remontait à une époque plus lointaine : une dédicace punique « au Seigneur (*sic*) Tanit Pené Baal », gravée sur une stèle, offre un type d'écriture que l'on peut rapporter approximativement au second siècle avant notre ère[2].

La région où s'élevaient Hadrumète, Ruspina, Leptis, Thapsus, Acholla[3] est appelée Βυσσάτις, ou Βυζαχίς par Polybe[4], *Byzacium* par Tite-Live[5] et Pline l'Ancien[6]. Polybe dit qu'elle était de forme circulaire et qu'elle avait 2 000 stades (355 kilom.) de pourtour[7], indication qui se retrouve dans Pline (250 milles[8], répondant à 2 000 stades[9]). Entre Sousse et le cap Kaboudia, près duquel était Acholla, on ne compte guère plus de 100 kilomètres. Mais la partie du littoral qui bordait la Byssatis pouvait dépasser Sousse au Nord et le cap Kaboudia au Sud : le chiffre donné par Polybe ne nous permet pas de savoir jusqu'où cette région, dont on célébrait la fertilité[10], s'avançait vers l'intérieur[11]. Elle dépendait de Carthage[12] ; cependant nous

1. Carton. *Le Sanctuaire*, etc. [v. *supra*, p. 138, n. 6].

2. Carton, *ibid*., p. 87 ; pl. II. Fig. 6.

3. Pour les quatre premières villes, voir Pline l'Ancien, V, 25 ; pour les deux dernières, Tite-Live, XXXIII, 48, 1.

4. III, 23, 2 : τήν Βυσσάτιν, XII, 1, 1 (citation faite par Étienne de Byzance. s. v. : Βύζαντες) : Πολύβιος Βυσαλάδα (sic sur les manuscrits; corriger Βυζαχίδα, car Étienne, ajoute que l'ethnique devrait être Βυζαχίτης) χώραν είναί φησι περί τάς Σύρτεις (les trois derniers mots, qui contiennent une erreur, ont dû être ajoutés au texte de Polybe). On trouve plus tard, dans Ptolémée (IV, 3, 6 [bis], p. 640, édit. Müller), l'appellation Βυζαχῖτις χώρα. — Hérodote (IV, 194) mentionne des Γύζαντες, qui habitaient la côte orientale de la Tunisie. Eudoxe de Cnide (apud Étienne de Byzance, s. v. Ζυγαντίς) les appelait Ζύγαντες, et une ville de Libye, Ζυγαντίς, était mentionnée par Hécatée (*ibid*.). Étienne (s. v. Βύζαντες) dit qu'Hérodote aurait dû écrire Βύζαντες. Mais rien ne prouve que cette critique soit fondée et que le nom du peuple indiqué par Hérodote et Eudoxe ait été apparenté au nom de la contrée dont il est question ici.

5. *L. c*. : « Byzacium — ita regionem quandam agri (lire peut être Afri) vocant ».

6. V, 24.

7. XII, 1. 1.

8. *L. c.*

9. En comptant huit stades pour un mille.

10. Polybe, III, 23, 2. Pline, l. c.

11. Conf. p. 98.

12. Polybe, *l. c.*

devons croire qu'elle n'était pas tout entière soumise à son autorité immédiate, qu'elle comprenait des territoires appartenant aux cités énumérées dans les pages précédentes.

Au Nord de Sousse, de l'autre côté du golfe d'Hammamet, avait été fondée la ville que les Grecs et, plus tard, les Romains appelèrent Néapolis. Thucydide la qualifie, à la fin du Ve siècle, de comptoir carthaginois[1] ; elle est aussi mentionnée dans le Périple[2]. Place forte, elle fut prise par Agathocle en 310[3], par le consul Pison en 148[4]. Elle était à 2 kilomètres au Sud-Ouest du lieu qu'occupe Nabeul, héritière de son nom[5]. A Néapolis aboutissait une route qui, venant de Carthage, coupait la base de la péninsule du cap Bon[6].

Kelibia, à une trentaine de kilomètres au Sud-Sud-Est du cap, a de même conservé le nom de Clupea[7], que lui donnèrent les Romains ; les Grecs l'avaient appelée Aspis. La ville antique était située au promontoire dit Ras Mostefa[8], sur un mamelon circulaire, haut de 84 mètres, dont la forme rappelait celle d'un bouclier (άσπίς)[9]. Le port, abrité des vents de Nord-Est, se trouvait à près de 2 kilomètres au Sud-Ouest de cette colline[10]. Suffisamment éloignée des parages dangereux du cap Bon, Aspis n'était qu'à 75 kilomètres de Pantelleria, escale entre la Sicile et l'Afrique ; en ligne droite, on compte environ 160 kilomètres jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest de la grande île. Agathocle jugea l'emplacement favorable à la

1. VII, 50 : Νέαν πόλιν, Καρχηδονιαχόν έμπόριον. Thucydide ajoute que ce lieu est distant de deux jours et une nuit du point le plus rapproché de la Sicile (l'intervalle est d'environ 215 kilomètres).

2. § 110, p. 89 : Νεάπολις.

3. Diodore, XX. 17, 1.

4. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

5. Voir *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Nabeul, n° 183.

6. Périple, *l. c.*

7. Clupea, etc. : pour les différentes formes de ce nom, voir Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 128.

8. Νεάπολις, Strabon, XVII, 3, 16.

9. Strabon. l. c. Stadiasme, 117, p. 470. *Conf. Atlas archéol. de la Tunisie*, f° de Kelibia, n° 67.

10. Stadiasme, *l. c.*

fondation d'une place forte, où il établit des Siciliens[1] et qui, après l'échec de ses projets africains, devint naturellement carthaginoise[2]. Elle servit de point d'appui aux Romains lors de l'expédition de Régulus, au milieu du IIIe siècle[3] ; elle les revit encore sous ses murs en 208[4] ; enfin, en 148, elle résista à Pison, qui l'assiégea vainement[5].

Après avoir doublé le cap d'Hermès[6] (cap Bon, ou Ras Addar), on entrait dans le golfe de Carthage, limité au Nord-Ouest par le cap d'Apollon[7], le *promunturium Pulchri* de Tite-Live[8], le Beau promontoire (Καλόν άχρωτήριον) de Polybe[9] (Ras Sidi Ali et Mekki, ou Ras et Terfa). La côte occidentale de la péninsule du cap Bon faisait en quelque sorte partie de la banlieue de Carthage. Les textes n'y signalent à l'époque punique que des carrières[10] et des eaux thermales[11]. Les carrières, qui fournissaient un calcaire coquillier, furent exploitées très tôt : dès le VIIe siècle, on en tirait des matériaux pour la construction des tombeaux de la ville voisine[12]. Elles se

1. Strabon, *l. c*. Voir aussi t. III, ch. I, § 6.

2. Strabon, *l. c.*: Ἀσπίδος, Καρχηδονιαχής πόλεως.

3. Polybe, I, 29, 2-6 ; 34, 11 ; 36, 6 et 12. Appien, Lib., 3. Zonaras, VIII, 12, p. 390, c ; 14, p. 392, c. Florus, I, 18, 19. Eutrope, II, 21, 2. Orose, IV, 8, 7 ; 9, 5 et 7.

4. Tite-Live, XXVIII, 29, 7 et 8. — Je ne crois pas qu'on puisse reconnaître la même ville dans la Clupea mentionnée par Tite-Live au livre XXIX, 32, 6 : voir t. III, ch. V, § 3.

5. Appien, *Lib*., 110. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

6. Ἑρμαία ‘άχρα : Périple, 110 et 111, p. 89; Pseudo-Aristote. *De mirabilibus auscultationibus*, 134 (d'après Timée) ; Polybe, I, 29, 2 ; I, 36, 11 ; etc. *Mercuri promunturium* : Tite-Live, XXIX, 27, 8 ; etc.

7. Ἀπόλλωνος ‘άχρα : Appien, Lib., 34. *Apollinis promanturiam* : Tite-Live. XXX, 24, 8 ; etc. Ἀπολλώνιον άχρωτήριον, dans Strabon, XVII, 3, 13, et Zonaras, IX, 12, p. 438. a. Il est à croire qu'Apollon et Hermès étaient ici des équivalents grecs de divinités phéniciennes.

8. XXIX, 27, 2. Pour le mot *Pulchri*, voir t. I, p. 457 ; n. 5. Pour la position, Tissot, I, p. 158, 540, 550.

9. III, 22, 5 ; 23, 1. Pour l'identification de ce cap avec le Ras Sidi Ali el Mekki, voir t. I, *l. c*.

10. Diodore, XX, 6, 3 : πρός τάς χαλουμένας Λατομίας. Strabon (XVII, 3, 16) indique des carrières (λατομίαι τιές) dans le golfe de Carthage, après Tunis et des eaux chaudes (θερμά) et avant le cap d'Hermès

11. Tite-Live, XXX, 24, 9 : « adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas ».

12. Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 153.

creusaient çà et là le long du rivage, depuis El Haouria jusqu'à Sidi Daoud, sur une étendue d'environ 13 kilomètres. Les principales paraissent avoir été près d'El Haouria, à 5 kilomètres au Sud-Ouest du cap, au lieu appelé encore aujourd'hui la Grande carrière (Rhar el Kébir[1]). La pierre était d'un transport facile : on n'avait qu'à la charger sur des chalands, qui traversaient le golfe. Les Eaux-Chaudes, situées en face de la capitale, se retrouvent à Hammam Korbous[2].

## VI

Entre la péninsule de Carthage et le Ras Sidi Ali el Mekki, la configuration du littoral a été très modifiée depuis l'antiquité par les apports de la Medjerda, le *Macaras* de Polybe[3], le *Bagrada* des auteurs latins. Ce fleuve passe dans un couloir, bordé à gauche par une ligne de collines qui se dirigent du Sud-Ouest au Nord-Est et dont Utique (Henchir bou Chateur) occupait l'extrémité, à droite par une arête qui s'oriente du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est et se termine à Galaat el Andeless[4]. Il va rejoindre la Méditerranée au Sud-Est de la lagune de Porto-Farina. Une plaine marécageuse s'étend autour des ruines d'Utique, qui sont aujourd'hui à 10 kilomètres de la mer. Mais, aux temps de la domination punique et plus tard encore, la Medjerda suivait un autre cours[5].

1. Barth, *Warderungen*, p. 133. Guérin, *Voyage*, II, p. 225-6. Tissot, I, p. 174 et 537. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CLIII-IV. — On a supposé que Missua, nom antique de Sidi Daoud, se rattachait à un mot phénicien signifiant carrière : Gesenius, *Monumenta*, p. 425 ; Meltzer, I, p. 464 ; Tissot, II, p. 138.

2. Tissot, I, p. 167-170. — A Hammam Korbous a été découverte une coupe à vernis noir avec dessins en blanc, qui date peut-être du IIe siècle avant J.-C. : Merlin, Comité, 1909, p. CLXII ; *Catal. du musée Alaoui*, Suppl., p. 295, n° 511.

3. Μαχάρας : I, 75, 5 ; I, 86, 9 ; XV, 2, 8.

4. Ou Galaat el Oued.

5. Sur cette question, voir Daux, *Recherches*, p. 126-136 ; Partsch, dans *Petermanns Mitteilungen*, XXIX, 1883, p. 202-5 ; Tissot, I, p. 74-88 ; Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder,* II, p. 159-174 ; Bernard, dans Bull. de *géographie historique*, 1911, p. 212-242 ;

Polybe[1] nous apprend qu'au milieu du IIIe siècle avant notre ère, elle longeait au Nord le massif du Djebel Ahmar et du Djebel Nahéli, qui s'interpose entre le continent et la presqu'île de Carthage ; elle débouchait au Nord-Ouest de la baie qu'a remplacée la lagune dite Sebkha er Riana[2]. Utique était alors une ville maritime, dont divers auteurs mentionnent le port, ou les ports[3].

Le nom phénicien dont les Grecs firent Ἰτύχη, Latins *Utika* n'est pas connu avec certitude[4]. Nous avons vu[5] qu'Utique fut une colonie de Tyr, fondée, selon une tradition qui n'est peut-être pas négligeable, à la fin du XIIe siècle. Indiquée vers l'année 350 dans une liste de villes dépendant de Carthage[6], dont elle était officiellement l'alliée[7], elle fut prise d'assaut et pillée par Agathocle[8]. Les mercenaires révoltés l'assiégèrent en vain[9] et ce fut de son plein gré qu'elle s'unit à eux[10]. Elle résista avec succès à Scipion l'Africain en 204-203[11] ; mais, un demi-siècle plus tard, en 149, elle se donna aux

consulter aussi l'*Atlas archéologique de La Tunisie*, feuilles d'El Ariana et de Porto-Farina. Nous croyons qu'elle mériterait une nouvelle étude, dans laquelle on éviterait de faire dire aux textes anciens postérieurs à Polybe ce qu'ils ne disent nullement.

1. I, 75, avec le commentaire de Tissot, l. c., p. 76-78. Voir aussi, pour la fin du IIIe siècle, Polybe, XV, 2, 8.

2. Voir la petite carte au tome III, ch. III, § 2.

3. Périple, III, p. 89 : Ἰτύχη πόλις χαί λιμήν. Tite-Live, XXV, 31, 13 (en 212) : « cum portum intrasset » (conf. XXIX, 35, 7). Appien (*Lib*. 75 ; en 140) dit qu'Utique offrait des ports sûrs (λιμένας... εὐόρμους) et de larges espaces où des armées pouvaient débarquer. Le même, *Lib*. 78 : έν τοΐς λιμέσι). — Port d'Utique au milieu du premier siècle avant J.-C. : *Bell. Afric*., LXII, 1, et XCVIII, 1 ; conf. César, *Bell. civ*., II, 25 ; Plutarque, Caton le Jeune, 70.

4. L. Müller (*Numism*., II, p. 159, 163-6 ; III, 70) rapporte avec hésitation à Utique des monnaies de l'époque romaine où se lit la légende אתג. Cette attribution est fort douteuse : conf. Tissot, II, p. 58.

5. T.I, p. 360-1.

6. Périple, *l. c.*

7. Voir t. I, p. 450.

8. Diodore, XX, 54-55.

9. Polybe, I, 70 et suiv.

10. Polybe, I, 82, 8-10 ; 83, 11 ; 88, 2-4. Diodore, XXV, 3, 2. Cornélius Népos, *Amilcar*. II, 4.

11. Polybe, XIV, 1, 2 ; 2, 2-4 ; 7, 1 ; 8, 1 : Tite-Live, XXIX, 34-35 ; XXX, 3 et suiv. Appien, *Lib*., 13, 14, 16, 25, 30.

Romains, avant même que la troisième guerre punique ne commençât[1].

Elle était, dit Appien[2], la plus grande cité de la Libye après Carthage. Elle couvrait une île, naturelle ou artificielle[3], et des hauteurs dominant cette île au Sud-Ouest[4]. Parmi ses temples[5], elle comptait le sanctuaire d'un dieu identifié avec Apollon, édifice qui passait pour être contemporain de la fondation de la colonie, et qui subsistait encore au temps de Pline l'Ancien[6].

De l'Utique phénicienne, on n'a retrouvé jusqu'à présent que quelques tombeaux : ils peuvent dater du Ve siècle, et même du VIe[7]. Il n'y a aucun compte à tenir des fantaisies de Daux[8], qui, ici comme à Carthage et à Hadrumète, a mystifié les archéologues. L'étroit chenal qui sépare l'île de la terre constituait vraisemblablement un petit port. Les vaisseaux pouvaient sans doute se mettre à l'abri et accoster ailleurs[9]. Mais il ne faut pas croire à l'existence d'un port militaire, qui aurait été creusé au Nord-Ouest de la ville et aurait entouré « le palais

1. Polybe, XXXVI, 3, 1, (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXVI, 1) ; XXXVI, 6, 1 (*alias* XXXVI, 4) ; XXXVIII, 7, 8 (alias XXXIX, 1). Appien, *Lib*., 75, 78, 94, 110, 114, 135. Tite-Live, *Épit*. l. XLIX. C. I. L., I, 200, I. 79.

2. *Lib*., 75 ; *Sic*., II, 3.

3. Voir t. I, p. 369, n. 2

4. *Atlas archéol. de la Tunisie*, notice et plan à la feuille de Porto-Farine.

5. Mentionnés par Diodore, XX, 55, 2.

6. Pline, XVI, 216.

7. Delattre, *C. r. Acad. Inscr.*, 1906, p. 60-62 (tombes que ce savant attribue au Ve siècle). Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CXCVI-VII (il mentionne une petite coupe de bucchero nero, objet qui ne dut pas être fabriqué après le VIe siècle). J. Martin, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, janvier 1915, p. XXI (Ve siècle). — Des stèles représentant des femmes en prière ont pu appartenir à des sépultures (conf. *supra*, p. 87), qui auraient été de date plus récente : *Catal, du musée Alaoui*, p. 66, n$^{os}$ 814-818. Autres tombeaux, d'une époque indéterminée : Delattre, dans *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 323. — L'inscription punique, probablement funéraire, publiée dans le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, II, p. 162, n° 772, a été trouvée, non pas à Utique, mais à Carthage, dans la région de Damous el Karita : voir *Comité*, 1897, p. 447 et 448.

8. *Recherches*, 113 et suiv. Conf. Tissot, II, p. 62 et suiv. ; pl. VI de l'atlas de Reinach.

9. Appien mentionne des ports : voir p. 144, n. 3.

de l'Amirauté[1] » : c'est ainsi que Daux qualifie des ruines de thermes romains[2].

En 203, une flotte carthaginoise stationna dans un port appelé Rusucmon, qui était très voisin d'Utique[3], et, comme l'atteste le mot *rus*, premier élément du nom, auprès d'un cap, c'est-à-dire du Ras Sidi Ali el Mekki[4]. Ce port, ou plutôt ce mouillage, se trouvait donc vers Porto-Farina[5].

La ville à laquelle Bizerte a succédé était située entre la mer et un vaste lac[6], dont l'émissaire la traversait. Ce fut pour cette raison que les Romains, adoptant une dénomination grecque, l'appelèrent Hippo Diarrhytus[7] (« Hippo traversée par l'eau »), épithète qui la distinguait d'Hippo Regius (Bône). Des textes grecs se rapportant à l'époque carthaginoise lui donnent le nom d'Hippou Acra[8], qui dut s'appliquer d'abord

1. Daux, *l. c.*, p. 160 et suiv., pl. V-VII Tissot, II, p. 62-71 et pl. III-V de l'atlas. Perrot et Chipiez, III, p. 391-9, fig. 271-3.

2. C. Torr, *Rev. archéol.*, 1894, II, p. 46 et 306. Voir aussi J. Martin. *L. c.* — Daux indique encore un cothon, bassin rectangulaire creusé sur le bord de l'île : *l. c.*, p. 158 et 263; Tissot, II, p. 61.

3. Tite-Live, XXX, 10. 9 : « in portum (Rusucmona Afri votant) classem ad pulere », et le contexte (Rusucmona est la véritable leçon : voir Riemann, apud Tissot. I, p. 558, n. 2). Tite-Live copie ici Polybe : il laisse à l'accusatif de ce nom la forme qu'il a trouvée dans l'auteur grec. — Il est probable que la flotte punique stationnait au même lieu quelques mois plus tard, lors de l'attentat contre les députés de Scipion : voir Polybe, XV, 2, 7 et l'ensemble du récit.

4. Il ne s'agit certainement pas de la pointe de Galaat et Andeless, qui était occupée par les Romains. — Le Ras Sidi Ali el Mekki s'appelait le promontoire d'Apollon. Faut-il reconnaître dans *ucmon* le nom altéré du dieu Eshmoun (Tissot, I, p. 558) ? Mais l'Eshmoun qu'adoraient les Phéniciens d'Occident fut identifié avec Esculape, non avec Apollon.

5. Conf. Guérin, II. p. 16 ; Tissot, I, p. 558, et II, p. 87.

6. Le Périple (III, p. 89) mentionne ce lac : Ἀπό Ἰτύχης εἰς Ἵππου ‘άχραν «Ἵππου πόλις (sic sur le manuscrit), χαί λίμνη έπ' αύτή έστί. Diodore (XX, 55, 3) fait remarquer que le lac constituait pour la ville une défense naturelle.

7. Voir les textes cités par Wilmanns, *C. I. L.*, VIII, p. 152, et Tissot, II, p. 91. Pline l'Ancien, V, 23 : « Hipponem... Diarrhytum Graecis dictum propter aquarum inrigua ».

8. Diodore, *l. c.* et XX, 57, 6. D' Ἵππου ‘Άχρα, fut formé, comme l'indique Étienne de Byzanee (s. v.), l'ethnique Ἱππουαχρίτης. Ce mot devint par contraction Ἱππαχρίτης, qu'on trouve dans Polybe, 1, 70, 0; 73, 3; 77, 1; 82, 8 ; 88, 2 (altéré dans Diodore, XXV, 3, 2 : Ἱππαχρῖνοι) ; conf. Tite-Live, XXV, 1A, 5 : Hippacritanus. Appien, rencontrant cet ethnique sous une forme altérée, a forgé le nom de ville Ἱππάγρετα (pluriel neutre) ; Lib., 110 et 111 ; il n'y p pas à tenir compte de cette bévue (comme l'a fait M. Kahrstedt,

à un cap voisin[1], le cap Blanc[2]. Nous ignorons la forme exacte du nom phénicien[3]. Hippo, — on ne sait s'il s'agit de Bizerte ou de Bône, — était une vieille colonie des Phéniciens d'Orient[4]. Un passage mutilé d'Étienne de Byzance permet de supposer qu'Hécatée citait l'une des deux villes homonymes[5]. Le Périple mentionne celle qui s'élevait à Bizerte. Agathocle s'en empara[6]. Il vit l'importance de ce lieu, pourvu, grâce au lac, d'un incomparable abri, au bord du détroit qui relie les deux bassins de la Méditerranée. Aussi entreprit-il d'en faire une place forte et un port militaire[7]. Lors de la première guerre punique, des corsaires italiens eurent l'audace de pénétrer dans le canal[8] ; ils commirent de grands dégâts. Mais les

p. 486, n. 2, et p. 633 : il voudrait retrouver dans γρετα le mot phénicien קרת, ville). Le Périple (l. c.) appelle la ville Ἵππου πόλις Un trouve aussi dans Appien (Lib., 30) et dans Zoneras (VIII, 16, p. 397, a ; IX, 29, p. 467 a) la forme Ἱππώνα, à l'accusatif Ἱππώνος, au génitif, dans Appien, 135) ; dans Camélias Népos (*Amilcar*, II, 4), *Hipponem*. Polybe (XII, 1, 2) indiquait en Libye Ἱππών ; on ne sait laquelle.

1. Le Périple me parait mentionner ce cap dans le passage cité p. 140, n. 6 : je ne crois pas qu'il y ait lieu de corriger le manuscrit. — Pseudo-Aristote. *De mirabil. auscult.*, 134 (d'après Timée) : ἐν Ἰτύχη..., ἡ χεῖται... ἐν τώ χόλπω τώ μεταξύ Ἑρμαίας χαί τής Ἵππου ‘άχρας. Les limites du golfe sont indiquées ici par deux caps. D'ailleurs, ce texte est inexact en ce qui concerne le second cap, puisque le golfe sur lequel Utique était située se terminait au cap d'Apollon, et non pas à un promontoire voisin de la ville appelée, d'après ce promontoire, Ἵππου ‘άχρα.

2. Le *promunturium Candidum* de Méla (I, 34) et de Pline (V, 23).

3. Rien ne prouve que, sur des monnaies de Sidon, les lettres אפא désignent Bizerte ou Bône : voir t. I, p. 363. Il n'est pas prouvé non plus qu'il faille, avec L. Müller (*Numism.*, III, p. 53-57 ; supplément, p. 66), rapporter à Bône des monnaies africaines, datant probablement du premier siècle avant notre ère, où on lit la légende אפון. M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, V, p. 321) voudrait retrouver le nom antique de Bizerte ou de Bône, sous la forme אפת, dans une épitaphe de Carthage (la lecture est incertaine).

4. T. I, p. 362-3.

5. Voir t. I, p. 344, n. 3.

6. Diodore, XX, 55, 3.

7. Appien. *Lib.*, 110. Dans ce passage, Appien dit par erreur qu' « Hippagreta » était entre Carthage et Utique. Ailleurs (135), il place, comme il convient, Utique entre Carthage et Hippo.

8. Zonaras, VIII, 16, p. 397, a-b : εἰς Ἱππώνα Λιβυχήν πόλιν εἰσπλεύσαντες, etc. il s'agit sans doute de Bizerte, et non de Bône. Tandis que ces corsaires étaient occupés à leur œuvre de destruction, les habitants fermeront avec des chaînes l'entrée du port : c'est-à-dire l'entrée du canal qui traversait la ville. Pour cet épisode, voir t. III, ch.II, § 4.

remparts de la cité défièrent les mercenaires[1], avec lesquels elle fit ensuite cause commune[2] ; ils défièrent aussi deux généraux romains, Scipion en 203[3], Pison en 148[4]. Autour du lac, le texte du Périple, tel qui il nous est parvenu, indique plusieurs villes, entre autres Pségas[5] :ce passage est certainement altéré et ne mérite guère confiance[6].

Tabarca, dont le nom, probablement libyque[7], date de fort loin (dans l'antiquité *Thabraca*), fait face à une île, sur une baie qui reçoit l'oued et Kébir, venant de la Khoumirie. Polybe parait l'avoir connue[8], ce qui ne prouve pas qu'il y ait eu là une cité phénicienne. Mais Tabarca est sans doute mentionnée sous un autre nom dans le Périple, parmi les possessions de Carthage : « les Pithécuses et un port; en face, une île et, dans l'île, la ville d'Euboia[9] ». Les Pithécuses étaient, d'après cet écrit, entre Hippou Acra et Thapsa (Philippeville), et des vers de Juvénal[10] témoignent de la célébrité des singes (en grec πίθηχοι) qui vivaient dans les forêts de Thabraca. Euboia, — cette appellation grecque est peut-être un nom phénicien déformé, — aurait été un établissement analogue à celui que les Génois occupèrent dans l'île pendant plus de deux cents ans,

1. Polybe, 1, 70, 9 ; 73, 3 ; 77, 3.

2. *Id*., I, 82, 8 ; 88, 2-4 ; conf. Diodore, XXV, 3, 2. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 4.

3. C'est du moins ce que dit Appien, *Lib*., 30.

4. Appien, 110. Zonaras, IX, 29, p. 467, a.

5. § 111, p. 90 : Ψέγας.

6. Des tombes puniques, datant des IIIe-IIe siècles avant J.-C., ont été découvertes à Henchir Beni Nafa, à 5 kilomètres à l'Ouest-Sud-Ouest de Bizerte : note de M. Merlin, à paraître dans *Bull. archéol. du Comité, année* 1915.

7. On a proposé sans raison des étymologies phéniciennes : voir Tissot, II ; p. 95, n. 1.

8. XII, 1, 4 (citation d'Étienne de Byzance) : Τάβαθρα, πόλις Λιβύης. Lire Τάβραχα ? — Il est fort douteux qu'il faille attribuer à Thabraca et à une ville, maritime voisine, Tuniza (aujourd'hui La Calle), des monnaies à légende punique : opinion de L. Müller (*Numism*., III, p. 52-53 ; Supplément, p. 65-66), réfutée par L. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie* (Mâcon, 1912), p. 40-41.

9. § 111, p. 90 : Πιθηχοΰσαι χαί λιμήν χατ' έναντίον αύτών χαί νήσος χαί πόλις έν τή νήσω Εϋβοια.

10. X, 193-5.

du XVIe au XVIIIe siècle; comme à l'époque romaine et de nos jours encore, le port devait être entre l'île et le continent[1].

Au large de Tabarca[2], l'île volcanique de la Galite[3] a pu servir d'escale à des vaisseaux, qui, de Carthage, se rendaient vers l'Ouest de la Sardaigne ou vers les Baléares. On y a retrouvé quelques indices d'occupation punique : monnaies carthaginoises[4] ; tombeaux creusés dans le tuf, relativement récents[5].

Les ruines romaines d'Hippo Regius sont auprès de Bône, sur le rivage occidental d'un golfe que le massif de l'Édough protège des vents d'Ouest et de Nord-Ouest. Au Nord, s'avance le cap de Garde, auquel les Grecs donnèrent, autant qu'il semble, le nom d'Hippou Acra[6]. La Seybouse vient aujourd'hui longer l'emplacement de la ville morte; autrefois, elle débouchait sept kilomètres plus à l'Est[7]. Hippo ne figure pas dans la liste du Périple, mais nous sommes disposé à l'identifier avec Acra Hippou, dont un lieutenant d'Agathocle s'empara et que Diodore[8] distingue expressément de la ville homonyme située à Bizerte. Tite-Live la mentionne à deux reprises, à propos d'événements qui se passèrent vers la fin du IIIe siècle : une fois sous le nom d'*Hippo*[9], une autre sous le nom d'*Hippo Regius*[10]. Cette épithète est un anachronisme, à moins qu'Hippo ne fût déjà rattachée é un royaume numide : hypothèse

1. Conf. Tissot, I, p. 231-2.

2. A environ 70 kilomètres au Nord-Nord-Est.

3. Καλάθη dans Ptolémée, IV, 3, 12, p. 600. *Galata*, dans Méla, II, 120 ; Pline, III, 92 ; V, 42 ; XXXV, 202 ; etc.

4. Tissot, I, p. 233.

5. Toutain, *Mélanges de l'École de Rome*, XI, 1891, p. 454-6. *Atlas archéol. de la Tunisie*, f° du Cap Negro. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCLXXX-II et pl. LXXXIII.

6. Ptolémée, IV, 3, 2, p. 615 : Ἵππου ἄκρα. Pour cette indication, voir Gsell, *Atlas archéol. de L'Algérie*, f° 2 (Herbillon), n^os^ 2 et 9.

7. Gsell, *Atlas*, f° 9 (Bône), n° 180.

8. XX, 57, 6 : τήν ὀνομαζομένην Ἄκραν Ἵππου. Voir t. III, ch. I, § 7.

9. XXIX, 32, 14 : « inter Cirtam Hipponemque ».

10. XXIX, 3, 7 : « ad Hipponem Regium ».

que contredit le récit de l'historien, puisqu'il s'agit d'un acte d'hostilité des Romains contre les Carthaginois[1].

On a dégagé à Hippone, sur une étendue d'environ quarante mètres, un mur très ancien, qu'avaient recouvert des habitations construites aux premiers siècles de notre ère[2]. Il est en pierres énormes, parallélépipèdes mesurant 1 mètre — 1 m. 20 de largeur, 0 m. 60 — 0 m. 70 de hauteur et jusqu'à 4 mètres de longueur. Les blocs, ajustés sans ciment, ont été dégrossis au coin et à la masse, et non pas taillés au ciseau, à la manière romaine. Six assises au moins sont demeurées en place. L'une des faces offre de forts bossages ; l'autre est irrégulière et devait rester invisible. Orienté du Nord au Sud, ce mur tournait ensuite vers l'Ouest[3]. La direction qu'il suit ne permet pas d'y reconnaître un quai[4] et il n'est guère probable qu'il ait fait partie d'un rempart[5]. Peut-être formait-il le rebord d'une plateforme qui aurait porté un grand édifice, un temple. Auprès, ont été exhumées plusieurs pierres en tronc de pyramide renversé, ornées de feuilles ; elles coiffaient jadis des piliers[6]. La facture de ces morceaux n'est pas romaine[7]. Quant au mur, il rappelle trop certains ouvrages des côtes de la Syrie[8] pour qu'on ne lui attribue pas une origine phénicienne.

---

1. Silius (III, 259) cite « antiquis dilectus regibus Hippo », parmi les villes de l'empire de Carthage au temps de la seconde guerre punique ; Mais ce témoignage est de fort mince valeur.

2. Papier, *comité*, 1899, p. CXCIX. De Pachtere, *Mélanges de l'École de Rome*, XXXI, 1911, p. 322-3, fig. 1 ; pl. XIII-XIV. Gsell, *Atlas*, f° 9, p. 8, n° 8 du plan, et aux additions.

3. A un niveau supérieur, des murs de l'époque romaine courent perpendiculairement à ce gros mur, avec lequel ils n'ont rien de commun.

4. Voir de Pachtere, l. c., p. 323.

5. Un mur d'enceinte aurait eu deux parements et aurait sans doute été plus épais. Il est à croire aussi qu'il aurait enfermé le mamelon voisin, propre à constituer une bonne position défensive. Or notre mur prend une autre direction au pied de ce mamelon.

6. De Pachtere, p. 323-6, fig. 2-3.

7. Quoi qu'en dise M. Kahrstedt, p. 92, n. 1.

8. A Arad et à Sidon : Renan, *Mission de Phénicie*, pl. 2 et 68 ; Perrot et Chipiez, III, fig. 7 et 41, aux p. 25 et 104 : Conf. aussi le mur maritime de Carthage : *supra*, p. 34 et suiv.

Sur le mamelon Saint Augustin, qui domine l'emplacement d'Hippone, de nombreuses stèles se dressaient dans un lieu sacré et surmontaient des vases remplis d'ossements d'animaux (coutume que nous avons constatée à Hadrumète[1]). La plupart de ces ex-voto datent de l'Empire romain et n'attestent que la survivance à Hippo Regius de vieux rites phéniciens[2]. Cependant le style et les images de quelques stèles dénotent une époque plus reculée[3], quoiqu'on ne puisse pas affirmer qu'elles soient contemporaines de la domination carthaginoise.

Mieux que les documents archéologiques et les brèves indications des textes, la persistance, tout autour de la ville, jusqu'au Ve siècle après J: C., de la langue apportée de Syrie en Afrique[4] prouve qu'Hippone fut un foyer important de civilisation phénicienne[5].

« Thapsa, ville et port » que signale le Périple, se confondait certainement avec Thapsus, ville mentionnée au temps de la guerre d'Hannibal, à peu de distance de Cirta (Constan-

1. P. 138.

2. Sur ces découvertes, voir Gauckler, *Comité*, 1905, p. CLXXIX-CLXXXI (conf. Gsell, ibid., 1900, p. 376-379).

3. Signe dit de Tanit et caducée : *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XXX, 1903, p. 3, n. 7 ; Gauckler, l. c., p. CLXXX ; voir aussi la stèle reproduite dans *Bull. de l'Acad. D'Hippone*, XVIII, 1882, pl. VIII. Une stèle gravée (plus ancienne que les stèles sculptées de l'époque romaine), représentant probablement une déesse, devait, à en juger par l'endroit où on l'a trouvée, appartenir au même sanctuaire : Berger, *Comité*, 1896. p. 221-2.

4. Voir les textes de saint Augustin énumérés par Gsell, *Atlas*, f° 9, p. 5, col. 2, en bas.

5. Sur la côte, entre Hippo Regius et Rusicade, à l'Ouest de Tacatua (Gsell, *Atlas*, f° 2, Herbillon, n° 5), dans les parages du cap de Fer, le Géographe de Ravenne (V, 4, p. 347, édit. Pinder et Parthey) mentionne le « Monumentum Anibal (sic) ». On ne sait l'origine de cette dénomination, peut-être fantaisiste. S'agit-il de quelque vieille construction, par exemple une tour de signaux, que les Romains auraient attribuée à l'époque punique ? — Ptolémée (IV, 3, 2, p. 615) place à l'Est de Tacatua un lieu qu'il appelle Κόλλοψ Μιχρός. Il donne le méme nom Κόλλοψ à Chullu, qui fut sans doute une colonie punique. Il est donc possible que Κόλλοψ Μιχρός ait été aussi un établissement carthaginois. On peut supposer que l'emplacement de ce lieu a été indiqué inexactement par Ptolémée et qu'il répond à *Culucitanis*, c'est-à-dire, semble-t-il, à Sidi bou Mérouane, au Sud-Est du cap de Fer, en face de Chullu (Collo) : Gsell, *l. c.*, f° 2, n° 2.

6. § III, p. 90 : Θάψα χαί πόλις χαί λιμήν.

tine)[1]. Un géographe romain nous fait connaître un fleuve homonyme, le Thapsus, « près de Rusicade »[2]. Celle-ci s'élevait à Philippeville[3], port actuel de Constantine ; auprès, débouche l'oued Safsaf, c'est-à-dire le Thapsus. Nous avons déjà rencontré une Thapsus sur la côte orientale de la Tunisie[4] ; quant au nom de Rusicade[5], il dut être donné d'abord au promontoire (*roush*) qui domine Philippeville et que les indigènes appellent encore Ras Skikda ; plus, tard, il fut appliqué à la ville même. Parmi les découvertes faites en ce lieu, celles qui témoignent d'un passé phénicien n'ont guère d'importance : une tête sculptée, en grès[6], un chapiteau d'ordre ionique[7], une stèle votive[8], un caveau funéraire avec quelques objets en bronze et en verre[9]. Ces vestiges sont peut-être postérieurs à l'époque où Thapsus dépendait de Carthage.

A 4 kilomètres au Nord-Ouest de Philippeville, une baie, abritée des vents d'Ouest, a pu servir de port, par les gros temps, aux vaisseaux qui n'auraient pas été en sûreté devant Thapsus. Là se trouve le petit village de Stora, nom auquel on a cherché une étymologie phénicienne, fort contestable[10].

Chullu[11], aujourd'hui Collo, était située sur le côté oriental

1. Tite-Live, XXIX, 30, 5 : « prollciscenti ad Syphacem Lacumazae regulo ad Thapsum occurrit ». Syphax était sans doute à Cirta (conf. p. 98, n. 4).

2. Vibius Sequester, dans *Ceographi latini minores*, édit. Riese, p. 151 : « Thapsus Africae, iuxta Rusiccade ».

3. Gsell, *Atlas*, f° 8 (Philippeville), n° 196.

4. P. 133.

5. On a proposé diverses explications de ce nom : voir Gsell, l. c., f° 8, p. 12, col. 1.

6. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 67-68 ; pl. X. fig. 3.

7. *Ibid*., p. 72 ; pl. XI, fig. 4. Je crois ce chapiteau punique. Les chapiteaux ioniques romains de l'Afrique du Nord sont de types tout différents.

8. Ibid., p. 28 (signe de Tanit et caducée).

9. Gsell, *Atlas*, f° 8, p. 15, n° 25 du, plan. Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie. Archéologie*, pl. 32, fig. 10-20; texte explicatif par Gsell (Paris, 1912). p. 33.

10. Du nom divin Ashtoret : voir Gsell, *Atlas*, f° 8, n° 194. — Au Nord de Stora, s'étend l'îlot de Srigina (*ibid*., n° 193), qu'on a voulu, sans bonnes raisons, identifier avec Υδρας νήσος de Ptolémée (IV, 3, 12, p. 660). Au IVe siècle, Éphore (*Fragm. hist. graec*.. I, p. 261, n° 96 : citation d'Étienne de Byzance) mentionnait Υδρα, νήσος Λιβύης περί Καρχηδόνα.

11. Gsell, *Atlas*, f° 8, n° 29. Ptolémée (IV, 3, 2, p. 614) l'appelle Κόλλοψ Μέγας ή Χούλλου.

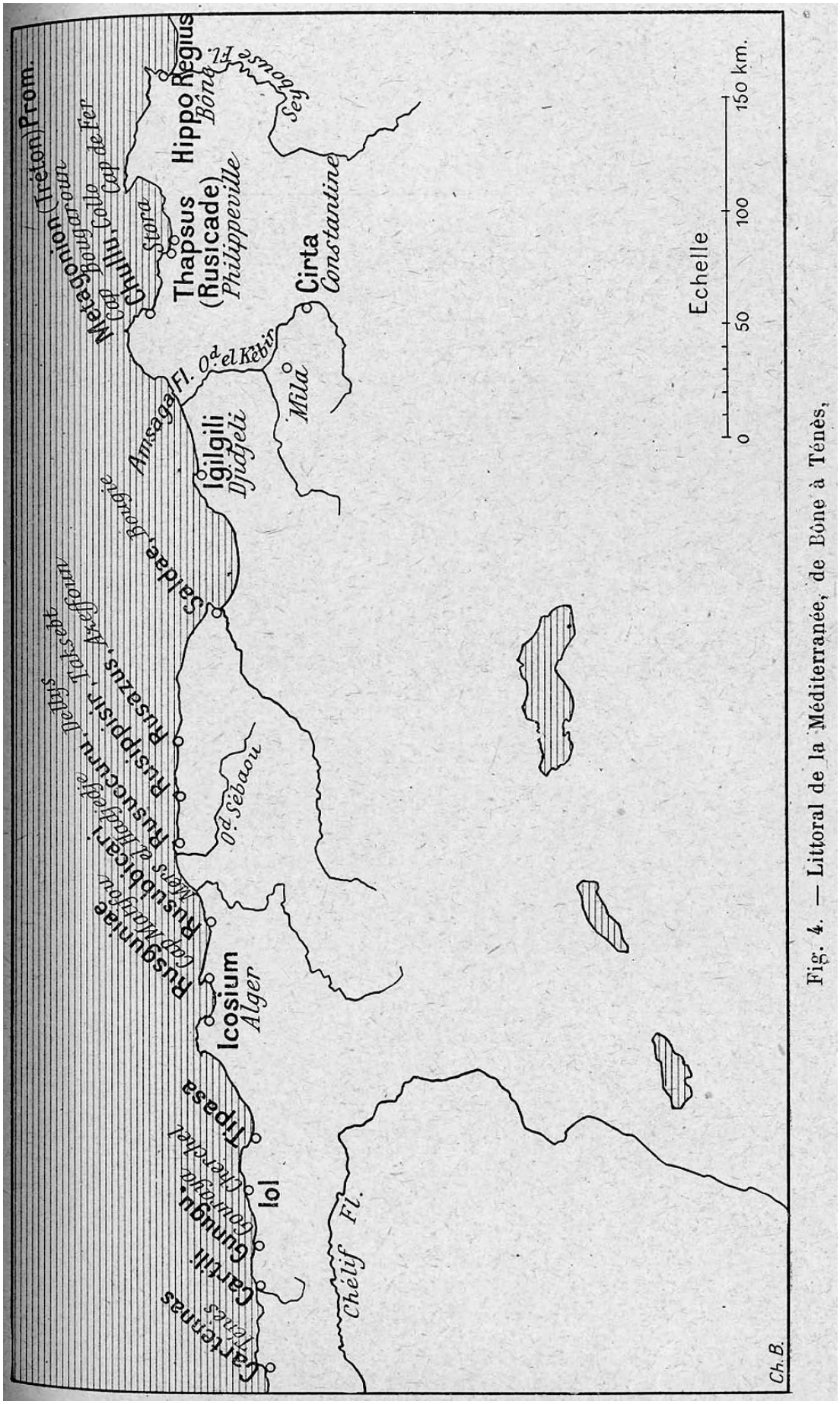


Fig. 4. — Littoral de la Méditerranée, de Bône à Ténès.

d'une large saillie que le cap Bougaroun termine au Nord. Elle n'est citée nulle part avant l'Empire romain[1], et les teintureries de pourpre qui lui valurent alors une certaine renommée[2] ne sont pas une preuve suffisante de son origine phénicienne[3]. Mais on a fouillé à Collo des caveaux funéraires[4], contenant un mobilier analogue à celui des tombes les plus récentes de Carthage, à celui des cimetières d'El Alia, de Mahdia, de Lemta, de Sousse dont nous avons parlé : poteries puniques, objets importés d'outre-mer, tels que des vases à couverte vernissée noire, des lampes de type grec, des coupes hémisphériques à ornements végétaux moulés[5]. Les morts avaient été en général incinérés ; pourtant on a rencontré des ossements non calcinés, entassés pêle-mêle[6]. Dans certaines sépultures avaient été déposées des monnaies carthaginoises ; dans d'autres, des monnaies de rois numides ; ailleurs, les deux séries étaient représentées[7]. Ces tombes datent d'une époque dont nous pouvons fixer approximativement les limites entre la fin du IIIe siècle et le début du premier : peut-être, au temps on l'on creusa les plus anciennes, Carthage était-elle maîtresse de Chullu.

---

1. Après Thapsa, vers l'Ouest, le Périple (111. p. 90) indique Καύχασις πόλις χαί λιμήν. S'il s'agit de Chullu, le nom aurait été bien altéré.

2. Solin, XXVI, 1 : « Chulli purpurario fuco Tyriis velleribus comparata ».

3. Chullu pourrait être un nom phénicien, a rapprocher d'Achulla, Acholla (*supra*, p. 130, et t. I, p. 372, n. 5) : conf. Gesenius, *Monumenta*, p. 422.

4. Hélo, Comité, 1895, p. 343-368. Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Paris, 1903), p. 42-46. Le même, *Atlas*, f° 8, p. 4, col. 2.

5. Gsell, *Gouraya*, p. 22, 26, 44-46. Hélo, l. c., p. 365.

6. Hélo, p. 348, 365. Gsell, l. c., p. 14.

7. Hélo, p. 345-6.

## VII

Dans l'hiver de 219-218. Hannibal fit passer des troupes espagnoles « dans les Métagonia de la Libye[1] ». « Des villes appelées Métagonites[2] », il tira 4 000 fantassins, qui furent envoyés à Carthage, pour contribuer à la défense de la capitale, si les Romains la menaçaient, et aussi pour servir d'otages. Ces indications ont été empruntées par Polybe au texte grec d'une inscription qu'Hannibal lui-même dédia dans le temple de Junon Lacinienne, près de Crotone. Il y avait donc, dans l'Afrique du Nord, une région appelée en grec Μεταγώνια, comprenant un certain nombre de villes[3] qui faisaient partie de l'empire carthaginois.

Ce nom se retrouve dans d'autres textes. Le *promunturium Metagonium* de Pomponius Méla[4] répond au cap Bougaroun[5], dont l'extrémité est le point le plus septentrional de la côte algérienne. C'était aussi au cap Bougaroun qu'un demi-siècle avant Hannibal, Timosthène, amiral de Ptolémée Philadelphe, plaçait le Métagonion, situé, disait-il, en face de Marseille[6]. Pline l'Ancien affirme que les Grecs appelaient Metagonitis la Numidie, limitée du côté de l'Occident par l'Ampsaga[7] (oued el Kébir), qui débouche à peu de distance au Sud-Ouest du cap Bougaroun. Le vieux géographe. Hécatée connaissait déjà le

1. Polybe, III, 33, 12 : εἰς τά Μεταγώνια τής Λιβύης.

2. *Ibid*., 13 : ἀπό τών πόλεων τών Μεταγωνιτών. Tite-Live (XXI, 21, 12 et 13), qui a reproduit les indications de Polybe, a supprimé ces deux noms propres.

3. Le chiffre de 4 000 fantassins répondrait, très approximativement, à une population totale de 30 000 âmes (conf. Kahrstedt, p. 105), en supposant qu'Hannibal ait enrôlé tous les hommes capables de porter les armes. Mais c'est ce que nous ignorons ; il est même probable qu'il n'en fut pas ainsi.

4. I, 33.

5. Gsell, *Atlas*, f° 1 (Cap Bougaroun). Ce cap est appelé Τρητόν par Strabon (XVII. 3, 13) et Ptolémée (IV, 3, 2, p. 614).

6. Strabon, XVII, 3, 6 (τό Μεταγώνιον).

7. V, 22 : « Ab Ampsaga Numidia est,... Metagonitis terra a Graecis appellata ».

terme Métagonion : il l'appliquait, selon Étienne de Byzance, à une ville de Libye[1], dont nous ignorons l'emplacement. D'après Ératosthène, le mont Abilyx, qui se dressait sur la côte africaine du détroit de Gibraltar, était « dans le Métagonion, peuple de Nomades »[2]. Artémidore niait, il est vrai, l'existence de ce peuple[3], mais il faisait peut-être une querelle de mots à son devancier: Ératosthène avait probablement voulu parler d'une contrée habitée par des Numides[4]. Strabon[5] dit qu'on appelait Métagonion un lieu sec et stérile, voisin de l'embouchure de la Molochath (la Moulouia), et, dans un sens plus général, tout le pays montagneux qui s'étend jusque-là, depuis le cap Cotés (cap Spartel, à l'angle Nord-Ouest de l'Afrique). Enfin Ptolémée mentionne, près du détroit, une peuplade, les Métagonites, ainsi qu'une région Métagonite[6] ; il donne le nom de cap Métagonite à un promontoire situé à l'Ouest de la Molochath[7] : il s'agit soit du cap de l'Eau[8], soit du cap des Trois-Fourches[9].

De ces divers témoignages, nous pouvons conclure que les Grecs, traduisant sans doute un terme phénicien, appelèrent Métagonion, ou Métagonia, la bande de littoral qui s'allonge du cap Bougaroun au cap Spartel[10], et que le nom fut ensuite

1. *Fragm. hist. graec.*, I, p. 25, n° 324 : Μεταγώνιον, πόλις Λιβύης..

2. Apud Strabon, III, 5, 5 : έν τώ Μεταγωνίώ, Νομαδιχώ 'έθνει.

3. Strabon, l. c.

4. Nous avons indiqué (p. 100) la grande extension de l'ethnique Νομάδες.

5. XVII, 3, 6.

6. IV, 1, 3, p. 585 : Μεταγωνΐται ; ... τήν Μεταγωνΐτιν χώραν..

7. IV, 1, 3, p. 583 : Μεταγωνΐτις 'άχρα.

8. Tissot, dans *Mémoires présentés à L'Acad. des Inscriptions*, IX, 1ère partie (1878), p. 148-150.

9. Müller, édit. de Ptolémée, n. à la p. 583. Il faudrait admettre une interversion, car Ptolémée, allant de l'Ouest à l'Est, place 'Ρουσάδειρον (Melilla, au Sud-Est du cap des Trois-Fourches) avant la Μεταγωνΐτις 'άχρα.

10. Selon Pline (l. c.), *la Metagonitis terra* était à l'Est de l'Ampsuga et se confondait avec le Numidie, qui prenait fin à la Tusca (près de Tabarca). Elle aurait donc compris, outre la région da cap Bougaroun, une assez grande longueur de côtes, situées au delà du cap dans la direction de l'Orient. Mais on peut se demander si Pline n'a pas fait erreur en étendant ainsi vers l'Est la Metagonitis ; s'il n'aurait pas dû dire, au contraire,

appliqué spécialement à des lieux, à des régions qui faisaient partie de cette côte. On a supposé[1] avec quelque vraisemblance qu'il signifiait d'abord « le pays après le Gonion », μετά τό Γώνιον serait une transcription du nom donné par les Phéniciens au cap Bougaroun[2] ; plus tard, par un abus de langage, ce cap aurait été appelé aussi Μεταγώνιον.

Nous savons fort peu de choses sur les villes Métagonites.

Entre le cap Bougaroun et le golfe de Bougie, la ville antique d'Igilgili occupait une presqu'île basse[3]. Des sépultures de type punique existent à Djidjeli[4], mais il est impossible de dire quand elles furent creusées, car elles ont été violées depuis très longtemps et le mobilier funéraire a disparu[5]. Les hypothèses qui attribuent au nom d'Igilgili une étymologie phénicienne[6] sont des plus fragiles[7].

Bougie, qui a remplacé *Saldae*, offre aux vaisseaux un abri fort bien protégé à l'Ouest, au Nord et au Nord-Est, à proxi-

---

qu'elle était le pays situé à l'Ouest de l'Ampsaga, ou, plus exactement, du cap voisin : voir Müller, édit. de Ptolémée, p. 584. — D'autre part, nous ne croyons pas que la région appelée Métagonia par Hannibal ait été comprise seulement entre Le cap Métagonite, mentionné par Ptolémée près de la Moulouia, et le détroit de Gibraltar. Dans cet espace, il n y aurait pas eu place pour les villes Métagonites, qui devaient être assez nombreuses. D'ailleurs, l'indication de Timosthène parait prouver qu'au IIIe siècle avant notre ère, on appelait Métagonion le cap Bougaroun. C'était sans doute au nom de ce cap que se rattachait le nom de la région.

1. E. Kuhn, *Städtische Verfassung des römischen Reichs*, II, p. 440, n. 3931. Müller. l. c., p. 583.

2. Nous lisons dans le lexique d'Hésychius : Γόνα, τό 'όριον Φοίνιχες (aulieu de δριον, *borne*. Movers, II, 2, p. 575, n. 69, propose sans nécessité de corriger 'όιον, monticule°. Movers se demande si ce mot phénicien ne se cache pas sous le terme grec Μεταγώνιον.

3. Gsell. *Atlas*, f° 7 (Bougie), n° 77.

4. Caveaux à puits, fosses creusées dans le roc. Voir Delamare, *Exploration*, pl. XII, fig. 4-6, et pl. XIII (texte explicatif par Gsell, p. 12, 13) ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 47-49 ; le même, *Atlas*, f° 7, p. 13, col. 1, et p. 14, n° 78.

5. Notons aussi qu'il y eut à Igilgili des fabriques de pourpre : Gsell, *Atlas*, *addit*. au f° 7, n° 77 (imprimé par erreur 70).

6. Gesenius et Movers, cités dans *Atlas*, n° 77, début; C. I. S., I, n° 1906. La terminaison *ili* pourrait, au contraire, faire penser à des lieux du Sud-Ouest de l'Europe : voir t. I, p. 324, n. 3.

7. On a aussi essayé d'expliquer par la langue phénicienne le nom de Choba, lieu situé entré Djidjeli et Bougie : Atlas, f° 7, n° 68.

mité de l'embouchure de la Soummane. Ce lieu, dont Strabon a signalé l'importance maritime[1], ne dut pas être négligé par les Carthaginois. D'après un renseignement qui n'est pas très sûr, on y aurait trouvé jadis des stèles avec de courtes inscriptions puniques[2]. Le Périple indique entre Thapsa (Philippeville) et Iouliou Acra (Cherchel) une ville de Σίδα[3] : peut-être faut-il corriger Σάλδα[4].

Des documents de l'époque romaine nous font connaître, entre Bougie et Alger, cinq villes dont le nom commençait par le mot phénicien *roush*[5] : Rusazus[6], aujourd'hui Azeffoun, au Sud du cap Corbelin[7] ; Rusippisir[8], qui était probablement à Taksebt, sur le cap Tedless[9] ; Rusuccuru[10], située à Dellys[11], près de l'embouchure de l'oued Sebaou, sur le côté oriental d'un promontoire qui arrête les vents d'Ouest ; Rusubbicari, à Mers

1. XVII, 3, 12 : μέγας έστί λιμήν, 'όν Σάλδαν χαλοΰσι.

2. Texier, *Rev. archéol.*,VIII, 1851-2, p. 574. — L. Müller (*Numism.*, III, p. 67-68, nos 80-81) a lu la légende punique אשלבן sur des monnaies africaines qu'il a attribuées, sans aucune vraisemblance, à un lieu appelé sous l'Empire romain Salviana (il s'agit très probablement d'un domaine, ainsi nommé d'un Salvius : *Salviana praedia*). M. Charrier (*Description des monnaies*, p. 31-32) lit אשלרן et rapporte ces monnaies à Soldan (avec un א dit prosthétique). Cependant l'avant dernière lettre semble bien être un beth, et non un daleth : conf. Müller, III, p. 69, et Supplément, p. 68.

3. § III, p. 90

4. La tout cas, il n'y a pas à penser au lieu que la Table de Peutinger appelle par erreur Syda et qui est en réalité Bida, ville de l'intérieur des terres : voir Gsell. *Atlas*, f° 6 (Fort-National), n° 104 (p. 13, col. 2).

5. On a tenté, mais sans succès, de retrouver des mots phéniciens dans les éléments de ces noms qui font suite à Rus : pour Rusazus, Rusippisir, Rusuccuru, voir *Atlas*, f° 6, p. 10 ; pour Rusubbicari, *ibid.*, f° 5 (Alger), n° 51; pour Rusguniæ, Gesenius, *Monumenta*, p. 426. L'*oppidum Ascurum*, mentionné dans le *De bello Africo*, XXIII, 1, est peut-être le même lieu que Rusuccuru : *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 1. Le nom, probablement libyque, apparaîtrait dans ce texte dépouillé de l'addition phénicienne Rus : voir Mercier, *Rev. de la soc. archéol. de Constantine*, XLVIII, 1914, p. 100.

6. Pour les textes relatifs à ce lieu, voir *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 2.

7. *Atlas*, f° 6, n° 70, et *addit.*, au n° 87 du f° 6.

8. *Atlas*, f° 6, p. 10, col. 1-2.

9. Carcopino, dans *Revue africaine*, LVIII, 1914, p. 351-3. Sur Taksebt, voir *Atlas*, l. c., n° 35.

10. *Atlas*, l. c., p. 10, col. 1.

11. Viré, *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CCXL. Sur Dellys, voir *Atlas*, l. c., n° 24.

el Hadjedje[1], sur une légère saillie de la côte; Rusguniæ, au cap Matifou[2], qui ferme au Nord-Est la baie d'Alger. Ces noms, dont aucun ne figure dans le Périple, sont des indices, et non pas des témoignages certains d'établissements phéniciens. Il faut , en dire autant de quelques découvertes archéologiques faites sur ce littoral : à Taksebt, un sanctuaire où des urnes renfermant des os d'animaux étaient surmontées de stèles, dont la plupart datent de l'Empire, mais dont quelques-unes, à relief peu accusé, ont un aspect plus ancien[3] ; — à Dellys, une inscription néopunique[4] ; une stèle offrant des symboles puniques[5], mais qui, comme l'inscription, peut-être postérieure à la chute de Carthage ; enfin de grands blocs, dégrossis au coin et à la masse, débris possibles d'une construction phénicienne, mais qui furent employés dans un mur romain[6].

Si les Phéniciens ou les Carthaginois occupèrent Rusguniæ, ils se fixèrent sans doute aussi en face, à Icosium (Alger) : les deux ports pouvaient tour à tour les abriter, l'un, étant à couvert des vents d'Est, l'autre des vents d'Ouest, plus redoutables[7]. Alger doit son nom arabe, El Djezaïr, à des îlots, très voisins de la terre, à laquelle ils sont rattachés aujourd'hui c'était là un site vraiment phénicien. Du reste, aucune preuve ne corrobore ces inductions. La légende qui attribue la fondation d'Icosium à des compagnons d'Hercule[8] n'est pas un argument sérieux, même si l'on vent admettre que cet Hercule ait été le dieu tyrien Melqart. Une stèle qui présente des symboles carthaginois parait être postérieure à notre ère[9] ; une lampe de

1. *Atlas*, f° 5, n° 51.
2. *Atlas*, f° 5, n° 36.
3. Gavault, *Élude sur les ruines romaines de Tigzirt* (Paris, 1897), p. 123-4, fig. 22, n^os^ 1-4. Conf. Gsell, *Atlas*, f° 6, n° 35.
4. Trouvée en 1914.
5. Doublet, *Musée d'Alger* (Paris, 1890), p. 28, 67-68 ; pl. IV, fig. 5.
6. Gavault, *Comité*, 1895, p. 137-8 et pl. VI. Gsell, *Atlas*, f° 6, n° 24 (p. 3, n° 6 du plan).
7. Th. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II. p. 116.
8. Solin, XXV, 17. Conf. t. I, p. 344, n. 5.
9. D'après la facture. Doublet, *l. c.*, p. 28, 67 ; pl. IV, fig. 3

forme punique s'est rencontrée dans une nécropole romaine, au fond d'un caveau qui contenait une poterie italienne fabriquée vers le début de l'Empire[1] ; deux amulettes de style égyptien avaient été déposées dans un sarcophage en pierre dont on ignore la date[2].

Même incertitude en ce qui concerne Tipasa. Il est douteux que ce nom soit phénicien[3]. L'existence d'un petit port entre la côte et deux îlots, au temps de la domination romaine[4] ; quelques stèles de la même époque, sur lesquelles est tracé le symbole dit de Tanit[5] ; des caveaux de type punique dans des cimetières chrétiens[6] ; le culte d'une image de serpent sous le Bas-Empire[7] ; voilà de médiocres arguments pour faire de Tipasa une colonie phénicienne ou carthaginoise.

Nous sommes sur un terrain plus solide à Cherchel. Avant d'être nommée Cæsarea par le roi Juba II, cette ville était appelée Iol[8], nom d'un dieu phénicien[9]. Au milieu du IVe siècle, le Périple la mentionnait, avec son port, parmi les possessions de Carthage[10] : il est vrai que, sur le manuscrit, on lit Ἰουλίου au lieu de Ἰουλίου Ἰώλ faute qu'il convient d'imputer à un copiste. Le port devait être entre une île et le continent, comme le port militaire des Romains et le port marchand actuel[11]. On y a repêché une cymbale en bronze, munie d'une inscription punique qui ne semble pas postérieure au second siècle avant J.-C[12]. Nous ne connaissons à Cherchel aucune sépulture que

1. Charrier, *Comité*, 1903, p. CCXXI-II.
2. Berbrugger, *Rev. africaine*, XII, 1868, p. 136.
3. Conf. p. 124, n. 16.
4. Voir le plan de Tipasa, dans Gsell. *Atlas*, f° 4 (Cherchel), p. 9 (n° 4).
5. Gsell, *Mélanges de L'École de Rome*, XIV, 1914, p. 309.
6. *Ibid*., p. 393.
7. *Ibid*., p. 310-1.
8. Voir les références dans Gsell, *Atlas*, f° 4, n° 16, début.
9. L. Müller, *Numism*., III, p. 139, n. 3. Lenormant, *Gazette archéol.*, 1876, p,127. Berger, dans *Mélanges. Graux*, p. 618, et dans *Bull. archéol. du Comité,* 1901, p. 325.
10. § III, p. 90 : Ἰουλίου ‘άχρα, πόλις χαί λιμήν.
11. Gsell, *Atlas*, f° 4, p. 4, n° 2 du plan.
12. *Atlas*, l. c., p. 4-5. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 208 : *Revue d'assyriologie et d'archéol. orientale*, V, 1902, p. 113-6.

l'on puisse dater de la période étudiée ici. Pourtant un fragment sculpté, découvert en ce lieu, appartenait très probablement à un couvercle de sarcophage, qui, selon une coutume empruntée par les Phéniciens à l'Égypte, représentait le mort[1]. Signalons encore des scarabées égypto-phéniciens[2]. Plusieurs inscriptions néopuniques, dont l'une est contemporaine du roi numide Micipsa[3], et quelques autres antiquités[4] témoignent de la persistance de la langue et de la civilisation carthaginoises.

Entre Iol et Sigé, le Périple énumère diverses villes, dont nous ignorons l'emplacement : « Hebdomos, ville et port ; l'île d'Acion, où il y a une ville et un port; l'île de Psamathos, ville et port ; un golfe; dans le golfe, l'île de Bartas et un port ; Chalca, ville dans le fleuve ; Arylôn, ville ; Mès, ville et port[5] ». Il paraît impossible d'identifier les trois îles, dont deux portaient des « villes », avec de misérables îlots ou écueils, épars le long de cette côte. Peut-être le littoral, formé en partie d'argiles et de marnes, que les vagues entraînent facilement, ébranlé par des tremblements de terre[6], a-t-il subi des modifications assez grandes dans le cours des siècles. Peut-être l'auteur ou les copistes du Périple ont-ils commis des erreurs, des transpositions.

A 33 kilomètres à l'Ouest de Cherchel, la ville de Gunugu[7]

1. Gsell, dans *Mélanges Perrot* (Paris, 1903), p. 152-3 : tête d'homme barbu.

2. Gauckler, *Musée de Cherchel* (Paris, 1895), p. 80.

3. Indications bibliographiques dans Gsell, *Atlas*, f° 4, p. 7, col. 2, bas ; le même, *Fouilles de Gouraya,* p. 49, n. 5 et 6.

4. Cippe ovoïde, entouré de longues feuilles, probablement un objet de culte Gauckler. *l. c.*, p. 90 ; pl. II, fig. 5. Stèles : *id.*, p. 88-90 ; pl. II, fig. 4 (aube une inscription néopunique) ; La Blanchère, *Musée d'Oran* (Paris, 1893), p. 14. Statue d'une divinité difforme : Gauckler, p. 87-88 ; pl. II, fig. 3. Deux ossuaires en plomb, dont l'un représente des têtes d'Ammon (ils ne semblent pas dater d'une époque antérieure aux environs de notre ère) : *id.*, p. 67-70 et figures.

5. § III, p. 90. Je transcris les noms propres, qui sont tous au nominatif : Ἕβδομος — Ἀχίον — Ψαμαθός — Βαρτάς — Χάλχα — Ἀρύλων — Μής.

6. Voir Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne* (Paris, 1891), p. 17-18. Bernard et Ficheur, *Annales de Géographie*, XI, 1902, p. 236. Fischer, *Mittelmeer-Bilder*, II, p. 137.

7. Pour les formes de ce nom, voir Gsell. Atlas, f° 4, n° 3, début. גנגן, sur une monnaie à légende néopunique, trouvée à Sidi Brahim : Charrier. *Description des monnaies*,

couvrait le promontoire de Sidi Brahim[1] ; elle avait, du côté du Couchant, un port que protégeait une autre saillie du littoral[2]. Il n'est pas sûr que Gunugu soit un nom phénicien[3]. Mais, dans de nombreux caveaux à puits, datant des IVe-IIe siècles, on a recueilli un mobilier que nous avons déjà rencontré à Collo et sur la côte orientale de la Tunisie. Des poteries puniques, très abondantes, étaient accompagnées d'importations européennes : vases peints décorés de figures, vaisselle à vernis noir, lampes de type grec[4]. Il y avait sans doute à Sidi Brahim une cité punique assez florissante. Aux colons s'étaient mélangés des indigènes. Quelques poteries grossières ressemblent exactement à celles que contiennent les dolmens africains, à celles aussi que des Berbères ont continué à fabriquer jusqu'à nos jours[5]. Les ossements des morts sont très souvent réunis pêle-mêle ; s'ils portent fréquemment des traces de calcination, l'emploi du feu n'a en peut-être d'autre objet que de hâter le décharnement des cadavres[6].

Deux lieux, situés au delà de Gunugu, s'appelaient sous l'Empire romain Cartili et Cartennas. L'un était probablement à l'embouchure de l'oued Damous[7] ; l'autre se retrouve à Ténès, sur un plateau rocheux, dominant à l'Ouest l'embouchure de l'oued Allalah[8]. Dans les quatre premières lettres de ces deux noms, des savants ont voulu voir le mot phénicien

---

p. 50 et pl. VIII. Ganigun : inscription italique, gravée sur un disque de bronze, qui a été recueilli au même lieu : Comité, 1906, p. CCLXXIII-IV.

1. Près du village de Gouraya.

2. *Atlas, l. c.*, plan à la p. 2.

3. Des étymologies phéniciennes ont été proposées par Gesenius, *Monuments*, p. 423, et Movers, II, 2, p. 575, n. 69.

4. Gauckler, *Musée de Cherchel*, p. 72-75, et *Nécropoles puniques de Carthage*, II, pl. CCLII et suiv. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 8-42. Voir aussi Toutain, dans Dictionnaire des antiquités de Saglio et Pottier, s. v. *Lucerna*, p. 1330, n. 1 (lampe grecque du IVe ou du IIIe siècle).

5. Gsell, *Fouilles*, p. 35. Conf. à El Alia, supra, p. 131.

6. Gsell, *l. c.*, p. 14-17.

7. Le même, *Atlas*, f° 4, n° 1.

8. Gsell, *ibid.*, f° 12 (Orléansville), n° 20. — Entre Cartili et Cartennas, notons un lieu appelé Iar : *Atlas*, f° 12, n° 37. Le nom pourrait être phénicien : voir Gesenius, p. 390.

*qart*[1], « ville », qui figure dans le nom de Carthage[2]. L'hypothèse est séduisante[3] : il serait à souhaiter qu'elle fût fortifiée par des découvertes archéologiques. Des tombeaux de type phénicien qui existent à Ténès datent de l'époque chrétienne[4] et ne prouvent pas grand-chose. Nous pouvons cependant nous demander si Cartennas n'est pas désignée sous un nom grec dans le Périple du IVe siècle : « Chalca, ville dans le fleuve ». Χάλχα fait penser an mot χαλχός, cuivre[5]. Or de riches mines de cuivre, voisines de Ténès, furent exploitées par les anciens[6]. Étaient-ce les χαλχεῖα que Polybe mentionnait en Libye[7] ? L'historien reprenait un de ses devanciers, qui avait appelé ainsi, non des mines, mais une ville. La Chalca, du Périple se confondait-elle avec « Chalcé, ville de Phéniciens », située « après une ville de Libye », qu'on appelait également Chalcé ? Cette indication a été copiée par Étienne de Byzance[8] dans un auteur qu'il ne nomme pas[9]. Des deux villes homonymes et voisines, l'une devait être peuplée d'indigènes[10].

1. Références dans *Atlas*. f° 4, n° 1 ; f° 12, n° 20 ; ajouter Gesenius, p. 421 et 422. Dans Cartili, ili n'est peut-être pas phénicien et pourrait également aiguiller ville : voir t. I, p. 323 et 324, n. 3 (conf., par exemple, Aïn Thala, nom arabe et berbère, qui signifie la source Source). Cartennas, selon Berbrugger et Tissot (voir *Atlas*, f° 12, n° 20), se compose de deux éléments, *Cart-Tennas*, dont le second, libyque, a subsisté dans Ténès, après élimination de l'élément phénicien.

2. T. I, p. 376.

3. Naturellement, elle le serait beaucoup moins s'il s'agissait de localités située, dans une centrée où rien n'attesterait l'existence d'établissements phéniciens. Mais nous sommes ici sur le littoral où s'élevaient les villes Métagonites, où le mot *Rus*, fréquent dans l'onomastique, appartient certainement à la langue des Phéniciens, où leur civilisation a laissé çà et là des traces incontestables.

4. Gsell, *Monuments antiques de L'Algérie*. II, p. 408.

5. Conf. Tauxier, *Rev. africaine*, XII, 1868, p. 427 ; XIII, 1869, p. 57.

6. Gsell, *Atlas*, f° 12, n° 41.

7. XII, 1, 5 (cité par Étienne de Byzance).

8. Χάλχη, πόλις Λιβύης, μετά δ' αύτήν πόλις Φοινίχων Χάλχη. Faut-il lire Χαλχή, la ville du cuivre ?

9. Meineke (édit. d'Étienne de Byzance) croit que c'était Hécatée. En tout cas, la citation a été prise dans une description géographique.

10. Si la ville phénicienne était à Ténès, on pourrait supposer que la ville indigène était au Vieux-Ténès, à peu de distance, en amont de l'oued Allalah (rien ne prouve cependant qu'il y ait eu un centre antique en ce lieu).

Sur la baie d'Arzeu, que le massif du Djebel Orousse abrite des vents d'Ouest, s'éleva la ville qui fut appelée par les Romains *Portus Magnus* : il est possible que ce nom ait été d'abord donné à la baie[1]. On a trouvé dans les ruines de Portus Magnus un lieu saint, rappelant ceux que nous connaissons par les découvertes faites à Sousse, à Hippone, à Taksebt : des vases, dont les uns étaient remplis de cendres, dont les autres contenaient jadis, semble-t-il, des offrandes liquides, avaient été enfouis sous terre et surmontés de stèles[2]. Une de ces pierres présente l'image d'une divinité nue, qui tient un voile au-dessus de sa tête : sans doute la déesse Céleste de Carthage[3]. Sur d'autres ex-voto se lisent des dédicaces, latines ou néopuniques[4]. D'après la facture des poteries, le type des inscriptions, le style des bas-reliefs, le sanctuaire parait dater du premier siècle de notre ère. Peut-être les influences phéniciennes dont il témoigne furent-elles introduites par des marchands ou des colons, au temps de la domination carthaginoise[5].

Siga, qui a laissé quelques ruines de l'époque romaine sur une colline, à gauche de la Tafna[6] et à 5 kilomètres de la mer, appartenait en 206 au roi des Masæsyles Syphax[7]. Il en était de même du port de cette ville[8], situé è l'embouchure du fleuve, en face de l'île de Rachgoun[9]. Mais Siga, ou tout

1. Gsell, *Atlas*, f° 21 (Mostaganem), n° 6.

2. Gsell, *Comité*, 1899, p. 459-464.

3. Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4.

4. La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 32-34, 53-56 ; pl. I. Doublet, *l. c.*, p. 27-28, 63-65 ; pl. III. Gsell, *Comité*, l. c.

5. Entre Portus Magnus et Siga, il y avait à l'époque romaine un lieu appelé Camarata (Gsell, *Atlas*, f° 31, Tlemcen, n° 7), auquel L. Müller (*Numism.*, III, p.143) a voulu rapporter une monnaie portant les lettres néopuniques כמא. Cette attribution est fort douteuse ; quand même elle serait certaine, elle ne suffirait pas à prouver que Camarata ait été un établissement phénicien.

6. Gsell, *Atlas*, f° 31, n° 1. La Tafna s'appelait aussi Siga.

7. Il y résidait : Tite-Live, XXVIII, 17 ; Strabon, XVII, 3, 9 ; Pline, V, 19. Polybe mentionnait Σίγγα (XII, 1, 3 : cité par Étienne de Byzance).

8. Tite-Live, XXVIII, 17, 16 : « in regio portu »

9. *Atlas*, l. c., n° 2.

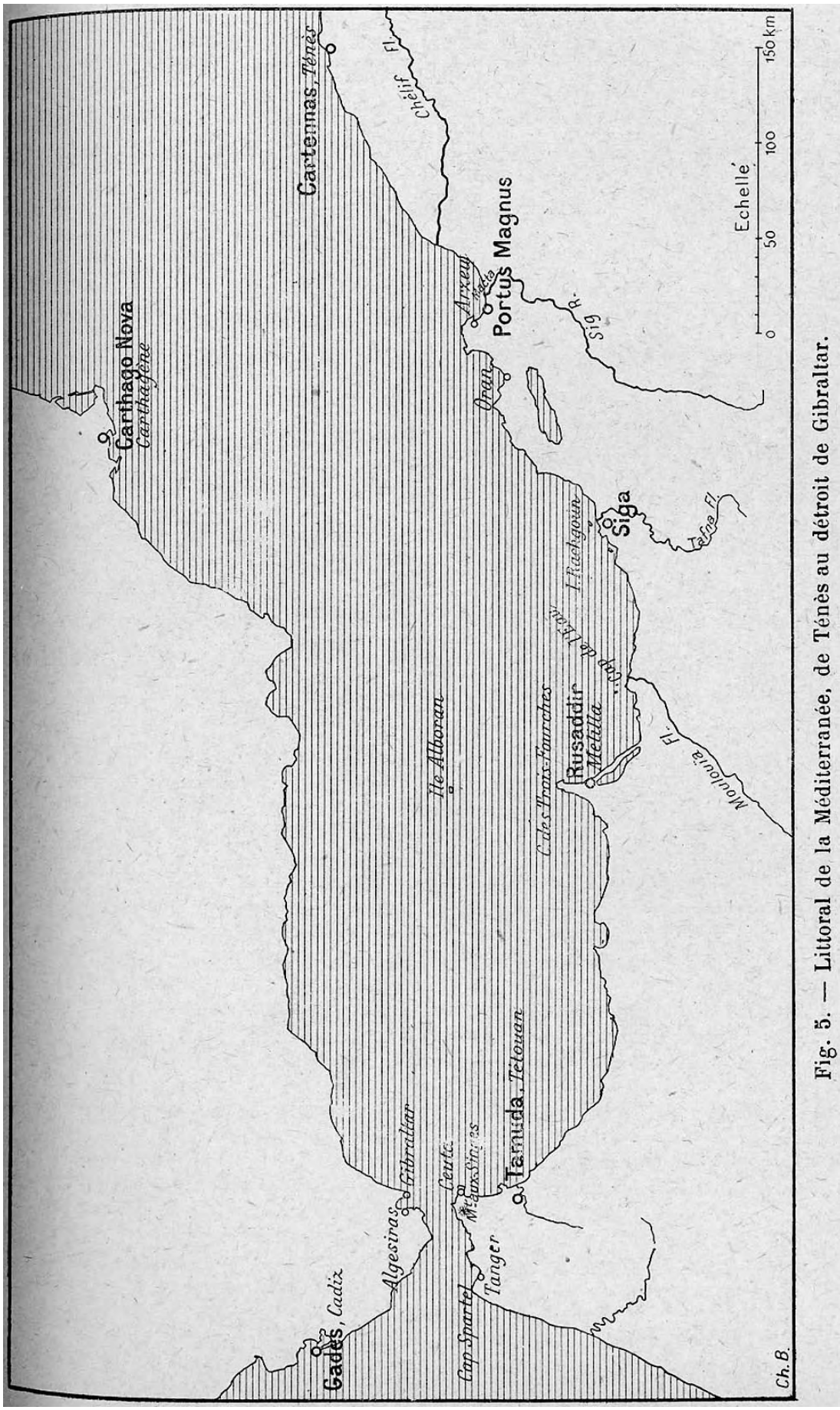


Fig. 5. — Littoral de la Méditerranée, de Ténès au détroit de Gibraltar.

au moins le port, avait été auparavant une possession de Carthage, comme l'atteste le Périple, qui cite, parmi les villes et comptoirs puniques des côtes africaines[1], « Sigé, ville dans le fleuve et, en avant du fleuve, l'île d'Acra[2] ». Des monnaies à légendes néopuniques, du Ier siècle avant J.-C., l'appellent *Shigan*[3].

Rusaddir[4] (Melilla[5]) était assise sur un rocher, haut d'une trentaine de mètres, au Sud-Est de la longue presqu'île dont le cap des Trois-Fourches forme l'extrémité; une petite baie lui servait de port[6]. A une quinzaine de lieues au Sud-Est, débouche un fleuve important, la Moulouia. Le nom de Rusaddir est phénicien: il signifie « le cap puissant », le grand cap[7] ; il s'appliqua d'abord au cap des Trois-Fourches[8]. Ce nom figure en lettres puniques sur des monnaies frappées par la ville après la chute de Carthage[9]. Il est permis de supposer[10]

1. Conf. à la fin du § 111 (p. 91). M. Kahrstedt (p. 97, n. 4) a tort de le contester.

(2) § 111, p. 96 : Σίγη πόλις ςέν τώ ποταμώ, χαί πρό τοΰ ποταμοΰ νήσος 'Άχρα. Noter cependant qu''Άχρα ne se rapporte peut-être pas à l'île : v. *infra*, p. 167, n. 1.

3. שינצן L. Müller, *Numism*., III, p. 97-99, 142 ; Demaeght, Bull. de la société de géographie d'Oran, 1893, p. 109-111 (monnaie trouvée dans les ruines du Siga). Il n'y a aucune bonne raison de faire de Siga un nom phénicien (opinion de Gesenius, *Monumenta*, p. 325).

4. *Rhysaddir* : Pline, V, 18 : 'Ρουσάδειρον : Ptolémée, IV, 1, 3, p. 583. *Rusadder* : Itinéraire d'Antonin, édit. Parthey et Pinder, p. 2 et 5. Pomponius Méla (I, 29) l'appelle par erreur *Rusigada*.

5. Tissot, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscr*., IX, 1ère partie, p. 151.

6. Elle se creuse au Sud de la ville.

7. Movers, II, 2, p. 516, n. 195, et d'autres. Conf., par exemple, en Afrique, C. I. L., VIII, 19112 : Baliddir (= « dominus potens ») ; *ibid*., 21481 : *Abaddir* (= « pater potens »).

8. Itinéraire d'Antonin, p. 5 : « Promuntorio Rusaddi ». Nous avons déjà rencontré des exemples de noms de caps donnés à des villes voisines de ces caps p. 140, 149. Le cap des Trois-Fourches est peut-être aussi l''Άχραα μεγάλη, de Strabon (XVII, 3, 6) et le Μέγα άχρωτήριον de Ptolémée (IV, 2, 1, p. 592), qui le placerait inexactement à l'Est de la Moulouia. Ces dénominations grecques équivalent à Rus-addir. La Σηστιάρια 'άχρα (Ptolémée. IV. 1, 3, p. 582), autre nom du cap des Trois-Fourches, serait, selon Movers (II, 2, p. 643, n. 167), une appellation d'origine phénicienne, qui signifierait « Cap des six autels » (conf. Tissot, *l. c.*, p. 152). C'est là sans doute une hypothèse inadmissible : voir C. Müller, édit. de Ptolémée, *ad loc*.

9. L. Müller, *Numism*., Supplément, p. 78 : רשאדר.

10. C. Müller, Géogr., I, p. 90. Tissot, l. c., p. 150.

que le Périple la mentionne sous le nom d'Acros, qui rappellerait le mot phénicien *roush*[1].

Le fleuve Tamsda est l'oued Martil, la rivière de Tétouan[2]. Pline l'Ancien y signale une ville qui n'existait plus de son temps[3]. Fut-ce cette cité qui frappa des monnaies sur lesquelles on lit TMDAT, en lettres néopuniques[4] ? Il resterait à démontrer qu'elle avait été, à une époque antérieure, une colonie de Carthage : Tamuda a bien l'aspect d'un nom indigène[5].

Sur la côte africaine du détroit, depuis la péninsule de Ceuta jusqu'au cap Spartel, il y avait évidemment des lieux où les Carthaginois pouvaient relâcher[6], d'où ils pouvaient aussi surveiller le passage. Après « la Colonne d'Héraclès qui est en Libye et la pointe d'Abilyx », le Périple indique « une ville dans un fleuve et, en face, les îles de Gadeira[7] ». La Colonne

1. § 111, p. 90. Après la mention de Sigé, on lit : χαί πρό τοΰ ποταμοΰ νήσος 'Άχρα, πόλις μεγάλη [χαί] λιμήν, 'Άχρος ή πόλις χαί ό χόλπος έν αύτή, 'έρημος νήσος Δρίναυπα 'όνομα (peut-être l'île d'Alboran au Nord du cap des Trois-Fourches). Selon la ponctuation adoptée par C. Müller, 'Άχρα serait le nom de l'île. Mais peut-être le mot πόλις, qui vient après, a-Fil été déplacé et faut-il le mettre à la suite de μεγάλη : on devrait lire : ... νήσος, 'Άχρα μεγάλη (« le Grand Cap ») πόλις χαί λιμήν, etc. Cent. Tauxier, *Rev. africaine*, XXXI, 1887, p. 286.

2. Tissot, *l. c.*, p. 157.

3. V, 18 : « flumen Tamuda navigabile, quondam et oppidum ». C. Müller (édit. de Ptolémée, n. à p. 582) propose de placer la virgule après quondam, mais il est plus vraisemblable d'admettre la disparition d'une ville qu'un changement dans le régime des eaux d'une rivière. — La ville occupait peut-être le même emplacement que Tétouan, sur la rive gauche, à quelque distance de l'embouchure.

4. תמרצת : L. Müller, Numism., III. p. 161-3. Il rejette l'attribution de ces monnaies à Tamuda. A cause de leur ressemblance avec celles de Sala et de Maqom Shemesh, villes de la côte occidentale du Maroc, il les rapporte à Thamusida, située probablement sur l'oued Sebou, en amont de Méhédia (Tissot, l. c., p. 280 ; Besnier, *Géographie ancienne du Maroc*, Paris, 1904, p. 59-60). Mais le groupe de lettres représente plutôt T(a)m(u)dat. Tamuda, étant fort rapprochée de l'Océan, a bien pu frapper des monnaies ressemblant à celles que l'on fabriquait sur l'oued Lekkous et sur l'oued Bou Regreg.

5. Tissot, *l. c.*, p. 157 ; conf, ici, t. I, p. 317, n. 1 : *tamda* = marais.

6. Lors d'un combat naval livré dans le détroit, en 206, des vaisseaux carthaginois se réfugièrent dans un de ces ports : Tite-Live, XXVIII, 30, 12 (conf. Kahrstedt, p. 106, n. 5).

7. § 111, p. 90. La correction 'άχρα Άβιλυχή (au lieu de 'άχρα 'άπινιλύη, que porte le manuscrit) n'est pas douteuse.

est le mont Acho, dans la presqu'île de Ceuta[1], et Abilyx probablement le Mont-aux-Singes[2]. Gadès se trouvant en dehors du détroit, au Nord-Ouest, la ville anonyme du Périple n'était naturellement pas en face d'elle. On a proposé de la placer à Ksar es Srir, à l'embouchure de l'oued et Ksar[3].

Vers l'entrée occidentale du détroit, à l'Est du cap Spartel, la baie semi-circulaire de Tanger offre un bon abri contre les vents d'Ouest et de Nord-Ouest. Tingi était une vieille ville[4] ; elle parait avoir été mentionnée par Hécatée sous le nom de Thiggé[5]. Des monnaies à légendes néopuniques, qui sont, au moins en partie, contemporaines d'Auguste, l'appellent *Titga*, *Tinga*[6]. Des témoignages précis ne sont pas nécessaires pour nous faire admettre que les Carthaginois et les Gaditains ont fréquenté un port si heureusement placé; un certain nombre d'entre eux durent s'établir en ce lieu et y implanter leur langue[7]. Cependant rien ne prouve qu'une véritable colonie

1. Tissot, *l. c.*, p. 162. V. Bérard, *Les Phéniciens et L'Odyssée* (Paris, 1902), I, p. 259.

2. Bérard, l. c. C'est le mont Abila, mentionné par d'autres auteurs : Bérard, p. 260-1. Festus Aviénus (*Ora maritima*, 345-6) dit que ce nom est phénicien et signifie « mons altus ».

3. Tissot, *l. c.*, p. 170-1. — Strabon (III, 5, 5) rapporte une tradition selon laquelle, avant la fondation de Gadès, des Phéniciens auraient pensé à s'établir « dans un lieu situé à l'intérieur du détroit, là où s'élève aujourd'hui la ville des Axitains. (έντός τών στενών... ή τών Άξιτανών πόλις). Cette ville, comme M. Bérard l'a bien vu (l. c., I, p. 282-3 ; conf. ici, t. I, p. 405, n. 3), ne doit pas être confondue avec Sexi, à l'Est de Malaga. Strabon n'indique pas qu'elle fût d'origine phénicienne ; il ne dit pas si elle s'élevait en Europe ou en Afrique. M. Bérard (p. 283) a voulu l'identifier avec Έξίλισσα, ville mentionnée par Ptolémée (IV, 1, 3, p. 580) sur la côte africaine du détroit (dans l'anse de Benzus, au pied du Mont-aux-Singes, d'après Tissot, *l. c.*, p. 169, et Bérard, *l. c.*, p. 283-4). Selon Tissot (*ibid.*) et C. Müller (édit. de Ptolémée, p. 581), cette Exilissa était peut-être identique à Lissa, que Pline (V. 2) signale dans la région de Tanger et qui n'existait plus de son temps. Tout cela est fort incertain. — Étienne de Byzance cite Άχχαβιχόν τεΐχος, « ville fondée par les Carthaginois dans le voisinage des Colonnes d'Héraclès ». On ignore où elle était située.

4. Méla, I, 26 : « Tinge, oppidum pervetus ».

5. *Fragm. hist. graec.*, I, p. 25, n° 326 : Θίγγη.

6. תיתנא (ou תתנא), תיננא (ou תננא) : pour ces diverses formes, voir L. Müller, *Numism.*, III, p. 144 et suiv.

7. Voir plus loin (p. 170) pour les « Phéniciens » qui seraient venus de Tingi à Tingentera.

phénicienne ait existé à Tingi[1]. Le nom n'est sans doute pas phénicien[2] ; une légende attribuait la fondation de la ville à Antée, roi indigène[3].

## VIII

Le cap Spartel, appelé dans l'antiquité le cap des Vignes (Ἀμπελουσία pour les Grecs, *Cotès* pour les Africains[4]), contenait une grotte d'Hercule[5]. S'il s'agit d'une caverne récemment explorée[6], le culte qu'on y célébrait n'était pas phénicien[7] : les visiteurs de ce sanctuaire primitif devaient adorer quelque divinité libyque, qui fut plus tard assimilée soit à l'Héraclès grec, soit à l'Hercule de Tyr, Melqart. *Cotte*, ville disparue à l'époque de Pline[8], avait été fondée, comme son nom l'atteste, auprès du cap Cotés[9]. Dans les mêmes parages, s'élevait une petite ville maritime, qui, dit Strabon, était

1. Selon Silius Italicus (III, 258). Tingi aurait dépendu de Carthage lors de la guerre d'Hannibal. Mais ce versificateur ne doit pas être pris pour un historien.

2. Quoi qu'en aient pensé Bochart et Gesenius ; v. *contra* : Movers, II, 2, p. 535. n. 245 a ; L. Müller. *Numism*., III, p. 149, n. 1. Tissot (*Géographie*, I, p. 516) y reconnaît un nom berbère, qui signifierait « la ville de la lagune ».

3. Méla, I, 26; Pline, V, 2. D'après une autre légende, racontée par le roi Juba II (*apud* Plutarque. *Sertorius*, 9), Tingi aurait été fondée par Sophax, fils d'Héraclès et de la veuve d'Antée, Tingé. Faut-il croire que le nom d'Héraclès désigne ici Melqart et que la légende ait prétendu expliquer l'existence d'éléments phéniciens parmi la population de Tingi ? Cela n'est guère probable. Selon Juba, Héraclès serait venu dans la région de Tanger avec une armée grecque : Plutarque, *l. c.* ; conf. ici, t. I, p. 344.

4. « Afri », dit Méla, I, 25 ; voir tome I, p. 313, n. 3. Bochart a cru ce nom phénicien ; conf. C. Müller, dans *Geogr*., I, n. à la p. 92.

5. Méla, I, 26 : « specus Herculi sacer ». Strabon (XVII, 3, 3) dit que, selon certains auteurs, il y avait dans le golfe des Comptoirs une grotte où la marée s'avançait jusqu'à sept stades et qui était précédée d'un lieu bas et plat, portant un autel d'Hercule que les flots ne recouvraient jamais. On peut admettre quelque confusion entre la grotte indiquée par Méla et l'île de Lixus, où se trouvait un autel d'Hercule qui n'était pas atteint par le flux (Pline, V, 3).

6. Biarnay et Michaux-Bellaire, dans *Archives marocaines*, XVIII, 1912, p. 394-400 et pl. XIV-XVIII.

7. Contrairement à l'opinion exprimée t. I, p. 256, n. 4.

8. V, 2. Ailleurs (XXXII, 15), il l'appelle *Cottae*.

9. Peut-être au Sud de la falaise d'Achakar : Michaux-Dellaire, *l. c*., p. 396.

appelée Trigx (Τρίγξ) par les barbares[1] : peut-être Hécatée l'avait-il connue (il mentionnait Θρίγχη ville située dans le voisinage des Colonnes[2]). Artémidore affirmait qu'elle s'appelait Lygx (Λύγξ)[3] et reprochait à Ératosthène de l'avoir confondue avec Lixos. Lygx était-il le nom que les Phéniciens donnaient à ce lieu ? Cela ne prouverait pas, du reste, qu'ils en aient été les maîtres. De Cotte, nous ne savons absolument rien[4].

Zili[5], aujourd'hui Azila[6], frappa des monnaies sur lesquelles elle inscrivit son nom en lettres puniques[7]. En rapprochant des passages de Strabon et de Pomponius Méla, on a cru démontrer qu'elle avait encore aux environs de notre ère une population phénicienne[8]. Strabon nous apprend que les Romains transportèrent les habitants de Zili de l'autre côté de la mer, en un lieu où ils établirent aussi quelques gens de Tingi et des colons italiens et qu'ils appelèrent *Iulia Ioza*[9]. D'autre part, nous lisons dans Méla que Tingentera, sa patrie (située dans la baie d'Algésiras), était habitée par des Phéniciens transportés d'Afrique[10]. Tingentera paraît avoir reçu le nom officiel de *Iulia Traducta*[11], qui commémorait sans doute un

1. XVII, 3, 2 (Τρίγγα à l'accusatif). Sur ce passage, voir C. Th. Fischer, *De Hannonis Carthaginiensis Periplo*, p. 67-69. Il s'agit d'une ville voisine du cap Spartel ; elle ne doit être confondue ni avec Tingi, ni, comme l'ont cru Ératosthène et Strabon avec Lixos.

2. *Fragm. hist. graec.*, I, p. 25, n° 325 (cité par Étienne de Byzance).

3. Strabon, *l. c.* (Λύγγα, à l'accusatif) ; XVII, 3,8. (Λυγγός, au génitif).

4. On pourrait se demander si elle n'était pas identique à Trigx.

5. Ζήλις : Strabon, XVII, 3, 6 ; conf. III, 1, 8 (où les manuscrits donnent Ζέλις). Zulil : Pline, V, 2. Ζιλία : Ptolémée, IV, 1, 7, p. 588 (conf. IV, 1, 2, p. 572) ; Zili : *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 3 ; Géographe de Ravenne, III, 1, p. 162, édit. des mêmes.

6. Tissot, *Mémoires prés. à l'Acad. des Inscr.*. IX, 1, p. 200.

7. אשרית (avec un א dit prosthétique) : L. Müller, *Numism.*, III, p. 153 ; Supplément, p. 79.

8. Movers, II, 2, p 536-7, n. 248, 253. C. Müller, édit. de Ptolémée, n. à la p. 111. Etc.

9. III, 1, 8 (Ἰουλία Ἴοζα).

10. II, 96 : « et quam transvecti ex Africa Phoenices habitant... Tingentera ».

11. Outre les indications des géographes (Ptolémée, Géographe de Ravenne), qui permettent d'attribuer ces deux noms à un même lieu, on peut alléguer Pline (V, 2), qui donne celui de *Tradacta Iulia à Tingi* : quoi qu'en pense Tissot (*l. c.*, p. 186), il a dû confondre la ville africaine avec Tingentera.

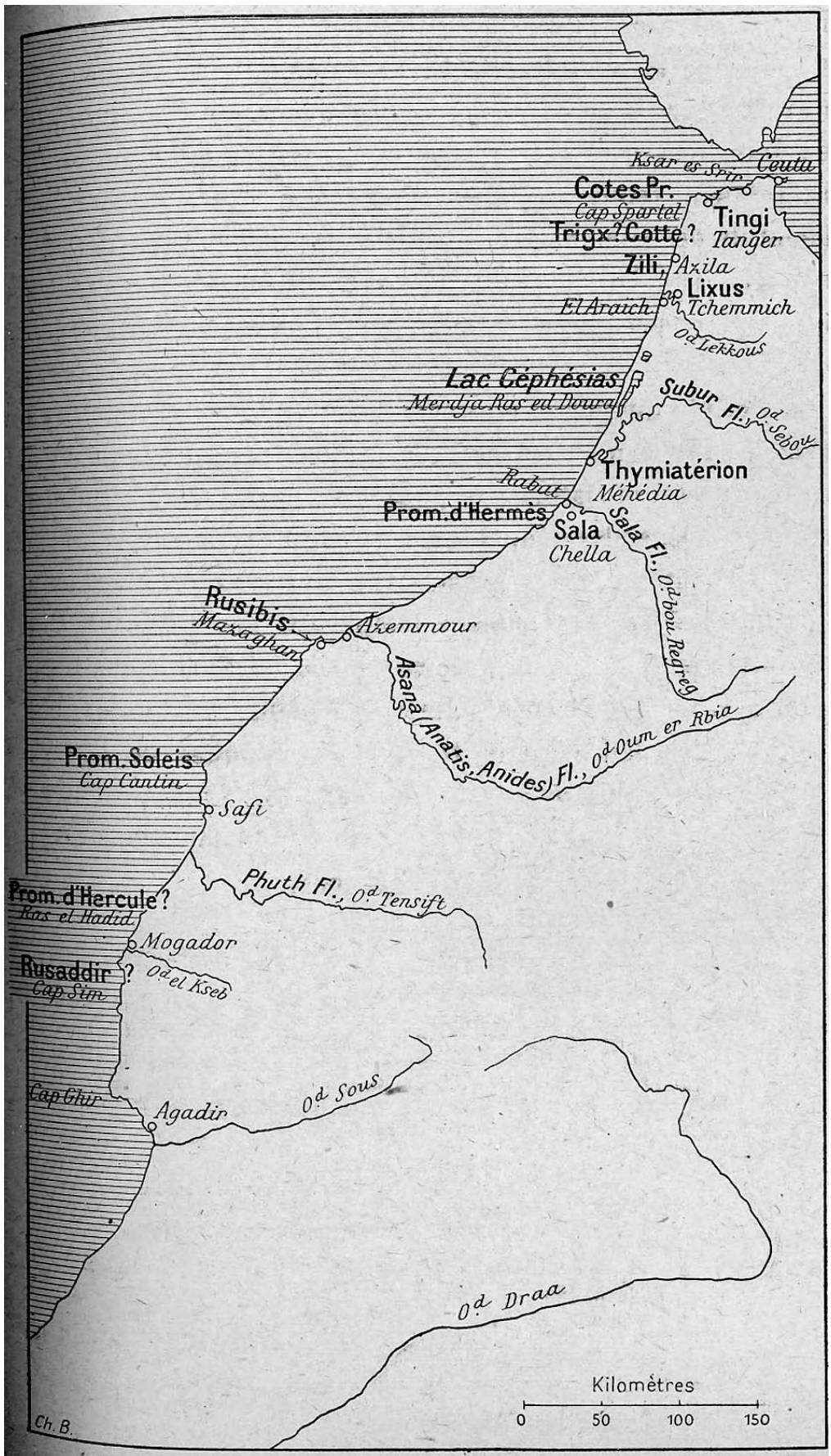


Fig. 6. — Littoral de l'Océan, du détroit de Gibraltar à Agadir.

transfert ordonné par le gouvernement romain, et non pas quelque immigration plus ancienne[1]. Ce serait à ce transfert que Méla ferait allusion. Doit l'hypothèse, assez vraisemblable, qui identifie Iulia Ioza avec Iulia Traducta[2] Mais les « Phéniciens » qui seraient venus à Tingentera de Zili, et aussi de Tingi, étaient-ils des gens de race phénicienne, ou bien des Africains auxquels des relations multipliées avec des Phéniciens auraient fait adopter la langue de ces derniers ? C'est ce qu'il est impossible de dire.

Le Périple qualifie expressément de « ville de Phéniciens » Lixos[3], dont le nom est écrit de différentes manières par les auteurs grecs et latins[4], et qui est appelée *Liksh* sur des monnaies à légendes néopuniques[5]. C'était une vieille colonie : il y avait tout auprès un sanctuaire d'Hercule qui passait pour être plus ancien que le fameux temple de l'île de Gadès[6]. Une inscription phénicienne, gravée vers le second siècle avant J.-C., qu'on a recueillie dans les ruines de la ville[7], ressemble, par la forme des lettres, aux textes épigraphiques de la côte syrienne, bien plus qu'à ceux de Carthage : Lixus restait en relations avec la lointaine patrie de ses fondateurs, peut-être par l'intermédiaire du Sud de l'Espagne[8].

---

1. Pour la colonisation carthaginoise sur les côtes méridionales de l'Espagne, voir t. I, p. 446.

2. Strabon ne marque pas d'une manière précise l'emplacement de Iulia Ioza. Il la mentionne après Belon (*Baelo*) et avant Gadès, ce qui autoriserait à la chercher dans le voisinage du cap Trafalgar. Mais aucun autre texte ne signale de ce côté une ville qui puisse dire identifiée avec Iulia Ioza. On s'explique que ce nom ait disparu, si Ioza était, comme l'ont cru Bochart, Gesenius, Movers (II, 2, p. 631, n. 113), un mot phénicien ayant le même sens que Traducta : le nom latin aurait seul persisté.

3. § 112, p. 92-93 : ποταμός μέγας Λίξος, χαί πόλις Φοινίχων Λίξος, χαί έτέρα πόλις Λιβύων έστί πέραν τοΰ ποταμοΰ χαί λιμήν.

4. Λίξ, Λίξος, Λίξα, Lix, etc. : voir Tissot, *l. c.*, p. 203.

5. לכש : L. Müller, *Numism.*, III, p. 155-6. *Lix* et *Lixs*, sur des monnaies à légendes latines : *ibid.*, p. 156.

6. Pline, XIX, 63. Voir t. I, p. 361.

7. Berger, *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 62-64 et pl. XIII. Besnier, *Recueil des inscriptions antiques du Maroc* (Paris, 1904), p. 3 et pl. I.

8. Berger, *l. c.*, p. 63.

La position qui elle occupait répondait à celle de Gadès : les deux cités se trouvaient à la même distance des Colonnes et cette distance était égale à l'intervalle qui les séparait l'une de l'autre[1]. La colonie africaine, établie sur la rive droite du fleuve Lixus (oued Lekkous), ne bordait pas le littoral[2]. Elle couvrait, à 4 kilomètres environ de l'embouchure actuelle, un petit plateau, plus salubre que les terres basses et marécageuses qui l'entourent, aéré en été par la brise de mer[3]. Le fleuve coulait au pied de la ville et, formant des méandres[4], allait, au Nord-Ouest, rejoindre l'Océan : depuis les temps antiques, son cours inférieur s'est déplacé vers le Sud.

Le plateau était entouré d'une enceinte pentagonale : l'espace clos mesurait, dans ses plus grandes dimensions, 320 et 280 mètres. Même si l'on admet l'existence de faubourgs étendus, Cornélius Népos se trompait fort quand il prétendait que Lixus était plus grande que Carthage[5]. Certaines parties de cette enceinte datent sans doute de l'époque phénicienne: elles s'élèvent en assises régulières, constituées par d'énormes blocs, qui ont été posés à sec : quelques-uns ont jusqu'à 3 m. 60 de longueur sur 2 mètres de hauteur[6]. Une tête d'homme, sculpture en grès de style archaïque[7], et l'inscription dont nous avons parlé sont, avec les restes du rempart, les seuls vestiges connus du passé phénicien de Lixus. Le sanctuaire d'Hercule, c'est-à-dire de Melqart, distant de 200 pas de la mer, était dans une île de l'estuaire[8]. Le Périple signale, de l'autre côté

1. Strabon, XVII, 3, 2.

2. Sur la position et les ruines de Lixus, voir Tissot, l. c., p. 205-221 (conf. Perret et Chipiez, III, p. 337-9) ; de la Martinière, *Comité*, 1890, p. 134-148, pl. VII et IX.

3. La Martinière, *l. c.*, p. 135.

4. Pline, V, 3. Silius Italicus, V, 400.

5. *Apud* Pline, V, 4, qui rejette cette assertion.

6. Tissot, *l. c.*, p. 207 et pl. IV; le même, *apud* Perrot et Chipiez, III, fig. 247, à la p. 338.

7. La Martinière, *l, c.*, p. 141 et pl. VIII.

8. Pline, XIX, 63 (« delubrum Herculis »). Ailleurs (V, 3), il mentionne l'autel d'Hercule (« ara Herculis ») qui était en ce lieu. Sur la position de l'île, voir Tissot, *l. c.*, p. 218-220.

du fleuve, une ville de Libyens, pourvue d'un port[1] : peut-être El Araïch l'a-t-elle remplacée[2].

Tchemmich est le nom que portent les ruines de Lixus. Des auteurs arabes appellent ce lieu Techmès et Tochoummés[3]. Or des monnaies, les unes royales[4], les autres municipales, frappées aux environs de notre ère, certainement dans cette région de la Maurétanie, offrent des légendes néopuniques, qui se lisent soit *Shemesh*, soit *Maqom Shemesh*[5]. Il est permis de croire qu'elles furent fabriquées à Lixus. *Maqom* signifiait ville en phénicien[6], et *shemesh*, soleil. Lixus aurait été qualifiée de « Ville du Soleil » : ce qui devrait s'expliquer par l'importance du culte qu'on y aurait rendu à une divinité solaire, probablement Melqart.

Sur le littoral de l'Océan, plusieurs auteurs anciens indiquent un « golfe », χόλπος *sinus*. Le Pseudo-Scylax[7] lui donne le nom de Cotès (Κώτης) ; il le fait commencer au delà des Colonnes (sans doute au cap que d'autres textes appellent de même) et finir au promontoire d'Hermès[8] (à quelques lieues au Sud-Ouest de l'embouchure de l'oued Bou Regreg[9]) ; de ce promontoire, une ligne d'écueils court, dit-il, vers l'Europe, jusqu'au cap Sacré (cap Saint-Vincent). Selon Strabon, le « golfe des Comptoirs », χόλπος Ἐμπορικός, s'étendait au Sud du cap Cotès ; il était bordé d'établissements de commerce phéniciens[10]. Ptolémée connaît aussi un « golfe des Comptoirs » ;

1. Passage cité p. 172, n. 3.
2. Tissot, p. 221 (après Barth et Vivien de Saint-Martin).
3. El Bekri, *Description de L'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, p. 259 ; etc. (conf. L. Müller, *Numism*., III, p. 168).
4. Sous Bocchus III et Juba II.
5. שמש et מקם שמש : L. Müller, l. c., p. 98-100, 111, 124, 164-9.
6. Voir p. 120, n. 2.
7. § 112, p. 91-92.
8. Ἑρμαία ‘άχρα.
9. Voir t. I, p. 481, n. 2.
10. Strabon, XVII. 3, 2. — Je ne reviendrai pas sur la fable des 300 colonies tyriennes qui auraient existé dans les golfes suivants (Strabon, XVII, 3, 3 et 8) : voir t. I, p. 364.

mais il le place plus au Midi, par delà l'embouchure de l'oued Sebou[1]. Comme le terme Ἐμπόρια qui désignait une partie du littoral des Syrtes[2], χόλπος Ἐμποριχός pouvait être l'équivalent d'une appellation phénicienne. On a cru la retrouver dans Pline l'Ancien. Citant Agrippa[3], il mentionne, après Lixus[4], un golfe (*sinus*) dont le nom a été diversement transcrit par les copistes *Sagigi, Sagici, Sagaci, Sagyci, Sagyti, Saguti*. Movers[5], adoptant la leçon *Saguti*, qui ne parait pas être la meilleure, y retrouve un mot phénicien dont le sens serait précisément « les Comptoirs ». Conjecture aussi fragile que celle de C. Müller[6], qui restitue *Sarigi*, prétendu équivalent phénicien d' Ἀμπελουσία et de Cotès, et qui, par conséquent, identifie le *sinus* d'Agrippa avec le χόλπος Κώτης du Périple : Agrippa disait pourtant que le sinus était au delà de Lixus. En somme, on ne saurait affirmer que, dans ces quatre textes, il soit question d'un seul et même « golfe ».

A supposer que celui de Strabon ait eu, comme celui du Périple, le promontoire d'Hermès pour limite, nous ne pourrions citer, au Sud de Lixus, que deux des établissements phéniciens dont parle le géographe[7].

1. IV, 1, 2, p. 575.

2. Voir p. 127.

3. V, 9. Ce passage est regardé par les uns comme une citation de Polybe, par les autres comme une citation d'Agrippa. La seconde opinion parait être la bonne : voir t. III, ch. VIII, § 5.

4. Ou plutôt après le Lixus, car il s'agit, semble-t-il, du fleuve; d'ailleurs, cela revient au même. « Agrippa Lixum a Gaditano freto CXII abesse. Inde sinum qui vocetur, etc. ». Je crois, avec d'autres, qu'il faut rapporter *inde à Lixum*, et non pas à *Goditano freto*, comme le suppose G. Oehmichen, *Plinianische Studien* (Erlangen, 1880). p. 17.

5. II, 2, p. 540-1 (et déjà Bochart, *Geographia sacra,* Caen, 1646. p. 714). Cette hypothèse a été approuvée par divers savants, entre autres Tissot, l. c., p. 230, n. 2.

6. Édit. de Ptolémée, p. 575. Conf. Besnier, *Géographie ancienne du Maroc,* p. 38.

7. Le périple (§ 112, p. 91-92) indique Ποντίων τοντίων τόπος χαί πόλις, au milieu du golfe Cotès, dans le voisinage d'un grand lac, appelé Céphésias, qui est probablement la Merdja Ras ed Doura, au Nord de l'oued Sebou : C. Th. Fischer, *De Hannonis Periplo*, p. 65. Mais il ne qualifie pas cette ville de phénicienne. Nous n'avons pas de preuves non plus de l'origine phénicienne de Mulelacha, « ville sur un promontoire », qu'Agrippa (*apud* Pline, V, 9) mentionne entre le Lixus et le Sububa (oued Sebou).

L'un était la colonie d'Hannon, appelée Thymiatérion dans la traduction grecque de la relation du chef carthaginois, Thymiatéria dans le Périple de Scylax. On a vu[1] qu'elle occupait sans doute le même emplacement que Méhédia, à l'embouchure de l'oued Sebou, le Crabis[2] ou Subur[3] des anciens. Malgré la barre, le fleuve servait de port.

A l'embouchure de l'oued Bou Regreg, des auteurs de l'époque romaine indiquent Sala[4], dont le nom a un aspect phénicien[5] et qui, vers la fin du premier siècle avant J.-C., frappa des monnaies à légendes néopuniques[6]. Il est donc probable qui elle était d'origine phénicienne. Elle s'élevait sur les hauteurs de la rive gauche, en arrière de Rabat, à Chella[7] ; les Vaisseaux s'abritaient dans le fleuve, qui portait le même, nom que la ville : Sala ou Salat[8].

Plus loin, Ptolémée mentionne le port de Rusibis[9], qui, à en juger par les lettres initiales *rus*, était auprès d'un cap. Agrippa, cité par Pline[10], l'appelle *portus Rutubis* et nous apprend qu'il se trouvait à 224 milles (331 kilom.) de Lixus, entre le fleuve

1. T. I, p. 480.

2. Périple, § 112, p. 93 : Κράβις. *Crathis*, dans Pline (XXXVII, 38), citant Mnaséas.

3. Ptolémée, IV, 1, 2, p. 574 : Σούβουρ. Pline écrit *Sububus* (V, 5) et, d'après Agrippa, *Sububa* (V, 9).

4. Méla, III, 107. Pline, V, 5 : « oppidum Sala, eius nominis fluvio inpositum ». Ptolémée, IV, 1, 2, p. 576 : Σάλα πόλις. Itinéraire d'Antonia, p. 3 : « Sala co[lo]nia ».

5. « Rocher » ? Voir, entre autres, Gesenius, p. 426 ; Movers, II, 2, p. 174, 534 (n. 242), 542-3. Ce nom convenait au lieu où fut fondée la ville ; il faudrait admettre qu'il aurait été donné ensuite au fleuve, auquel il ne convenait pas. Cela n'est pas très vraisemblable.

6. שצלת : L. Müller, *Numism*., III, p. 163-4.

7. Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 358. Tissot, *l, c*., p. 232. Slâ (Salé) est sur la rive droite, en race de Rabat.

8. Pline, V, 5 (voir n. 4) ; V, 9 (*flumen Salat*, d'après Agrippa); V, 13 (*Salat*). Ptolémée, IV, 1, 2, p. 576 : Σαλάτα ποταμοῦ έχβολαί. Par une répétition fautive, Ptolémée (IV, 6, 2, p. 731) indique, entre le grand Atlas et l'oued Draa, Σαλάθου ποταμοῦ έχβολαί et Σάλαθος πόλις : voir C. Th. Fischer, l. c., p. 73-76. Le fleuve Σάλα, qu'il place avant le grand Atlas (IV, 2, p. 579), est aussi un redoublement erroné : C. Müller, ad loc.

9. IV, 1, 2, p. 577 : 'Ρουσιβίς λιμήν.

10. V, 9.

Salat et le *promunturium Solis* (cap Cantin). Ce chiffre conduit à Mazaghan, dont la baie est protégée des vents d'Ouest par un promontoire[1]. Ni Agrippa, ni Ptolémée ne disent qu'il y ait eu là une ville. Mazaghan est à peu de distance à l'Ouest de l'embouchure de l'oued Oum er Rbia[2], — l'Anides du Périple[3], l'Anatis de Polybe[4], l'Asana de Pline[5] et de Ptolémée[6], — qui, comme celles des fleuves précédents, constituait un port[7].

Le cap Cantin avait reçu des Phéniciens un nom que les Grecs transcrivirent Soloeis[8]. Hannon y érigea un sanctuaire, qu'il dédia à un dieu de la mer identifié avec Poseidon[9]. Au milieu du IVe siècle, le Périple signale encore, sur le sommet de la pointe, un autel de Poseidon, avec des images représentant des hommes, des lions, des dauphins : il s'était formé une légende qui attribuait ces œuvres d'art à Dédale[10].

Nous avons dit[11] qu'il n'est pas possible de déterminer les emplacements exacts des cinq colonies fondées par Hannon entre le cap Cantin et l'oued Draa[12], la première à une journée et demie du cap[13]. L'une d'entre elles fut peut-être établie à

1. Tissot, *l. c.*, p. 237. C. Müller, éditt. de Ptolémée. p. 577. D'El Araïch à Mazaghan, on compte environ 330 kilomètres en longeant la côte.

2. Ptolémée place par erreur Rusibis au Nord du fleuve.

3. § 112, p. 92. Pour cette identification, voir C. Müller, *ad loc.*, et C. Th. Fischer, l. c., p. 65.

4. *Apud* Pline, V, 9. On s'est demandé si l'Anatis mentionné par Polybe n'est pas l'Anas, la Guadiana d'Espagne : conf. t. 1, p. 329, n. 9. Nous croyons qu'il s'agit de l'oued Oum er Rbia : la distance de 205 milles, marquée entre l'Anatis et le Lixus, est à peu près exacte.

5. V, 13 (d'après les indigènes).

6. IV, 1, 2, p. 677 : Ἀσάνα ou Ἀσάμα (Wachsmuth, apud C. Th. Fischer, p. 65, voudrait corriger Ἀνάσα).

7. Pline, V, 13 : « flumen Asanam marino haustu, sed portu spectabile ». En arrière de l'embouchure, sur la rive gauche, s'élève aujourd'hui Azemmour.

8. T. I, p. 480-1.

9. *Ibid.*, p. 479.

10. § 112, p. 93.

11. T. I, p. 483.

12. Le Mur Carien, Gytté, Acra, Mélitta, Arambys.

13. Après l'Ἡλίου ʻόρος (cap Cantin- et avant le fleuve Φούθ (oued Tensift), Ptolémée (IV, 1, 2, p. 578) indique un Μυσοχάρας λιμήν. Gesenius (p. 425) a cherché sans raison une étymologie phénicienne à ce nom. Müller (édit. de Ptolémée, *ad 1oc.*) est

Mogador[1], dont la grande île parait avoir été appelée île de Junon, c'est-à-dire probablement d'Astarté[2] ; un autre, à Agadir, qui a gardé jusqu à nos jours un nom punique[3]. Entre le Phuth (oued Tensift[4]) et le grand Atlas (cap Ghir), Ptolémée marque un Οὐσσάδιον ‘άχρον[5], qui semble répondre au cap Sim[6]. Doit-on lire ‘Ρουσσάδιον[7] et voir dans ce nom une transcription de *Roush addir*, « le Grand Cap »[8] ? Un *portus Rhysaddir* est mentionné par Agrippa[9] au delà du *promunturium Solis*. Peut-être était-ce Mogador[10], à une quinzaine de kilomètres au Nord-Est du cap Sim. Pline[11] parle aussi, d'après des renseignements indigènes, d'un fleuve Ivori[12], entre, le Fut (oued Tensift) et l'Atlas : sur ses rives, on rencontrait des traces d'une population disparue, des restes de vignobles et de palmeraies. Était-ce une colonie phénicienne abandonnée[13] ? Il ne faudrait pas présenter cette hypothèse comme une certitude.

Les nomades qui vivaient autour du fleuve Lixos (oued

disposé à y retrouver le Καριχόν τείχος la première des cinq colonies d'Hannon. Ce rapprochement est douteur; du reste, d'après la distance indiquée; le Mur Carien devait être au delà de l'oued Tensift.

1. T. I, p. 483.

2. *Ibid*., p. 522, n. 6.

3. *Ibid*., p. 319, n. 2.

4. Pour cette identification, voir Vivien de Saint-Martin, *l. c*., p. 362 ; Tissot, *l. c*., p. 252 ; etc. Au delà du Phuth, Ptolémée (IV, 1, 2, p. 579) mentionne le cap d'Héraclès (Ἡραχλέους ‘άχρον) qui pourrait répondre au Ras et Hadid : Vivien, *1. c*., p. 364 ; Tissot, *l. c*. Il est permis de supposer que cet Héraclès était Melqart.

5. IV, 1, 2, p. 579.

6. Vivien, p. 364. Tissot, p. 252. C. Müller, *ad loc*.

7. Comme le propose Movers, II, 2, p. 516, n. 195.

8. V. *supra*, p. 166. — Plus an Sud, Ptolémée (IV, 6, 2, p. 733) indique un ‘Ρυσάδιον ‘άχρον. Il y a peut-être là un redoublement fautif.

9. *Apud* Pline, V, 9.

10. Opinion de Vivien de Saint-Martin, p. 365, n. 1. Tissot (p. 254-5), Fischer (*De Hannonis Periplo*, p. 70), Besnier (*Géographie*, p. 44) voudraient placer; Rhysaddir à Agadir. Ces deux noms phéniciens ont des significations for différentes.

11. V, 13.

12. Nous ignorons où était ce fleuve. La distance de 200 milles, que Pline marque entre le Fut et l'Atlas, est beaucoup trop forte. Si vraiment L'Ivor était dans L'intervalle, on pourrait penser à l'oued el Kseb qui se jette dans l'Océan près de Mogador, au Sud : Fischer, *l. c.*, p. 70.

13. Movers, II, 2, p. 529. Tissot, p. 241. Besnier, p. 44.

Draa) lièrent amitié avec Hannon[1]. Plus tard, des pêcheurs de Gadès fréquentaient ces parages et s'avançaient même plus loin vers le Sud[2]. Cela ne prouve pas qu'il y ait eu de ce côté des établissements phéniciens permanents.

Hannon avait fondé sa dernière colonie dans l'île de Cerné, située, croyons-nous, entre le cap Juby et le cap Bojador[3]. A l'époque du Périple dit de Scylax, cette île était visitée par des trafiquants phéniciens qui, après avoir mis leurs vaisseaux à l'ancre, s'installaient sous des tentes. Se servant de barques, ils transportaient leurs marchandises sur le continent et faisaient un commerce d'échanges avec les Éthiopiens, qui avaient là une grande ville[4].

## IX

Carthage ne garda pas jusqu'à sa chute toutes ses possessions des côtes africaines.

Pour celles de l'Océan, nous ne pouvons rien dire de précis les documents font entièrement défaut après le milieu du IVe siècle. A cette époque, Éphore connaissait, peut-être par la relation d'Hannon, l'une des colonies que celui-ci avait fondées, le Mur Carien[5]. Le Périple ne les mentionne pas, sauf Thymiatéria, qu'il qualifie de ville de Phéniciens, et, à le lire, on ne se douterait guère que l'île de Cerné ait porté une de ces colonies[6]. Thymiatéria seule restait-elle alors debout ? Ce serait là une conclusion assez téméraire[7]. En réalité, nous ne savons ni quand, ni comment les villes phéniciennes de l'Océan

1. T. I, p. 484.
2. Strabon, II, 3, 4 (à la fin du IIe siècle avant J.-C.). Conf. t. I. p. 509. n. 5.
3. Voir t. I, p. 485 et suiv.
4. Périple, § 112, p. 94-95.
5. T. I, p. 473, n. 4.
6. *Ibid*., n. 488, n. 6.
7. Conf. *ibid*., p. 507, n. 4.

furent les unes abandonnées ou détruites[1], les autres détachées de l'Empire carthaginois et annexées sans doute à des États indigènes[2].

Sur la Méditerranée, Carthage était encore maîtresse des villes Métagonites en 218[3]. Mais nous avons constaté que l'une d'elles, Siga, appartenait en 206 à Syphax, roi des Masæsyles[4] : il l'avait peut-être conquise au cours d'une guerre. Des événements qui se passèrent vers la fin de la même année à Thapsus (Philippeville) peuvent faire supposer que ce lieu n'était plus sous l'autorité de Carthage. Des Numides, qui escortaient le roi des Massyles Lacumazès, s'y réfugièrent après avoir été battus par Masinissa. Celui-ci pénétra de vive force dans Thapsus, qu'il occupa et où il massacra une partie de ses ennemis[5]. Or il n'avait pas encore rompu avec les Carthaginois : aurait-il osé se conduire de cette manière, si la ville avait été en leur, pouvoir ? Sur le littoral des Syrtes, les Emporia furent pris par Masinissa après la guerre d'Hannibal. Peut-être, en 149, Carthage ne conservait-elle aucun port

1. On peut se demander si Polybe, qui avait navigué sur l'Atlantique, savait l'emplacement de la Cerné d'Hannon : v. t. III, chap. VIII, § 5. Strabon (I, 3, 2) ne croyait pas à la réalité de cette île. Il ne parait pas avoir connu d'établissements phéniciens au delà du golfe des Comptoirs (XVII, 3, 3 et 8). Pline ne mentionne aucune ville au Sud de Sala et il doute de l'existence des colonies d'Hannon (V, 8). Juba II installa des teintureries de pourpre dans des îles qui sont probablement celles de Mogador (t. I, p. 523. n. 1), mais il n'est pas certain qu'il ait trouvé en ce lieu une vieille ville : Pline (VI, 201) semble même dire le contraire. Pour une prétendue inscription latine de Safi (C. L L., VIII, 21905), voir Kampffmeyer, *Rev. africaine*, LII, 1908; p. 182-9.

2. Après avoir indiqué qu'au début de la seconde guerre punique, les Carthaginois étaient maîtres de toutes les côtes de la Libye depuis la grande Syrte jusqu'au détroit, Polybe (III, 39, 2) n'ajoute pas qu'ils aient eu à cette époque d'autres possessions sur les côtes africaines de l'Océan. Mais, comme le remarque M. Kahrstedt (p. 74, n. 2), il serait imprudent de tirer de ce texte un *argamentum ex silentio*. D'autre part, le fait que Carthage, pendant la troisième guerre punique, demanda assistance à des Maures « indépendants » (τούς αύτονόμους Μαυρουσίων) : Appien, Lib., 111 ; v. t. III, chap. VIII, § 3) ne prouve pas qu'elle eût encore des colonies dans la contrée habitée par ces indigènes.

3. Voir p. 155.

4. P. 164.

5. Tite-Live, XXIX, 30, 5-6.

au delà des côtes bordant le territoire qui lui restait, entre Tabarca et Thænæ, près de Sfax. Depuis la fin du IIIe siècle, elle n'avait plus de marine de guerre et était incapable de maintenir sa domination sur des villes lointaines, avec lesquelles elle ne pouvait pas communiquer par terre.

# LIVRE II

# LE GOUVERNEMENT DE CARTHAGE

## CHAPITRE PREMIER

## LA CONSTITUTION CARTHAGINOISE. — HISTOIRE INTÉRIEURE DE CARTHAGE

### I

Nous n'avons que de maigres renseignements sur la constitution politique de Carthage. Notre principale source est un chapitre de la *Politique d'Aristote*[1], ouvrage composé vers 335 avant notre ère[2]. Il faut y joindre quelques passages d'historiens grecs et latins : surtout, pour les temps antérieurs au IIIe siècle, Diodore de Sicile et Trogue-Pompée (dans l'abrégé de Justin), qui paraissent, en général, dépendre de Timée ; pour l'époque des guerres contre Rome, Polybe[3],

1. II, 8 [11], p. 1272, b, 24 — 1273, b, 24. Voir les commentaires des éditions de W. L. Newman, *The Politics of Aristote*, II (Oxford, 1887), p.. 360-372 (conf. p. 401-8) ; de F. Susemihl et R. D. Hicks, même titre,. Books I-V (Londres, 1894), p. 307-314 (conf. p. 340-350).

2. Une des monographies que le philosophe avait écrites sur les institutions politiques d'un grand sombre de cités grecques et de peuples étrangers concernait sans doute Carthage. On ignore les sources d'Aristote. De son temps, il y avait, dans la haute société carthaginoise, des gens en relations avec des Grecs, dont ils savaient la langue : voir, par exemple, Plutarque, *Dion*, 14 et 25 ; Justin, XX, 5, 12-13 ; XXI, 8.

3. En particulier VI, 51-56 : comparaison entre Rome et Carthage.

Tive-Live et Appien[1]. Il ne nous est parvenu qu'une citation insignifiante d'un traité consacré par un certain Hippagoras au gouvernement des Carthaginois[2].

Les indications dont nous disposons proviennent d'auteurs étrangers à Carthage, qui n'ont pas toujours été bien informés et qui ont d'ordinaire employé des termes de leur langue pour désigner des institutions puniques. Ajoutons que ces textes se rapportent à diverses époques, depuis le milieu du VIe siècle jusqu'au milieu du second ; il ne faut pas les utiliser sans avoir soin de les classer chronologiquement, car, pendant cette longue période, l'État carthaginois n'est pas resté immuable.

Des inscriptions phéniciennes, découvertes à Carthage, donnent des noms de magistrats, de dignitaires ; elles appartiennent pour la plupart aux deux siècles qui précédèrent la destruction de la ville, parles Romains.

De nombreux historiens modernes ont étudié la question que nous traitons ici[3] ; ils ont suppléé par des hypothèses à la pauvreté des documents aussi les résultats auxquels ils ont abouti sont-ils loin de concorder.

En Phénicie, à Tyr et ailleurs, avant et après la fondation de Carthage, nous trouvons des rois uniques, tenant leur pouvoir de l'hérédité et l'exerçant à vie. La royauté a-t-elle existé ; avec ces caractères, dans la ville dont la légende attribuait la fondation à une reine ? Comme dans tant de cités de la Grèce et de

1. On a souvent cité un écrit d'un érudit byzantin, Théodoros Métochités, sur Carthage et sa constitution (*apud* Kluge, *Aristoteles*, p. 199-216). Ce petit traité, qui date du commencement du XIVe, siècle, ne contient, en somme, rien d'utile.

2. Athénée. XIV, 27, p. 630, a : Ἱππαγόρας ἐν τώ πρώτω περί τής Καρχηδονίων Πολιτείας. Ce traité avait donc au moins deux livres. On ne sait quand Hippagoras a vécu.

3. Les principaux travaux sont énumérés par Meltzer, II (1896), p. 458-9. Nous mentionnerons : F. C. Kluge, *Aristoteles, de politia Carthaginiensium*, Breslau, 1824 ; Heeren, *De La politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç. par Suckau (Paris, 1832), IV, p. 116-159 ; Movers, Die Phönizier, II, 1 (1849), p 479-561 (*passim*) ; Drapeyron, dans *Revue de géographie*. X, 1882, p. 280-293 ; E. Bourgeois, dans *Revue historique*, 1882, III, p. 327-344 ; Meltzer, II, p. 3-73, 457-487 ; B. W. Henderson, dans *Journal of Philology*, XXIV, 1896, p. 119-130.

l'Italie, a-t-elle été remplacée ensuite par une 'magistrature élective ? Nous n'en avons pas la preuve[1]. Le plus ancien roi qui nous soit connu vivait au commencement du Ve siècle[2] ; selon Hérodote, il était devenu roi des Carthaginois à cause de sa valeur[3] : ce qui veut dire par suite d'un choix, et non par le seul droit de naissance. Des sénateurs et une assemblée du peuple sont mentionnés vers le milieu du siècle précédent, dans un récit de Justin[4]. Voilà tout ce que les textes nous apprennent sur les institutions politiques de Carthage depuis sa fondation jusque vers 450 avant Jésus-Christ.

Le même récit de Justin[5] nous a conservé le souvenir d'un coup d'État qui fut commis par un général[6], mais qui n'eut pas de conséquences durables. Après avoir remporté de grands succès en Afrique et en Sicile, Malchus fut vaincu en Sardaigne[7]. En punition de cette défaite, les Carthaginois[8] le condamnèrent à l'exil avec les survivants de son armée, qui devaient être des citoyens, car, autrement, la peine prononcée contre eux ne s'expliquerait pas[9]. N'ayant pu obtenir leur pardon ni par des prières, ni par des menaces, les bannis débarquèrent en Afrique et investirent Carthage, qu'ils affamèrent. Cependant Carthalon, fils de Malchus, revint de Tyr, où il avait été envoyé pour porter la dîme du butin fait en Sicile. Alléguant, qu'il devait d'abord s'acquitter de ses devoirs religieux, il refusa de se rendre auprès de Malchus, qui n'osa pas

1. Conf. Meltzer, II, p. 15.

2. Hérodote, VII, 165 (en 480). Conf. Polyen, I, 27, 2.

3. VII, 166 : τόν Ἀμίλχαν... βασιλεύσαντα χατ' ἀνδραγαθίην Καρχηδονίων.

4. XVIII, 7. 17 et 16. — Selon la légende de la fondation de Carthage, un certain nombre de sénateurs de Tyr accompagnèrent Élissa en Afrique : Justin, XVIII, 4, 15.

5. XVIII, 7.

6. Justin le qualifie de *dux*, d'*imperator*. Il ne dit pas que Malchus ait été roi de Carthage.

7. Voir t. I, p. 420, 426, 430-1, 463.

8. C'est-à-dire, semble-t-il, le peuple : conf. Justin, XVIII, 7, 16.

9. M. E. Meyer (*Geschichte des Alterthums,* II, p. 699) suppose qu'on décida de les envoyer dans quelque colonie.

l'empêcher d'entrer, dans Carthage. Quelques jours plus tard, Carthalon obtint du peuple l'autorisation de rejoindre son père. Mais celui-ci ne voulut pas oublier sa désobéissance et prétendit qu'il venait insulter à la douleur des exilés. Le malheureux, encore orné de son riche costume sacerdotal, périt sur une croix très haute, qu'on dressa en face de la ville. Bientôt Malchus s'empara de Carthage. Il convoqua le peuple, se plaignit de la peine infligée à lui-même et aux siens, mais déclara qu'il châtierait seulement ceux qui avaient conseillé cette injustice et qu'il pardonnerait à tous les autres. Il fit exécuter dix sénateurs, puis rétablit le gouvernement légal. Peu de temps après, il fut accusé d'aspirer à la tyrannie[1] et mis à mort.

Dans la seconde moitié du VIe siècle, et dans la première moitié du Ve, le pouvoir appartint, pendant trois générations[2], à la famille de Magon[3] : à Magon lui-même ; à ses fils, Asdrubal[4] et Amilcar[5] ; aux trois fils d'Asdrubal, appelés Hannibal,

1. Justin, XVIII, 7, 18 : « adfectati regni accusatus ». Naturellement, le mot *regnum* ne désigne pas ici l'autorité légale dont étaient investis à Carthage ceux que les textes grecs appellent βασιλεΐς.

2. Peut-être quatre, s'il font intercaler entre Magon et Amilcar un Hannon, dont Amilcar aurait été le fils : voir t. I, p. 420, n. 5.

3. Justin, XVIII, 7, 19 ;XIX, 1, 1-7 ; 2, 1-4

4. צורבצל « Mon aide est Baal » : nom fréquent sur les inscriptions puniques de Carthage, transcrit en grec Ἀσδρούβας, en latin *Asdrubal, Hasdrubal* (*Azrubal* sur des inscriptions : C. I. L, .V, 4919 et 4920 ; VIII, 4636). Il vaut mieux l'écrire sans h.

5. Le nom que les grecs ont transcrit Ἀμίλχας, les Latins Amilcar, on Hamilcar (Ammicar sur des inscriptions latines : *C. I. L.*, V, 4920 ; VIII, 68, 10525 ; etc.) a été porté par de nombreux personnages historiques : il devait être fort répandu à Carthage. Il s'agit, non pas d'un prétendu nom חמלקרת, qui ne s'est jamais trouvé sur les inscriptions puniques (voir *C. I. S.*, I, au n° 184 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p : 848, n. 1), ni de חנמלקרת (Clermont-Ganneau, dans *Répert. d'épigraphie sémitique*, I, p. 206, au n° 249), qui est très rare (C. I. S., I, 2069), mais du nom צבדמלקרת, *Abdmelqart*, « Serviteur de Melqart », qui est au contraire très fréquent : conf. Meltzer, I, p. 501, en bas. L'h est inutile. — Les formes Βομίλχας, Βοδμίλχα, Βορμίλχας (Diodore, XX, 10, 2, peut-être aussi Βαρμόχαρος : Polybe, VII, 9, 1), *Bomilcar* répondent seulement à בדמלקרת, et non pas à צבדמלקרת (comme on ledit au C. I. S., I, n° 184). — Des Carthaginois sont appelés par les Grecs et les Latins Ἱμίλχων, Ἰμίλχων, *Himilco, Imilco, Imilcho*. Certains d'entre eux portent dans d'autres. textes le nom d'Αμίλχας. Voir : 1° d'une part, Hérodote, VII, 165 ; Diodore, XI, 21, 4-5; XIII, 43, 5 ; etc. ; d'autre part, Diodore, XI, 20, 1, et Polyen, I, 27, 1 et 2 ; 2e d'une part, Zonaras, VIII, 15, p. 395, d'autre part, Polybe, I, 42, 12 ; 3° d'une part,

Asdrubal, Sapho[1], et Trois trois fils d'Amilcar, Himilcon, Hannon et Giscon[2]. On a vu comment ces hommes agrandirent l'empire de Carthage[3]. Les armées dont ils disposèrent leur eussent peut-être permis de dominer par la violence. Mais il ne semble pas qu'ils en aient en besoin : ils s'assurèrent sans doute assez de partisans dans la cité par le prestige de leurs victoires, par des conquêtes qui ouvrirent des débouchés à l'industrie et au commerce, qui procurèrent à l'aristocratie des domaines sui le sol africain, enfin par l'emploi de troupes mercenaires, qui rendit possible une longue suite de guerres, dont les Carthaginois recueillirent les profits sans trop en, sentir le poids. Les Magonides paraissent s'être contentés, du moins pendant longtemps, des titres ordinaires et de l'autorité légale[4]. L'un d'eux, Amilcar, était « roi » (βασιλεύς), lorsqu'il commanda, en 480, une expédition en Sicile[5], et il est permis de supposer que « le roi Hannon », qui navigua sur l'Océan[6]; était son fils[7]. Les qualifications d'*imperator*, de *dictator*, de

---

Polybe, III, 95, 2 ; d'autre part, Tite-Live, XXII, 19, 3 ; 4e d'une part, Polybe, XXXVI, 8, 1 (édit. Büttner-Wobst) ; d'autre part, Appien, *Lib*., 97, et Tite-Live, Epit. l. L. Ce sont là des confusions. Ἱμίλχων, etc., doit représenter חמלך, *Himilk*, « Frère du [dieu] Roi ». Mais il représente également חמלכת, *Himiltkat*, « Frère de la [déesse] Reine », comme nous l'apprend une inscription bilingue de Sardaigne (C. I. S., I, 149), où *Himilco*, dans le texte latin, répond à חמלכת du texte punique. Un Carthaginois célèbre est appelé par Diodore soit Ἱμίλχων (XIII, 80, 2 ; XIII, 108, 2 ; XIV, 49, 1 ; etc.), soit Ἱμίλχας ; (XIII, 85, 5 ; XIII, 86, 3 ; etc.), forme plus rapprochée de son nom punique, *Himilkat*. Ces deux noms distincts, חמלך et חמלכת, ne sont pas rares sur les inscriptions de Carthage ; ils figurent parfois tous deux sur une même inscription : *C. I. S*., I, 504, 1074, 2624).

1. C'est peut-être une transcription du nom punique שפט, *Shafat* : conf. *infra*, p. 194, n. 6. La forme *Sapho*, génitif *Saphonis*, se retrouve. sur une inscription latine d'Afrique : *C. I. L*., VIII, 68. Mais on rencontre aussi *Safotis*, au génitif : *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. 441.

2. En punique גרסכן, *Gersakon*, « Hôte de Sakon » : C. I. S., I, 175, 193, 210, etc. Ce nom a été transcrit Γέσχων, Γίσχων, *Cisgo*.

3. T. I, p. 420-1.

4. Meltzer, II, p. 48.

5. Voir p. 185, n. 2.

6. Périple d'Hannon, titre (*Geogr. gr. min*., I, p.1) : Ἄννωνος Καρχηδονίων βασιλέως.

7. Voir t. 1, p. 517-8.

*dux*, que des textes latins donnent à des membres de la même famille[1], indiquent des commandements militaires, qui pouvaient du reste être exercés par des rois. Ces commandements, nous ignorons si les Magonides les, accaparèrent ; en tout cas, ils en furent investis très fréquemment : Justin mentionne les onze « dictatures » d'Asdrubal, fils de Magon[2]. Quant à la royauté, peut-être fut-elle détenue par les Magonides durant de longues années.

Leur domination, fut brisée vers le milieu du Ve siècle[3], on ne sait dans quelles circonstances[4]. « Comme cette famille si puissante, dit Justin[5], pesait lourdement sur la liberté publique et disposait à la fois du gouvernement et de la justice, on institua cent juges, pris parmi les sénateurs : après chaque guerre, les généraux devaient rendre compte de leurs actions à ce tribunal, afin que la crainte des jugements et des lois auxquels ils seraient soumis à Carthage leur inspirât pendant leur commandement le respect de l'autorité de l'État ».

Diodore nous apprend que Giscon, l'un des fils d'Amilcar, fut exilé et se retira en Sicile, à Sélinonte[6]. Giscon avait pour frère un Hannon[7]. Ce dernier nom ayant été très répandu à Carthage, on ne peut pas affirmer que d'autres textes où il apparaît concernent le même personnage. Il est cependant vraisemblable que le fils d'Amilcar ne faisait qu'un avec

---

l. Justin, XVIII, 7, 19 ; XIX, 1. 1, 3, 7 et 8 ; XIX, 2, 5. Pline, V, 8, et VI, 200 (s'il s'agit bien d'un Magonide). Conf. t. I, p. 421, n. 2.

2. XIX. 1, 7.

3. Entre la mort d'Amilcar, survenue en 480, et l'institution du tribunal des Cent, se place la période de domination des trois fils d'Amilcar et des trois fils d'Asdrubal : Justin, XIX, 2.

4. M. Fischer (*De Hannonis Periplo*, p. 94) croit que ce fut lors des expéditions d'Hannon et d'Himilcon sur L'Océan ; il suppose que « le Périple d'Hannon », dont la traduction grecque nous a été conservée, fut un rapport soumis au tribunal des Cent. Mais il ne le prouva nullement : conf. t. I, p. 518.

5. XIX, 2, 5-6 (le texte est cité t. I, p. 518, n. 2).

6. XIII. 43, 5.

7. D'après Justin, XIX, 2, 1.

« Sabellus[1] Hannon », qui vécut à cette époque et dont les exploits en Afrique avaient été racontés par Trogue-Pompée[2]. L'identification avec le roi qui fonda des colonies sur l'Atlantique est tout au moins possible. C'est peut-être aussi le même Hannon que célèbre Dion Chrysostome[3] : « il avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens ; grâce à lui, ils avaient habité la Libye, au lieu de la Phénicie, acquis beaucoup de richesses, de nombreux marchés, ports et trirèmes, et dominé au loin sur terre et sur mer[4]. Il faudrait en conclure que, vers 470-450, Hannon aurait été le véritable chef de la famille des Magonides. Eut-il des velléités, essaya-t-il même de se mettre au-dessus des lois ? Aristote parle de troubles, dont souffrent des aristocraties par le fait d'hommes qui; étant puissants, peuvent l'être plus encore et visent à la monarchie il cite en exemple Hannon de Carthage[5]. Mais il pense très probablement à Hannon le Grand, son contemporain[6] : Par contre, un passage de Justin pourrait se rapporter aux Magonides Hannon et Giscon[7]. Bomilcar, mis à mort en 309 ou 308, après une tentative de coup d'État, aurait rappelé aux Carthaginois quelques-unes de leurs injustices : Hannon, accusé d'aspirer à la royauté et victime de cette calomnie, Giscon exilé, malgré son, innocence, etc.[8].

1. Nom probablement altéré.

2. Comme nous l'apprend le sommaire du livre XIX de cet auteur : « res Carthaginensium in Africam per Sabellum Annonem gestae ». Conf. t. I, p. 463, n. 5.

3. *Discours* XXV [LXXV], 7, édit. de Arnim, t. II, p. 280.

4. Pour les interprétations possibles de ce passage, voir t. I, p. 422, n. 1.

5. *Polit*., v, 6, 2

6. Pour ce personnage, v. *infra*, p. 245 et suiv.

7. Conf. Meltzer, I, p. 516.

8. Justin, XXII, 7, 10 : « obiectans illis nunc Hannonem falsa adfectati regni invidia circumventum, nunc Gisgonis innocentis exilium… » On croit d'ordinaire qu'il s agit ici d'Hannon le Grand, supplicié après sa révolte, et de son fils Giscon, qui fut exilé. Mais Bomilcar, dans la bouche duquel Justin met ces reproches, avait eu pour oncle un Amilcar, qui paraît avoir été l'ennemi d'un autre Amilcar, fils de Giscon, c'est-à-dire, probablement, du Giscon dont Hannon le Grand était le père (voir p. 249-250). L'Hannon et le Giscon du IVe siècle auraient donc appartenu à une famille rivale de celle de Bomilcar, qui n'aurait eu aucune raison de les plaindre.

Pline l'Ancien, Plutarque et Élien racontent des histoires assez ridicules sur un Hannon auquel on aurait attribué des ambitions menaçantes pour sa patrie. Selon Élien[1], Hannon le Carthaginois acheta des oiseaux parleurs et leur apprit à dire : « Hannon est dieu[2] ! » Il les lâcha ensuite, mais il n'eut pas à se louer de ses petits élèves, qui oublièrent la leçon dès qu'ils furent libres. D'après Pline[3], Hannon, illustre Carthaginois[4], fut le premier homme qui osa caresser un lion et le montrer apprivoisé ; cela le fit condamner, car on pensa qu'un personnage aussi habile persuaderait tout ce qu'il voudrait et qui il était dangereux de confier la liberté publique à celui qui avait su triompher de la férocité. Plutarque a recueilli la même anecdote[5] ; il ajoute qu'Hannon fut banni[6].

Ces divers textes, — groupés par une hypothèse assez fragile, — autoriseraient à croire que le Magonide Hannon fut accusé de visées monarchiques et condamné à l'exil, peut-être en même temps que son frère Giscon[7].

La famille de Magon ne disparut pas cependant de l'histoire de Carthage. Vers 410, quand on se décida à renouveler en Sicile l'entreprise confiée soixante-dix ans plus tôt à Amilcar,

1. *Var. hist.*, XIV, 30.

2. Maxime de Tyr (*Dissert.*, XXXV, 4, édit. Didot, .p. 138) raconte la même chose d'un Libyen, appelé Psaphon (Ψάφων). A. von Gutschmid (*Kleine Schriften*, II, p. 84) se demande s'il ne s'agit pas du Magonide Sapho, cousin d'Hannon. Dans une scolie à Dion Chrysostome (édit. Reiske, Leipzig, 1784, I, n. à la p. 49), ce Libyen est appelé Apsephas (Ἀψεφάς) et qualifié de roi

3. VIII, 55.

4. « Hanno e clarissimis Poenorum ».

5. *Praecepta ger. reipubl.*, III, 9 (*Moralia*, Didot, II, p. 976). Il dit qu'Hannon se servait dans ses expéditions d'un lion qui portait ses bagages.

6. Voir aussi Élien, *Nat, anim.*, V, 39 ; Maxime de Tyr, *Dissert.*, II, 3 (Didot, p. 5). Maxime qualifie ce dompteur (qu'il ne nomme pas) de : « jeune Carthaginois » ; il prétend que ses concitoyens le mirent à mort ; une scolie l'appelle Asdrubal, indication dont il n'y a sans doute pas à tenir compte.

7. Diodore (XIII, 43, 5) prétend que Giscon fut exilé à cause de la défaite de son père à Himère. Cela n'est pas exact, car nous savons par Justin (XIX, 2, 1-3) que les Magonides, parmi lesquels il mentionne Giscon, restèrent maîtres du pouvoir à Carthage après cette défaite.

ce fut un de ses petits-fils, un fils de Giscon, Hannibal[1], qui reçut le commandement des troupes. Un parent d'Hannibal, Himilcon, fils d'Hannon[2], lui fut bientôt adjoint, puis lui succéda. Diodore dit que ces deux personnages furent rois des Carthaginois[3]. Mais il y avait alors des juges pour défendre la République contre ceux qui, auraient, tenté de l'asservir. Grâce à la Haute Cour, composée de sénateurs, l'aristocratie était maîtresse de l'État. Elle le resta pendant environ deux siècles, jusqu'à l'époque des Barcides.

On s'est demandé si sa puissance ne fut pas accrue par une réforme de la royauté. Celle-ci, lors des guerres puniques, était partagée entre des magistrats annuels. M. Beloch[4] soutient quelle avait été viagère jusque vers la fin du IVe siècle ; il est disposé à croire que, jusque-là, elle n'avait eu qu'un seul titulaire. Il invoque : 1° le titre βασιλεύς ; les Grecs n'auraient pas, dit-il, appelé ainsi des chefs d'État qui, lorsque ce terme fut adopté, auraient été, comme plus tard, des magistrats élus pour un an[5] ; 2° la comparaison faite par Aristote entre les rois de Lacédémone, dont la souveraineté était viagère, et ceux de Carthage. — Les textes qui mentionnent des rois avant le IIIe siècle[6] siècles ne nous permettent ni d'accepter, ni de repousser avec certitude l'opinion de M. Beloch[7]. Elle n'a en

1. Diodore, *l. c.* ; voir aussi XIII, 59 et 62.

2. *Id.*, XIII, 80, 2. Diodore indique qu'Himilcon était plus jeune qu'Hannibal. Peut-être son père Hannon n'était-il pas le frère de Giscon : Beloch, dans *Klio*, VII, 1907, p. 25.

3. XIII, 43, 5 ; XIV, 54, 5. M. Beloch (*l. c.*, p. 25, 26) croit que deux Magons, qui commandèrent en Sicile au IVe siècle et dont l'un fut roi, appartenaient à cette famille des Magonides. Mais il n'en donne pas la preuve.

4. *Klio*, *l. c.*, p. 19-23.

5. L'ancienne appellation aurait persisté, bien qu'elle ne répondît plus à la réalité : il est en effet certain que le terme βασιλεύς fut appliqué à des magistrats carthaginois annuels.

6. Hérodote, VII, 165 et 166. Polyen, 1, 27, 2. Périple d'Hannon, titre. Diodore, XIII, 43, 5 ; XIV, 54, 5 ; XV, 15, 2 et 3 ; 16, 2 ; XX, 33, 2. Justin, XXII, 7, 7 (où les manuscrits donnent soit rex, soit dux : v. *infra*, p. 250, n. 6).

7. Dans un ouvrage écrit un quart de siècle environ avant le traité d'Aristote, Platon

somme pour elle que l'emploi par les Grecs du terme βασιλεύς[1] ; car, au second argument, il est facile de répondre que comparaison n'implique pas identité complète[2] : à Carthage comme à Lacédémone, les rois représentaient la plus haute autorité publique et cela suffisait pour justifier un rapprochement. Aristote[3] affirme que les membres des pentarchies, — il appelle ainsi un corps politique carthaginois[4], — gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres magistrats, car ils remplissaient d'autres charges avant et après leur passage dans les pentarchies. Cette assertion serait inexacte, si, au temps du philosophe, les personnages qui devenaient rois ne cessaient de l'être qu'à leur mort[5]. Il parle des rois au pluriel : ce qui semble indiquer que la royauté était alors partagée à Carthage entre plusieurs titulaires, comme à Lacédémone, où il y en avait deux[6].

---

(*Lois*, II, p. 674, a) mentionne une loi carthaginoise qui défendait aux magistrats de boire du vin pendant l'année de leur charge (...'άρχοντας τοῦτον τόν ένιαυτόν δν 'άρχωσι). Mais on ne peut pas affirmer qu'il fasse ici allusion aux « rois », en même temps qu'à d'autres.

1. Argument qui n'est pas aussi dénué de valeur que le croit Meltzer (II, p. 461). Rien ne prouve cependant que ce mot grec ait été, la traduction exacte d'un terme phénicien. Le seul nom punique qui, à notre connaissance, ait été donné aux chefs de l'État carthaginois est celui de *shofet*, lequel n'implique pas nécessairement l'idée de royauté. Les Grecs ont-ils adopté la qualification βασιλεύς à l'époque où les Magonides accaparaient à Carthage la magistrature suprême, où peut-être des membres de cette famille s'y maintenaient plusieurs années de suite ; grâce à des réélections ? C'eût été en fait une royauté appartenant à une dynastie.

2. Aristote (Polit., II, 8, 2) s'exprime ainsi : τούς δέ βασιλεΐς χαί τήν γερουσίαν άνάλογον τοΐς έχεΐ βασιλεΰσι χαί γέρουσιν.

3. *Polit.*, II, 8, 4.

4. Voir p. 208.

5. Conf. Kluge, *Aristoteles*, p. 88; Susemihl-Hicks, p. 345. Cet argument est rejeté sans bonnes raisons par M. Beloch, l. c., p. 20.

6. Vers 375. Philistos attribuait la fondation de Carthage à deux personnages légendaires (voir t. I, p. 374-5). Selon-Meltzer (I, p. 125 ; II, p. 461), ce serait là un indice qu'il y avait alors deux magistrats suprêmes dans cette ville. Ce n'en est naturellement pas une preuve.

## II

C'est seulement à partir de la fin du Ve siècle que les textes nous permettent de tracer un tableau, d'ailleurs fort incomplet, des institutions de Carthage.

Ils mentionnent fréquemment des « rois » (βασιλεύς rex) : tel est le terme que l'on rencontré dans des passages d'Isocrate[1], d'Aristote[2], de Polybe[3], d'autres encore[4], où il est question, d'une manière générale, du gouvernement carthaginois, et dans des récits d'événements historiques s'échelonnant du Ve siècle au second[5].

Quelques auteurs latins transcrivent sous la forme *sufes*, au pluriel *sufetes*[6], un terme phénicien, שפט, au pluriel, סשפט,

1. *Nicocles* 24 : παρα τόν πόλεμον βασιλευομένους, il s'agit des Carthaginois.

2. *Polit*., II, 8, 2, 3, 5 et 6.

3. VI, 51, 2.

4. Caton, *apud*. Deutéro-Servius, *In Aeneid*., IV, 682 : « regia potestas ». Cicéron, *République*, II, 23, 41-42. Diogène Laërce, III, 82. Dion Cassius, dans l'abrégé de Zonaras. VIII, 8, p. 381, d'Empereur Julien, *Discours*, I, p. 14, b : τών βαρβάρων οί Καρχηδόνιοι βασιλευόμενοι διαφερόντως.

5. Pour les Ve et IVe siècles, voir p. 191, n. 6. — Polybe, III, 33, 3, et Diodore, XXV, 16 (en 218). Polybe, III, 42, 6 (au début de la seconde guerre punique). — Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, .4 (au commencement du second siècle) : « praetor factus est (Hannibal), postquam rex fuerat, anno secundo et vicesimo : ut enim Romae consoles, sic Karthagine quotannis annui bini reges creabanture. » Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de corriger ce texte en transposant *rex* et *praetor*. Un peu plus loin (VII, 6), Népos qualifie encore de *praetura* la magistrature que reçut Hannibal, et Tite-Live (XXXIII, 46, 3) dit aussi qu'il fut fait *praetor*. Il s'agit du sufétat (voir p. 275 et suiv.) : ce sont les seule exemples connus de l'emploi du mot latin *praetor* pour désigner, cette magistrature [un Asdrubal, tué en 148, est appelé *praetor* dans Tite-Live, *Epit. l. L* ; mais rien ne prouve qu'il ait été sufète, et il est certain qu'il était général : Appien, *Lib*., 93, 111, et Orose, *Adv. pagan*., IV, 22, 8 ; praetor répond ici au mot grec στρατηγός]. D'autre part, les deux *reges* annuels dont parle Népos étaient certainement les sufètes, et Hannibal n'avait pas été auparavant *rex*, mais *dux, imperator*, c'est-à-dire général. On voit donc que Népos a tout brouillé. Ce passage n'en atteste pas moins que le terme latin *reges* s'appliquait aux sufètes. — Orose mentionne à plusieurs reprises des *reges* des Carthaginois. Mais il désigne ainsi des généraux : IV, 6, 10 ; 11, 4 ; 23, 4. De même Dion Chrysostome (*Discours* LXIV, p. 213, édit. Dindorf) qualifie à tort Hannibal, au temps de son généralat, de Λιβύων βασιλεύς.

6. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203) : « sufetes, quod velut consulare imperium apud eos erat... » ; voir aussi XXXIV, 61, 15. Sénèque, *De tranquillitate animi,* IV, 5 : « Non vis

*shofet, shofetim*. De nombreuses inscriptions, puniques et latines, postérieures, à la chute de Carthage, attestent que, dans beaucoup de cités africaines, ce nom était donné aux premiers magistrats municipaux[1]. Tite-Live, parlant des sufètes de Gadès, fait remarquer que c'était la plus haute magistrature punique[2] ; à propos des sufètes de Carthage, il dit que leur autorité répondait à peu près à celle des consuls romains[3]. D'autres comparent aussi les sufètes aux consuls[4], auxquels les « rois » carthaginois ont été également comparés[5] : preuve de la synonymie des termes βασιλεύς, *rex* et *sufes*. Le titre שפט[6] apparaît souvent sur les inscriptions de Carthage[7] ; si souvent même qu'on doit admettre qu'il ne s'agit pas toujours des chefs de l'État. A ceux-ci se rapportent sans doute les mentions de sufètes pour indiquer des dates[8]. Mais des sufètes nommés sur des ex-voto ou des épitaphes peuvent avoir été de simples juges[9] : c'était la signification que le mot avait

---

nisi consul.., aut sufes administrare rem publicam ». Festus, s v. *meritavere* (édit. Lindsay, p. 142 ; conf. p. 143) : « [Dixit] Cato [… ; Po]enorum IV suf[etes evocaverunt statim om]nis cohortes, omnis [etiam qui stipendia merit]averunt ». Le même, s. v. *sufes* (p. 404 ; conf. p. 405) : « Sufes dict[us Poenorum ma]gistratus... Calidius in oration[e in Q. Gal]lium :... Senatus censuit referentibus sufetis (pour sufetibus) ».

1. Nous les étudierons plus tard. Voir Meltzer, II, p. 481 ; Toutain, *Cités romaines de La Tunisie*, p. 323, n. 2, et p. 351, n. 1 ; Kahrstedt, p. 603-4.

2. XXVIII, 37, 2 (en 206) : « sufetes eorum (des Gaditains), qui summus Poenis est magistratus ».

3. Voir p. 193. n. 6.

4. Paul Diacre (dans Lindsay, édit. de Festus, p. 405) : « Sufes consul lingua Poenorum ». Justin (XXXI. 2, 6) se sert du terme *consul* pour désigner un sufète (début du second siècle). Sénèque, passage cité p. 133, n. 6.

5. Cornélius Népos, passage cité p. 193, n. 5.

6. Qu'il ni faut pas confondre avec שפט, nom propre de personne (*C. I. S.*, I, 170, 175 ; *Répert. d'épigr. sémit*., I, 17, 183 ; etc.) : probablement abréviation pour לצ·בטפש, *Shafalbaal*, « Baal l'a jugé ».

7. *C. I. S.*, I, 176, 199-228, 278, 367-371, 2952 (?), 2994, 3026, 3092, 3217 (?), 3222. *Rép. dép. sém*., II, 553, 786. *Rev. de l'histoire des religions*, 1912, I, p. 2 et 14.

8. *C I..S.*, I, 165, I. 1-2 ; 175. *Rép. d'ép. sém*., I, 17, I, 5-6 ; 183, I, 3. *C. r. Acad. Inscr*., 1901, p. 679 ; 1906, p. 122.

9. *Conf. C. I. S.*, I, p. 302, au n° 109. Dans la pratique, on devait joindre au mot *shofet* quelque qualificatif permettant de reconnaître de quel magistrat il s'agissait : Susemihl-Hicks, p. 345. — M. Beloch (*Klio*, VII, p. 22) veut que même les sufètes éponymes

en hébreu[1], par conséquent aussi en phénicien (on sait l'étroite parenté des deux langues). Dans ces inscriptions, qui sont de date assez tardive, nous ne trouvons aucune trace certaine de quelque autre appellation pour désigner les détenteurs de l'autorité suprême[2], et rien n'empêche de croire que le terme *shofet* leur ait été appliqué dès une époque bien plus lointaine : tel fut probablement le titre que portèrent des διχασταί « juges », qui, au milieu du VIe siècle, furent substitués ou associés au roi de Tyr, métropole de Carthage[3].

Les sufètes, — nous parlons ici des chefs de l'État, —, formaient un collège au temps des guerres puniques, sans doute aussi plus tôt[4]. Ils étaient, dit Cornélius Népos, au nombre de deux[5] : assertion que confirment, dans une certaine mesure, la comparaison des rois, des sufètes carthaginois avec les rois de Sparte et les consuls romains, et, mieux encore, des documents

---

aient été des juges, les chefs du tribunal des Cent Quatre. Cela ne nous parait pas admissible. Des inscriptions datées par les noms des sufètes, la plupart, sinon toutes, sont d'une époque où, de l'aveu de M. Beloch, les magistrats supérieurs de l'État étaient annuels. Pourquoi n'auraient-ils pas été éponymes ?

1. *Shofetim*, nom des « Juges » qui précédèrent la royauté. Se souvenir cependant que « le mot hébreu a bien le sens, de juge, mais exprime plutôt l'idée d'un commandement absolu, régulier ou non ; il serait mieux traduit par *chef, prince, capitaine* » : Maspero, *Histoire ancienne des peuples de L'Orient,* 6e édit., p. 302, n.-2.

2. Une inscription de Carthage (C. I. S., I, 307) mentionne un Bodashtart, nom à la suite duquel se lisent les lettres מלך. Il semble donc que, ce personnage, ait été qualifié de *roi*. Mais, s'il en est ainsi, on peut supposer que c'était, quelque prince numide, portant, comme cela arriva souvent, un nom punique. Le terme abstrait ממלכת (= « royauté »), que nous trouvons sur des monnaies et des inscriptions de l'Afrique du Nord, n'est accolé qu'à des noms de rois ou chefs indigènes.(Lidzbarski, *Handbuch der nordmmitschen Epigraphik*, p. 310 ; le même, dans *Sitzungsberichte der preussischen Akedemie der Wissenschaften*, 1913, .p. 299). Il n'est pas appliqué à des Carthaginois.

3. Josèphe, *Contre Apion,* I, 21, 157 : διχασταίχατεστάθησαν χαί έδίχασαν (pour l'emploi à Tyr du terme « shofet », désignant des magistrats, voir une inscription phénicienne de ce lieu : Clermont-Ganneau, *Rev. Archéol.*, 1886, I, p. 2 ; elle date au plus tôt du IIe siècle). — Il n'y a du reste pas lieu d'admettre que l'institution des sufètes à Carthage ait été copiée exactement sur celle de ces juges de Tyr : ceux-ci furent des magistrats extraordinaires, nommés peut-être sans limitation de, temps. En fait, le premier resta au pouvoir deux mois, le second dix mois, le troisième (un grand prêtre) trois mois, le quatrième et le cinquième, qui furent collègues, six ans (pendant un an, il y eut avec eux un roi).

4. Voir p. 102.

5. *Hannibal*, VII, 4 (passage cité p. 193, n. 5).

épigraphiques indiquant telle ou telle année par les noms des deux sufètes en charge[1]. Un texte de Caton, qui en mentionne quatre[2] est peut-être altéré. Cependant il n'est pas impossible que le nombre de deux n'ait pas été tout à fait fixe[3].

Pourquoi cette dualité[4] ? Movers[5] a soutenu, sans le prouver, qu'elle fut empruntée à la constitution de Tyr[6]. Il n'y a pas de raisons de l'expliquer par le maintien, dans un État unique, de deux dynasties qui auraient régné d'abord séparément, comme ce fut, semble-t-il, le cas à Sparte. Voulut-on, comme à Rome, affaiblir l'autorité suprême en la divisant ? et l'hypothèse d'un emprunt d'une République à l'autre est-elle admissible[7] ? Contentons-nous d'avouer notre ignorance.

---

1. *C. I. S.*, I, 165, I, 1-2. *Rép. D'ép. sém.*, I, 17, 1. 6 ; 183, I. 3. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 679 ; 1906, p. 122. Voir aussi *C. I. S.*, I, 179 : mention de l'année de deux personnages, qui étaient sans doute des sufètes.

2. Festus, s. v. *meritavere* : v. *supra*, p.193, n. 6. Movers (II, 1, p. 534) et Susemihl (Susemihl-Hicks, p. 345) croient que ces sufètes étaient de simples juges, et non pas les magistrats supérieurs de la cité. Mais les levées de soldats dont parle Caton ne pouvaient pas être faites par des juges : conf. Meltzer, II, p. 480.

3. L'inscription *C. I. S.*, I, 175 (de Carthage) indique peut-être trois sufètes. Hors de Carthage, une inscription d'Éryx, en Sicile, en mentionnait probablement plus de deux : *ibid.*, 135. Dans les documents africains de l'époque romaine, les sufètes municipaux sont généralement au nombre de deux [voir aussi, en Sardaigne, à Tharros, à l'époque punique : *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 679 ; de même, dans une autre inscription de cette île, datant du IIe siècle avant J.-C. : C. I. S., I, 143]. Il est difficile de dire si deux on trois sufètes sont indiqués sur des monnaies de la commune à constitution punique qui exista à Carthage au début de l'Empire: L. Müller, *Numism. de l'ancienne Afrique*, II, p. 149, n^os^ 319-320. Des inscriptions néopuniques de Maktar et d'Henchir Médeïna en mentionnent trois : pour Maktar, voir Ph. Berger, *Mémoires de l'Acad. des Incriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 168 (conf. p. 170) ; pour H. Médeïna, le même, *Journal asiatique*, 1887, I, p. 461 (conf. p. 465).

4. Nous n'avons aucun motif d'admettre que, des deux sufètes, l'un ait eu primitivement des attributions militaires et l'autre des attributions civiles, comme les deux chefs annuels de certaines cités gauloises.

5. II, 1, p. 532 et suiv.

6. Les arguments de Movers sont très faibles : voir Meltzer, II, p. 63. Notons cependant que, parmi les Juges signalés à Tyr vers le milieu du VIe siècle (*supra*, p. 105, n. 3), il y en eut deux qui furent associés et exercèrent le pouvoir beaucoup plus longtemps que les autres. Notons aussi que Gadès avait, à la fin du IIIe siècle, plusieurs sufètes, peut-être deux (Tite-Live. XXVIII, 37, 2). Il est peu probable que, dans cette vieille colonie tyrienne, la dualité ou la pluralité des magistrats supérieurs ait été un emprunt à Carthage.

7. S'il est vrai, comme l'affirme Polybe (voir t. III, ch. II, § 1), qu'un traité ait été conclu entre Rome et Carthage tout au début de la République romaine, ce traité suppose des relations antérieures.

Il est certain qu'aux IIIe-IIe siècles, les sufètes exerçaient leur charge pendant un an[1] et fort douteux, nous l'avons vu(2), qui à une époque antérieure, ils soient restés plus longtemps en fonctions.

De même que le consulat à Rome, le sufétat dut être souvent géré par des personnages qui pouvaient compter, parmi leurs prédécesseurs, une suite plus on moins longue d'ancêtres[3]. Mais ils n'avaient pas droit, à cette dignité du fait seul de leur naissance. Aristote remarque que la royauté, à Carthage, ne se perpétue pas dans une famille, comme à Lacédémone[4] ; il ajoute que cela vaut mieux. Les rois tenaient leur autorité de la loi[5] ; ils étaient élus[6]. Par qui ? les textes ne l'indiquent pas : très vraisemblablement par l'assemblée du peuple[7]. Il y avait sans doute des conditions d'éligibilité. La royauté, dit Aristote, n'était pas conférée à un homme de n'importe quelle

1. Zonaras. VIII, 8, p. 381, d (lors de la première guerre punique). Cornélius Népos, *Hannibal*, VII. 4 (v. *supra*, p. 193, n. 5). Inscriptions mentionnant des sufètes éponymes : p. 196, n. 1.

2. P. 191-2.

3. Un passage d'Aristote indiquerait la fréquence des élections à la royauté dans certaines familles, si l'on était sûr du texte (*Polit*., II, 8, 2 : ἐ'ί τι διαφέρον). Mais il semble que ce passage soit corrompu et se rapporte aux sénateurs, non aux rois : voir Susemihl-Hicks, *ad loc*.

4. *Polit*., II, 8, 2.

5. Diodore, XIII, 43, 5 (fin du Ve siècle) : ... χατά νόμους βασιλεύοντα ; XIV, 54, 5 (début du IVe) : ... βασιλέα χατά νόμον. Diogéne Laërce (III, 82, prétendue citation de Platon) : τής δέ βασιλείας ή μέν χέν χατά νόμον, ή δέ χατά γένος έστίν. Ή μέν ούν έν Καρχηδόνι χατά νόμον πολιτιχή γάρ έστιν.

6. Aristote, *Polit*., II, 8, 5. Zonaras, *l. c*. Cornélius Népos, *l. c.* L'élection des rois est attestée dès le début du Ve siècle : voir p. 185. n. 3. Platon (*République*, VIII, p. 544, d) fait probablement allusion à Carthage (conf. Newman, II, p. 367) quand il mentionne, chez des barbares, des royautés à vendre, ώνηταί βασιλεΐαι : ce qui suppose des royautés électives.

7. Aristote (*l. c.*) dit que les Carthaginois élisent leurs rois. Mais le mot Καρχηδόνιοι : ne signifie pas nécessairement « le peuple carthaginois » : ailleurs (II, 8, 2 et 4), le philosophe indique d'une part que les Carthaginois élisent les Cent Quatre, d'autre part que les Cent, très, probablement identiques aux Cent Quatre, sont élus par les pentarchies (Newmann. *l. c*., p. 403). Cependant, comme le fait remarquer Meltzer (II, p. 24), Aristote mentionne l'élection des généraux par les Carthaginois en même temps que celle des rois. Or les généraux, du moins au IIIe siècle, étaient élus par le peuple (voir p. 229, n. 5). En 196, Hannibal devint sufète ; ce que nous savons de la situation politique, à celle époque permet de croire qu'il dut au peuple son élection (p. 275).

famille[1]. L'on tenait compte à la fois de la richesse et du mérite[2]. Peut-être exigeait-on l'exercice préalable d'autres fonctions ou magistratures et la possession d'un cens déterminé. Si nous interprétons bien un passage du même auteur, le versement d'une certaine somme était pour l'élu une obligation légale[3]. Nous ne savons pas si les sufètes pouvaient par des réélections, être maintenus en charge durant plusieurs années[4].

Leurs attribuions étaient très importantes[5] et analogues à celles des consuls[6]. On ignore comment ils se les partageaient[7] ; rien n'autorise à croire que l'un deux ait eu la prééminence sur son collègue[8].

Ils convoquèrent le Sénat[9], le présidaient[10], lui soumettaient

1. *Polit*, II, 8, 2

2. *Ibid*., II, 8, 5.

3. *Polit*., II, 8, 6 : φαῦλον τό τάς μεγίστας ώνητάς εἶναι τών άρχών, τήν τε βασιλείαν χαί τήν στρατηγίαν. 'έντιμον ό νόμος ούτος ποιεῖ τόν πλοῦτον μάλλον τής άρετής, χαί τήν πόλιν 'όλην φιλοχρήματον. Il s'agirait d'un usage semblable à celui des summae honorariae, si répandu dans les communes africaines au temps de l'Empire romain. Mais Aristote fait peut-être allusion aussi à des pratiques de corruption électorale (conf. *ibid*., II, 8, 7). C'est dans ce sens qu'il faut prendre une indication de Polybe (VI, 56, 4, et le contexte) : chez les Carthaginois, on parvient aux magistratures en faisant publiquement des largesses (δώρα φανερώς διδόντες λαμβάνουσι τάς άρχας). Pour les ώνηταί βασιλεῖαι dont parle Platon, voir p. 197, n. 6.

4. D'après Diodore (XX, 33, 2), Amilcar était roi lors de sa mort, survenue en 309. Or il commandait depuis deux ans une armée en Sicile. Cela ne prouve point que la royauté n'ait pas été annuelle à cette époque : Amilcar aurait pu être élu ou réélu roi en son absence (hypothèse qualifiée d'absurde par M. Beloch, *Klio*, VII, p. 21). Il est possible aussi que Diodore lui donne ce titre parce qu'il avait été roi auparavant.

5. Aristote, *Polit*., II, 8, 5 et 6.

6. Tite-Live, XXX. 7, 5 : v. *supra*, p. 193, n. 6. « Administrare rem publicam », dit Sénéque, passage cité *ibidem*.

7. A l'armée, il était utile d'assurer l'unité du commandement : on ne chargeait donc pas les deux rois de diriger ensemble une expédition. A la séance du Sénat qui précéda la seconde guerre punique (voir *infra*, n. 10), Polybe et Diodore mentionnent un seul roi, ce qui ne prouve pas que son collègue ait été absent : ils ne pouvaient pas adresser tous deux en même temps la parole aux députés romains. D'autres textes, cités dans les notes suivantes, nous montrent les sufètes, les rois agissant de concert vis-à-vis du Sénat et du peuple.

8. Comme le pense Movers, II, 1, p. 535.

9. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203). « senatum sufetes... vocaverunt ». Conf. *id*., XXX, 24, 10 : « magistratus senatum vocare ».

10. Polybe, III, 33, 3, et Diodore, XXV. 16 (en 218) : le roi, sans doute comme président de l'assemblée, invite les ambassadeurs romains à dire s'ils veulent la paix ou la guerre.

les affaires à traiter[1]. Ils agissaient de même pour l'assemblée du peuple[2] Le nom de *shofet* témoigne de leurs attributions judiciaires[3], qu'ils paraissent avoir conservées jusqu'aux derniers temps de Carthage[4].

A l'origine, ils eurent peut-être de plein droit le commandement des armées de terre et de mer[5]. Mais, probablement d'assez bonne heure, les Carthaginois nommèrent des généraux, auxquels ils donnaient mission de conduire une guerre[6]. C'était le meilleur moyen d'employer les chefs les plus capables. En outre, il valait mieux ne pas confier des opérations lointaines et souvent de longue durée à des magistrats qui avaient des devoirs à remplir dans la ville même ; il salait mieux aussi ne pas leur laisser la libre disposition de toutes les forces de l'État. Pourtant les rois ne furent pas complètement écartés des armées. Certains d'entre eux dirigèrent même de grandes expéditions au Ve et au IVe siècle[7], ce qui peut s'expliquer

1. Festus, d'après Calidius, passage cité p. 193, n. 6. Cela ressort aussi du passage d'Aristote mentionné n. 2.

2. Aristote, *Polit*., II, 8, 3 (pour ce texte, v. *infra*, p. 224-5). Tite-Live, XXXIII, 46, 5-7, et 47, 2 (en 196).

3. Justin (XIX, 2, 5) dit des Magonides : « cum... omnia ipsi agerent simul et iudicarent ». Peut-être s agit-il des jugements qu'ils rendaient en qualité de sufètes.

4. Tite-Live, XXXIV, 61, 14-15 (en-1931) : « ... celeberrimo loco super sedem cotidianam magistratuum... Postero die cum sufetes ad ius dicendum consedissent. » Tite-Live appelle ailleurs *sufetes* les magistrats supérieurs des Carthaginois (*voir* p. 193, n. 6 ; p. 194, n.2). On peut supposer que le même mot s'applique ici à ces magistrats, et non pas à de simples juges. Mais je ne voudrais pas l'affirmer, le terme phénicien *shofetim* ayant, semble-t-il, désigné les uns et les autres (voir p. 194).

5. Il faut dire qu'aucun texte ne le prouve.

6. Au VIe siècle, Malchus fut peut-être un de ces généraux, et non pas un roi : voir p. 185, n. 6.

7. Amilcar, en 480 : Hérodote, IV, 165. Hannibal, à la fin du Ve siècle : Diodore, XIII, 43, 5. Himilcon, au début du siècle suivant : *id*., XIV, 54, 5. Magon, en 383 : id., XV, 15, 2 et3 ; 16, 2. Amilcar, à la fin du IVe siècle : id., XX, 33. 2. Peut-être Bomilcar, à la même époque, si Justin (XXII, 7, 7) lui donne vraiment le titre de roi (voir p. 191, n. 6). A ces noms l'on peut ajouter le roi Hannon, chef d'une expédition pacifique sur l'Océan (*Geogr. gr. min*., I, p. 1) ; Pline l'Ancien (V, 8 ;VI, 200) le qualifie de *dux* et d'*imperator*. — Vers 370, Isocrate (*Nicocles*, 24) dit des Carthaginois et des Lacédémoniens que, chez eux, ils sont gouvernés par une oligarchie, mais qu'à la guerre, ils sont commandés par des rois (voir p. 193, n. 1). La mention des Lacédémoniens semble prouver qu'il s'agit de véritables rois dans ce passage, et non de généraux exerçant un pouvoir absolu, à la façon des rois.

de diverses manières : ou ils retrouvaient l'occasion de faire usage de pouvoirs militaires qui n'auraient jamais été formellement enlevés à la royauté ; ou bien le décret qui les chargeait d'une expédition leur conférait la même autorité qu'aux généraux ; ou bien ils cumulaient alors le sufétat et le généralat[1]. Mais, depuis la fin du IVe siècle, nous ne rencontrons plus aucun roi ou sufète à la tête d'une armée[2]. L'aristocratie qui gouvernait avait sans doute jugé prudent de décider qu'il en serait ainsi[3].

Les sufètes étaient-ils les chefs de la religion ? Aucun texte ne permet de l'affirmer[4].

Parmi les magistrats de Carthage, nous ne connaissons guère qu'eux. Un tarif de sacrifices, qui a été trouvé à Marseille, mais qui provient de la capitale africaine, mentionne deux sufètes « et leurs collègues » : on ne sait ce que cela signifie[5].

---

1. On voit par Aristote (*Polit.*, II, 8, 5 et 6) que la royauté et le généralat étaient deux charges bien distinctes. Mais Aristote nous apprend aussi (*ibid.*, 8) que la pratique du cumul était fréquente à Carthage. Les termes dont Diodore se sert sont favorables à l'hypothèse d'un cumul : XIII, 43, 5 (vers 410 : χατέστησαν στρατηγόν τόν Άννίβαν... τότε βασιλεύοντα) ; XV, 15, 2 (en 383) : χαταστήσαντες στρατηγόν Μάγωνα τόν βασιλέα ; voir aussi XI, 20, 1 (en 480) : les Carthaginois στρατηγόν είλοντο un personnage qui, nous le savons par Hérodote, était roi)

2. Conf. Beloch, *Klio*, VII, p. 21-22. C'est sans doute par erreur qu'Aristide de Milet (*Fragm. Hist. graec.*, IV, p. 324) qualifie de βασιλεύς Asdrubal, général en Sicile pendant la première guerre punique (appelé στρατηγός par Diodore, XXIII, 21, 1, et Zonaras, VIII, 14, p. 394, b ; προεστώς τών Καρχηδονίων par Polybe, 1, 40, 1). Pendant le cours de la seconde guerre punique, Hannibal fut général, στρατηγός (voir, par exemple, Polybe, VII, 9, 1), et non βασιλεύς, *rex*, comme l'indiquent à tort certains textes : voir Meltzer, II, p. 487, et ici, p. 193, n. 5 (où nous avons également relevé l'emploi impropre du mot *rex* dans plusieurs passages de Paul Orose).

3. Si un passage de Caton, cité par Festus (supra, p. 193, n. 6), a été bien restitué, il nous apprend que, sans doute dans un moment de crise, des sufètes levèrent des troupes. On ne dit pas qu'ils les aient commandées.

4. Il ne faut pas invoquer, en guise de preuves, certains actes religieux (sacrifices, etc.), accomplis par des rois : Hérodote, VII, 167 ; Diodore, XI, 21, 4 ; le même, XIII, 62, 4 ; Périple d'Hannon, 4 (*Géogr. gr. min.*, I, p. 3).

5. *C. I. S.*, I, 165, I. 19 (conf. l, 2) חברנם ; pour le sens, voir *ibid.*, p. 228. Les noms propres de ces collègues ne sont pas indiqués. Meltzer (II, p. 46) serait disposé à y voir les membres du Conseil étroit, de la gérousia de Polybe ; M. Lidzbarski (*Allsemitische Texte*, I, p. 48), un comité de la gérousia ; le P. Lagrange (*Études sur les religions sémitiques*, 2e édit., p. 471), les membres du Conseil des Cent Quatre, ou bien le Sénat.

Dans un récit de Tite-Live, qui se rapporte au début du second siècle, apparaît un *quaestor*[1] ; subordonné au sufète, il avait, d'après ce nom latin, des attributions financières. En sortant de charge, les questeurs entraient dans l'ordre des juges ils n'exerçaient donc leurs fonctions que pendant un temps limité vraisemblablement pendant un an, comme les sufètes. Qu'était le *praefectus morum*, dont il est question dans une anecdote très suspecte, racontée par Cornélius Népos[2] ? Un magistrat qui aurait eu certaines attributions des censeurs romains ? ou un préfet de police ? Des inscriptions puniques contiennent, ou semblent contenir des titres dont on n'a pas trouvé d'explications satisfaisantes[3]. Quelques autres mentionnent des « secrétaires »[4], mais ne nous renseignent pas sur leurs occupations

Quant aux juges qui, dans la deuxième moitié du IVe siècle, avaient à connaître de toutes les causes, qui, au commencement du second, formaient un ordre tout puissant de magistrats à vie, nous reparlerons d'eux[5]. Puisque les sufètes rendaient la justice, ils devaient être les chefs de ce corps judiciaire et présider les procès importants.

---

1. XXXIII, 48, 3-5. Le même auteur (XXVIII, 37, 2) indique, en même temps que des sufètes, un *quaestor* dans la colonie tyrienne de Gadès, dont la constitution, devait ressembler à celle de Carthage. — Winckler (*Altorientalische Forschungen*, II, p. 542-3) croit, sans raisons valables, qu'un questeur est mentionné, sous le titre de צבר, dans une inscription de Carthage : *Rép. d'ép. sém.*, I, 17, I. 7.

2. *Amilcar*, III, 2 (vers le milieu du IIIe siècle). Ce préfet des mœurs aurait interdit à Amilcar et à Asdrubal de se fréquenter (on les accusait de relations immorales).

3. Que signifie l'expression מקם אלם (*maqam élim)*, jointe aux noms de quelques Carthaginois ? Voir *C. I. S.*, I, 227, 260-2, 377 ; *Rép. d'ép. sém*, I, 13, 360 ; II, 537, 553, 554 ; *Rev. de l'hist. des religions*, 1912, I, p. 2 et 13 (elle se retrouve sur des inscriptions néopuniques de Cherchel et de Tripoli : Berger, *Revue d'assyriologie*, II, p. 36, 41-42). Le mot *élim* paraîtrait indiquer une dignité sacerdotale. Cette expression est parfois précédée du mot כר· *rab*, « chef » (*C. I. S*, I, 260, 377 ; *Rép*., II, 554), mais il est fort douteux qu'elle en dépende. Parfois, elle est suivie de מתרת צשתרני (*C. I. S., I*, 260, 261 ; *Rép*., II, 553, 554 ; *Rev. de l'hist, des relig., l. c*., p. 2), dont le sens reste inconnu, car l'explication proposée par Berger (*Rev. de l'hist. des relig., l. c*., p. 6 et suiv.) a peu de chances d'être vraie. — Pour le mot *rab* employé seul, v. *infra*, p. 214.

4. *C. I. S.*, I, 240-2, 273, 277, 382, 2277 (?), 3104 : ר·כס.

5. Voir p. 205-7.

## III

Nous rencontrons dans les textes anciens divers termes pour désigner soit une, soit deux assemblées qui prenaient à Carthage une très grande part aux affaires publiques : γερουσία, σύγχλητος, συνέδριον, βουλή, *senatus*.

A la fin du IIIe siècle et au milieu du second, deux assemblées sont nettement, indiquées par Polybe, la σύγχλητος et la γερουσία[1]. Dans deux passages, il les mentionne ensemble : on peut donc admettre qu'elles avaient des liens assez étroits. Comme il appelle σύγχλητος le Sénat romain[2], il est à croire qu'il donne ce nom à une assemblée analogue à celle de Rome. Il dit que Scipion fit prisonniers à Carthagène, en 209, deux membres de la gérousia et quinze de la synclétos : ces chiffres donnent à penser que la première était moins nombreuse que l'autre.

En 203, il y avait à Carthage, selon Tite-Live[3], — il se sert ici d'un passage perdu de Polybe[4], — une assemblée, qu'il appelle *senatus*, et un Conseil plus révéré, dont l'autorité dirigeait le Sénat : « triginta seniorum principes : id erat sanctius apud illos (les Carthaginois) consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis[5] ». Ces *seniorum principes*, membres du Conseil,

1. X, 18, 1 : en 209, lors de la prise de Carthagène, Scipion fait mettre à part les Carthaginois : Δύο μέν γάρ ήσαν χατειλημμένοι τών έχ τής γρουσίας, πέντε δέ χαί δέχα έχ τής συγχλήτου. XXXVI, 4, 6 (édit. Büttner=Wobst ; *alias* XXXVI, 2) ; en 149, les Carthaginois sont invités par Rome à envoyer à τριαχοσίους όμήρους... τούς υίούς τών έχ τής συγχλήτου χαί τής γερουσίας.

2. Par exemple, VI, 13, 1 ; 14, 12 : XXXVI, 4, 4 et 5 (B, W. ; *alias* XXXVI, 2), quelques lignes avant la mention de la σύγχλητος des Carthaginois. Σύγχλητος était du reste le terme grec officiel pour désigner le Sénat romain: *Mommsen, Römisches Staatsrecht*, III, 2, p. 841.

3. XXX, 16, 3.

4. Conf. ensemble Tite-Live, XXX, 16, 4-7, et Polybe, XV, 1 ; 6-8.

5. Ailleurs (XLII, 24), Tite-Live mentionne un « consilium principum » qui, en 172, se réunit secrètement pendant plusieurs nuits dans le temple d'Esculape. C'étaient, semble-t-il, des séances d'un conseil officiel, et non des conversations entre quelques personnages importants.

étaient aussi membres du Sénat, car Tite-Live donne ailleurs le nom de *seniores* aux sénateurs[1]. Il s'agit donc d'une sorte de comité permanent, qui devait préparer les délibérations de l'assemblée plénière ; on trouve une institution analogue dans des cités grecques : à Corinthe[2], à. Marseille[3]. Bien que la preuve manque, l'identité de la gérousia et du consilium, mentionnés par Polybe et par Tite-Live, parait admissible[4].

Ces textes suffisent pour établir, aux temps des deux dernières guerres puniques, l'existence simultanée de deux corps que nous appellerons Sénat (assemblée plénière) et Conseil (comité permanent). Si Polybe emploie toujours le mot gérousia dans le même sens, le Conseil existait plus tôt, lors de la première guerre punique, avant le milieu du IIIe siècle[5]. Pouvons-nous remonter plus haut encore ? Dans un récit qui se rapporte au début du IVe siècle, Diodore de Sicile parle d'une lettre de Denys, adressée à la gérousia de Carthage, lettre qu'un envoyé du tyran remit à cette gérousia et qui fut lue dans la synclétos[6]. Peut-être les deux termes ont-ils ici la signification que Polybe leur donne dans les passages indiqués ci-dessus ; mais il est plus probable que Diodore, ou l'auteur qu'il copie; n'a eu en vue qu'une seule assemblée et s'est servi successivement des deux mots pour éviter une répétition[7]. Ce texte n'est donc pas concluant.

---

1. XXXIV, 61, 15 (en 193) : « ... seniores (ita senatum vocabant) ».

2. Où, dans un Sénat (γερουσία) de 80 membres, il y avait 8 πρόβουλοι.

3. Où, à la tête d'un Sénat de 600 membres à vie (τιμοῦχοι), il y avait un comité de 15 membres. — Nous aurons à examiner plus tard si une institution analogue n'a pas existé, à l'époque romaine, dans des communes africaines de type punique.

4. Conf. Meltzer, II, p. 38.39. M. Henderson les distingue (*Journal of Philology*, XXIV, 1896, p. 120, 126, 127). Il fait du Conseil de Tite-Live un comité purement exécutif, délégation de la gérousia. C'est, croyons-nous, compliquer inutilement la question.

5. Polybe, I, 21, 6 (en 260). Mentions de γερουσία lors de la guerre des mercenaires (241-238) : *id*., I, 68, 5 ; 87, 3 et 4.

6. XIV, 47, 1-2.

7. Ailleurs; Diodore emploie ainsi le mot συνέδριον comme synonyme de γερουσία (XXV, 16 ; en 218) : έν τώ συνεδρίω τών Καρχηδονίων δείξας τή γερουσία τόν χόλπον.

Vers 335, Aristote mentionne la gérousia de Carthage, qui il compare à celle de Lacédémone[1]. Les rois, dit-il, traitent avec elle les affaires publiques et, en cas d'accord, l'avis du peuple n'est pas nécessaire[2]. Cette gérousia doit-elle être identifiée avec la gérousia de Polybe[3], avec le Conseil de Tite-Live ? Nous ne le croyons pas, car, s'il en était ainsi, Aristote, dans son examen de l'État carthaginois, aurait passé sous silence la grande assemblée. Or celle-ci ne fut certainement pas instituée plus tard que le Conseil, formé, d'après l'historien latin, de sénateurs et comité directeur du Sénat. Si elle existait à l'époque d'Aristote, on ne comprendrait guère qu'il eût omis de parler de ce corps politique important[4]. D'ailleurs, la comparaison de la gérousia punique avec celle de Lacédémone est justifiée s'il s'agit du Sénat et ne l'est pas sil s'agit du Conseil[5]. La gérousia d'Aristote nous semble donc répondre à la synclétos, et non à la gérousia de Polybe[6]. Cette assemblée a dû exister dès les premiers temps de Carthage [7].

---

Voir aussi XX, 59, 1 (fin du IVe siècle) : τής γερουσίας... τοΐς συνέδροις. Conf., pour Corinthe, XVI, 65, 7 (emploi simultané des mots γερουσία et συνέδριον). Meltzer (II, p. 470-1) cite plusieurs exemples de l'emploi par Diodore du terme σύγχλητος et συνέδριον pour désigner le Sénat romain.

1. *Polit.*, II, 8. 2 : γερουσία ; II, 8, 3 : γέροντες.

2. *Ibid.*, II, 8, 3.

3. Opinion de Meltzer, II, p. 43.

4. On ne peut identifier l'assemblée plénière ni avec les pentarchies, ni avec les Cent Quatre que mentionne Aristote. Le terme pentarchies devrait faire supposer qu'une assemblée nombreuse était partagée en une foule de sections de cinq membres : ce qui est invraisemblable. Les Cent Quatre sont écartés par le fait qu'Aristote les compare aux éphores, qui n'avaient rien de commun avec un sénat.

5. La gérousia de Sparte comptait trente membres ; de même, a-t-on dit, le Conseil carthaginois appelé par Polybe gérousia. D'où Meltzer (l. c.) tire un argument pour soutenir que la gérousia mentionnée par Aristote à Carthage et comparée par lui à celle de Sparte était identique à la gérousia de Polybe. Mais nous verrons (p. 215-216) que le nombre des membres du Conseil est inconnu.

6. Telle est aussi l'opinion de M. Henderson, *l. c.*, p. 124 et 130.

7. C'est, croyons-nous, le Sénat mentionné par Justin vers le milieu du VIe siècle et le milieu du Ve (voir p. 185 .et 188), l'assemblée, probablement unique, que Diodore appelle γερουσία et σύγχλητος et (p. 203, n. 6). Voir aussi, pour l'époque antérieure à la rédaction du traité d'Aristote, Diodore, XIII, 43, 4 ; XIV, 47, 3. Justin, XX, 5, 13, et XXI, 4, 3.

La gérousia de Polybe serait-elle mentionnée sous un autre nom dans Aristote ?

Le philosophe signale d'une part les Cent Quatre[1], sans doute ceux qu'il appelle aussi, par abréviation, les Cent[2] ; d'autre part les pentarchies[3]. Les Cent exercent, dit-il, la plus importante magistrature[4]. Il compare les Cent Quatre, qu'il distingue nettement de la gérousia, aux éphores de Lacédémone, en ajoutant qui à la différence des éphores, ils sont élus à cause de leur mérite, et non point parmi les premiers venus[5]. Les Cent sont élus par les pentarchies[6]. On a naturellement proposé[7] d'identifier les Cent d'Aristote avec les cent juges, choisis dans le Sénat, qui furent institués, vers le milieu du Ve siècle, pour statuer sur la conduite des généraux[8]. À l'époque d'Aristote, tous les jugements étaient rendus par « certaines autorités »[9] : il n'est donc pas invraisemblable[10] que ces autorités, ces magistrats aient été précisément les Cent ; pourvus, dès le début, d'attributions judiciaires, ils les auraient étendues dans la suite, et seraient devenus un tribunal ordinaire

1. Pol., II, 80 2 : τήν τών έχατόν χαί τεττάρων άρχήν.

2. *Ibid*., 4 : τήν πών έχατόν... τήν μεγίστην άρχήν. À Rome, le tribunal des *centumviri* se composait en réalité de 105 membres. C'est, croyons-nous, à tort que Kluge (*l. c*., p. 48) et Heeren (*l. c*., IV, p. 152) ont distingué les Cent des Cent Quatre : voir Meltzer, II, p. 467-8.

3. *Polit*., II, 8, 4 : τάς πενταρχίας.

4. Voir n. 2.

5. II, 8, 2.

6. II, 8, 4.

7. Voir, entre autres. Meltzer, II, p. 37.

8. Justin, XIX, 2, 5-6. Voir *supra*, p. 188.

9. *Polit*., III, 1, 7 : πάσας γάρ άρχαί τινες χρίνουσι τάς δίχας. Ibid., II, 8, 4 : ... άριστοχρατιχόν θετέον... χαί τό τάς δίχας ύπό τινών (c'est sans doute ainsi qu'il faut lire) άρχείων διχάζεσθαι πάσας, χαί μή 'άλλας ύπ' 'άλλων, χαθάπερ έν Λαχεδαιμονι. Reste à savoir si ces deux textes prouvent clairement qu'*un seul corps* de magistrats ait jugé tous les procès. Cela serait plus sûr si Aristote avait parlé de magistrats ('άρχοντες), et non de magistratures. Il est vrai que, si plusieurs tribunaux distincts avaient rendu la justice, Aristote n'aurait pas, semble-t-il, ajouté qu'à Lacédémone, contrairement à ce qui se passait, à Carthage, diverses autorités connaissaient des différentes causes. A moins qu'il n'ait voulu dire que, dans la cité africaine, plusieurs tribunaux étaient également compétents pour tous les procès : ce qui me parait bien difficile à admettre.

10. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 67.

(divisé en plusieurs chambres), tout en restant une Haute Cour de justice[1]. Les éphores, auxquels Aristote compare les Cent, jugeaient les procès civils, mais leur prérogative la plus importante était, — leur nom l'indique, — le contrôle qu'ils exerçaient sur tous, principalement sur les rois, chefs d'armée il est donc permis de croire que les Cent d'Aristote étaient à la fois un corps de juges et une sorte de comité de sûreté générale[2].

Les Cent ne sont mentionnés ni par Polybe, ni par Tite-Live. Faut il les identifier avec la gérousia et le *consilium* de ces deux historiens[3] ? — A la fin du IVe siècle, le Sénat (*senatus*), raconte Justin[4], condamna secrètement un général, Amilcar, alors en Sicile. Comme à la même époque (une vingtaine d'années plus tôt), Aristote nous apprend que certaines autorités statuaient sur toutes les affaires judiciaires, comme on peut supposer que ces juges étaient les Cent, le Sénat de Justin représenterait précisément les Cent[5]. Le terme *senatus* s'appliquerait bien à un corps que Polybe appelle γερουσία : il serait une simple traduction du mot grec, que Troque-Pompée aurait trouvé dans Timée. Il s'excuserait même, dans une certaine mesure, si l'écrivain latin entendait par *senatus* la grande assemblée : nous savons en effet par Justin que les Cent, lors de leur création, furent choisis parmi les sénateurs ; par Tite-Live, que les membres du Conseil appartenaient au Sénat[6].

---

1. A Rome, jusqu'à l'époque de C. Gracchus, les tribunaux ne furent composés que de sénateurs. Il en était de même à Carthage, si le monopole de la justice était réservé aux cent, pris, comme le dit Justin, parmi les sénateurs.

2. Des inscriptions en langue phénicienne paraissent mentionner des chefs des Cent à Tyr (Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, II, p. 293 ; conf. *C. r. Acad. Inscr.,* 1897, p. 347-8) et à Dougga, en Afrique (Lidzbaraki, *Sitzungsberichte der preuss. Akademie*, 1913, p. 303 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914 p. 42). Mais nous n'en sommes pas mieux renseignés sur les Cent de Carthage.

3. M. Henderson (l. c., 120, 124, 127) identifie les Cent avec la gérousia de Polybe.

4. XXII, 3, 6. Voir *infra*, p. 249.

5. Opinion de Meltzer, I, p. 356.

6. Selon Tite-Live (XXXVIII, 48, 13) et Valère-Maxime (II, 7, ext., 1), le *senatu* de Carthage prononçait des condamnations à mort contre des généraux. Ils comparent ce

On pourrait aller plus loin et proposer d'identifier les Cent ou Cent Quatre, le senatus de ce texte de Justin, la gérousia de Polybe, le consilium de Tite-Live avec l'ordo iudicum que ce dernier auteur mentionne au début du second siècle, probablement d'après Polybe[1]. L'ordo iudicum « exerçait à Carthage une domination d'autant plus grande que ces juges étaient, perpétuels. Les biens, l'honneur, la vie de tous étaient en leur pouvoir. Qui offensait l'un d'entre eux s'attirait l'inimitié des autres et il ne manquait pas de gens pour jouer le rôle d'accusateurs devant un tribunal prévenu[2] ». Les questeurs entraient dans ce corps judiciaire au sortir de leur charge, de plein droit, semble-t-il[3].

Il ne faut cependant pas se dissimuler la grande fragilité de ces déductions. Nous ignorons si les Cent de Justin, tribunal institué contre les Magonides, eurent une existence qui se prolongea pendant des siècles[4]. Aristote ne dit pas expressément que les Cent ou Cent Quatre aient été un corps judiciaire[5] ; il ne dit pas qu'on les ait recrutés parmi les membres d'une assemblée. Le récit de Justin sur la condamnation secrète

---

Sénat au Sénat romain. Il s'agit donc, dans leur pensée, de la grande assemblée. Diodore (XXIII, 10, 1 ; au temps de la première guerre punique) attribue à la γερουσία le jugement des généraux malheureux.

1. Opinion de M. Henderson (*l. c.*, p. 127 et 128), sauf en ce qui concerne le consilium de Tile-Live (voir *supra*, p. 203, n. 4). Meltzer (II, p. 53), identifie l'ordo iudicum avec les Cent Quatre. M. Kahrstedt (p. 585) parait identifier l'*ordo iudicum* avec l'assemblée plénière que Tite-Live mentionne fréquemment sous le nom de *senatus* (voir *infra*, p. 213, n. 7). L'historien romain ne dit rien qui justifie cette manière de voir. On peut croire que l'*ordo iudicum* était distinct du senatus, comme la Cour des Cent juges de Justin l'était du *senatus* dans le sein duquel ces magistrats furent pris, comme les Cent Quatre d'Aristote l'étaient de la γερουσία du même auteur.

2. Tite-Live, XXXIII, 46, 1-2 ; conf. *ibid.*, 5.

3. Ibid., 4 : « Quaestor..., quia ex quaestura in indices, potentissimum ordinem, referebatur, iam pro futuris mox opibus animos gerebat ». Ce questeur était donc assuré d'entrer dans l'ordo iudicum immédiatement en sortant de charge.

4. Des généraux furent mis en jugement plus tard. Mais les textes ne nous tout pas savoir quel tribunal les jugea, ou bien ils affirment que ce fut le Sénat (p. 206, n. 4 et 6), assertion probablement inexacte.

5. On s'attendrait à trouver cette indication dans un passage (*Polit.*, II, 8. 4) où il mentionne les Cent et, quelques lignes plus loin, les autorités qui jugeaient tous les procès.

d'Amilcar ressemble fort à un conte : peut-être est-il oiseux de rechercher si le *senatus* qui y figure était l'assemblée plénière appelée *senatus* par Tite-Live, ou bien autre chose. Rien ne prouve que la gérousia de Polybe et le *consilium* de Tite-Live aient rendu la justice : l'historien latin ne marque nullement l'identité du *consilium*, comité politique, et de l'*ordo iudicum*, corps de juges[1]. L'*ordo* se composait de membres inamovibles[2] ; nous manquons de preuves pour affirmer qu'il en ait été de même des Cent ou Cent Quatre[3] et de la gérousia de Polybe. Il ne pouvait compter un nombre de membres rigoureusement fixe (104 ou tout autre chiffre), si l'on y entrait, non pas à la place d'un mort, mais par le fait seul qu'on avait exercé une fonction, publique : indication d'ailleurs inconciliable avec le passage d'Aristote relatif à l'élection des Cent par les pentarchies. Il est raisonnable d'admettre que l'organisation judiciaire et les institutions politiques se sont modifiées plus ou moins profondément à Carthage pendant une période de 250 ans, depuis le milieu du Ve siècle jusqu'au début du second : cette probabilité suffit pour rendre très précaires des combinaisons laborieuses de quelques pauvres textes.

Une autre hypothèse consisterait à identifier la gérousia de Polybe et le Conseil de Tite-Live avec les pentarchies, dont Aristote est seul à parler[4]. Elles sont, dit-il, maîtresses de choses nombreuses et importantes ; elles se recrutent elles-

1. Le *consilium* était composé de personnages considérables, auxquels la gestion des affaires politiques et aussi celle de leur fortune personnelle ne devaient guère laisser le loisir de siéger régulièrement dans les tribunaux.

2. Les termes dont Tite-Live se sert me paraissent attester qu'il s'agit d'une inamovibilité de droit, et non d'une perpétuité de fait, assurée par des réélections : « iudicum ordo Carthagine... dominabatur, eo maxime quod iidem perpetui iudices erant » (XXXIII, 40, 1) ; — (pour faire cesser cet état de choses, Hannibal) « legem promulgavit pertulitque ut in singulos annos indices legerentur » (*ibid.*, 6).

3. Si les Cent d'Aristote étaient inamovibles, il faudrait supposer qu'ils étaient recrutés parmi les pentarques, qui les élisaient : hypothèse d'ailleurs admissible. Autrement, Aristote n'aurait pas dit (Polit., II, 8, 4) que les hommes qui passaient par les pentarchies gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres.

4. *Polit.*, II, 8, 4.

mêmes[1] et ce sont elles qui élisent les Cent ; elles exercent le pouvoir plus longtemps que les autres, car leurs, membres l'exercent après être sortis d'une charge et avant d'en remplir une autre[2]. Cette magistrature était gratuite.

Les pentarques se recrutaient-ils parmi les sénateurs et comblaient-ils les vides des Cent[3] ? Cette supposition pourrait s'accorder avec les textes de Tite-Live et de Justin, indiquant, l'un que le *consilium* était un comité de sénateurs, l'autre que les Cent qui constituèrent la Cour formée au Ve siècle furent pris dans le Sénat. Le terme pentarchies désigne des comités ou des collèges de cinq membres. Combien y en avait-il ? Nous l'ignorons. Nous ignorons aussi quelles étaient leurs attributions. Peut-être chaque pentarchie s'occupait-elle d'une certaine catégorie d'affaires (par exemple, relations avec l'étranger, armée et marine, finances, culte[4]) et formait-elle une sorte de conseil des magistrats, une sorte de commission

1. Pour remplacer non seulement les pentarques qui mouraient au cours de leur charge, mais aussi ceux qui, comme Aristote l'indique, sortaient de cette charge et en occupaient une autre. Ces derniers pouvaient-ils être réélus pentarques et cumuler ainsi deux magistratures ? Cela n'est pas invraisemblable, car la pratique du cumul était fréquente à Carthage.

2. *L. c.* : 'έτι δέ ταύτας (les pentarchies) πλέονα 'άρχειν χρόνον τών 'άλλων (χαί έξεληλυθότες 'άρχουσι χαί μέλλοντες)... Il s'agit de deux charges différentes. Car si l'on suppose, par exemple (Thurot-Bastien, traduction française de la *Politique* d'Aristote. p. 83, n. 2), que les pentarques étaient membres du corps des Cent avant et après leur passage dans les pentarchies, Aristote aurait eu tort de dire qu'ils exerçaient le pouvoir plus longtemps que les autres magistrats : cela aurait été vrai des Cent. — Notre auteur est si concis qu'il est souvent obscur. On a proposé une autre interprétation de ce texte (Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 348). Il n'y serait pas question de trois charges successives, mais seulement de la charge de pentarque. Dans les pentarchies auraient siégé, outre les membres en exercice, des stagiaires, pentarques désignés (μέλλοντες), et d'anciens pentarques, qui, après leur sortie officielle de charge (έξεληλυθότες), seraient restés associés pendant un certain temps aux travaux de leurs remplaçants. Mais, s'il en avait été ainsi, Aristote aurait placé le mot μέλλοντες avant έξεληλυθότες. Voir d'autres conjectures sur ce texte *apud* Meltzer, II, p. 55.

3. Drapeyron, *l. c.*, p. 287. Meltzer (l. c.) croit que les Cent étaient pris parmi les pentarques.

4. Conf. Heeren, IV, p. 139 ; Meltzer, II, p. 56-60. Meltzer suppose qu'il n'y avait que deux sections, l'une pour les affaires politiques, l'autre pour les finances. Ces deux pentarchies auraient formé un collège de dix membres, dont Meltzer croit, sans raisons valables, retrouver des mentions dans les textes (voir *infra*, p. 216).

permanente du Sénat pour les questions administratives ou politiques qui étaient de son ressort[1]. Il se peut, d'autre part, que la gérousia, le consilium de Polybe et de Tite-Live ait été divisé en sections semblables. Mais il est superflu de faire observer combien tout cela est conjectural Contentons-nous de noter que, selon Aristote, les pentarques le devenaient après être sortis d'une charge. Or, si c'était du Sénat qu'ils sortaient, ils ne pouvaient naturellement pas constituer un comité de cette assemblée : il faudrait donc supposer qu'ils se recrutaient parmi des magistrats qui appartenaient au Sénat et qui ne cessaient pas d'en faire partie après leur entrée dans les pentarchies.

En résumé, il est possible qu'un Conseil restreint ait existé dans le sein du Sénat avant les guerres puniques, mais nous n'en avons pas la preuve. On ne saurait dire s'il doit être identifié soit avec les Cent Quatre d'Aristote, soit avec les pentarchies du même auteur. La seule chose qui paraisse à peu près établie, c'est que la gérousia d'Aristote répond à la synclétos de Polybe, et non pas à la gérousia que celui-ci oppose, par deux fois, à la synclétos.

Polybe étant un écrivain soucieux des termes qu'il emploie, on est disposé à croire que, partout où il se sert du mot γερουσία[2], il lui attribue la même signification. Cela n'est pourtant pas certain. Il a pu trouver dans ses sources ce mot appliqué à l'assemblée plénière et le reproduire çà et là, au lieu de le remplacer par σύγχλητος ; peut-être aussi les textes qu'il consultait ne lui apportaient-ils pas toujours les précisions

1. D'après Meltzer (II, p. 57), les pentarchies d'Aristote auraient été des comités de la gérousia : on sait qu'a son avis, la gérousia mentionnée par le philosophe était identique à la gérousia de Polybe (voir p. 204, n. 3).

2. Outre les textes cités p. 202, n. 1, et 203, n. 5, voir XV, 19, 2 (fin du IIIe siècle) un personnage de la γερουσία parle dans une assemblée délibérante qualifiée de συνέδριον (ibid., 9). — Dans le texte grec du traité conclu en 213 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, texte reproduit par Polybe, sont mentionnés (VII, 9, t et 4) tous les γερουσιασται des Carthaginois qui se trouvent auprès d'Hannibal (voir *infra*, p. 220, n. 1).

nécessaires pour l'autoriser à faire ce changement[1]. Lui-même, dans des réflexions originales[2], donne, sinon au terme γερουσία, du moins au terme , le sens de Sénat. Comparant les constitutions de Lacédémone, de Rome et de Carthage, il remarque que, d'une manière générale, elles se ressemblaient. Il mentionne les trois pouvoirs politiques de la cité africaine : rois, γερόντιον et peuple. Par le mot γερόντιον il désigne donc une institution répondant au Sénat de Rome[3] et aussi à la gérousia de Lacédémone[4]. Il s'agit avant tout de l'assemblée plénière, et subsidiairement du Conseil, qui n'était qu'un comité de cette assemblée.

Nous avons mentionné[5] un passage de Diodore où cet auteur se sert à la fois des mots γερουσία et σύγχλητος, en ne leur attribuant probablement pas deux sens différents. Toutes les autres mentions de la gérousia par Diodore peuvent se rapporter à l'assemblée plénière[6]. Ce mot a la même signification dans Appien[7], qui l'emploie parfois comme synonyme de βουλή.

---

l. La mention de la gérousia en 149 a trait à un événement qui se passa du temps même de Polybe et dont il put être informé directement. Celle des membres de la gérousia faits prisonniers à Carthagène en 209 a peut-être été empruntée à un auteur qui connaissait bien les institutions carthaginoises (Silenos ? : noter cependant que la seule indication connue de Silénos à propos de la prise de Carthagène, *apud* Tite-Live, XXVI, 49, 3, ne se retrouve pas dans Polybe).

2. VI, 51, 2 : τό γερόντιον εἶχε τήν άριστοχρατιχήν έξουσίαν. Polybe se place aux temps antérieurs à la guerre d'Hannibal.

3. Que Polybe appelle σύγχλητος dans ce chapitre (VI, 51, 6), comme ailleurs.

4. Qu'il désigne par le mot γέροντες, (VI, 45, 5).

5. P. 203, n. 6.

6. XIII, 43, 4 (fin du Ve siècle). XIV, 47, 3 (début du IVe). V, II, 3 (IVe siècle). XX. 9, 4 ; 10, 1 ; 59, 1 (fin du IVe siècle). XXIII, 10, 1 (première guerre punique) ; Diodore, dans ce passage, se sert aussi du mot βουλή : il s'agit d'une assemblée que Valère-Maxime (VII, 3, ext., 7) appelle *senatus*. XXIII, 12, 1 (première guerre punique). XXV, 16 (en 218) : assemblée que Polybe (III, 20, 9 ; 33, 4) et Diodore lui-même (l. c.) appellent συνέδριον et que Tite-Live (XXI, 18, 3) appelle *senatus*, XXVII, 11 (fin de la seconde guerre punique) : assemblée appelée βουλή par Appien (Lib., 34), *senatus* par Tite-Live (XXX, 24, 10). XXXII, 6, 2 et 4 (en 149) : assemblée appelée γερουσία et βουλή par Appien, Lib., 91).

7. *Lib*., 35 (fin de la seconde guerre punique). Syr., 8 (en 193) = τούς βουλευτάς (ibid.) ; cette assemblée est appelée senatus par Tite-Live (XXXIV, 61. 15) et Justin (XXXI, 4, 2). Lib., 80 (en 149). Lib., 91 (même date) = βουλή (*ibid*. ; conf. 92 : τών βουλευτών).

On a vu que σύγχλητος désigne dans Polybe une assemblée analogue au Sénat de Rome. Il fait rarement usage de cette expression[1], qui se retrouve dans Diodore[2].

Le terme συνέδριον, que Polybe applique au Sénat romain[3], revient quelquefois dans son histoire à propos de Carthage[4], sans doute avec le même sens que σύγχλητος[5]. Nous rencontrons dans Diodore ce mot συνέδριον, désignant une assemblée que Polybe appelle de la même manière et que Diodore appelle γερουσία[6]. Polybe n'emploie pas le mot βουλή[7], qui, en Grèce, s'applique à une assemblée préparant les affaires soumises au peuple dans les cités à régime démocratique. Appien s'en sert volontiers[8] ; il appelle de même le Sénat de Rome[9], auquel il donne également le nom de σύγχλητος[10]. La βουλή carthaginoise de cet écrivain est certainement l'assemblée plénière ; il ne mentionne pas le Conseil[11].

Le senatus dont parle Justin était une assemblée nombreuse au milieu du Ve siècle, puisque cent de ses membres furent alors choisis pour constituer une cour de justice[12]. Les autres mentions du senatus par Justin semblent se rapporter (sauf peut-

1. Outre les deux exemples cités p. 202, n. 1, voir XV, 1, 5 (en 202).

2. XIV, 47, 2 (v. *supra*, p. 203, n. 6). XXXII, 6, 1 (en 149) : ὁμήρους... τριαχοσίους υἱούς τῶν συγχλητιχῶν. Polybe, dont Diodore se sert ici, mentionne, nous l'avons vu (p. 202, n. 1), des fils de membres de la synclétos et de la gérousia.

3. I, 11, 1 ; III, 9. 4 ; etc. Ailleurs, il emploie ensemble les deux termes σύγχλητος et συνέδριον pour désigner le Sénat romain : voir, par exemple, XXXIIII, 8, 3, et XXXVI, 4, 4 (B.-W ; *alias* XXXIII, 4, et XXXVI, 2) ; conf. Meltzer, II, p. 471.

4. I, 31, 8 ; III, 8, 4 ; 20, 9 ; 33, 4 ; XIV, 6, 9 ; XV, 19, 9 ; XXXVI, 3, 7 (B.-W. ; alias XXXVI, 1.)

5. Noter cependant que le sens très général de συνέδριον convient à n'importe quelle assemblée : voir, par exemple, Polybe, IX, 24, 5 (conseil de guerre).

6. V. *supra*, p. 203, n. 7.

7. Il se sert du mot βουλευτήριον pour indiquer le lieu où le Sénat se rassemblait : XIV, 10, 1. Voir aussi XIV, 9, 7 : τῶν συμβούλων ; XV, 2, 2 : τῶν βουλευομένων.

8. *Iber*., 8 et 10 (en 221 et 219). Lib., 34 (en 203), 38 (en 202 : récit légendaire), 91, 93, 111, 118 (troisième guerre punique).

9. *Lib*., 74, 75, etc.

10. *Lib*., 76, 80, etc.

11. Pour l'emploi du mot βουλή par Diodore, voir p. 211, n. 6.

12. XIX, 2, 5.

être une[1]) à un Sénat analogue au Sénat romain[2]. De même le *senatus* qui, dans une citation de Calidius faite par Festus, prenait une décision après un rapport des sufètes[3].

Tite-Live indique très nettement que le *consilium* était un comité du senatus[4]. Il appelle *senatores* des membres de la σύγχλητος ; de Polybe[5] et *senatus* l'assemblée que celui-ci nomme et συνέδριον[6]. Il n'y a aucune raison de croire que les autres passages où il emploie le terme *senatus* ne concernent pas la grande assemblée[7]. Il se sert deux fois de l'expression *seniores*[8], au lieu de *senatores*.

Nous ignorons comment le Sénat et le Conseil étaient appelés en langue punique. Un mot מזרח, *mizrah*, qui se lit sur plusieurs inscriptions africaines[9], signifiait très probablement « corporation », « corps constitué »[10] ; mais rien n'atteste qu'il

1. XXII, 3. 6. Pour ce passage, voir p. 206 et 207-8.

2. XX, 5, 13 ; XXI, 4, 3 ; XXXI, 4, 2. Mentions de *senatores* : XVIII, 7, 17 ; XIX, 2, 5.

3. V. *supra*, p. 193, n. 6.

4. XXX, 16, 3. Voir p. 202.

5. XXVI, 51, 2 (en 209, lors de la prise de Carthagène) : « quindecim fere senatoribus, qui… capti erant ». Polybe mentionne à ce sujet 2 prisonniers de la gérousia et 15 de la synclétos (voir p. 202, n. 1). On voit que Tite-Live (ou sa source) n'a pas conservé cette distinction, peut-être parce qu'il était embarrassé pour trouver deux mots latins traduisant les deux mots grecs. L'adverbe *fere* supplée assez mal à l'omission des deux membres de la gérousie.

6. XXI, 18, 3 (en 218) : conf. Polybe, III, 20, 9, et 33, 4. Tite-Live, XXX, 7, 5 (en 203) : conf. Polybe, XIV, 6, 9.

7. XXI, 3, 2 (événement qui se serait passé vers 224 ; c'est une légende). XXI, 10, 2, et 11, 1 (en 219 ; récit également légendaire). XXIII, 11, 8, et 13, 7 (en 216). XXIII, 28, 1 et 4 (même date). XXV, 40, 12 (en 212), XXVII, 20, 6 (en 208). XXVIII, 31, 4, et 36, 1 (en 206). XXX. 6, 8 ; 19, 4 ; 20. 3 ; 22, 2 et 3 ; 24, 10 (à la fin de la seconde guerre punique). XXXIII, 47, 6, et 49, 1 (en 195 ; conf. Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 6). XXXIV, 61, 6 et 15 ; 62, 1 (en 193). XLI, 22 (en 174). XXXVIII, 48, 13. *Epit. l.* XLVIII (en 152). — Voir aussi Valère-Maxime, II, 7, ext, 1 ; VII, 3, ext, 7 ; IX, 5, ext., 4.

8. V. *supra*, p. 202-3. Dans un passage de Diodore (XX, 44, 6 ; en 309 ou 308), le mot πρεσβύτατοι parait avoir le même sens.

9. Inscription carthaginoise trouvée à Marseille : *C. I. S.* 1. n° 163, l. 16, Inscription néopunique d'Henchir Médeïna et deux inscriptions néopuniques de Maktar : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 22 et suiv., 344-5 (= *C. r. Acad. Inscr.*,1898, p. 348 et suiv., 526 et 536) ; Berger, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVI, 2e partie, p. 146-9, 163.

10. Ce sens a été fixé par M. Clermont-Ganneau.

se soit appliqué à ces deux corps, ou à l'un d'entre eux. Le mot בר· *rab*, qui a le sens de chef (*princeps, senior*), revient fréquemment dans les inscriptions de Carthage. Il est quelquefois suivi d'un terme qui l'explique : par exemple, *rab cohanimn*, « chef des prêtres »[1]. Mais, le plus souvent, il apparaît seul[2]. Les dignitaires que le titre de *rab* suffisait à désigner étaient-ils des sénateurs[3] ? L'hypothèse n'est pas inadmissible[4].

On a supposé que le Sénat comptait trois cents membres et le Conseil trente ; à la tête de ce Conseil, dix membres auraient formé une sorte de collège[5]. Mais les textes que l'on a allégués sont fort loin d'être concluants.

En 149 avant J.-C., les Romains exigèrent, selon Polybe[6], trois cents otages, fils de membres de la synclétos et de la gérousia[7], c'est-à-dire trois cents fils de sénateurs, puisque la gérousia n'était sans doute qu'un Conseil formé de membres du Sénat, ou synclétos. Ces otages étaient des jeunes gens[8]. Il est difficile de croire que chaque sénateur ait pu livrer un jeune homme

1. *Rép. d'ép. sém.*, I, 17 (I. 8 et 9), 183 (1, 8) ; II, 553 et 786. — Pour des emplois de rab régissant un autre mot, voir Lidzbarski, *Handbuch der nordsemitischen Epigraphik*. p. 306-7.

2. *C. I. S.*, I, 229-237, 372-5, 3059, 3078, 3110, 3217 (?). *Rép. dép. sém.*, I, 8, 17. 239 ; II, 554 et 786. *Rev. de l'hist. des relig.*, 1912, I, p. 2.

3. « Le titre de rab parait avoir désigné les membres d'un des grands conseils de Carthage » : Berger, *Rép. d'ép. sém.*, I, p. 7. Conf. Kahrstedt, p. 68.

4. Dans une inscription de Carthage (*Rép. d'ép. sém.*, I, 17, l. 6), un *rab* est nommé à la suite de deux sufètes, dont la mention sert de date. Il semble bien qu'il s'agisse d'un très haut personnage, supérieur en dignité à ceux qui portent le mène titre sur nombre d'ex-voto et quelques épitaphes. On s'est demandé s'il n'était pas à la tête d'un Conseil (Clermont-Ganneau, *Rép. dép. sém.*, I, p. 17 : « le chef par excellence; pourrait être le président du Conseil des Cent »). Un *rab* apparaît à la tête d'un mizrah (corporation), sur une inscription néopunique de Maktar : Berger, *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, XXXVI, 2e partie, p. 142-3, col. IV (conf. p. 164). Une inscription de Dougga mentionne, croit-on, des dignitaires portant le titre de « rab des Cent » : Dussaud, *Bull. archéol. du comité*, 1914, p. 40 et 42.

5. Movers, II, 1, p. 488-490, 497-9, 505. Meltzer, II, p. 30-33, 37, 39, 58-60.

6. XXXI, 4, 6. V. *supra*, p. 202, n. 1.

7. Conf. Diodore, XXXII, 6, 1, qui parle seulement de trois cents fils τών συγχλητιχών (*supra*, p. 212, n. 2). Pour le chiffre, voir aussi Appien, *Lib.*, 76.

8. Polybe, XXXVI, 5, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 3) ; conf. Appien, *Lib.*, 76 et 77. En 201, Scipion l'Africain exigea des otages âgés de 14 à 30 ans : Polybe, XV, 18, 8 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 6.

qui aurait été son fils : certains n'avaient jamais eu d'enfants, mâles ; d'autres les avaient perdus ; d'autres avaient des fils trop âgés ou trop jeunes pour servir d'otages. Ce texte ne permet donc pas d'affirmer que le chiffre fixé par les Romains ait concordé exactement avec celui des membres de l'assemblée ; au contraire, on en pourrait inférer que le premier chiffre était moins élevé que le second[1]. La seule indication qui doive être retenue est celle que nous donne Justin pour le milieu du Ve siècle[2] : le nombre des sénateurs dépassait alors, et de beaucoup, semble-t-il, la centaine.

Dans un passage déjà cité[3], relatif, à une députation qui fut envoyée à Scipion en 203, Tite-Live mentionne ainsi le Conseil : « Oratores ad pacem petendam mittunt (il s'agit des Carthaginois) triginta seniorum principes : id erat sanctius apud illos consilium, etc. » Cette phrase prouve-t-elle que le Conseil ait compté exactement trente membres ? Nous en doutons. Par la proposition « id erat, etc. », l'historien a peut-être voulu expliquer seulement les deux mots « seniorum principes ». Des missions accomplies par trente députés sont signalées dans d'autres circonstances[4] : c'était donc un chiffre usité chez les Carthaginois. Mais, d'aucune de ces députations, on ne dit qu'elle ait été composée du Conseil tout entier[5]. Il y a même

1. Cela n'est du reste pas certain, car, si des sénateurs n'avaient pas de fils à offrir, d'autres auraient pu en livrer plusieurs. Scipion réclama en 201 cent otages, dont il se réserva le choix (voir textes cités à la note précédente ; Appien, *Lib* 54 dit cent cinquante) ; nous ignorons comment il le fit.

2. XIX. 2, 5. Voir *supra*, p. 188.

3. P. 202.

4. Députation envoyée à Tyr, en 332 : Quinte-Curce, IV, 3 19. Autre, chargée de réconcilier Amilcar et Hannon : voir ci-dessous. Autre, envoyée à Scipion après la bataille de Zama : Tite-Live, XXX, 36, 9. Ambassade à Rome, en 149 : Tite-Live, *Epit. l.* XLIX (il y a là sans doute une confusion ; Polybe ne mentionne que cinq ambassadeurs : voir t. III, ch. VIII, § 2). Députation envoyée aux consuls à Utique, un peu plus tard ; elle comprenait trente citoyens du rang le plus élevé : Diodore, XXXII, 6, 2-3.

5. En 149, les consuls demandèrent aux Carthaginois de leur envoyer quelques-uns de la gérousia. Il en vint trente. Rentrés à Carthage, ils annoncèrent à la gérousia les exigences des Romains. Voir Diodore, *ibid.*, 2-4. Il est donc évident que cette

lieu de croire qu'il n'en fut pas ainsi pour l'une d'entre elles[1] celle qui, vers 238, fut chargée de réconcilier deux généraux, Amilcar Barca et Hannon. « Les Carthaginois, dit Polybe[2], ayant désigné trente membres de la gérousia, les envoyèrent vers Barca ». Ces mots marquent assez clairement que les trente députés n'étaient qu'une fraction de la gérousia : les Carthaginois n'auraient pas eu à les désigner si la députation avait compris la gérousia entière. D'où il résulterait qu'au milieu du IIIe siècle, le nombre des membres du Conseil était supérieur à trente, en admettant que, dans ce passage de Polybe, comme dans d'autres du même auteur[3], le terme γερουσία désigne le Conseil étroit[4]. On pourrait préciser davantage, du moins pour l'époque d'Aristote, si l'on identifiait le Conseil avec les Cent Quatre ; mais nous avons vu que cette hypothèse est très fragile[5].

Enfin, pour affirmer l'existence d'un collège permanent de dix membres dans le sein même du Conseil, il ne suffit pas d'invoquer quelques textes mentionnant des députations de courte durée, confiées à des personnages importants[6] : ils prouvent simplement que c'était un usage chez les Carthaginois,

---

gérousia comptait plus de trente membres. Mais, quoique Diodore se soit ici servi de Polybe, la a γερουσία dont il parle est sans doute le Sénat, non le Conseil.

1. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 40 et 386.

2. I, 87, 3 : τριάχοντα τής γερουσίας προχειρισάμενοι,... έξαπέστελλον πρός τόν Βάρχαν.

3. Voir p. 202, n. 1.

4. Polybe (I, 86, 6) rapporte que les mercenaires révoltés mirent à mort devant Tunis trente prisonniers carthaginois du rang le plus élevé. Je ne vois aucune raison d'admettre, avec Meltzer (II, p. 41 et 385), qu'il s'agisse ici du Conseil tout entier.

5. P. 206-8.

6. Ambassade à Rome, en 235 : Paul Orose, IV, 12, 3 (« decem principibus »). Ambassade à Scipion après la bataille de Zama : Tite-Live, XXX, 36, 4 (« decem legati erant principes civitatis »). On y joindra, si l'on veut, les « decem Poenorum principes » avec lesquels le roi des Maxitani aurait eu une entrevue peu après la fondation de la ville : Justin, XVIII, 6, 1. Ce détail a pu être inséré dans un récit légendaire par un auteur qui n'ignorait pas les usages carthaginois : conf. t. I, p. 383-4.

comme chez les Romains[1], de former des missions de dix membres[2] : nous venons de dire que d'autres missions en comprenaient trente[3].

Les auteurs n'indiquent pas comment on devenait sénateur à Carthage et si un âge minimum était requis[4]. Nous croirions volontiers que, dans cet État aristocratique, la dignité sénatoriale était viagère[5], comme à Lacédémone et à Rome, dont les Sénats ont été comparés à l'assemblée punique[6]. Cependant un passage déjà cité d'Aristote[7] pourrait faire supposer qu'il n'en était pas ainsi vers le milieu du IVe siècle. Les hommes, dit-il, qui passaient par les pentarchies gardaient le pouvoir plus longtemps que les autres : les sénateurs ne devaient donc pas être perpétuels[8]. Mais ils auraient été rééligibles

1. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, II, 3e édit., p. 685, 692. C'était peut-être par un souvenir de cette coutume nationale que l'historien romain Valérius Antias adjoignait dix députés à Hannibal dans une entrevue avec Scipion (Tite-Live, XXX, 29, 7).

2. Rien ne prouve que les dix sénateurs mis à mort par Malchus au VIe siècle (Justin, XVIII, 7, 17) aient constitué un comité on un collège. — Des inscriptions carthaginoises nous font connaître un collège de dix membres qui présidait aux choses sacrées : *C. I. S.*, I, 175 ; d'après ce texte on peut restituer les n^os^ 168 et 169 ; voir les commentaires au n° 165, p. 227, col. 2, et au n° 169, p. 259. Mais nous n'avons aucun motif de croire que ces décemvirs aient été le collège qu'on suppose avoir existé au sein du Conseil.

3. On mentionne aussi une députation de cinq membres, en 149 : Polybe, XXXVI, 3, 8 (B. W. ; *alias* XXXVI, f); une autre de trois membres, en 255 : Diodore, XXIII, 12, 1. Il n'y a rien à tirer de ces divers chiffres pour la question qui nous occupe.

4. Une phrase d'Aristote (II, 8, 2, vers la fin), qui est probablement altérée (voir *supra*, p. 197, n. 3), pourrait se rapporter aux sénateurs. On y lit : ... αἱρετούς μάλλον ἢ χαθ'ἡλιχίαν. Il faudrait en conclure que les sénateurs étaient élus et que l'âge légal n'était pas très élevé. Mais on ne peut s'appuyer sur un texte aussi incertain. — Naturellement, il n'y a pas à tenir compte d'un vers de l'*Énéide* (I, 426), où Virgile nous montre les compagnons de Didon élisant le Sénat : « lura magistratusque legunt sanctumque senatum ».

5. Sauf exclusion pour cause d'infamie.

6. Conf. Heeren, IV, p. 132. — A la fin du IIIe siècle, à une époque où le Sénat et le peuple étaient en immense majorité favorables aux Barcides, le vieil Hannon, ennemi irréconciliable de cette famille, resta sénateur : du moins Tite-Live et Dion Cassius l'affirment (voir p. 264-6). Il était sans doute inamovible; autrement, ses adversaires politiques l'auraient empêché d'être réélu.

7. *Polit.*, II, 8, 4. Voir p. 192 (n. 3), 209 (n. 2).

8. A moins de supposer qu'on soit entré dans le Sénat au sortir des pentarchies. Dans ce cas, en admettant par exemple un nombre de 300 sénateurs, il y aurait eu parmi eux 15 à 20 décès par an. Comme les pentarchies n'étaient probablement pas très

et, en fait, réélus pour la plupart à l'expiration de leur charge.

À Rome et dans bien d'autres cités antiques, le Sénat était à l'origine une assemblée de chefs de famille. Des savants ont soutenu qu'il en fut de même à Carthage et que ce mode de recrutement y persista. Cette hypothèse, — qui ne permettrait guère de croire que les Sénateurs aient été élus et qu'ils n'aient pas été perpétuels, — ne s'appuie point sur des arguments solides.

Selon Movers[1], suivi par Meltzer[2], trois cents familles auraient constitué une aristocratie fermée, ne s'ouvrant à de nouvelles familles que pour combler des vides. Elles auraient été réparties en trente groupes, analogues aux phratries, aux curies des Grecs et des Latins : Movers veut reconnaître ces groupes dans les hétairies mentionnées à Carthage par Aristote[3]. Enfin, il y aurait eu trois tribus, comprenant chacune dix curies. Un représentant de chaque famille aurait siégé dans le Sénat ; un représentant de chaque curie, dans le Conseil Une des tribus aurait eu le pas sur les deux autres. Elle aurait formé d'abord toute la noblesse ; plus tard, mais antérieurement au milieu du Ve siècle, deux cents nouvelles familles auraient été adjointes aux cent de cette aristocratie primitive ainsi le nombre des sénateurs aurait passé de 100 à 300, celui des conseillers de 10 à 30. Cependant l'ancien Conseil des Dix aurait été conservé[4] et aurait constitué, dans le Conseil élargi, un collège privilégié.

---

nombreuses (conf. p. 204, n. 4), on n'y serait resté que peu de temps : cela n'eût pas permis aux pentarques d'acquérir une grande expérience des affaires fort importantes qu'ils avaient à traiter. D'ailleurs, le corps restreint des pentarques parait avoir joué, dans la constitution carthaginoise, un plus grand rôle que le Sénat, assemblée de plusieurs centaines de membres. Il n'est donc pas vraisemblable que le passage dans les pentarchies ait précédé l'entrée au Sénat.

1. II, 1, p. 490-499, 505, 507.

2. II, p. 30-33, 37, 58. M. E, Meyer (Geschichte des Alterthums, III, p. 688) indique qu'il n'adopte pas l'opinion de Meltzer.

3. *Polit.*, II, 8, 2. Voir *infra*, p. 231-3.

4. Meltzer (II, p. 58-59) se demande, il est vrai, si, dans les derniers temps de Carthage, ce Conseil se composait toujours de représentants de l'ancienne noblesse.

Tout cela est arbitraire, puisque le nombre des sénateurs reste inconnu, que .le Conseil comptait probablement plus de 30 membres et que le collège des Dix n'a sans doute jamais existé. Pour, soutenir que l'aristocratie punique comprenait 300 familles, Movers invoque, outre la mention des 300 otages exigés par les Romains en 149, — on a vu que cet argument est sans valeur, — un passage de Diodore, relatif aux mesures extraordinaires prises lors de l'invasion d'Agathocle, en 310[1]. « Les Carthaginois, ayant choisi 200 enfants de la plus haute condition, les sacrifièrent officiellement. Mais d'autres, étant accusés[2], se livrèrent volontairement; leur nombre atteignit 300 ». Diodore ne dit pas cependant que les 300 victimes volontaires[3] aient appartenu à une caste nobiliaire, nettement distincte du reste de la population, ni que les familles de cette caste aient offert chacune une victime. Il est du reste invraisemblable que 300 familles aient pu, sans aucune exception, disposer d'un enfant male. D'un autre côté, si l'on admet l'existence d'une telle caste, on doit supposer que les 200 victimes officielles, enfants de la plus haute condition, en faisaient partie. Mais alors pourquoi, sur 300 familles, 100 n'auraient-elles livré qu'un enfant, sans y être contraintes, tandis que les 200 autres en auraient livré deux, l'un par nécessité, le second volontairement ? Nous devons donc écarter ces combinaisons fantaisistes. En somme, nous ne savons rien sur le mode de recrutement du Sénat[4].

Les membres du Conseil étaient assurément les plus considérés

1. XX, 14, 5.

2. Au lieu de les offrir à la divinité, leurs parents leur avaient substitué, disait-on, des enfants achetés.

3. C'est, comme Diodore le marque clairement, à ces victimes volontaires que se rapporte le nombre de 300, et non pas à la totalité des enfants sacrifiés, Il y eut donc en tout 500 victimes.

4. Qu'il y ait eu des ressemblances entre les Républiques de Carthage et de Venise, nous ne le nions nullement. Il peul être intéressant de constater celle, qui sont certaines. Mais il ne faut pas, comme on a été tenté de le faire, reconstruire la constitution punique à l'aide de la constitution vénitienne.

et les plus influents des sénateurs. Aussi les choisissait-on de préférence pour remplir des missions importantes[1]. Quant au Conseil même, la rareté des textes qui le mentionnent d'une

1. Polybe, 1, 68, 5 (en 241 ou 240) : entrevues de membres de la gérousia avec les mercenaires ; I, 87, 3 (vers 238) : trente membres de la gérousia chargés de réconcilier Amilcar et Hannon (si, dans ces deux textes, le mot γερουσία désigne bien le Conseil. Tite-Live, XXX, 10, 3 (en 203) : trente membres du Conseil envoyés à Scipion pour négocier la paix. — On a supposé que des membres du Conseil étaient adjoints aux généraux (comme les éphores qui accompagnaient les rois de Sparte à la guerre, ou les commissaires aux armées de la Convention), soit pour surveiller ces chefs, soit pour s'occuper des affaires politiques : Kluge p. 107 ; Heeren, IV, p. 149: Susemihl-Hicks, p. 347, 349; Meltzer, I1, p. 38, 47, 51, 70, 475-6. Mais les textes ne le prouvent pas. Polybe (I, 21, 6 ; en 260) raconte que l'amiral Hannibal, étant à Palerme, chargea un certain Boodes, membre de la gérousia, d'aller avec vingt vaisseaux surprendre une flotte romaine aux îles Lipari. Boodes exerçait donc en sous-ordre un commandement militaire : ce qui n'était pas plus interdit aux sénateurs de Carthage qu'à ceux de Rome. Zonaras (VIII, 10, p. 386, d) dit de lui : ó τοΰ Ἀννίβου ὑποστράτηγος. Il n'y a aucune raison de croire qu'il ait reçu mission de contrôler son chef. — Le préambule du traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine relate le serment prêté par le général Hannibal, Magon, Myrcan, Barmocar, tous les membres de la gérousia des Carthaginois (πάντες γερουσιασταί Καρχηδονίων) qui sont avec Hannibal, tous les Carthaginois qui font campagne avec lui : Polybe,VII, 9, 1 (conf. *ibid*., 4, où les trois noms qui suivent celui d'Hannibal sont omis). La mention des gérousiastes et de tous les Carthaginois parait avoir pour objet d'assimiler l'armée d'Hannibal à l'État punique : les officiers qui font partie du Sénat représentent ici cette assemblée, les autres citoyens de Carthage qui sont sous les ordres du Barcide représentent le peuple. Ainsi, un traité dont Hannibal a pris l'initiative est, dans une certaine mesure, conclu par le Sénat et le peuple. Nous sommes disposé à croire que le mot γερουσιασταί désigne des membres de l'assemblée plénière, et non du Conseil. A quel titre Magon, Myrcan et Barmocar sont-ils nommés ? Nous l'ignorons. Peut-être parce qu'ils étaient non seulement sénateurs, mais aussi conseillers (Meltzer, II, p. 475). — D'autres textes de Polybe indiquent des hommes dont Hannibal prit les avis au cours de ses campagnes et qui partagèrent ainsi ses responsabilités. C'étaient des officiers supérieurs placés sous ses ordres, et non pas des représentants du gouvernement carthaginois. Polybe, III, 20, 8 (à propos du siège de Sagonte) : τόν στρατηγόν Ἀννίβαν χαί τούς μετ' αύτοΰ συνέδρους ; Polybe appelle ailleurs (III, 34, 8) ces personnages τούς τοΰ στρατοπέδου προεστώτας. Le même, III, 71, 5 (avant la bataille de la Trébie) : χοινολογηθείς Μάγωνι τώ άδελφώ χαί ίτοΐς συνέδροις περί τοΰ μέλλοντος άγώνος ; il s'agit donc d'un conseil de guerre, dans lequel ne furent certainement discutées que des questions militaires (un conseil analogue est mentionne par Polybe, III, 86, fi). Pour l'emploi du mot συνεδροι, voir supra, p. 212, n. 5. — Polyen (VI, 16, 1) raconte qu'une armée carthaginoise, mise par Denys l'Ancien dans une situation fort critique, entama des négociations arec lui; des personnages, appelés par cet auteur oí πρόβουλοι τών Καρχηδονίων, acceptèrent les conditions du tyran, mais déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas lui donner une réponse définitive sans l'assentiment du commandant de la flotte (Diodore, XV 16, 1, dit que les Carthaginois demandèrent à prendre les instructions de leur gouvernement). Il semble bien que ces πρόβουλοι aient été tout simplement les parlementaires chargés d'engager les pourparlers.

manière certaine ne permet pas d'indiquer nettement ses attributions. Il est à croire qu'elles ne différaient pas de celles du Sénat[1]. Ce comité permanent devait, de concert avec les magistrats supérieurs, examiner les questions à soumettre à l'assemblée et préparer des solutions que, souvent, le Sénat se bornait sans doute à adopter. Peut-être prenait-il des décisions au nom du Sénat pour les affaires courantes, et aussi dans quelques circonstances où il eût été imprudent de confier un secret à trop de gens[2]. Les membres du Conseil assistaient naturellement aux séances de l'assemblée plénière, dont ils faisaient partie; à l'occasion, ils y exprimaient leur opinion[3].

Il n'y avait pas, semble-t-il, de limites légales à la compétence du Sénat[4]. Il devait, en règle générale, être consulté par les magistrats sur toutes les questions politiques et administratives importantes. Nous sommes surtout renseignés sur son activité en matière de politique extérieure et en temps de guerre, par cette raison que les auteurs anciens parlent surtout de Carthage à propos des relations et des conflits qu'elle eut avec les Grecs et les Romains.

Le Sénat délibère sur les questions de guerre[5] et de paix[6].

---

1. Conf. Meltzer, II, p. 39. Aussi, dans ce qui suit, ne verrons-nous guère d'inconvénients rapporter au Sénat certains textes qui, eu égard à l'incertitude et aux variations de la terminologie, pourraient concerner le Conseil.

2. En 172, réunions clandestines d'une assemblée que Tite-Live (XLII, 24) appelle « consilium principum » (voir p. 202, n. 5) et envoi à Rome de députés qui, au dire du prince numide Gulussa, avaient des instructions secrètes.

3. Un membre de la γερουσία (il s'agit peut-être du Conseil) parle dans le συνέδριον : Polybe, XV, 19, 2 et 9 (fin de la seconde guerre punique).

4. Malgré les indications de plusieurs textes (voir p. 206), il ne paraît pas avoir eu d'attributions judiciaires.

5. Polybe, III, 33, 4 (en 218) : acceptation de la déclaration de guerre des ambassadeurs romains. *Id*., XXXVI, 3, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 1) : décision d'éviter la guerre avec Rome. Appien, *Lib*., 93 (en 149) : décision de faire la guerre.

6. Polybe, I, 31, 8 (en 255) : refus d'accepter les conditions de paix de Régulus. *Id*., XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6 (en 203) : délibération pour savoir s'il faut demander la paix. Polybe, XIV, 9, 10 (en 203) : *idem*. Appien, *Lib*., 35 (même date) : délibération sur la conclusion de la paix. Tite-Live, XXX, 35, 11 (après la bataille de Zama) : discussion sur la paix. Polybe, XV, 19 (conf. Tite-Live, XXX, 37, 7-8, qui croit à tort qu'il s'agit d'une assemblée du peuple) ; acceptation des conditions de paix des Romains.

Il reçoit les messages des États étrangers, des généraux ennemis, donne audience à leurs députés, accueille ou rejette leurs demandes[1]. A son tour, il leur envoie des députés[2], qui, rentrés à Carthage, exposent à l'assemblée les résultats des missions dont ils ont été chargés[3].

Il rend des décrets pour la formation des armées[4] pour le recrutement des mercenaires[5], qui peut se faire sous la haute direction de commissaires appartenant au Sénat[6] ; dans des circonstances critiques, il ordonne d'enrôler les esclaves, qu'il déclare affranchis[7], de mettre la ville en état de défense[8]. Si les généraux sont élus par l'assemblée des citoyens, il a peut-être le droit de présentation[9]. Il dirige la marche générale des opérations

1. Diodore, XIII, 43, 4 (vers 410) : députation de la ville sicilienne de Ségeste *Id.*, XIV, 47, 1-2 (début du IVe siècle) : lettre de Denys de Syracuse au Sénat. Justin, XXII, 3, 2-6 (en 313) : plaintes d'alliés siciliens. Tite-Live, XXI, 10, 1-2 (en 219; récit en partie inexact) : ambassade du Sénat romain. Polybe, III. 20, 9, et 33, 1-4 ; Diodore, XXV, 16 ; Tite-Live, XXI, 18, 3 (en 218) : autre ambassade du Sénat romain. Polybe, XV, 1, 5 (en 203) : députés envoyés par Scipion. Tite-Live, XXXIII, 47, 6, et 49, 1 ; Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 6 (en 195) : ambassade du Sénat romain. Tite-Live, XLI, 22 (en 174) : députés de Persée, roi de Macédoine, revus secrètement (peut-être par le Conseil, si le fait est vrai, quoique Tite-Live parle du Sénat). *Id., Epit. l.* XLVIII (en 152) : ambassade romaine.

2. Polybe, I, 31, 5 ; Diodore, XXIII, 12, 1 (en 255) : députés envoyés à Régulus. Polybe, XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6-8 (en 203) : projet d'envoyer des députés à Scipion, députation au roi Syphax. Polybe, XV, 19, 9 (après Zama) : députés envoyés à Scipion. Id., XXXVI, 3, 7-8, B.-W. ; alias XXXVI, 1 (en 149) : ambassade à Rome. Diodore, XXXII, 6, 2-3 (en 149) : députation envoyée aux consuls, à leur camp voisin d'Utique.

3. Polybe, I, 31, 8 (en 255). Diodore, XXXII, 6, 4 ; Appien, Lib., 91 (en 149).

4. Diodore, XX, 59, 1 (en 307) : formation de trois armées en Afrique. Polybe, XIV, 6, 11 ; conf. Tite-Live, XXX, 7,7-8 (en 203) : levées de troupes en Afrique.

5. Tite-Live. XXIII, 13, 8 (en 216): ordre de lever des mercenaires en Espagne. *Id.*, XXVIII, 36, 2 (en 206) : ordre d'en lever dans la Haute Italie.

6. Diodore, XIV, 47, 3 (début du IVe siècle) ; conf. XIII, 80, 2 (fin du Ve siècle).

7. Appien, *Lib.*, 93 (en 149).

8. Polybe, XIV, 9, 9 (en 203).

9. Les textes qui indiquent l'élection par le peuple au IIIe siècle sont clairs (voir p. 229, n. 5). Plusieurs autres mentionnent ou paraissent mentionner la Sénat, ce qui a fait supposer que celui-ci avait le droit de présentation : Kluge, p. 31; Meltzer, II, p. 24. Cela n'est pas certain. Après une phrase relative à la γερουσία, Diodore écrit (XX, 10, 1; en 310) στρατηγούς δέ άπέδειξαν τών δυνάμεων 'Άννωνα χαί Βορμίλχαν. Le pluriel άπέδειξαν pourrait se rapporter à la gérousia (un manuscrit donne le singulier άπέδειξε Mais il est plus vraisemblable que Καρχηδόνιοι est sous-entendu. Ce texte ne prouve donc rien. Il en est de même d'un autre passage (XIII, 43, 4-5 ; vers 410), où Diodore, après avoir

militaires[1], décide les expéditions à entreprendre[2], les envois de renforts[3], le rappel des armées combattant au loin[4]. Il reçoit des rapports des généraux[5], leur envoie des instructions[6], blâme les chefs incapables[7]. Il est convoqué d'urgence quand quelque événement imprévu exige des résolutions immédiates[8].

Dans la politique intérieure, il prend les mesures qu'il juge nécessaires à la sécurité de l'État : s'efforçant de couper court aux projets d'un ambitieux[9], de réconcilier deux personnages puissants dont la rivalité affaiblit la République[10], d'apaiser

---

mentionné la γερουσία, dit que les Carthaginois choisirent pour général Hannibal. Selon Appien (*Iber*., 8 ; en 221), le choix (provisoire) que l'armée d'Espagne fit d'Hannibal comme général fut ratifié par le Sénat. Polybe (III, 13, 4) et Appien lui-même (*Hahn*., 3) disent qu'il le fut par le peuple (conf. Tite-Live, XXI, 3, 1 ; Cornélius Népos, *Hannibal*. III, 1). En 212, Hannon est qualifié par Tite-Live (XXV, 40, 12) d' « imperator Carthaginiensis, missus ab senatu populoque » (en Sicile). Mais ces mots peuvent signifier qu'Hannon fut élu par le peuple pour diriger une expédition décrétée par le Sénat.

1. A moins que les généraux ne soient assez puissants ou assez sûrs de ne pas être désavoués par le Sénat pour agir de leur propre initiative : ce que firent le plus souvent, semble-t-il, Amilcar Barca et son gendre Asdrubal en Espagne et, après eux, Hannibal. Fabius Pictor, cité par Polybe (III, 8, 4), disait qu'Asdrubal s'était conduit en Espagne sans s'inquiéter du Sénat (συνέδριον).

2. Diodore, XX, 59, 1 (en 307) : plan de guerre en Afrique. Tite-Live. XXIII, 27, 9; 28, 1 et 4 (en 216) : ordre donné à Asdrubal de passer en Italie. *Id*., XXVIII. 36, 1 (en 206) : ordre semblable donné à Magon. Polybe, XIV, 9, 7 (en 203) : envoi d'une flotte contre les Romains assiégeant Utique. Voir aussi Diodore, V, 11. 3 (Ve siècle) : prétendue expédition ordonnée par le Sénat, pour se débarrasser de mercenaires rebelles.

3. Tite-Live, XXIII. 13, 7-8 (en 216) : décision de renforcer les armées d'Italie et d'Espagne. *Id*., XXIII, 28, 3 (même date) : renforts envoyés en Espagne. Id., .XXVIII, 31, 4 (en 206) : renforts demandés par Magon, général en Espagne.

4. Polybe, XIV. 6, 10; conf. Tite-Live, XXX, 7, 6 (en 203) : proposition de rappeler Hannibal d'Italie. Polybe, XIV, 9, 8, et 10, 1 ; Tite-Live, XXX, 19, 2-4, et 20, 3 : Hannibal et Magon rappelés d'Italie.

5. Tite-Live, XXIII, 11, 8 (en 216) : exposé des victoires d'Hannibal par Magon, son frère. *Id*., XXIII, 27, 10, et 28. 1 (même date) : rapport d'Asdrubal, général en Espagne. *Id*., XXVIII, 31, 4 (en 206) : rapport de Magon, général en Espagne.

6. Diodore, XXIII, 10, 1 ; Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7 (en 260) : ordre de livrer une bataille navale (si cela est exact). Appien, *Iber*., 10 (en 219) : Hannibal est autorisé par le Sénat à faire ce qu'il voudra à l'égard des Sagontins. Ordres donnés aux Barcides Asdrubal et Magon : voir *supra*, n. 2.

7. Diodore, XX, 10, 1 (en 310) : blâme infligé aux commandants des vaisseaux.

8. Diodore, XX, 9, 4 : en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle. Tite-Live, XXX, 24, 10 : en 202, lors du naufrage d'un convoi romain en vue de Carthage.

9. Justin. XXI, 4, 5. Voir *infra*, p. 224, n. 5.

10. Polybe, 1, 87, 3 (vers 238) : députation de trente membres de la gérousia; elle dut être envoyée soit par le Conseil, soit par l'assemblée plénière.

des rebelles en négociant avec eux[1], de mettre fin à des menées suspectes[2]. Il critique les gouvernants, s'il y a lieu[3] ; il essaie d'empêcher et réprouve les violences populaires[4]. Il fait des lois : telles une loi somptuaire, qui fixe un maximum pour les dépenses lors des mariages[5], et une autre, qui défend aux Carthaginois d'apprendre la langue grecque[6] : ces deux lois furent d'ailleurs adoptées pour des raisons de sûreté générale. Il a sans doute à statuer sur les impôts, les revenus publics, l'usage qu'il convient d'en faire[7], à surveiller l'administration financière.

Les rois ou sufètes, qui convoquent et président l'assemblée[8], lui soumettent les affaires qu'elle doit examiner. Nous ignorons si d'autres magistrats ont les mêmes attributions. On ne voit pas que les sénateurs aient eu le droit d'initiative. Ils avaient évidemment le droit de discussion[9].

La plupart des textes nous montrent le Sénat décidant en dernier ressort, même dans des cas de la plus haute importance: par exemple en 218, lorsqu'il s'agit de répondre aux Romains, qui somment Carthage de leur livrer Hannibal, si elle veut éviter la guerre[10]. Au IVe siècle, Aristote nous apprend que les

1. Diodore, XX, 44, 6 (en 309 ou 308) : envoi (probablement par le Sénat) de députés qui paraissent avoir été des sénateurs, pour promettre une amnistie à des révoltés. Polybe, I, 68, 5 (en 241 ou 240) : membres de la gérousia envoyés aux mercenaires menaçants ; ils avaient dû l'être soit par le Conseil, soit par le Sénat,

2. Tite-Live, XXXIV, 61, 6-13 (on 193) : le Sénat s'inquiète des intrigues. d'Ariston, émissaire d'Hannibal exilé, et le fait comparaître devant lui (voir aussi Justin, XXXI, 4, 2).

3. Appien, *Lib*., 118 (en 147) : le Sénat blâme les cruautés et les procédés tyranniques du général Asdrubal.

4. Appien, *Lib*. 34 et 35; Diodore, XXVII, 11 (en 203).

5. Justin, XXI, 4, 4-5 (milieu du IVe siècle) : il parle d'un *decretum des magistratus* ; on peut croire que ce fut un décret du Sénat (conf. Meltzer, I, p. 315).

6. Justin, XX, 5, 13 (en 368) : « facto senatus consulto ne quis postea Karthaginiensis aut litteris graecis aut sermoni studeret.

7. En 216, le Sénat vote l'envoi d'une grosse somme d'argent à Hannibal : Tite-Live, XXIII. 13, 7.

8. Voir p. 198.

9. Polybe (XV, 19, 2) mentionne une tribune (βῆμα).

10. Polybe, III, 33, 4. — Il semble qu'il n'y ait pas eu non plus de renvoi au peuple lors du rejet des conditions de paix de Régulus (Polybe, I, 31, 8), ni en 149, quand la guerre contre les Romains fut décidée (Appien, *Lib*., 93) ; etc. : Meltzer, II, p. 23.

rois sont maîtres avec les sénateurs de porter ou de ne pas porter devant le peuple les affaires traitées dans le Sénat, si tous sont d'accord; le peuple statue sur les affaires au sujet desquelles il y a désaccord[1]. Le mot « tous », πάντες, signifie-t-il l'unanimité des rois et des sénateurs ? Non, sans doute[2], car l'unanimité des sénateurs devait être bien rare ; si, chaque fois qu'elle faisait défaut, le renvoi au peuple avait été nécessaire, le peuple aurait statué sur presque tout : or nous savons qu'en réalité, il n'en était pas ainsi. Il est donc très probable que πάντες désigne seulement les deux pouvoirs en présence : d'une part les rois, d'autre part le Sénat, dont la majorité aurait fait loi ; cet emploi assez bizarre de πάντες, dans le sens de « l'un et l'autre », « les uns et les autres », se rencontre dans divers passages d'Aristote[3]. Quoi qu'il en soit, notre auteur indique ici deux cas :

1° Une proposition faite au Sénat par les rois n'a pas recueilli l'unanimité, ou, croyons nous, la majorité des suffrages. Dans ce cas, elle n'est pas définitivement retirée; au contraire, elle est portée de plein droit devant le peuple, qui statuera;

2° Une proposition a été adoptée par le Sénat. Les rois le consultent alors, pour savoir si le peuple, à son tour, en sera saisi par eux. Quand le renvoi n'est pas ordonné, la décision devient exécutoire ; quand il l'est, le vote émis par le Sénat sur le fond de l'affaire n'est plus qu'un avis, dont l'autorité morale peut être grande, mais qui ne limite en rien le droit de décision réservé désormais à l'assemblée populaire.

---

1. Polit., II, 8, 3 : Τοΰ μέν γάν πάρ τά μέν προσάγειν, τά δέ μή προσάγειν, τά δέ μή προσάγειν πρός τόν δήμον οί βασιλεΐς χύριοι μετά τών γερόντων, άν όμογνωμονώσι πάντες, εί δέ μή, χαί τούτων ό δήμος.

2. Susemihl (Susemihl-Hicks, p. 347) cite, pour prouver que l'unanimité n'était pas nécessaire, plusieurs textes de Tite-Live, se rapportant à la période 224 environ-216 avant J.-C. : XXI, 3-4 ; XXI, 9, 3 — 11. 2 ; XXIII, 12-13. Mais, comme le remarque Meltzer (II, p. 463), ces récits sont légendaires (le fait qui aurait motivé la séance Mentionnée XXI, 3-4, est controuvé).

3. Voir Susemihl-Hicks, p. 309.

Il semble bien que, — sinon dans des circonstances où la constitution fut violée[1], — le peuple n'ait jamais eu à se prononcer sur une question qui n'eût pas été préalablement soumise au Sénat.

Celui-ci se réunissait dans un édifice qui était spécialement destiné à ses délibérations[2] et qui s'élevait sans doute dans le voisinage de la grande place[3]. Le public ne paraît pas avoir été admis aux séances[4].

## IV

Quelle était la composition de l'assemblée du peuple, qui, d'après une indication de Justin, fut convoquée dès le VIe siècle[5] ? Il est certain que toute la population mâle de la ville n'y était pas admise à partir d'un certain âge. Naturellement, les esclaves n'avaient pas plus à Carthage qu'ailleurs de droits politiques. Ils étaient fort nombreux : les uns serviteurs dans des familles riches ou aisées, ouvriers dans des ateliers plus ou moins importants, commis dans des maisons de commerce, manœuvres sur des vaisseaux marchands ; les autres appartenant à l'État et employés par lui[6]. Rien ne prouve que, quand ils étaient affranchis[7], ils aient acquis le droit de cité en même

1. Au VIe siècle, le général Malchus, lors de son coup d'État, convoque le peuple et lui annonce ses volontés : Justin, XVIII, 7, 6 (voir *supra*, p. 186). Pour la conduite d'Hannibal en 195, voir p. 276.

2. Le Conseil devait s'y réunir aussi.

3. Voir p. 78. Pour des séances clandestines du Sénat (?) et du Conseil, tenues au temple d'Esculape, voir p. 79, n. 8.

4. Voir Appien, *Lib*., 91 (en 149). Tite-Live (XXX, 24, 10-II) nous montre, en 203, le peuple envahissant le vestibule de la curie : populus in curiae vestibule fremere... Permixto paene senatus populique concilio cousensum est.... » Mais c'est là une scène de désordre.

5. Voir p. 186.

6. Pour les esclaves qui, hors de la ville, étaient employés aux travaux agricoles, voir p. 299. Appien (*Lib*., 59) dit, d'une manière générale, que les Carthaginois avaient beaucoup d'esclaves.

7. Promesse de liberté faite par Hannibal à des esclaves, selon Tite-Live, XXI, 45, 7 (indication suspecte). Mention d'un affranchi d'un Carthaginois par Appien, Numid., 4

temps que la liberté[1], et l'on ne sait si les fils et descendants de ces affranchis jouissaient d'une condition légale différente de celle de leurs pères. Il faut exclure aussi beaucoup d'hommes libres, étrangers résidant à Carthage (Grecs, Italiens, etc.)[2].

Nous ignorons à quelles obligations étaient tenus ces métèques, en échange de la protection accordée à leurs personnes et à leurs biens. On peut supposer que d'autres, citoyens des villes phéniciennes, en particulier de Tyr, métropole de Carthage, partageaient les droits des citoyens carthaginois, lorsqu'ils se fixaient au milieu d'eux[3] ; que les citoyens et fils de citoyens établis dans des colonies fondées par l'État punique recouvraient leurs droits quand ils venaient, probablement après y avoir été autorisés, élire domicile dans leur ancienne patrie[4]. Mais les indigènes africains, qui, gagnant leur vie par des travaux manuels, formaient une partie du bas peuple, étaient sans aucun doute tenus en dehors de l'assemblée.

Peut-être ceux qui y étaient admis de plein droit devaient-ils, non seulement être issus de citoyens carthaginois et avoir atteint un âge légal, mais aussi justifier d'un minimum de ressources.

Sur ces diverses questions, nous sommes réduits à des hypothèses, les textes manquant. A Carthagène, colonie punique

(Didot, p. 164); il s'appelait Cornélius, ce qui semble attester que, devenu esclave d'un Romain après la prise de Carthage, il avait été de nouveau affranchi par son second maître.

1. En 149, au début de la troisième guerre punique, le Sénat déclara libres tous les esclaves (Appien, *Lib*., 93 ; voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, c), afin d'en faire des soldats. C'était, cela va sans dire, une mesure tout à fait exceptionnelle. En fit-on des citoyens ? La chose est douteuse.

2. Nous étudierons plus tard les textes qui concernent la population étrangère de la ville.

3. Meltzer, II, p: 17.

4. Les Libyphéniciens, citoyens de villes fondées soit par les Phéniciens, soit par les Carthaginois, jouissaient des mêmes droits civils que les citoyens de Carthage (voir p.289). Il était donc légitime, semble-t-il, de leur rendre ou de leur conférer les droits politiques exercés par ces derniers, quand eux-mêmes venaient habiter la capitale. Que des Libyphéniciens aient pu devenir citoyens carthaginois c'est ce que parait prouver l'exemple d'un des officiers d'Hannibal, Muttine, originaire de Bizerte ou de Bône (Tite-Live, XXV, 40, 5).

fondée vers l'année 225, les Romains firent prisonniers, en 209, environ 10 000 hommes de condition libre[1]. Les uns, dit Polybe, étaient des citoyens[2], — vraisemblablement originaires de Carthage et de villes phéniciennes ou carthaginoises d'Espagne et d'Afrique — ; d'autres, au nombre d'à peu près 2 000[3], des ouvriers[4]. Scipion les traita d'une manière différente : aux citoyens, il laissa la liberté; il l'enleva aux ouvriers, qu'il déclara esclaves du peuple romain, mais il promit de la leur rendre à la fin de la guerre, s'ils s'acquittaient bien des tâches qu'il leur imposerait[5]. Peut-être, dans la métropole africaine comme dans la colonie espagnole, le corps des citoyens était-il constitué par une bourgeoisie[6] : marchands, fabricants, gérants et employés de grandes maisons de commerce, fonctionnaires, gens de professions libérales, etc.

Le droit de cité pouvait être concédé à des étrangers que l'État en jugeait dignes. Il y avait dans l'armée d'Hannibal le Barcide deux officiers, nés à Carthage, Hippocrate et Épicyde, dont la mère était de cette ville, mais dont l'aïeul était un Grec de Syracuse, banni de sa patrie[7]. On nous dit qu'Hannibal promit à ses soldats qu'il leur donnerait le moyen de devenir

1. Tite-Live, XXVI, 47, 1 : « Liberorum capitum virile secus ad decem milia capta ». Ce chiffre peut provenir d'une bonne source. Polybe (X, 17, 6) donne le même chiffre, mais il y comprend les prisonniers des deux sexes et il ne dit pas que tous aient été de condition libre. Il est cependant difficile d'admettre que la Population totale, très nombreuse, dit Polybe (X, 8, 5), n'ait pas dépassé 10 000 âmes.

2. X, 17, 6, 7 et 15 πολιτιχοί. Conf. Tite-Live, *l. c. : cives.*

3. Polybe, X, 17, 10. Conf. Tite-Live, XXVI, 47, 2.

4. Polybe, X, 17, 6, 9 et 15 : χειροτέχναι. Conf. Tite-Live, XXVI, 47, 2 : *opifices*.

5. Polybe, X, 17, 7-10. Tite-Live, XXVI, 47, 1-2 ; D'autres prisonniers furent joints aux équipages de la flotte et reçurent la même promesse (Polybe, X, 17, 11 et 14 ; Tite-Live, XXVI, 47, 3). C'étaient, selon Tite-Live, soit des esclaves, soit des hommes libres. Le nombre des citoyens était donc inférieur à [10 000 moins, 2 000 =] 8 000.

6. Conf. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 23 ; il ne croit pas que les artisans et les manœuvres aient été citoyens à Carthage.

7. Polybe, VII, 2, 4. Tite-Live, XXIV, 6, 2 ; conf. Silius Italicus, XIV, 287-291 — Un philosophe, qui était né à Carthage en 187 ou 186 avant J.-C. et qui s'appelait à la fois Asdrubal et Kleitomachos, était fils d'un certain Diognétos (Étienne de Byzance, s. v. καρχηδών). Ce Diognétos, à en juger par son nom, était probablement un Grec immigré : Kahrstedt, p. 602, n. 4.

citoyens carthaginois, s'ils le désiraient, en récompense de leurs victoires[1], En temps ordinaire, Carthage ouvrait-elle libéralement les portes de la cité[2] ? Quel fut, aux diverses époques de son histoire, le nombre de ses citoyens ? Nous n'en savons rien. Au point de vue militaire, il n'était pas nécessaire que ce nombre fût très élevé, puisque, depuis le temps des Magonides, les armées étaient composées surtout de sujets et de mercenaires.

L'assemblée du peuple se réunissait sur la grande place[3], après avoir été convoquée par les sufètes[4]. Elle élisait les généraux[5] et probablement aussi les sufètes[6]. Il n'est pas

1. Ennius, *Annales*, Vahlen, 2e édit., p. 280-1 (promesse faite aux soldats, de quelque origine qu'ils fussent) :

« Hostem qui feriet mihi erit Carthaginiensis,
Quisquis erit, cuiatis siet. »

Tite-Live, XXI, 45, 6 (avant la bataille du Tessin; promesse qui aurait été faite aux alliés) : « ... qui sociorum cives Carthaginienses fieri vellent, potestatem (se) facturum ». Conf. Silius Italicus, IX, 209-211 (il place cette promesse avant la bataille de Cannes).

2. Si l'indication relative à la promesse d'Hannibal est exacte, il est permis de croire que cette naturalisation en masse eût été une nouveauté hardie.

3. L'ἀγορά, le forum des textes anciens : *v. supra*, p. 78.

4. *Supra*, p. 199. On ne sait si d'autres magistrats avaient ce droit. Des textes nous montrent le peuple accourant sur la place sans convocation, lors d'événements imprévus ou très graves : Diodore, XX, 9, 4 (en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle) ; Tite-Live, XXX, 24, 10 (en 202, à la vue du naufrage d'un convoi romain) ; Appien, Lib., 91; conf. Diodore, XXXII, 6, 4 (en 149, lors du retour des députés envoyés aux consuls à Utique). Il est évident que les choses ne se passaient pas ainsi quand on procédait légalement.

5. Aristote (*Polit*., II, 8, 5) atteste que les généraux étaient élus. Conf. *Diodore*, XI, 20, 1 (en 480) ; XIII, 43, 5 (vers 410) ; XV, 15, 2 (en 383) ; XVI, 81, 3 (en 339 ; voir aussi Polyen, V, 11) ; XIX, 106, 2 (en 311) ; XX, 10, 1 (en 310) ; Polybe, I, 30, 1 (en 256) ; Appien, *Iber*., 4 (en 238) ; Polybe, II, 1, 9, et Appien, *Iber*., 6 (en 228) ; Diodore, XXV, 15 (en 221) ; Appien, *Lib*., 24 (en 203) ; le même, *Lib*., 93, et Zonaras, IX, 26, p. 463, c (en 149). — Pour l'élection des généraux par le peuple, on peut citer les textes suivants. Polybe, I, 82, 12 (vers 239) : un Hannibal est envoyé (comme général à l'armée d'Afrique par les citoyens, οἱ πολῖται ; quoiqu'il ne faille pas l'affirmer (conf. Meltzer, II, p. 464), ce terme parait bien désigner le peuple. Diodore, XXV, 8 (en 238) : Amilcar Barca reçoit du peuple (δῆμος) le commandement militaire de toute l'Afrique. Textes de Polybe, d'Appien, de Tite-Live, de Cornélius Népus, cités plus haut, p. 222, n. 9, à propos du choix d'Hannibal par l'armée d'Espagne en 221, choix confirmé par le peuple. Tite-Live, XXV, 40, 12 (en 212) : Hannon général envoyé en Sicile par le peuple (v. *supra, ibid*.). Zonaras VIII, 13, p. 301, b) prétend que Xanthippe reçut (en 255) le commandement de l'armée carthaginoise ; il ajoute que ce Grec le reçut du peuple.

6. Voir p. 197, n. 7. On ne sait si le peuple élisait d'autres magistrats.

certain, mais il est possible que le Sénat lui ait désigné les candidats dont il souhaitait l'élection[1].

Le texte d'Aristote cité plus haut[2] nous fait connaître quels étaient, au IVe siècle, les droits du peuple en d'autres matières il devait être saisi des affaires sur lesquelles les rois et le Sénat ne s'accordaient pas ; il pouvait l'être de celles sur lesquelles ils étaient d'accord. Quand les rois, ajoute Aristote[3], portaient une affaire devant le peuple, ce n'était pas seulement pour lui notifier l'avis des autorités[4] ; qui le voulait avait le droit de prendre la parole et d'exprimer des critiques, et l'assemblée était pleinement maîtresse de la décision. Le peuple possédait donc des prérogatives importantes[5]. Mais il ne lui était permis de les exercer que si les sufètes et le Sénat y consentaient, ou si un conflit éclatait entre eux. En fait, il ne paraît pas avoir été très souvent consulté avant l'époque des Barcides[6]. Un seul texte mentionne expressément une affaire qui lui ait été soumise dans des temps antérieurs[7]. Au commencement du IVe siècle, une lettre menaçante, adressée par Denys l'Ancien au Sénat, fut lue d'abord devant cette assemblée[8], puis devant le peuple[9] ce fut sans doute celui-ci qui prit les résolutions nécessaires.

1. Voir p. 222, n. 9, pour les généraux. — Il ne semble pas qu'on puisse invoquer (Meltzer, II, p. 24), comme preuve certaine des droits du peuple, la corruption électorale qui sévissait à Carthage (Polybe, VI, 56, 4, et peut-être Aristote, *Polit.*, II, 8, 6-7 : conf. supra, p. 198, n. 3). Elle aurait pu s'exercer sur le sénat aussi bien que sur le peuple.

2. P. 224-5.

3. *Polit.*, II, 8, 3.

4. Le sufète qui présidait exposait plus ou moins longuement les motifs de la proposition : voir Tite-Live, XXXIII, 46, 5, et 47, 2.

5. Polybe (VI, 51, 2) dit, d'une manière trop vague, qu'antérieurement à la seconde guerre punique, « le peuple était maître des choses qui le concernaient.

6. Pour le rôle du peuple à cette époque, v. *infra*, p. 256 et 261-2.

7. On lit, au début du Périple - d'Hannon (*Geogr. gr. min.*, I, p. 1 : Ἔδοξε Καρχηδονίοις Ἄννωνα πλεῖν ἔξω Στηλῶν Πραχλείων χαί πόλεις χτίζεις Λιβυφοινίχων. Il se peut qu'un décret du peuple ait chargé Hannon de la fondation de ces colonies, mais l'emploi du mot Καρχηδόνιοι ne suffit pas à le prouver. On doit en dire autant d'autres textes où il est vaguement question des Carthaginois : Meltzer, II, p. 23 (conf. ici, p. 197, n. 7).

8. Voir *supra*, p. 203.

9. Diodore, XIV, 47, 2 : έν τώ δήμω.

Vers la fin de la seconde guerre punique, en 202, nous le voyons intervenir dans une circonstance grave. Après le pillage d'un convoi romain en plein armistice, les députés envoyés par Scipion se présentent, non seulement devant le Sénat, mais aussi devant le peuple, auxquels ils exposent leurs griefs[1] ; le peuple décide de les laisser partir sans réponse[2].

On ne voit pas qu'il ait eu des pouvoirs judiciaires[3]. Parmi les milliers d'ex-voto trouvés sur l'emplacement de la ville, quelques-uns nomment « le peuple de Carthage[4] », mais nous ignorons pour quelle raison.

Aristote signale, sans donner aucun détail, « les syssities (repas communs) des hétairies », qui ressemblaient, dit-il, aux repas communs de Lacédémone appelés phidities[5]. Nous ne trouvons pas d'autres mentions certaines de ces syssities[6]. Elles avaient un caractère officiel, puisque le philosophe en parle dans un développement consacré aux institutions politiques de

1. Polybe, XV, 1, 5 et suiv. : έπί τούς πολλούς (et plus loin, XV, 2, 4 : τοΐς πολλοΐς 'έδοξε. C'est ainsi que Polybe désigne l'assemblée du peuple.

2. *Ibid*., XV, 2, 4. — Pour le rôle qu'Appien attribue au peuple lors des événements qui suivirent, voir p. 270 et suiv.

3. On peut inférer d'un récit de Justin (XVIII, 7, 2 et 16 ; conf. *supra*, p. 185 n, 8) que Malchus et ses compagnons d'armes furent exilés par le peuple. Mais il faut remarquer qu'au milieu du VIe siècle, la Haute Cour des Cent n'existait pas encore. Bien plus tard, dans les derniers temps de Carthage, le peuple exila une quarantaine de partisans de Masinissa (Appien, Lib., 70). Cette condamnation, comme celle de Malchus, était une mesure politique, non un arrêt de justice rendu après un procès régulier. D'ailleurs, en ce temps-là, la puissance du peuple était plus grande qu'entre le milieu du Ve siècle et le milieu du IIIe. Il est probable que, sous le règne de l'aristocratie, il n'aurait pas eu à se prononcer sur une affaire semblable. — A l'époque d'Aristote, le jugement de tous les procès appartenait à « certaines autorités » (voir p. 205, n. 9). Par conséquent, le peuple ne participait pas à la justice. Aristote l'indique du reste expressément (*Polit*., III, 1, 7).

4. *C. I. S.*, 1, 269-271, 290-1 : צם קרתחדשת. Sur ces inscriptions, voir, en dernier lieu, Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 339-340.

5. *Polit*., II, 8, 2 : (la constitution carthaginoise) 'έχει παραπλήσια τή Λαχωνιχή πολιτεία τά μέν συσσίτια τών έταιριών τοΐς φιδιτίοις...

6. M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'archéologie orientale*, III, p. 28.30 = *C. r. Acad. Inscr*., 1898, p. 354-6) se demande si elles ne sont pas mentionnées, sous le nom de *mirzah élim*, מרזח אלם dans le tarif de sacrifices trouvé à Marseille : *C. I. S*., I, 165. Il propose de traduire ainsi la ligne 16 : « Tout mizrah (corps constitué), toute gens, toute syssitie sacrée, etc. » Conf. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, 2° édit., p. 476-7.

Carthage[1]. Il ne faut donc pas y voir des associations privées, des sortes de clubs[2], ni même des corporations de métiers, autorisées par l'État[3]. La ressemblance indiquée par Aristote ne prouve point cependant que les repas de Sparte et ceux de Carthage aient été des institutions identiques ; dans le même passage, cet auteur note aussi la ressemblance des Cent Quatre et des éphores : or il y avait évidemment des différences dans la manière dont un corps nombreux et le collège des cinq éphores exerçaient leur autorité. Movers[4] a cru, peut-être avec raison, que les hétairies carthaginoises répondaient aux phratries grecques, aux curies latines. Elles auraient eu chacune un culte particulier, avec des cérémonies qui auraient comporté des repas pris en commun[5]. Il faudrait supposer que ces repas n'étaient pas fréquents et n'astreignaient nullement les commensaux à une vie commune[6]. Comme les curies et les phratries, les hétairies devaient être des groupes à la fois religieux et politiques. Selon Movers[7], elles auraient compris seulement les membres de l'aristocratie. Nous serions, au contraire, disposé à admettre que tous les citoyens étaient répartis dans les hétairies. Celles-ci auraient formé, dans l'assemblée du peuple, des sections de vote, chacun votant à l'intérieur de sa section et l'avis de la

1. Conf. Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 340; Meltzer, II, p. 34.

2. Opinion de Heeren, IV, p. 142-3. Il faut laisser de côté les cercles et les repas (« in circulis conviviisque »), où, raconte Tite-Live (XXXIV, 61, 5), on s'entretenait beaucoup, en 193, de la venue d'un émissaire d'Hannibal. C'étaient sans doute des réunions privées. Théodoros Métochitès (*apud* Kluge, *Aristoteles*, p. 214-5), copiant on ne sait qui (voir cependant Tite-Live, XLI, 22, et XLII, 24), dit que les Carthaginois tenaient leurs réunions et traitaient leurs affaires de nuit. Il ne parle point de repas. Ce texte, même s'il contient une indication exacte, ne nous apprend rien sur les syssities d'Aristote (quoi qu'en aient pensé Kluge, p. 225, et Heeren, IV, p. 143 ; *contra* : Meltzer, II, p. 467).

3. Drapeyron, *l. c.*, p. 284.

4. II, 1, p. 494. Opinion adoptée par Meltzer, II, p. 34.

5. Conf., pour les curies de Rome, Denys d'Halicarnasse, II, 23.

6. Cette vie commune eût été bien difficile dans une grande ville comme l'était Carthage (remarque de Kluge, p. 38 ; conf. Heeren, p. 142).

7. II, 1, p. 494, 497. Voir aussi Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III p. 23 ; Meltzer, II, p. 34. Conf. *supra*, p. 218.

majorité étant regardé comme celui de la section, qui n'aurait, par conséquent, compté que pour une voix dans le vote général. Ce système était en usage à Rome. Il l'était aussi, sous l'Empire romain, dans les cités de la province d'Afrique : aussi bien, semble-t-il, dans les municipes et colonies à constitution romaine que dans les communes à constitution punique[1]. Dans ces dernières, les *curiae* étaient-elles, de même que les *sufetes*, un legs de Carthage[2] ? Il n'est guère besoin de faire observer que ce sont là des hypothèses très peu sûres.

## V

Telles étaient, dans la faible mesure où nous pouvons les connaître, les institutions politiques de Carthage. Elles attirèrent l'attention des Grecs, qui constatèrent qu'elles présentaient d'assez grandes ressemblances avec certaines des leurs. Isocrate[3], Aristote[4], Polybe[5] et d'autres[6] ont comparé à cet égard Carthage et Lacédémone, auxquelles Aristote a joint les cités de l'île de Crète. Des comparaisons furent aussi faites entre les constitutions de Rome et de sa rivale africaine[7]. Du reste, on ne paraît guère s'être demandé s'il fallait expliquer par des emprunts ces ressemblances, qui furent peut-être exagérées, et rien ne nous permet d'affirmer qu'il en ait été ainsi[8].

Plus d'un auteur ancien parle du gouvernement punique

1. *C. I. L.*, VIII, 914 = 11201 : curies dans la *civitas*, c'est-à-dire dans la commune non romaine de Zucchar. Conf. peut-être une inscription de la *civitas* de Thugga (Poinssot, dans *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1906, p. 168, n° 64) : huic senatus et plebs omnium portarum sententiis ornam(enta) sufetis gratis decrevit ». Ces *portae* paraissent être celles des sections de vote : Homo, *Mélanges de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 306.

2, Conf. Clermont-Ganneau, *Recueil*, III, p. 34 (= *C. r. Acad. Insc.*, 1898, p. 361)

3. *Nicocles*, 24.

4. *Polit.*, II, 8, 1-4, 9 ; voir aussi III, 1, 7.

5. VI, 51, 3.

6. Voir Polybe, VI, 43, 1. Conf. Cicéron, *République*, II, 23, 42.

7. Polybe, VI, 51, 3. Cicéron, l. c.

8. Je n'oserais pas dire, avec M. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, II, p. 464) : « L'influence des modèles grecs est certaine dans la constitution carthaginoise ».

en termes élogieux[1]. Les critiques exprimées par Aristote ne l'empêchent pas de déclarer que « les Carthaginois semblent avoir une bonne constitution[2]°»; que « parmi leurs institutions, il y en a beaucoup de bonnes[3] » ; qu'ils ont su éviter les révolutions, quoiqu'ils n'aient pas toujours eu recours aux meilleurs moyens pour assurer la stabilité de l'État[4]. Selon Ératosthène, ils avaient une constitution si admirable qu'ils ne pouvaient pas être regardés comme des barbares[5]. Polybe remarque que presque tous les historiens ont vanté cette constitution[6] ; pour sa part, il reconnaît qu'en général, elle a bien fonctionné jusqu'à l'époque de la guerre d'Hannibal[7].

Comme son contemporain Caton[8], il retrouve à Carthage les trois éléments du gouvernement mixte qui, selon une théorie fort en faveur, était préférable à tous les autres, et dont Lacédémone et Borne offraient d'illustres exemples : le pouvoir royal (représenté par les sufètes, qui étaient en réalité des magistrats), le pouvoir aristocratique, dont l'organe était le Sénat, enfin le pouvoir du peuple[9].

Cependant il n'y avait pas équilibre entre ces trois éléments dans la constitution punique. Malgré les droits importants attribués au peuple[10], une aristocratie, et, dans cette aristocratie un nombre assez restreint de dirigeants disposèrent

1. Outre les auteurs que nous allons citer, voir Isocrate, *l. c*. (il compare les Carthaginois aux Lacédémoniens, « ceux des Grecs qui sont le mieux gouvernés »). Cicéron, *Rép*., I, fragment 3 (p. 305, édit. C. F. W. Müller) : « nec tantum Karthago habuisset opum sescentos fere annos sine consiliis et disciplina ».

2. *Polit*., II, 8, 1.

3. *Ibid*. Il dit plus loin (§ 9) que les constitutions de Lacédémone ; de Crête et de Carthage sont justement renommées.

4. *Ibid*., II, 8, 1 et 9 ; conf. V, 10, 4.

5. *Apud* Strabon, I, 4, 9.

6. VI, 43, 1.

7. VI. 51, 1 ; conf. 1, 13, 12.

8. Deutéro-Servius, *In Aeneid*., IV, 682: « Quidam hoc loco volunt tres partes politiae comprehensas, populi, optimatium, regiae potestatis : Cato enim ait de tribus istis partibus ordinatam fuisse Carthaginem ».

9. Polybe, VI, 51, 2. Conf. Cicéron, *Rép*., II, .23, 41-42 (il s'inspire de Polybe).

10. Aristote, *Polit*., II, 8, 3; conf. IV, 5, 11.

véritablement de l'État pendant la longue période qui s'écoula entre l'hégémonie des Magonides et celle des Barcides, depuis le milieu du Ve siècle jusqu'après la première guerre contre les Romains. Aristote dit que le gouvernement de Carthage est aristocratique[1], avec certains caractères propres aux oligarchies[2] (où la richesse domine) ; c'est aussi du terme oligarchie qu'Isocrate se sert en parlant du régime politique des Carthaginois[3]. Pour exercer chez eux des magistratures, il fallait non seulement avoir l'intelligence nécessaire à la conduite des affaires publiques, mais encore être riche. Dans cette cité, l'argent, âprement recherché, sans scrupules sur le choix des moyens, était considéré par-dessus tout[4]. Les mœurs et sans doute aussi les lois n'ouvraient qu'aux gens fortunés l'accès aux charges électives : il se peut qu'on ait exigé des candidats la possession d'un cens élevé, des élus le versement d'une forte somme, et il est certain que les électeurs se faisaient ouvertement payer leurs suffrages[5].

Les hommes qui étaient maîtres de l'État avaient acquis et accroissaient leur fortune par divers moyens. Le grand commerce maritime, qui demandait d'importants capitaux, mais procurait de gros profits, devait être entre les mains d'une partie d'entre eux. On peut supposer qu'ils ne négligeaient pas l'industrie, nécessaire pour alimenter le commerce ; qu'ils étaient eux-mêmes propriétaires de manufactures, où travaillaient des esclaves ; qu'ils commanditaient de petits fabricants, affranchis ou gens de condition libre, dont ils partageaient les bénéfices. La conquête, au Ve siècle, d'un territoire étendu dans l'Afrique du Nord avait permis la formation de vastes domaines,

1 . *Polit*., II, S, 3-7 : IV, 5, 11 ; V, 6, 2. Dans un autre passage (V, 10, 4), on lit au contraire έν Καρχηδόνι δημοχρατουμένη ; il faut sans doute corriger άριστοχρατουμένη, (conf. Meltzer, II, p. 459).

2. *Polit*., II, S, 3-5 et 6.

3. *Nicocles*, 24 : Καρχηδονίους,... οΐχοι όλιγαρχουμένους.

4. Aristote, *Polit*., II, 8, 6 ; IV, 5, 11 ; V, 10, 4. Polybe, VI, 56, 2 ; IX, 11, 2 ; 25, 4. Voir aussi Diodore, V, 38, 2.

5. Voir p. 198, n. 3.

exploités d'une manière attentive et sans doute rémunératrice. Enfin les détenteurs du pouvoir ne se faisaient pas faute de commettre des exactions, des concussions qui leur rapportaient des sommes supérieures à leurs frais d'élection[1].

La propriété foncière était un élément de richesse assez stable, Les risques du commerce maritime pouvaient être diminués par la participation à beaucoup d'affaires, qu'entreprenaient des sociétés et où chacun n'aventurait qu'une portion de ses capitaux. L'influence des gens en place donnait à leurs enfants des facilités pour obtenir des emplois lucratifs. Il en résultait que ces grandes fortunes étaient à peu près fixes. On n'a nullement prouvé l'existence légale à Carthage d'une noblesse héréditaire, qui aurait compris un nombre déterminé de familles et aurait eu le privilège exclusif de gérer les magistratures, de former le Sénat et les Conseils[2]. Mais cette noblesse existait en fait. Des inscriptions puniques nous la montrent occupant de génération en génération des charges officielles, de hautes dignités sacerdotales[3]. Ceux qui la constituaient sont appelés 'ένδοξοι[4], 'άριστοι[5], έπιφανεΐς[6], έπιφανέστατοι[7], *nobiles*[8], *optimates*[9]

1. Aristote, *Polit*., II, 8, 7 ; V, 10, 4. Tite-Live, XXXIII, 46, 8 ; 47, 3. — Aristote (ibid., II, 8, 4) dit des pentarques qu'ils ne recevaient pas de traitement. Nous ignorons s'il en était de même des autres magistrats.

2. Voir p. 218. G. Hoffmann (*Ueber einige phönik. Inschriften*, p. 18, dans *Abhandl. der hist.-philol. Classe der Gesellschaft der Wissenschaften zu Gôttingen*, XXXVI, 1890) a cru retrouver, dans l'inscription de Marseille (*C. I. S*., I, 165, l. 16), la mention de trois classes de noblesse. Cette interprétation est inadmissible (pour celle qu'a proposée M. Clermont-Ganneau, voir p. 231, n. 6).

3. *C. I. S*., I, 176, 204, 208-210, 213, 216, 219, 221, 223, 229, 367, 369, 370. *Rép. d'ép. sém*., I, 17 (l. 8-9) ; II, 553, 554, 786 ; *Rev. de l'hist. des relig*., 1912, I, p. 2 personnages portant les titres de shofet, de rab, de chef des prêtres, etc.

4. Polybe, I, 46, 4 ; XI, 3, 3, Voir aussi Appien, *Lib*., 76 : τούς ένδοξοτάτους σφών (des Carthaginois) παΐδας ; il s'agit de fils de sénateurs.

5. Appien, *1. c*., 55, 80.

6. Diodore, XIX, 106, 2 et 4. Appien, Lib., 48, 73, 80 ; Hann., 43.

7. Polybe, I, 86, 6. Diodore, XIX, 106, 2 ; 108, 6 ; XX, 8, 4 ; 10, 3 ; 14, 5 ; 43, 2 ; XXIII, 12, 1 ; XXXII, 6, 3. Appien, *Lib*., 82.

8. Tite-Live, XXI, 50, 5 ; 51, 2 ; XXII, 58, 7 ; XXIII, 41, 1 ; XXIV, 6, 2 ; XXVIII, 4, 4 ; 17, 1 ; XXIX, 29, 1 et 12 ; XXX, 6, 8 ; 43, 6. Cicéron, De officiis, III, 26, 99. Conf. Aulu-Gelle, VII (VI), 4, 4 : « nobilissimos Poenorum captivos ».

9. Caton (voir *supra*, p. 234, n. 8). Conf. Cicéron, *Rép*., II, 23, 41.

par des auteurs grecs et latins[1]. Ils avaient un orgueil de caste ; ils énuméraient volontiers leurs ancêtres[2] et évitaient de trop se mêler au peuple : des bains que fréquentaient les sénateurs étaient interdits aux autres Carthaginois[3].

Cette aristocratie ne devait pas être plus nombreuse que la nobilitas romaine. Le Sénat qu'elle remplissait ne comptait que quelques centaines de membres, auxquels, soit avant, soit après, soit en même temps, étaient sans doute réservées les magistratures et l'entrée, aux autres Conseils[4]. Si nous ne sommes guère renseignés sur les étapes de la carrière publique à Carthage, Aristote nous apprend qu'on y regardait comme un honneur de cumuler plusieurs, charges[5] : ce qui autorise à croire que le personnel politique était restreint.

Certains de ces nobles l'emportaient sur les autres par leurs richesses, par les dignités qu'avaient exercées et les services qu'avaient rendus leurs ancêtres, par leur mérite personnel. C'étaient eux surtout qui recevaient les magistratures suprêmes, les grands commandements, qui dominaient dans les conseils de l'aristocratie. Les textes les appellent oí πρώτοι 'άνδρες[6], *principes*[7], *principes* ou *primi civitatis*[8].

1. Voir aussi Tite-Live, XXIX, 34, 17 : « equites... divitiis quosdam et genere inlustres ».

2. Sur les inscriptions puniques de Carthage, on trouve souvent la mention d'une série d'ascendants. Trois : *C. I. S.*, I, 201, 205, 210, 211, etc. Quatre : *ibid.*, 184, 209, 300, 380, 455, 550, 617, 643, 651, 660, etc. Cinq : *ibid.*, 234, 626 ; *C. r. Acad. Inscr.*, 1899, p. 563. Plus de six : *Rép. d'ép. sém.*, I, 13.

3. Valère-Maxime, IX, 5, ext., 4.

4. Le nombre des nobles, c'est-à-dire de tous les membres des familles de l'aristocratie, dépassait naturellement celui des sénateurs. Tite-Live, XXX, 6, 8 (en 203) : dans une bataille, furent faits prisonniers « multi Carthaginiensium nobiles, undecim senatores » (si ce passage, emprunté à un chroniqueur romain, a quelque valeur). Appien, Lib., 80 : 'όσοι τής γερουσίας 'ή τής 'άλλης πόλεως 'άριστοι.

5. *Polit.*, II, 8, 8.

6. Polybe, I, 31, 5 ; III, 8, 3. Zonaras, IX, 30, p. 469, d (τών πάνυ πρώτων). — Plutarque (*Fabius*, 15) mentionne un personnage qui accompagna Hannibal en Italie et qui était de même rang que lui (ίσότιμος).

7. Tite-Live, XXI, 2, 4 ; XXXII, 26, 5 ; XXXIII, 46, 7 et 8 ; XXXIV, 62, 1 ; XLII, 24 (pour les *seniorum principe*s, voir p. 202). Justin, XVIII, 6, 1 ; XXXI, 2, 3. Florus, I, 31, 8. Orose, IV, 12, 3 ; 23, 7.

8. Tite-Live, XXIX, 28, 7 ; XXX, 36, 4, et 42, 11 ; XXXIII, 48, 10. Justin, XXXI, 2, 6 ; conf. XXI, 4, 1 (« princeps Karthaginiensium »).

On sait quelle large place le Sénat tenait dans l'État punique, Mais, au IIIe et au second siècle, il était dirigé par un comité, le *consilium principum* de Tite-Live, probablement identique à la gérousia de Polybe[1]. A la même époque, un corps de juges inamovibles était, selon Tite-Live, maître de la vie et des biens de tous[2]. Au temps d'Aristote, les pentarchies et surtout les Cent Quatre étaient très puissants[3]. Quelles que soient les hypothèses que l'on fasse sur ces institutions, dont plusieurs paraissent se confondre, il est incontestable qu'il s'agit de corps, de conseils relativement peu nombreux, organes d'une oligarchie[4] : celle-ci dirigeait d'une part le Sénat ; elle contrôlait d'autre part et, à l'occasion, punissait les détenteurs de l'autorité. C'était dans ces organes que résidait vraiment la vie publique à Carthage.

Les sufètes, les généraux disposaient de pouvoirs étendus. Tandis qu'à Rome, jusque vers la fin du IIIe siècle, les chefs d'armée étaient deux magistrats annuels, préposés ensemble aux forces militaires, on leur confiait à Carthage le commandement pour toute la durée des hostilités et ils n'avaient pas, le plus souvent, à le partager avec un collègue. Mais les sufètes ne restaient en fonctions qu'un an ; ils formaient un collège où l'entente était nécessaire pour l'action; dans toutes les affaires politiques et administratives importantes, ils devaient tenir compte du Sénat et surtout du comité directeur de cette assemblée; après le IVe siècle, ils ne furent plus chargés d'opérations de guerre. Les généraux redoutaient les sentences très

1. Voir p. 202-3.

2. P. 207.

3. P. 208-9, 205.

4. Aristote compare les Cent Quatre aux éphores. Cependant le peu que l'on sait de ce corps ne permet pas, croyons-nous, de supposer qu'il ait représenté « l'élément démocratique dans la constitution carthaginoise » (Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, II, p. 455) : Justin indique que, quand elle fut créée, la Cour des Cent fut composée de sénateurs ; Aristote (*Polit*., II, 8, 4) qualifie d'oligarchique le mode d'élection des Cent.

sévères qui les frappaient quand leur conduite et les résultats obtenus par eux ne répondaient pas à l'attente de leurs concitoyens.

Aristote a fait remarquer[1] que, chez les Carthaginois, les droits attribués au peuple étaient contraires aux principes d'un pur régime aristocratique. On doit pourtant se souvenir que ces droits avaient, en pratique, peu de valeur. C'était surtout l'argent qui faisait les élections. Pour le reste, aucune proposition n'était, semble-t-il, présentée au corps des citoyens par d'autres que les magistrats et avant que le Sénat ne l'eût examinée[2]. A l'époque d'Aristote, les sufètes et le Sénat pouvaient décider qu'une question sur laquelle ils étaient d'accord serait-soumise au peuple. Mais il n'est guère probable qu'ils la lui aient renvoyée quand ils prévoyaient que son avis différerait du leur. En somme, cette procédure leur permettait de donner à l'assemblée populaire l'illusion qu'elle participait au gouvernement et, dans certains cas graves, de l'associer aux responsabilités qu'ils prenaient eux-mêmes. Lorsqu'ils ne s'accordaient pas, les sufètes saisissaient le peuple de l'affaire. Mais ces conflits, dont il était l'arbitre, n'étaient sans doute pas fréquents : les sufètes, qui appartenaient à l'aristocratie et avaient tout à craindre d'elle après leur année de charge, s'ils paraissaient la trahir, ne désiraient d'ordinaire ni n'osaient entrer en opposition ouverte avec le Sénat[3].

Quant aux Carthaginois qui formaient l'assemblée du peuple, beaucoup dépendaient de la noblesse, soit qu'ils fussent au service de l'État ou des particuliers, soit qu'ils eussent de petits

1. *Polit.*, II, 8, 3.

2. *Supra*, p. 225-6, 230.

3. Les questions à soumettre au Sénat étaient probablement examinées tout d'abord par le Conseil, Si celui-ci se montrait hostile, les sufètes avaient une assez bonne raison de penser que leurs propositions ne seraient pas adoptées par l'assemblée plénière. Il est probable qu'ils pouvaient alors les retirer et éviter tin conflit et un renvoi au peuple.

ateliers, de petits commerces, dont les riches étaient les meilleurs clients pour leurs besoins domestiques ou pour leur trafic d'exportation. Ceux auxquels la possession et les revenus d'un bien rural assuraient quelque indépendance n'étaient pas nombreux, car il semble bien que, sur le territoire punique, les propriétés privées des Carthaginois aient été presque toutes de grands domaines. Il n'y avait point de motifs pressants d'accroître les droits des citoyens : la plupart d'entre eux ne pouvaient pas se prévaloir d'avoir risqué leur vie pour la patrie et ils devaient savoir gré aux gouvernants de cette exemption des charges militaires[1], comme aussi du prix dont on payait leurs suffrages. On se délivrait peut-être d'une partie des familles besogneuses en les installant dans des colonies plus ou moins lointaines. On assurait à d'autres citoyens des ressources fort appréciées en leur confiant des fonctions chez des sujets de la République[2]. La classe dirigeante n'étant pas, croyons-nous, une noblesse fermée, l'espoir d'y prendre place n'était point interdit aux gens qui parvenaient à la richesse ; il faut dire que cette ambition dut être rarement satisfaite.

Enfin le bas peuple, peut-être exclu des droits politiques, était attaché à l'aristocratie par les salaires qu'il recevait d'elle (les armateurs, entre autres, employaient certainement beaucoup de manœuvres), par des libéralités qui créaient des rapports de clients à patrons.

Somme toute, bourgeois et prolétaires se contentaient en

1. Peut-être les citoyens carthaginois étaient-ils aussi exempts d'impôts, du moins en temps de paix : v. *infra*, p. 317.

2. Aristote, *Polit*., II, 8, 9 ; ἀεί τι τοῦ δήμου μέρος ἐχπέμποντες ἑτί ἱτάς πόλεις, et le contexte. *Ibid*., VI, 3, 5 : Καρχηδόνιοι... φίλον χέχτηνται τόν δήμον ἀεί γάρ τινας ἐχπέμποντες τοῦ δήμου πρός τάς περιοιχίδας ποιοῦσιν εὐπόρους. Il s'agit, non pas de colons, mais de gens chargés d'exercer des fonctions lucrative dans des villes sujettes, situées non loin de Carthage, par conséquent sur le territoire de la province punique. Conf. Kluge, *l. c*., p. 193 ; Mommsen, *Histoire romaine*, III, p. 24 ; Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 314 ; Newman, *l. c.*, II, p. 371 (il note que, dans le premier passage, l'expression ἐπί τάς πόλεις, — et non πρός, — indique une autorité exercée sur ces villes) ; Meltzer, II, p. 20 et 462.

général de leur sort, ou s'y résignaient. Fort différent de bien des Grecs, en particulier des. Athéniens, le peuple carthaginois était, dit Plutarque, soumis aux autorités[1]. Aristote regrettait qui il fût maintenu par des expédients, plus que par de sages dispositions des législateurs[2], mais il constatait que Carthage n'avait pas été troublée par des séditions vraiment graves, quelle n'avait pas eu à subir un tyran[3], c'est-à-dire un de ces hommes qui renversaient la constitution d'une cité au profit d'une classe de mécontents : car, pour le philosophe, l'avènement d'un tyran était le triomphe de revendications collectives, bien plus qu'un acte de violence individuel.

Le régime aristocratique, ou plutôt oligarchique, n'avait pas seulement le mérite d'épargner à la république africaine les bouleversements qui affaiblirent ou ruinèrent tant de cités grecques. Pour la conduite à tenir vis-à-vis des sujets, des alliés, des nations étrangères ou ennemies, les pères transmettaient aux fils des traditions qui assuraient la continuité d'une politique patiente, parce qu'elle avait le temps pour elle, tenace, malgré des échecs passagers. La richesse n'était pas dans cet État la condition unique de l'accès aux magistratures : on tenait compte aussi du mérite[4]. La solide instruction que les nobles paraissent avoir reçue, l'administration de leur fortune domestique, l'exercice des diverses charges qui, en fait, leur étaient réservées, même la pratique du cumul, qu'Aristote trouve blâmable, leur donnaient l'expérience nécessaire pour traiter les affaires publiques.

---

1. *Praec, ger. reipubl*., III, 8 (Moralia, Didot, II, p. 976 : ... ὑπήχοον τοῖς 'άρχουσι

2. *Polit*., il, 8, 9.

3. *Ibid*., II, 8, 1. Dans un autre passage (*Polit*., V, 10, 3), Aristote écrit que la tyrannie peut être remplacée par un gouvernement aristocratique, « comme celle de Charilaos à Lacédémone et comme à Carthage » ('ώσπερ ή Χαριλάου έν Λαχεδαίμονι χαί έν Καρχηδόνι). Un nom propre, correspondant h celui de Charilaos, a-t-il disparu après χαί ? En tout cas, cette phrase, mutilée ou non, est inconciliable avec le premier texte mentionné. Peut-être faut-il, comme on l'a proposé, corriger Χαλχηδόνι, ou Καλχηνδόνι (Chalcédoine). Conf. Meltzer, II, p. 459.

4. Aristote, *Polit*., II, 8, 5.

Ce gouvernement avait pourtant des défauts. Si les riches souhaitaient accroître leur fortune, ils craignaient beaucoup de la compromettre. Des guerres heureuses, des conquêtes pouvaient leur ouvrir de nouveaux marchés, les débarrasser de concurrents, leur procurer des sujets à administrer, par conséquent à rançonner, et, en Afrique, étendre leurs propriétés foncières. Il y eut assurément parmi eux de chauds partisans de l'impérialisme des Magonides. D'autres devaient se dire que ces guerres exigeaient d'énormes dépenses (dont une part retombait sans doute sur l'aristocratie) et qu'elles suspendaient le commerce. Quand elles se prolongeaient, quand elles prenaient une tournure peu favorable, le nombre s'augmentait de ceux qui doutaient qu'un avenir prochain pût compenser les sacrifices du présent. Aussi arriva-t-il qu'après de grands efforts non suivis d'un succès immédiat, après une défaite, les Carthaginois renoncèrent à la lutte, remettant à plus tard l'exécution de leurs desseins ; plus de persévérance leur eût assuré une victoire décisive. D'autre part, la cupidité des nobles, maîtres de l'administration, privait l'État d'une bonne partie de ses revenus et mécontentait les sujets et les vassaux.

Dans cette aristocratie, des hommes, des familles, des coteries[1] étaient séparés par des haines qui tiraient leur origine de rivalités politiques et peut-être commerciales. Ainsi, nous savons que, dans la première moitié du IVe siècle, deux Carthaginois très puissants, Hannon et Suniatus[2], étaient ennemis[3] ; qu'il en fut de même, à la fin du même siècle, d'un autre Hannon et de Bomilcar, élus généraux ensemble[4], et, vers le milieu du siècle suivant, de deux autres généraux, Amilcar

1. On peut, si l'on veut, mentionner, à propos de ces coteries, les cercles dont il est question dans un passage de Tite-Live (XXXIV, 61, 5 : « in circulis conviviisque ») : v, *supra*, p. 232, n. 2.

2. C'est ainsi que Justin l'appelle. Le nom punique se terminait peut-être par iaton : conf. *Sidiaton, Sakoniaton.*

3. Justin, XX, 5, 11-12.

4. Diodore, XX, 10, 1.

Barca et Hannon[1]. Ces inimitiés, se perpétuant de génération en génération, nuisaient à la bonne marche des affaires ; elles étaient quelquefois .si acharnées qu'elles l'emportaient sur l'amour de la patrie : Suniatus adressa une lettre secrète à Denys de Syracuse, qu'Hannon avait été chargé de combattre, pour l'informer des préparatifs faits contre lui[2].

Mais ce qui causait surtout un malaise permanent dans la classe dirigeante et par suite, dans l'État, c'était la peur des trop hautes ambitions personnelles. Parmi les grandes familles qui dominaient la noblesse et dont les membres occupaient les charges les plus importantes, souvent même les cumulaient, il était naturel qu'il se trouvât des hommes désireux de s'affranchir d'un contrôle malveillant, des intrigues d'une coterie adverse, de la menace d'une condamnation terrible et souvent imméritée[3]. Ils pouvaient devenir légalement maîtres de la République en s'assurant, par l'argent ou par d'autres moyens, la majorité dans les Conseils. Ils pouvaient encore être tentés de supprimer brutalement les obstacles, de briser la constitution pour établir une sorte de dictature ou de monarchie.

L'aristocratie se maintenait par ses richesses, par les magistratures et les fonctions qu'elle détenait, par la crainte qu'elle inspirait. Mais sa force réelle était moins grande que son prestige. Les très nombreux esclaves qui cultivaient ses domaines n'auraient eu rien à perdre en se soulevant contre elle. Une partie du bas peuple n'eût peut-être pas refusé, dans une crise, de suivre des révolutionnaires qui lui eussent promis les dépouilles des riches. Les indigènes devaient détester les nobles, qui représentaient pour eux la domination dure et avide de Carthage. Les mercenaires enrôlés dans les armées auraient évidemment mieux aimé, s'ils en avaient trouvé l'occasion, marcherau pillage de l'opulente

1. Polyl e, I, 82, 4 ; 87, 3-5 ; etc. : v. *infra*, p. 253 et suiv.
2. Justin, XX, 5. 12.
3. Conf. Diodore, XX, 10, 3-4.

cité que de faire à son profit de pénibles campagnes.

Sentant tous ces périls, l'aristocratie était sans cesse en méfiance. Elle ne souhaitait pas la fin des rivalités, funestes à l'État, qui divisaient des familles puissantes et qui faisaient l'équilibre entre les ambitions. Parfois deux ennemis furent associés comme collègues, même pour conduire des guerres où leur désaccord exposait Carthage à des malheurs terribles[1]. Car la noblesse redoutait surtout les généraux. Ce n'était pas seulement parce que ses intérêts pécuniaires en souffraient qu'elle était hostile aux guerres prolongées, c'était aussi parce que ces guerres pouvaient mettre en relief les chefs d'armée, les rendre populaires, leur donner des moyens efficaces de renverser le gouvernement établi. La constitution de Rome et le patriotisme de ses citoyens lui épargnèrent de telles craintes. A Carthage, elles étaient si fortes que, par peur des sentences de la Haute Cour, des hommes très propres à exercer un commandement le refusaient[2]. Ils savaient que l'aristocratie, quand elle était ou se croyait menacée, agissait avec une cruauté implacable.

Elle garda ainsi le pouvoir, malgré des crises peut-être plus nombreuses que celles qui nous sont connues[3]. Les auteurs de ces tentatives de dictature, de monarchie furent tous des personnages d'un rang très élevé.

---

1. Hannon et Bomilcar, en 310 : Diodore, XX, 10, 1-2. Les Carthaginois, dit-il, pensaient que la défiance réciproque de ces deux généraux et leur inimitié garantiraient la sûreté de la République. Mais cela est-il exact ? Hannon et Bomilcar étaient peut-être les chefs de deux partis, qui, dans des circonstances très critiques, se seraient unis pour le salut de la patrie. — Amilcar Barca et Hannon, lors de la guerre faite en Afrique contre les mercenaires, puis contre les Numides : Polybe, I, 75, 1 ; 81, 1 ; 82, 1 et 4 ; 87, 3-6 ; 88, 4 ; Appien, *Iber*., 4 et 5.

2. Diodore, XX, 10, 4.

3. Justin écrit à propos de Carthage (XVIII, 6, 10) : « cuius virtus sicut bello clara fuit, ita demi status variis discordiarum casibus agitatus est ». Quand Aristote affirmait, vers 335 avant J.-C., qu'il n'y avait pas eu à Carthage de séditions graves, ni de tyrans (v. supra, p. 241), il pensait à des mouvements populaires. Il connaissait la révolte d'Hannon, qui eut lieu de son temps (*Polit*., V, 6, 2). Mais cette révolte avait échoué et, d'ailleurs, Yanaon ne semble pas s'être appuyé sur le peuple. S'il avait réussi à s'emparer du pouvoir absolu, il aurait été, non pas un tyran, mais un monarque (Aristote, *l. c.* : όάν τις μέγας ή χαί δυνάμενος έτι μείζων είναι, 'ίνα μοναρχή, ώσπερ... έν Καρχηδόνι 'Άννων).

## VI

Vers le milieu du IVe siècle, l'homme le plus considérable de Carthage était Hannon le Grand[1]. Nous n'avons pas de renseignements sur ses ancêtres[2]. Il possédait d'immenses richesses, supérieures même, dit Justin[3], qui sans doute exagère, aux ressources de la République. En 368, il avait reçu le commandement d'une armée envoyée en Sicile contre Denys l'Ancien[4]. Puis il avait accompli en Afrique des actions mémorables, que des historiens anciens racontèrent[5], mais dont le détail nous échappe : avait-il vaincu et soumis des indigènes ? avait-il fait quelque expédition lointaine, qui l'aurait mis en relations avec le roi des Maures, plus tard son complice[6] ?

Sa puissance, probablement aussi ses allures despotiques et les desseins dont on le soupçonnait lui suscitèrent dans l'aristocratie des adversaires acharnés. Nous savons quelle fut, en 368, la conduite de l'un d'eux, Suniatus[7]. Les intelligences de ce haut personnage[8] avec le tyran de Syracuse ayant été

1. Trogue-Pompée, sommaire du livre XX : « Anno Magnus ». On ignore le sens exact de ce qualificatif, que nous retrouvons plus tard accolé au nom de deux autres Hannons.

2. Schiller (*Rheinisches Museum*, XV, 1860, p. 391 ; conf. Meltzer, I, p. 309) a proposé d'identifier avec Hannon un jeune homme qui, en 383, après la mort de son père, le roi » Magon, prit le commandement de l'armée carthaginoise, vaincue par Denys : Diodore, XV, 16, 2. Le texte de Diodore, tel qu'il nous est parvenu, n'indique point le nom de ce jeune homme et il n'est pas certain qu'il l'ait indiqué. M. Beloch (Klio, VII, 1907, p. 25) croit que le fils de Magon s'appelait Himilcon ; à l'appui de cette opinion, il invoque un passage de Polyen (V, 10, 5).

3. XXI, 4, 1.

4. Justin, XX, 5, 11. Polyen, V, 9.

5. Trogue-Pompée, *l. c.* : « deductisque Dionysii rebus ad interitum eius dictae quas Anno Magnus in Africa gessit ».

6. Conf. t. I, p. 466. Sur la possibilité de l'identification de cet Hannon avec le « roi » qui fonda des colonies le long de la côte africaine de l'Océan, voir *ibid.*, p. 517, n. 5.

7. Voir p. 243.

8. Justin, XX, 5, 12 : « Suniatus, petentissimus ea tempestate Poenorum ».

découvertes (on intercepta une lettre en grec qu'il lui avait envoyée), il fut condamné comme traître. Selon Justin[1], un sénatus-consulte défendit aux Carthaginois d'apprendre désormais le grec, de parler ou d'écrire à des ennemis sans interprète. Soit par patriotisme, soit pour d'autres raisons, la majorité de la Haute Cour de justice et celle du Sénat se montrèrent dans cette circonstance favorables à Hannon. Nous pouvons croire cependant qu'il se heurta dans la suite à une opposition sourde ou déclarée. Il voulut supprimer le gouvernement aristocratique et le remplacer à son profit par une monarchie[2]. Le récit assez romanesque que nous lisons dans Justin[3] a été probablement emprunté à Timée : on n'a aucun moyen d'en contrôler l'exactitude[4].

Résolu à se débarrasser du Sénat tout entier, Hannon choisit pour accomplir son crime le jour où il devait marier sa fille. Il prépara deux banquets, l'un pour le peuple, sous des portiques[5], l'autre pour les sénateurs, à l'intérieur de sa maison, afin de les faire périr en secret par des boissons empoisonnées. Les magistrats, que ses serviteurs avertirent, prévinrent ce

1. XX, 5, 12-13. Conf. *supra*, p. 224, n. 6.

2. Justin raconte l'histoire de Denys le Jeune jusque vers 346, puis celle des tentatives d'Hannon : « Dum haec in Sicilia geruntur, interim in Africa... Hanno, etc. » (XXI, 4, 1). Hannon fut mis à mort un certain temps avant 339, date probable de la bataille du Crimisos, après laquelle on rappela d'exil son fils Giscon. Dans Diodore (XVI, 67, 2), il est question d'un Hannon qui, vers 345, commanda une grande armée en Sicile. Un peu plus tard, le chef de cette armée était un Magon (t. III, ch. I, § 2). On peut supposer soit qu'Hannon a été mentionné à tort, soit que ce personnage fut remplacé par Magon. S'il s'agit d'Hannon le Grand, ce qui est fort douteux (conf. Meltzer, I, p. 517), il aurait été rappelé à Carthage, où, quelque temps après, il aurait essayé de détruire la constitution.

3. XXI, 4. Conf. Orose, IV, 6, 16-20.

4. Aristote (v. *supra*, p. 189 et p. 244, n. 3) mentionne sans doute cet Hannon. Il nous apprend seulement qu'Hannon était puissant et qu'il visa à la monarchie. Théodoros Métochitès (dans Kluge, *Aristoteles*, p, 200-2) parle d'un Carthaginois qui fut soupçonné d'aspirer à la tyrannie. Le nom de ce personnage est altéré. Kluge a restitué Ἄννωα, mais, quoi qu'il en dise, les indications de l'auteur byzantin ne conviennent pas à notre Hannon. D'après l'état du texte, il s'agirait plutôt d'un Amilcar ; j'ignore lequel, car il n'y a pas de bonnes raisons de l'identifier (Melber, édit. de Polyen, n. à la p. 247) avec Amilcar, frère de Giscon et probablement fils d'Hannon le Grand.

5. V. *supra*, p. 79.

dessein, mais ils s'abstinrent de le punir et même de le dévoiler, tant ils redoutaient Hannon. Ils se contentèrent de rendre un décret[1] limitant les dépenses des mariages, décret qui s'appliquait à tous : ils semblèrent ainsi ne pas viser un homme, mais remédier à un abus. Hannon, déjoué par cette décision, invite les esclaves à la révolte et fixe un jour pour le massacre qu'il projette. Se voyant encore trahi et craignant d'être condamné, il va occuper un lieu fortifié avec 20 000 esclaves armés[2] et il fait appel aux Africains[3] et au roi des Maures. Mais il est pris. En présence du peuple, on le bat de verges, on lui crève les yeux, on lui rompt les bras et les jambes, enfin on le met à mort. Ses fils et tous ses parents furent aussi livrés au supplice, afin que, de cette famille maudite, personne ne restât pour l'imiter ou pour le venger.

Un fils d'Hannon, Giscon, ne périt pourtant pas en même temps que son père. Diodore indique qu'il fut banni[4], mais qu'on le rappela à la nouvelle du désastre éprouvé par une armée punique sur le fleuve Crimisos, en Sicile ; on l'élut alors général, car il était renommé pour sa hardiesse et ses talents militaires[5]. Bientôt après, Carthage put conclure une paix honorable avec les Grecs. — Un autre auteur, Polyen[6], mentionne la condamnation de deux frères, Amilcar et Giscon, dont il ne nomme pas le père. Amilcar, le meilleur des généraux de la République, vainqueur dans de nombreuses campagnes, fut accusé par ses adversaires d'aspirer à la tyrannie et mis à mort; Giscon fut banni ; leurs biens furent confisqués et partagés

1. Peut-être ce décret fut-il rendu par le Sénat : voir p. 224, n. 5.

2. Si riche que fût Hannon, il est difficile d'admettre que ces 20000 esclaves lui aient appartenu. Ils devaient, au moins en partie, cultiver des domaines de la noblesse. Ils purent être rejoints par d'autres esclaves, venus de Carthage. Ce furent ceux-ci, semble-t-il, qu'Hannon invita d'abord à se soulever.

3. « Afros. » Il s'agit d'indigènes vivant sur le territoire africain de Carthage (Pour cet emploi du mot *Afri*, voir p. 99).

4. XVI, 81, 3.

5. *Ibid*. Conf. Plutarque, *Timoléon*, 30 et 34.

6. *Strat*., V, 11.

entre les citoyens. Les Carthaginois choisirent d'autres chefs. Ils subirent de graves revers et, se trouvant dans une situation critique, ils regrettèrent ce qu'ils avaient fait. Il ne leur était plus possible de réparer leurs torts envers Amilcar ; mais ils rappelèrent Giscon d'exil, l'élurent général avec pleins pouvoirs[1] et lui livrèrent ses ennemis, afin qu'il se vengeât d'eux comme il le voudrait. Giscon les fit amener enchaînés devant le peuple et leur ordonna de s'étendre sur le ventre. Il posa trois fois légèrement son pied sur leur nuque et déclara que c'était pour lui une vengeance suffisante du meurtre de son frère. Puis il les renvoya, en leur disant : « Ce n'est pas le mal, c'est le bien que je veux rendre pour le mal ». Sa générosité lui valut l'obéissance entière de ces hommes, de leurs parents et de tous les Carthaginois ; la fortune de la guerre changea aussitôt, car Giscon fut vainqueur grâce au dévouement et au zèle de ceux qu'il commandait.

Les indications de Diodore et de Polyen concordent assez pour qu'il soit permis de les appliquer au même personnage. Peut-être Giscon ne fut-il pas pris avec son père et se retira-t-il en lieu sûr ; les Carthaginois, ne pouvant le tuer, l'auraient banni. Quant à Amilcar, fut-il condamné à mort en même temps qu'Hannon[2] ? Il faudrait s'étonner que Polyen eût passé sous silence l'acteur principal de la tragédie. Il est d'ailleurs presque superflu de faire observer que le récit de cet écrivain ne mérite pas une confiance aveugle. Une seule chose demeure certaine, c'est que, peu après la condamnation d'Hannon, un de ses fils reçut un commandement militaire très important. Un quart de siècle plus tard, Amilcar, fils de Giscon[3], probablement de ce même Giscon, commanda à son tour en Sicile

1. αὐτοχράτορα στρατηγόν ἀπέδειξαν.

2. Hypothèse de M. Beloch, dans *Klio*, VII, p. 26 ; conf. Lenschau, dans *Real-Encyclopädie,* VII, p: 2354.

3. Voir Justin, XXII, 3, 6 et 9 ; 8, 2.

et conduisit une grande guerre contre les Grecs, jusqu'à sa mort, survenue en 309[1]. Diodore nous apprend qu'il fut « roi »[2]. Cette famille qui, comme celle des Magonides, compta des généraux réputés et des hommes d'État partisans d'une politique extérieure énergique, resta une des premières de Carthage, mais l'aristocratie garda le gouvernement de la République.

Avant Amilcar, fils de Giscon, un autre Amilcar avait, pendant plusieurs années, commandé en Sicile. On prétendit que, voulant devenir le maître de Carthage, il fit un pacte secret avec Agathocle, dont il espérait le concours ; que, pour cette raison, il l'aida à s'emparer du pouvoir à Syracuse, puis lui abandonna la majeure partie de l'île, par un traité négocié en 313[3]. Justin raconte[4] que le Sénat, renseigné par des alliés siciliens sur les motifs qui avaient décidé le général à les livrer à Agathocle, résolut de condamner[5] Amilcar, sans même l'entendre. Comme celui-ci était à la tête d'une armée, la sentence fut tenue secrète. Les sénateurs ne donnèrent pas à haute voix leur avis ; ils se bornèrent à l'écrire sur des bulletins qu'ils jetèrent dans une urne. Le vase fut scellé ; il ne devait être ouvert que quand Amilcar, fils de Giscon serait revenu de Sicile. Sur ces entrefaites, l'autre Amilcar mourut. On ne saurait dire si ce fut par imprévoyance ou par ambition personnelle qu'il agit contrairement aux véritables intérêts de sa patrie[6]. Diodore paraît ignorer ces prétendus projets de tyrannie et cette condamnation insolite, qui n'est probablement qu'une légende[7]. Il parle seulement d'une amende infligée au général pour avoir conclu le traité[8]. Peut-être Amilcar fut-il

1. Diodore, XIX, 106, 2 ; 109-110 ; XX, 15-16 ; 29-30 ; 33, 1-2.
2. Diodore, XX, 33, 2. Conf. *supra*, p. 198, n. 4.
3. Justin, XXII, 2, 6-9 ; 3, 2-6; pour le traité, Diodore, XIX, 71, 6-7.
4. XXII, 3, 6-7.
5. Sans doute à la peine de mort.
6. Voir t. IlI, ch. I, § 3.
7. On s'est demandé (voir p. 206, n. 5) si le Sénat dont parle ici Justin n'était pas la Haute Cour des Cent.
8. XIX, 72, 2.

destitué et remplacé par le fils de Giscon[1]. Y eut-il alors à Carthage une crise politique, une lutte de deux partis, dirigés par ces deux hommes[2], lutte au cours de laquelle l'un des Amilcars aurait été accusé de visées criminelles et qui aurait tourné à l'avantage du parti adverse, précédemment en minorité[3] ? Ce ne sont là que des hypothèses.

Les catastrophes qui avaient frappé les familles de Magon et d'Hannon ne les avaient pas écartées définitivement du pouvoir. Il en fut de même pour celle d'Amilcar. Trois ans à peine après sa condamnation et sa mort, son neveu Bomilcar[4] fut élu général avec un Hannon. A ces personnages, qui appartenaient à deux familles ennemies[5], on confia la tâche de sauver Carthage : Agathocle venait de débarquer en Afrique et marchait sur la ville. Hannon périt dans une bataille et Bomilcar resta seul à la tête de l'armée. Il devint sufète, à supposer que des manuscrits de Justin lui donnent avec raison le titre de rex[6]. D'après Diodore, il aspirait depuis longtemps à la tyrannie, mais il n'avait trouvé ni les moyens, ni l'occasion d'y parvenir[7]. Une prompte victoire sur Agathocle aurait mis fin au commandement dont il comptait se servir pour accomplir son coup

1. On ne voit guère pourquoi le Sénat ne voulut pas publier sa sentence avant que le fils de Giscon ne revint de Sicile (Justin, XXII, 3, 6 : « dum alter Amilcar, Gisgonis filius, a Sicilia reverteretur ». Il n'y a pas lieu de supposer que l'assemblée ait attendu les résultats d'une enquête dont il aurait été chargé sur les agissements de son homonyme, puisqu'elle était assez édifiée pour condamner ce dernier. Peut-être une inadvertance de Troque-Pompée ou de Justin, son abréviateur, a-t-elle altéré l'indication que donnait la source grecque : la sentence devait être publiée quand Amilcar, le condamné, serait revenu en Afrique comme homme privé et quand l'autre Amilcar l'aurait remplacé à la tête de l'armée de Sicile.

2. Amilcar, le condamné, appartenait-il, comme l'autre, le fils de Giscon, à la famille d'Hannon le Grand ? On l'a cru (Beloch, *Klio*, VII, p. 27), mais on ne l'a pas prouvé.

3. Voir ce que dit à ce sujet Meltzer, I, p. 358-9.

4. Il était fils du frère d'Amilcar : Justin, X-XII, 7, 10.

5. Peut-être étaient-ils les chefs de deux partis opposés : voir p. 244, n. 1. On ignore à, quelle famille appartenait Hannon; son nom n'est pas un argument suffisant pour le rattacher à celle d'Hannon le Grand. Conf. Meltzer, I, p. 373.

6. XXII, 7, 7. Sur un manuscrit, on lit dux et c'est aussi ce mot qu'écrit Orose (IV, 6, 32), (lui copie Justin (il donne par erreur à Bomilcar le nom d'Amilcar).

7. XX, 10, 2 ; 43, 1.

d'État : il ne s'efforça pas, dit-on, de la remportera[1]. Diverses circonstances retardèrent ensuite l'exécution de ses desseins. Ce fut après bien des hésitations qu'il se décida, au bout d'un ou même de deux ans[2]. Il avait eu soin de se débarrasser d'une bonne partie des membres de l'aristocratie en les envoyant combattre des Numides[3].

Sous prétexte de passer une revue, il réunit l'armée dans le quartier de Néapolis, en dehors de la vieille ville[4]. Il garda cinq cents citoyens et environ quatre mille (ou mille[5]) mercenaires, qui savaient à quoi il allait les employer, et, ayant renvoyé les autres, il se proclama tyran[6]. Il partagea ensuite ses troupes en cinq colonnes, qui s'avancèrent séparément, massacrant tous ceux qu'elles rencontraient. Une effroyable panique se répandit dans la ville : on croyait que des traîtres avaient introduit les ennemis[7]. Mais quand la vérité fut connue, les jeunes gens se rassemblèrent en toute hâte et attaquèrent Bomilcar. Il était parvenu à la grande place. Des hautes maisons qui la bordaient, une grêle de traits accabla les conjurés, faciles à atteindre dans un espace découvert. Fortement éprouvés, ils retournèrent vers Néapolis, en suivant des rues étroites où ils étaient sans cesse frappés par les projectiles qu'on leur lançait des maisons. Ceux qui purent s'échapper gagnèrent une éminence. Les Carthaginois en armes vinrent prendre position en face d'eux. Pour en finir, ils envoyèrent aux rebelles des parlementaires pris parmi les principaux sénateurs et leur accordèrent une amnistie. Ils respectèrent cet engagement, en exceptant toutefois Bomilcar, qui périt dans de cruels supplices. Tel est

1. Diodore, XX, 12, 5.

2. On ne sait s'il faut placer le coup d'État de Bomilcar en 309 ou en 308 : voir t. III, ch. I, § 6.

3. Diodore, XX, 43, 2.

4. Pour la situation de Néapolis, voir p. 14-15.

5. Nous avons dit (p. 14, n. 8) que les manuscrits donnent l'un ou l'autre de ces deux chiffres.

6. Diodore, XX, 44, 1 : ἀνέδειξεν ἑαυτόν τύραννον.

7. Le camp d'Agathocle se trouvait à très peu de distance de Carthage.

le récit de Diodore[1]. On lit dans Justin[2] que Bomilcar fut suspendu à une croix dressée au milieu du forum et qu'il eut le courage de haranguer la foule, comme s'il eût pris place sur une tribune. Avant d'expirer, il aurait reproché à ses concitoyens leur injustice et leur cruauté, non seulement envers lui-même, mais envers des hommes du passé, Hannon, Giscon[3], et, plus récemment, envers son oncle Amilcar. Justin[4] donne d'ailleurs, sur les faits antérieurs à la mort de Bomilcar, des indications qui ne concordent pas avec celles de Diodore. Le général aurait été condamné, non pour avoir voulu renverser la constitution, mais parce que, découragé par une défaite, il aurait eu l'intention de remettre son armée à Agathocle. Diodore affirme, au contraire, qu'il n'y eut aucun concert entre Bomilcar et le tyran de Syracuse[5].

## VII

L'histoire intérieure de la République se dérobe ensuite pendant près de trois quarts de siècle. Lors de la première guerre contre Rome, les institutions politiques de Carthage fonctionnaient sans altération, dit Polybe[6] ; l'aristocratie conservait donc le pouvoir.

Amilcar Barca[7] et Hannon le Grand[8] avaient joué un rôle

1. XX, 44, 1-6.
2. XXII, 7, 8-11. Conf. Orose, IV, 6, 32-33.
3. Voir *supra*, p. 189.
4. XXII, 7, 6-7.
5. XX, 43, 3. Pour plus de détails, voir t. III, ch. I, § 6.
6. I, 13, 12.
7. Βάρχας : Polybe, I, 56, 1; 64, 6 ; Diodore, XXIII, 22 ; Plutarque, *Caton l'ancien*, 8 ; Appien, Iber., 4 ; etc. *Barcha* : Cœlius Antipater, fragment 4 (II Peter, *Historicorum roma*norum fragmenta, Leipzig, 1883, p. 100). *Barca* : Cornelius Nepos, *Amilcar*, I, 1 ; Frontin, *Strat*., III, 10, 9. D'où l'adjectif *Barcinus* : Tite-Live, XXI, 2, 4 ; 3, 2 ; etc. ; *Barcaeus* dans Silius Italicus, X, 354 ; XII, 200, — C'est peut-être ce nom qui se retrouve dans des inscriptions puniques sous la forme ברך·, « (Baal) l'a béni » : C. I. S., I, 444, 597, 648, etc. (voir Meltzer, II, p. 582). On a cependant proposé la forme ברק·, avec le sens « éclair » : voir, entre autres, *C. I. S*., I, au n° 1256.
8. Pour ce surnom, voir Appien, *Iber*., 4 (‘Άννωνος τοῦ Μεγάλου λεγομένου) ; même, *Lib*., 34 et 49 ; Zonaras, VIII, 22, p. 408, b,

important au cours de cette guerre : le premier en Sicile, où, durant plusieurs années, il s'était maintenu dans de fortes positions et avait souvent vaincu les troupes romaines[1] : le second en Afrique, où il avait combattu avec succès des Numides, fait des conquêtes, entre autres celle de la ville de Theveste, et où, à l'époque de la conclusion de la paix, en 241, il était gouverneur militaire de la province punique[2]. Ces deux hommes se détestaient : antipathie personnelle jointe peut-être à une inimitié héréditaire[3]. Amilcar appartenait à une des plus nobles familles de Carthage[4] et il en était probablement de même d'Hannon ; mais nous ignorons l'histoire de leurs ancêtres[5].

En tout cas, ils représentaient deux politiques qui, souvent, s'étaient heurtées dans la cité africaine : d'une part, l'impérialisme, l'activité belliqueuse déployée jadis par les familles de Magon et d'Hannon le Grand, premier du nom ; d'autre part, le souci d'éviter les charges et les risques trop lourds, la crainte de sacrifier le présent à un avenir incertain. Hannon et un grand nombre de nobles devaient être convaincus de l'impossibilité de prendre une revanche sur les Romains ; ils se résignaient à vivre en bonne intelligence avec eux, à oublier ce rêve du passé : Carthage reine de la Méditerranée occidentale. Il leur suffisait qu'elle fût une capitale africaine, maîtresse d'un territoire sur lequel eux-mêmes tireraient le meilleur parti de leurs vastes domaines, qu'elle remplît son trésor avec les tributs des sujets libyens, qu'elle pût, sans grands efforts militaires, réprimer les révoltes et aussi étendre peu à peu sa

1. Voir t. III, ch. n, § 4.

2. *Ibid*., § 3, *in fine.*

3. Conf. p. 242-3.

4. Voir la généalogie que lui attribue Silius Italicus, I, 72-77 ; XV, 745-6.

5. Amilcar était fils d'un Hannibal : Cornelius Nepos, *Amilcar*, I, 1. Hannon portait le marne surnom que l'Hannon qui voulut fonder une monarchie au IVe siècle ; (voir p. 245, n. 1), mais cela ne prouve point qu'il ait été de la même famille.

domination vers l'Ouest. Amilcar avait accepté de négocier le traité qui mit fin à la guerre contre Rome et par lequel les Carthaginois renoncèrent à la Sicile : il savait que sa patrie était incapable de continuer la lutte. Mais il songeait peut-être déjà à la reprendre plus tard et, en attendant, à créer, par des conquêtes, les ressources nécessaires pour assurer la victoire[1].

Cependant, au lendemain de la paix, il se démit de son commandement avant même d'avoir quitté la Sicile[2] et, revenu en Afrique, il resta à l'écart[3]. Beaucoup de ses concitoyens le rendaient sans doute responsable de la prolongation d'une guerre ruineuse et si mal terminée; ils lui reprochaient d'avoir fait à ses troupes des promesses excessives, que l'état des finances ne permettait pas de tenir, car l'argent manquait même pour payer ce qui était strictement dû aux soldats. Il est donc probable que la retraite de Barca ne fut pas tout à fait volontaire. Il n'avait pas lieu de la regretter : il évitait ainsi d'intervenir dans un difficile règlement de comptes et il se réservait pour le jour où Carthage, ayant réparé ses ruines, pourrait sortir de l'inaction que son épuisement paraissait lui imposer.

Ce fut Hannon le Grand que le gouvernement punique chargea de calmer les mercenaires, puis de les combattre après leur révolte. Il ne réussit pas à les vaincre. L'on dut s'adresser à Amilcar, dont nul ne contestait les talents militaires. Mais Hannon garda son commandement et, bientôt, il se joignit à son collègue. Ils ne s'entendirent pas et la conduite de la campagne en souffrit. Il semble bien que le pouvoir ait appartenu alors à des hommes favorables à Hannon et qu'ils n'aient pas voulu prendre sur eux de sacrifier ce général. On

1. Sur les partis politiques à Carthage après la première guerre punique, voir Meltzer, II, p. 357-368, 392-8, 402.

2. Polybe, I, 66, 1.

3. *Id.*, I, 68, 12.

laissa à l'armée le choix du chef qui resterait à sa tête ; elle désigna Amilcar. Hannon rentra à Carthage. Il ne fut pas destitué et même, quelque temps après, il partagea de nouveau avec Barca la direction de la guerre. Les Carthaginois venaient de subir un désastre devant Tunis. Dans une circonstance aussi grave, il parut nécessaire de réconcilier les deux rivaux, soit pour ramener ainsi la concorde parmi tous les citoyens, soit pour ne pas laisser sans emploi Hannon, stratège renommé. L'accord, obtenu par trente députés, membres du Sénat ou du Conseil, dura assez longtemps pour permettre à Carthage d'écraser la révolte[1].

Mais, quand le danger fut écarté[2], les adversaires d'Amilcar se souvinrent des griefs qu'ils avaient contre lui ; ils résolurent de se débarrasser d'un homme dont les ambitions étaient si opposées aux leurs. Appien[3] raconte qu'après cette guerre, un procès fut intenté à Barca. On le somma de rendre des comptes du commandement qu'il avait exercé en Sicile et on l'accusa d'avoir provoqué la rébellion des mercenaires par les promesses inexécutables qu'il leur avait faites. Amilcar s'entendit alors avec des hommes politiques qui jouissaient de la faveur du peuple et dont le principal était Asdrubal. Il évita ainsi d'être mis en jugement et il fut élu général avec Hannon pour combattre des Numides. Asdrubal devint son gendre[4] ; comme celle qu'il épousa, il appartenait certainement à l'aristocratie[5]. — On lit dans Diodore qu'après la guerre des mercenaires, Barca s'associa aux gens les moins recommandables. Sa fortune s'accrut, grâce à leur

1. Sur tous ces événements, voir t. III, ch. III.

2. En 238, ou au début de 237.

3. Iber., 4 ; conf. *Hann.*, 2.

4. Polybe, II, 1, 6. Diodore, XXV, 10, 3 ; 12. Cornelius Nepos, *Amilcar*, III, 2. Tite-Live, XXI, 2, 4. Appien, *Iber.*, 4 et 6. — Selon un bruit peut-être calomnieux, Amilcar aurait eu des rapports immoraux avec Asdrubal : Népos, *l. c.* ; Tite-Live, XXI, 2, 3; 3, 4. voir *supra*, p. 201, n. 2.

5. Nepos (*l. c.*) le qualifie d' « adulescens illustris ».

6. XXV, 8.

concours et aux profits du butin, son crédit, grâce à ses succès militaires. Il flatta le peuple, qui lui conféra bientôt le commandement sur toute la Libye.

Ces indications, que nous ne retrouvons pas dans Polybe[1], paraissent provenir d'auteurs romains fort hostiles aux Barcides et qui, on le verra, présentèrent sous un faux jour les dispositions des Carthaginois à l'égard du fils d'Amilcar, Hannibal. Elles sont assez peu sûres. Cependant Polybe affirme qu'au temps où commença la seconde guerre punique, vingt ans à peine après les événements dont nous parlons ici, la participation du peuple aux affaires de l'État était devenue bien plus importante que parle passé[2]. Il est donc fort possible qu'Amilcar se soit appuyé sur l'assemblée des citoyens pour se maintenir contre ses ennemis. Nous connaissons trop mal cette crise et le droit public carthaginois pour dire s'il arriva à ses fins sans sortir de la stricte légalité : si, par exemple, le peuple pouvait élire général un candidat que le Sénat n'aurait pas désigné à ses suffrages ; si Barca, ayant contre lui la majorité de ce corps aristocratique, s'assura le concours d'un sufète, dont les propositions, repoussées par le Sénat, auraient été portées devant le peuple, conformément à la procédure en usage au IVe siècle ; si une élection au généralat, ou toute autre intervention régulière du peuple arrêtait un procès tel que celui dont Amilcar était menacé. D'autre part, le fait qu'Hannon fut chargé, en même temps que son rival, de la guerre contre les Numides atteste que la victoire du parti barcide ne fut pas alors complète[3]. Mais à la fin de la campagne, des calomnies, — nous

1. Peut-être parce que c'étaient là des détails qu'il lui semblait inutile d'insérer dans son rapide exposé des faits qui précédèrent la seconde guerre punique (Meltzer, II, p. 396).

2. VI, 51, 6.

3. Meltzer (*l.c.*) suppose qu'Amilcar et Hannon conservèrent simplement le commandement qu'ils avaient exercé pendant la guerre des mercenaires. Mais Appien (*Iber.*, 4 ; *Hann.*, 2) et Diodore (XXV, S) indiquent nettement qu'une élection leur conféra de nouveaux pouvoirs.

ne savons lesquelles, — forcèrent Hannon à revenir à Carthage[1].

Barca, resté seul à la tête de l'armée, passa avec Asdrubal en Espagne et entreprit la conquête de cette contrée, tout en gardant le commandement militaire en Afrique. Asdrubal lui succéda et eut pour successeur Hannibal. Depuis l'arrivée d'Amilcar dans la péninsule, en 237, les Barcides y firent l'emploi qui leur plut des forces et des ressources très grandes dont ils disposèrent. Ils combattirent et négocièrent à leur gré. Les Romains eux-mêmes leur envoyèrent des députations, comme à de véritables chefs d'État, et conclurent avec Asdrubal un traité qui, en fait, abandonnait aux Carthaginois l'Espagne au Sud de l'Èbre[2]. La seconde guerre punique fut la guerre d'Hannibal, dont l'autorité s'étendit bien au delà de l'armée placée sous ses ordres immédiats, et qui, stratège et diplomate, dirigea toute la lutte. Dans cette guerre, ses deux frères, Asdrubal et Magon, furent, après lui, les meilleurs généraux de Carthage. Un Hannon, qu'on dit avoir été son neveu[3], le seconda dans ses campagnes d'Italie ; un de ses proches parents alla combattre en Sardaigne[4]. Amilcar avait promis une de ses filles à un prince numide, Naravas[5] ; on ignore si ce projet de mariage eut une suite, mais on sait qu'une nièce d'Hannibal, fille d'une de ses sœurs, épousa successivement deux princes des Massyles, dont l'un devint roi de ce peuple africain et dont l'autre l'eût été, s'il l'eût voulu[6].

1. Appien, *Iber*., 5.

2. Voir-t. III, ch. III, § 7.

3. Appien, *Hann*., 20. Cet Hannon était fils d'un Bomilcar, qui fut sufète : Polybe, III 42, 6. Bomilcar aurait donc épousé une sœur d'Hannibal. On peut objecter qu'Hannon ne devait guère avoir moins de vingt-cinq ans en 218, que, par conséquent, sa mère, fille d'Amilcar, serait née, au plus tard, vers 260. Or Amilcar était, dit-on, très jeune en 246 (Cornélius Népos, *Amilcar*, I, 1). Hannibal, l'aîné de ses fils, naquit en 247.

4. Tite-Live, XXIII, 41, 2 (en 215) : « Mago ex gente Barcina propinqua cognatione Hannibali iunctus ».

5. Polybe, I, 78, 8.

6. Tite-Live, XXIX. 20, 12. Voir t. III, ch. V, § 3.

Pendant de longues années, les Barcides, comme autrefois les Magonides, s'élevèrent fort au-dessus des autres familles de l'aristocratie carthaginoise.

Eurent-ils des visées monarchiques ? L'historien romain Fabius Pictor racontait qu'Asdrubal, gendre d'Amilcar, après avoir acquis une grande puissance en Espagne, était revenu, en Afrique[1], avec le dessein de renverser la constitution et de remplacer par une royauté le régime républicain. Mais les premiers personnages de l'État auraient deviné ses intentions et se seraient mis d'accord pour lui résister. Asdrubal, instruit de leur résolution, aurait quitté l'Afrique pour regagner l'Espagne, où il aurait agi désormais sans tenir aucun compte du Sénat de Carthage[2]. Ceux qui renseignèrent Fabius ne connurent sans doute pas plus que nous les pensées secrètes d'Asdrubal. La seule chose qui soit certaine, c'est qu'il n'exécuta pas le projet qu'on lui a imputé. Hannibal, habitué à être obéi dans son camp, traita rudement, après son retour en Afrique, les adversaires qu'il rencontra parmi ses concitoyens[3]. Mais, s'il mit de côté la légalité pour briser les résistances, rien ne prouve qu'il ait désiré abolir la constitution républicaine et prendre le titre de roi.

Les Barcides pouvaient compter sur le dévouement de leurs soldats. On a vu que, pendant la guerre des mercenaires, l'armée, invitée à choisir entre Hannon et Amilcar, se prononça pour ce dernier. Lors de la mort d'Amilcar, les troupes

1. Asdrubal retourna en Afrique du vivant d'Amilcar et fit alors une expédition contre des Numides (conf. p. 96). Si l'on place à cette époque les projets que Fabius lui attribue (Meltzer, II, p. 402), l'on doit admettre qu'il voulait fonder la monarchie au profit d'Amilcar, son beau-père et son chef. Mais les termes dont Fabius se sert prouvent qu'avant et après son voyage en Afrique, Asdrubal ne dépendait de personne dans la péninsule (où il se trouvait lors de la mort d'Amilcar). Il serait donc revenu une seconde fois en Afrique, après avoir succédé à Amilcar en Espagne, à moins que le récit de Fabius ne soit entièrement faux.

2. Polybe, III. 8, 2-4. Voir aussi X, 10, 9 : mention d'un palais construit à Carthagène par Asdrubal, « qui visait au pouvoir monarchique ».

3. Voir p. 273 et 276-7.

d'Espagne proclamèrent son gendre général[1]. Elles proclamèrent de même le jeune Hannibal, après la mort d'Asdrubal[2]. Elles aimaient ces chefs, qui les menaient de succès en succès et leur abandonnaient une large part du butin[3]. Ils auraient donc trouvé autour d'eux beaucoup de gens prêts à les suivre, s'ils avaient voulu dominer par la force. Peut-être cette crainte inspira-t-elle quelque prudence à la faction qui les combattait. Mais, pas plus que les Magonides, ils n'eurent besoin de recourir à la violence. Depuis l'année 237, ils disposèrent du pouvoir à Carthage. Même si Polybe[4] et d'autres[5] ne le disaient pas, il faudrait croire qu'Amilcar fut chargé officiellement de conduire son armée en Espagne et d'engager ainsi sa patrie dans des voies nouvelles : une telle entreprise exigeait des ressources que, seul, l'Etat était capable de lui fournir.

Le peuple admira ces grands hommes de guerre, dont les victoires, attestées par le butin qu'ils envoyaient d'Espagne[6], enrichissaient la République, ouvraient des marchés à l'industrie et au commerce[7] et, pourtant, ne répandaient pas le sang des citoyens. Il vit en eux les futurs artisans d'une revanche qui rendrait à Carthage la Sicile, perdue en 241, et la Sardaigne, occupée peu après par les Romains, contre tout droit. Il dut leur être en grande majorité favorable, malgré les liens qui attachaient une bonne partie de la classe inférieure à la noblesse. Il élut généraux Asdrubal et Hannibal, choisis par l'armée d'Espagne[8]. Il élut probablement aussi des magistrats amis des Barcides

1. Diodore, XXV, 12 : (Asdrubal) στρατηγός ἀτρατηγός ἀναγορευθείς ὑπό τε τοῦ λαοῦ (il s'agit de l'armée) χαί Καρχηδονίων. Allusion dans Tite-Live, XXI, 2, 4 (voir infra, n. 8).

2. Polybe, III, 13, 4. Népos, *Amilcar*, III, 3 ; *Hannibal*, III, 1. Tite-Live, XXI, 3, I. Appien, *Iber*., 8 ; *Hann*., 3. Zonaras, VIII, 21, p. 406. a.

3. Appien, *Iber*., 5 ; *Hann*., 2. Polybe, III, 13, 8 ; 17, 7 et 10-11. Tite-Live, XXI, 15, 1.

4. II, 1. 5.

5. Népos, *Amilcar*, III, 1. Justin, XLIV. 5, 4.

6. Appien, *Iber*., 5 ; *Hann*., 2. Polybe, III, 17, 7 et 10-11. Tite-Live, XXI, 15, 2.

7. Conf. Kahrstedt, p. 139 et 140.

8. Pour Hannibal, voir *supra*, p. 222, n. 9. Pour Asdrubal, nous n'avons pas de témoignages explicites de son élection par le peuple; Polybe (II, 1, 9), Diodore

et leur donna raison s'ils entrèrent en conflit avec le Sénat.

Dans cette assemblée, dans le Conseil, dans le corps des juges, les ennemis d'Amilcar étaient en majorité au lendemain de la guerre des mercenaires. Mais leur nombre alla diminuant. La grandeur de l'œuvre accomplie en Espagne triompha sans doute de bien des préventions, de bien des haines. Les gens timorés constatèrent que non seulement les conquêtes nouvelles avaient très vite cessé d'être coûteuses, mais qu'elles étaient profitables à l'État, comme aux particuliers. L'Espagne ne faisait du reste pas négliger l'Afrique, où Amilcar avait, lors de la campagne contre les Numides, agrandi le territoire carthaginois[1], où il envoya son gendre Asdrubal pour accroitre le nombre des tributaires indigènes[2], où, par des mariages, sa famille assura à la République d'utiles alliés. Enfin, il y avait dans l'aristocratie des hommes accessibles à la corruption : l'argent espagnol permit de les acheter[3].

Il est possible, toutefois, que, dans le Sénat, un très fort parti ait conservé des sentiments malveillants à l'égard d'Asdrubal[4] et que celui-ci ait évité de consulter une assemblée dont il n'était pas sûr[5] : il ne lui soumit pas le traité qu'il conclut, en 226, avec les Romains[6].

---

(XXV, 12), Appien (*Iber*., 6) mentionnent vaguement les Carthaginois. Mais on sait qu'à cette époque, c'était le peuple qui élisait les généraux (voir p. 229, n. 5). Tite-Live (XXI, 2, 4) dit d'Asdrubal : « factionis Barcinae opibus, quae apud milites plebemque plus quam modicae erant, haud sane voluntate principum in imperio positus », ce qui est une allusion à sa proclamation par les soldats et à son élection par le peuple.

1. V. *supra*, p. 96 et 102.

2. Voir p. 96.

3. Appien, *Iber*., 5 et 8. Népos (*Amilcar*, III, 3) dit d'Asdrubal : « princeps largitione vetustos pervertit mores Karthaginiensium

4. Selon Tite-Live (XXI, 2, 4), il aurait succédé à Amilcar « haud sane voluntate principum ». Il est vrai que le même Tite-Live, dans un récit d'ailleurs sans valeur, nous montre la majorité du Sénat déférant, peu de temps après, à un désir d'Asdrubal : XXI, 4, 1.

5. Ce que disait Fabius (cité par Polybe, III, 8, 4 : conf. *supra*, p. 258). Il disait le même chose d'Hannibal (*ibid*., 5), qui pourtant eut avec lui la majorité du Sénat lors de l'affaire de Sagonte, quoique Fabius ait affirmé le contraire (*ibid*., 6-7).

6. Polybe, III, 21, 1. Tite-Live, XXI, 18, 11.

Mais, quelques années plus tard, Hannibal disposait certainement d'une grande majorité dans la curie. Lorsqu'il résolut de passer outre à la défense de Rome en attaquant Sagonte, il jugea bon de demander des instructions au Sénat, qui l'autorisa à faire ce qu'il voudrait[1] et qui ne tint pas compte des avertissements d'une ambassade romaine. Après la chute de la ville espagnole, l'assemblée refusa de livrer Hannibal et accepta la guerre qu'une seconde ambassade vint lui déclarer[2]. Pendant cette guerre, le fils d'Amilcar fut soutenu par la presque unanimité de ses concitoyens, Sénat et peuple[3]. Les nouvelles de ses victoires furent accueillies avec la joie la plus vive[4]. Après Cannes, le Sénat décida de lui envoyer d'importants renforts[5] ; il prit, à cette époque et dans les années suivantes, d'autres mesures pour pousser énergiquement la lutte, non seulement en Italie, mais partout où il y avait des Romains à combattre[6].

Hannibal pouvait donc avoir pleine confiance dans l'assemblée aristocratique. Cependant, lors de la crise survenue en 238-237 et plus tard encore, c'était grâce au peuple que les Barcides avaient réduit leurs adversaires à l'impuissance et obtenu les moyens d'exécuter leurs projets. Soit par reconnaissance, soit pour mieux assurer l'avenir, ils continuèrent à lui demander son concours, même quand ils n'en eurent plus besoin. Nous avons mentionné un passage de Polybe[7], qui nous apprend qu'au début de la seconde guerre punique, le peuple,

1. Appien, *Ibert*., 10 ; conf. *Hann*., 3 ; pour la demande d'instructions, voir aussi Polybe, III, 13, 8.

2. Polybe, III, 20, 9 ; 33, 2-4. Conf. Diodore, XXV, 16.

3. Quoi qu'en disent Cornélius Népos, *Hannibal*, I, 2; Tite-Live, XXX, 20, 3-4 ; Dion Cassius, fragment 52, 13, édit. Melber ; voir aussi Zoneras, IX, 2, p. 420, b : Hannibal, écrit Polybe (III, 34. 7), commença la guerre ayant confiance dans la bienveillance de ses concitoyens.

4. Polybe, III, 87, 5. Tite-Live, XXIII, 12, 6 ; 13, 6.

5. Tite-Live, XXIII, 13, 7.

6. *Id*., XXIII, 13, 8 ; 28, 1-2 et 4 ; XXV, 40, 12; XXVIII, 36, 1-2.

7 VI, 51, 6. Voir p. 256.

chez les Carthaginois, avait une part prépondérante dans les discussions politiques, tandis que, chez les Romains, le Sénat conservait toute son autorité ; « chez les uns, c'étaient les délibérations de la multitude, chez les autres, celles des meilleurs ». Il faut dire qu'entre 218 et 203, aucun texte n'indique de décisions prises par l'assemblée du peuple[1] ; mais l'histoire intérieure de Carthage est fort mal connue et l'affirmation très nette d'un auteur bien renseigné doit faire admettre que le peuple fut souvent convoqué à cette époque. Ses droits, déjà importants au IVe siècle, ne furent peut-être pas accrus ; il eut seulement plus d'occasions d'en user.

On voit que les Barcides purent dominer sans violer la constitution, en s'appuyant d'abord sur le peuple, puis à la fois sur le peuple et sur le Sénat. Le parti qui leur était hostile ne disparut pas entièrement, mais il fut réduit à une infime minorité, dirigée par Hannon, qui vivait encore à la fin de la seconde guerre punique.

Ce parti joue pourtant un assez grand rôle dans les récits de Tite-Live, d'Appien, de Dion Cassius. Peut-être se l'attribua-t-il lui-même quand les Romains eurent le dessus[2]. Il lui parut utile de les convaincre que toute la responsabilité du conflit retombait sur les Barcides[3] : ceux-ci auraient agi à leur guise, comme de vrais monarques ; leurs conquêtes en Espagne, qui préparèrent la guerre, l'attaque de Sagonte, qui la déchaîna, auraient été subies, et non pas approuvées par le gouvernement carthaginois ; même au temps des grandes victoires d'Hannibal, les hommes les plus importants de Carthage auraient continué à penser et parfois à oser dire que leur patrie

1. Nous avons vu (p. 224) que le Sénat accepta la déclaration de guerre, en 218, sans renvoyer l'affaire au peuple (lequel eût été certainement du même avis que lui).

2. Meltzer, II, p..302-3, 393.

3. Voir dans Tite-Live, XXX, 16, 5 ; 22, 1-3 ; 42, 13, les prétendues paroles des députés carthaginois envoyés à Scipion et au Sénat romain, en 203 et après le bataille de Zama.

avait été follement entraînée dans une lutte où le bon droit n'était pas de son côté. Les Romains haïssaient tellement les Barcides qu'ils devaient être tout disposés à croire que telle était la vérité. L'un d'eux, l'historien Fabius Pictor, contemporain d'Hannibal, se fit l'écho de ces bruits[1]. Polybe a pris soin de le réfuter : si les Carthaginois, dit-il, avaient réprouvé l'agression contre Sagonte, ils n'auraient pas refusé de désavouer celui qui en avait été l'auteur ; mais, loin d'agir ainsi, ils soutinrent la guerre selon les intentions d'Hannibal et ils y employèrent, ils y usèrent toutes leurs forces[2].

Cependant la légende persista. Des écrivains romains prétendirent qu'Amilcar s'était rendu en Espagne contre le gré du gouvernement de Carthage[3]. Selon Fabius, Asdrubal avait eu l'ambition de devenir roi ; Tite-Live nous montre Hannon le Grand fort inquiet des allures monarchiques de la famille barcide et exprimant ses craintes avec véhémence[4]. Un de ces discours d'Hannon aurait été prononcé dans la curie, vers 224, afin d'empêcher l'envoi du jeune Hannibal en Espagne, auprès d'Asdrubal, qui l'aurait réclamé pour l'initier au métier des armes et le préparer à recueillir sa succession[5]. Il faut sacrifier cette harangue et le récit qui l'encadre, car Hannibal, emmené par son père, avait quitté Carthage dès l'année 237 et il n'y revint que trente-six ans plus tard, comme l'indiquent divers historiens[6], entre autres Tite-Live[7].

Après la mort d'Asdrubal, dit Appien[8], les amis politiques des Barcides furent traduits en justice par le parti adverse,

1. Polybe. III, 8, 1-7.
2. III, 8, 9-11, voir aussi VIII, 3, 2.
3. Échos dans Appien, *Hann*, 2 ; dans Zonaras, VIII, 17, p. 399, c.
4. XXI, 3, 5 ;10, 4.
5. *Id*., XXI, 3.
6. Polybe., II, 1, 5 ; XV, 19, 3. Népos, *Amilcar*, III, 1 ; *Hannibal*, III, 1. Voir aussi Diodore. XXV, 10, 4.
7. XXX : 35, 10 : 37, 9
8. *Iber*., 8-9 ; *Hann*., 3.

qui dédaignait Hannibal à cause de sa jeunesse. Le peuple était avec les accusateurs, car il gardait rancune aux accusés de la dure domination qui avait pesé sur lui aux temps d'Amilcar et d'Asdrubal[1]. On ordonna que les sommes très élevées distribuées par ces derniers à leurs partisans fussent versées au Trésor, comme provenant du butin fait sur des peuples vaincus. Les inculpés prévinrent Hannibal et lui demandèrent de les secourir ; ils l'avertirent que, s'il négligeait de soutenir ceux qui l'aidaient dans sa patrie, il serait lui-même victime des ennemis de son père. Hannibal se serait alors décidé à provoquer une guerre contre les Romains ; de cette manière, croyait-il, ses concitoyens ne pourraient point se passer de ses services et il se les attacherait par ses victoires. Il est pourtant très peu probable que le parti barcide ait été sérieusement menacé à cette époque, c'est-à-dire entre les années 221 et 219 : on sait qu'à la première de ces dates, le peuple élut Hannibal, général et qu'en 219, le Sénat le laissa libre d'agir comme il l'entendrait dans l'affaire de Sagonte. On sait aussi que la guerre, désirée d'ailleurs par Hannibal, fut en réalité provoquée par Rome[2].

Certains auteurs se sont plu à faire discourir Hannon. Nous lisons dans Tite-Live[3] que, pendant le siège de Sagonte, une ambassade romaine se rendit à Carthage, arrivant d'Espagne où Hannibal avait refusé de la recevoir. Hannon aurait supplié le Sénat de ne pas souffrir la violation des engagements pris par les Carthaginois et de donner satisfaction à Rome en lui livrant le fils d'Amilcar, qu'elle réclamait. Personne, ajoute Tite-Live, ne crut devoir lui répondre ; si l'on avait écouté silencieusement cet homme considérable, on ne l'avait pas approuvé, car le Sénat presque tout entier était du côté d'Hannibal.

1. Cela est inexact : Amilcar et Asdrubal s'étaient au contraire appuyés sur le peuple.
2. Voir t. III, ch. III, § 7.
3. XXI, 10, 2 — 11, 1.

Cette dernière remarque est exacte, mais ce n'est pas une raison pour que le reste du récit le soit également. D'après l'exposé de Polybe[1], bien plus conforme aux vraisemblances, l'ambassade fut envoyée en Espagne (où Hannibal la reçut), puis en Afrique avant le siège de Sagonte : elle ne put donc demander au Sénat carthaginois le châtiment d'un crime qui n'avait pas encore été commis. Selon Dion Cassius[2], Hannon aurait pris la parole lors de la venue de la seconde ambassade, qui déclara la guerre. Il aurait conseillé de céder aux exigences des Romains. Mais Polybe ne mentionne pas la moindre intervention d'Hannon au cours de cette séance qu'il raconte en détail[3] et l'on ne voit guère à quel moment elle se serait produite.

Peu de temps après la bataille de Trasimène, Hannibal put, pour la première fois depuis son départ d'Espagne, communiquer avec Carthage. Appien[4] et Dion Cassius[5] prétendent qu'on se moqua de ce vainqueur qui sollicitait des soldats et de l'argent, et qu'on ne lui envoya rien. Polybe[6] dit, au contraire, que les Carthaginois se réjouirent beaucoup des heureuses nouvelles qui leur étaient apportées et se montrèrent disposés à soutenir par tous les moyens la guerre en Italie et en Espagne. Lorsque Magon vint annoncer au Sénat le désastre des Romains à Cannes, Hannon, provoqué par une raillerie d'Himilcon, partisan des Barcides, aurait fait un nouveau discours. Il aurait déclaré, affirme Tite-Live[7], qu'il regrettait plus que jamais cette guerre et qu'il faisait des vœux pour la prompte conclusion d'une paix favorable à Carthage ; malheureusement, Magon exagérait peut-être l'importance de la victoire remportée par son frère, puisqu'il demandait des renforts, Tite-Live veut

1. III, 15.
2. *Apud*. Zonaras, VIII, 22, p. 408, b,
3. III, 20, 9-21, 8 ; 33, 1-4.
4. *Hann*., 16.
5. Fragment 56, 12, édit. Melber; Zonaras, VIII, 26, p. 414, d.
6. III, 87, 5.
7. XXIII, 12-13.

bien reconnaître que les paroles d'Hannon parurent inspirées par sa vieille haine contre la famille de Barca et émurent fort peu de gens[1]. Naturellement, ce discours[2] a été fabriqué par l'historien rhéteur[3] et l'on peut même se demander si Hannon ouvrit la bouche.

## VIII

L'échec des plans d'Hannibal amoindrit son prestige. Quand son frère Asdrubal, venu en Italie pour le rejoindre, eut été tué en 207 à la bataille du Métaure, quand, en 206, l'armée dont l'un des chefs était son autre frère Magon eut été vaincue et que l'Espagne fut perdue pour les Carthaginois, il fallut renoncer à tout espoir de triompher de Rome. Quand Scipion envahit l'Afrique, en 204, il fallut songer au salut de la patrie. La faction antibarcide, alors dirigée par le vieil Hannon et par un Asdrubal, surnommé le Chevreau[4], put dire qu'elle avait fait preuve de clairvoyance en ne suivant pas ces hommes qui avaient attiré de tels maux sur la République. Elle dut avoir l'appui, plus ou moins avoué, de ceux qui ne croyaient pas Carthage assez forte pour continuer la lutte, de ceux qui, songeant surtout à leurs intérêts particuliers, voulaient préserver leurs domaines des ravages de l'ennemi[5]. Au cours de l'année 203, des sénateurs proposèrent plusieurs fois de négocier avec les Romains[6] ; quelques-uns d'entre eux étaient sincères et désiraient

1. XXIII, 13, 6.

2. Mis en vers par Silius Italicus, XI, 555-600.

3. Tite-Live avait cependant trouvé l'indication d'un discours d'Hannon dans un auteur dont Dion Cassius s'est aussi servi (Zonaras, IX, 2, p. 420, b), probablement Cœlius : voir Kahrstedt, p. 225.

4. Tite-Live, XXX, 42, 12 : « Asdrubal... (Haedum populares cognomine appellabant), pacis semper auctor adversusque factioni Barcinae ». Sur cet Asdrubal, voir encore Tite-Live, XXX, 44, 5 ; Appien, *Lib.*, 34, et 49.

5. Conf. Kahrstedt, p. 559.

6. Polybe, XIV, 6, 11 (conf. Tite-Live, XXX, 7, 6) ; XIV, 9, 10 (conf. Tite-Live, XXX, 9, 5). Tite-Live, XXX, 16, 3.

la fin rapide des hostilités. Ils appartenaient à cette faction. Ils blâmèrent la rupture d'un armistice[1]. Ils empêchèrent, dit-on, la foule de faire violence à des députés de Scipion[2]. Les Romains, qui abhorraient Hannibal, ne refusaient pas leur sympathie à ses adversaires politiques ; ces derniers furent donc jugés propres à remplir des missions auprès de Scipion en Afrique, auprès du Sénat à home, pour préparer ou conclure la paix, et ils eurent toute liberté de rejeter les responsabilités sur les Barcides[3].

Même après l'invasion du territoire punique, Hannibal et Magon étaient restés en Italie, l'un dans le Bruttium, l'autre au Nord de Gènes, où il avait débarqué en 205. Ce fut Asdrubal, fils de Giscon[4], que l'on chargea de combattre Scipion. Il n'était pas un ennemi déclaré des Barcides. En 212 ou 211, il avait été adjoint aux deux frères d'Hannibal pour commander en Espagne : or, à cette époque, le parti barcide était tout-puissant ; en 204, ce parti aurait encore pu empêcher que la conduite de la guerre en Afrique ne fût confiée à un général dont il n'aurait point voulu. Cependant Asdrubal ne consentait pas à être réduit au rôle de client de la famille d'Amilcar. Dans la péninsule ibérique, il avait eu des démêlés avec ses collègues[5]. De haute naissance et fort riche, il accrut encore son autorité morale par le mariage de sa fille Sophonisbe avec Syphax, roi des Masæsyles[6]. Syphax, qui venait de conquérir le royaume des Massyles, était maître de toute l'Algérie. Son

1. Tite-Live. XXX, 24, 11. Voir aussi Diodore, XXVII, 11 ; Appien, *Lib*., 34 (ils disent ce que fut le Sénat qui blâma dans cette circonstance la conduite du peuple).

2. Appien, *Lib*., 34 ; conf. 50. Indication plus vague dans Diodore, XXVII, 12. Mais c'est peut-être une invention : Polybe (XV, 2) ne mentionne pas cet incident. Voir t. III, ch. VI. § 6.

3. Appien, *Lib*., 49-52. Tite-Live, XXX, 42, 12-21.

4. Peut-être du Giscon qui avait commandé à Lilybée pendant la première guerre punique et qui avait été tué par les mercenaires : sur ce personnage, voir t. III, ch. III, § 3.

5. Polybe, IX, 11, 2 ; X, 6, 5 : 7, 3 ; 37, 2 ; XI, 2, 3. Tite-Live, XXVI, 41, 20.

6. T. III, ch, V, § 3, *in fine*. — Tite-Live (XXIX, 28, 7) dit de lui : « Asdrubal, Gisgonis filius, genere, fama, divitiis, regia tum etiam adfinitate longe primus civitavis erat ». Voir aussi Appien, *Lib*., 10.

beau-père et sa femme le décidèrent à venir en aide à Carthage La force apparente de cet allié donnait grande confiance à Asdrubal. Il ne désespérait pas d'obtenir par les armes une paix honorable. Si la guerre se fût terminée comme il le souhaitait, Hannibal et ses amis auraient eu sans doute à compter avec lui.

Mais les Romains, assistés de Masinissa, vainquirent Asdrubal et Syphax et firent le roi prisonnier. Ni Polybe, ni Tite-Live ne nous apprennent ce que devint le fils de Giscon[1]. Selon Appien[2], il fut, étant absent de Carthage, condamné à mort à cause de sa défaite[3] et remplacé comme général par Hannon, fils de Bomilcar. Cet Hannon était peut-être un neveu d'Hannibal[4], qu'il avait accompagné en Italie et dont il avait été, pendant plusieurs années, le meilleur lieutenant. Asdrubal garda pourtant les troupes qui lui restaient et il les accrut en embauchant des gens sans aveu[5]. Il proposa Hannon de partager avec lui le commandement : ils attaqueraient ensemble le camp ennemi, à la faveur d'un incendie qu'allumeraient des complices, des Espagnols servant dans l'armée romaine. Ce projet fut éventé. Hannon accusa Asdrubal auprès du peuple d'avoir eu l'intention de se joindre à Scipion, ce qui aviva encore la haine qu'on portait au condamné[6]. Plus tard, Hannibal, étant à Carthage, où le peuple l'avait fait venir, proposa d'absoudre et de rappeler Asdrubal. Ce dernier lui remit son armée, mais n'osa pas se montrer dans la ville[7]. Quelque temps après, la foule, qui continuait à le regarder comme

1. Polybe ; (XlV, 8, 14) dit seulement qu'après la bataille des Grandes Plaines, Asdrubal s'enfuit à Carthage avec les débris de son armée.

2. *Lib*., 24.

3. Après la prise des camps carthaginois et numide par les Romains : Appien ignore la bataille des Grandes Plaines, qui suivit et qu'Asdrubal et Syphax perdirent contre Scipion.

4. Voir p. 257, n. 3.

5. Appien, *l. c.*

6. *Id., Lib*., 23-30 ; conf. 38.

7. *Ibid*., 36.

un traître, le chercha pour le tuer. On le trouva mort dans le tombeau de son père : il s'était empoisonné. Sa tête fut promenée au bout d'une pique[1].

De son côté, Zonaras[2], abréviateur de Dion Cassius, raconte qu'Asdrubal fut destitué et remplacé par Hannon[3] ; qu'il forma une armée avec des esclaves et des transfuges; que, comptant sur des complices espagnols, il prépara une attaque nocturne du camp de Scipion, mais que son plan échoua; qu'après le retour d'Hannibal en Afrique, il fut condamné à mort et s'empoisonna ; que les Carthaginois outragèrent son cadavre.

Les deux récits, quoique très apparentés, ne concordent pas entièrement. Il n'est point douteux qu'une partie de celui d'Appien ne soit inexacte, car Hannibal ne revint pas à Carthage à la date indiquée[4]. Nous ne saurions dire si les autres assertions de cet auteur et celles de Dion Cassius méritent plus de confiance. On pourrait admettre qu'Asdrubal vaincu fut sacrifié sans regret par le parti barcide[5] et que, découragé, accusé de trahison, comme l'avaient été avant lui tant de généraux malheureux, il se donna la mort.

C'était le parti barcide qui demeurait maître du gouvernement. Malgré l'invasion de l'Afrique, il avait voulu continuer la guerre, espérant que Scipion échouerait dans son audacieuse entreprise, sans qu'il fût nécessaire de lui opposer Hannibal et Magon, dont la présence en Italie était pour Rome, sinon un

1. *Ibid.*, 38.

2. IX, 12, p. 439, b ; 13, p. 441, b.

3. Après une attaque navale dirigée par les Carthaginois contre le camp romain voisin d'Utique. Il s'agit d'un événement qui fut postérieur à la bataille des Grandes plaines. Appien (*Lib.*, 24) indique le remplacement d'Asdrubal par Hannon avant cette attaque.

4. Voir p. 272.

5. Peut-être fut-il privé de son commandement après la bataille des Grandes plaines, mais il est difficile de croire qu'il ait été condamné, du moins avant la défaite et la prise de son beau-père Syphax, sur lequel les Carthaginois fondaient beaucoup d'espérances.

grand danger, du moins un souci et une humiliation. Mis, après de graves défaites, on rappela les deux fils d'Amilcar (Magon mourut probablement en mer[1]). La paix fut demandée aux Romains. Il semble bien qu'une partie des hommes politiques de Carthage se soient alors résignés à accepter leurs conditions. D'autres désiraient seulement gagner du temps et comptaient, pour triompher de Scipion, sur Hannibal, jusqu'alors invincible en bataille rangée[2].

Le peuple avait le même espoir, avec la violence du fanatisme, la haine des prétendus traîtres, les angoisses que causait la crainte de la famine. Il imposa le pillage, en plein armistice, d'un convoi romain échoué dans le golfe de Carthage[3], puis il refusa toute réparation[4], et ce fut sans doute son attitude qui entraîna les autorités à commettre un crime impardonnable en faisant attaquer, contre le droit des gens, les députés de Scipion[5]. Dans les mois qui suivirent, il réclama certainement la lutte à outrance.

Il faut cependant écarter certaines indications d'Appien, écho d'historiens romains, sur le rôle que le peuple aurait joué lors de cette période de crise. Il est à croire que des Carthaginois, voulant se justifier auprès des vainqueurs, cherchèrent à disculper leur gouvernement en accusant une populace inconsciente et déchaînée.

Scipion ayant permis à des ambassadeurs de Carthage, qui revenaient d'Italie, de rentrer sains et saufs dans leur patrie, malgré l'attentat contre ses députés, le Sénat, selon Appien[6],

1. Tite-Live le dit : XXX, 19, 5. Indications différentes dans Appien, Dion Cassius (voir t. III, ch. VI, § 6) et Cornélius Népos (ici, p. 273, n. 7, et p. 281, n. 2).

2. Tite-Live, XXX, 16, 14. Appien, Lib., 31. Zonaras, IX, 13, p. 441, a. Voir aussi Polybe, XV, 1, 10 ; 2, 3.

3. Tite-Live, XXX, 24, 10-11. Diodore, XXVII, 11. Appien, *Lib*., 34. Voir t. III, ch. VI,§ 6.

4. Polybe, XV, 2, 4.

5. Polybe, XV, 2, 4 et suiv. Voir t. III, *ibidem*.

6. *Lib*., 35.

fut touché de cette conduite loyale; il blâma les excès de la foule et fut d'avis d'offrir au général romain une réparation et de lui demander le maintien du traité précédemment conclu. Mais le peuple, irrité depuis longtemps contre cette assemblée, qu'il jugeait coupable d'imprévoyance, entraîné par des démagogues qui lui donnaient des espérances insensées, appela Hannibal et son armée, alors en campagne dans le pays numide ; c'était la reprise de la guerre contre Rome.

Un peu plus tard, après quelques échecs des troupes puniques, Hannibal envoya, dit Appien[1], des députés à Masinissa, qu'il pria de lui servir d'intermédiaire auprès de Scipion pour obtenir la paix. Il rejeta les fautes commises sur le peuple et sur des hommes encore plus fous que le peuple. Scipion accéda à la demande transmise par le roi et indiqua les satisfactions qu'il réclamait. Le Sénat, informé de cet arrangement, l'approuva et invita le peuple à en faire autant. Mais celui-ci cria à la trahison[2] ; il ordonna à Hannibal de rompre la trêve accordée par les Romains et de livrer bataille.

Quand cette bataille eut été perdue, il ne resta plus aux Carthaginois qu'à subir les volontés du vainqueur; Scipion les fit connaitre à des députés qui vinrent à son camp. Cependant Appien[3] prétend que la question fut discutée dans l'assemblée des citoyens durant plusieurs jours. Les nobles prêchèrent la résignation. Ils ne purent convaincre la foule, plus sensible aux sacrifices exigés qu'à la crainte des calamités inévitables en cas de refus ; elle s'indignait surtout que les magistrats consentissent à fournir du blé aux Romains quand elle-même en manquait. Des groupes hostiles se formèrent autour des aristocrates ; on parla de piller et de brûler leurs maisons. Le

1. *Ibid*., 37-39.

2. Ce fut alors, selon Appien, que le peuple chercha Asdrubal, fils de Giscon pour le faire périr et le trouva mort dans le tombeau de son père.

3. *Lib*., 55-56.

rappel d'Hannibal à Carthage fut décidé, afin qu'il donnât son avis. Les gens raisonnables redoutaient qu'il n'excitât encore les passions. Mais, dans un discours plein de gravité, il conseilla la paix. Exaspéré, le peuple l'injuria et menaça tous les grands ; beaucoup d'entre eux s'effrayèrent et s'enfuirent soit auprès de Masinissa, soit auprès de Scipion. Les Carthaginois résolurent de faire chercher des approvisionnements de blé qu'Hannibal avait constitués sur un point de la côte, puis de recommencer la guerre, prêts à souffrir les pires maux, plutôt que de se soumettre. Une tempête détruisit les vaisseaux qui devaient leur apporter ce blé. Alors, désespérant de tout, ils consentirent à traiter.

Ces divers récits d'Appien sont inexacts. Depuis la reprise des hostilités, provoquée par l'attentat contre les députés romains, jusqu'à la fin de la guerre, il n'y eut, d'après Polybe, qu'une seule tentative d'accord entre les belligérants, au cours d'une entrevue de Scipion et d'Hannibal qui précéda immédiatement la grande bataille dite de Zama. Hannibal ne retourna pas à Carthage avant cette bataille. Chargé de la direction des opérations militaires, il entendit agir à sa guise et n'admit pas que le gouvernement ou le peuple lui donnassent des ordres, voire même des conseils[1]. Le rôle prêté à Masinissa est une invention, car ce prince parcourait la Numidie à l'époque où il aurait négocié un accord entre les deux généraux ennemis. Enfin, selon Polybe, les députés auxquels Scipion vainqueur notifia ses conditions retournèrent en hâte à Carthage, où Hannibal se trouvait déjà. Le Sénat se réunit et décida d'envoyer aussitôt une nouvelle ambassade au chef de l'armée romaine, pour lui annoncer son consentement. Le peuple n'aurait même pas été consulté, et, s'il est vrai qu'Hannibal intervint énergiquement en faveur de la paix, ce fut dans le

1. Polybe, XV, 5, 1-2.

Sénat[1]. Tous les détails que nous lisons dans Appien au sujet de ce qui se serait passé alors à Carthage sont donc imaginaires.

Il n'est pourtant pas douteux qu'il n'y ait eu, même après le désastre de Zama, des partisans d'une résistance désormais impossible. Ces exaltés n'étaient pas seulement des gens du peuple. Polybe[2] raconte que, dans la séance du Sénat, un membre du Conseil[3] commença un discours contre le traité. Hannibal se précipita sur lui et l'arracha de la tribune. Il causa ainsi un grand scandale, dont il dut s'excuser. Il rappela qu'il avait quitté sa patrie trente-six ans plus tôt, alors qu'il était âgé de neuf ans ; il fallait donc lui pardonner son ignorance des usages. Quant à son indignation, elle se justifiait par la conduite étrange d'un homme qui savait bien, comme tous ses concitoyens, que les Carthaginois auraient pu s'attendre à des conditions beaucoup plus dures. Il pria les sénateurs de s'abstenir de toute discussion et d'accepter unanimement le traité. L'assemblée l'approuva[4].

Dion Cassius[5], copiant quelque auteur romain, affirme qu'Hannibal fut traduit en justice après cette guerre, pour n'avoir pas voulu prendre Rome et pour s'être approprié le butin fait en Italie ; le tribunal l'aurait absous. Mais ces deux accusations, surtout la première[6], eussent été tellement ridicules qu'il est inadmissible qu'on ait osé les soutenir[7]. La faction

1. Tite-Live (XXX, 37, 7-10) dit que les députés, en revenant du camp romain, firent connaître à l'assemblée du peuple les conditions de Scipion et qu'Hannibal parla devant cette assemblée. Mais il parait bien se tromper (conf. n. 4).

2. XV, 19, 2-9.

3. έχ τής γερουσίας (si ce terme désigne ici le Conseil, non le Sénat : conf. p. 221, n. 3),

4. Selon Tite-Live (XXX, 37, 7-8), l'acte de violence d'Hannibal aurait été commis, dans l'assemblée du peuple. Il donne le nom du personnage qui en fut victime : *Gisgo*. Il a donc pris ce nom et peut-être l'indication du lieu de la scène dans un autre auteur que Polybe (M, Kahrstedt, p. 355, présente une hypothèse différente).

5. Fragment 56, 90, édit. Melber. Zonaras, IX, 14, p. 443, c.

6. Voir t. III, ch. IV, § 1, *in fine*.

7. Cornelius Népos (*Hannibal*, VII, 1-4) prétend qu'après la paix [conclue en l'année 201), Hannibal resta, avec sou frère Magon, à la tête de l'armée. Mais,

antibarcide éprouva une satisfaction suffisante en voyant un grand nombre d'anciens partisans d'Hannibal s'écarter d'un vaincu qui ne pouvait plus leur être utile et auquel on reprochait la ruine de sa patrie.

Carthage, épuisée par une lutte de dix-sept ans, était réduite à son territoire africain. L'aristocratie, qui gardait ses domaines, souhaitait les exploiter en évitant toute aventure, en ne donnant à Rome aucun motif, aucun prétexte d'achever une rivale abattue. Elle souhaitait aussi conserver une autre source de profits les bénéfices que procuraient aux magistrats, aux fonctionnaires et probablement aux fermiers des impôts leurs malversations et leurs exactions.

Comme ces nobles, Hannibal savait bien qu'on ne pouvait songer à provoquer Rome. Mais il espérait qu'elle rencontrerait ailleurs des ennemis assez forts pour que Carthage osa se joindre à eux. Il fallait donc que la République ne manque pas des ressources nécessaires à une intervention et qu'elle ne fût pas livrée à des gens uniquement soucieux de leurs intérêts personnels. Hannibal dut être écœuré quand, revenu en Afrique, il fut témoin des abus commis dans l'administration et dans la justice[1]. Il voulut les faire cesser. Il agit avec la vigueur d'un soldat, dédaigneux d'employer, comme aussi de craindre les

---

lors du consulat de P. Sulpicius et C. Aurélius, c'est-à-dire en 200, le Sénat romain déclara à des ambassadeurs de Carthage que les prisonniers de guerre ne seraient pas rendus, parce qu'Hannibal, cet ennemi acharne de Rome, était maintenu dans son commandement, ainsi que Magon. Les Carthaginois rappelèrent alors dans leur ville les deux fils d'Amilcar. Quand Hannibal y fut revenu, ajoute Népos, il fut fait préteur (*leg*. Sufète), après avoir été roi (général) pendant vingt-deux ans. Ces indications de Népos ne méritent pas confiance. Magon, selon Tite-Live, était déjà mort depuis trois ans. Hannibal, qui avait été élu général en 221, ne devint pas sufète vingt-deux ans après, en 200 ou en 199, mais quelques années plus tard, comme l'atteste, entre autres auteurs, Cornélius Népos (voir p. 275, n, 1). Enfin, depuis la bataille de Zama, Carthage n'avait sans doute plus d'armée.

1. Hannibal, qui avait sans doute hérité d'une grosse fortune, ne semble pas avoir négligé de l'accroître. Il passait pour aimer trop l'argent : Masinissa et des Carthaginois le dirent à Polybe (IX, 22, 8 ; 25 ; 26, 11). Mais il pouvait être plus sévère pour les autres que pour lui-même.

manœuvres et les intrigues familières aux hommes politiques.

Cinq ans après la guerre, en 196[1], il se fit élire sufète[2]. Le peuple se souvenait de ses victoires et attendait de son génie la renaissance de Carthage. Il était avec lui contre cette noblesse qui n'avait guère souffert des désastres de la patrie et qui continuait à exploiter cyniquement un État dont le Trésor restait vide.

Après son entrée en charge[3], Hannibal fit mander un magistrat auquel Tite-Live donne le nom latin de quaestor[4] : il s'agissait sans doute des mesures à prendre au sujet des finances. Ce personnage était de la faction opposée à Hannibal ; il ne le craignait pas, car, à l'expiration de ses fonctions, il devait

1. Selon Cornélius Népos (*Hannibal*, VII, 6), Hannibal s'enfuit de Carthage lors du consulat de M. Claudius et de L. Fabius (en 196), dans l'année qui suivit sa « préture ». Appien (Syr., 4) place aussi la fuite d'Hannibal en 196. Au contraire, Tite-Live, qui copie sans doute Polybe, la raconte parmi les événements de l'année 195. M. Holleaux (dans *Hermes*, XLIII. 1908, p. 296-9) a montré que cette date est exacte. M. Claudius Marcellus, l'un des députés romains dont la venue à Carthage causa la fuite d'Hannibal (Tite-Live, XXXIII, 47, 7), doit très probablement être identifié avec M. Claudius Marcellus, consul en 196. Or il ne put emplir une mission à l'étranger tandis qu'il était en charge. Hannibal comptait trouver Antiochus à Antioche (Tite-Live, XXXIII, 49, 6). Or, si l'on admet qui se rendit d'Afrique en Asie dans l'été de l'année 196, il aurait ignoré à cette date que le roi avait quitté la Syrie au printemps de 197 et n'y était pas revenu depuis (conf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, I, p. 178-9). Cela est invraisemblable. Nous savons, au contraire, qu'Antiochus passa l'hiver de 196-195 à Antioche. Hannibal s'enfuit donc de sa patrie en 195. Le sufétat était une charge annuelle. Si, comme le dit Népos, Hannibal partit dans l'année qui suivit sa « préture », il devint sufète en 196. Justin affirme que, lors de sa fuite, il était « consul » mais c'est probablement une erreur : v. *infra*., p. 277, n. 3.

2. *Praetor* : Tite-Live, XXXIII, 46, 3 ; Népos, *Hannibal*, VII, 4 (voir *supra*, p. 193, n. 5). *Consul* : Justin. XXXI, 2, 6. « Reversus Carthaginem summum imperium tenuit » : le même, XXXII, 4, 10. Τήν μεγίστην τών Καρχηδονίων άρχήν... έπετράπη : Zonaras, IX, 14, p. 443, c ; conf. IX, 18, p. 449, d. Il n'y a aucune raison de croire qu'Hannibal ait reçu d'autres pouvoirs que ceux des sufètes ordinaires (opinion de Kluge, *Aristoteles*, p. 98 ; de Susemihl, dans Susemihl-Hicks, p. 343; d'A. Winckler, *Altorientalische Forschungen*, II, p. 543 ; *contra* : Meltzer, II, p. 66 et 483).

3. Pour le sufétat et la fuite d'Hannibal, notre source principale est Tite-Live, XXXIII, 46-49. Il est très probable qu'il s'est servi de Polybe : voir H. Nissen, *Kritische Untersuchungen über die Quellen der 4. und 5. Dekade des Livius* (Berlin, 1863), p. 152-3. On trouve aussi quelques indications dans Népos, *Hannibal*, VII, 4-7 ; dans Justin, XXXI, 1, 7-9, et XXXI, 2 ; dans Appien, *Syr*., 4 ; dans Zonaras, IX, 18, p. 449, d — 450, a.

4. Conf. *supra*, p. 201.

entrer dans l'ordre des juges, magistrats inamovibles, animés d'un étroit esprit de corps et disposant à leur gré de la fortune, de la réputation, de la vie de tous les citoyens[1]. Il n'obéit pas à l'ordre du sufète. Hannibal, indigné, le fit arrêter par un appariteur et amener devant l'assemblée du peuple. Prenant la parole, il accusa le questeur rebelle, mais plus encore cet ordre des juges, dont la domination orgueilleuse annulait les lois et l'autorité des hommes qui gouvernaient la République. Ceux qu'il attaquait s'étaient fait haïr des petites gens par leur arrogance et leur tyrannie : son discours fut fort bien accueilli. Il en profita pour présenter aussitôt et faire passer une loi décidant que les juges seraient élus chaque année et que nul ne pourrait être juge deux ans de suite[2]. Le Sénat ne fut donc pas appelé à donner son avis avant le peuple[3] : c'était là, semble-t-il, une procédure irrégulière[4]. La loi nouvelle portait un coup terrible à l'aristocratie. Le corps qui maintenait surtout sa puissance allait perdre toute cohésion et tomber chaque année à la merci des électeurs, c'est-à-dire, très probablement, du peuple[5]. Et ce peuple était un instrument docile entre les mains d'Hannibal[6].

Une autre mesure accrut encore l'irritation des nobles. Comme leurs concussions et leurs complaisances frustraient l'État de ses revenus, l'argent manquait même pour payer les termes de l'indemnité de guerre exigée par les Romains ; les particuliers étaient menacés de lourdes contributions. Hannibal se rendit compte du produit des impôts sur terre et sur mer, des

1. Conf. p. 207.

2. Tite-Live, XXIII, 46, 6-7: « legem extemplo promulgavit pertulitque, ut in singulos annos iudices legerentur, neu quis biennium continuum iudex esset ».

3. Quoi qu'en pense Meltzer, II, p. 26 ; *contra* Kahrstedt, p. 586.

4. voir p. 226.

5. Tite-Live ne le dit pas, mais ou peut le supposer, eu égard à l'esprit de la réforme : conf. Meltzer, II, p. 54.

6. La loi pouvait d'ailleurs être critiquée. Renouveler tous les ans le personne des tribunaux n'était pas le meilleur moyen de procurer aux justiciables des juges expérimentés.

dépenses auxquelles ces recettes étaient affectées, des véritables charges financières de la République, de ce qu'elle perdait par suite des malversations et des rapines. Puis il déclara dans l'assemblée du peuple que l'État, s'il réclamait toutes les sommes détournées, serait assez riche pour remplir ses obligations envers Rome, sans qu'on eût besoin d'imposer les citoyens. Il tint sa promesse.

Mais ceux qu'il obligea à des restitutions conçurent contre lui une telle haine qu'ils se décidèrent à le perdre, en ayant recours aux Romains. Des lettres, envoyées par eux à divers personnages importants avec lesquels ils étaient liés d'amitié, les informèrent, à tort ou à raison, qu'Hannibal entretenait des relations secrètes avec le roi de Syrie, Antiochus, très disposé alors à devenir l'ennemi de Rome[1]. On dit que Scipion l'Africain fut longtemps hostile à une intervention : il jugeait qu'il était peu digne de sa patrie de se mêler aux querelles des factions puniques et de se faire la dénonciatrice de celui qu'elle avait vaincu. Trois députés n'en furent pas moins envoyés à Carthage pour accuser devant le Sénat Hannibal de concerter avec Antiochus une nouvelle guerre. Ils arrivèrent au milieu de l'été de l'année 195[2] ; le Barcide avait cessé d'être sufète[3].

1. Tite-Live, XXXIII, 45, 6. Justin, XXXI, 1, 7. Zonaras, IX, 18, p, 450, a.

2. Pour l'année, voir p. 275, n. 1 ; pour la saison, Tite-Live, XXXIII, 48, 5 : media aestas forte erat ».

3. Nepos, *Hannibal*, VII, 6 : « anno post praeluram ». Justin (XXXI, 2, 6) écrit, au contraire, qu'Hannibal était alors « consul ». Tite-Live ne donne aucune indication précise. Racontant la fuite d'Hannibal, il le qualifie de *princeps civitatis* (XXXIII, 48, 10), mais il veut dire par là que le Barcide était en fait le premier personnage de la cité (conf., par exemple, le passage de cet auteur reproduit p. 267, n. 6; c'est du reste ce que confirment les termes dont Justin se sert : « civitas principem suum ac tum temporis consulem... espectabat » ; il est évident, en effet. que, dans cette phrase, princeps et consul ne sont pas synonymes). — Nous croyons que Népos a raison. Il faut tenir compte du temps que prirent les enquêtes sur la situation financière, les poursuites contre les coupables, la campagne de dénonciations Tite-Live, XXXIII, 45, 6: « principibus Romanis, hospitibus quisque suis, *identidem* scribebant », les discussions à Rome sur la conduite à tenir (id., XXXIII, 47, 4-6 : « diu repugnante P. Scipione..., *tandem* pervicerunt »). Il parait difficile de placer tout cela entre le début du sufétat d'Hannihal et l'été suivant, surtout Si les magistrats de

Les Romains firent courir le bruit qu'ils venaient pour régler des contestations entre Masinissa et les Carthaginois. Mais Hannibal comprit que c'était à lui qu'ils en voulaient.

Il avait déjà tout préparé pour sa fuite. Afin de détourner les soupçons, il se montra sur la place publique. A la tombée de la nuit, sans changer de vêtements, il gagna une porte de la ville, accompagné de deux hommes qui ignoraient son projet. Il y avait là des chevaux. Galopant de nuit et de jour, il parvint le lendemain à une tour qui s'élevait dans un de ses domaines, sur le littoral entre Thapsus et Acholla[1], à une cinquantaine de lieues de Carthage[2]. Un navire l'attendait. Il passa aussitôt dans l'île de Cercina[3], dont le port abritait quelques bâtiments de commerce phéniciens. Des gens étant accourus pour le saluer dès sa descente, il fit dire qu'il allait en mission à Tyr. Mais, comme il craignait qu'un vaisseau ne se rendit pendant la nuit à Thapsus ou à Hadrumète et n'y portât la nouvelle de sa présence à Cercina, il ordonna d'apprêter un sacrifice, auquel il invita les marchands et les capitaines des navires, leur empruntant des voiles et des vergues, afin de dresser sur le rivage une tente où l'on serait à couvert du soleil. Le repas, largement arrosé de vin, se prolongea dans la nuit. Hannibal

---

Carthage inauguraient leur charge au printemps, comme l'affirme M. Kahrstedt, p. 649, n. 1 [il convient d'ajouter que nous n'en avons pas la preuve : en peut aussi bien supposer que l'année punique commençait à l'automne, comme c'était le cas pour l'année juive, avant que des influences babyloniennes n'en eussent fait reporter le début au printemps : voir Ginzel, *Handbuch der mathernatischen Chronologie,* II, p. 22 et suiv.]. Renverser un sufète eût été une entreprise beaucoup plus ardue que de tirer vengeance d'un homme rentré dans la vie privée. Enfin, si Hannibal avait été sufète à l'époque de sa fuite, il aurait eu quelque peine à faire croire aux gens rencontrés par lui à Cercina qu'il pouvait s'absenter de Carthage pour aller remplir une mission à Tyr (Tite-Live, XXXIII, 4S, 3 : « legatum se Tyrum missum dici iussit »).

1. Voir p. 132. n. 3.

2. II dut changer plusieurs fois de monture, à des relais. Il sortit de Carthage vers huit heures du soir et arriva le lendemain au port de Cercina plusieurs heures avant le coucher du soleil. La traversée, qui fut d'une centaine de kilomètres, dura au moins six heures. Il faut donc compter quatorze heures au plus pour la chevauchée. Si ce récit est exact, il prouve qu'Hannibal, alors âgé de cinquante-deux ans, avait un corps de fer.

3. La plus grande des îles Kerkenna : voir n. 126.

prit la mer dès qu'il trouva un moment propice pour échapper aux regards de ceux qui étaient dans le port ; quant à ses convives, ils ne se réveillèrent du sommeil de l'ivresse que le jour suivant et ils perdirent plusieurs heures à remettre en place les agrès de leurs vaisseaux.

A Carthage, ceux qui fréquentaient la maison d'Hannibal s'y présentèrent comme de coutume. Lorsqu'on sut qu'il ne se montrait pas, une grande foule se rassembla sur le forum, anxieuse d'apprendre ce qu'était devenu le premier personnage de la cité. Les uns disaient qu'il s'était enfui, les autres que les Romains l'avaient fait assassiner[1]. Enfin la nouvelle se répandit qu'il avait été vu à Cercina[2].

Les députés romains, ayant été introduits dans le Sénat, exposèrent que les sénateurs de leur patrie avaient eu des preuves[3] de l'envoi par Hannibal de lettres et d'émissaires à Antiochus et aux Étoliens[4] ; il voulait déchaîner une guerre dans laquelle il entraînerait ses concitoyens. Les Carthaginois devaient punir de telles manœuvres, s'ils désiraient convaincre le peuple romain que leur république n'y avait pas pris part. On répondit à ce conseil par une sentence qui exila Hannibal et confisqua ses biens ; sa maison fut rasée[5]. La noblesse, victorieuse grâce à son honteux appel aux ennemis héréditaires, ne laissa sans doute pas subsister la loi qui brisait la puissance du

1. Justin (XXXI, 2, 1) dit qu'en effet, les Romains étaient disposés à se débarrasser ainsi de lui. C'est peut-être une calomnie.

2. Selon Népos (*Hannibal*, VII, 7), les Carthaginois envoyèrent deux vaisseaux à sa poursuite.

3. On n'avait sans doute à Rome d'autres preuves contre Hannibal que les dénonciations de ses ennemis de Carthage : autrement, Scipion l'Africain ne se serait pas opposé à l'envoi d'une députation.

4. Qui, à cette époque, avaient des griefs contre les Romains et qui se détachèrent bientôt de leur alliance.

5. Népos, *l. c.* ; voir aussi, pour la sentence d'exil, Cicéron, *Pro Siestio*, 68, 142 ; Tite-Live, XXXIV, 61, 6 ; XXXVIII, 59, 7, et 54, 10. — Il fallait se soumettre aux exigences des Romains : cette condamnation put donc être prononcée même par des hommes qui l'auraient désapprouvée Cependant il est permis de supposer que la loi relative au corps judiciaire fut abrogée et que les anciens juges furent rétablis avant la sentence : Hannibal aurait été condamné par ses pires ennemis.

corps des juges : elle put la faire abroger pour vice de forme, si cette loi avait été proposée irrégulièrement au peuple.

Hannibal s'était rendu à Tyr. Le grand homme fut reçu dans la métropole de Carthage comme dans une seconde patrie. Quelques jours après, il alla à Antioche, où il comptait trouver Antiochus, puis à Éphèse, où il le rejoignit.

Il n'avait pas perdu l'espérance de reprendre le pouvoir à Carthage et de s'en servir pour recommencer la lutte contre les Romains, de concert avec Antiochos. Son plan était, dit-on, de revenir en Afrique avec une flotte et une armée que le roi lui confierait; il voulait accroître ces forces de celles que lui fourniraient les Carthaginois ; alors, il irait porter la guerre en Italie, tandis qu'Antiochus passerait en Grèce[1]. Il lui était nécessaire de se ménager des intelligences parmi ses concitoyens. Mais il n'osa pas écrire, de peur que ses lettres ne fussent interceptées et ses projets découverts. Il avait rencontré à Éphèse un Tyrien nommé Ariston[2], dont l'habileté lui inspirait confiance. Il le décida, par des dons et des promesses, à se rendre à Carthage, pour y voir des gens qu'il lui indiqua : des signes secrets, qu'il lui remit, permettraient de reconnaître qui l'envoyait.

Dès l'arrivée d'Ariston (dans le cours de l'année 193), tous, amis et ennemis d'Hannibal, devinèrent quelle était sa mission. On en parla d'abord dans les réunions privées, dans les repas. Puis quelqu'un dit en plein Sénat que ce n'était guère la peine d'avoir exilé Hannibal, si son absence ne l'empêchait pas de conspirer ; qu'un Ariston, de Tyr, muni d'instructions du Barcide et d'Antiochus, avait tous les jours des entretiens mystérieux avec certains personnages et que Carthage saurait bientôt ce que lui coûteraient ces intrigues. On s'écria qu'il fallait faire comparaître Ariston et, s'il ne s'expliquait pas, l'envoyer

1. Tite-Live, XXXIV, 60, 3-6. Justin, XXXI, 3, 7-10.Appien, *Syr*., 7.
2. Appien (*Syr*., 8) dit que cet Ariston était un marchand.

à Rome avec des députés. Amené devant l'assemblée, le Tyrien allégua, pour se disculper, qu'il n'avait remis de lettres à personne. Mais il ne put donner de bonnes raisons de sa venue; il sembla surtout fort embarrassé de dire pourquoi il n'avait visité que des hommes du parti d'Hannibal. Son cas fut discuté. Les uns voulaient qu'on l'emprisonnât comme espion, d'autres soutenaient que tout ce bruit était injustifié et qu'il serait très dangereux d'arrêter un hôte sans motifs sérieux, car les Carthaginois pourraient être traités de même à Tyr et dans les autres villes où leurs affaires commerciales les appelaient souvent. Aucune décision ne fut prise ce jour-là. Ariston estima qu'il serait imprudent de rester plus longtemps; il s'embarqua la nuit suivante. Auparavant, il suspendit des placards dans un lieu très fréquenté, où les magistrats siégeaient quotidiennement pour rendre la justice. Le lendemain, quand les sufètes montèrent à leur tribunal, on aperçut les écriteaux, on les décrocha et on y lut que les instructions confiées à Ariston ne s'adressaient à personne en particulier, mais qu'elles étaient destinées au Sénat tout entier. Le rusé Phénicien voulait compromettre toute l'assemblée : ainsi, ceux qu'il avait vus ne seraient guère plus suspects que les autres. Les Romains allaient peut-être croire que le gouvernement punique conspirait contre eux; il fallait parer à ce danger. On envoya donc des députés aux consuls et au Sénat de Rome pour les informer de ce qui s'était passé et les prévenir qu'Antiochus, secondé par Hannibal, se préparait à la guerre[1].

Hannibal vécut encore une dizaine d'années, mais il ne fit pas de nouvelles tentatives pour rentrer dans sa patrie[2].

1. D'après le récit de Tite-Live, XXXIV, 60, 1, et 61, emprunté sans doute à Polybe (voir Nissen, *Kritische Untersuchangen*, p. 165). Cette affaire est aussi racontée par Appien, *Syr*., 8, et par Justin, XXXI, 4, 1-3.

2. Lors du consulat de L. Cornélius et de Q. Minucius, par conséquent en 103, l'année même de la mission d'Ariston, Hannibal, selon Cornélius Népos (*Hannibal*, III, 1-2), vint avec cinq vaisseaux en Cyrénaïque, espérant décider ses compatriotes à s'unir à Antiochus pour faire la guerre aux Romains. Il appela auprès de lui Magon. Quand les

## IX

Dans les temps qui précédèrent la troisième guerre punique, il y avait, dit Appien[1], — probablement d'après Polybe, trois partis à Carthage.

L'un, qui avait à sa tête un Hannon le Grand[2], était attaché aux Romains[3], prêt à toutes les bassesses envers eux, pourvu que les Carthaginois pussent jouir paisiblement de leurs biens. C'était le parti qui avait combattu Hannibal. Il devait comprendre de nombreux nobles; certains d'entre eux étaient en relations amicales avec des familles de l'aristocratie romaine[4]. Mais Rome tolérait les empiétements et les conquêtes de Masinissa sur le territoire punique et n'autorisait pas Carthage à se défendre : cela n'était pas propre à accroître le prestige de cette faction ni à la rassurer elle-même sur l'avenir.

Le parti démocratique[5], dont les chefs s'appelaient Carthalon et Amilcar, surnommé le Samnite[6], était le parti barcide,

---

Carthaginois le surent, ils condamnèrent Magon à la même peine qu'Hannibal. Les deux frères renoncèrent alors à leur projet et s'éloignèrent de la côte africaine. Hannibal retourna auprès d'Antiochus. Magon périt, englouti, au dire des uns, par une tempête, assassiné, au dire des autres, par ses esclaves. — Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de tenir compte de ce récit. Nous avons indiqué (p. 270, n. 1) que, selon Tite-Live, Magon mourut en 203. Pourquoi Hannibal serait-il allé en Cyrénaïque avec un nombre de vaisseaux qui ne lui eût point permis de passer inaperçu ? Naturellement, il n'aurait pas pensé à continuer son expédition jusqu'à Carthage. Il n'y pouvait rentrer qu'à la tête d'une armée et après qu'Antiochus eût, de son côté, commencé les hostilités contre Rome.

1. *Lib.*, 68.

2. Deux personnages historiques avaient déjà porté à la fois ce nom et ce surnom (voir p. 245 et 252). On peut bien admettre qu'il y en eut un troisième et épargner à Appien le reproche d'avoir prolongé jusqu'au milieu du second siècle la vie d'un homme qui fut général au milieu du siècle précédent.

3. Appien, *l. c.* : οἵ μέν ἐρρωμάιζον.

4. Tite-Live, XXXIII, 45, 6. Appien, Lib., 101. Pour les liens d'hospitalité qui unissaient des familles nobles de Carthage et de Rome, voir aussi Tite-Live, XXVII, 16, 5. Un contemporain de Scipion Émilien, D. Silanus, « vir clarissimae familiae », dit Pline l'Ancien (XVIII, 23), savait fort bien le punique.

5. Appien, *l. c.* : οἵ δέ ἐδημοχράτιζον.

6. *Ibid.* : Σαυνίτης. Il s'agit peut-être d'un nom punique transformé ainsi par un

sans les Barcides, c'est-à-dire une multitude violente[1] et irréfléchie, que de grands esprits ne dominaient plus pour la faire servir à leurs desseins. Son patriotisme exalté haïssait les ennemis du passé et du présent, Rome et Masinissa.

Enfin, un troisième parti s'était constitué et avait pour chef Hannibal, surnommé l'Étourneau. Il était favorable à Masinissa[2]. Les hommes qui le composaient jugeaient que, puisque Rome ne protégeait pas Carthage contre ce roi, puisque Carthage ne pouvait pas se protéger elle-même, le mieux était d'essayer de s'entendre avec un prince très intelligent, très puissant, imbu de civilisation punique (il avait été, dit-on, élevé à Carthage[3]) et fort désireux de répandre cette civilisation parmi ses sujets. Deux parents de Masinissa avaient épousé successivement une nièce d'Hannibal[4] ; Asdrubal, fils de Giscon, aussi noble que les Barcides, lui avait peut-être jadis promis sa fille Sophonisbe[5] ; un Carthaginois de haut rang n'avait pas cru se mésallier en devenant gendre du Numide[6] : les aristocrates les plus fiers n'avaient pas le droit de le regarder comme un barbare. Il était certes humiliant et pénible d'accepter qu'il fût maître des colonies maritimes, des terres qui

calembour. Polybe (IX. 25, 4) mentionne un Magon, surnomme aussi le Samnite. — Au même parti appartenait certainement Asdrubal, qui combattit plus tard Masinissa, puis les Romains. Dans le sommaire du livre XLVIII de Tite-Live, est mentionné un autre chef du parti populaire, « Gisgo, Amilcaris filius, homo seditiosus, qui tum in magistratu erat » (en 152) ; il aurait excité les Carthaginois contre les Romains. Il n'est pas probable que ces chefs du parti démocratique aient été des gens du peuple. Asdrubal avait une grosse fortune personnelle Polybe, XXXVIII, 8, 4 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX, 2) ; Diodore, XXXIX, 22.

1. Polybe (XV, 30, 10) parle des émeutes de Carthage, auxquelles les enfants participaient aussi bien que les hommes, tout comme à Alexandrie. Plutarque (*Praec. ger. reipubl.*, III, 6 : *Moralia*, Didot, II, p. 976) dit du peuple de Carthage qu'il était « très lâche dans ses terreurs et très sauvage dans ses colères ».

2. Appien *l. c.* : οἵς δ' ἤρεσχε Μασσανάσσης.

3. Appien, *Lib.*, 19, 37 et 79.

4. V. *supra*, p. 257, n. 6.

5. Voir Appien, *Iber.*, 37, et Lib., 10 : Zonaras, IX. 11. p. 436, a. En 203, elle devint pour quelques jours, la femme de Masinissa.

6. De cette union naquit un Asdrubal, qui fut général en 149 (*infra*, p. 285) : Appien, *Lib.*, 93 et 111 ; Tite-Live, *Epit. l. L* ; Orose, IV, 22, 8.

avaient formé pendant des siècles l'empire africain de Carthage. Mais, dans un État soumis à son autorité vigoureuse, les Carthaginois propriétaires de domaines pourraient les exploiter en paix, les marchands pourraient trafiquer librement avec les populations indigènes, auxquelles le bien-être donnerait de nouveaux besoins, et leur vendre surtout les produits de l'industrie punique[1]. On espérait sans doute que Masinissa laisserait à la ville de Carthage son autonomie : en droit, elle resterait une cité républicaine ; en fait, elle deviendrait la capitale d'un vaste royaume, assez fort pour se maintenir et se défendre, même contre Rome.

Les amis et clients de Masinissa étaient, on le comprend, regardés comme des lâches, des traîtres par ceux qui se croyaient les vrais patriotes. En 151-150 avant notre ère, le parti démocratique, qui détenait probablement le pouvoir depuis plusieurs années[2], obtint du peuple un vote exilant environ quarante personnages de la faction numide ; il lui fit prêter le serment de ne jamais les rappeler, de ne jamais délibérer sur une proposition concernant leur rappel[3]. Nous raconterons ailleurs[4] les événements qui suivirent, la guerre malheureuse faite au roi, en violation du traité imposé par Rome à Carthage un demi-siècle plus tôt, les préparatifs menaçants des Romains et leurs exigences impitoyables.

Les Carthaginois, vaincus par Masinissa, avaient consenti au retour des exilés[5] ; dans l'espoir de fléchir Rome, ils avaient condamné à mort deux généraux, Carthalon et Asdrubal, d'autres encore, sans doute les chefs du parti démocratique, comme si ces hommes étaient seuls responsables de la guerre contre le

1. Conf. Kahrstedt, p. 611-2.

2. Carthalon, l'un des chefs de ce parti, commandait les troupes carthaginoises quelques années auparavant : Appien, *Lib*., 68.

3. Appien, *Lib*., 70.

4. T. III, ch. VII, § 4 et 5 ; ch. VIII, § 2.

5. Appien, *Lib*., 73.

souverain numide[1]. Quand les consuls de l'année 149, débarqués à Utique avec une armée, eurent annoncé que Carthage devait être évacuée et détruite, la terrible nouvelle provoqua des troubles violents ; le peuple massacra les sénateurs qui avaient conseillé une soumission aveugle aux volontés de Rome[2].

Il ne restait plus qu'à combattre à outrance. Le parti romain disparut ; les deux autres s'unirent. On élut deux généraux : Asdrubal, échappé à la sentence qui l'avait condamné, et un homme de même nom, petit-fils de Masinissa par sa mère[3]. Ce second Asdrubal, qui eut à défendre la ville, se trouva bientôt dans une situation très fausse. Masinissa ne souhaitait pas la destruction de Carthage, ni surtout l'établissement des Romains en Afrique. Il n'osa cependant se déclarer contre eux. Ses trois fils, qui, après sa mort (en 148), se partagèrent sa succession, ne l'osèrent pas davantage ; l'un d'eux. Gulussa, vint même avec des troupes rejoindre les légions. L'autre Asdrubal, qui commandait au dehors et avait remporté des succès, était jaloux de son collègue; peut-être aussi croyait-il avoir de bonnes raisons de le soupçonner. Il l'accusa de vouloir livrer la ville à Gulussa. Le neveu du roi, surpris par cette dénonciation qui se produisit dans une séance du Sénat, en parut fort troublé. On se jeta sur lui et on l'assomma à coups de bancs[4]. Le général survivant fut, comme il le désirait, chargé de la défense de Carthage. Il se conduisit en vrai tyran. Le Sénat ayant blâmé des supplices inutiles infligés à des prisonniers romains, il fit saisir et mettre à mort plusieurs membres de cette assemblée[5]. Arrogant et cruel, il domina par

1. *Ibid*., 74.

2. *Ibid*., 92. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 463, c.

3. Appien, *Lib*., 93.

4. *Ibid*., 111. Tite-Live, Epit. l. L ; papyrus d'Oxyrhynque, dans O. Rossbach, *T. Livi Periochae*, p. 135. Orose, IV, 22, 8.

5. Appien, *Lib*., 118.

la terreur[1]. Pour conjurer, ou plutôt pour retarder la catastrophe, une dictature était nécessaire. Mais Asdrubal ne s'en montra pas digne. Quand la dernière heure de Carthage fut venue, il ne sut même pas mourir avec sa patrie : il alla implorer la grâce méprisante du vainqueur.

1. Polybe, XXXVIII, 8, 13 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXIX., 2). Appien, *l. c*. Voir aussi Zonaras, IX, 26, p. 468, b.

# CHAPITRE II

# ADMINISTRATION DE L'EMPIRE DE CARTHAGE

## I

Comme Rome avant les Césars, comme Athènes après les guerres médiques, Carthage, maitresse d'un empire, garda les institutions d'une cité. Elle semble avoir réduit l'administration de cet empire aux mesures nécessaires pour maintenir sa domination, pour assurer la rentrée des impôts qu'elle exigeait et la levée des contingents dont elle avait besoin[1].

De la cité souveraine[2] dépendaient des colonies phéniciennes et carthaginoises, des villes et peuples sujets, auxquels on peut joindre certains alliés, qui, en réalité, ne différaient guère des sujets[3].

---

1. Pour l'administration de l'empire de Carthage, voir Meltzer, II, p. 74-104, 488-503.

2. Polybe, VII, 9, 5 (traité entre Hannibal et Philippe de Macédoine) : χυρίους Καρχηδονίους. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de corriger, avec M. Beloch (dans *Beiträge zur alten Geschichte*, I, 1901, p. 283-4), χυρίους en Τυρίους. D'autre part, il est inutile d'adopter une hypothèse de M. Hirschfeld, qui pense que le mot χύριοι figurait aussi dans le second traité conclu entre Rome et Carthage : voir t. I, p. 396, n. 5,

3. Pour les divers éléments qui constituaient l'empire carthaginois, voir surtout Diodore, XX, 55, 4, et Polybe, VII, 9, 5. — Le terme σύμμαχοι désigne, dans un certain nombre de textes des alliés de Carthage : Polybe, VII, 9, 5 et 7, où sont énumérés des ὕπαρχοι, des ὑπήχοοι et des σύμμαχοι ; XV, 11, 3, ou des Νομάδες, qualifiés de σύμμαχοι, sont mentionnés en même temps (ibid., 2) que des Λίβυες habitants du territoire punique (έγχώριοι), par conséquent sujets de Carthage, Diodore, XIII, 80, 3 (τών συμμαχούντων αύτοΐς έθνών χαί βασιλέων) : le même, XX, 38, 2 (συμμαχία : il s'agit de Numides). En latin, *socii* : Justin. XXII, 7, 3 (« socii reges ») Tite-Live, XXIX, 4, 4 (« mitti legationes

Les vieilles colonies phéniciennes de l'Occident avaient reconnu, de bon gré ou non, la suprématie de Carthage. Celle-ci renforça probablement la population de quelques villes, tombées en décadence. Elle fonda aussi des colonies nouvelles dans les îles de la Méditerranée occidentale, en Espagne, dans l'Afrique du Nord. Anciennes ou récentes, toutes ces colonies étaient situées sur des côtes[1] ; du moins, nous n'en connaissons aucune à l'intérieur des terres[2]. Malgré les remparts qui les protégeaient[3], elles n'étaient pas, comme chez les Romains, des établissements militaires, des places fortes en pays conquis : elles étaient surtout des entrepôts commerciaux et des marchés. Mais beaucoup d'entre elles disposaient sans doute d'une banlieue plus ou moins étendue, par conséquent de ressources agricoles[4].

On a vu que, dans l'Afrique septentrionale, les textes mentionnent deux groupes importants de ces colonies : les Emporia, le long de la petite Syrte et entre les deux Syrtes[5] ; les villes Métagonites, entre le cap Bougaroun et l'Océan[6]. On a vu aussi que le terme *Libyphéniciens* paraît avoir désigné, d'une manière générale, les colons des cités maritimes fondées en Afrique soit par les Phéniciens, soit par les Carthaginois, mais qu'il reçut peut-être une signification plus étroite,

ad Syphacem aliosque regulos firmandae societatis causa coeptae ») ; le même, XXIX, 32, 14 (« socios Carthaginiensium populos »). Mais le mot σύμμαχοι est appliqué aussi aux indigènes africains sujets de la République : Diodore, XIV, 77, 1 ; XX, 3, 3 (voir aussi Appien, *Lib.*, 5) ; aux villes maritimes des Libyphéniciens : Diodore, XX, 10, 5 (τών συμμαχίδων πόλεων). Ailleurs, il désigne ceux qui dépendent, d'une manière ou d'une autre, de Carthage, qui sont liés par les mêmes traités qu'elle et qui combattent dans ses armées : Polybe, III, 22, 4, et 24, 3 ; Diodore, XIV, 54, 5 ; XX, 18, 3 ; XX, 59, 3 et 4. On le trouve même appliqué à des mercenaires : Zonaras, VIII, 13, p. 391, d.

1. Diodore (XX, 55, 4) dit des Libyphéniciens : Λιβυφοίνιχες πολλάς 'έχοντες πόλεις έπιθαλαττίους.

2. Conf. p. 106.

3. Voir p. 114.

4. Voir p. 115.

5. P. 127-8.

6. P. 155 et suiv.

s'appliquant aux villes situées entre la grande Syrte et le cap Bougaroun, et non pas aux villes Métagonites[1].

Mommsen et d'autres après lui[2] ont supposé que le mot phénicien dont Λιβυφοίνιχες, était l'équivalent avait pris un sens juridique, comme le terme *Latini*, qui, sous la domination de Rome, désigna non seulement les habitants du Latium, mais encore, au delà de cette région, des colons possesseurs des mêmes droits que les véritables Latins. L'hypothèse peut séduire. Il semble bien que les Libyphéniciens des côtes africaines aient joui d'une condition analogue à celle des Latins[3], et il y a lieu de penser que les colons phéniciens et carthaginois avaient dans tout l'Occident des droits identiques. Pourtant nous n'avons pas la preuve que le terme *Libyphéniciens* ait été détourné de son sens géographique, général ou particulier. Les Libyphéniciens signalés en Espagne[4] étaient, selon toute apparence, des Phéniciens de Libye, transportés par Carthage dans la péninsule où d'autres Phéniciens, venus d'Orient, s'étaient établis avant eux. Quant aux colonies de Libyphéniciens qu'Hannon fut chargé de fonder sur le littoral africain de l'Océan[5], elles durent recevoir une population de même origine, prise peut-être dans les villes que l'on aurait plus spécialement appelées libyphéniciennes, à l'exclusion des villes de la région Métagonite[6].

Diodore de Sicile nous apprend que les Libyphéniciens avaient en commun avec les Carthaginois l'épigamie, c'est-à-dire le droit de mariage[7]. Ce droit était sans doute accompagné

1, P 112-3,

2. Voir les références au t. I, p. 477, n. 4.

3. Voir ci-après.

4. T. I, p. 441.

5. *Ibid*., p. 476-7

6. Le préambule du Périple d'Hannon (*Geogr. gr. min*., I, p. 1) parait indiquer que tous les futurs colons furent rassemblés à Carthage. S'il y avait eu parmi eux des gens des côtes de l'Oranie et du Rif, Hannon aurait pu les prendre au passage, au lieu de leur imposer un voyage inutile.

7. XX, 55, 4 : Λιβυφοίνιχες... χοινωνοῦντες τοῖς Καρχηδονίοις έπιγαμίας.

de l'ensemble des droits privés qui appartenaient aux Carthaginois eux-mêmes[1]. Dans le préambule du traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, sont indiqués, après les Carthaginois, « tous ceux qui, dépendant des Carthaginois, font usage des mêmes lois qu'eux[2] ». Il s'agit certainement des Libyphéniciens et autres Phéniciens d'Occident[3].

Dans ses colonies, la République parait avoir plus d'une fois installé, outre des citoyens de Carthage et d'autres villes phéniciennes, des gens d'origine et de condition différentes, en particulier des Africains[4]. Nous ignorons si elle leur concédait les mêmes droits qu'à leurs compagnons. On ne sait pas non plus dans quelle mesure ces droits pouvaient être conférés aux indigènes, plus ou moins nombreux, qui venaient volontairement habiter les villes maritimes anciennes ou nouvelles[5].

Ceux qui « faisaient usage des mêmes lois que les Carthaginois » jouissaient-ils de l'autonomie municipale ? Cela n'est pas douteux pour Gadès, en Espagne, et Tharros, en Sardaigne. Gadès, colonie de Tyr, était administrée par des sufètes, qui sont mentionnés à la fin du IIIe siècle[6], avec un « questeur »,

1. Comme pour les *Latini* dans l'État romain.

2. Polybe. VII, 9, 5 : τούς Καρχηδονίων ὑπάρχους, 'όσοι τοῖς αὑτοῖς νόμοις χρώνται.

3. Il est possible que ces hommes, quand ils élisaient domicile dans la capitale, y aient été admis à l'exercice des droits politiques : voir p. 227.

4. A propos de Thermai, colonie fondée en Sicile à la fin du Ve siècle, Diodore écrit (XIII, 79, 8) : χαταλέξαντες (les Carthaginois) τών πολιτών τινας χαί τών 'άλλων Λιβύων τούς βουλομένους. On peut se demander cependant si ces « Libyens » n'étaient pas en réalité des Libyphéniciens. Pausanias (V, 25, 5 ; conf. *ibid*., 6) dit que Motyé,, autre ville sicilienne, était habitée par des Libyens et des Phéniciens, colons établis par Carthage (pour ce texte, voir t. I, p. 438, n. 9). Les *coloni* africains transplantés en Sardaigne paraissent avoir été des cultivateurs, et non des citadins : t. I, p. 428. — A la lin du IVe siècle, Carthage établit dans la vieille colonie phénicienne de Solonte, en Sicile, des soldats qu'Agathocle avait abandonnés en Afrique : Diodore, XX, 69, 3. Il est certain qu'elle admit des Grecs à Thermai : *id*., XIX, 2,2.

5. Voir p. 115. Pour les hommes libres qui habitaient Carthagène en 209, sans y avoir le droit de cité, voir p. 228.

6. Tite-Live, XXVIII, 37, 2 ; v. *supra*, p. 194. Dans un autre passage du même auteur (XXVIII, 30, 4), il est question d'un praetor, nommé Adherbal, qui fut chargé par le général Magon d'emmener de Gadès à Carthage des conspirateurs. Cet Adherbal parait

évidemment chargé de la gestion des finances communales[1]. A Tharros, qui fut peut-être aussi fondée par des Tyriens(2), une inscription nomme à la fois deux sufètes locaux et les sufètes qui étaient alors en charge à Carthage[3] ; elle date donc de l'époque de la domination punique. Des sufètes apparaissent sur une autre inscription phénicienne de Sardaigne[4], mais ce texte est postérieur à la prise de possession de l'île par les Romains. Malte ne dépendait plus de Carthage depuis quelques années, lorsqu'on y grava une inscription grecque mentionnant deux 'άρχοντες[5], terme qui répond à *shofetim*, mentionnant aussi une décision du sénat et du peuple des Mélitains[6]. 'άρχοντες, dont parle Appien[7], administraient en 147 Utique, qui s'était donnée à Rome deux ans auparavant; l'existence d'un sénat en ce lieu n'est attestée qu'un siècle plus tard[8]. Nous ne savons à quand remontent une inscription phénicienne de Malte, datée par le nom d'un dignitaire annuel, qui, d'ailleurs, n'était peut-être pas un magistrat municipal[9], et une autre

---

bien avoir exercé un commandement militaire. Aussi ne croyons-nous pas qu'il ait été sufète à Gadès (comme le pense Weissenborn, édit. de Tite-Live, *ad loc.*), quoiqu'on trouve dans deux textes le terme tracter pour désigner un sufète (voir p. 193, n. 5). Ici, *praetor* serait, comme dans d'autres textes latins, une traduction du mot στρατηγός (conf., par exemple, Polybe, III, 98, 5, qui appelle ainsi un lieutenant du Barcide Asdrubal).

1. Voir p. 201, n. 1.

2. L'inscription citée à la note suivante est une dédicace au dieu Melqart, maître de Tyr.

3. Berger. *C. r. Acad. Inscr.*, 1901, p. 579.

4. *C. I. S.*, I, 143 (inscription datant approximativement de 180 avant J.-C.). Les sufètes indiqués sont au nombre de deux. Il est impossible de désigner avec certitude la ville à laquelle ils appartenaient (Caralis ?).

5. *Inscriptiones graccae*, XIV. 953. Pour la date de cette inscription, voir Mayr, *Die Insel .Malta im Altertum*, n. à. la p. 85. Malte fut occupée par les Romains en 218 : Tite-Live, XXI, 51, 1-2.

6. 'έδοξε τή συγγλήτω χαί τώ δήμω τών Μελιταίων.

7. Lib., 113. Voir aussi, pour le milieu du premier siècle avant J.-C., Plutarque, *Caton le Jeune*, 67. — À Leptis la Grande, une inscription qui nomme des sufètes est de l'époque romaine (C. I. L., VIII, 7) ; des *magistratus* y sont indiqués à la fin du second siècle avant J.-C. : Salluste, *Jug.*, LXXVII, 1.

8. *Bell. Afric.*, LXXXVII, 3.

9. *C. I. S.*, I, 124 (entre le et le IVe siècle avant J.-C., selon M. Lidzbarski, *Altsemitische Texte*, I, p. 44, n° 55) : « Dans l'année d'Hannibal, fils de Bodmilk ». M. Mayr (l. c., p. 87) suppose que c'était un sacrificateur.

inscription, où il est question du peuple de Gaulos (Gozzo) et de certains magistrats ou fonctionnaires[1].

L'insuffisance des renseignements dont nous disposons ne doit pas, à notre avis, faire admettre que, sauf de rares exceptions, Carthage ait supprimé les institutions municipales dans les colonies phéniciennes annexées à son empire et que ces institutions aient été rétablies seulement après la conquête romaine. Une telle hypothèse serait tout à fait invraisemblable pour Utique et plusieurs cités de la Sicile auxquelles Carthage laissa ou octroya quelques privilèges, dont nous allons parler. Nous sommes porté à croire, sans pouvoir le prouver, qu'elle accorda aussi l'autonomie à ses propres colonies et qu'elle ne s'imposa pas la tâche de les administrer[2]. Il y aurait donc eu des sufètes, un conseil municipal, ou sénat, et une assemblée du peuple dans toutes les villes phéniciennes et puniques.

Entre elles parait avoir été établie une certaine hiérarchie. Utique resta officiellement une alliée, dont le nom figurait à côté de celui de Carthage dans les traités conclus avec des États étrangers, comme en témoignent deux documents datant du milieu du IVe siècle et de la fin du IIIe[3]. Ces actes ne mentionnent expressément qu'Utique[4] ; elle avait donc une place à part dans l'empire carthaginois[5]. Cependant il se peut que d'autres

1. *C. I. S.*, I, 132. Il ne semble pas que des sufètes y soient mentionnés : ש·בט à la ligne 5, est sans doute un nom propre. Cette inscription peut dater de 300-150 avant J.-C. (C. I. S., p. 165). Il est probable que Carthage perdit Gaules en mène temps que Malte.

2. Dans une inscription bilingue de Dougga (Lidzbarski, *Sitzunsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 297, conf. p. 299 ; Dussaud, *Bull. archéod. du Comité*, 1914, p. 40-41), un Numide, Zalalsan, père du roi des Massyles Gaïa, porte le titre de sufète (ש·בט)qu'indiquent à la fois le texte punique et le texte libyque : il s'agit d'une magistrature d'origine phénicienne, car. autrement, on trouverait un terme libyque dans la partie de l'inscription rédigée en langue indigène. S'il y avait des sufètes dans des cités indigènes d'Afrique vers le milieu du IIIe siècle, c'est une assez bonne raison de croire qu'il en existait aussi dans les cités puniques de cette contrée.

3. Polybe ; III, 24, 1 et 3 ; VII, 9, 5 et 7.

4. Sauf, dans un de ces traités, Tyr, métropole de Carthage.

5. Conf. t. I, p. 459.

colonies anciennes aient conservé, avec un semblant de souveraineté, le titre d'alliées[1]. Parmi ces villes, il faut peut-être compter Gadès, contemporaine d'Utique[2]. Seule en Espagne, elle reçut le droit de battre monnaie[3]. Le même droit fut concédé, pour des raisons que nous ignorons, à la colonie punique d'Ébusus (Ibiça)[4]. En Sicile, il appartint aux vieilles colonies de Palerme, Solonte et Motyé, qui eurent des monnaies avant Carthage[5] et aussi à la ville dont le nom phénicien était *Roushmelqart*[6] (soit Héracléa Minoa, soit Céphaloidion[7]). Dans cette île, où les Grecs avaient partout leur monnayage[8],

1. Pour Cossura, voir t. I, p. 411.

2. Voir t. I. p. 444, n. 2.

3. Monnaies d'argent et de bronze : voir, entre autres, Hübner, *Mornumenta linguae Ibericae*, p. 4 et n° 154 ; le même, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Gades, VII, p. 452-3 (Hübner fait remonter ce monnayage jusqu'au Vie siècle, ce qui est certainement une date trop élevée ; peut-être n'est-il pas antérieur au IIIe siècle) ; B. V. Head, *Historia numorum,* 2e édit., p. 3. — Les autres monnaies espagnoles à légendes phéniciennes datent de l'époque de la domination romaine : Hübner, *Monum*., p. 8.

4. Les plus anciennes monnaies d'argent et de bronze d'Ébusus, avec l'image d'un dieu phénicien et (sur les monnaies de bronze) le nom de l'île écrit en lettres phéniciennes, paraissent dater du IIIe siècle, ou, au plus tôt, du IVe : voir Hübner, *Monum*., n° 112 (où, d'après Sachau, il les attribue au Ve siècle, au plus tard) ; le même, *Real-Encycl.*, s. v. *Ebusus*, V, p. 1904; Head, *l. c*. M. Kahrsledt (p. 538 : reproduisant une indication de M. Regling) croit ces monnaies postérieures à la domination carthaginoise, qui prit fin peu après l'année 206 (il exprime une opinion différente à la p. 132).

5. Holm, *Geschichte Siciliens*, III, p. 600-2, 640-2 ; pour Palerme, Head, *l. c.*, p. 161-3 ; pour Solonte, *ibid*., p. 170 ; pour Motyé, *ibid*., p. 158. Le monnayage de ces villes commence dans la première moitié du Ve siècle (argent et bronze). Les légendes sont soit phéniciennes, soit grecques, et, à partir du IVe siècle, seulement phéniciennes. Lilybée, colonie carthaginoise qui remplaça Motyé au début de ce siècle (Diodore, XXII, 10, 4), ne reçut pas le droit de battre monnaie. — Des pièces d'argent et de bronze, portant l'inscription phénicienne צ״ץ furent frappées au Ve et au IVe siècle à Palerme et dans d'autres villes de la Sicile occidentale : voir Holm, *l. c*., p. 645-650. On n'a pu faire au sujet de ce monnayage que des hypothèses fort incertaines.

6. Holm, III, p. 642 ; Head, p. 136 : monnaies d'argent, à légendes phéniciennes.

7. Holm, l. c., p. 674. — Thermai, colonie fondée par les Carthaginois à la fin du Ve siècle, frappa des monnaies d'argent et de bronze, à légendes grecques (Holm, *l. c*. p. 634-5 ; Head, p. 146-7). Mais ce fut peut-être à l'époque où elle cessa d'appartenir à Carthage, pendant une vingtaine d'années, au début du IVe siècle.

8. Ces monnaies grecques servirent de modèles pour les monnaies des villes phéniciennes de la Sicile occidentale.

Carthage crut bon d'admettre un privilège qu'elle n'accorda pas ailleurs[1].

Du reste, si elle témoigna des égards à quelques cités, toutes furent, en fait, assujetties à une étroite dépendance, comme l'indique le terme ὑπαρχοι qui les désigne dans le texte grec du traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine[2]. Le gouvernement punique se réserva les relations diplomatiques avec les autres États : ce traité et d'autres encore[3] le prouvent. Les députés libyphéniciens qui allèrent en Asie se présenter devant Alexandre ne formèrent qu'une escorte aux ambassadeurs de la capitale africaine[4].

Soucieuse, non moins que Rome, de diviser pour régner, Carthage ne toléra sans doute aucune association de cités. Bien n'atteste l'existence, au temps de sa domination, d'une confédération des Emporia, ou seulement de Sabratha, Oea et Leptis, les trois villes principales du pays que, plus tard, les Romains appelèrent *regio Tripolitana* et dont le nom s'étendit ensuite à une vaste province, la Tripolitaine[5].

Les colonies n'avaient très probablement ni le droit, ni, en général, les moyens d'entretenir des troupes[6], d'équiper des

1. Il n'existe aucune monnaie municipale africaine que l'on puisse rapporter avec vraisemblance à une époque antérieure à la chute de Carthage. Les monnaies de Malte, de Gozzo, de Pantelleria ne furent frappées qu'après la conquête romaine : Meltzer, II, p. 111 ; Kahrstedt, p. 94 (n. 2) et 97 (A. Mayer, *Die Insel Malta*, p. 84, est disposé à croire que Malte eut le droit de monnayage dès l'époque. punique, mais cette opinion ne semble pas acceptable).

2. Polybe, VIL 9, 5,

3. Voir les deux traités, conclus avec Rome, dont Polybe donne une traduction grecque : III, 22 et 24. Les engagements pris par Carthage obligent aussi ses σύμμαχοι.

4. Diodore, XVII, 113, 2. Conf. t. I, p. 423, n. 1.

5. Movers (Il, 2, p. 482-3) croit sans preuves à une confédération tripolitaine sous la domination carthaginoise. Voir aussi Meltzer, II, p. 81 et 492 ; il est moins affirmatif.

6. On signale cependant, à la fin du Ve siècle et au début du IVe, des militaires que les vieilles colonies phéniciennes de la Sicile, Palerme, Solonte, Motyé, opposèrent à des attaques grecques : Diodore, XIII, 63, 4 ; XIV, 48, 1 et 4 ; 51, 2 et suiv. En 398, les Carthaginois envoyèrent à Motyé des secours qui, du reste, ne la sauvèrent pas (id., XIV, 48, 1). Ils durent prendre désormais des mesures pour protéger les autres colonies siciliennes.

vaisseaux de guerre[1]. Leurs remparts et les armes dont elles étaient pourvues les protégeaient, en temps ordinaire, contre des coups de main de leurs voisins indigènes. Quand des attaques plus redoutables les menaçaient, Carthage se chargeait de leur défense. Elle leur donnait alors des garnisons[2]. Dans certaines villes, des troupes étaient laissées même en temps de paix, afin de prévenir toute surprise[3]. La présence de ces garnisons pouvait aussi être utile au milieu de populations dont la fidélité inspirait des doutes[4]. Mais nous ne constatons pas que les chefs militaires soient intervenus régulièrement dans l'administration civile.

Les Carthaginois qui exerçaient des fonctions, des emplois dans les colonies devaient être peu nombreux. Il est permis de supposer que c'étaient surtout des agents financiers, au service de l'État ou des compagnies fermières[5]. Peut-être des

1. Selon Strabon (XVII, 3, 16), il y avait un arsenal maritime à Hadrumète (conf. *supra*, p. 137, n. 10). A supposer qu'il existait dès l'époque punique, cela ne prouverait pas qu'Hadrumète ait eu une flotte de guerre : cet arsenal aurait pu servir aux Carthaginois. Diodore (XX, 55, 3) mentionne un combat naval que les gens de Bizerte livrèrent à Agathocle. Peut-être avaient-ils armé tant bien que mal les navires marchands qui se trouvaient dans leur port. Nous savons par Appien (*Lib*., 110) qu'au milieu du IIe siècle, ils faisaient la course avec succès.

2. Voir, par exemple, Polybe, I, 82, 10 : à Utique, pendant la guerre des mercenaires ; id., III, 33, 12 : dans les villes Métagonites, en 219-8 ; Tite-Live, XXI, 51, 2 : à Malte, en 218 ; Polybe, I, 45, 1, et 66, 1 : à Lilybée, pendant la première guerre punique ; *id*., X, 12, 2 : à Carthagène, pendant la seconde guerre punique; Tite-Live, XXVIII, 23, 6 : à Gadès, à la même époque.

3. Diodore, XIII, 62, 13 : dans des villes de la Sicile, à la fin du Ve siècle ; *id*., XV, 73, 2 : à Lilybée, avant 368 (voir Meltzer, II, p. 495). Polybe, XXXI, 21, 4 (édit. Büttner-Wohst: *alias* XXXII, 2) : dans les villes du littoral syrtique, entre la seconde et la troisième guerre punique.

4. Voir *infra*, p. 298, pour les villes Métagonites.

5. Les villes voisines de Carthage, où, d'après Aristote, des gens du peuple allaient remplir des fonctions, étaient très vraisemblablement des bourgs indigènes : voir p. 240, n. 2. Peut-être en envoyait-on aussi dans les colonies, pour le service des impôts. — Le premier traité conclu entre Carthage et Rome mentionne des crieurs publics et des scribes, dont la présence est exigée pour toutes les affaires faites par des commerçants romains en Sardaigne et dans la partie de la Libye accessible à ces étrangers (Polybe, III, 22, 8 : έπί χήρυχι 'ή γραμματεί). Il s'agissait d'interposer la garantie de l'État entre le vendeur et l'acheteur (*ibid*., 9). Ce crieur et ce scribe devaient donc être des agents subalternes du gouvernement carthaginois. Une inscription phénicienne de Tharros, en Sardaigne,

fonctionnaires plus importants étaient-ils placés à la tête de circonscriptions fiscales, comprenant soit un groupe de villes maritimes, soit à la fois des colonies et des pays habités par des indigènes[1].

Carthage percevait des droits de douane et sans doute de marché[2]. Il y a tout lieu de croire qu'elle levait aussi des impôts directs sur les citadins, quoique nous ne soyons pas exactement renseignés à cet égard[3]. La somme d'un talent par jour que, selon Tite-Live[4], elle aurait tiré de Leptis la Grande est si élevée qu'elle ne peut se rapporter aux tributs payés par les seuls habitants de ce lieu[5].

En 219-218, alors qu'une guerre avec Rome était imminente, Hannibal recruta des troupes dans les villes Métagonites (quatre mille fantassins)[6] et chez les Libyphéniciens, c'est-à-dire probablement dans les villes situées entre le cap Bougaroun

---

nomme un scribe, ou secrétaire, ספר (C. I. S., 1, 154), mais on ignore quelles étaient exactement ses fonctions (conf. *supra*, p. 201).

1. Conf. p. 128, n. 6.

2. Voir p. 318.

3. Masinissa, dit Tite-Live (XXXIV, 62, 2), « quasdam urbes vectigales Carthaginiensium sibi coegit stipendium pendere ». C'étaient des villes maritimes de la région des Emporia. Selon Polybe (XXXI, 21, 8, B.-W.), les Carthaginois durent payer à Masinissa une indemnité de 500 talents pour des revenus qu'ils avaient tirés des Emporia pendant un certain nombre d'années, depuis l'époque où le roi avait revendiqué cette région. Comme l'historien grec nous apprend (XXXI, 21, 3) que, dès le début du différend, Masinissa s'était emparé des campagnes, la somme exigée représentait les revenus des villes maritimes restées au pouvoir de Carthage. Mais on ne nous indique point la nature de ces revenus : ce n'étaient sans doute pas exclusivement des impôts directs, — Justin (XXII, 7, 3) mentionne des « tributariae urbes » qui abandonnèrent Carthage lors de l'invasion d'Agathocle. Quelques lignes plus haut (XXII, 6, 12), il écrit : « non Afri tantum, verum etiam urbes nobilissimae... ad Agathoclem defecere frumentoque et stipendio victorem instruxere ». Ces « urbes nobilissimae », que Justin oppose aux sujets indigènes, étaient certainement des cités maritimes phéniciennes. L'expression « tributariae urbes » doit s'appliquer à ces villes (et peut-être aussi aux bourgs des *Afri* : Meltzer, II, p. 492). Il est donc probable qu'elles ne firent que payer à Agathocle les tributs exigés auparavant par Carthage. Au contraire, un passage de Polybe (I, 72, 2), où il est question du doublement (les tributs imposés à des villes africaines, paraît se rapporter seulement à des lieux habites par des indigènes : voir *infra*, p. 303-4.

4. Tite-I.ive, XXXIV, 62, 3 (texte cité, p. 128, n. 6).

5. Voir *infra*, p. 319.

6. Polybe, III, 33, 13 (d'après Hannibal).

et la grande Syrte (quelques centaines de cavaliers seulement)[1]. Un autre texte, relatif à une expédition de la fin du Ve siècle, mentionne des levées faites chez les Phéniciens de Libye[2], et cette obligation que les Carthaginois leur imposaient est aussi indiquée à la fin du siècle suivant[3]. Il n'est jamais question de vaisseaux qui auraient été réquisitionnés par l'État punique[4].

La plupart de ces colonies étaient gênées dans leur développement économique par les entraves que Carthage mettait au commerce avec l'étranger. Les traités cités par Polybe nous apprennent que, dès la fin du VIe siècle, elle interdit aux Romains tout trafic sur la côte septentrionale de la Berbérie, qu'au milieu du IVe siècle, cette prohibition fut étendue à toute la Libye, à la Sardaigne, aux côtes espagnoles à partir du cap de Palos (dans la direction du détroit[5]). Des défenses analogues furent faites aux Grecs[6]. A l'exception peut-être de Gadès, il n'y avait pas, dans les ports phéniciens et puniques, de marine marchande capable de rivaliser avec celle de Carthage, où le commerce était entièrement libre. Les riches armateurs de la capitale devaient presque accaparer les importations et les exportations qui se faisaient dans ces villes côtières.

---

1. *Ibid.*, 15 (même source) : 450 cavaliers libyphéniciens et libyens. Conf. Tite-Live, XXI, 22, 3. — Diodore (XXV, 2, 2) indique des soldats libyphéniciens en 241, mais il interpole Polybe, qu'il copie.

2. Diodore, XIII, 80, 3 : έπήεσαν τήν Λιβύην χαταγράφοντες στρατιώτας Λίβυας χαί Φοίνιχας. — Un passage du même auteur (XI, 1, 5) concerne sans doute aussi des levées faites dans les colonies : έχ τής Λιβύης άπάσης χαί τής Καρχηδόνος χατέγραφον πολιτιχάς δυνάμεις. A cette époque (en 480), la province carthaginoise n'existait pas encore ; il ne s'agit donc pas d'enrôlements de sujets indigènes ; d'ailleurs, expression πολιτιχάς δυνάμεις parait s'opposer à une telle interprétation (corriger t. I, p. 464, n. 2).

3. Lors de l'invasion d'Agathocle, les généraux carthaginois, vu l'imminence du danger, n'appelèrent pas de troupes άπό τής χώρας χαί τών συμμαχίδων πόλεων (Diodore, XX, 10, 5), c'est-à-dire de l'intérieur du pays, habité par les indigènes, et des villes maritimes.

4. Perroud, *De Syrticis entporiis*, p. 67 ; conf. Meltzer, II, p. 80. — Par contre, il est fort possible que les colonies aient fourni des équipages à la marine de guerre carthaginoise : voir *infra*, p. 450.

5. Voir t. I, p. 455-6, 457, 429, 440.

6. *Ibid.*, p. 458, 429.

Carthage refusait donc aux Phéniciens d'Occident l'indépendance dont jouissaient les colonies grecques et qu'elle-même s'était assurée vis-à-vis de sa métropole. Pour les attacher à sa domination égoïste, elle comptait sur les liens que créait la communauté de sang, de langue, de mœurs, de croyances ; elle comptait sur leur faiblesse même : car, privés de son secours, ils n'auraient pu résister longtemps aux ennemis qui les auraient assaillis par terre ou par mer. Ce furent ces raisons, et aussi la crainte de leur puissante et sévère maîtresse, qui les unirent à elle pendant des siècles. Mais, en général, ils ne se montrèrent pas capables de l'aimer jusqu'au sacrifice. Ils lui restèrent fidèles, même dans des crises très graves[1], parce qu'ils crurent sans doute à sa victoire finale ; ils l'abandonnèrent quand ils furent persuadés qu'il y allait de leur propre salut. Utique trahit lors de la grande révolte des mercenaires, — dès cette époque, elle s'offrit aux Romains, — et avant le début de la dernière guerre punique. Elle était, dit Appien, animée d'une vieille haine contre Carthage[2], haine de sœur aînée déchue, malgré la déférence que sa cadette lui témoignait officiellement. Bizerte se joignit aussi aux mercenaires. Au milieu du IIe siècle, l'exemple d'Utique fut imité par Hadrumète et plusieurs autres villes. En 219, les dispositions des cités Métagonites devaient causer quelque inquiétude, puisque Hannibal y envoya des garnisons, composées d'Espagnols, et que les soldats levés dans ces colonies en furent éloignés, de manière à servir d'otages[3]. Après la seconde guerre punique, elles paraissent s'être résignées sans trop de peine au joug inévitable des rois indigènes. Il en fut de même des Emporia dont Masinissa s'empara bientôt; probablement aussi des villes,

1. Conf. Meltzer, II, p. 78-79.

2. *Lib.*, 75 : τό πάλαι μῖσος.

3. Polybe, III, 33, 13 : ὁμηρείας ‘έχοντα χαί βοηθείας άμα τάξιν (conf. Tite-Lire, XXI, 21, 13).

qui subsistaient encore sur la côte océanique du Maroc[1]. Gadès ouvrit en 206 ses portes aux Romains, lorsque ceux-ci eurent chassé les Carthaginois de la péninsule ibérique. En Espagne et dans les îles de la Méditerranée, les cités phéniciennes tombées au pouvoir de Rome ne firent rien pour s'en dégager. Quand, au cours de la guerre d'Hannibal, des armées puniques allèrent combattre en Sicile et en Sardaigne, elles furent appelées et soutenues par des indigènes, mais non par les colonies que Carthage avait jadis sauvées ou fondées et qui, durant trois siècles, lui avaient obéi.

## II

Si nous ne connaissons guère la condition des cités maritimes, nous sommes encore plus mal renseignés sur le territoire que Carthage s'annexa en Afrique au Ve siècle, qu'elle agrandit probablement à plusieurs reprises et qu'elle limita par un fossé. De ce territoire, étaient naturellement exclues les colonies phéniciennes et puniques éparses le long des côtes qui le bordaient,

L'État se déclara-t-il propriétaire du sol sur toute l'étendue du pays conquis ? C'est ce que nous ignorons. En tout cas, des Carthaginois y obtinrent ou y acquirent des terres qui devinrent de véritables domaines privés, même si la République exigeait des redevances attestant un droit supérieur auquel elle n'aurait pas voulu renoncer. Sur ces domaines, peut-être aussi sur d'autres, dont l'État se serait réservé la pleine propriété et l'exploitation, vivaient beaucoup d'esclaves, employés aux travaux agricoles[2]. Des milliers d'entre eux participèrent

1. Voir *supra*, p. 179-180.

2. Rien ne prouve qu'ils aient reçu individuellement des tenures serviles, lots de terre dont les produits leur auraient été en partie laissés : voir Beaudouin. *Les grands domaines de l'Empire romain* (Paris, 1899 extrait de la *Nouvelle Revue* histo*rique de droit*

à des révoltes au début et au milieu du IVe siècle[1]. Carthage se servait des prisonniers de guerre pour la culture des champs[2] : telle était donc l'origine d'une bonne partie des esclaves ruraux. Mais on ne nous dit pas s'ils avaient des maîtres, qui les auraient achetés; si, au contraire, l'État restait propriétaire de ces malheureux, qu'il aurait fait travailler sur des terres publiques, ou dont il aurait loué les bras sur des domaines privés. Nous ne savons pas non plus s'il y avait sur les terres de la noblesse carthaginoise des cultivateurs libres, fermiers payant leur loyer en produits du sol, comme les colons des grands domaines africains de l'époque romaine[3].

Le nombre des hommes libres qui habitaient la province punique était certainement élevé, puisqu'ils formaient des corps de troupes importants dans des armées où, en règle, on n'admettait pas les esclaves. Ces indigènes, appelés par les Grecs Λίβυες, par les Latins *Afri*[4] étaient des sujets de Carthage (ὑπήχοοι)[5]. En dehors des domaines dont nous venons de parler, ils devaient avoir, sinon la propriété, du moins la jouissance du sol, sans terme d'expiration : leur existence eût été trop

*français*), p. 72, n. 1. Au contraire, on nous dit de certains de ces esclaves qu'ils travaillaient ensemble, enchainés : Diodore, XX, 13, 2, et 69, 5 ; Appien, Lib., 15.

1. Diodore, XIV, 77, 3 (voir t. I, p. 465). Justin, XXI, 4, 6 (révolte d'Hannon, soutenue par 20000 esclaves : voir ici, p. 247). — A la fin du IIIe siècle, Asdrubal, fils de Giscon, refusant d'abandonner son commandement, aurait enrôlé des esclaves pour grossir l'armée qu'il avait sous ses ordres hors de Carthage Appien, Lib., 24 ; Zonaras, IX, 12, p. 439, b (récits très suspects). Pour ces esclaves ruraux, voir probablement aussi Polybe, XV, 18, 1 (σώματα).

2. Diodore, XX, 69, 2 (fin du IVe siècle). Zonaras, VIII, 12, p. 390, c ; conf. Meltzer, II, p. 205 (première guerre punique). Appien, *Lib*., 15 ; Dion Cassius, fragment 56, 71 (édit. Melber), et Zonaras, IX, 12, p. 438, b (deuxième guerre punique : témoignages de valeur médiocre).

3. Les hommes libres dont parlait l'agronome Cassius (peut-être d'après le Carthaginois Magon : cela n'est pas sûr) étaient des ouvriers agricoles, engagés pour exécuter certains travaux moyennant salaire : Varron, *Rust*., 1, 17, 2-3.

4. *Supra*, p. 99.

5. Appien, Lib., 5 : Λίβυες... Καρχηδονίων... ὑπήχοοι ; conf. le même, *Sic*., II, 3. Les Libyens sont certainement compris dans la mention χαί 'όσαι πόλεις χαί 'έθνη Καρχηδονίων ὑπήχοα, que nous trouvons dans le traité d'Hannibal et de Philippe Polybe, VII, 9, 5 (après la mention des 'ὑπαρχοι qui font usage des mêmes lois que les Carthaginois) ; conf. *ibid*., 7.

précaire et l'ordre trop menacé s'ils eussent vécu dans la crainte perpétuelle d'être évincés des terres qu'ils exploitaient, des maisons qu'ils s'étaient construites, dans l'incertitude du sort réservé à leurs enfants.

Une partie d'entre eux vivaient sans doute dans des fermes isolées. Mais nous avons indiqué[1] pour quelles raisons les agglomérations étaient nombreuses: bourgs et villages qualifiés par les anciens de πόλεις, *urbes*, *oppida, castella*.

On ne sait comment les Libyens étaient administrés[2]. Dans deux passages assez obscurs d'Aristote[3], il est question de gens du peuple envoyés par le gouvernement punique dans des villes voisines de Carthage, pour y exercer des fonctions profitables. Étaient-ils chargés, non seulement d'assurer l'exécution des obligations imposées aux sujets, mais encore d'administrer leurs villes, ou tout au moins de surveiller les autorités locales ? On peut aussi se demander, en n'oubliant pas la fragilité de ces hypothèses, s'il n'y avait pas dans certains districts des chefs indigènes, nommés par Carthage sans limitation de temps et souvent héréditaires en fait[4] ; dans certaines villes,

1. P. 105.

2. Une inscription bilingue, punique et libyque, de Thugga (Lidzbarski, *Sitzungsberichte der preussischen Akademie*, 1913, p. 296-304 ; Dussaud, *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 33-43), gravée en 139, peu d'années après que Masinissa eut enlevé cette ville à Carthage, mentionne plusieurs dignitaires. Mais nous ne savons pas ce que signifient les titres qu'ils portent ; d'autre part, le régime administratif de Thugga put être modifié à la suite de la conquête numide.

3. Cités p, 240, n. 2.

4. Le traité d'Hannibal et de Philippe mentionne à la fois des villes et des tribus sujettes (voir p. 300, n. 5). Or les tribus avaient en règle des chefs uniques, dont le pouvoir était viager. Mais, dans ce traité, il ne s'agit pas seulement de sujets habitant l'Afrique du Nord, et, si le terme 'έθνη vise des tribus de cette contrée, il est possible qu'elles aient été en dehors du territoire punique proprement dit v. *infra*, p. 307, n. 3. — Diodore (XX, 17, 1, et 18, 3) parle d'un Ailymas, roi des Libyens (Αίλύμαν τόν βασιλέα τών Λιβύων), qui vécut à la fin du IVe siècle. Quoique, dans d'autres passages de cet auteur, le terme Λίβυες désigne les indigènes de la province carthaginoise (supra, p.99, n, 5), il est probablement pris ici dans un sens plus étendu. Ailymas était, d'après ce qu'on nous dit de lui, un prince puissant, et non pas un sujet de Carthage, chargé par elle d'administrer un canton. Ce devait cire un grand chef numide (Meltzer, I, p. 380) : conf., par exemple, Polybe, III, 5, 1, qui appelle Masinissa βασιλέα τών Λιβύων.

des magistrats élus, analogues aux sufètes annuels des cités phéniciennes[1], mais contrôlés par des commissaires de la République. Il ne faut cependant pas invoquer des inscriptions de l'époque de Jules César et des empereurs, mentionnait des sufètes dans divers lieux de la contrée qui avait appartenu à Carthage avant de devenir la province romaine d'*Africa*. Peut-être ces institutions municipales étaient-elles, non des legs directs du passé, mais des emprunts : Rome, après avoir refusé, pendant un siècle, toute autonomie aux indigènes[2] leur aurait permis de former des communes de type punique, à l'image de celles qu'elle avait laissées subsister dans quelques cités du littoral, déclarées libres en l'année 146.

Pour faire la police aux abords et à l'intérieur de son territoire[3], pour prêter main-forte aux collecteurs d'impôts et aux agents recruteurs, Carthage entretenait des forces militaires, réparties sans doute dans différents lieux de garnison. Hannon, qui, au milieu du IIIe siècle, les commanda pendant plusieurs années, était un véritable gouverneur général, à l'autorité duquel toute la province était soumise[4]. Polybe dit qu'il avait eu des prédécesseurs[5]. Un siècle plus tard, le chef qu'Appien, d'après Polybe, appelle boétharque (commandant des troupes

1. Rappelons qu'un indigène, père d'un roi des Massyles, porta le titre de sufète vers le milieu du me siècle (p. 202, n. 2). Mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait exercé cette dignité sur le territoire de Carthage.

2. S'il en fut vraiment ainsi et si une inscription punique, trouvée à Bir bou Rekba, près d'Hammamet v. *supra*, p. 106, n. 4), date bien du second siècle avant J.-C., on peut supposer qu'elle est antérieure à la chute de Carthage : elle mentionne deux sufètes annuels, qui paraissent avoir été les magistrats de Tinismut, bourg de Libyens.

3. Il n'est pas prouvé que, de tout temps, cette police ait été fort mal ,aile, comme le soutient M. Kahrstedt (p. 112-3). Les Carthaginois avaient de très graves soucis en 203, lors des razzias que Masinissa se permit. D'ailleurs, ces razzias ne furent pas opérées, croyons-nous, au cœur même de la province Punique: voir t. III. ch. V, § 3.

4. Polybe, I, 67, 1 (en 211) : 'Άννωνα, τόν ὑπάρχοντα στρατηγόν έν τή Λιβύη τότε τών Καρχηδονίων ; L 72, 3 (où il dit qu'Hannon s'occupait du recouvrement des impôts et châtiait les récalcitrants). Pour l'autorité militaire exercée par cet Hannon en Afrique, depuis l'année 247 environ, voir p. 253.

5. I, 72, 3.

auxiliaires) avait probablement les mêmes pouvoirs[1] ; nous ne savons pas si ses fonctions lui étaient confiées pour un temps déterminé[2]. Il est possible que la province ait été partagée en plusieurs circonscriptions, à la tête desquelles auraient été placés des officiers subordonnés à ce gouverneur, mais aucun texte ne permet de l'affirmer.

Les sujets avaient à verser des redevances. De même que dans d'autres pays méditerranéens[3], les agriculteurs s'acquittaient en nature, et leurs livraisons étaient fixées d'après le produit de leur récolte, ce qui les faisait ressembler à des colons à parts de fruits. Peut-être, en théorie, la République, propriétaire du sol, les regardait-elle comme des fermiers, auxquels elle réclamait un loyer. Mais, s'il en fut ainsi, elle altéra cette conception juridique en s'arrogeant le droit de modifier le taux des redevances, d'en faire de véritables impôts. Polybe nous apprend[4] que, pendant la première guerre punique, elle exigea la moitié des fruits. Comme cet auteur ajoute qu'elle doubla alors les tributs en argent, on a cru légitime d'en conclure que les redevances en nature furent accrues dans la même proportion; qu'en temps ordinaire, la quotité requise était le quart des produits[5].

Les tributs en espèces dont parle Polybe étaient, dit-il,

1. Appien. *Lib.*, 68 (milieu du second siècle) : Καρθάλωνα βοήθαρχον ό'ντα, χαί έπί τήδε τή άρχή τήν χώραν περιιόντα. Ce personnage faisait donc à travers le territoire punique une tournée qui pouvait ressembler (Meltzer, II, p. 86) aux expéditions périodiques des Turcs en Algérie et des sultans du Maroc pour la levée des impôts. Appien ajoute que Carthalon attaqua des Numides établis sur un territoire dont Carthage avait été dépouillée par le roi Masinissa. — *Ibid.*, 70 : deux fils de Masinissa, qui veulent entrer dans Carthage, en sont écartés par le boétharque. — Même chapitre : Asdrubal, « alors boétharque des Carthaginois », conduit une armée contre Masinissa, qui a mis le siège devant une ville du territoire punique. Voir aussi, *ibid.*, 74.

2. Les indications d'Appien (*Lib.*, 70) ne me semblent pas prouver que les boétharques aient été annuels (opinion de M. Kahrstedt, p. 638).

3. Rome conserva ce système dans ses provinces de Sicile, de Sardaigne et d'Asie.

4. I, 72, 2.

5. Voir, entre autres, Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 348, n. 2

exigés des villes et le contexte montre qu'il s'agit des villes des Libyens. Ces « villes » n'étaient guère que des bourgs, ou séjournaient des agriculteurs qui faisaient des versements en nature. Ceux qui vivaient d'industrie ou de commerce ne devaient pas être oubliés par le fisc, mais ils étaient peu nombreux et, pour la plupart, d'humble condition : les impôts qu'ils payaient ne constituaient donc pas de fortes sommes. Les tributs que mentionne l'historien consistaient peut-être principalement en des taxes de capitation, levées sur tous les habitants, voire même sur les animaux domestiques, et payables dans les villes; on pourrait penser aussi à des droits de marché.

Les Libyens étaient astreints au service militaire[1] et recrutés par conscription[2]. L'importance des levées variait naturellement selon les besoins de Carthage[3], qui furent grands lors de certaines guerres, surtout lors de la guerre d'Hannibal. Quoiqu'on les distinguât des mercenaires[4], engagés volontaires[5], les sujets africains touchaient sans doute une solde[6].

Malgré les exigences du gouvernement punique et les exactions dont ils avaient à souffrir, ces Libyens ne menaient

1. Les textes qui signalent des Λίβυες, *Afri* dans les armées puniques sont très nombreux (*infra* p. 357-8). Voir en particulier Appien, *Sic*., II, 3, et *Lib*. 5 ; Polybe XV, 11, 2 : indiquant clairement qu'il s'agit de sujets de Carthage. Au début du IVe siècle, les Libyens se révoltèrent à cause de l'abandon de beaucoup des leurs par le général Himilcon devant Syracuse (Diodore, XIV, 77, 1). Ces soldats qui servaient en Sicile étaient donc des sujets.

2. Diodore, XIII, 54, 1 ; 80, 3 ; XVI, 73, 3. Appien, *Lib*., 9. Tite-Live, XXIX, 4, 2 ; 35, 10 ; XXX, 7, 8. Les termes employés sont χαταγράφειν, στρατολογεῖν, χαταλέγειν, *dilectus, conquisitio.*

3. Racontant l'expédition d'Agathocle, Diodore (XX, 8, 6) affirme que les habitants de Mégalépolis (entre l'extrémité de la péninsule du cap Bon et Carthage) n'avaient aucune expérience de la guerre. Nous pouvons supposer qu'ils n'avaient pas été soumis depuis longtemps à la conscription.

4. Pour cette distinction, voir, par exemple, Diodore, XIII, 4.4, 6 ; 54. 1 ; 80, 2-4 ; XVI, 73, 3 ; Polybe, XV, 19, 1-2 ; Tite-Live. XXIII, 29, 4 ; Appien, *Lib*., 9.

5. Il est du reste possible que des Libyens qui n'étaient pas enrôlés par ordre se soient engagés comme mercenaires : v. *infra*, p. 355.

6. Des 20 000 soldats qui furent ramenés de Sicile après la première guerre punique, la plupart étaient des Libyens (Polybe, I, 67, 7 et 13). Tous ne servaient évidemment pas comme engagés volontaires (Appien, *Iber*., 4, les distingue des mercenaires qui étaient leurs compagnons d'armes). Or ces Libyens avaient droit à une solde : Polybe, 1, 70, 3.

pas une existence aussi misérable que quelques textes le feraient croire : c'étaient des gens laborieux et beaucoup cultivaient des terres fertiles, qui leur procuraient des ressources; certains d'entre eux paraissent avoir eu des esclaves[1]. Quand, au milieu du IIIe siècle, ils firent cause commune avec les mercenaires rebelles, ils trouvèrent très vite l'argent nécessaire pour payer les arriérés de solde que Carthage se déclarait incapable d'acquitter et pour entretenir la révolte[2] ; pourtant, dans les années précédentes, ils avaient été pressurés d'une manière impitoyable[3]. Les femmes avaient gardé leurs bijoux, qu'elles sacrifièrent alors[4].

Nous n'avons aucune preuve que les sujets de Carthage aient pu facilement acquérir les droits civils et politiques appartenant aux citoyens[5]. Mais, soit dans leur pays natal, soit aux armées, un grand nombre de Libyens apprirent la langue de leurs maîtres, connurent les dieux qu'ils adoraient, s'initièrent plus ou moins à leur civilisation. Ce fut pour ces raisons que le nom de *Libyphéniciens*, réservé d'abord à d'autres, fut donné à une partie dé leurs descendants[6].

Cependant la plupart des indigènes détestaient la domination punique, peut-être moins à cause du service militaire, de l'obligation d'aller participer à des guerres lointaines, où on ne les ménageait pas, qu'à cause de la lourdeur des impôts, rendus encore plus intolérables par les violences ,et les concussions des hommes chargés de les lever[7]. Les Carthaginois n'avaient ni

1. Tite-Live, XXIX, 29, 2 : en 204, dans la région d'Utique, Scipion s'empare d'une ville d'Africains (« urbem Afrorum »), c'est-à-dire de sujets de Carthage, dit il prend 5 000 hommes libres et esclaves. On peut, il est vrai, se demander si ces esclaves n'étaient pas des gens qui auraient cultivé des domaines du voisinage et qui, à l'approche des Romains, se seraient réfugiés dans la ville.

2. Polybe, I, 72, 6 ; voir aussi, I, 70, 9.

3. *Id*., I, 72, 2-3.

4. *Id*., I, 72, 5.

5. V. *supra*, p. 229 et, pour les droits civils qui appartenaient aux Libyphénitiens, p. 290.

6. Voir p. 04, n. 6 et 7.

7. Diodore, XIV, 77, 1 ; XX, 3, 3 ; 17, 1 ; 55, 4. Polybe, I, 72, 1-5 ; XIV, 9, 5.

l'art, ni le désir d'inspirer l'affection. Quand ils se sentaient les plus forts, ils étaient orgueilleux, insolents[1] ; leur cupidité ne reculait devant aucun excès. Aussi les Libyens se révoltèrent-ils plus d'une fois[2] et la cruauté avec laquelle ils furent châtiés accrut une haine transmise de génération en génération. Ils résistèrent mal ou se soumirent à Agathocle[3] à Régulus[4], à Scipion l'Africain[5] ; ils soutinrent de toutes leurs forces la rébellion des mercenaires[6].

Au delà du territoire punique, les Numides se groupaient en tribus, en États, dont les chefs sont qualifiés de princes, de rois δυνάσται, βασιλεῖς, *reguli, reges*[7]). Un certain nombre de ces chefs comptaient parmi les alliés de Carthage. Elle avait intérêt à se les attacher, surtout ceux qui vivaient dans le voisinage de sa province on des villes maritimes appartenant à son empire. C'était un gage de sécurité pour ses possessions. C'était aussi un moyen de se procurer des auxiliaires pour les guerres qu'elle avait à soutenir. Ces indigènes furent unis à la République par des liens plus ou moins étroits, selon leur puissance, selon la facilité et le désir plus ou moins grands qu'elle eut de leur imposer sa suprématie. Lors de la guerre d'Hannibal, le roi des Masæsyles, Syphax, loin de consentir au rôle de client, voulut être traité sur un pied d'égalité et crut même pouvoir s'ériger en arbitre entre les Carthaginois et les

1. Plutarque (*Praec. ger. reipubl.*, III, 6 : Moralia, Didot, II, p. 976) dit des Carthaginois : « gens sévères, moroses, soumis à leurs chefs, durs pour leurs sujets Tite-Live, XXVIII, 44, 4 (paroles qu'il prête à Scipion l'Africain) : « gravibus ac superbis dominis ».

2. Pour les révoltes qui éclatèrent au IVe siècle, voir t. I, p. 465-7. Cependant, lors de l'invasion d'Agathocle, en 310, le territoire punique était depuis longtemps en paix : Diodore, XX, 8, 4.

3. Diodore, XX, 17, 1. Justin, XXII, 6, 12.

4. Appien, *Lib.*, 3 : 200 villes se donnent à Régulus par haine des Carthaginois (ce qui n'est peut-être pas exact).

5. Polybe, XIV, 6, 3-4 (conf. Tite-Live, XXX, 7, 2) ; XIV, 9, 5. — Il convient de remarquer que, pendant la dernière guerre punique, beaucoup d'indigènes ne se détachèrent pas tout de suite de Carthage.

6. Polybe, I, 70, 9 ; 72, 4-6 ; 73, 3.

7. Nous reparlerons de ces titres.

Romains. Au contraire, ces Numides voisins du territoire runique furent tenus dans une véritable dépendance. Quand ils se détachaient de l'alliance, ils étaient regardés comme des rebelles[1]. On mentionne même des tributs exigés de quelques-uns d'entre eux[2]. En fait, sinon en droit, ils étaient presque tes sujets[3]. Pour être sûre de leur fidélité. Carthage établissait des garnisons dans leurs « villes » et leur réclamait des otages[4] on sait que, vers 247, Theveste en livra 3 000 à Hannon[5]). Leur condition ressemblait à celle des *foederati*, habitant en dehors des frontières militaires de l'Empire romain, mais roumis à son autorité[6], des *pacati qui Romanis finibus adhaerent* dont parle saint Augustin[7]. Leurs chefs avaient sans doute à se conformer aux ordres du gouverneur général de la province ; peut-être ceux qu'on n'était pas certain de dominer par la crainte recevaient-ils des subsides. Lorsque la République en avait besoin, ils mettaient à son service des contingents, — des cavaliers, du moins depuis le IIIe siècle, — dont des conventions levaient fixer le nombre. Ils les commandaient ou les faisaient commander par un de leurs proches parents[8]. Il est à croire que Carthage payait l'entretien de ces troupes, qu'elle leur tonnait même une solde[9]. Il faut cependant distinguer les auxiliaires, que fournissaient les alliés, des mercenaires étrangers, comme aussi des recrues de la province[10].

1. Diodore, XX, 38, 1 ; XXV, 10, 3.

2. *Id*. XX, 10. 3 (vers 230).

3. Dans le traité d'Hannibal et de Philippe, la mention de tribus sujettes (voir supra, p. 300, n. 5) peut s'appliquer à des Numides : conf. Meltzer, II, p. 90.

4. Appien, *Lib*., 54 (époque de la seconde guerre punique).

5. Voir p. 101.

6. Mommsen, *Gesammelte Schriften*, VI, p. 225-230.

7. *Lettre* CXCIX. 12, 46.

8. Voir *infra*, p. 361, 362-3, 392.

9. Voir p. 354, n. 11. Nous n'avons aucune indication précise à ce sujet. Il est évident que, lorsque Carthage soutint la guerre contre les Romains de concert avec Syphax, qui n'était nullement son vassal, elle ne prit pas à sa solde les troupes de ce roi.

10. Conf. p. 352-3.

Le dévouement de ces Numides était assez précaire. Quand Carthage subissait quelque crise, ils se joignaient volontiers à ses ennemis[1], se jetaient sur son territoire et le pillaient[2]. Selon les circonstances et les forces dont elle disposait, elle se vengeait d'eux par des razzias, et même par des massacres[3], ou bien elle acceptait des offres de réconciliation, de soumission qui, sitôt que le vent tournait, ne se faisaient pas attendre[4].

Il y avait, dans la région des Emporia syrtiques, des tribus dont la condition paraît avoir été à peu près la même. C'est probablement à elles que se rapporte un passage de Diodore; mentionnant des contingents fournis, à la fin du Ve siècle, par « quelques-uns de ceux qui habitaient les pays situés du côté de Cyrène[5] ». Plus tard, il est vrai, l'on dit de ces indigènes qu'ils étaient peu propres à la guerre[6] : Carthage avait-elle renoncé à leur demander des troupes[7] ? Elle levait peut-être sur eux des impôts en nature, analogues aux tributs exigés des cultivateurs libyens[8].

---

1. Diodore, XX, 17, 1 ; 38, 1 ; 55, 3 : des Numides font alliance avec Agathocle ; d'autres attendent les événements. Polybe, I, 65, 3 ; 77, 3 et 6-7 ; Appien, Sic., II, 3 : Numides alliés aux mercenaires révoltés.

2. Polybe, I, 31, 2 (pendant la première guerre punique).

3. Orose, IV, 9, 9. Appien, *Hann*., 2. Diodore, XXV, 10, 3 ; XXVI, 23.

4. Diodore, XX, 18, 3 ; 38, 2 ; 59, 4 ; 61, 2 ; 68, 1.

5. XIII, 80, 3.

6. Tite-Live, XXIX, 25, 12 : « inbelles... barbari sunt ».

7. En 219-8, Hannibal recruta des cavaliers chez les Μαχχοῖοι (Polybe. III, 33, 15, d'après Hannibal lui-même), Numides qu'il n'y a aucune raison d'identifier avec les Μάχαι, indigènes voisins de Leptis la Grande (conf. Meltzer, I, p. 445 ; Tissot, *Géographie*, I, p. 438, n. 3). Les indications de Silius Italicus (III, 274 et suiv., 320 et suiv.) sur des peuplades des Syrtes qui auraient fourni des soldats Hannibal n'ont aucune valeur historique.

8. Ce pays rapportait à Carthage de gros revenus (Polybe, XXXI, 21, 1, B.-W. ; *alias* XXXII, 2), qu'elle ne tirait sans doute pas exclusivement des villes maritimes. Elle en recevait des céréales (Polybe, I, 82, 6). Il n'est pas invraisemblable qu'elle les ait exigées des cultivateurs, comme parts de fruits.

## III

A la fin du Ve siècle, Carthage avait conquis en Sicile les cités grecques d'Himère, sur la côte septentrionale, de Sélinonte, d'Agrigente, de Géla et de Camarine, sur la côte méridionale. Elle ne garda que pendant peu d'années les trois dernières de ces villes. Un traité, conclu avec Denys l'Ancien vers 376 et renouvelé en 367, 338, 313 et 306, lui garantit la possession de l'Ouest de l'île, jusqu'au fleuve Himéras[1], au Nord, et au fleuve Halycos, au Sud[2]. En outre, Héracléa Minoa, située à l'Est de l'embouchure de l'Halycos, lui appartint pendant presque tout le IVe siècle[3]. Telle fut la province punique, appelée dans les textes grecs ἡ τῶν Καρχηδονίων ἐπιχράτεια[4]. Elle comprenait des colonies phéniciennes et carthaginoises, des territoires qu'occupaient des peuples indigènes, ou du moins établis en Sicile avant l'arrivée des Phéniciens, les Sicanes et les Élymes, enfin deux villes fondées par les Grecs, Sélinonte et Héracléa Minoa.

On n'a pas de raisons d'admettre que Carthage soit intervenue dans l'administration des Élymes et des Sicanes. Quand, vers 404, des mercenaires campaniens massacrèrent les Élymes d'Entelle et s'installèrent à leur place[5], elle admit cette substitution et se contenta de demander aux nouveaux venus de se montrer aussi fidèles envers elle que les anciens habitants[6].

---

1. A l'Est de Thermai.

2. Voir t. III, ch. I.

3. Peut-être depuis 367 : Meltzer, II, p. 100. A la fin de ce siècle, Héracléa s'affranchit de la domination punique. puis tomba au pouvoir d'Agathocle : Diodore, XX, 56, 3. Elle fut ensuite réoccupée par les Carthaginois.

4. Diodore, XIII, 81, 3 ; 109, 2 ; XIV, 8, 5 ; 41, 1 et 3 ; 54, 2 ; XV, 73, 1 ; XVI, 69, 5 ; 73, 1 ; 78, 1. Platon, *Lettre* VII, p. 349, c. Plutarque, *Dion*, 25 ; *Timoléon*, 24, 25 et 30. Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, 113.

5. Diodore, XIV, 9, 9. Voir infra, p. 385.

6. Éphore (fragment 124, dans *Fragm. hist. graec*., édit. Müller, I, p. 269) qualifie ces Campaniens d'Entelle de σύμμαχοι Καρχηδονίων. Ils battirent monnaie : Holm, Geschichte Siciliens, III, p. 667 ; Head, *Historia numorum*, 2° édit., p. 137.

Une autre ville des Elymes, Éryx, qui ressentit assez fortement l'influence de la civilisation phénicienne, eut des magistrats municipaux appelés sufètes[1] et conserva le droit de frapper des monnaies d'argent, sur lesquelles des légendes phéniciennes remplacèrent les légendes grecques et élyméennes du monnayage antérieur[2]. Quant aux Grecs qui devinrent sujets de Carthage, ils gardèrent leurs lois et probablement aussi leurs institutions municipales[3].

Plusieurs textes mentionnent les tributs imposés à ces Grecs, auxquels leurs terres de culture furent laissées[4]. Les Élymes et les Sicanes durent être également astreints à des redevances. C'étaient des parts de récolte : quand, plus tard, les Romains levèrent des dîmes dans l'île, ils ne firent que se conformer à une règle établie avant eux[5]. Les indigènes fournissaient des contingents en cas de guerre[6].

La province punique était exposée à des attaques subites des Grecs de la Sicile orientale et l'on pouvait y craindre des tentatives de révolte. Même en temps de paix, il convenait de

1. *C. I S.*, 1, 135, 1. 6.

2. Holm, *l. c.*, p. 642 : Head, *l. c.*. p. 139. — Le monnayage d'une autre ville des Elymes. Ségeste, cessa lorsqu'elle se donna à Carthage, vers 410 : Head, p. 164.

3. Diodore, XIV, 65, 2 (discours d'un Grec, en 396) : φόρον ὡρισμένονε λαβοντες (les Carthaginois), οὐχ 'άν ἡμάς ἐχώλυσαν τοῖς πατρίοις νόμοις διοιχεῖν τήν πόλιν.

4. Diodore, XIII, 59, 3 (en 409) ; XIII, 114, 1 (traité de 405) ; voir aussi le passage cité à la note précédente.

5. Cicéron, *Verrines*, Act II, l. III. 6, 13 : « praeterea omnis ager Sicliae civitatum decumanus est, Itemque ante imperium populi Romani ipsorum Siculorum voluntate et institutis fuit ». De ce texte, ou peut conclure qu'avant les Romains, des dîmes étaient levées, non seulement dans le royaume de Syracuse, mais aussi sur le territoire punique : conf. Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, III, p. 729. n. 2 ; Holm, l. c., III, p. 82-83 (parmi les cités soumises à la dîme, nous connaissons Thermæ, Solus, Ietæ, Entella, qui avaient appartenu aux Carthaginois : Carcopino, *Mélanges de l'École de Rome*, XXV, 1905, p. 16 et 17). — Dans des circonstances exceptionnelles, les tributs exigés à l'époque romaine étaient de deux dixièmes : voir les textes dans Mommsen, l. c., p. 1118, n. 1. Nous avons dit (p. 303) qu'en Afrique, pendant la première guerre contre Rome, les cultivateurs avaient de verser beaucoup plus, la moitié de leur récolte, et certainement sans aucune indemnité, tandis qu'en Sicile, l'État romain payait le second dixième.

6. Diodore, XIV, 54, 6 (en 396) ; XIX, 106, 5 (en 311). Les Sicules et les Sicanes qui combattirent avec les Carthaginois en 409 (Diodore, XIII, 59, 6) étaient des alliés, non des sujets.

maintenir çà et là des garnisons[1]. Il y avait, en l'année 357, un gouverneur militaire à Héracléa Minoa[2]. Peut-être ces troupes d'occupation étaient-elles toutes placées sous les ordres d'un chef unique. A la fin du IVe siècle, un général, Amilcar, commanda en Sicile pendant plusieurs années[3], sans avoir reçu mission de diriger une guerre.

En 398, les Grecs de la province se soulevèrent à l'appel de Denys, tyran de Syracuse[4] : ils n'avaient pas oublié les cruautés commises peu de temps auparavant par les Carthaginois, lorsque ces derniers s'étaient emparés de leurs villes. Ceux qui retombèrent par la suite sous le joug punique semblent l'avoir subi avec assez de résignation[5]. A défaut d'indépendance, ils eurent la tranquillité qui manquait à tant de républiques grecques. Carthage respecta leur langue, leurs institutions, leurs coutumes. D'une manière générale, sa domination fut moins dure en Sicile qu'ailleurs[6] : elle savait que ses sujets, si elle les avait trop opprimés, n'auraient pas eu à chercher bien loin des libérateurs[7]. Nous voyons, par les traités conclus avec home vers 500 et en 348, qu'elle ne se réserva pas le monopole du commerce dans la partie de l'île qui lui appartenait[8]. Sans lui être très attachés, — il y eut des défections lors des guerres contre Syracuse, Pyrrhus et les Romains[9], — les Siciliens acceptèrent le sort qu'elle leur fit[10].

---

1. Diodore, XIII, 62, 6 (en 409) ; XIV, 8, 5 (en 404) ; voir aussi XIX, 106, 5 (en 311).

2. Diodore, XVI, 9, 4. Plutarque, *Dion*, 25.

3. Depuis 318, au plus lard, jusqu'en 313 : voir t. III, ch. I, § 3.

4. Diodore, XIV, 46, 3 ; 47, 5.

5. Cependant les Sélinontiens se donnèrent à Denys quand il envahit la province carthaginoise, en 368, et, plus tard, à Pyrrhus : Diodore, XV, 73, 2 ; XXII, 10, 2.

6. Conf. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Alexandre, III, p. 3l ; Meltzer, I, 270 ; II, p. 99.

7. Conf. Diodore, XIV, 90, 3.

8. Polybe, III, 22, 10 ; 21, 12.

9. Voir Diodore, XIV, 48, 1 et 4 : 54, 2 : XV, 15, 1 ; XVI, 67, 3 ; 73, 2 : XIX, 102, 8 ; XX, 71, 1 ; XXII, 10, 2 et 4 ; .XXIII, 5, 1 ; 18, 5 ; Polybe, I, 16, 3 ; Zonaras, VIII, 9, p. 383, a.

10. Ségeste opposa même une courageuse résistance à Denys, au début du IVe siècle : Diodore, XIV, 48, 5 ; 53, 5 ; 54, 2 ; 55, 4.

En Sardaigne, les habitants des régions montagneuses restèrent indépendants[1], mais Carthage s'annexa les plaines du Sud et de l'Ouest. Des indigènes, probablement aussi des Africains, transplantés par elle[2], cultivaient ces terres fertiles. Nous ignorons comment ils étaient administrés. L'État prélevait sans doute une part de leurs récoltes : les blés qu'on exportait de Sardaigne pour approvisionner la ville de Carthage, ou pour nourrir des armées en campagne[3] ne devaient pas tous être achetés. On peut croire que, comme en Sicile, la quotité exigée était, en temps ordinaire, le dixième des produits[4], Peut-être ces sujets furent-ils astreints aux mêmes obligations militaires que les Libyens ; il faut dire que nous n'en avons aucune preuve[5]. Carthage ne traita pas les Sardes avec autant de ménagements que les Siciliens. Elle écarta de l'île les commerçants étrangers, du moins à partir du IVe siècle[6]. Elle y interdit les cultures arbustives, — si une indication empruntée probablement à l'historien Timée est exacte[7], — soit parce qu'elle craignait une diminution des récoltes de céréales dont elle avait besoin, soit parce qu'elle voulait réserver les profits de l'arboriculture aux propriétaires des domaines africains[8].

Les troupes qu'elle entretenait en Sardaigne empêchaient les incursions des montagnards[9] et faisaient en même temps la police du territoire punique. Au IIIe siècle, elles étaient

1. Voir t. 1, p. 428.
2. *Ibid*., n. 1 et 2.
3. *Ibid*., n. 4.
4. Le tribut que les Romains levaient sur les Sardes, un demi-siècle environ après la conquête de Elle, était du dixième des fruits, des deux dixièmes dans des circonstances exceptionnelles : Tite-Live, XXXVI, 2, 13 ; XXXVII, 2, 12 ; 50, 10 ; XLII, 31. Nous avons vu (p. 310, n. 5) que la dîme existait avant eux en Sicile. Il en était probablement de mêmeen Sardaigne : conf. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 348, n. 3.
5. Voir p. 376.
6. T. I, p. 429.
7. Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult*., 100.
8. Meltzer, II, p. 96-97.
9. Voir t. I, p. 429.

commandées par un boétharque[1], chef militaire que nous avons déjà rencontré dans la province de Libye[2]. On mentionne une révolte vers 376[3] ; il est possible qu'il y en ait eu d'autres.

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les Barcides soumirent une bonne partie des Espagnols[4]. Rien n'indique qu'ils aient cherché à les administrer. Ils laissèrent aux tribus, aux peuplades leurs princes, leurs rois (appelés dans les textes δυνάσται[5], βασιλεΐς[6], principes[7], *duces*[8], *reguli*[9]), qu'ils s'attachèrent de diverses manières. Asdrubal et Hannibal épousèrent des filles d'indigènes[10]. Les chefs durent livrer leurs plus proches parents, qui répondirent de leur fidélité[11] : lorsque Scipion prit Carthagène, en 209, il y trouva plus de trois cents otages[12.] Ces chefs connaissaient d'ailleurs la force des armées puniques et les talents militaires des Barcides ; ils savaient avec quelle sévérité les résistances, les défections étaient punies.

On leur demandait des soldats et de l'argent. Des Carthaginois, vraisemblablement des officiers, prenaient part aux levées de troupes. Il ne s'agissait pas d'engagements volontaires, comme dans les pays indépendants où la République enrôlait des mercenaires[13], ni de contingents fournis par des alliés,

1. Polybe, 1, 79, 2,

2. P. 302.

3. T. I, p. 428-9.

4. Voir t. III, ch. III, § 6.

5. Polybe, II, 36, 2 ; X, 34, 2 ; 35, 6. Appien, *Iber*., 37. Dion Cassius, fragment 56, 46, édit. Melber.

6. Polype, X, 18, 7. Diodore, XXV, 12. Polybe (III, 76, 7) se sert aussi du terme τύραννος.

7. Tite-Live, XXI, 2, 5 ; XXIX, 3, 2.

8. *Id*., XXIII, 26, 6 ; XXVII, 17, 1.

9. *Id*. XXI, 2, 5 ; XXII, 21, 3 ; XXVI, 49, 11 ; XXVIII, 15, 14 ; etc.

10. Pour Asdrubal, voir Diodore, XXV, 12. Pour Hannibal. Tite-Live, XXIV, 41, 7 ; Silius Italicus, III, 98 et suiv.

11. Polybe, III, 98-99 ; Tite-Live, XXII, 22 (en 217, à Sagonte). Polybe, IX, 11, 4 ; X, 18, 3-15 ; 34, 2 ; 35, 6 ; 38, 2-4 ; Tite-Live, XXVI, 49 ; XXVII, 17, 1-2 (en 209, 9 Carthagène).

12. Polybe, X, 18, 3. Tite-Live, XXVI, 49, 1 (il en indique même 3 724, d'après une autre source, qui n'est pas digne de foi).

13. Dans l'armée d'Asdrubal, fils d'Amilcar, en 216, Tite-Live (XXIII, 29. 4) distingue les *Hispani des mercennariorum auxilia* (comme le note Meltzer, II, p.503).

auxquels elle se serait contentée d'indiquer le nombre d'hommes qu'elle désirait, sans s'occuper des moyens employés pour les réunir. Elle procédait à une véritable conscription, de même que sur son territoire africain. Tite-Live dit qu'en 219, deux peuples, les Orétains et les Carpétains, fort émus de la rigueur avec laquelle les levées étaient faites, saisirent les recruteurs et furent tout près de se révolter[1]. Quant à l'argent, c'étaient sans doute des impôts réguliers, dont le taux était fixé d'avance pour chaque tribu et que les chefs, responsables des sommes exigées, avaient à recueillir[2] ; c'étaient aussi des versements extraordinaires, que les généraux réclamaient selon leur bon plaisir[3]. Ces charges militaires et financières pesaient très lourdement sur les indigènes, auxquels, par surcroît, l'orgueil et la dureté des Carthaginois étaient insupportables[4].

On voit que, si Carthage posséda un empire, composé de colonies maritimes éparses et de quelques provinces occupées par des sujets, elle ne l'organisa point. Elle resta une étrangère pour des populations qui différaient beaucoup d'elle, qui ne l'aimaient pas et dont elle ne chercha à se faire aimer. Elle aurait duré plus longtemps si elle avait créé dans l'Afrique du Nord une nation punique, avec les hommes que cette contrée pouvait lui fournir, avec la civilisation qu'elle leur aurait, offerte ou imposée. Tâche que la structure du pays eût rendue difficile à une cité reléguée dans l'un des angles du long quadrilatère formé par la Berbérie ; tâche qu'elle ne s'efforça pas d'accomplir ! Du centre de l'Italie, les Romains étendirent leur

1. XXI, 11, 13 : « dilectus acerbitate consternati retentis conquisitoribus metum defectionis cum praebuissent ». Voir aussi Tite-Live, XXIV, 42, 6 (« Magone ad conquisitionem militum... misso ») ; XXVIII, 12, 13 (dilectibus... habitis »).

2. Les preuves manquent.

3. Tite-Live, XXIII, 28, 5 : en 216, Asdrubal, qui s'apprête à passer en Italie, « pecunias imperat populis omnibus suae dicionis ». Polybe, IX, 11, 3 ; X. 35, 6 : grosses sommes d'argent exigées de deux princes indigènes par Asdrubal, fils de Giscon. Voir aussi Polybe, III, 13, 7.

4. Polybe, III, 99, 7 ; X, 6, 3.4 ; 7, 3 ; 35, 8 ; 36, 3 ; conf. Tite-Live, XXII, 22, 19 ; XXVII 17, 12.

domination sur des peuples qui avaient avec eux de grandes affinités ; ils se donnèrent pour points d'appui de nombreuses colonies militaires; ils laissèrent aux vaincus l'espoir de devenir tôt ou tard leurs égaux. Maitres de la péninsule, ils furent assez forts pour résister à l'assaut d'Hannibal, puis pour soumettre le monde méditerranéen. Le territoire que Carthage s'annexa dans la Tunisie actuelle fut trop restreint ; elle n'y fonda pas de colonies qui eussent affermi sa conquête et répandu ses mœurs; elle asservit les indigènes, au lieu de les rapprocher d'elle. Elle ne sut pas se procurer sur la terre africaine les moyens d'action nécessaires pour jouer le rôle auquel elle prétendit en Occident, pour soutenir les luttes dans lesquelles ses ambitions l'engagèrent.

## IV

Des indications qui précèdent, nous pouvons conclure que Carthage ne s'imposait pas de grands frais pour l'administration de son empire. Dans la capitale même, les magistrats ne semblent pas avoir été payés[1] et les salaires des fonctionnaires subalternes ne constituaient qu'une charge légère. Les dépenses courantes les plus élevées étaient peut-être celles que réclamait le culte[2]. Des dépenses extraordinaires se répartirent sur plusieurs siècles : installation des ports intérieurs et de leurs annexes, construction des remparts et d'un certain nombre d'édifices officiels, en particulier de temples somptueux[3]. De

1. Nous n'avons cependant la preuve de la gratuité des fonctions publiques que pour les pentarchies : conf. p. 236, n. 1.

2. Pour les offrandes au dieu Melqart de Tyr, qui étaient à l'origine des dîmes payées par la colonie de Carthage à sa métropole, voir t. I, p. 395-6.

3. Notons une dépense de 120 talents pour l'achat d'un voile, admirablement travaillé, que Denys l'Ancien avait enlevé du sanctuaire de Junon Lacinienne (près de Crotone), et qui fut sans doute placé par les Carthaginois dans un de leurs temples : voir Pseudo-Aristote, *De mirab. auscult.*, 96 (probablement d'après Timée) : conf. Athénée, XII, 58, p. 541, b.

grosses sommes durent être consacrées à la fondation de colonies sur la Méditerranée et sur l'Océan. Mais c'étaient les armées de terre et de mer qui coûtaient le plus. L'emploi de mercenaires accroissait les frais des guerres. Aux IVe-IIIe siècles, l'entretien d'un corps de 10 000 hommes et d'une flotte de 50 galères absorbait à peu près un million de notre monnaie par mois[1], sans parler des dépenses pour l'armement des troupes, l'achat des chevaux, le matériel de siège, la construction de nouveaux navires, etc. Quand ces guerres étaient malheureuses, elles se terminaient pour Carthage par le paiement d'indemnités plus ou moins fortes. En 480, après la défaite d'Himère, elle versa 2000 talents d'argent aux Grecs de Sicile[2]. Himilcon, vaincu devant Syracuse en 396, obtint de Denys l'Ancien la permission de s'enfuir, moyennant 300 talents, qu'il avait dans son camp[3]. En 307, les Grecs qu'Agathocle avaient laissés en Afrique reçurent 300 talents pour déposer les armes[4] et, l'année suivante, Agathocle en demanda autant pour consentir à la paix[5]. A la fin de la première guerre punique, en 241, Rome exigea immédiatement 1 000 talents euboïques d'argent[6] et 2 200 autres payables en dix ans[7] ; en 237, cette somme fut accrue de 1 200 talents[8] et le délai pour le paiement fixé

1. Conf. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 322-3.

2. Diodore, XI, 26, 2.

3. *Id*., XIV, 75, 1 et 4.

4. *Id*., XX, 69, 3.

5. *Id*., XX, 79, 5 (150 seulement, selon Timée: pour l'explication de. cette contradiction, qui n'est peut-être qu'apparente, voir t. III, ch. I, § 8, *in fine*). Le traité indiquait des talents d'argent, mais la somme fut payée en or.

6. Les talents euboïques, ou attiques, qu'Antiochus, roi de Syrie, dut payer aux Romains avaient un poids équivalant à 80 livres romaines (Polybe, XXI, 43, 49, édit. Büttner-Wobst; *alias* XXII, 6 ; conf. Tite-Live, XXXVIII, 38, 13) : par conséquent à 26 kil. 196. Nous ignorons si cette équivalence fut également établie dans les traités conclus par Rome avec Carthage, ou si les talents euboïques qui y sont mentionnés avaient un poids un peu moindre (25 kil, 92). Pour le traité de 201, Pline l'Ancien (XXXIII, 51) mentionne une indemnité de 800 000 livres. ; Polybe parle de 13 000 talents euboïques; mais il n'est pas sûr que ces deux chiffres aient été indiqués dans le traité.

7. Polybe, I, 63, 3 (conf. I, 62, 9) ; III, 27, 5.

8. *Id*., 1, 88 12 ; III, 1.0, 3 ; 27, 8.

à vingt ans (à partir de 241[1]). Une des clauses du traité qui mit lin à la seconde guerre punique, en 201, obligea les Carthaginois à verser 10 000 talents euboïques en cinquante ans, par termes égaux[2]. Vaincus par Masinissa en 150, ils cherchèrent à obtenir la paix en offrant 1 000 talents d'argent, dont 200 devaient être aussitôt remis[3] ; puis, leur situation étant devenue tout à fait critique, ils s'engagèrent à en payer 5 000 en cinquante ans[4].

Pour faire face à ses dépenses, Carthage levait des impôts sur ses sujets et très probablement aussi sur les colonies phéniciennes et puniques. Nous avons dit qu'en Libye, en Sicile, en Sardaigne, les cultivateurs versaient une part de leur récolte[5]. Ces impôts étaient augmentés et devenaient même très lourds quand la République avait de grands besoins[6].

Selon Tite-Live (qui copie sans doute Polybe), la détresse financière était telle en 196 avant J.-C. qu'il paraissait nécessaire de soumettre les particuliers à une forte contribution ; les mesures prises par Hannibal, alors sufète, écartèrent cependant cette menace[7]. Il semble donc que les citoyens aient été exempts d'impôts en temps ordinaire[8], mais non pas lorsque l'État désespérait de trouver de l'argent ailleurs. Il avait fait appel à leur bourse quelques années auparavant, en 201, lorsqu'il avait dû payer, après la conclusion de la paix, le premier terme de l'indemnité exigée par les Romains[9]. Peut-être des charges spéciales incombaient-elles aux riches : par exemple, quand une

1. Tite-Live, XXI, 40, 5.
2. Polybe, XV, 18, 7 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 5. Appien, *Lib*., 54 et 59,
3. Appien, *Lib*., 72.
4. *Ibid*., 73.
5. P. 303, 310, 312.
6. P. 303.
7. XXXIII, 46, 9 : « tributum grave privatis inminere videbatur » ; XXXIII, 47, 2 : « tributo privatis remisso satis locupletem rem publicain fore... pronuntiavit ». Voir *supra*, p. 276-7.
8. Un passage de Polybe (I, 71, 1) est pourtant trop vague pour prouver qu'il en ail été ainsi vers le milieu du IIIe siècle (comme le veulent Meltzer, II, p 504, et E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, III, p. 685).
9. Tite-Live, XXX, 44, 4-11 (§ 11 : « tributum ex privato conferendunn est »).

guerre éclatait, la construction et l'armement de galères[1]. Ce n'est là du reste qu'une hypothèse et l'on peut croire, d'autre part, que l'aristocratie dirigeante ne se résignait pas volontiers à de grands sacrifices[2].

Des droits de douane, qu'un passage de Tite-Live mentionne vaguement[3], étaient perçus, dans les villes maritimes et dans d'autres lieux, sur les marchandises importées et exportées. Nous ignorons si l'État s'était attribué des monopoles; si, en Afrique et en Sardaigne, il exploitait des mines, ou imposait des redevances aux exploitants[4]. Mais il est certain qu'en Espagne, il se réserva une partie des riches mines d'argent situées dans les pays conquis par les Barcides[5] et qu'il y puisa d'abondantes ressources pour l'entretien de ses armées[6]. Les mines voisines de Carthagène devaient appartenir au peuple carthaginois avant de devenir la propriété du peuple romain, auquel, dit Polybe[7], elles rapportaient quotidiennement 25 000 drachmes. Celle qu'on appelait Bæbelo[8] fournissait à Hannibal 300 livres pesant par jour[9].

---

1. On ne sait si des indemnités étaient allouées aux propriétaires des navires réquisitionnés pour les transports (voir p. 438).

2. Un fragment d'inscription (*C. I. S.*, I, 171; Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 38-40, pl. VI, fig. 5) indique des sommes très élevées (deux mentions de cent talents d'argent), versées par des Carthaginois, on ignore pour quel motif.

3. XXXIII, 47, 1 : « Hannibal, postquam vectigalia quanta terrestria maritimaque essent... animadvertit ».

4. Nous n'avons pas de renseignements sur les mines africaines à l'époque punique. Pour des mines de cuivre, situées peut-être dans le voisinage de Ténès, sur la côte algérienne, voir p.163 ; étaient-ce des Carthaginois qui les exploitaient ?

5. D'autres mines continuèrent à être exploitées par les indigènes : Tite-Live, XXVIII, 3, 3.

6. Conf. Diodore, V, 38, 2 (il croit que l'exploitation des mines d'Espagne par les Carthaginois commença avant l'époque des Barcides).

7. XXXIV, 9. 9 (cité par Strabon, III, 2, 10).

8. Du nom de celui qui l'avait découverte, affirme Pline. On ignore où elle était située. Les mines voisines de Carthagène auraient été découvertes par un nommé Alétès (Polybe, X, 10, 11). Il y a là une raison, d'ailleurs faible, de supposer que la mine de Bæbelo se trouvait ailleurs. A l'époque d'Hannibal, en exploitait des mines importantes dans la Sierra Morena, eau loin de Castille (Polybe, X, 38, 7).

9. Pline l'Ancien, XXXIII, 97 : 98 kil, 235, par conséquent plus de 35 800 kilogrammes par an.

Un autre chiffre précis concerne les revenus que Carthage aurait tirés vers le début du second siècle, de Leptis la Grande, entre les deux Syrtes : ils auraient monté à. un talent par jour[1]. La somme, nous l'avons déjà fait remarquer[2], est beaucoup trop considérable pour une seule ville, même s'il s'agit d'un talent de valeur moindre que le talent euboïque[3]. Il ne paraît cependant pas nécessaire de rejeter entièrement l'indication que donne Tite-Live[4]. On peut, en effet, se demander si Leptis n'était pas, pour l'administration financière, le chef-lieu d'une vaste région, s'étendant tout autour de la petite Syrte et entre les deux Syrtes, comprenant aussi les ports que Carthage possédait sur la grande Syrte, jusqu'aux Autels de Philène, où sa domination prenait fin[5]. Le talent quotidien représenterait l'ensemble des revenus de cette région, qui auraient été centralisés à Leptis[6]. Outre les impôts directs, levés en nature dans les campagnes, en argent dans les villes, les douanes pouvaient être d'un bon rapport sur des côtes que fréquentaient sans doute des navires marchands trafiquant avec les Grecs de la Cyrénaïque, et où aboutissaient des routes commerciales reliant l'intérieur de l'Afrique à la Méditerranée.

Aux ressources ordinaires venaient s'ajouter les sommes que le Trésor recueillait à la suite de condamnations, ainsi que les profits des guerres. Plus d'un général incapable ou malheureux fut frappé d'une forte amende[7] : pendant la première

1. Tite-Live, XXXIV, 62, 3 (V. *supra*, p. 123, n. 6). La mention de talenta semble indiquer une source écrite en grec, mais il est douteux que cette source ait été Polybe : voir t. III, ch. VII, § 3.

2. P. 296.

3. E. Meyer, *Geschichte*, III, p. 684.

4. Comme le fait M. Kahrstedt, p. 134-5.

5. Conf. p. 128. n. 6.

6. Polybe (XXXI, 21, 1, B.-W. ; alias XXXII, 2) parle de l'abondance des revenus que le pays des Emporia syrtiques rapportait à Carthage. Pour une somme de 500 talents qu'elle paya à Masinissa et qui représentait des impôts perçus par elle sur des villes de cette région pendant un certain nombre d'années, voir p. 296, n. 3.

7. Diodore, XX, 10, 3. Le même, XIX, 72, 2 (Amilcar condamné à une amende en 313, pour avoir conclu en Sicile un traité désavantageux).

guerre punique, l'un d'eux, Hannon, eut à payer 6 000 pièces d'or[1]. Des arrêts de mort ou d'exil étaient accompagnés de confiscations[2] ; l'État s'appropria ainsi de grosses fortunes, entre autres celle d'Hannibal[3]. Une part du butin que les Barcides firent en Espagne fut envoyée par eux à Carthage et versée dans les caisses publiques[4]. Mentionnons encore une indemnité de guerre que Denys l'Ancien dut payer vers 376 et qui s'éleva à 1 000 talents[5], et une lourde peine pécuniaire infligée, au milieu du IIIe siècle, à des indigènes africains qui avaient pris les armes[6].

Il est à croire que Carthage, désireuse de s'épargner les soucis d'une administration compliquée, fit usage du double système de la ferme et de l'entreprise pour la levée des impôts et l'exécution des travaux publics. La noblesse ne dut pas négliger cette source d'importants bénéfices. Fermiers et adjudicataires s'entendaient sans doute avec les magistrats au détriment de l'État et des contribuables. Le Trésor était ainsi frustré d'une bonne partie des recettes et subissait de fortes majorations pour les dépenses. On a vu[7] que, lors de son sufétat, Hannibal restaura les finances, en mettant un terme à des pratiques coupables.

Malgré ces abus, qui dataient certainement de loin, les ressources de Carthage étaient grandes et il est probable qu'en temps de paix, elle se constituait des réserves[8]. Elle put ainsi, à la fin du VIe siècle et au début du Ve, sous l'hégémonie des Magonides, entreprendre une série de guerres qui eurent, pour

1. Diodore, XXIII, 9, 2.
2. Polyen, V, 11 Tite-Live, XXXI, 19, 1.
3. Cornelius Népos, *Hannibal*, VII, 7.
4. Appien, *Iber*., 5 (voir aussi 8) ; *Hann*., 2.
5. Diodore, XV, 17, 5.
6. Orose, IV, 9, 9 : la somme aurait été de 1 000 talents d'argent; nous doutons fort qu'une amende aussi élevée ait pu être payée par des indigènes.
7. P. 276-7.
8. Qui devaient être cependant fort modestes en comparaison des trésors des rois de Perse.

la plupart, des résultats favorables ; puis, après un long repos, recommencer vigoureusement la lutte en Sicile, à partir de l'année 409. Les nombreux bijoux découverts dans les cimetières du VIe siècle prouvent qu'alors les métaux précieux abondaient dans la capitale africaine. Thucydide faisait dire à un Syracusain, en 415[1] : « Les Carthaginois sont très bien pourvus d'or et d'argent, nécessaires à la guerre comme à toute autre chose ». Une partie de cet or, recueillie vraisemblablement dans l'Afrique centrale, leur était apportée par des vaisseaux qui s'avançaient le long des côtes de l'Océan[2], peut-être aussi par des caravanes qui traversaient le Sahara. Quant à l'argent, ils devaient se le procurer surtout par leur commerce avec les Espagnols.

Cependant, au cours des guerres qu'ils soutinrent durant le IVe siècle contre les Grecs de Sicile, ils donnèrent plus d'une fois des signes de lassitude. Ces guerres coûtaient cher; lorsqu'elles se prolongeaient, elles absorbaient les réserves, et l'or et l'argent ne rentraient pas dans les caisses de l'État en assez grande quantité pour payer les dépenses[3]. A cette époque et au siècle suivant, Carthage traversa de graves crises financières, qui paraissent avoir été causées moins par l'épuisement de ses ressources que par l'insuffisance des valeurs d'échange dont elle disposait.

Ce fut évidemment la pénurie des métaux précieux qui amena la création d'une monnaie conventionnelle. Nous lisons dans l'Éryxias, dialogue faussement attribué à Platon et composé au IVe ou plutôt au IIIe siècle[4] : « Les Carthaginois se

1. VI, 34, 2.

2. Hérodote, IV, 196. Conf. t. I, p. 514-5.

3. Les impôts, étaient, en bonne partie, payés par les contribuables en nature. S'ils étaient affermés, comme cela est probable, les fermiers étaient sans doute tenus de s'acquitter envers l'État en espèces, à moins qu'il ne fallût pourvoir à l'approvisionnement d'armées qui faisaient campagne. Mais ces fermiers trouvaient-ils toujours facilement l'argent nécessaire ?

4. Chap. XVII (p. 399, e — 400, a) ; traduction de G. Perrot, *Histoire de l'art*, III,

servent d'une monnaie dont voici la nature. Dans un petit morceau de cuir, ils enveloppent quelque chose qui est de la grosseur d'un statère, mais ce qu'est la chose enveloppée, voilà ce que savent seulement ceux qui sont employés à cette fabrication. On appose un sceau sur la pièce de cuir et cela circule, comme de la monnaie[1]. Celui qui possède le plus grand nombre de ces objets est regardé comme ayant le plus d'argent et comme étant le plus riche ; mais, quelle que fût la quantité qu'en posséderait un homme chez nous, il ne serait pas plus riche que s'il avait autant de cailloux. » L'objet enfermé dans cette sorte d'étui était sans doute en une matière de peu de prix : quelque alliage métallique dont la composition restait secrète, afin d'empêcher les contrefaçons[2]. Le sceau apposé donnait cours légal aux sachets, sortes de billets de banque, et indiquait probablement aussi la valeur qui leur était attribuée.

Mais cette monnaie fiduciaire ne pouvait être employée que dans Carthage et les villes ou pays soumis à sa domination. Il fallait de l'argent véritable aux mercenaires, aux étrangers auxquels la République avait des paiements à faire. Lors de la première guerre contre Rome, elle en manqua tellement qu'elle pria, du reste sans succès, le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe de lui prêter 2 000 talents[3]. A la fin de cette guerre, il lui fut impossible de verser immédiatement à ses mercenaires l'arriéré de leur solde : ce qui causa une terrible révolte.

Les conquêtes d'Amilcar Barca et de ses successeurs dans la péninsule ibérique et l'exploitation très active des mines

---

p. 901-2. — Conf. Aillius Aristide, *Disc*. XLYI,, édit. Dindorf, t. II, p. 195; une scolie à cet auteur (*ibid*., III, p. 505) donne une explication inexacte, adopté par F. Lenormant, *La Monnaie dans l'antiquité*, I, p. 220-1.

1. εἶτα χατεσφραγισμένω τούτω νομίζουσι.

2. Heeren, *De la politique et du commerce*, etc., trad. française, IV, p. 165.

3. Appien, *Sic*., I.

d'argent de cette contrée procurèrent aux Carthaginois beaucoup de numéraire. Ils purent non seulement supporter d'énormes dépenses militaires, mais aussi mettre de grosses sommes en réserve. En 216, à la nouvelle de la victoire de Cannes, le Sénat décida d'envoyer à Hannibal 1 000 talents[1]. Sept ans plus tard, Scipion en trouva plus de 600 dans le trésor constitué par les Barcides à Carthagène[2].

Ayant perdu l'Espagne et épuisé les ressources de ses possessions africaines, Carthage tomba dans une profonde détresse à la fin de la seconde guerre punique. Elle eut peine à réunir les 200 talents dont les Romains exigeaient le paiement immédiat[3] et, durant les années qui suivirent, elle se débattit dans de grands embarras, accrus par des malversations qu'Hannibal réprima avec énergie[4]. Cependant, comme elle n'avait plus à entretenir ni armée, ni marine, les revenus qui lui restaient lui permirent de rétablir rapidement l'équilibre financier et même de disposer d'excédents[5]. En 191, dix ans après la conclusion de la paix, elle aurait offert aux Romains de s'acquitter intégralement de ce qu'elle leur devait encore, au lieu de continuer à leur faire des versements annuels de 200 talents[6]. Si ce renseignement est exact, si, d'autre part, en 193, lors du sufétat d'Hannibal, Carthage était aussi obérée qu'on le prétend, il faut en conclure qu'en cinq ans, elle mit de côté 8 000 talents, tout en subvenant à ses dépenses et en payant annuellement 200 talents à Rome : cela n'est guère vraisemblable[7]. En tout cas, au milieu du second siècle, à la

1. Tite-Live, XXIII, 13, 7 ; 32, 5.

2. Polybe, X, 19, 2. Tite-Live (XXVI, 47, 7) indique, d'après un chroniqueur romain, 18 300 livres d'argent en lingots ou en monnaie.

3. Tite-Live, XXX, 44, 4.

4. Voir p. 276-7.

5. Conf. Cornélius Népos, *Hannibal*, VII, 5.

6. Tite-Live, XXXVI, 4, 7.

7. Même si l'on tient compte des ressources certainement très importantes que procura au Trésor la confiscation des biens d'Hannibal, en 195.

veille de la guerre où elle disparut, sa situation financière était assez prospère; Polybe dit, non sans exagération, qu'elle passait pour la ville la plus riche du monde[1].

## V

Malgré l'importance de son commerce, Carthage battit monnaie beaucoup plus tard que les Grecs, plus tard même que Tyr, sa métropole[2], et les colonies phéniciennes de Sicile[3]. Les métaux précieux qui servaient aux échanges circulaient sans doute en barres, de poids divers. Les Carthaginois devaient, en outre, faire usage de monnaies étrangères : depuis le VIe siècle, les Grecs en frappaient partout[4].

Les premières monnaies puniques datent de la fin du Ve siècle. Elles furent fabriquées en Sicile[5], probablement pour payer les mercenaires enrôlés par Carthage au cours des guerres qu'elle soutint dans cette île depuis 409 ; peut-être aussi pour faciliter, en temps de paix, les relations commerciales avec les villes grecques. On lit sur certaines d'entre elles la légende phénicienne *Mahanat*, ou *Am mahanat, Am hamahanat, Sham hamahanat*[6] qui signifie, semble-t-il, « Le camp », « Le peuple du camp », « Du peuple du camp »[7] : elles auraient donc été

1. XVIII, 35, 9 (B.-W ; *alias* XVIII, 18). Si l'État carthaginois était resté riche, il faut reconnaitre qu'il ne cherchait pas à le prouver par la qualité de sa monnaie : v, *infra*, p. 330. Voir aussi, p. 317, n. 3 et 4, les engagements pris envers Masinissa en 150 : ils n'attestent pas une situation financière des plus florissantes.

2. Dont le monnayage commença vers le début de la seconde moitié du Ve siècle.

3. Voir p. 293.

4. Conf. Meltzer, II, p. 108.

5. Voir L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 74-84 ; Holm, *Geschichte Siciliens*, III, p. 643-4 et pl. VIII ; Head, *Historia numorum*, 2e édit., p. 877-8.

6. מחנת. צם מחנת. צם המחנת. שצם המחנת.

7. Müller, l. c., p. 80-81 (d'après de Saulcy) ; Supplément, p. 46. Conf. Babelon, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* XXXIX, p. 259.

frappées pour l'usage des armées[1]. D'autre part, les modules et les types prouvent que ces monnaies étaient destinées à circuler concurremment avec celles des Grecs de Sicile[2]. Comme ceux-ci, les Carthaginois adoptèrent le système attique : les pièces d'argent sont des tétradrachmes, de très bon aloi. Les images offrent un style élégant, purement grec, et c'est, selon toute apparence, à des artistes grecs qu'il faut les attribuer. La plus fréquente est une tête féminine, ressemblant à la Perséphone couronnée d'épis, ou à l'Aréthuse couronnée de roseaux des monnaies syracusaines. Ailleurs, une tête d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, a été copiée sur des tétradrachmes d'Alexandre[3]. Le palmier qui figure au revers, seul ou accompagné d'un cheval[4], parfois d'un lion, rappelait les Phéniciens, mais seulement à qui savait le nom grec de cet arbre, φοῖνιξ. L'origine des monnaies dont nous parlons ne s'affirmait nettement que par des légendes en langue phénicienne (entre autres, le nom de Carthage[5]) ; encore ces inscriptions manquent-elles très souvent. La série comprend des pièces d'argent et des pièces, peu nombreuses, en bronze[6] ; la fabrication dura une centaine d'années au moins, jusque vers la fin du IVe siècle ou le début du IIIe[7].

1. On a soutenu (Assmann, dans Klio, VI, 1906, p. 483-4) que le mot latin moneta est une altération du terme phénicien *mahanat*. Cette hypothèse n'est pas admissible : voir Babelon, *l. c.*, p. 258-263.

2. Elles paraissent n'avoir guère circulé en Afrique, où, à ma connaissance, on n'en a découvert qu'un très petit nombre d'exemplaires.

3. Müller, II, p. 83. Head, l. c., p. 878. — Sur d'autres monnaies, la face présente une tête de déesse, coiffée d'une sorte de bonnet phrygien, ou bien la partie antérieure d'un cheval, que couronne une Victoire.

4. Ou, plus rarement, d'un buste de cheval.

5. קרת חדשת. On ne sait pas exactement ce que signifie le terme מחשבם, *Mehashbim*, qui figure sur plusieurs pièces. L'interprétation « Les questeurs » (Müller, II, p. 80-81) est fort douteuse. On trouve une fois l'indication énigmatique בתוצל (Müller, p. 77, n° 29). Il y a aussi des lettres isolées, probablement des marques d'atelier.

6. Holm, *l. c.*, p. 644-5. On a proposé d'attribuer à cette série plusieurs monnaies d'or : Holm, p. 644, n^os^ 275, 276 ; Head, p. 877.

7. II mit possible que l'hôtel monétaire ait été à Lilybée, fondée au début du IVe siècle : conf. Müller, p. 83.

D'après le style des monnaies frappées à Carthage même[1], les plus anciennes peuvent dater approximativement du milieu du IVe siècle[2]. Quelques pièces d'or(3) et d'argent[4], de grand module, portent la légende בארצת, *Borsat* : l'on a voulu y voir le nom transcrit Βύρσα par les Grecs et l'on a supposé que l'hôtel monétaire était installé sur la colline de l'acropole[5]. Le monnayage est établi d'après le système phénicien[6], qui fut aussi adopté par Ptolémée Sotêr, puis par Rhodes, Marseille, Syracuse. Quant aux types, ils restent grecs, quoiqu'ils dénotent une moins grande habileté artistique que les monnaies fabriquées en Sicile. Peut-être les graveurs étaient-ils des Carthaginois : les chevaux qu'ils reproduisent ont les formes lourdes et trapues de la race africaine[7]. La face présente presque toujours[8] la tête féminine copiée sur les monnaies de Syracuse : il est difficile de dire si, à Carthage, on y reconnaissait Perséphone, dont le culte avait été importé dans cette ville, avec celui de Déméter, au commencement du IVe siècle[9], ou si on lui donnait le nom de la principale divinité

1. Pour cette série, voir Müller, II, p. 84-104, et Supplément, p. 48-49 ; Head, p. 879-881.

2. Müller, II, p. 141. Meltzer, II, p. 112.

3. Plus exactement d'électrum, alliage d'or et d'argent : *Numismatic Chronicle*, XIX, 1809, p. 100, pl. VIII, fig. 8 ; voir aussi Babelon, *Carthage*, fig. à la p. 83.

4. Müller, p. 86, n° 76 (c'est une monnaie d'argent : voir le même, Supplément. p. 48) ; p. 91, n° 127 ; p. 92, n° 128.

5. V. *supra*, p. 8, n. 2. — Des lettres isolées, tracées surtout sur des monnaies de bronze, sont des marques d'ateliers (ou peut-être des marques se rapportant à diverses émissions) : Müller, II, p. 127-9.

6. Les classements proposés laissent subsister bien des obscurités : voir Müller, p. 133-140 (pour les monnaies d'or et d'argent, il admet différents systèmes, dont le principal était le phénicien ; pour les monnaies de bronze, il déclare tout classement impossible) ; Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e édit. (1882), p. 423 et suiv. ; le même, *Die Gewichte des Alterthums (dans Abhandlungen der phil.-hist. Classe der säshsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, XVIII, 1899), p. 146. La découverte de nombreux poids puniques à Carthage (voir, entre autres, Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 193-9) ne paraît pas pouvoir éclaircir cette question.

7. Müller, *l. c.*, p. 105.

8. Buste de cheval ou cheval sur de très petites monnaies qui portent au revers un palmier.

9. Diodore, XIV, 77, 5. Müller (p. 110 et suiv.) voudrait distinguer sur les monnaies de Carthage des images représentant Déméter et d'autres représentant Perséphone :

punique, celle que des milliers d'inscriptions appellent Tanit Pené Baal[1]. Le revers montre généralement un cheval, dans diverses attitudes[2] (cet animal est parfois ailé, comme Pégase). L'image parlante du palmier est moins fréquente qu'en Sicile et elle est rarement figurée seule[3]. Des textes se rapportant au IIIe siècle mentionnent des pièces d'or[4]. On en frappa sans doute dès le début, ainsi que des pièces de bronze. La monnaie d'argent n'apparut probablement que plus tard, peut-être seulement au temps des Barcides, lorsque les Carthaginois exploitèrent les mines d'Espagne

La frappe de l'or semble avoir été réservée à l'hôtel monétaire de la capitale. Au contraire, il n'est pas impossible que des pièces de bronze aient été fabriquées en Sardaigne[6] et il n'est

« Les unes ont un caractère plus sérieux et plus matronal ; ... les autres... un caractère plus gai et plus virginal ». Je n'arrive pas à constater ces prétendues différences.

1. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, Première partie, I, p. 39 : « A Carthage, c'est Tanit, identifiée avec Perséphone Notons que cette identification n'est nullement prouvée.

2. Quelquefois un buste de cheval.

3. Il faut probablement attribuer aussi à Carthage des monnaies de bronze présentant au droit la tête de la déesse, au revers soit un épi, soit une charrue Müller, II, p. 147, n^os^ 15 et 16. Elles se trouvent en Afrique : *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CCIII ; 1914, p. CLV (Carthage et région de Tébessa).

4. Diodore, .XXIII, 9, 2 (en 261). L'inscription de la colonne de Duilius (Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*. I, n° 65, I. 13) indique, parmi le butin fait en 260 : « [auro]m captom : numei (3 700) » ; la restitution [auro]m est certaine. Polybe, I, 66, 6 (en 241). Il n'est pas sûr que les pièces d'or dont parle Tite-Live, XXI, 48, 9 (en 218), aient été des monnaies carthaginoises.

5. Meltzer, II. p. 112, Head. *l. c*., p. 879 ; Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 318. L'inscription de la colonne de Duilius (l. c., I. 14) mentionne une grande quantité de pièces d'argent : « [arcen]tom captom praeda numei... » (suivait un chiffre, aujourd'hui mutilé, commençant par le signe du nombre 100 000). Mais c'était, au moins en partie, le produit de la vente, faite en Sicile, du butin proprement dit (Mommsen, au C. I. L., I, p. 40). On ne peut donc pas affirmer que, dans ce total, aient été comptées des pièces carthaginoises.

6. On ne saurait les désigner avec précision. Müller (II, p. 146-7, n^os^ 8-I4) croit de fabrication sarde des bronzes qui offrent au droit la tête de la déesse, ou bien une tête imberbe diadémée, au revers un taureau, ou trois épis, et dont la plupart présentent deux lettres puniques (il est vrai que ce savant est disposé à les dater d'une époque postérieure à la domination carthaginoise). C'est surtout en Sardaigne qu'on les trouve. Mais une monnaie d'or appartient à la même série (*ibid*., p. 146, n° 7) et l'on admettra difficilement qu'elle ait été frappée dans cette île.

guère douteux qu'un atelier important n'ait existé à Carthagène pour la frappe de l'argent : puisque ce métal se trouvait très abondamment en Espagne, où les Barcides avaient besoin de beaucoup de numéraire, ils ne durent pas s'abstenir de le transformer en monnaie sur place[1]. Amilcar et ses successeurs se contentèrent-ils de reproduire les types usités à Carthage, avec la tête de déesse au droit et le cheval au revers[2] ? Ou adoptèrent-ils, en outre, des types particuliers ? Dans le Sud et l'Est de la péninsule[3], ont été recueillies des monnaies en bon argent, se rattachant au système phénicien[4]. Elles offrent, au droit, une tête imberbe, parfois laurée, ou une tête barbue laurée[5] ; au revers, soit un cheval, soit un cheval et un palmier, soit un éléphant africain[6]. Leur parenté avec les monnaies puniques n'est pas contestable. Sur des pièces à l'éléphant, la tête laurée, ici imberbe, là barbue, est accompagnée d'une massue[7] : elle représente donc Héraclès, ou plutôt le dieu phénicien Melqart, identifié avec l'Héraclès grec[8]. Nous croyons qu'on peut admettre la même désignation pour d'autres monnaies de la série. Ailleurs, la tête imberbe a l'air d'un portrait[9], mais il ne faudrait pas l'affirmer avec trop de confiance, car le travail est fort mauvais et, si les traits ne sont nullement idéalisés, c'est peut-être parce que la main du graveur a trahi ses intentions. Ces pièces ont été attribuées par

1. On a supposé aussi que des monnaies de bronze furent frappées par les Carthaginois en Espagne : Zobel de Zangroniz, *Monatsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1863, p. 262.

2. Müller, Supplément, p. 51.

3. Surtout dans deux trésors, trouvés l'un à Almazarron, près de Carthagène, l'autre à Cheste, dans la province de Valence.

4. Certaines d'entre elles présentent une lettre phénicienne.

5. Bien plus rare que la tête imberbe.

6. Müller, III, p. 13, n^os^ 1-3 (et Supplément, p. 61, n° 1 a) ; p. 16-17, n^os^ 8-18 ; p. 34, n^os^ 43-44.

7. Müller, *l. c.*. p. 17, n^os^ 16-18.

8. L'art grec, on le sait, a figuré Héraclès avec ou sans barbe.

9. Müller, *l. c.*, p. 13, n^os^ 1-3. Il y a aussi des monnaies de bronze de même type : ibid., n^os^ 4-5.

L. Müller[1] et d'autres[2] à des rois numides, Masinissa, Micipsa, Jugurtha[3]. Mais elles ne se rencontrent pas en Afrique[4]. Il est plus vraisemblable qu'elles ont été frappées en Espagne, où on les trouve aujourd'hui et, comme l'a soutenu Zobel de Zangroniz[5], par les soins des Barcides[6]. De son fameux sanctuaire de l'île de Gadès, fondé bien des siècles auparavant[7], Melqart protégeait les Phéniciens d'Espagne ; les conquérants carthaginois l'avaient en grande vénération : nous savons qu'avant d'entreprendre son expédition vers l'Italie, Hannibal vint lui rendre un hommage solennel[8].

La décadence de Carthage se manifesta dans ses monnaies[9]. La technique devint de plus en plus négligée et grossière. Avant les guerres puniques, les pièces d'or étaient de bon aloi. Ce métal fut ensuite mélangé d'une proportion toujours

1. L. c., III, p. 14, 24, 35 ; Supplément, p. 61.62, 64.

2. Voir surtout Babelon, *Mélanges numismatiques*, I (1892), p. 131-2 (= *Revue numismatique*, 1889, p. 406-7), pour les monnaies attribuées à Jugurtha.

3. Les monnaies appartenant à Masinissa et à Micipsa portent une effigie royale qui ne ressemble en rien à ces têtes (t. III, ch. VII, § 2). Quant à Jugurtha, nous ne connaissons aucun portrait certain de ce prince, car il n'est pas prouvé qu'une tête diadémée, représentée sur un denier de Faustus Cornélius Sulla, soit son image (Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 422, n° 60) ; d'ailleurs, quand même on le croirait, cette tête ne peut passer (quoi qu'en dise M. Babelon, Mél. num., I, p. 131) pour une copie de celle qui figure sur les monnaies d'argent attribuées à Jugurtha (Müller, III, p. 36, a déjà fait remarquer qu'il n'y a presque aucune ressemblance entre les deux têtes).

4. Pendant près d'un quart de siècle, j'ai pu examiner des milliers de monnaies trouvées en Algérie : jamais on ne m'en a montré de cette série. Conf. Charrier, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie* (Mâcon, 1912), p. 18, 61, 155.

5. Dans *Monatsberichte der preussischen Akademie*, 1863, p. 248-262. Le même, *Estudio historico de la moneda antigua española* (Madrid, 1878), p. 77-119.

6. Ce problème n'est cependant point élucidé d'une manière satisfaisante. Des monnaies d'argent, apparentées à la série dont nous parlons et trouvées également en Espagne, n'ont pas été frappées par les Barcides. Ce sont celles de Vermina, fils du roi des Masæsyles Syphax (t. III, eh. vi, § 9), et celles qui offrent le portrait d'un personnage imberbe diadémé (Müller, Supplément, p. 71, n^os^ 4 a et b). Les premières sont certainement africaines ; les autres représentent un roi : or il n'est pas vraisemblable qu'un Barcide, même Asdrubal, qui fut soupçonné d'aspirer à la monarchie, ait osé s'attribuer les marques extérieures du pouvoir royal.

7. Peut-être dès la fin du XIIe siècle : voir t. I, p. 365.

8. Tite-Live, XXI, 21, 9 ; conf. Silius Italicus, III, 14 et suiv.

9. Müller, II, p. 141-2. Meltzer, II, p. 112-3.

croissante d'argent. C'était là une véritable fraude, car les exemplaires à bas titre ressemblaient tout à fait par leur module et leurs types aux exemplaires en or pur ; on les soumettait à une opération qui faisait disparaître l'argent de la surface[1]. Les monnaies d'argent, d'abord de bonne qualité, furent altérées à leur tour : au métal précieux, on ajouta du cuivre et du plomb. Quand, après la guerre d'Hannibal, les Carthaginois apportèrent la première annuité de la somme due aux Romains, les questeurs, dit Tite-Live[2], déclarèrent que l'argent n'était pas pur[3], et, en effet, une expérience prouva qu'il contenait un quart d'alliage, Rome aurait pu être encore plus mal servie : les numismates ont constaté qu'au second siècle, on frappa à Carthage des monnaies où l'on mettait plus de plomb et de cuivre que d'argent[4].

1. Müller, II, p. 131-2.

2. XXXII, 2, 2 (en 139). Il faut remarquer que ce récit est sujet à caution. Il contredit un autre passage de Tite-Live (XXX, 44, 4), d'après lequel le premier versement aurait été fait en 201 (il contredit aussi, à propos du nombre des otages, une indication de Polybe : voir Kahrstedt, p. 587, n. 1). — Rien ne prouve du reste que les versements des Carthaginois aient été faits en argent monnayé: le paiement en lingots eût été plus commode pour les Romains.

3. Le traité stipulait que les Carthaginois fourniraient de l'argent « purum putum » : Alfenus *apud* Aulu-Gelle, VII (VI), 5.

4. Müller, II, p. 133. Ces monnaies sont d'un travail négligé qui, comme leur bas titre, atteste leur date récente.

## CHAPITRE III

# LES ARMÉES DE CARTHAGE

### I

En temps de paix, Carthage entretenait quelques troupes dans ses possessions d'Afrique et d'outre-mer, pour assurer l'ordre et parer à des menaces de brusques attaques[1]. Elle ne constituait de véritables armées que quand elle avait des guerres à soutenir; elle les licenciait à la fin des hostilités[2]. Elle souhaitait que ces guerres, fort coûteuses, fussent de courte durée, et elle se résignait sans trop de peine à les terminer sur une défaite, lorsque la fortune ne l'avait pas favorisée. Telles furent ses luttes contre les Grecs de Sicile. N'oublions pas qu'elles ne mettaient point en question le salut de Carthage : il s'agissait de savoir ce que son empire colonial y gagnerait ou y perdrait ; en cas de perte, une revanche restait possible dans un avenir plus ou moins proche.

Quand Agathocle vint combattre son ennemie en Afrique, elle comprit qu'elle ne devait traiter avec lui qu'après l'échec de cette audacieuse entreprise : elle resta en armes pendant plusieurs années. La première guerre qu'elle fit à Rome fut très

1. V supra, p. 295, 302-3, 310-1. 312-3.

2. On renseignements utiles sur les armées carthaginoises dans Chr. Hendreich, *Carthago sire Carthaginensium respublica* (Francfort-sur-l'Oder, 1664) p. 331,-535. Voir surtout Meltzer, II, p. 115-135 et les notes.

longue (de 264 ou 263 à 241 avant J.-C.). L'occupation définitive de la Sicile par la maîtresse de l'Italie était pour les Carthaginois un tout autre danger qu'un accroissement de la puissance de Syracuse. Ils tardèrent à s'avouer vaincus. Du reste, cette guerre ne fut, ni pour eux, ni pour les Romains, une tension continue de toutes leurs forces : souvent les adversaires, fatigués, sommeillèrent.

Les conquêtes des Barcides en Espagne, exigèrent, durant près de vingt ans, de nombreuses troupes et fournirent les moyens de les entretenir. Puis éclata la seconde guerre contre Rome, qui ne prit fin qu'au bout de dix-sept ans et dans laquelle les deux Républiques firent preuve d'une égale énergie. Pendant une période de trente-six ans (de 237 à 202), Carthage eut des armées permanentes. Parmi les indications relatives aux effectifs de ces armées, quelques-unes méritent confiance. Elles nous permettent, dans une certaine mesure, d'apprécier la valeur de celles qui sont données pour d'autres époques, où les efforts militaires des Carthaginois furent assurément moins grands.

Nous trouvons dans Diodore une série de chiffres se rapportant aux expéditions faites contre les Grecs de Sicile. A plusieurs reprises, il mentionne des différences entre les deux historiens qu'il a consultés, Éphore et Timée. Les chiffres de Timée, très inférieurs à ceux d'Éphore, paraissent être encore trop élevés[1]. Les Grecs ne disposaient pas de renseignements précis et, comme il arrive presque toujours, ils étaient portés à exagérer le nombre de leurs ennemis. On constate que, d'une manière générale, les effectifs les plus forts sont mentionnés dans les guerres les plus anciennes et, sans doute, les plus mal connues ; pour les événements plus rapprochés de son temps (fin du Ive siècle et début du IIIe), Timée s'est moins

1. Conf. J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt* (Leipzig, 1886), p. 467-8 ; le même, *Griechische Geschichte*, II, p. 582, 584 (n. 1) ; III, 1, p. 356 ; E. Meyer, *Geschichte des Alterthums*, V, p. 67.

éloigné des vraisemblances. Voici les chiffres : en 480, 300000 hommes[1] ; en 409, un peu plus de 100 000, selon Timée. 200 000 fantassins et 4000 cavaliers, selon Éphore[2] ; en 406, un peu plus de 120000 hommes (cavaliers compris), d'après Timée, 300 000, d'après Éphore[3] ; en 397, 100 000 hommes venus d'Afrique et 30 000 levés en Sicile, d'après Timée, 300 000 fantassins, 4 000 cavaliers[4], d'après Éphore[5] ; on 392, 80 000 hommes[6]. A la bataille de Cabala, en 383, plus de 10 000 soldats de Carthage auraient été tués et 5000 faits prisonniers[7] ; cependant une grande partie de l'armée put s'échapper. Vers 345, 50000 fantassins passent en Sicile[8] ; 50 000, selon Diodore[9], 60 000, selon Plutarque[10], se rendent à Syracuse peu de temps après (il s'agit probablement des mêmes troupes). En 339. une armée de 70 000 hommes est formée à Lilybée[11] ; elle compte 10 000 chevaux, y compris ceux qui doivent être attelés[12] ; Timoléon, qui amène contre elle 11 000 soldats, dit l'un[13], 6 000 seulement, dit un autre[14], lui tue 12 500[15], ou 10 000 hommes[16], et lui fait 15 000 prisonniers[17] : il est

1. Diodore, XI, 1, 5 ; XI, 20, 2. Ce chiffre est déjà indiqué par Hérodote, VII, 165. Conf. t. I, p. 435, n. 10.

2. Diodore, XIII, 54, 5. Pour le chiffre de Timée, voir aussi l'interpolation dans Xénophon, *Hell*., I, 1, 37.

3. Diodore, XIII, 80, 5. Pour le chiffre de Timée, interpol. *apud* Xénophon, I, 5, 21.

4. Et, de plus, 400 chars.

5. Diodore, XIV, 54, 5-6. Voir aussi le même, XIV, 62, 3 (en 396) : Himilcon, « d'après certains historiens », arriva devant Syracuse avec 300000 fantassins et 3000 cavaliers.

6. Diodore, XIV, 95, 1.

7. *Id*., XV, 15, 3.

8. *Id*., XVI, 67, 2.

9. XVI, 69, 3.

10. *Timoléon*, 17.

11. Plutarque, *l. c*., 25. Diodore, XVI, 77, 4 (70000 fantassins, dit-il).

12. Diodore, *l. c*.

13. Voir Diodore, XV, 78, 2, et 79, 1.

14, Plutarque, *l. c*., 25.

15. Diodore, XVI, 80, 4 et 5.

16. Plutarque, *l. c*., 28.

17. Diodore, XVI, 80, 5.

superflu de discuter ces chiffres. En 311, Amilcar commande 40 000 fantassins et près de 5 000 cavaliers[1]. Il marche sur Syracuse, en 309, avec 120 000 fantassins et 5 000 cavaliers[2], Notons que, peu de temps auparavant, le gouvernement carthaginois lui avait demandé d'envoyer en Afrique des troupes pour tenir tête à Agathocle. Le danger de sa patrie était si pressant qu'Amilcar dut faire partir toutes les forces dont il pouvait se priver sans courir lui-même le risque d'un désastre. Or il n'envoya que 5 000 hommes[3]. A Agathocle avait été opposée une armée de 40 000 fantassins, de 1 000 cavaliers et de 2 000 chars, formée en toute hâte dans Carthage même[4]. En 307, trois armées luttèrent contre les Grecs en Libye ; d'après Diodore[5], elles comptaient ensemble 30 000 soldats, ce qui peut être exact. En 278, 50 000 hommes parurent, dit-on, devant Syracuse[6].

Certains chiffres indiqués pour la première guerre contre Rome sont aussi suspects que la plupart des précédents. En 261, Hannon conduit devant Agrigente, selon Philinos[7] (qui était de cette ville), 50 000 fantassins et 6 000 cavaliers; il perd dans deux batailles 3 000 des uns et 200 des autres et les Romains lui font 4 000 prisonniers. Mais Polybe[8] contredit nettement Philinos quand il affirme que la majeure partie de l'armée punique fut détruite. Orose[9] (d'après Tite-Live) attribue à cet Hannon 30 000 fantassins et 1 500 cavaliers. Dans une victoire remportée en Afrique, en 256, le consul Régulus aurait tué 17 000 ou 18 000 ennemis et en aurait pris 5 000[10],

1. Diodore, XIX, 106, 5 ; 109, 4.
2. *Id*., XX, 30, 1.
3. *Id*., XX, 16, 9. Peut-être le chiffre de 120 000 fantassins est-il altéré.
4. *Id*., XX, 10, 5.
5. XX, 59, 4.
6. Diodore, XXII, 8, 1.
7. *Apud* Diodore, XXIII, 8, 1.
8. I, 19, 11.
9. *Adv. pag*., IV, 7, 5.
10. Tite-Live, *apud* Eutrope, II, 21, 3 (18 000 tués), et Orose, IV, 8, 16 (17 000).'

chiffres sans doute très exagérés, de même que la prétendue perte par les Carthaginois, en 254, de 9 000 hommes, lors d'une autre bataille africaine[1]. Dans l'intervalle, l'armée de Régulus avait été à peu près anéantie par 12 000 fantassins et 4 000 cavaliers : indication que donne Polybe[2] et qui peut être admise. En 250, Asdrubal aurait livré bataille devant Palerme avec plus de 30 000 hommes, dont 20 000 auraient été tués[3]. Lilybée, assiégée depuis la même année, fut d'abord défendue par une dizaine de mille hommes[4], auxquels 10 000 autres se joignirent pendant quelque temps pour essayer de dégager la place[5]. A la fin de la guerre, il n'y avait pas beaucoup plus de 20 000 soldats en Sicile, constituant les garnisons de Lilybée, de Drépane et l'armée d'Amilcar Barca[6].

Durant la révolte des mercenaires, en 240 ou 239, Amilcar sortit de Carthage et livra bataille avec 10 000 fantassins et cavaliers[7]. Une autre armée, commandée par Hannon, était alors en campagne : elle ne devait guère être plus nombreuse.

Selon Diodore[8], Asdrubal, gendre d'Amilcar, eut en Espagne d'abord (en 228) 50 000 fantassins et 6 000 cavaliers, puis 60 000 fantassins et 8 000 cavaliers. Il est tout à fait invraisemblable qu'Hannibal ait conduit 150 000 hommes contre Sagonte, en 219 : qu'aurait-il fait de toute cette foule contre une petite ville, défendue surtout par sa situation et la solidité de ses murailles ?

Ce fut peut-être entre la première et la seconde guerre

1. Orose, IV, 9, 7.
2. I, 32, 9.
3. Eutrope, II, 24. Orose, IV, 9, 14 et 15.
4. Polybe, I, 42, 11. Diodore (XXIV, 1, 1 et 2) indique 7 000 fantassins et. 700 cavaliers, puis 4 000 hommes amenés de Carthage, soit 11 700 hommes (la cavalerie fut ensuite envoyée à Drépane : *ibid*., 3).
5. Polybe, I, 44, 2-7 ; 46, 1.
6. Polybe, I, 67, 13 ; conf. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 2.
7. Polybe, I, 75, 2.
8. XXV, 12.
9. Comme l'indiquent Tite-Live, XXI, 8, 3, et Eutrope, III, 7, 2.

punique que l'on éleva les remparts qui couvrirent Carthage du côté de l'isthme reliant la ville au continent. Ils renfermaient des logements pour 20 000 fantassins et 4 000 cavaliers[1].

Dans l'hiver de 219-218, Hannibal, prenant les mesures nécessaires pour la grande lutte qui allait s'engager, fit passer en Afrique 13 850 fantassins et 1 200 cavaliers espagnols, ainsi que 870 Baléares : en tout 15 920 hommes. La plupart de ces troupes allèrent dans les villes Métagonites, d'autres à Carthage[2]. Quatre mille fantassins des villes Métagonites furent envoyés à Carthage[3]. A son frère Asdrubal, qui devait rester en Espagne, Hannibal confia 11 850 fantassins africains, 2 550 cavaliers, originaires aussi d'Afrique, 300 Ligures, 500 Baléares[4] : soit 15 200 hommes. Polybe nous dit qu'il a emprunté ces indications à une inscription qu'Hannibal lui-même fit placer dans le temple de Junon Lacinienne, près de Crotone[5].

D'après l'historien grec, Hannibal, lorsqu'il partit de Carthagène pour l'Italie, au printemps de 218, emmena environ 90 000 fantassins et 12 000 cavaliers[6]. Il laissa à son lieutenant Hannon, entre l'Èbre et les Pyrénées, 10 000 fantassins et 1 000 cavaliers[7] et renvoya chez eux le même nombre d'hommes[8]. Il franchit les Pyrénées avec le reste de son armée, qui comptait, dit Polybe[9], 50 000 fantassins et 9 000 cavaliers. Il faudrait en conclure qu'il aurait perdu 21 000 hommes dans

1. Appien, *Lib*., 95.

2. Polybe, III, 33, 10-12.

3. *Ibid*., 13.

4. *Ibid*., 15-16.

5. Tite-Live les a reproduites (XXI, 21 et 22) ; il nous donne (XXI, 21, 12) le chiffre de 870 Baléares, omis dans notre texte de Polybe.

6. III, 35, 1. Appien (*Hann*, 4) indique les mêmes chiffres pour la force de l'armée lors de son entrée en Gaule. Il y a là sans doute une confusion.

7. Polybe, III, 35, 5 ; conf. Tite-Live, XXI, 23, 3.

8. Polybe, III, 35, 6. D'après Tite-Live, 3 000 Carpétains auraient déserté et plus de 7 000 autres Espagnols auraient été renvoyés par le général (XXI, 23, 4-6 ; conf. Frontin, *Strat*., II, 7, 7).

9. III, 35, 7.

sa campagne au Nord de l'Èbre[1]. Le même auteur affirme[2] qu'après le passage du Rhône, Hannibal avait 38 000 fantassins et plus de 8 000 cavaliers : il aurait perdu près de 13 000 soldats depuis son entrée en Gaule[3]. Or il ne semble pas avoir eu de vraies batailles à livrer entre les Pyrénées et le fleuve.

Polybe a copié dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne les chiffres donnés par Hannibal pour l'état de ses forces quand il parvint en Italie : 20 000 fantassins et 6 000 cavaliers[4]. Il n'y a aucune bonne raison de croire qu'Hannibal ait altéré la vérité. On doit donc rejeter d'autres chiffres, que Tite-Live a rencontrés dans des auteurs : les plus élevés, dit-il, étaient 100 000 fantassins et 20 000 cavaliers[5]. Si l'on admet, avec Polybe, que l'armée ait compté 46 000 hommes après le passage du Rhône, 20 000 d'entre eux auraient disparu entre le fleuve et l'Italie[6]. Quoique les pertes aient été certainement importantes lors de la traversée des Alpes, ce chiffre paraît être exagéré[7], ainsi que ceux des pertes qu'Hannibal aurait subies entre l'Èbre et les Pyrénées, entre les Pyrénées et le Rhône[8]. Par conséquent, les chiffres de l'inscription méritent

1. De 102 000, il faut retrancher 22 000 (hommes laissés en Espagne) ; reste 80 000 ; 80 000 moins 59 000 = 21 000.

2. III, 60, 5.

3. 59 000 moins 46 000 = 13 000.

4. III, 56, 4. Le chiffre de 20 000 (conf. Polybe, II, 24, 17 ; Tite-Live, XXI, 38, 2) comprenait toute l'infanterie, et non pas seulement l'infanterie pesamment armée, comme M. Delbrück l'a supposé (*Geschichte der Kriegskunst*, I, 2e édit., p. 374) : voir K. Lehmann, *Die Angriffe der drei Barkiden auf Italien* (Leipzig, 1905), p. 133-5 ; Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1 (Berlin, 1912), p. 94-95.

5. XXI, 38, 2. — Cincius Alimentus indiquait 80000 fantassins et 10000 cavaliers, en y comprenant, dit Tite-Live (XXI, 38, 3-4), les Gaulois et les Ligures qui se seraient joints à l'armée venue d'Espagne. Mêmes chiffres dans Eutrope, III, 8, 2.

6. Près de la moitié de l'armée, dit Polybe, III, 60, 5.

7. Cincius, qui avait été fait prisonnier par les Carthaginois, prétendait avoir appris d'Hannibal lui-même que les pertes avaient été de 36000 hommes entre le Rhône et l'Italie : Tite-Live, XXI, 38, 5.

8. Conf. Beloch, *Bevölkerung*, p. 468-9 ; Delbrück, l. c., p. 369 et suiv. ; Lehmann, *l. c.*, p. 136 et suiv.

seuls confiance[1]. L'armée qui franchit l'Èbre n'atteignait peut-être pas 60 000 hommes[2].

Il y avait alors un peu plus de 15 000 soldats entre ce fleuve et les Colonnes d'Hercule. En Afrique, comptons près de 16 000 Espagnols et Baléares et 4 000 recrues des villes Métagonites. On nous dit que les Espagnols furent en majeure partie cantonnés dans ces villes. Cependant Carthage était menacée d'une invasion romaine, qui se préparait à Lilybée. Les quelques milliers d'hommes qu'Hannibal lui envoya, soit d'Espagne, soit des côtes de l'Algérie et du Maroc, ne suffisaient pas pour garantir sa sécurité et celle de son territoire. Il y a donc lieu de supposer qu'elle fit de son côté des levées ; il serait vain de chercher à fixer un chiffre précis. Somme toute, au début de cette guerre, qui a tenu dans l'histoire une si grande place, le total des troupes réunies par la république africaine ne devait pas dépasser de beaucoup 100 000 hommes, dont il faut déduire un assez grand nombre d'Espagnols (11 000, selon Polybe), renvoyés par Hannibal dans leurs foyers avant son entrée en Gaule.

Les Celtes de la Cisalpine accrurent son armée. A la Trébie, il avait environ 40 000 hommes, dont 11 000 cavaliers[3] ; à

1. Lehmann (p. 141-2) et Kahrstedt (note à la p. 374) ont essayé d'expliquer l'origine des erreurs de Polybe. Leurs hypothèses me semblent très fragiles.

2. En admettant 60 000 hommes et en défalquant les 11 000 laissés à Hannon, les 11 000 autres renvoyés chez eux (c'est peut-être un chiffre trop élevé), le total des pertes depuis l'Ebre aurait été de 12 000 hommes.

3. Polybe mentionne : 20 000 fantassins pesamment armés (III, 72, 8) ; 8 000 hommes d'infanterie légère (*ibid*., 7) ; 1 000 fantassins et 1 000 cavaliers placés en embuscade (III, 71, 9) ; plus de 10 000 cavaliers, formant les ailes (III, 72, 9). Des cavaliers numides, assez nombreux (III, 7f1 10 ; 72, 1 et 10 ; 73, 7), sont, semble-t-il, compris dans ce chiffre de 10 000 (comme le pense Kromayer, *l. c*., p. 97, n. 1). En effet, il fallait les ajouter, on ne comprendrait guère pour quelles raisons la cavalerie d'Hannibal à la Trébie aurait été de quelques milliers d'unités plus forte qu'à Cannes, où il disposait de 10 000 cavaliers. Il avait dû en perdre un certain nombre entre les deux batailles. Mais il est difficile de croire qu'après la première, des cavaliers gaulois ne soient pas venus se joindre à ceux qui faisaient déjà partie de son armée. Si beaucoup de chevaux étaient morts de froid dans le Nord de l'Italie (Polybe, III, 74, 11 ; Tite-Live, XXI, 56, 6, et XXI : 58, 11), si beaucoup d'autres avaient été fourbus au cours de la marelle qui précéda l'entrée

Cannes, un peu plus de 40 000 fantassins et 10 000 cavaliers[1]. Les chiffres indiqués pour ces deux batailles peuvent être exacts : ils doivent provenir du quartier général punique, où il y avait deux historiens grecs, Silénos et Sosylos, consultés par Polybe.

Après la victoire de Cannes, le Sénat de Carthage envoya à Hannibal des cavaliers numides[2]. Ce furent les seules troupes qui lui vinrent d'Afrique. Il n'en reçut pas des Gaulois. Mais beaucoup d'Italiens se placèrent sous ses ordres[3]. Il est impossible de savoir de combien d'hommes il disposa pendant les treize années qu'il passa encore en Italie, de 216 à 203[4]. Il vit leur nombre diminuer peu à peu[5]. Il en amena peut-être 15 à 20 000 en Afrique[6].

---

en Étrurie (Polybe, III, 79, 11), Hannibal avait pu les remplacer, ou les remettre en bon état avant la bataille de Cannes (*ibid*., III, 87, 1 ; 88, 1).

1. Polybe, III, 114, 5; conf. Tite-Live, XXII, 46, 6.

2. Tite-Live, XXIII, 13, 7 (on décida de lui en envoyer 4 000 : il n'est pas sûr qu'il en soit parti autant) ; XXIII, 41, 10 ; 43, 6.

3. En 214, son lieutenant Hannon aurait eu 11 000 fantassins, presque tous Bruttiens et Lucaniens, et 1 200 cavaliers, pour la plupart africains : Tite-Live, XXIV, 15, 2 (dans un récit très suspect).

4. Il marcha sur Tarente, en 212, avec 10000 fantassins et cavaliers, qu'il choisit dans son armée : Polybe, VIII, 26, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* VIII, 28) ; conf. Tite-Live, XXV, 9, 1.

5. Nous trouvons dans Tite-Live des indications sur ses prétendues pertes dans de prétendues batailles : en 215, plus de 5 000 hommes tués et 600 prisonniers (XXIII, 46, 4 ; conf. Plutarque, *Marcellus*, 12) ; — en 214, plus de 2 000 hommes tués (XXIV, 17, 6) ; — en 211, 8 000 tués, selon des « auctores huius pugnae » à laquelle d'autres ne donnaient pas tant d'importance (XXVI, 6, 8) ; — en 200, 8000 tués (XXVII, 14, 13) ; — en 207, environ 4 000 tués (XXVII, 40, 11) ; puis, plus de 8 000 tués et plus de 700 prisonniers (XXVII, 42, 7) ; bientôt après, plus de 2 000 tués (XXVII, 42, 15) ; — en 204, plus de 4 000 tués et près de 300 prisonniers (XXIX, 36, 9) ; — en 203, 5 000 tués (XXX, 19, 11, d'après Valérius Antias Tite-Live, qui a soigneusement transcrit tous les chiffres précédents, se demande si celui-là n'est pas mensonger). En tout, près de 48 000 hommes, presque l'équivalent de l'armée punique de Cannes. Or nous savons par Polybe qu'Hannibal ne fut vaincu dans aucune bataille rangée avant celle de Zama (fragment 9 de l'édit. Büttner-Wobst ; *alias* 23).

6. A Zama, il constitua sa troisième ligne avec ses soldats d'Italie. Polybe dit (XV, 11, 1) que sa première ligne était composée de 12 000 mercenaires ; Appien (Lib., 40), qu'elle formait le tiers de son armée, forte d'environ 50 000 hommes. Il y a quelque apparence que la disproportion numérique n'était pas très grande entre cette première ligne et les deux autres. — Selon Tite-Live (XXX, 20, 5), Hannibal aurait laissé en Italie des troupes qui lui semblaient inutiles. Il n'y a aucun compte à tenir de la légende d'après

Nous avons dit qu'Asdrubal commandait 15 200 hommes dans la péninsule ibérique au printemps de 218 ; cette année-là, il fit campagne contre les Romains avec 8 000 fantassins et 1 000 cavaliers[1]. Or, en 217, il aurait perdu 19 000 soldats dans deux batailles contre les Celtibères (15 000 tués, 4 000 faits prisonniers)[2]. Cela n'est pas admissible, même si, dans les mois précédents, il avait recruté des Espagnols. Il reçut, en 216, des renforts d'Afrique : 4 000 fantassins et 1 000 cavaliers[3]. D'autres troupes africaines, dont on ne nous dit pas le nombre, furent envoyées dans la péninsule peu de temps après[4]. Asdrubal ayant été vaincu sur l'Èbre[5], son frère Magon se rendit l'année suivante en Espagne, avec 12 000 fantassins et 1 500 cavaliers[6]. A la même époque, une armée presque aussi forte alla combattre les Romains en Sardaigne[7], où elle fut anéanties[8]. En 213, débarquèrent en Sicile 25 000 fantassins et 3 000 cavaliers[9], qui furent emportés par des maladies devant Syracuse, dans l'été de 212[10]. Après la prise de cette ville, Carthage envoya dans l'île, en 211, 3 000 cavaliers et 8 000 fantassins[11].

On ignore les effectifs des armées puniques en Espagne de 215 à 208, les chiffres donnés par des chroniqueurs romains étant manifestement erronés[12]. Des levées furent faites dans le

---

laquelle il aurait fait massacrer, ou donné comme esclaves à ses compagnons beaucoup de soldats italiens qui auraient refusé de le suivre (Tite-Live, XXX, 20, 6 ; Diodore, XXVII, 9 ; Appien, *Hann*., 59).

1. Polybe, III, 76, 10.
2. Tite-Live, XXII, 21, 8.
3. *Id*., XXIII, 26, 2.
4. *Id*., XXII, 28, 2.
5. Il aurait alors perdu 35 000 hommes (25 000 tués, 10 000 prisonniers) : Eutrope, III, 11, 4. Ces chiffres sont évidemment très exagérés.
6. Tite-Live, XXIII, 32, 5-7 et 11. Eutrope (III, 11, 5) dit 4000 cavaliers.
7. Tite-Live, XXIII, 32, 12.
8. *Id*., XXIII, 40, 12.
9. *Id*., XXIV, 35, 3.
10. *Id*., XXV, 26, 14.
11. *Id*., XXVI, 21, 14.
12. En 215, les Scipions, avec 16000 Romains, battent trois généraux carthaginois, disposant de 60 000 soldats, leur tuent plus d'hommes qu'ils n'en ont eux-mêmes et

pays[1] ; des troupes vinrent d'Afrique[2]. En 208, une grande bataille fut livrée par P. Scipion au Barcide Asdrubal. D'après Polybe[3], les Romains victorieux auraient fait plus de 12 000 prisonniers[4]. Si ce chiffre est exact, l'armée punique devait être nombreuse, car le frère d'Hannibal put s'échapper avec une partie des siens[5]. Deux autres armées existaient à la même époque en Espagne[6].

Asdrubal, qui, l'année suivante, pénétra en Italie, y serait entré, selon Appien, avec 48 000 fantassins et 8 000 cavaliers[7]. A la bataille du Métaure, qu'il perdit et où il se fit tuer, 56 000 de ses soldats auraient succombé et 5 400 auraient été pris, d'après Tite-Live[8]. Mais Polybe[9] indique 10 000 morts

font plus de 3 000 prisonniers; les Carthaginois recrutent des Espagnols, mais ils sont de nouveau vaincus et perdent plus de 15 000 hommes, tués ou pris : Tite-Live, XXIII, 49, 9-10 et 13. En 214, Tite-Live (XXIV, 41, 10) mentionne plus de 12 000 hommes tués et plus de 1 000 faits prisonniers dans deux combats; puis, 12 000 tués et près de 3 000 prisonniers dans une bataille (XXIV, 42, 4) ; bientôt après, les Carthaginois perdent moitié moins de monde, parce qu'ils sont moins nombreux (*ibid*., 5) ; enfin, plus de 8 000 tués et près de 1 000 prisonniers (*ibid*., 8). Cela fait environ 80 000 hommes pour les deux années 215-214 ! Après la mort des Scipions (en 211, plutôt qu'en 212), les Romains, commandés par Marcius, auraient tué 37 000 et pris 1 830 ennemis, selon Acilius ; Valérius Antias indiquait 17 000 morts et 4 330 prisonniers ; Pison, 5 000 morts : Tite-Live, XXV, 39, 12-15. Même désaccord pour la garnison de Carthagène en 209 : Tite-Live (XXVI, 49, 2) a trouvé dans les auteurs qu'il a consultés les chiffres de 10 000 hommes (c'est celui que donne Appien, *Iber*., 19, 20, 21 et 22), de 7 000, de 2 000. Polybe (X, 8, 4, et 12, 2) dit 1 000 hommes, ce qui peut être à peu près exact. D'après Appien (*l. c.*, 19), il y aurait eu alors en Espagne quatre armées carthaginoises, fortes chacune de 25 000 fantassins et de 2500 cavaliers (c'est du moins ce qu'il semble avoir voulu dire).

1. Asdrubal avait avec lui des Espagnols à la bataille de Bæcula, en 208 : voir p. 369, n. 2.

2. Masinissa amena en Espagne des Numides, en 212 ou 211 (*infra*, p. 363, n. 1). En 210, 5 000 Numides étaient à Carthage avec ce prince, prêts à passer dans la péninsule ; la République levait des mercenaires pour les envoyer dans la même contrée : Tite-Live, XXVII, 5, 11 (indications peu sûres, mais non pas absurdes, comme le déclare M. Kahrstedt, p. 297).

3. X, 40, 1.

4. Conf. Tite-Live, XXVII, 19, 2, qui dit aussi (XXVII, 18, 20) que 8 000 ennemis furent tués.

5. Polybe, X, 39, 8 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 1.

6. Polybe, X, 38, 10 ; conf. Tite-Live, XXVII, 20, 2,

7. *Hann*., 52.

8. XXVII. 49, 6,

9. XI, 3, 3.

seulement ; il ajoute[1] que l'armée d'Asdrubal périt presque entière. Cependant il nous apprend lui-même qu'après leur victoire, les Romains tuèrent encore beaucoup d'ennemis qui n'avaient point participé à l'action et firent beaucoup de prisonniers[2] ; en outre, il est probable qu'un certain nombre de Gaulois s'enfuirent[3]. On peut donc admettre que cette armée, si elle n'atteignait pas les chiffres mentionnés par Appien et Tite-Live, comptait plus de 12 000[4] ou de 15 000 hommes[5], chiffres proposés par des savants modernes.

La dernière grande armée carthaginoise qui combattit en Espagne, — elle fut vaincue à Ilipa en 206, — était formée, dit Polybe[6], de 70 000 fantassins et 4 000 cavaliers. Tite-Live fait remarquer qu'il a trouvé dans un auteur un chiffre moins élevé pour l'infanterie : 50 000 hommes[7]. On prétend qu'en 205, Magon, venu d'Espagne par les Baléares, débarqua en Ligurie 12 000 fantassins et environ 2 000 cavaliers[8] ; qu'il reçut 6 000 fantassins et 800 cavaliers, envoyés par Carthage[9].

Pourtant celle-ci ramassait alors en Afrique tous les hommes qu'elle pouvait trouver, afin de les opposer à l'invasion imminente de Scipion. A la fin de 204, Asdrubal, fils de Giscon, disposa d'une armée forte, selon Polybe, de 30 000 fantassins et de 3 000 cavaliers[10]. Le roi Syphax, allié des Carthaginois,

1. XI, 3, 4.

2. XI, 3, 1-2. Voir aussi Appien, *l. c.*

3. Même si Tite-Live ne le disait pas (XXVII, 49, 8-9). Sur tout cela, voir Kromayer, *l. c.*, p. 492-3, qui croit qu'Asdrubal avait environ 30 000 hommes.

4. Kahrstedt, p. 522.

5. Lehmann, *l. c.*, p. 202, 233.

6. XI, 20, 2.

7. XXVIII, 12, 13-14. Il indique 4 500 cavaliers et ajoute que tel est le chiffre donné par les différents auteurs qu'il a consultés (et dont était Polybe). Appien (*Iber.*, 24) dit, comme Polybe, que l'armée punique comptait 70 000, hommes ; son récit est d'ailleurs fort inexact.

8. Tite-Live, XXVIII, 46, 7.

9. *Id.*, XXIX, 4, 6 ; Appien, *Lib.*, 9. On aurait demandé à Magon d'envoyer en Afrique des mercenaires ligures et gaulois (Appien, *l. c.*, 17). Eu égard à la situation militaire des Carthaginois en l'année 205, ce chassé-croisé n'est guère vraisemblable.

l0. XIV, 1, 14 ; conf. Tite-Live, XXIX, 35, 10.

aurait amené 60 000 hommes[1]. Après la destruction des camps numide et punique, Asdrubal et Syphax ne purent mettre en ligne que 30 000 hommes à la bataille des Grandes Plaines, au printemps de 203[2].

Il est possible que, comme l'indique Appien[3], Hannibal ait commandé environ 50 000 hommes à Zama[4], à peu près autant qu'à Cannes. Le même chiffre fut peut-être atteint à Ilipa. Carthage avait-elle réuni de plus grandes armées avant la seconde guerre punique ? Nous en doutons.

En 150, le général Asdrubal opposa, dit-on, 58 000 hommes à Masinissa[5]. Appien affirme qu'ils périrent presque tous[6]. Cependant, très peu de temps après, Asdrubal tenait la campagne avec 20 000 soldats[7]. En 147, 30 000 hommes défendaient Carthage assiégée[8]. Une autre armée se trouvait à Néphéris, dans un camp qui fut pris par 4 000 Romains[9]. Scipion Émilien aurait fait alors 10 000 prisonniers ; 70 000 hommes, y compris les non-combattants, auraient péri ; 4 000 environ se seraient enfuis[10]. Le camp aurait donc contenu 84 000 hommes : ce qui est sans doute très exagéré[11].

---

1. Dont 10 000 cavaliers : Polybe, XIV, 1, 14 ; conf. Tite-Live, XXIX, 35, 11.
2. Polybe, XIV, 7, 9 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 13.
3. *Supra*, p. 339, n. 6.
4. Selon Polybe (XV, 14, 9), il y aurait eu plus de 20 000 morts et à peu près autant de prisonniers du côté des Carthaginois, dont l'armée fut presque anéantie. Autres chiffres dans Appien, Lib., 48 : 25 000 tués, 8500 prisonniers.
5. Appien, *Lib*., 73.
6. *Ibid*.
7. *Lib*., 80 et 93.
8. Appien, *Lib*., 120.
9. Appien, *Lib*., 126.
10. *Ibid*.
11. Conf. Kahrstedt, p. 628.

## II

Dans les premières luttes que Carthage eut à soutenir, ses troupes durent être formées, en majeure partie, de citoyens. Il en était encore ainsi vers le milieu du VIe siècle : les soldats que Malchus ramena alors de Sardaigne et dont il se servit pour exécuter son coup d'État étaient probablement des Carthaginois[1].

Après Malchus, commença la série des guerres entreprises à l'instigation et sous le commandement de Magon, puis de ses fils et de ses petits-fils[2]. Une seule ville, si peuplée fût-elle, ne pouvait pas fournir sans s'épuiser les armées qu'exigeait cette politique de conquêtes. Il était impossible d'arracher les citoyens à leur famille, à leur métier, à leurs intérêts, pour exposer ou sacrifier leur vie dans des expéditions fréquentes et lointaines. C'eût été détruire le commerce et l'industrie, qu'on prétendait développer en leur ouvrant de nouveaux marchés. Peut-être aussi les Magonides pensèrent-ils que leur domination serait mieux assurée s'ils disposaient de troupes indifférentes aux querelles des partis, si le peuple perdait peu à peu le gord et l'habitude des armes.

Carthage eut donc recours à des mercenaires[3]. On en mentionne pour la première fois en 480, lors de la grande expédition de Sicile, dirigée par un des fils de Magon[4]. Il est permis de croire que ce système de recrutement fut inauguré, ou tout au moins généralisé[5] par Magon lui-même, qui, dit

1. Voir p. 185.
2. T. I, p. 420-1.
3. Voir, d'une manière générale, Polybe, I, 67, 4 ; VI, 52, 4 ; Diodore, V, 38, 2-3.
4. T. I, p. 435.
5. On se servait depuis longtemps de mercenaires en Orient. Les Pharaons en avaient eu dès le second millénaire et l'on sait l'usage que Psammétique et ses successeurs firent, aux VIIe-VIe siècles, des Grecs qu'ils recrutèrent. David et les rois de Lydie employèrent aussi des mercenaires. De même, quelques tyrans grecs, au VIe siècle. Pour Tyr, métropole de Carthage, voir Ézéchiel, XXVII, 10, 11.

Justin[1], « organisa la discipline militaire »[2]. Au Ve siècle, l'annexion d'un territoire en Libye permit à la République de lever de nombreux soldats parmi les indigènes; ses alliances lui procurèrent des auxiliaires.

Cependant les citoyens ne disparurent pas des armées[3], même dans les guerres d'outre-mer. Sans parler ici des officiers, nous trouvons des Carthaginois parmi les troupes qui combattirent en Sicile en 480[4], en 409[5], en 406-405[6] en 397-396[7], en 383[8]. Diodore indique à plusieurs reprises qu'ils étaient nombreux[9]. L'armée qui fut vaincue, en 339, par Timoléon en comptait 10 000, selon Plutarque[10]. A Carthage, dit Aristote[11], on avait coutume de porter autant d'anneaux qu'on avait fait de campagnes : preuve que les citoyens étaient fiers de leurs exploits militaires[12].

Nous ne savons pas de quelle manière ils étaient recrutés[13].

---

1. XIX, 1, 1 : « ordinata disciplina militari ».

2. Meltzer, I, p. 194-7.

3. voir Meltzer, II, p. 119-121.

4. Hérodote, VII, 165: Φοίνιχες, terme qui peut s'appliquer, non seulement à Carthage, mais à d'autres colonies phéniciennes d'Occident. Diodore, XI, 1, 5 ; 24, 4.

5. Diodore, XIII, 44, 6.

6. *Id*., XIII, 80, 3 ; voir aussi ibid,, 88, 3, et 110, 6.

7. *Id*., XIV, 75, 2-4.

8. *Id*., XV, 15. 2.

9. XI, 24. 4 ; XIII, 4.4, 6 ; XIV, 75, 4.

10. *Timoléon*, 27.

11. *Politique*, VII, 2, 6.

12. Les armes sont très rares dans les tombes de la Carthage punique, même dans celles qui datent des temps où de nombreux citoyens participaient aux guerres : quelques dagues en fer (voir *infra*, p. 349, n. 8) ; une sorte de dard (?), dans une tombe du VIe siècle (Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, Lyon, 1890, p. 29) ; une pointe de lance (?) en bronze (Vernaz, *Rev. archéol*., 1887, II, p. 155) ; le P. Delattre me signale aussi plusieurs pointes de javelots ou lances, en fer, et de flèches, en bronze, conservées au musée Lavigerie (conf. Anziani, *apud* Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, I, p. XIX). La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est que les Carthaginois n'avaient pas coutume de déposer des armes dans les sépultures ; peut-être en étaient-ils empêchés par quelque vieille superstition (crainte que des revenants n'en tissent mauvais usage ?).

13. Diodore (XI, 1, 5 ; XIII, 44, 6 ; ibid., 80, 3 ; XV, 15, 2 ; XVI, 73, 3) se sert des verbes χαταγράφειν et χαταλέγειν, qui signifient enrôler. Il ajoute que l'on enrôlait les gens les plus propres au service : τούς χρατίστους, τούς άρίστους, τούς εύθέτους.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que beaucoup d'entre eux n'étaient nullement des gens de basse condition. Ils ne renonçaient pas à certaines habitudes de luxe ; ils avaient des armes d'un travail artistique[1], qui, évidemment, leur appartenaient, des objets de valeur[2], entre autres des coupes d'or et d'argent[3] : Platon[4] a fait l'éloge d'une loi carthaginoise qui interdisait l'usage du vin à l'armée ; il ignorait sans doute qu'elle n'était pas appliquée[5]. En 339, 2 500 jeunes gens, riches et de bonne naissance, formaient un corps d'élite, « le bataillon sacré »[6]. Ils se comportèrent vaillamment à la bataille du Crimisos, où ils succombèrent tous. L'émotion fut très vive à Carthage. On résolut d'épargner désormais un sang précieux et les troupes qui passèrent en Sicile après ce désastre furent composées de mercenaires[7]. Une trentaine d'années plus tard, en 311, des citoyens furent encore enrôlés pour une expédition sicilienne. Mais ils étaient seulement 2 000[8], parmi lesquels il y avait de nombreux nobles[9]. Beaucoup périrent dans une tempête, avant d'atteindre l'île. On décréta un deuil public[10] et ce nouveau malheur contribua peut-être à faire écarter les citoyens des armées d'outre-mer.

Les textes n'en mentionnent pas en Sicile pendant la première guerre contre Rome, ni en Espagne lors des conquêtes

1. Plutarque, *Timoléon*, 29 (en 339).

2. Plutarque, *l. c*. Diodore, XVI, 81, 1.

3. Diodore, *l. c.* Le même, XIII, 88, 3 (en 406) : Himilcon remet en gage aux mercenaires les coupes que possèdent les Carthaginois servant dans son année ; ces objets étaient certainement en métal précieux (conf. Meltzer, II, p. 121).

4. *Lois*, II, p. 674, a. Conf. Pseudo-Aristote, *Économ*., I, 5, 2.

5. En 396, Himilcon, assiégeant Syracuse, établit des magasins pour le vin, comme pour le blé : Diodore, XIV, 63, 3. — Pour l'ivrognerie des mercenaires ou auxiliaires gaulois, à l'époque des guerres puniques, v. *infra*, p. 383.

6. Diodore, XVI, 80, 4 : ἱερός λόχος. Le chiffre de 3 000 Carthaginois tués, que donne Plutarque (Timoléon, 28), se rapporte à ce bataillon; Diodore indique un effectif de 2 500 hommes.

7. Diodore, XVI, 81, 4.

8. *Id*., XIX, 106, 2.

9. *Id., l. c.*; conf. XIX, 108, 6.

10. *Id*., XIX, 106, 4.

des Barcides. Il ne semble pas non plus qu'on en ait envoyé en Europe pendant la guerre d'Hannibal[1].

« Les Carthaginois, écrit Polybe[2], négligent complètement l'infanterie et ne se soucient guère de la cavalerie : la cause de cette incurie est qu'ils emploient des soldats étrangers et mercenaires[3]. » Aussi les regardait-on comme des gens très inexpérimentés des choses militaires et fort peu courageux[4].

Il fallait cependant se servir d'eux quand la patrie était directement menacée, par une invasion ennemie ou par des rebelles[5]. N'étant pas exercés, n'ayant pas l'habitude des fatigues de la guerre, ils faisaient en général de piètres soldats. Nous avons vu[6] qu'en 310, à la nouvelle du débarquement d'Agathocle, une armée, forte, dit-on, de 45 000 hommes, fut mise sur pied dans la ville même. Elle était presque entièrement formée de fantassins. Diodore[7] parle d'un « bataillon

1. En 216, à la bataille de l'Èbre, le Barcide Asdrubal avait, selon Tite-Live (XXIII, 29, 4 et 10), des fantassins carthaginois, qui se battirent courageusement. L'inscription du temple de Junon Lacinienne, copiée par Polybe, ne les indique pas parmi les troupes qu'Hannibal laissa en 218 à son frère. Si Tite-Live dit vrai, ils auraient fait partie des renforts envoyés d'Afrique peu de temps avant la bataille (XXIII, 26, 2). — Dix ans plus tard, des vétérans carthaginois, formant un solide corps d'infanterie, auraient pris part à la bataille d'Ilipa; des cavaliers sont aussi mentionnés : Tite-Live, XXVIII, 13, 8 ; 14, 4-5 et 19. Ce sont là des additions faites par l'historien latin au récit de Polybe (XI, 21 et suiv.); elles n'ont peut-être aucune valeur.

2. VI, 52, 3-4.

3. Conf. Diodore, V, 38, 3 : « Les Carthaginois ont toujours fait la guerre sans mettre leur confiance dans des soldats citoyens » (ce qui, nous venons de le voir, n'est pas exact pour toute la durée de l'histoire de Carthage).

4. Il semble que Timée ait anticipé quand il attribuait cette opinion à Timoléon, vers le milieu du IVe siècle : Polybe, XII, 26 a, 1-2 ; conf. Diodore, XVI, 79, 2. Pour des temps plus récents, voir Diodore, XX, 3, 3, et 9, 4 ; Polybe, I, 68, 2 ; Tite-Live XXVIII, 44, 5 ; XXIX, 3, 13 ; Polybe, XXXI, 21, 3 (édit. Büttner-Wobst ; *alias* XXXII, 2).

5. Naturellement, dans ces circonstances, Carthage avait recours à tous les moyens de salut. Elle ne s'abstenait pas de faire usage de mercenaires, d'Africains, sujets ou alliés. Par exemple, elle employa contre Agathocle des Africains, des mercenaires étrangers, même des Grecs de Sicile : Diodore, XX, 18, 3 ; 38, 6 : 39, 4-6 ; 44, 1 ; contre les mercenaires révoltés, d'autres mercenaires et des Numides : Polybe, I, 73, 1 ; 75, 2 ; 78, 9.

6. P. 334.

7. XX, 10, 6 ; 11, 1 ; 12, 3.

sacré », probablement peu nombreux[1], qui, dans la bataille livrée aux Grecs, se conduisit d'abord bravement et ne céda que quand tout espoir fut perdu[2]. Ce corps avait sans doute été recruté, comme en 339, dans les meilleures familles. Au cours des campagnes qui suivirent, des troupes puniques furent opposées soit à celles d'Agathocle[3], soit à des Africains qui s'étaient tournés contre Carthage[4].

La République enrôla aussi des citoyens vers le milieu du IIIe siècle, pour combattre l'invasion des Romains que commandait Régulus[5], puis une révolte de mercenaires et d'indigènes[6].

Des levées furent faites à Carthage en 205 et dans les années suivantes, avant et après le débarquement de Scipion[7]. Les nobles paraissent avoir surtout servi dans la cavalerie[8] ; il est à croire qu'ils fournissaient leurs montures. Les Carthaginois s'enfuirent tout de suite à la bataille des Grandes Plaines[9]. A Zama, Hannibal, peut-être pour les empêcher d'agir de même, les plaça en seconde ligne avec les sujets africains, derrière les mercenaires et devant les vétérans d'Italie[10].

---

1. Comme on l'a fait remarquer (R. Schubert, *Geschichte des Agathokles*, Breslau, 1887, p. 109), Agathocle ne plaça que 1000 hoplites en face de ce bataillon.

2. Diodore, XX, 12, 3 et 7.

3. *Id*., XX, 17, 2 ; 33, 1-2 ; 59, 1. et 4 ; 65, 1 ; etc. ; voir aussi XX, 44, 1.

4. *Id*., XX, 38, 1, et 43, 2 (campagne contre des Numides, à laquelle prirent part un certain nombre de nobles).

5. Polybe, I, 32, 7 et 9 ; 33, 6 ; 34, 6 (infanterie lourde carthaginoise ; elle reçut de pied ferme les Romains dans la bataille où Régulus fut vaincu). Les cavaliers de l'armée punique, au nombre de 4 000, devaient être pour la plupart des Carthaginois, car les Numides étaient alors en guerre avec la République (Meltzer, II, p. 508). Ils s'acquittèrent fort bien de la tâche qui leur fut assignée (Polybe, I, 34, *passim*).

6. Polybe, 1, 73, 1-2 (fantassins et cavaliers) ; I, 75, 2 (*idem*) ; I, 87, 3 (tous les hommes encore disponibles parmi ceux qui étaient en âge de porter les armes) ; voir aussi I, 88, 6.

7. En 205 : Tite-Live, XXIX, 4, 2 ; Appien, *Lib*., 9 (Asdrubal, fils de Giscon, recrute 6 000 fantassins et des cavaliers carthaginois). — En 204 : Tite-Live, XXIX, 29, 1 ; 34, 1, 4 et 17 (cavaliers) ; Appien, 14 (*idem*). — En 203 : Tite-Live, XXX, 6, 8 (beaucoup de nobles carthaginois auraient été pris dans le camp d'Asdrubal) ; XXX, 7, 8.

8. Tite-Live, XXIX, 34, 17.

9. Polybe, XIV, 8, 7-8 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 6-7.

10. Voir t. III, ch. VI, § 8.

En 150, il y avait seulement 400 cavaliers puniques dans la grande armée qu'Asdrubal conduisit contre Masinissa[1] ; on ignore si des fantassins furent alors recrutés parmi la population urbaine[2]. Nous dirons avec quel héroïsme les Carthaginois défendirent pendant trois ans, de 149 à 146, leur ville que Rome les avait sommés d'abandonner[3].

On ne sait presque rien sur l'armement des citoyens[4]. Ceux qui prirent part à la bataille du Crimisos étaient des guerriers pesamment armés[5]. Ils portaient des casques de bronze, des cuirasses de fer, des boucliers blancs, de forme circulaire et de grande taille[6]. Ils tenaient des lances et des épées[7]. La forme de l'épée n'est pas indiquée. C'était peut-être un glaive court, analogue à celui dont on faisait usage en Europe aux VIIe et VIe siècles[8]. Comme les Romains et les

1. Appien, *Lib*., 70.

2. Deux ans avant le commencement des hostilités, le prince numide Gulussa serait allé dire au Sénat romain que des enrôlements se faisaient à Carthage (Tite-Live, *Epit*. l. XLVLII). Mais c'est là une assertion qui ne mérite pas confiance (voir t. III, ch. VII, § V).

3. Il est possible que 6 000 fantassins, introduits dans la ville par Asdrubal en 147 (Appien, *Lib*., 114 et 117), aient été en partie des sujets africains. Mais les autres défenseurs de Carthage devaient être des Carthaginois.

4. A Olympie, dans le Trésor dit des Carthaginois, il y avait trois cuirasses de lin, don de Gélon et des Syracusains après leur victoire d'Himère, en 480 : Pausanias, VI, 19, 7. Elles avaient été enlevées à des guerriers de l'armée vaincue, Carthaginois ou autres. Pour l'emploi de ces cuirasses chez les peuples orientaux, voir Olck, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. Flachs, VI, p. 2452 ; à l'époque de la bataille d'Himère, les Phéniciens de la flotte de Xerxès en portaient : Hérodote, VII, 89 ; conf. Helbig, *Die Italiker in der Poebene*, p. 68. On en fit usage aussi en Grèce et en Espagne.

5. Plutarque, *Timoléon*, 28. De même, certainement, les soldats du bataillon sacré auquel, en 310, Agathocle opposa des hoplites : Diodore, XX, 11, 1.

6. Plutarque, l. c., 27 et 28. Les Grecs, vainqueurs, auraient entassé devant la tente de leur général 1 000 cuirasses et plus de 10 000 boucliers ronds, pris aux ennemis (ce qui ne veut pas dire, l'exactitude de ces chiffres étant admise, que tous les boucliers aient appartenu à des Carthaginois) : Diodore, XVI, 80, 6 ; Plutarque, *l. c*., 29.

7. Diodore, XVI, 80, 2. Pour les épées, voir aussi Plutarque, l. c., 28.

8. Voir Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, p. 731 et suiv. Des dagues de ce type, en fer, ont été trouvées à Carthage dans des tombes du VIe siècle. Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, p. 29 : poignard, long de 0 m. 40, à lame plate. Le même, *Bull. archéol. du Comité,* 1907, p. 432, et renseignements que ce savant a bien voulu me donner : glaive long de 0 m. 59, en y comprenant la partie qui

Espagnols[1], les Carthaginois l'auraient conservé, non seulement à l'époque de leurs guerres contre les Grecs, mais plus tard encore[2].

Au temps des guerres contre Rome, les citoyens qui étaient enrôlés combattaient d'ordinaire en ligne[3] : ils devaient donc être pourvus d'armures complètes[4]. Les arsenaux de la ville, bien approvisionnés, pouvaient livrer sur-le-champ de quoi équiper des milliers d'hommes[5]. Parmi les armes fabriquées rapidement en l'année 149 (les Romains s'étaient fait remettre tout ce que les arsenaux contenaient), sont mentionnés des épées, des lances et des boucliers longs[6]. Si cette dernière indication est exacte, les Carthaginois avaient abandonné le bouclier de forme circulaire, pour adopter, comme une partie des Ibères[7], le bouclier allongé dont se servaient les Gaulois,

---

s'emmanchait dans une poignée en bois (la lame mesure 0 m. 51). Gauckler, *C. r. Acad. Inscr.*, 1900, p. 200, et *Bull. archéol. de Comité*, 1900, p. CXLIII ; indications que je dois à MM. Merlin et Pradère : petite dague, longue actuellement de 0 m. 35 (le bout de la poignée est cassé) ; la lame est plate ; la poignée était revêtue de plaquettes en bois, fixées par des clous.

1. V. *infra*, p. 372.

2. Silius Italicus (III, 234-5) nous les montre combattant avec une épée courte, à l'époque d'Hannibal. Cela pourrait être vrai. Signalons cependant la découverte à Zaghouane, à une quinzaine de lieues de Carthage, d'une lame d'épée dont les débris ont donné une longueur de 0 m. 84 ; elle a été recueillie au-dessus d'un tombeau qui date peut-être des derniers temps de la domination punique : Hannezo, *Bull. du Comité*, 1894, p. 387.

3. Bataille contre Régulus : Polybe, 1, 33, 6 ; 34, 6. Bataille du Bagrada, en 240 ou 239 : *id.*, I, 76, 3-7. A Zama : id., XV, 11, 2 ; 13, 3-8.

4. Silius ne mentionne point de cuirasses, ce qui ne prouve pas que les Carthaginois en aient été dépourvus. Il prétend (III, 236-7) qu'ils portaient une tunique rouge : couleur utile pour dissimuler les taches de sang. On dit la même chose des Lacédémoniens, dont le vêtement écarlate était appelé φοινιχίς ; (Aristophane, *Lysistr.*, 1140 ; Xénophon, *Laced. resp.*, XI, 3 ; Aristote, dans *Fragm. hist. graec.*, II, p. 130, n° 86; etc.). C'est peut-être ce terme grec qui a fait attribuer des tuniques de même couleur à des gens d'origine phénicienne.

5. En 149, presque au lendemain d'une guerre, les Carthaginois remirent aux Romains 200 000 armes. Appien (*Lib.*, 80) et Strabon (XVII, 3, 15) disent même 200 000 panoplies, ce qui est invraisemblable ; ils reproduisent inexactement Polybe, lequel mentionne des armes : XXXVI, 6, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 4) ; conf. Diodore, XXXII, 6, 2.

6. Appien, *Lib.*, 93. Strabon, *l. c.*

7. V. *infra*, p. 371.

les Romains[1] et d'autres Italiens[2]. Une stèle de Carthage[3] en représente un, qui a la forme du *scutum* romain[4]. A côté est figurée une arme offensive[5], javelot ou plutôt pique, une de ces courtes piques que, selon Plutarque[6], les Carthaginois tenaient en main. Plutarque ajoute qu'ils ne faisaient point usage de javelots et qu'ils ne combattaient que de près. Il n'est pas impossible, cependant, qu'un certain nombre d'entre eux aient formé des troupes légères, pourvues d'armes de jet[7]. Pour repousser ou tenir à distance des assiégeants, ces armes

1. Les Romains avaient fait usage du bouclier rond avant d'adopter le bouclier long (probablement au IVe siècle) : Tite-Live, VIII, 8, 3 ; Diodore, XXIII, 2, 1 ; *Ineditum Vaticanum*, publié dans *Hermès*, XXVII, 1892, p. 121.

2. Les Carthaginois et les Africains qui, dit Tite-Live, formaient le centre de l'armée punique à la bataille d'Ilipa (en 206 avant J.-C.) auraient eu des boucliers longs, *scuta* (XXVIII, 15, 5). Mais ce mot a peut-être été mis là au hasard. — ? Silius Italicus (III, 234) attribue aux Carthaginois des *parmae*, c'est-à-dire de légers boucliers ronds, et nous lisons dans Suidas : πάρμαυ δερμάτινοι θυρεοί παρά Καρχηδονίοις (noter que les termes parma et θυρεός, bouclier long, sont contradictoires). On peut supposer qu'il s'agit de la *caetra*, petit bouclier rond en cuir des indigènes africains : v. *infra*, p. 359.

3. *C. I. S.*, 1, 605 (t. II, pl. VI) : au-dessous de la dédicace, qui est faite par une femme.

4. Les auteurs du *Corpus* croient que c'est véritablement un bouclier romain. Des armes étrangères furent, en effet, apportées en Afrique : à Ksour es Saf, près de Mahdia, sur la côte orientale de la Tunisie (voir *supra*, p. 133), un caveau funéraire contenait une très belle cuirasse en bronze, fabriquée dans l'Italie méridionale au IVe ou au IIIe siècle (Merlin, dans *Monuments Piot*, XVII, 1910, p. 131-7 et pl. XIII-XIV), et un ceinturon, probablement de même origine (ibid., p. 131 et 136-7). On sait, d'autre part, qu'Hannibal donna des armes romaines à son infanterie lourde africaine (voir p. 360). Il est impossible de dire qui était le mort de Ksour es Saf et comment il était devenu propriétaire de cette cuirasse. Vers la même époque, des cuirasses analogues parvenaient jusqu'au cœur de l'Espagne (Schulten, Numantia, I, p. 225).

5. Flanquant le bouclier, qu'elle ne dépasse pas en hauteur (cette arme pouvait donc mesurer un peu plus d'un mètre). Il devait y avoir un autre objet qui faisait pendant de l'autre côté du bouclier : la pierre est mutilée. — Sur une autre stèle (*ibid.*, 1353 ; t. II, pl. XXIII), on voit, au-dessus de la dédicace, une image très grossière, paraissant représenter une panoplie, avec une pique en travers.

6. *Marcellus*, 12 : indication prise on ne sait où; elle n'est peut-être pas. Inexacte, bien qu'elle soit insérée dans le récit d'une bataille à laquelle des soldats carthaginois ne purent participer (Hannibal n'en avait pas dans son armée d'Italie) et qui, du reste, est vraisemblablement une invention.

7. Nous n'en avons pas la preuve. Dans l'armée qu'Amilcar emmena de Carthage pour combattre les mercenaires, il y avait de l'infanterie légère et de l'Infanterie lourde (Polybe, 1, 76, 3). Mais cette armée, composée en grande partie de Carthaginois, comptait aussi des mercenaires (I, 75, 2), qui formaient peut-être des troupes légères.

étaient nécessaires à ceux qui occupaient les remparts[1]. En. 149, on fabriqua de grandes quantités de javelots[2]. Dans le sol de l'antique cité, se retrouvent très fréquemment des balles de fronde ovoïdes en terre cuite[3]. Plus de 20 000 étaient mêlées à des boulets en pierre, qui datent certainement de l'époque punique, dans un dépôt voisin du port circulaire, à peu de distance de l'emplacement du mur longeant le rivage[4]. Ce dépôt fut sans doute constitué par les derniers défenseurs de la ville.

Aux Carthaginois, nous pouvons joindre les soldats des colonies maritimes qui avaient été fondées par les Phéniciens d'Orient ou par Carthage. Nous avons déjà cité les rares textes qui mentionnent des levées de troupes dans ces villes[5].

## III

Les citoyens mis à part, les armées puniques comprenaient :

1° Des sujets, indigènes nés sur les territoires appartenant à Carthage en Afrique, en Espagne, peut-être aussi en Sardaigne. Le service militaire était pour eux une obligation, comme le paiement de l'impôt[6].

2° Des auxiliaires[7], fournis par des peuples, des princes,

1. En 309-8, les javelots abondaient dans Carthage, alors menacée par Agathocle : Diodore, XX, 44, 4.

2. Appien, *Lib*., 93 (σαύνια). Carthage venait d'en livrer beaucoup aux Romains (ibid., 80 : ἀχόντια).

3. Mesurant en général 0 m. 06 de long sur 0 m. 04 de large ; le poids moyen est de 50 grammes. — Voir, entre autres, E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*, p. 64 ; Babelon, *Carthage*, p. 153 (plusieurs milliers sur la colline de Junon) ; Delattre, *Les Tombeaux puniques de Carthage*, p. 37 (pente Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis); Babelon et Reinach, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1836, p. 32, n° 169 (région de Dermèche) ; Carton, *Documents pour servir à l'élude des ports de Carthage*, p. 33 (même région, surtout au Sud du palais de Derméche).

4. Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 569.

5. P. 296-7 ; voir aussi p. 345, n. 4.

6. Pour les Africains, voir p. 304 ; pour les Espagnols, p. 313. On n'a pas de renseignements pour les Sardes (conf. p. 312).

7. Ils sont désignés par les termes σύμμαχοι (Polybe, XV, 11, 3), auxiliares (Tite-Live, XXIV, 48, 10 ; XXV, 40, 6), qui ont, du reste, une signification très vague : v. *infra*, p. 354.

alliés officiels, mais, en fait, vassaux pour la plupart. Parmi ces alliés de la République, il y en avait dont les contingents étaient incorporés dans ses armées. D'autres combattaient aux côtés des Carthaginois, tout en gardant leur indépendance : tel Syphax à la fin du IIIe siècle[1]. Cependant cette distinction n'est pas facile à établir. Fut-elle même toujours très nette ? Tout en se faisant obéir, Carthage pouvait avoir intérêt à ne pas paraître commander ; elle pouvait soit donner directement une solde à des auxiliaires, soit laisser ce soin à leurs chefs et accorder à ceux-ci des subsides.

3° Enfin, des mercenaires, liés par un contrat de louage, dont le terme était la fin de la guerre pour laquelle ils étaient spécialement embauchés. Carthage en leva dans toutes les contrées de la Méditerranée occidentale et en Grèce. Tantôt ils étaient recrutés par un général qui faisait campagne dans le voisinage ou sur le territoire même du pays d'où on les tirait[2] ; parfois même, on engageait des gens qu'on venait de combattre[3]. Tantôt des commissaires se rendaient chez des peuples étrangers et ramenaient les hommes qu'ils avaient enrôlés[4]. Des racoleurs, ou bien des condottières, qui avaient sous la main

1. Voir p. 306.

2. Tite-Live, XXVIII, 1, 4 et 7 (en 207, Celtibères recrutés par Magon et Hannon) ; XXVIII, 30, 1 (en 206, Espagnols, par un autre Hannon, lieutenant de Magon) ; XXVIII, 37, 9 (en 206, Baléares, par Magon) ; XXVIII, 36, 2 ; XXIX, 4, 3 ; Appien, *Hann.*, 54 ; Lib., 7, 9, 49 et 59 (Gaulois et Ligures, par le même général),

3. Diodore, XIII, 88, 6 (en 406, mercenaires, à Agrigente) ; XX, 69, 3 (en 307, soldats de l'armée d'Agathocle) ; Polybe, I, 78, 13 (vers 239, rebelles faits prisonniers lors de la guerre des mercenaires) ; Diodore, XXV, 10, 1 (vers 233, prisonniers espagnols).

4. Diodore, XIII, 80, 2 (à la fin du v° siècle, les généraux Hannibal et Himilcon envoient en Espagne et aux Baléares, avec de grosses sommes, des personnages d'un rang élevé et les chargent d'engager le plus grand nombre possible de mercenaires) ; XIV, 47, 3 (au début du siècle suivant, les Carthaginois font partir, avec beaucoup d'argent, quelques sénateurs pour aller recruter des mercenaires en Europe) ; Polybe, I, 32, 1 (commissaires envoyés en Grèce au temps de la première guerre punique) ; id., XIV, 7, 5 ; conf. Tite-Live, XXX, 7, 10 (en 201-203, chez les Celtibères). Tite-Live, XXX, 21, 3 (en 203, les Sagontins auraient arrêté des recruteurs envoyés en Espagne).

des bandes toutes prêtes[1], servaient d'intermédiaires[2]. Ces opérations exigeaient, sinon le concours, du moins l'assentiment des autorités locales. Elles devaient être prévues et facilitées par des conventions. Après la première guerre punique, les Romains interdirent à Carthage de lever des mercenaires dans la contrée qui leur était soumise (la péninsule italique)[3]; après la seconde, d'en lever dans quelque pays que ce fût[4].

Certains textes distinguent clairement ces trois catégories de soldats : sujets, alliés, mercenaires[5]. D'autres nous laissent dans l'indécision. On a vu[6] que le mot Λίβυες désigne souvent les sujets africains ; mais il peut s'appliquer aux Carthaginois[7], aux Libyphéniciens, aux Numides et aux Maures[8]. Les sujets, aussi bien que les alliés, sont qualifiés de σύμμαχοι[9]. Les Latins appelaient auxilia, auxiliares mercenaires et alliés[10]. D'ailleurs, les trois catégories ne différaient pas autant qu'on pourrait le croire. Comme les mercenaires, les sujets et les alliés touchaient une solde[11]. Il semble bien que, du moins dans quelques

1. Tel devait être Xanthippe, qui joua un rôle important lors de la campagne contre Régulus.

2. Quelquefois, Carthage profitait d'un hasard favorable : v. *infra*, p. 384, pour l'enrôlement de 800 Campaniens en Sicile, vers 410.

3. Polybe, III, 27, 4 ; 29, 10 ; Appien, Sic., II, 2 ; Zonaras, VIII, 17, p. 399, a. Deux ou trois ans plus tard, Carthage aurait été autorisée temporairement par Rome à recruter des troupes en Italie : voir t. III, ch. III, § 3, vers la fin.

4. Selon Dion Cassius, fragm. 56, 85, édit. Melber ; voir aussi :Appien, *Lib*., 54. (conf. *ibid*., 32). Polybe ne mentionne pas cette clause. Qu'elle ait figuré ou non dans le traité de 201, Carthage, depuis lors, ne recruta plus de mercenaires à l'étranger.

5. Voir surtout Diodore, XIII, 80, 2-4 (fin du Ve siècle) ; XIV, 54, 5 (début du IVe) ; Polybe, XV, 11, 1-3 (fin du IIIe).

6. P. 99.

7. Voir, par exemple, Dion Chrysostome, *Discours* LXIV, p. 213, édit. Dindorf ; Elien, *Nat. anim.*, X, 50 ; Arrien, *Indica*, XLIII, 11 (conf. t. I, p. 312, n. 2).

8. P. 99, n. 4.

9. P. 287, n. 3.

10. Tite-Live, XXIII, 29. 4 : « mercennariorum auxilia » ; XXVII, 20, 7 : « ad conducenda rnercede auxilia »; XXX, 33, 9 ; etc.

11. Pour les sujets libyens, voir p. 304, n. 6. Polybe (1, 67, 7) les comprend pare les mercenaires. Si les sujets étaient payés, il est difficile d'admettre que les auxiliaires ne l'aient pas été, du moins ceux qui étaient réellement incorporés dans les troupes de Carthage.

guerres, il y ait eu parmi eux des engagés volontaires : sujets qui avaient déjà rempli leurs obligations; alliés en surnombre des contingents officiels[1]. C'étaient de véritables mercenaires, dont Carthage acceptait, provoquait même les offres de service, quand elle avait besoin de beaucoup d'hommes.

La solde n'était certainement pas la même pour tous. Un hoplite grec, par exemple, devait recevoir une plus haute paye qu'un Libyen, recruté par conscription, ou un Ligure, venu de ses pauvres montagnes[2]. Nous n'avons du reste aucun renseignement précis sur cette question[3].

Après la première guerre contre Rome, les troupes qu'on avait ramenées de Sicile réclamèrent, outre l'arriéré de leur solde, le prix des chevaux qu'elles avaient perdus et le prix du blé qu'on leur devait, au taux le plus élevé qu'il eût atteint pendant la durée de leur service[4]. Carthage avait donc contracté envers ses mercenaires, — du moins ceux-ci l'affirmaient, — deux engagements que les circonstances l'avaient empêchée de tenir : remplacer les montures des cavaliers, livrer gratuitement

---

L'armée qu'Hannibal emmena en Italie ne comptait qu'un petit nombre de mercenaires enrôlés chez des peuples qui ne dépendaient de la République ni en droit, ni en fait : des Baléares, peut-être aussi des Ligures, des Maures et des Celtibères. Le reste se composait de sujets, africains et espagnols, et d'alliés (Numides). Dans la vallée du Pô, beaucoup d'alliés gaulois vinrent rejoindre le Barcide. Or toutes ces troupes paraissent avoir reçu une solde : Tite-Live, XXII, 43, 3 ; XXIII, 12, 5 ; XXVIII, 12, 5 (textes qui ont, il est vrai, peu de valeur).

1, Tite-Live, XXVII, 5, 11 (en 210) : « per totam Africam milites mercede conduci » ; XXIX, 4, 2 (en 205) : « mittere ad conducenda Afrorum auxilia ». ; conf. XXVIII, 44, 5 ; XXIX, 3, 13.

2. Diodore, XVI, 81, 4 (en 339) : haute solde accordée à des Grecs que les Carthaginois embauchent. Voir aussi XIII, 44, 2 (vers 410) : solde avantageuse offerte à des Campaniens. En 309, les Carthaginois auraient proposé à des mercenaires d'Agathocle une solde plus élevée que celle qui leur était allouée par le tyran : Diodore, XX, 34, 1.

3. Quand le gouvernement carthaginois envoya à Sicca les mercenaires qui avaient servi dans la première guerre punique, il fit remettre à chacun d'eux une pièce d'or, en attendant qu'il pût régler leurs comptes : Polybe, I, 66, 6. .Hultsch (*Griechische und römische Metrologie*, 2e édit., p. 433) a supposé que cette pièce d'or représentait la solde d'un mois. C'est une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun argument solide et il est impossible de l'adopter si l'on admet que les mercenaires ne recevaient pas tous la même solde.

4. Polybe, I, 68, 8-9 ; 69, 8.

du blé[1]. L'obligation de fournir du blé est égalerment mentionnée par Diodore, à propos d'un fait qui se passa à la fin du Ve siècle[2]. Naturellement, le premier cheval était fourni par l'État[3].

Les mercenaires paraissent avoir combattu le plus souvent selon les usages guerriers de leur patrie. Il est donc probable que beaucoup apportaient de chez eux des armes[4], dont on leur payait peut-être la valeur. Mais Carthage avait des arsenaux[5] où elle faisait fabriquer les objets nécessaires à l'équipement des troupes, aussi bien des mercenaires que des sujets et des citoyens[6].

---

1. Chez les Romains, les fournitures de blé, d'orge, de vêtements, d'armes étaient déduites de la solde attribuée aux citoyens ; les alliés recevaient gratuitement les céréales : Polybe, IV, 30, 12-15. Dans des États grecs, l'argent payé aux mercenaires comprenait à la fois leur solde et une indemnité fixe pour leur nourriture : voir, entre autres, A. J. Reinach, *Rev. archéol.*, 1908, II, p. 200-3. L'indication de Polybe semble attester qu'il n'en était pas de même à Carthage. Les mercenaires réclamèrent, non pas des sommes qu'on se serait engagé à leur verser, mais le remboursement des dépenses qu'ils prétendaient avoir faites pour leurs achats. En général, Carthage pouvait se procurer sans peine les céréales nécessaires à ses armées, grâce aux impôts qu'elle percevait en nature et aux nombreux vaisseaux dont elle disposait. Il n'eût pas été avantageux pour elle de donner aux troupes de l'argent destiné à acheter du blé et de se réserver le monopole de la vente, car, pour faire un bénéfice, elle eût dû livrer ce blé à un prix supérieur à l'indemnité et elle eût ainsi mécontenté ses soldats. — A Tunis, le gouvernement vendit des vivres aux mutins (en acceptant les prix qu'ils fixèrent) : Polybe, I, 68, 5. Cela ne prouve pas qu'il ait eu l'habitude d'en vendre aux armées : ces hommes avaient alors fini leur temps de service.

2. XIII, 88, 2 : les mercenaires réclament au général Himilcon τάς σιτομετριας τάςς προτεταγμένας.

3. Vers 410, Carthage, enrôlant des mercenaires campaniens, acheta des chevaux pour eux : Diodore, 44, 2.

4. Polybe, XIV, 7, 7 : on vante dans Carthage l'armement de plusieurs milliers de Celtibères qui viennent d'arriver. Ce peuple fabriquait des épées renommées : *infra*, p. 372.

5. Outre ceux de la capitale (mentionnés par Appien, *Lib.*, 92; conf. *supra*, p. 330), il y en avait à Carthagène, au temps des Barcides : Polybe, X, 17, 9, comparé avec X, 20, 6 ; Tite-Live, XXVI, 42, 3 ; 47, 6 ; 51, 8 ; Appien, *Iber.*, 23.

6. Diodore (XIV, 95, 1) dit qu'en 302, on recruta des soldats en Libye, en Sardaigne, en Italie, et qu'on les arma tous soigneusement, μετά τής οίχείας χορηγίας. Cet auteur (XIV, 41, 4) nous apprend que Denys fit fabriquer les armes en usage chez les peuples parmi lesquels il se proposait de lever des mercenaires. Carthage devait agir de même.

## IV

Beaucoup de textes[1] mentionnent, parmi les soldats de Carthage, des Λίβυες, en latin Afri. Il y en avait en 480, dans la grande armée qu'Amilcar conduisit en Sicile[2]. C'étaient sans doute des mercenaires, puisque, à cette époque, la colonie de Tyr n'avait pas encore de sujets auxquels elle pût imposer le service militaire. Sur le territoire qu'elle se constitua bientôt après en Afrique, elle soumit les indigènes à la conscription[3].

Des « Libyens » participèrent à toutes les guerres de Sicile, depuis la fin du Ve siècle jusqu'au milieu du IIIe[4]. Des indications précises permettent souvent d'affirmer que c'étaient des sujets de Carthage[5]. En 311, ils formaient un corps de 10 000 hommes[6] dans une armée qui comptait, dit-on, 40 000 fantassins[7]. Les 20 000 soldats qui furent évacués de l'île, à la fin de la première guerre contre Rome[8], étaient en majorité des Libyens[9]. Les sujets africains durent aussi prendre

1. La plupart sont énumérés par Meltzer, II, p. 511-2.

2. Hérodote, VII, 165.

3. Voir p. 304.

4. Vers 410, 5 000 Libyens envoyés au secours de Ségeste : Diodore, XIII, 44, 1. Hannibal recruta des Libyens pour une expédition qui eut lieu en 409 : le même, XIII, 44, 6 ; 54, 1. — En 406-5 : id., XIII, 80, 3 ; ibid., 85, 1 (mention d'un camp établi devant Agrigente pour 40 000 hommes : les Espagnols et une partie des Libyens; mais ce chiffre ne mérite guère confiance et il n'est pas certain que le mot Λίβυες ; désigne ici spécialement des sujets de Carthage) ; XIII, 110, 6. — En 397-6 : *id*., XIV, 54, 5 ; 71, 1 ; 77, 1. — En 392 : *id*., XIV, 95, 1 (δύναμιν συνήγαγον άπό Λιβύης, ce qui pourrait s'appliquer aux alliés, comme aux sujets). — En 342-1 (selon Diodore) : *id*, XVI, 73, 3. — En 316, Amilcar, qui commandait dans l'île, aurait mis à la disposition d'Agathocle 5 000 *Afri* : Justin, XXII, 2, 9 (ce qui est douteux). — En 311 : Diodore, XIX, 106, 2 (άπό τής Λιβύης : même observation que pour les levées de l'année 392). — Pendant la première guerre punique : Polybe, I, 67, 7 ; 69, 6 ; 70, 3 ; Appien, *Sic*., II, 2 ; *Iber*. 4 ; *Lib*., 5.

5. Voir les textes cités p. 304, n, 1 et 4.

6. Diodore, XIX, 106, 2 (à supposer que tous aient été des sujets).

7. *Supra*, p. 334.

8. *Supra*, p. 335.

9. Polybe, I, 67, 7. — Pausanias (X, 17, 9) mentionne en Sardaigne des Libyens et des Espagnols, soldats au service de Carthage : il ne donne aucune indication chronologique.

une part importante aux campagnes que les Barcides firent en Espagne depuis 237[1].

Hannibal en avait 12 000 dans l'infanterie, forte de 20 000 hommes, qu'il amena en Italie[2]. Il laissa dans la péninsule ibérique, sous les ordres d'Asdrubal, 11 850 fantassins libyens[3]. Ce fut probablement sur son territoire que Carthage recruta la plus grande partie des troupes d'infanterie qu'elle envoya, pendant la seconde guerre punique, en Espagne[4], en Sardaigne[5] et en Sicile[6]. Elle se servit certainement de ses sujets, — de ceux qui lui restèrent fidèles, — dans les guerres qu'elle soutint en Afrique au IVe et au IIIe siècle, contre des indigènes, contre Agathocle et Régulus[7]. Elle fit des levées très rigoureuses quand elle eut à se défendre contre Scipion, à la fin du IIIe siècle[8]. A Zama, les Libyens, joints aux Carthaginois, constituaient, nous l'avons dit[9], la deuxième ligne d'Hannibal.

En 150 et dans les années suivantes, Carthage ne put guère opposer à Masinissa et aux Romains que ses citoyens et ses

1. Mention d'*Afri* au siège de Sagonte : Tite-Live, XXI, 11, 8.

2. Polybe, III, 56, 4, d'après Hannibal (inscription du temple de Junon Lacinienne). Ces Libyens sont souvent mentionnés par Polybe (de 218 à 216 et en 212) : III, 72, 8 ; 74, 4 et 10 ; 79, 1 et 5 ; 83, 2; 87. 3 ; 113, 7 e19 ; 114, 1 ; 115, 8 et 11 ; 117, 6 ; VIII, 29, 4 et 8-9 (B.-W. ; *alias* VIII, 31) ; voir aussi XI, 19, 4.

3. V. *supra*, p. 336. — Mentions de ces Λίβυες, Afri, ou d'autres, qui vinrent ensuite en Espagne : Tite-Live, XXIII, 29, 4 et 10 (en 216) ; XXVII, 18, 7 (en 208) ; Polybe, XI, 22, 2-3, et 24, 2 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 et 19 (en 206).

4. P. 340, n. 3, 4 et 6 (en 216 et en 215). Tite-Live, XXVIII, 1, 4 (en 207). — Tite-Live (XXVIII, 30, 1) indique en 206, après le désastre d'Ilipa, une expédition faite en Bétique par un lieutenant de Magon, « cum parva manu Afrorum » Le terme *Afri* désigne d'ordinaire des indigènes du territoire de Carthage. Cependant il s'agit peut-être ici de soldats qui venaient d'être recrutés sur la côte africaine, dans le voisinage du détroit : conf. Tite-Live, XXVIII, 23, 7, et *infra*, p. 366, n. 10.

5. P. 340, n. 7.

6. P. 340, n. 9 et 11.

7. Les textes précis manquent. Diodore (XX, 18, 3) mentionne des gens qui, en Libye, combattirent avec les Carthaginois contre Agathocle. Mais c'étaient peut-être des alliés, non des sujets. Ailymas « roi des Libyens », dont il est question aussitôt après, était probablement un prince numide : voir p. 301. n. 4.

8. Tite-Live, XXIX, 4, 2. Appien, Lib., 9. Tite-Live, XXIX, 35, 10 (« intentissima conquisitione .). Le même, XXX, 7, 8.

9. P. 348.

sujets; les armées qui furent détruites par le roi numide près d'Oroscopa, par Scipion Émilien près de Néphéris devaient être presque exclusivement formées de Libyens[1].

De tout temps, les hommes de la Berbérie ont été d'excellents guerriers. Secs, nerveux, agiles[2], sobres, ils résistent aux fatigues et aux privations. Ils tirent adroitement parti des dispositions du terrain pour préparer les attaques, soit à découvert, soit, plus souvent, dans des embuscades ; ils se jettent dans la bataille avec une sorte de frénésie.

Aux derniers siècles avant J.-C., et bien plus tard encore, leur armement était en général très sommaire[3] : plusieurs javelots, dépourvus de courroie[4], un poignard, un petit bouclier rond en cuir, — la *caetra* des auteurs latins[5], — utile surtout pour repousser les traits et les pierres. Ni épée, ni casque[6], ni cuirasse[7]. Cela pouvait suffire dans des guerres contre des barbares aussi mal équipés, mais non point quand il fallait lutter face à face avec des hoplites grecs et des légionnaires romains. Carthage laissa leur armement national aux Africains employés dans l'infanterie légère, qui évitait les

1. En 150, l'armée d'Asdrubal, forte d'abord de 25 400 hommes, puis de 31 400, s'éleva à 58 000 hommes par suite de l'arrivée d'un grand nombre de gens έχ τής χώρας (Appien, Lib., 71), c'est-à-dire d'habitants du territoire punique.

2. Tite-Live, XXVIII, 20, 1 : « levium corporum homines et multa exercitatione pernicium ». Pour l'agilité des fantassins africains, voir aussi Salluste, *Jugurtha*, LIX, 3 ; *Bell. Afric*., XIV, 2 ; LXIX, 3.

3. Nous traiterons plus longuement cette question dans un prochain volume. Voir Schulten, *Numantia*, I (1914), p. 44-45.

4. Paul Orose, *Adv. pagan*., V, 15, 16.

5. Servius, *In Aeneid*., VII, 732 : « Caetra : scutum loreum quo utuntur Afri et Hispani » ; voir aussi Isidore de Séville, *Etym*., XVIII, 12, 5. — Bas-relief de Souama, en Kabylie : Tissot, *Géographie*, I, p. 493, fig. 52.

6. On ne signale de casques que chez des indigènes du désert, au delà de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque : Silius Italicus, I, 415 ; XV, 679.

7. Silius Italicus (III, 265-324, *passim*), décrivant les troupes emmenées par Hannibal en Italie, mentionne certaines armes dont des peuplades africaines auraient fait usage (boumerangs, javelots tout en bois, dont la pointe était durcie au feu, sabres recourbés, etc.). Ces indications ne paraissent pas être entièrement dénuées de valeur, quoiqu'on ignore où le poète les a prises. Mais rien ne prouve que des indigènes au service de Carthage aient porté de telles armes ; du reste, il est très probable que plusieurs des peuplades énumérées par Silius ne mirent jamais de guerriers à la disposition des Carthaginois.

corps à corps[1]. Mais ceux qui servaient dans les troupes de ligne[2] avaient besoin de meilleurs moyens d'attaque et de défense. Après la bataille de Trasimène, Hannibal leur donna les armes des ennemis pris ou tués[3] : elles valaient donc mieux que les leurs.

Un seul texte mentionne expressément des cavaliers libyens, d'ailleurs très peu nombreux[4] : les soldats recrutés sur le territoire punique étaient presque tous des fantassins.

Carthage fit souvent l'épreuve de leur endurance[5] et de leur courage. Ils furent entre les mains du grand Hannibal des instruments dociles et souples. A Cannes, ils exécutèrent fort bien une double conversion pour prendre les Romains de flanc, manœuvre qui contribua beaucoup à la victoire[6].

---

1. Tite-Live, XXI, 21. 11 : Hannibal, en 219-8, appelle d'Afrique en-Espagne « supplementum... maxime iaculatorum, levium armis ». — Infanterie légère africaine dans les troupes du Barcide Asdrubal en Espagne : Tite-Live, XXVII, 18, 7. Hannibal en avait certainement parmi les 12 000 fantassins libyens dont il disposait à son entrée en Italie : voir p. 397, n. 8.

2. Mentions de cette infanterie de ligne libyenne à la bataille de la Trébie : Polybe, III, 72, 8, et 74, 4; - à Cannes : Polybe, III, 113, 7 et 9; 114, 1; 113. 8; - à la bataille de l'Ebre, en 216 : Tite-Live, XXIII, 29, 4 et 10 ; — à celle d'Ilipa, en 206 : Polybe, XI, 22, 2-3, et 24, 2 (conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 et 19) ; — à Zama : Polybe, XV, 11, 2 (conf. Tite-Live, XXX, 33, 5, et 34, 5) ; Appien, *Lib*., 40.

3. Polybe, III, 87, 3, et 114, 1 (conf. Tite-Live, XXII, 46, 4) ; Polybe, XVIII, 28, 9 (B.-W. ; *alias* XVIII, 11). Cette mesure ne s'appliqua pas seulement à des Africains qui auraient appartenu auparavant à l'infanterie légère. Polybe (III, 114, 1) dit que tous les Libyens qui combattirent en ligne à Cannes avaient des armes romaines. Or, à la Trébie, l'infanterie de ligne était déjà en partie composée d'Africains (voir note précédente). En arrivant en Italie, Hannibal, sur un total de 20 000 fantassins, avait probablement, d'une part, 8 000 hommes d'infanterie légère (voir infra, p. 397, n. 8). parmi lesquels se trouvaient des Espagnols, d'autre part, 12 000 hommes d'infanterie de ligne. Or, dans l'ensemble des fantassins, les Africains étaient au nombre de 12 000. Il est donc nécessaire d'admettre que, dès cette époque, ils formaient une bonne partie de l'infanterie de ligne.

4. Hannibal laissa à Asdrubal en Espagne 450 cavaliers libyphéniciens et libyens : Polybe, III, 33, 15 (d'après Hannibal lui-même).

5. Voir, par exemple, Polybe, III, 79, 5 (à propos de la marche très difficile de l'armée d'Hannibal, quand, venant de la vallée du Pô, elle passa en Etrurie) « Les Ibères et les Libyens s'en tirèrent sans trop de souffrances, car ils étaient tous durs à la peine et habitués à ces fatigues ».

6. Voir les indications de Polybe, III, 115. 8-12. D'après le récit de Tite-Live (XXIII, 29, 10), les Africains se battirent bien à la bataille de l'Ebre. A Ilipa, ils formaient

Vers la fin du Ve siècle, Hannibal et Himilcon, préparant une expédition contre les Grecs de Sicile, demandèrent des contingents aux peuples et aux rois africains alliés : à des Maures, à des Numides, et aussi à une partie des indigènes qui habitaient du côté de la Cyrénaïque[1]. Quoique, ailleurs, Diodore ne donne pas de renseignements précis, on peut supposer que les Carthaginois recoururent aux mêmes auxiliaires dans d'autres guerres siciliennes[2]. Quand ils eurent à combattre Agathocle en Afrique, ils furent tantôt abandonnés, tantôt soutenus par leurs alliés, selon les vicissitudes de la lutte[3].

Il y avait des cavaliers numides dans l'armée qui, en 261, essaya de dégager Agrigente, investie par les Romains[4]. Lors de la révolte des mercenaires, un prince appelé Naravas, qui s'était d'abord joint aux rebelles, vint, avec 2 000 chevaux, se mettre sous les ordres d'Amilcar Barca[5] : ce fut pour celui-ci une aide précieuse. Par les armes, par la diplomatie, par des mariages, la République et la famille des Barcides renouèrent les vieilles alliances, que les malheurs de Carthage avaient rompues, en formèrent de nouvelles et purent ainsi disposer, pendant la seconde guerre punique, d'un grand nombre de Numides[6]. Tous les textes indiquent que c'étaient des cavaliers.

Ils constituaient probablement la majeure partie de la

---

les meilleures troupes de l'armée punique : Polybe, XI, 24, 2 (conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 19).

1. Diodore, XIII, 80, 3.

2. En 397-6, l'armée d'Himilcon comprenait des troupes tirées « de toute la Libye » : Diodore, XIV, 54, 5. Voir aussi les observations faites p. 357, n. 4, à propos des armées de 392 et de 311.

3. Diodore, XX, 17, 1 ; 18, 3 ; 38, 1, 2 et 5 ; 55, 3 ; 59, 3 et 4 ; 61, 2 ; 64, 2 ; 68, 1. Justin, XXII, 8, 10.

4. Polybe, 1, 19, 2-4.

5. Polybe, I, 78, 9 ; 84, 4.

6. Les Barcides se servirent sans doute de ces auxiliaires dans leurs guerres d'Espagne, de 237 à 219. Masæsyles dans l'armée d'Hannibal, en 220 : Plutarque, *De mulierum virtutibus,* 10 (*Moralia*, Didot, I, p. 307).

cavalerie, forte de 6 000 hommes[1], qui descendit avec Hannibal dans la plaine du Pô[2] ; d'autres furent envoyés par le gouvernement carthaginois au vainqueur de Cannes[3]. Les mentions très fréquentes de ces indigènes attestent l'importance des services qu'ils rendirent[4].

Hannibal laissa à son frère, en Espagne, 1 800 Massyles, Masæsyles, Maccoiens et Maures, ainsi que 300 autres cavaliers, recrutés chez les Lergètes[5]. Les Massyles et les Masæsyles étaient les deux principales nations des Numides, entre le territoire punique et les Maures, habitants du Maroc septentrional[6] ; nous ne savons rien sur les Maccoiens[7], ni sur les Lergètes, que Tite-Live[8] a confondus avec des Espagnols, les Ilergètes, mais qui, d'après le contexte, étaient un peuple africain. D'autres auxiliaires numides vinrent ensuite dans la péninsule[9]. Pendant six ans environ, Masinissa, fils du roi des

1. P. 337.

2. A la bataille de la Trébie, Hannibal plaça 1 000 de ses cavaliers numides en embuscade (Polybe, III, 71, 9 ; 74, 1) et il employa le reste, certainement plusieurs milliers d'hommes, ainsi que l'infanterie légère, à une double attaque de flanc contre l'infanterie ennemie (id., III, 73, 7). — Polybe, III, 116, 7 (à Cannes) : τούς Νομάδας τώ πλήθει πολλούς όντας.

3. *Supra*, p. 339, n. 2.

4. Polybe, III, 44, 3 ; 45, 1-2 ; 55, 8 ; 65, 6 et 10-11 ; 68, 1-2 ; 69, 6 ; 71, 10 ; 72, 1 et 10 ; 73, 3 et 7 ; 74, 1 et 3 ; 112, 3-4 ; 113, 7 ; 116, 5-7 et 12 ; 117, 12 (de 218 à 216). Après la bataille de Cannes, Polybe nous manque pour la guerre d'Italie (voir cependant VIII, 26, 4-5, et 27, 1 [édit, Büttner-Wobst ; *alias* VIII, 28 et 29] ; IX, 7, 5 ; X, 32, 3) et l'on ne saurait garantir la valeur historique des récits dans lesquels Tite-Live introduit des Numides : XXIII, 1, 6 ; 46, 6; XXIV, 12, 4 ; 15, 2 et 7 ; 20, 16 ; XXV, 17, 3 (conf. Appien, *Hann*., 35) ; XXVI, 6, 9 ; 9, 13 ; 12, 16-19 ; 38, 11 ; XXVII, 1, 11 ; 28, 15 ; 42, 10-11 ; XXVIII, 11, 13 ; XXIX, 6, 2 ; 7, 5 (de 216 à 205). — Tite-Live (XXIII, 18, 1) mentionne aussi, en 216, des cavaliers gélules Les Gétules étaient les peuplades qui vivaient il l'intérieur de la Berbérie, entre le Tell et le désert.

5. Polybe, III, 33, 15 (d'après l'inscription d'Hannibal). Conf. Tite-Live, XXI, 22, 3.

6. Voir t. III, ch. V, § 2.

7. Conf. *supra*, p. 308, n. 7.

8. XXI, 22, 3 (ou peut-être un interpolateur de Tite-Live).

9. Mentions de cavaliers numides dans les batailles livrées par Asdrubal en 216 : Tite-Live, XXIII, 26, 11 ; 29, 4-5 et 14 (Asdrubal en avait peut-être reçu quelque temps auparavant : id., XXIII, 26, 2). Voir aussi XXIV, 48, 10 (en 213). Il se peut qu'Asdrubal en ait emmené dans son expédition d'Italie : d., XXVII, 43, 1.

Massyles Gaïa, y commanda plusieurs milliers des siens[1]. D'autres allèrent en Sicile (3 000 en l'année 211)[2].

Carthage s'en procura quand elle réunit des forces pour repousser l'invasion de Scipion[3]. De retour en Afrique, Hannibal obtint 2 000 cavaliers d'un prince indigène, Tychaios[4], Mais, à cette époque, Masinissa était l'allié des Romains : grâce à lui, Scipion eut à Zama une cavalerie plus nombreuse que celle de son adversaire, et ce fut la principale cause de sa victoire.

Un demi-siècle plus tard, en 150, alors que Carthage était de nouveau en guerre avec Masinissa, deux chefs numides abandonnèrent l'armée royale et passèrent à l'ennemi avec 6 000 cavaliers[5]. En 148, un certain Bithyas fit de même et amena 800 cavaliers aux Carthaginois, pour combattre les Romains[6].

Accoutumés à la vie en plein air, aux longues courses par monts et par vaux, capables de supporter la faim, la soif, le manque de sommeil[7] les Numides aimaient la guerre par-dessus tout. Ils la faisaient sans bagages[8], presque sans équipement. Il n'y avait pas de meilleurs cavaliers en Afrique[9]. Ils montaient

1. Tite-Live, XXV, 34, 2-6, 9-10 et 13 ; 35, 8 ; 36, 3 (probablement en 211) ; XXVII, 5, 11 (en 210 ; Masinissa serait revenu en Afrique pour y chercher des troupes voir *supra*, p. 341, n. 2). — Masinissa ne parait pas avoir assisté à la bataille de Bæcula, en 208, mais, selon Tite-Live (XXVII, 18, 7 ; 19, 9), des humides et même un petit-fils de Gala y auraient pris part. — Tite-Live, XXVII, 20, 8 (en 208 : pillages de Masinissa, avec 3 000 cavaliers). Polybe, XI, 21, 1 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 13, 6 (en 206, avant la bataille, d'Ilipa). Tite-Live, XXVIII, 35 (même année). Voir aussi Appien, *Iber*., 25 et 27 ; Lib., 10.

2. Tite-Live, XXV, 40, 6 et 11 ; 41, 2 et 6 ; XXVI, 2l, 14-15 ; 40, 3 et suiv. — L'historien romain mentionne aussi des Numides au service de Magon, dans l'Italie septentrionale : XXX, 18, 7 (récit qui semble légendaire).

3. Appien, *Lib*., 9. Tite-Live, XXIX, 34, 5.

4. Polybe, XV, 3, 5-7. Appien (*Lib*., 33 et 44) nomme d'autres chefs numides qui auraient mis des cavaliers à la disposition d'Hannibal ; mais on ne sait si cela est vrai. — Cavalerie numide dans l'armée punique à Zama Polybe, XV, 11, 3 ; 12, 2 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 8 et 13.

5. Appien, *Lib*., 70.

6. *Ibid*., 111.

7. Polybe, III, 71, 10. Appien, *l. c*.. 11 et 71.

8. Appien, *l. c*., 12.

9. Tite-Live, XXIX, 34, 5 ; « ... Numidas (id longe primum equitum in Africa est genus) ».

à cru[1] des bêtes petites et maigres, qui ne payaient pas de mine[2], mais qui étaient rapides, très sûres de pied[3], dociles au point de se laisser conduire sans mors ni bride[4], avec une simple baguette[5], aussi sobres et infatigables que leurs maîtres[6]. Parfois, ceux-ci emmenaient deux chevaux : quand l'un était à bout de forces, ils sautaient sur l'autre, même en plein combat[7]. Comme les fantassins indigènes, ils n'avaient pour armes qu'un petit bouclier rond en cuir[8], quelques javelots courts[9] et un poignard[10].

Dans la bataille, leur manœuvre fut toujours la même ; leurs descendants ne l'ont pas oubliée[11]. Ils se précipitaient de tous côtés vers les ennemis, au galop de charge, poussant des clameurs furieuses, lançant des multitudes de traits. Ils évitaient

1. Monnaies de Syphax : L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 90-91, nos 2-4 (= *Instructions pour la recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890, p. 200, nos 65 et 66). Appien, *Lib*., 71. Strabon, XVII, 3, 7. Lucain, IV, 682. Silius Italicus, XVII, 64-65. Arrien, *De venatione,* XXIV, 3. Claudien, *De bello Gildonico*, 439.

2. Tite-Live, XXXV, 11, 7-8. Appien, *Lib*., 100. Strabon, XVII, 3, 7.

3. Salluste, *Jug*., L, 6. Ammien Marcellin, XXIX, 5, 41. Conf. *infra*, p. 365, n. 4.

4. Tite-Live, XXXV, 11, 8. *Bell. Afr*., XIX, XLVIII, 1. Virgile, *Énéide*, IV, 41. Lucain, IV, 683. Silius, I, 215-7 ; II, 64. Oppien, *De venatione*, IV, 49. Hérodien, VII, 9, 6. Claudien, l. c. — Strabon (*l. c*.) mentionne des brides.

5. Monnaies de Syphax, *ll. cc*. Strabon, *l. c.* Lucain, *l. c*. Silius, I, 216-7 ; III, 293. Arrien, *l. c*. Oppien, *o. c*., IV, 50. Hérodien, *l. c*. Claudien, *o. c*., 439-440. — Il est à croire qu'à la guerre, les cavaliers, qui avaient à tenir plusieurs javelots et un bouclier; ne se servaient même pas de cette baguette.

6. Appien, *Lib*., 11 et 100.

7. Tite-Live, XXIII, 29, 5. Même emploi d'un cheval de rechange chez d'autres peuples de l'antiquité : voir Lammert, dans *Real-Encyclopädie*, VIII, p.1694-6.

8. Strabon, *l. c.* Stèles libyques trouvées en Kabylie : G. Doublet, *Musée d'Alger* (Paris, 1890), pl. VI ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, figures aux p. 791 et 793. Conf. Schulten, *Numantia*, I, p. 44.

9. Tite-Live, XXXV, 11, 7 : « inermis eques praeterquam quod iacula secum portat » ; *id*., XXII, 50, 11 ; XXVIII, 11, 13 ; XXX, 18, 7. Polype, III, 71, 10 ; XV. 12, 1. Appien, *Lib*., 11: αχοντίοις πολλοῖς χρωμένους ; le méme, *Iber*., 25 et 27. Strabon, *l. c*. Stèles de Kabylie : Doublet, *l. c.; C. r. Acad. Inscr., ll. cc. ; Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. CLIII.

10. Le poignard des cavaliers maures est mentionné par Strabon (l. c.), qui ajoute que les Masæsyles et la plupart des Libyens ont le même armement que les Maures. — Tite-Live (XXII, 48, 2) donne des cuirasses (*loricae*) à des cavaliers numides dans un récit qui n'a aucune valeur historique.

11. Manœuvre familière à la cavalerie d'Abd-el-Kader et, aujourd'hui encore, aux Marocains. Naturellement, le jet des javelots est remplacé par des coups de fusil.

le choc ; si les autres tenaient bon, ils se dispersaient, retournaient en arrière pour prendre du champ, puis recommençaient avec autant d'ardeur[1] : tourbillon de guêpes qui harcelaient l'adversaire. Des cavaliers ou des fantassins serrés en rangs compacts, gardant leur sang-froid, se fiant à la valeur de leurs armes, résistaient à ces attaques désordonnées[2]. Quand les Numides avaient épuisé leurs javelots, ils devaient s'éloigner, d'ailleurs à peu près intacts et insaisissables. Mais malheur aux troupes qui se laissaient rompre, soit par eux, soit par d'autres combattants ! Ils les poursuivaient sans répit et les massacraient[3].

Leur vitesse, l'aisance avec laquelle ils se mouvaient sur tous les terrains[4] les rendaient très propres aux reconnaissances[5]. Dans les marches, on les plaçait volontiers à l'avant-garde[6]. Ils se présentaient devant les Romains, feignaient de les attaquer, fuyaient, revenaient, fuyaient encore et les attiraient peu à peu jusqu'au lieu où le général voulait engager la véritable bataille[7]. Ils se jetaient, de jour ou de nuit, sur des colonnes en route, sur des troupes au repos, et les fatiguaient par des escarmouches[8], leur coupaient les vivres, l'eau, les communications[9], tombaient sur les détachements et les soldats isolés[10]. Se mettant en embuscade, ils apparaissaient tout à coup et

1. Polybe, III, 72, 10. Appien, *Iber*., 25 et 27 ; *Lib*., 11.

2. Voir, par exemple, Polybe, III, 116, 5 ; XI, 21, 2-4 ; Tite-Live, XXIII, 26, 11 ; XXV, 36, 3 ; XXX, 11, 8-11.

3. Polybe, III, 116, 7 et 12. Tite-Live, XXV, 34, 14. Pour la manière de combattre des Numides, conf. Ardant du Picq, *Études sur le combat* (Paris, 1880), p. : 38, n. 1, et p.73.

4. Polybe, IX, 7, 5 : τήν πρός πάντα τόπον εύχρηστίαν τών Νομάδων.

5. Polybe, III, 44, 3 ; 45, 1-2.

6. Le même, III, 68, 1. Tite-Live, XXVI, 9, 13 ; XXVII, 28, 15.

7. Polybe, I, 19, 2-4 (devant Agrigente, en 261). Le même, III, 71, 10 ; 72, 1 et 10 (à la Trébie). Voir aussi Tite-Live, XXII, 15, 7. Conf. la tactique de Masinissa Pour attirer la cavalerie carthaginoise, en 204 : *id*., XXIX, 34, 8-13.

8. Tite-Live, XXV, 31, 4-5 et 9-10 ; 35, 8 ; 40, 10-11. Conf. *Bell. Afric*., LXIX LXX.

9. Polybe. I, 82, 13 ; III, 112, 3-4. Tite-Live, XXI, 57, 5 ; XXV, 34, 6.

10. Polybe, X, 32, 3. Tite-Live, XXV, 34, 4.

accablaient ceux qu'ils surprenaient[1]. Ils se répandaient au loin, ranimant la confiance des alliés, mais surtout dévastant et pillant les territoires ennemis[2] : besogne dont ils s'acquittaient avec beaucoup de zèle, puisqu'ils en tiraient profit. Ces barbares furent pour les Carthaginois, comme l'a dit Heeren[3], ce que les Cosaques ont été pour les Russes aux XVIIIe et XIXe siècles.

Les Maures ne paraissent pas avoir donné beaucoup de soldats à Carthage, malgré des alliances conclues avec certains de leurs princes[4], malgré les relations que ces indigènes entretenaient avec les colonies échelonnées sur leurs côtes. Ils envoyèrent des contingents en Sicile à la fin du Ve siècle[5]. Des cavaliers maures, peu nombreux, furent laissés par Hannibal en Espagne, au début de la seconde guerre punique[6]. Des fantassins, tirailleurs pourvus de javelots, servirent peut-être aussi dans l'armée d'Asdrubal le Barcide[7]. Selon Tite-Live, Hannibal en aurait eu dans ses troupes d'Italie[8], ainsi que des cavaliers[9]. Les Maures qu'il commandait à Zama étaient des mercenaires[10].

---

1. Polybe, X, 32, 3-4. Tite-Live, XXIII, 1, 6-7 ; XXV, 17, 3 (conf. Appien, *Hann*., 35) ; XXVIII, 11, 13-14.

2. Polybe, III, 69, 6-7 ; VIII, 26, 4-5, et 27, 1 (B.-W. ; *alias* VIII, 28 et 29). Tite-Live, XXI, 45, 2 ; XXII, 13, 9-10, et 15, 5 ; XXIII, 1, 6 ; XXIV, 20, 16 ; XXV, 40, 6-7 ; XXVI, 21, 15, et 40, 4 ; XXVII, 20, 8 ; XXVIII, 33, 3; XXIX, 6, 2. Voir aussi le même, XXIX, 31, 10 ; Appien, *Lib*., 12.

3. *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, trad. franç., IV, p. 291.

4. Justin, XXI, 4, 7 : alliance du roi des Maures avec Hannon le Grand, vers le milieu du IVe siècle. Appien, *Lib*., III; Polybe, XXXVIII, 7, 9 (B. W. ; alias XXXIX, 1) : Maures alliés de Carthage au milieu du second siècle.

5. Voir p. 361.

6. P. 362. Mentionnés en 216, à la bataille de l'Ebre : Tite-Live, XXIII, 29, 14.

7. Tite-Live, XXIII, 26, 11 : « iaculator Maurus ». Le javelot était l'arme ordinaire des Maures, comme des autres indigènes de l'Afrique septentrionale : voir Sénèque, *De brevitate vitae*, XIII, 6 ; Plutarque *Sertorius*, 27 ; Hérodien, VI, 7, 8.

8. Tite-Live, XXII, 37, 8 : ... « Mauros pugnacesque alias missili telo gentes ».

9. Le même, XXIV, 15, 2, et 20, 16 (en 214).

10. Polybe, XV, 11, 1 (conf. Tite-Live. XXX, 33, 5) ; Appien, *Lib*., 40. Nous ignorons comment ils furent recrutés. Peut-être en 206, par le frère d'Hannibal, Magon, qui était alors à Gadès (Tite-Live, XXVIII, 23, 7 « aliquantum auxiliorum trans fretum ex Africa ora... coegerat »). Ils l'auraient accompagné en Ligurie, d'où on les aurait transportés en Afrique, avec les Ligures et les Gaulois qui combattirent auprès d'eux à Zama. Les Baléares qui prirent part à cette bataille furent aussi levés par Magon. — Appien dit

Notons encore la mention dans Frontin[1] d'auxiliaires à la peau très noire, sans doute de nègres, qui auraient participé à une expédition sicilienne, au début du Ve siècle. Il se peut que ce soit une légende.

## V

Des Espagnols (Ibères) combattirent en grand nombre dans les guerres de Sicile contre les Grecs et les Romains[2]. C'étaient des mercenaires : les textes l'indiquent expressément[3]. D'ailleurs, il est très probable qu'avant les conquêtes d'Amilcar Barca, Carthage ne possédait que quelques colonies et comptoirs sur les côtes de la péninsule[4].

Mais, quand elle fut devenue maîtresse d'une bonne partie de l'Espagne[5], elle imposa à ses nouveaux sujets les obligations militaires qui pesaient sur les indigènes de son territoire africain. Le système de la conscription leur fut appliqué avec rigueur On n'en continua pas moins à lever des mercenaires

---

que ces maures étaient des archers : cela n'est pas vraisemblable : v. *infra*, p. 398.

1. *Stratag*., I, 11, 18 : « ... auxiliaribus qui nigerrimi erant ».

2. En 480 : Hérodote, VII, 165 ; Diodore, XI, 1, 5. Peut-être même plus tôt : Polyen, I, 28, 1 (conf. t. I, p. 432, n. 2). — En 409 : Diodore, XIII, 44, 6 (nombreux) ; 54, 1 ; 56, 6 ; 62, 2. Pour cette expédition et pour celle de 397, il ne semble pas que des mercenaires aient été recrutés ailleurs qu'en Espagne : Meltzer, II, p. 513. — En 406-5 : Diodore, XIII, 80, 2 (nombreux) ; 85, 1 (camp contenant 40 000 hommes : les Ibères et une partie des Libyens ; conf. p.357, n.4) ; 87, 1 (corps de 40000 hommes, formé des Ibères, des Carnpaniens et d'autres ; l'armée entière, selon Timée, comptait un peu plus de 120 000 hommes: ces chiffres sont sans doute exagérés) ; 110, 5-6. — En 397-6 : Diodore, XIV, 54, 5 ; 75, 8-9. — En 342-1 (selon Diodore) : XVI, 73, 3. — Pendant la première guerre contre Rome : Polybe, I, 17, 4 (nombreux) ; 1, 67, 7 ; conf. Diodore, XXV, 2, 2 ; Orose, IV, 9, 1. — Pausanias (X, 17, 9) mentionne aussi des soldats ibères en Sardaigne (date inconnue).

3. Diodore, XI, 1, 5 ; XIII, 44, 6, et 54, 1 ; XIII, 80, 2 ; XIV, 54, 5 ; XVI, 73, 3. Polybe, I, 17, 4.

4. Voir t. I, p. 448.

5. Ces conquêtes furent sans doute commencées par des troupes africaines (*supra*, p. 358). Mais bientôt les Barcides se servirent d'Espagnols. Voir Diodore, XXV, 10, 1 : Amilcar enrôle 3 000 prisonniers après une victoire; le même, XXV, 12 : Asdrubal est proclamé par tous les Ibères général avec pleins pouvoirs (στρατηγός αὑτοχράτωρ).

6. Voir p. 314.

chez des peuples restés indépendants, qui pouvaient fournir des soldats d'élite, principalement chez les Celtibères, établis sur les hautes terres de la Castille[1].

Les Barcides puisèrent largement dans les vastes réserves d'hommes qu'Amilcar avait voulu mettre à la disposition de sa patrie avant de reprendre la lutte contre les Romains[2]. Hannibal, partant de Carthagène au printemps de l'année 218, emmena plus de 30 000 Espagnols, mais la plupart d'entre eux ne franchirent pas les Pyrénées[3]. Lorsqu'il arriva en Italie, il lui en restait environ 10 000, dont 8 000 fantassins[4]. Ces troupes devaient être surtout formées de sujets[5]. Ce furent aussi des sujets qu'Annibal envoya en Afrique, dans l'hiver de 219-218, quand il prit les mesures nécessaires à la sécurité de l'empire carthaginois : transportés loin de leur pays, ils répondaient de la conduite des peuples parmi lesquels on les avait recrutés[6].

1. Ils maintinrent leur indépendance en face des Romains, comme en face des Carthaginois, jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne (en 206). Ils fournirent des mercenaires aux uns comme aux autres : pour les Romains, voir Tite-Live, XXIV, 49, 7 (en 213).

2. Conf. Florus, I, 22, 38 : « ... bellatricem illam, viris armisque nobilem, Hispaniam illam seminarium hostilis exercitus...

3. Les 11 000 hommes laissés avec Hannon au Nord de l'Èbre (voir p. 336) étaient probablement presque tous des Espagnols. On a vu (*ibid.*) qu'Hannibal en renvoya autant chez eux.

4. Ce dernier chiffre était indiqué par Hannibal lui-même, dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne : Polybe, III, 56, 4. Les 6 000 cavaliers qui entrèrent en Italie étaient, les uns des Numides (p. 362, n. 2), les autres des Ibères. — Mentions par Polybe des Espagnols de l'armée d'Hannibal : III, 72, 8 ; 74, 10 ; 79, 1 et 5 ; 83, 2 ; 84, 14 ; 93, 10 ; 94, 6 ; 113, 7-8 ; 114, 2-4 ; 115, 5 ; 117, 6 ; XI, 19, 4 ; cavaliers : III, 113, 7 ; 115, 2. — Dans Tite-Live, outre les passages qui correspondent à ceux du livre III de Polybe, on trouve çà et là des mentions de soldats espagnols ; il ne faut pas trop s'y fier : XXI, 27, 3 et 5 (au passage du Rhône) : XXI, 47, 4 (au passage du Pô ; d'après Cœlius); XXII, 43, 3 (en 216 : légende) ; XXIII. 46, 6 (en 215 : légende; il s'agit de cavaliers ; conf. Plutarque, *Marcellus*, 12 ; voir aussi Zonaras, IX, 3, p. 422, d) ; XXIV, 49, 8 (légende) ; XXVI, 5, 11 et 17 ; *ibid.*, 6, 6 et 9 (en 211) ; XXVII, 2, 6 (en 210) ; ibid., 14, 5 (en 209 : « Hispani primam obtinebant frontem et id roboris in omni exercitu erat »).

5. Les mentions de Celtibères par Tite-Live (XXI, 57, 5, où il parle aussi de Lusitaniens) et par Appien (*Hann.*, 4, 20, 22, 23, 30 ; dans ce dernier passage, il est question de cavaliers, qualifiés de mercenaires) ne méritent pas confiance. Tite-Live, XXII, 43, 3 (récit sans valeur) : « mercennarios milites maxime Hispani generis ».

6. Polybe, III, 33, 8. Pour les peuples énumérés par Polybe, d'après Hannibal (*ibid.*, 9-10), voir t. III, ch. III, § 6, vers la fin.

Ils étaient, nous l'avons dit[1], au nombre de 13 850 fantassins et de 1 200 cavaliers. Des conscrits et des mercenaires furent enrôlés, au cours de la guerre, pour combattre les Romains en Espagne, ou pour participer à une seconde invasion de l'Italie[2] ; la petite armée avec laquelle Asdrubal, frère d'Hannibal, traversa les Pyrénées en 208 parait avoir été composée presque exclusivement d'Espagnols[3].

Après la perte de toutes ses possessions dans la péninsule, Carthage put encore tirer des mercenaires de cette contrée. En 203, Scipion trouva devant lui, dans les Grandes Plaines de la Medjerda, un corps de plus de 4 000 Celtibères[4].

Les Espagnols avaient les mêmes qualités que les ancêtres

1. P. 336.

2. Asdrubal avait des troupes espagnoles à la bataille de l'Èbre, en 216 : Tite-Live, XXIII, 29, 4, 8 et 13. — La même année, décision prise par le Sénat carthaginois de lever dans la péninsule 20 000 fantassins et 4 000 cavaliers, pour renforcer les armées d'Espagne et d'Italie : *id*., XXIII, 13, 8 (il se sert du terme *conducere*, qui s'applique à des mercenaires). — En 214, Magon fait des enrôlements forcés : id., XXIV, 42, 6 (récit suspect). — Mercenaires celtibères qu'Asdrubal aurait levés en 209 : Appien, *Iber*., 24 (ce qui ne parait pas être exact : voir Polybe, X, 7, 5). — Troupes espagnoles à la bataille de Bæcula, en 208 : Polybe, X, 40, 2 et 10 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 2-3 ; 20, 7. — En 207, Magon et Hannon vont recruter chez les Celtibères plus de 9 000 hommes, dont 200 cavaliers : Tite-Live, XXVIII, 1, 4 et 7 ; 2, 4. — Levées d'Asdrubal, fils de Giscon : le même, XXVIII, 12, 13 (« dilectibus habitis » : il s'agit donc d'enrôlements par conscription ; Asdrubal se procure ainsi des fantassins et des cavaliers). — Espagnols à la bataille d'Ilipa, en 206 : *id*., XXVIII, 14, 4 ; 15, 1. — Mercenaires levés dans la vallée du Guadalquivir, après cette bataille: *id*., XXVIII, 30, 1. Voir aussi Appien, Iber., 31 (confusions et légendes).

3. Polybe, XI, 1, 2, 8-9 et 11 ; conf. Tite-Live, XXVII, 48, 6 et 10. Appien (*Iber*., 28 ; *Hann*., 52) prétend que c'étaient des mercenaires recrutés chez les Celtibères. Selon Tite-Live (*ll. cc*.), c'étaient, au contraire, des vétérans, habitués aux combats contre les Romains.

4. Polybe, XIV, 7, 5 et 7 ; 8, 7-13. Conf. Tite-Live, XXX, 7, 10 ; 8, 6 et 8-9. Voir aussi Zonaras, IX, 12, p. 439, a (récit inexact). — La même année, les Sagontins s'emparèrent, dit Tite-Live (XXX, 21, 3-4), de commissaires carthaginois, venus en Espagne pour recruter des mercenaires, et les envoyèrent à Rome avec l'argent qu'ils portaient. Cela est douteux : pour atteindre des pays encore indépendants des Romains dans la péninsule, les commissaires n'auraient pas choisi un itinéraire qui les exposait à être pris. Les 4000 Celtibères qui combattirent aux Grandes Plaines s'étaient embarqués, peut-on croire, sur la côte occidentale de l'Espagne : Kahrstedt, p. 550, n. 2. — Appien mentionne des ibères dans l'armée punique à la bataille de Zama : *Lib*., 46, 47 et 48. C'est sans doute une erreur : conf. le même, *Lib*., 40, où il n'indique pas d'ibères parmi les troupes d'Hannibal.

des Berbères[1] : souplesse, endurance[2], bravoure[3]. Ils passaient par les terrains les plus difficiles avec une agilité surprenante[4], marchaient longtemps sans se lasser[5], couraient rapidement sans perdre haleine[6]. Comme leurs descendants, ils excellaient dans la guérilla. Chez eux, les combats consistaient le plus souvent en de vives escarmouches, où le javelot jouait le principal rôle : élans impétueux et désordonnés, alternatives d'attaques et de retraites précipitées[7]. Mais Carthage eut aussi dans ses armées des Ibères qui formaient une infanterie de ligne d'ordinaire disciplinée et solide au choc[8].

Lors des guerres de Sicile, les mercenaires espagnols se distinguèrent entre tous. En 409, ils entrèrent dans Sélinonte et dans Himère par les brèches des remparts[9]. En 405, devant Géla, ils repoussèrent les Grecs, qui avaient pénétré dans le camp punique[10]. Quelques années plus tard, lâchement abandonnés devant Syracuse par Himilcon, ils refusèrent de se rendre et coururent aux armes ; leur attitude détermina Denys à s'entendre avec eux : il les prit à son service[11]. Ceux qu'Asdrubal avait conduits en Italie se firent presque tous tuer sur place à la bataille du Métaure[12]. Aux Grandes Plaines, les Celtibères,

1. Sur la parenté de beaucoup de Berbères et d'Espagnols, voir t. I, p. 305. Cette thèse a été largement exposée par M. Schulten, *Numantia*, I, p. 27 et suiv. Mais j'avoue que j'aurais laissé de côté une bonne partie de ses arguments.

2. Polybe, III, 79, 5. Diodore, V, 33, 2 ; 34, 5. Strabon, III, 3, 6. Conf. Schulten, l. c., p. 180.

3. Polybe, XIV, 7, 7. — « Corpora hominum ad inediam laboremque, animi ad mortem parati » : Justin, XLIV, 2, 1.

4. Tite-Live, XXII, 18, 3. On connaît l'agilité des Basques.

5. Polybe, III, 79, 5 (*supra*, p. 360, n. 5).

6. Tite-Live, XXII, 18, 3 ; XXIII, 26, 11 ; XXVIII, 2, 7.

7. Voir Schulten, p. 204-5.

8. A la bataille de la Trébie : Polybe, III, 72, 8. A Cannes : id., III, 113, 7-8 ; 114, 2-3 ; 115, 5 ; 117, 6. Aux Grandes Plaines : *id*., XIV, 8, 7-13.

9. Diodore, XIII, 56, 6 ; 62, 2.

10. *Id*., XIII, 110, 5-6.

11. *Id*., XIV, 75, 8-9.

12. Polybe, XI, 1, 8 et 11 ; conf. Tite-Live, XXVII, 48, 6 et 10.

cernés par des forces très supérieures, surent mourir avec le même héroïsme[1].

Le bouclier national des Espagnols était la petite rondache en cuir, la caetra que nous avons déjà rencontrée en Afrique[2]. Cette arme, que l'infanterie légère conserva, protégeait fort mal dans les corps à corps. Aussi beaucoup d'Ibères adoptèrent-ils le long bouclier ovale des Gaulois[3]. C'était ce bouclier que portait l'infanterie de ligne espagnole à Cannes[4] que portaient aussi, dans une bataille livrée en 207, plusieurs milliers de Celtibères, tout récemment enrôlés par des généraux carthaginois[5]. Les cuirasses étaient fort rares[6] : les fantassins de Cannes n'en avaient pas sur leurs blanches tuniques de lin, bordées de bandes de pourpre[7]. Pour l'époque que nous étudions, les textes n'indiquent point de casques[8].

Les Ibères n'ignoraient pas l'usage de la lance pour combattre de près[9]. Cependant, au temps de la seconde guerre

1. Polybe, XIV, 8, 9-13 ; conf. Tite-Live, XXX, 8, 8-9. Voir t. III, ch. VI, § 4. Par contre, à la bataille de l'Èbre, les Espagnols lâchèrent pied ; ils craignaient, selon Tite-Live, qu'Asdrubal, leur général, ne les emmenât en Italie, s'il était vainqueur (XXIII, 29, 8-9).

2. Tite-Live, XXIII, 20, 11. Le même auteur (XXI, 21, 12) qualifie de caetrati les fantassins espagnols qu'Hannibal fit passer dans l'Afrique du Nord en 219-8, mais c'est une addition au texte de Polybe (III, 33, 10), copié sur l'inscription d'Hannibal. — Posidonius, apud Diodore, V, 34, 4. Strabon, III, 3, 6 ; 4, 15. Silius Italicus, III, 348 ; X, 230 ; XVI, 30. Servius, In Aeneid., VII, 732. Nécropole d'Aguilar, au Nord-Est de Madrid : Déchelette, *Manuel d'archéologie*, II, p. 658. Bas-reliefs d'Osuna, en Andalousie : P. Paris, *Promenades archéologiques* en Espagne, pl. XXXVII. Etc. : voir Schulten, p. 220-1.

3. Posidonius, *apud* Diodore, V, 33, 3 (les Celtibères, mais non pas tous). Bas-reliefs d'Osuna : Paris, *l. c.*, pl. XXXVIII ; Engel et Paris, dans *Nouvelles Archives des missions*, XIII, 1906, pl. XIV et XV.

4. Polybe, III, 114, 2 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5.

5. Tite-Live, XXVIII, 2, 4 et 10 : *sculati*, distingués de la *levis armatura*. Il y avait 4 000 de ces sculati dans une armée de plus de 9 000 hommes (XXXVIII, 1, 7).

6. Schulten, p. 225. — Strabon (III, 3, 6) dit que la plupart des Lusitaniens avaient des cuirasses de lin.

7. Polybe, III, 114, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5.

8. Les coiffures en cuir étaient peut-être plus répandues que les casques en métal. Casques chez les Celtibères et les Lusitaniens : Diodore, V, 33, 3, et 34, 5 ; Strabon, l. c. Coiffures en cuir chez les Lusitaniens : Strabon, *l. c*. Voir Schulten, p. 224-5.

9. Nécropole d'Aguilar, dont la plupart des tombes sont du IVe siècle : Schulten, p. 215, 216. Chez les Lusitaniens : Strabon, *l. c*.

punique, ni l'infanterie d'Hannibal, ni les Celtibères mentionnés en 207 ne s'en servaient[1]. L'arme ordinaire du corps à corps était l'épée, un glaive droit et court (mesurant environ 0 m. 60), pointu et à deux tranchants, par conséquent également efficace d'estoc et de taille[2]. C'était ce glaive que les fantassins espagnols tenaient à Cannes[3]. Il y avait déjà fort longtemps qu'on employait une dague semblable dans l'Europe méridionale et centrale[4]. Les Gaulois y avaient renoncé vers le début du IIIe siècle; les Romains la gardèrent[5] ainsi que les Espagnols, en particulier les Celtibères. Ceux-ci trouvaient dans leur pays des gisements de fer d'une excellente qualité ; par d'habiles procédés[6], ils savaient préparer des épées dont le fil, la souplesse, la solidité ne laissaient rien à désirer et qui devinrent célèbres[7]. A partir de la guerre d'Hannibal, les Romains se mirent à leur école, sans parvenir pourtant à les égaler[8] : ils donnèrent aux glaives qu'ils fabriquèrent à l'imitation des Celtibères le nom de *gladii Hispanienses*[9]. Une autre épée, ou plutôt un sabre court, sorte de yatagan à lame recourbée, d'origine grecque, fut en usage dans la péninsule,

1. Voir Polybe, III, 114, 2-3, et Tite-Live, XXVIII, 2, 6.

2. Schulten, p. 200-212. — Des armes tout à fait semblables, mais plus petites, étaient des poignards (nécropole d'Aguilar : Déchelette, II, p. 658 ; Schulten, p. 212, 214, 223). Les Espagnols devaient tous avoir un poignard, de cette forme ou d'une autre, qu'ils fussent armés ou non de l'épée : Diodore, V, 33, 3 (chez les Celtibères) ; Strabon, *l. c.* (Lusitaniens).

3. Polybe, III, 114, 3 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5. — Voir aussi Tite-Live, XXVIII, 2, 6 (Celtibères) ; Diodore, V, 33, 3 (*id.*) ; le même, V, 34, 5 (Lusitaniens). Appien (*Hann*, 20) attribue tort de longues épées à des Celtibères.

4. Voir p. 349, n. 8.

5. Polybe, II, 30, 8 (en 225) : texte mutilé, mais il est certain qu'il s'agit d'un glaive frappant à la fois d'estoc et de taille; le même, II, 33, 6 (en 223). Voir S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III (1908), p. 142 ; Déchelette, II, p. 739-741.

6. Diodore, V, 33, 4. Justin, XLIV, 3, 8-9. Suidas, s. v. μάχαιρα. Etc.

7. Conf. *supra*, p. 356, n. 4.

8. Suidas, *l. c*. On croit en général que c'est une citation de Polybe (fragment. 179, édit. Büttner-Wobst ; alias 96). *Contra* : Reinach, l. c. ; Déchelette, II, p. 739, n. 2, et p. 1130, n. 3.

9. Polybe, VI, 23, 6-7. Tite-Live, XXXI, 34, 4 ; XXXVIII, 21, 13, et, avec un anachronisme, VII, 10, 5 (d'après Claudius Quadrigarius; conf. Aulu-Gelle, IX, 13, 14).

surtout au Sud, à l'époque où Carthage y leva des soldats[1]. Le javelot était l'arme des troupes légères, qui s'en servaient fort habilement[2]. Il est possible aussi que l'infanterie de ligne ait fait, comme les légionnaires romains, une décharge de javelots avant de tirer l'épée[3]. Les auteurs anciens et les découvertes des archéologues nous font connaître plusieurs espèces de javelots ibériques[4]. Les uns avaient un fer d'environ 0 m. 25 de long, adapté à une hampe en bois[5]. D'autres, longs de 1 m. 80 à 2 mètres, étaient tout en métal, avec une pointe triangulaire et deux crocs en arrière de cette pointe[6]. Dans d'autres, une tige de fer carrée, qui mesurait trois pieds, était engagée dans une hampe en bois : ces « phalariques »[7] ressemblaient beaucoup

1. H. Sandars, *The weapons of the Iberians* (Oxford, 1913), p. 27 et suiv. ; Déchelette, II, p. 1134-7 ; Schulten, p. 213-4. — Ce glaive aurait été aussi en usage chez des indigènes africains qui vivaient entre la Cyrénaïque et l'Égypte et que Silius Italicus a enrôlés dans l'armée d'Hannibal (III, 278-9) : « falcatus ab arte Ensis Adyrmachidis. »

2. Diodore, V, 34, 5 ; Strabon, III, 4, 15. Quand Polybe écrit (III, 84, 14) : μετά τών Ίβήρων χαί λογχοφόρων, il mentionne les Ibères pesamment armés et les troupes d'infanterie légère, armées de javelots (voir *infra*, p. 396, n. 2), troupes qui étaient en partie composées d'Ibères.

3. Tite-Live, XXVIII, 2, 4-6 (combat de Romains contre des Celtibères, dont les *scutati* sont en première ligne, la *levis armatura* en réserve) : les Espagnols essuient une décharge de *pila* et lancent à leur tour des *tela* ; puis « pes cum pede conlatus et gladiis geri res coepta est ». Le même, XXXIV, 14, 11 (peu après la seconde guerre punique) : « emissis solliferreis phalaricisque gladios strinxerunt ». — Il ne convient peut-être pas, comme le fait M. Schulten, d'établir chez les Ibères une séparation trop nette entre l'infanterie légère, armée du javelot, et l'infanterie lourde, armée de l'épée. Noter que, chez les Romains, où ces deux infanteries étaient pourtant bien distinctes, la première portait le *gladius Hispaniensis* (Tite-Live, XXXVIII, 21, 13), la seconde, le pilum, semblable à un des javelots usités en Espagne.

4. Voir Schulten, p. 215 et suiv. — Pour les noms donnés à certaines de ces armes dans des textes latins, voir les notes suivantes. Dans un récit de Tite-Live (XXVI, 5, 17), le terme *tragulae* est employé, peut-être au hasard, pour désigner les tela lancés par des Espagnols au service d'Hannibal.

5. Nécropole d'Aguilar : Schulten, p. 217.

6. Javelot appelé *solliferreum* par Tite-Live, XXXIV, 14, 11 (Nord-Est de l'Espagne). Conf. Posidonius, *apud* Diodore, V, 34, 5 (chez les Lusitaniens). Des exemplaires ont été trouvés en Espagne (Castille et Andalousie) et même au Nord des Pyrénées : Sandars, l. c., p. 69 et suiv. ; Déchelette, II, p. 1150-3; Schulten, p. 217.

7. *Phalaricae* : Tite-Live, XXI, 8, 10-12 : XXXIV, 14, 11 (Est et Nord-Est de l'Espagne).

aux *pila* des Romains, dont elles furent-peut-être les modèles[1].

Les chevaux espagnols[2], de petite taille comme ceux de l'Afrique du Nord, étaient, comme eux, endurants, rapides, propres à tous les terrains ; ils obéissaient bien à leurs maîtres, qui employaient des mors pour les conduire[3]. Dans la bataille, les cavaliers mettaient souvent pied à terre[4] : il fallait donc qu'ils fussent armés de manière à pouvoir lutter de près[5].

Des Baléares sont mentionnés en Sicile à la fin du Ve siècle[6], en 311, — dans cette expédition, ils étaient au nombre de mille[7], — enfin pendant la première guerre contre Rome[8]. Hannibal en eut dans son armée d'Italie[9]. Il en envoya 870 en Afrique pendant l'hiver de 219-218[10]. Il en laissa 500 à son frère Asdrubal[11], et d'autres furent peut-être recrutés plus

1. Ce que soutient Schulten (dans *Rheinisches Museum*, LXVI, 1911, p. 573-584), contre A. J. Reinach.

2. Sur ces chevaux, voir Schulten, p. 171.

3. Dans l'armée d'Hannibal, Polybe (III, 65, 6) mentionne, d'une part, les Numides, d'autre part, les cavaliers dont les montures étaient pourvues de mors (conf. Tite-Live, XXI, 46, 5).

4. Au Tessin : Polybe, III, 65, 9 ; à Cannes : *id.*, III, 115, 3. Voir aussi Tite-Live, XXIX, 2, 13 ; un fragment attribué à Polybe, n°163, édit. Büttner-Wobst (*alias* 95) ; Diodore, V, 33, 5.

5. Les textes ne donnent pas d'indications précises. Des cavaliers de l'armée d'Hannibal, qui, dit Polybe, portaient de petits boucliers, paraissent avoir été des Espagnols : III, 43, 2, lors du passage du Rhône (τών πελτοφόρων ίππέων). Sur les monuments figurés, les cavaliers ibères portent le bouclier rond et la lance, ou, plus rarement, des javelots : Schulten, p. 216, 217, 221. — Pour l'emploi de ces cavaliers dans les armées carthaginoises, voir les références données aux notes des pages 363 et 369.

6. Expédition de 406 : Diodore, XIII, 80, 2. — En 469, Hannibal, assiégeant Sélinonte, disposait de nombreux frondeurs : Diodore, XIII, 54, 7. C'étaient peut-être des Baléares : comparer ce passage, probablement emprunté à Timée, avec un autre passage de Diodore (V, 18, 3), qui provient du même auteur et qui concerne des frondeurs baléares.

7. Diodore, XIX, 106, 2 ; 109, 1. Timée, qui vécut à cette époque, indiquait que Majorque et Minorque avaient une population dépassant (sans doute de peu) 30 000 âmes (Diodore, V, 17, 2). Si ce chiffre est exact, les ressources militaires qu'elles offraient à Carthage étaient assez restreintes.

8. Polybe, I, 67, 7 (peu nombreux) ; conf. .Diodore, XXV, 2, 2.

9. Polybe, III, 72, 7 ; 83, 3 ; 113, 6. Tite-Live, XXII, 37, 8 ; XXVII, 2, 6.

10. Polybe, III, 33, 11, d'après Hannibal. Dans ce texte, le chiffre doit être rétabli d'après Tite-Live, XXI, 21, 12.

11. Polybe, III, 33, 16, d'après la même source.

tard pour combattre en Espagne[1]. A la fin de l'automne de 206, Magon, le second frère d'Hannibal, en leva 2 000 dans l'île de Minorque; ces soldats, qu'il envoya à Carthage[2], prirent part, quatre ans après, à la bataille de Zama[3].

La domination punique ne s'étendit pas à l'intérieur des îles Baléares. Même sur les côtes, il est douteux que les Carthaginois aient eu de véritables colonies, où ils auraient exercé des droits souverains[4] ; en tout cas, à la fin du IIIe siècle, Magon ne trouva aucun point d'appui à Majorque, où les indigènes l'empêchèrent d'aborder, ni à Minorque, où il dut établir un camp fortifié avant d'entrer dans la ville voisine du port qu'il choisit pour débarquer[5]. Les Baléares qui servirent dans les armées de Carthage furent donc, non point des sujets enrôlés par contrainte, mais des mercenaires[6]. L'historien Timée[7] s'était laissé dire qu'ils dépensaient toute leur solde à acheter des femmes et du vin, ne pouvant la rapporter dans leur pays, où l'introduction de l'or et de l'argent était défendue.

La fronde, leur arme nationale[8], était, prétendait-on, une invention des Phéniciens d'Orient[9], qui la leur auraient fait connaître[10] : double assertion qu'il ne faut pas répéter avec trop d'assurance. Les insulaires portaient trois frondes, aux

1. Tite-Live, XXVII, 18, 7 (à la bataille de Bæcula, en 208); *ibid*., 20, 7 (Magon se propose d'aller enrôler des Baléares; il n'est pas sûr qu'il l'ait fait) ; XXVIII, 15, 1 (Baléares à la bataille d'Ilipa, en 206).

2. Tite-Live, XXVIII, 37, 9.

3. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

4. Voir Kahrstedt, p. 120-130.

5. Tite-Live, XXVIII, 37, 5-9.

6. Ce qu'indiquent plusieurs textes : Diodore, XIII, 80, 2 ; Tite-Live, XXVII, 20, 7 ; Polybe, XV, 11, 1.

7. Copié par Diodore, V, 17, 4, et par Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus*, 88.

8. Timée *apud* Diodore, V, 17. 1 ; 18, 3-4. Polybe, III, 33, 11. Strabon, III, 5, 1. Tite-Live, XXVIII, 37, 6 (en 206) : « fundis..., tum solo eo telo utebantur » Zonaras, IX, 10, p. 435, d. — De là l'étymologie absurde qui faisait dériver du mot grec βάλλειν, lancer, le nom, sans doute indigène, des îles : Diodore, V, 17, 1 ; Polybe, *l. c*.

9. Pline l'Ancien, VII, 201.

10. Strabon, *l. c*.

courroies plus ou moins longues, qu'ils employaient tour à tour suivant la distance du but ; ils en tenaient une à la main et enroulaient les deux autres autour de leur tête et de leur corps[1]. S'exerçant dès l'enfance[2], ils acquéraient une habileté surprenante, qui faisait l'admiration de tous. Leur bras nerveux lançait des pierres dont le poids atteignait une mine (près d'un demi-kilogramme)[3] et qui allaient fracasser casques, cuirasses et boucliers[4].

Il est certain que les Corses enrôlés en 480[5] étaient des mercenaires, puisque Carthage n'avait pas de possessions dans leur île[6]. On peut s'étonner de ne trouver que deux mentions des Sardes : en 480[7] et en 392[8]. Étaient-ce des sujets, soumis à la conscription, comme les Libyens ? des mercenaires, tirés des régions montagneuses où les indigènes restaient indépendants et le plus souvent hostiles[9] ? Nous l'ignorons[10].

En Sicile, Carthage eut des alliés parmi les Élymes dès le VIe siècle[11], parmi d'autres peuples à la fin du siècle suivant[12] et plus tard[13]. On a vu[14] que, sur le territoire qu'elle s'annexa dans l'Ouest de l'île, elle demanda des contingents aux Sicanes et aux Élymes.

Des Ligures participèrent aux expéditions siciliennes de 480[15]

1. Diodore, V, 18, 3. Toutes les trois autour de la tête, selon Strabon, *l. c*. Voir aussi Florus, I, 43.

2. Diodore, V, 18, 4 ; XIX, 109, 2. Strabon, Florus, *ll. cc*. Végèce, I, 16.

3. Diodore, XIX, 109, 2. Probablement surtout des galets (« teretes lapides », dit Végèce, *l. c*.).

4. Diodore, V, 18, 3.

5. Hérodote, VII, 165.

6. Voir t. I, p. 425.

7. Hérodote, *l. c*.

8. Diodore, XIV, 95, 1.

9. Voir t, I, p. 428.

10. Conf. Meltzer, II, p. 97 et 125.

11. T. I, p. 430 et 431.

12. En 409 : Diodore, XIII, 59, 6 (20 000 Sicanes et Sicules font campagne avec Hannibal) ; XIII, 62, 5. — En 406-5 : *id*., XIV, 7, 5 (Sicules).

13. En 396 et en 393 : Diodore, XIV, 58, 1 ; 75, 6 ; 90, 3 (Sicules). Etc. Même au cours de la seconde guerre punique : Tite-Live, XXIV, 35, 1 ; 36, 9-10 ; 37, 1 ; 39, 9 ; XXV, 26, 13 ; 27, 1 ; XXVI, 21, 14 ; 40, 12 et 15 ; XXVII, 8, 15.

14. P. 310.

15. Hérodote, VII, 165. Diodore, XI, 1, 5.

et de 339[1] et à la première guerre contre les Romains[2]. En 480, il y avait, dans l'armée d'Amilcar, des soldats recrutés à l'Ouest comme à l'Est du Rhône ; Hérodote mentionne des Élisyques[3] : c'était un peuple qui occupait la région de Narbonne, tombée plus tard aux mains des Gaulois. Hannibal eut des Ligures sous ses ordres en Italie[4]. Il en laissa 300 en Espagne[5]. Tite-Live[6] prétend qu'Asdrubal en vit accourir 8 000 lorsqu'il entra dans la vallée du Pô ; selon cet auteur, ils auraient combattu au Métaure[7], où Polybe n'indique pas leur présence[8]. Magon en leva un assez grand nombre pendant son séjour de deux ans au Nord du golfe de Gènes (205-203)[9]. Une partie d'entre eux furent transportés en Afrique[10] ; nous les y retrouvons à la bataille de Zama[11].

Tous ces hommes étaient des mercenaires[12]. Carthage avait, du moins à l'époque d'Hannibal, des traités d'alliance avec les peuples auxquels ils appartenaient[13], et les chefs indigènes se chargeaient des enrôlements[14].

---

1. Diodore, XVI, 73, 3 (recrutés, dit-il, en 342-1).

2. Polybe, I, 17, 4 (enrôlés en grand nombre au début de la guerre) ; I, 67, 7 (peu nombreux à la fin de cette guerre) ; conf. Diodore, XXV, 2. 2.

3. *L. c*. Les Élisyques étaient des Ligures : Hécatée, cité par Étienne de Byzance, s, v. Ἑλίσυχοι. Diodore (XI, 1, 5) dit qu'en 480, Carthage recruta des mercenaires en Gaule : il s'agit de ces Élisyques et probablement aussi d'autres Ligures.

4. Polybe, XI, 19, 4. L'inscription d'Hannibal (citée par Polybe, III, 56, 4) ne parait pas avoir fait mention de Ligures parmi les troupes qui franchirent les Alpes (elle ne mentionnait pas non plus les Baléares qu'Hannibal avait certainement avec lui, mais peut-être les comptait-elle parmi les Ibères). On peut supposer que des Ligures s'enrôlèrent au début de l'année 217, avant que l'armée ne pénétrât en Étrurie.

5. Polybe, III, 33, 16, d'après Hannibal, Conf. Tite-Live, XXI, 22, 2.

6. XXVII, 39, 2.

7. XXVII, 48, 7, 10 et 15. Voir aussi XXVII, 49, 8.

8. XI, 1.

9. Tite-Live, XXVIII, 36, 2. Appien, *Hann*., 54 ; Lib., 7 et 9.

10. Appien, *Lib*., 17 et 18.

11. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

12. Diodore, XI, 1, 5 ; XVI, 73, 3. Polybe, I, 17, 4, et 67, 7 ; XV, 11, 1. Appien, *Hann*., 54 ; Lib., 7, 9 et 17.

13. Le traité conclu entre Hannibal et Philippe de Macédoine mentionne les alliés de Carthage en Ligurie : Polybe, VII, 9, 6 et 7. Voir aussi Tite-Live, XXI, 59, 10 ; XXII, 33, 4.

14. Tite-Live, XXIX, 5, 7 (en 205).

Les Ligures ressemblaient beaucoup aux Libyens, aux Ibères, aux Sardes. Petits, maigres, mais agiles et fortement trempés par la vie rude que la pauvreté de leur pays leur imposait[1], ils étaient « durs à la guerre »[2]. Nous savons mal comment on les employait dans les armées puniques : peut-être formaient-ils en général des troupes légères, pourvues de javelots[3] ; cependant, à Zama, ils combattirent en ligne[4].
Les Gaulois apparaissent pour la première fois vers 340[5] ; il y avait déjà plus d'un quart de siècle que Denys le Tyran avait recruté parmi eux des mercenaires[6].

Carthage en enrôla pendant la guerre qu'elle soutint en Sicile contre les Romains[7]. A cette époque, elle prit à son service une bande de plus de 3 000 aventuriers[8], qui avaient été chassés de leur patrie pour quelque méfait[9]. On les envoya à Agrigente[10]. Ayant eu une contestation au sujet de leur paye, ils se mutinèrent et commencèrent le sac de la ville[11], qui fut

1. Posidonius *apud* Diodore, V, 39.

2. Tite-Live, XXVII, 48, 10 : « Ligures, durum in armis genus ».

3. Nous n'en avons pas la preuve. Hannibal (*apud* Polybe, III, 33, l6), mentionne, en même temps que les Baléares, les Ligures qu'il laissa en Espagne. C'est un faible argument pour admettre que les seconds aient été destinés, comme les premiers, à combattre de loin. Il y avait chez les Ligures des hoplites, aussi bien que des tirailleurs se servant du javelot : Strabon, IV, 6, 2.

4. De même au Métaure, si l'on en croit Tite-Live, XXVII, 48, 7-10.

5. Diodore, XVI, 73, 3 : en Sicile (Κελτοί).

6. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 326, n. 5 (en 368).

7. Polybe, I, 17, 4 (nombreux Κελτοί) ; I, 67, 7 ; conf. Diodore, XXV, 2, 2. Appien, *Sic*., II, 3 ; *Iber*., 4 ; Lib., 5. — Il y avait, selon Diodore (XXIII, 21), des Celtes dans l'armée qu'Asdrubal amena devant Palerme en 250. Il y en avait aussi dans lilybée, dont les Romains commencèrent le siège peu de temps après : Polybe, I, 43. 4.

8. Polybe, quand il parle d'eux, les appelle toujours Γαλάται. Est-ce à dessein qu'il évite le terme Κελτοί ? et, s'il en est ainsi, veut-il indiquer que ces Gaulois étaient des Transalpins, originaires de la région du Rhône (conf. Polybe, II, 21, 3 ; 22, 1 ; 23, 1), ou de plus loin encore ? Remarquer cependant que ces Γαλάται représentaient, sinon la totalité, du moins une bonne partie des Κελτοί mentionnés, d'une manière générale, par Polybe dans deux autres passages (I, 17, 4, et 67, 7) ; qu'ailleurs, l'historien nomme indifféremment Celtes et Galates des Gaulois de Cisalpine et de Transalpine (voir, par exemple, II, 21, 9, et II, 23, 5).

9. Polype, II, 7, 6.

10. Avant 261, date de la prise de cette ville par les Romains.

11. Polybe, 11, 7, 7.

sauvée par l'intervention d'un condottière grec[1]. Plus tard, quelques centaines d'entre eux tentèrent de livrer la place forte d'Éryx ; ce projet ayant avorté, ils passèrent à l'ennemi : ce qui leur donna l'occasion de faire main basse sur les richesses du fameux temple d'Aphrodite Érycine, alors au pouvoir de Rome[2]. Celle-ci, quand la paix fut conclue, se débarrassa bien vite de ces redoutables auxiliaires ; embauchés par les Épirotes, ils les trahirent[3]. Au cours de la même guerre, d'autres Gaulois résolurent aussi, dit-on, de changer de camp, parce qu'on avait négligé de leur payer plusieurs mois de solde. Le général carthaginois, averti, les apaisa par l'offre d'une bonne aubaine : il les invita à aller piller une ville voisine, En même temps, il fit en sorte que le consul Otacilius fût informé de leur marche. Les barbares tombèrent dans une embuscade ; eux et les Romains s'entre-tuèrent[4]. Mais peut-être vaut-il mieux ne pas croire à cette anecdote. Lorsque Carthage, en 241, dut retirer ses troupes de la Sicile, il restait encore, selon Polybe, à peu près 2 000 hommes de la bande enrôlée une vingtaine d'années auparavant[5]. Transportés en Afrique, ils prirent une large part à la révolte des mercenaires.

---

1. Il semble bien qu'un passage de Polybe (I, 43, 2 ; conf. *ibid.*, 8) se rapporte à ce fait, quoique le texte mentionne « les mercenaires des Syracusains », Συραχοσίων : il faudrait corriger Καρχηδονίων. A moins que ces Gaulois n'aient été embauchés d'abord par Hiéron, roi de Syracuse, puis par Carthage, après qu'Hiéron eut fait la paix avec les Romains. Cependant il est probable que Polybe l'aurait dit, dans son récit des avatars de la bande (II, 7, 4-11).

2. Polybe, II, 7, 8-9 ; conf. 1, 77, 5. Voir aussi Zonaras, VIII, 16, p. 397, d — 398, a.

3. Polybe, II, 5, 4 ; II, 7, 10-11.

4. Zonaras, VIII, 10, p. 386, b-c. Frontin, *Strat.*, III, 16, 3. Voir aussi Diodore, XXIII, 8, 3. Il y a des variantes : ainsi, le général carthaginois est appelé Hannon par Frontin et Diodore, Amilcar par Zonaras. Le consul Otacilius est mentionné par Frontin. M'. Otacilius Crassus fut consul en 263-2, T. Otacilius Crassus en 261-0 : celui-ci à l'époque où Zonaras place cette affaire et où Amilcar commandait en Sicile. Frontin prétend que les Gaulois étaient au nombre d'environ 4000. Le même auteur (III, 16, 2) raconte un autre stratagème, imaginé par un Amilcar, « dux Poenorum » à la suite de désertions fréquentes de mercenaires gaulois, qui passaient aux Romains.

5. Polybe, I, 77, 4. Davantage même, car le récit dans lequel Polybe donne ce chiffre se rapporte à des événements qui eurent lieu au moins un an après la fin de la guerre contre Rome. Ailleurs (II, 5, 4), nous lisons que 800 autres Gaulois de cette bande

Hannibal comptait sur les Celtes de la vallée du Pô pour grossir la petite armée de 26 000 soldats avec laquelle il entra en Italie. La victoire du Tessin et, plus encore, celle de la Trébie décidèrent beaucoup d'entre eux à se joindre à lui[1]. A la Trébie, il disposa d'environ 9 000 fantassins[2] et 5 000 cavaliers gaulois[3]. Lors de son passage en Étrurie, il avait au moins deux fois plus de troupes qu'à sa descente des Alpes : son infanterie dépassait 40 000 hommes, dont plus de la moitié étaient des Gaulois[4]. Ces derniers devaient être soit des engagés volontaires, soit des recrues fournies à Hannibal par des peuples avec lesquels il conclut des traités au nom de Carthage[5]. On peut supposer que les uns et les autres reçurent une solde, mais on n'en a pas la preuve[6]. Le Barcide les plia à la même obéissance que ses soldats africains et espagnols. Il les ménagea moins : à la Trébie, au lac de Trasimène, à Cannes, il les mit là où il prévoyait qu'il aurait à sacrifier des vies humaines ;

étaient passés en 241 au service des Épirotes. Cela fait au moins 2 800. Or Polybe nous dit (II, 7, 7) que la bande ne dépassait guère 3 000 hommes lorsqu'elle fut embauchée par Carthage (en 263 ou 262). Il est impossible d'admettre que ces divers chiffres soient tous exacts : une troupe, qui, lorsqu'elle ne se battait pas, se livrait à de nombreux excès, avait dû certainement perdre, en vingt et un ou vingt-deux ans, plus du dixième de son effectif.

1. Avant la bataille de la Trébie : Polybe, III, 66, 7 ; 67, 3 ; 68, 8 ; 69, 6 et 9. Après : III, 75, 2 ; 78, 5.

2. Mentions de ces fantassins : Polybe, III, 72, 8 ; 74, 4. Hannibal avait 20 000 fantassins en arrivant en Italie et 29 000 à la Trébie : voir p. 338.

3. Mention de ces cavaliers : Polybe, III, 72, 9. Hannibal, entré en Italie avec 6 000 cavaliers, en avait 11 000 à la Trébie : voir p. 338, n. 3.

4. Hannibal avait un peu plus de 40 000 fantassins à Cannes (voir p. 339), un an et quelques mois après son entrée dans la péninsule. Dans l'intervalle, il avait subi des pertes (entre autres, 1 500 hommes à la bataille de Trasimène : Polybe, III, 85, 5 ; de nombreux Gaulois avaient succombé dès les premiers jours de marche : *id.*, III, 79, 8). — Mentions des Gaulois de l'armée d'Hannibal, lors du passage en Etrurie : Polybe, III, 79, 4-6 et 8 ; — à Trasimène : III, 83, 4, et 85, 5 ;n — en 217-216 : III, 93, 10, et 106, 6 ; — à Cannes : III, 113, 7-8 ; 114, 2-5 : 115, 5-7 et 11 (infanterie) ; 113, 7, et 115, 2 (cavalerie) ; — lors de la prise de Tarente, en 212 ; 2000 hommes choisis parmi les Celtes de l'armée : Polybe, VIII, 30, 1, 9 et 12 (B.-W. ; *alias* VIII, 32). D'une manière générale, Polybe, XI, 19, 4.

5. Pour ces traités, voir Polybe, VII, 9, 6 et 7.

6. Nous avons mentionné (p. 354, n. 11) plusieurs passages de Tite-Live, de médiocre valeur, indiquant que les troupes d'Hannibal avaient droit à une solde. Ces textes ne nomment pas expressément les Gaulois. Ceux-ci avaient, en tout cas, l'espoir d'un riche butin.

dans ces batailles, ce furent surtout des Gaulois qui tombèrent[1]. Hannibal ne les remplaça pas, comme il l'avait certainement espéré ; car les Romains coupèrent ses communications avec la Cisalpine. Il lui en restait sans doute bien peu, quand, quatorze ans après son entrée dans l'Italie péninsulaire, il embarqua ses vétérans pour les conduire en Afrique.

En 208-207, son frère Asdrubal enrôla des soldats dans les Gaules, avant[2] et après[3] sa traversée des Alpes ; on ne sait combien il en avait au Métaure[4], où son expédition se termina par un désastre[5]. Le troisième fils d'Amilcar, Magon, fit aussi des levées dans la Cisalpine[6] ; quelques milliers de ces recrues passèrent la mer, avec des Ligures[7], et Hannibal les eut sous ses ordres à Zama[8].

Les Gaulois ne voulaient pas faire la guerre de ruses et d'escarmouches, à la façon des Ibères et des Africains. La plupart ne connaissaient d'autre manière de combattre que la charge impétueuse en rangs serrés[9]. On sait quelle était leur bravoure et quelle terreur causèrent souvent aux peuples de la Méditerranée ces masses d'hommes de haute taille, d'aspect farouche, dont le choc paraissait irrésistible. Certains s'avan-

1. Polybe, III, 74, 10 (Trébie) ; 85, 5 (Trasimène); 117, 6 (Cannes : environ 4 000 Celles tués sur 5 700 soldats que perdit Hannibal). Conf. Jullian, I, p. 493.

2. Tite-Live, XXVII, 36, 2 ; 39, 6 ; 44, 7-8.

3. *Id*., XXVII, 49, 8 ; XXVIII, 10, 12.

4. Conf. *supra*, p. 341-2.

5. Gaulois au Métaure : Polybe, XI, 1, 2, et 3, 1 ; Tite-Live, XXVII, 48, 5, 7 et 15-17 ; 49, 8.

6. Tite-Live, XXVIII, 36, 2, et 46, 11 ; XXIX, 5, 8 ; XXX, 18, 9. Appien, *Hann*., 54 ; *Lib*., 7 (voir aussi *ibid*., 49, 59 : indications probablement inexactes, car Magon devait être mort à cette époque). — Amilcar, qui, après Magon, fit, dit-on, la guerre aux Romains dans l'Italie septentrionale, à la tête de nombreux Gaulois et Ligures, était un condottière, désavoué par Carthage : Tite-Live, XXXI, 10, 2 ; 11, 5-6 ; 19, 1 ; 21, 18 ; XXXII, 30, 12 ; Dion, fragment 57, 7, édit. Melber ; Zonaras, IX, 15, p. 444, d — 445, a ; IX, 16, p. 446, b (ces textes se contredisent).

7. Appien, *Lib*., 17 et 18.

8. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 5. Appien, *Lib*., 40.

9. Voir Jullian, II, p. 206 et. suiv. — Polybe (II, 27, 6) mentionne cependant des troupes légères (εὔζωνοι) chez les Gaulois, en 225,

çaient le torse nu, pour montrer leur mépris de la mort[1]. Les autres n'avaient pas de cuirasse[2]. Très peu portaient le casque[3]. La seule défense de l'infanterie gauloise était, somme toute, un grand bouclier, le plus souvent ovale, en bois, avec une pièce métallique formant saillie au milieu[4] ; la cavalerie n'en avait pas. Nous sommes mal renseignés sur l'emploi des lances et des javelots signalés par quelques textes et recueillis dans des sépultures[5]. C'était l'épée à la main que fantassins et cavaliers abordaient d'ordinaire l'ennemi[6] : une arme à pointe mousse, longue d'environ un mètre, avec laquelle ils assénaient de violents coups de taille[7]. Le bouclier était assez lourd. L'épée exigeait une grande dépense de force et des mouvements très amples qui découvraient une bonne partie du corps ; elle faisait des blessures plus larges que profondes. A propos d'une bataille qui eut lieu en l'année 223, Polybe[8] affirme que cette rapière se ployait dès le premier coup et que, pour s'en servir de nouveau, les guerriers devaient la redresser avec leur pied ;

1. Polybe semble bien dire que tous les fantassins celtes se présentèrent ainsi à Cannes : III, 114, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 46, 5. C'est certainement une exagération. Il s'agit sans doute, comme le croit M. Jullian (II, p. 190, n. 8), « de quelques possédés ou exaltés ». Pour d'autres exemples de cette nudité, voir Polybe. II, 28, 8 ; 29, 7 ; 30, 2 et 3 ; Diodore, V, 29, 2 ; 30, 3; Tite-Live, XXXVIII, 21, 9.A la bataille de Télamon, en 225, les Gaulois qui combattirent nus venaient d'au delà des Alpes ; ceux de la Cisalpine, qui devinrent, sept ans après, les alliés d'Hannibal, gardèrent leurs vêtements : Polybe, II, 28, 7. Conf. Jullian, I, p. 340, n. 4.

2. Sauf de rares exceptions : Jullian, II, p. 196-7 ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 1155.

3. Jullian, II, p. 197 ; Déchelette, II, p. 1160.

4. Bouclier gaulois : Polybe, III, 114, 2 (à la bataille de Cannes) ; Diodore, V, 30, 2 ; etc. Voir Jullian, I, p. 351 ; II, p. 197 ; Déchelette, II, p. 1168 et suiv.

5. Jullian, I, p. 353-4 ; II, p. 193-4 et 209, n. 4 (il croit que la lance était surtout une arme de cavaliers). Déchelette, II, p. 1143 et suiv.

6. Les cavaliers combattaient du haut de leur monture : Jullian, II, p. 190. Cependant, à Cannes, ils mirent pied à terre, en même temps que les Espagnols, avec lesquels ils formaient l'aile gauche de l'armée : Polybe, III, 115, 3.

7. Sur cette épée, en usage chez les Gaulois depuis le début du siècle, voir surtout Polybe, II, 30, 8 ; 33, 3 et 5, et, pour la bataille de Cannes, III, 114, 3 (conf. Tite-Live, XXII, 46, 5) ; Diodore, V, 30, 3. Jullian, I, p. 351-3, 372-3 ; II, p. 195-6 ; Déchelette, II, p. 1113 et suiv.

8. II, 33, 3.

il ne semble pas que cela ait été vrai d'une manière générale, car les épées celtiques qu'on a retrouvées sont, pour la plupart, d'une fabrication excellente[1]. Quoi qu'il en soit, les Gaulois étaient fort mal protégés et insuffisamment armés pour soutenir la lutte contre des troupes que leur élan furieux n'épouvantait pas, contre des hommes souples, maniant avec rapidité des glaives à la pointe pénétrante. Leur fougue s'épuisait vite. Ils se laissèrent enfoncer à la Trébie[2], refouler en désordre à Cannes[3], prendre ou massacrer au Métaure[4].

En dehors du champ de bataille, ils étaient d'assez mauvais soldats[5]. Ils répugnaient aux marches longues et pénibles, dont ils n'avaient pas l'habitude[6]. Hannibal, traversant des plaines marécageuses, plaça sa cavalerie derrière eux, afin de relancer les traînards et les gens qui s'effondraient de fatigue[7]. Les chaleurs des étés méridionaux les accablaient[8]. Ils abusaient du vin et le supportaient mal[9]. Ils se montraient orgueilleux, bruyants, indisciplinés, prompts aux discussions et aux émeutes[10] ; de beaux parleurs, — les Celtes n'en manquaient pas[11], — savaient les exciter ou exposer leurs griefs.

D'après une indication recueillie par Diodore[12], Carthage recruta des mercenaires en Italie (c'est-à-dire dans l'Italie péninsulaire) pour la grande expédition sicilienne de 480. Les « barbares de l'Italie » en fournirent aussi en 392[13].

---

1. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, III, p. 147-8. Déchelette, II, p. 1129-1130.
2. Polybe, III, 74, 4 (avec une partie des Libyens).
3. *Id*., III. 115, 5-8 et 11 (avec les Espagnols). Leur refoulement avait du reste été prévu par Hannibal.
4. Tite-Live, XXVII, 48, 17.
5. Pour ce qui suit, voir Jullian, I, p. 341 et suiv.
6. Polybe, II, 25, 10 ; III, 79, 4 et 6. Tite-Live, XXVII, 48, 16 ; « intolerantissima laboris corpora ».
7. Polybe, III, 79, 4 ; conf. Tite-Live, XXII, 2, 4 et 6-7.
8. Tite-Live, XXVII, 48, 17.
9. Diodore, XXIII, 21. Polybe, XI, 3, 1.
10. Voir, par exemple, Diodore, *l. c.*
11. Pour Autarite, orateur des mercenaires rebelles, voir Polybe, I, 80.
12. XI, 1, 5. Hérodote (VII, 165) n'en dit rien.
13. Diodore, XIV, 95, .1 : τών έξ Ίταλίας βαρβάρων.

Dans les dernières années du Ve siècle, il est souvent fait mention de Campaniens, sans doute de gens originaires du Samnium : les Samnites, peuple guerrier, avaient conquis la Campanie, comme ils conquirent, dans le Sud de la péninsule, la Lucanie et le Bruttium. Au temps de l'expédition des Athéniens, 800 mercenaires campaniens avaient été enrôlés par des Grecs de Sicile pour combattre Syracuse. Ils arrivèrent trop tard et restèrent dans l'île sans emploi. Vers 410, Carthage les embaucha, leur octroya une belle solde, leur procura des chevaux et les mit en garnison à Ségeste, qui venait de se donner à elle[1]. Ils firent leur devoir lors d'une attaque des Sélinontiens[2]. Bientôt après, ils accompagnèrent le général Hannibal au siège de Sélinonte. Par une brèche, ils envahirent impétueusement la ville, mais, accablés de tous côtés, ils durent se retirer, en laissant sur place beaucoup des leurs[3]. Après la prise d'Himère, on les licencia. Ils s'attendaient à mieux et furent indignés de cette ingratitude[4]. Aussi passèrent-ils au service d'Agrigente, lorsqu'elle fut menacée par Carthage[5]. Cette dernière recruta en Italie d'autres Campaniens, qu'elle fit amener en Afrique, puis devant Agrigente[6]. Comme Himilcon ne pouvait leur livrer le blé auquel ils avaient droit, ils déchaînèrent une émeute et déclarèrent qu'ils allaient rejoindre l'ennemi[7]. Mais l'affaire s'arrangea et ce furent au contraire les Campaniens enfermés dans Agrigente qui abandonnèrent les Grecs et s'unirent aux Carthaginois : le marché fut conclu pour quinze talents[8]. Quand la guerre eut pris fin, Himilcon laissa

1. Diodore, XIII, 44, 1-2.
2. *Ibid*., 4.
3. Diodore, XIII, 55, 7-8.
4. *Id*.. XIII, 62, 5 ; conf. XIII, 80, 4.
5. *Id*., XIII, 85, 4. Au nombre de 800, selon Diodore, qui paraît oublier les pertes subies depuis 410, en particulier à Sélinonte.
6. Diodore, XIII, 80, 4.
7. *Id*., XIII, 88, 2.
8. *Ibid*., 5.

ces Italiens en garnison dans des villes siciliennes appartenant à Carthage[1]. L'année suivante (en 404), Denys de Syracuse, réduit aux abois par une révolte, les appela à son aide, leur offrant tout l'argent qu'ils voudraient[2]. Douze cents cavaliers accoururent et contribuèrent beaucoup à le tirer de ce mauvais pas[3].

Il les récompensa largement et se hâta de les renvoyer, se défiant, nous dit-on, de leur humeur inconstante[4]. Les Campaniens retournèrent vers l'Ouest[5] et se présentèrent en amis à Entelle. Mais, une nuit, ils massacrèrent les hommes ; quant aux femmes, ils les épousèrent. Ils devinrent ainsi maîtres de la ville[6]. Ce fut exactement de la même manière que, 116 ans plus tard, d'autres aventuriers italiens s'établirent à Messine[7]. Entelle faisait partie de la province carthaginoise. Les nouveaux habitants se soumirent aux obligations dont ils venaient d'hériter : lorsque, au début du IVe siècle, Denys envahit le territoire punique, ils refusèrent de s'entendre avec lui et lui résistèrent même très vaillamment[8]. Pourtant d'autres Campaniens, peut-être leurs anciens frères d'armes, avaient été bien traités par le tyran, qui les avait installés d'abord à Catane[9], puis dans une ville au pied de l'Etna[10].

Durant plusieurs siècles, les Carthaginois furent amis des Étrusques[11]. Nous ne trouvons cependant qu'une seule

1. Diodore, XIV, 8, 5.
2. *Id*., XIV, 8, 6.
3. *Id*., XIV, 9, 3.
4. *Ibid*., 8.
5. Peut-être une partie d'entre eux restèrent-ils cependant au service de Denys : v. *infra*, n. 9 et 10.
6. Diodore, XIV, 9, 9 ; conf. XIV, 61, 5.
7. Diodore, XXI, 18, 1 et 3 ; Polybe, I, 7, 2-4. De même à Rhégion : Diodore, XXII, 1, 2 et 3.
8. Diodore, XIV, 48, 4.5 ; 53, 5 ; 61, 5. Voir aussi Éphore, *Fragm. hist. graec*., I, p. 269, n° 124. — Plus tard, au milieu du IVe siècle, Entelle se révolta : Diodore, XVI, 67, 3.
9. Diodore, XIV, 15, 3.
10. *Id*., XIV, 58, 2 ; 61, 4-6 ; XVI, 67, 4.
11. p. 425, 461.

mention expresse de mercenaires tirés de la Toscane : en 311[1], à une époque où la nation étrusque était déjà en pleine décadence et où des traités d'alliance ne l'unissaient peut-être plus à la république africaine[2].

Des mercenaires italiens sont encore signalés en Sicile lors la guerre contre Pyrrhus[3] ; il n'est pas impossible qu'ils aient été levés avec l'autorisation de Rome, alors alliée de Carthage[4]. Celle-ci aurait même eu des Italiens à sa solde quand éclata la première guerre punique et elle les aurait fait périr[5] : on l'a accusée de bien d'autres crimes qu'elle n'a pas commis.

La victoire de Cannes donna à Hannibal, dans le centre et le Sud de l'Italie, des alliés dont la plupart se détachèrent ensuite de lui : Samnites, Lucaniens, Bruttiens, etc.[6]. Par des traités conclus avec le Barcide[7], ces peuples s'engagèrent, comme les Gaulois de la Cisalpine, à prendre part à la guerre contre Rome, mais sans aliéner leur indépendance. Quelquefois même, ils se montrèrent disposés à agir à leur guise[8]. Hannibal ne l'entendait pas ainsi. Il voulait, non des associés, mais des soldats dociles à ses ordres et dévoués à sa fortune. Il en trouva, surtout parmi les Bruttiens, chez lesquels il séjourna longtemps. Ses vétérans italiens l'accompagnèrent en Afrique[9],

1. Diodore, XIX, 106, 2 : έχ τής Τυρρηνίας μισθοφόρους χαί ζευγίππας (sic sur les manuscrits) διαχοσίους. On ne sait de quoi il s'agit (conf. Meltzer, I, p. 524). On a proposé de corriger ζευγίτας, ou encore ζευγνίτας (en invoquant un passage de Suidas, s. v. : 'άμιπποι : chevaux attachés deux à deux par le cou ; sur l'un, prenait place un conducteur, sur l'autre, un homme armé).

2. Voir t. III, ch. II, § 1, *in fine*.

3. Zonaras, VIII, 5, p. 377, a : texte de valeur douteuse.

4. Voir t. III, ch, II, § 1.

5. Zonaras, VIII, 9, p. 383, d.

6. Tite-Live, XXII, 61, 11-12 ; XXIII, 20, 4 ; XXIV, 1, 1 et 5 ; *ibid*., 15, 2 ; XXV, 1. 2 ; XXVII, 15, 9 et 17-18 ; ibid., 42, 16 ; XXVIII, 11, 13 ; XXIX, 6, 2. Appien. *Hann*., 49. Se souvenir que Tite-Live est un guide très peu sûr pour la guerre en Italie après la bataille de Cannes.

7. Conf. Polybe. VII, 9, 6 et 7.

8. Voir Tite-Live, XXIV, 2.

9. Tite-Live, XXX, 20, 6. Appien, *Hann*., 59. Diodore, XXVII, 9.

où ils tombèrent à Zama[1], sous les coups des troupes de Scipion.

La longue lutte que les Grecs soutinrent en Sicile contre Carthage ne les empêcha pas tous de prêter ou de vendre leur concours à l'ennemie héréditaire. En 480, Sélinonte fut officiellement son alliée et promit à Amilcar un corps de cavalerie[2]. Plus tard, nous rencontrons de temps en temps dans les armées puniques des mercenaires, probablement aussi des mécontents, des bannis, des transfuges, chez lesquels les haines de partis ou l'intérêt tuaient le patriotisme ; peut-être encore des hommes originaires des villes soumises à la domination carthaginoise. En 409, Hannibal avait, dit-on, des auxiliaires grecs au siège de Sélinonte[3]. D'autres, peu nombreux, participèrent à la défense de Motyé en 398 ; lorsque Denys entra dans cette colonie phénicienne, il les punit comme des traîtres, par le supplice de la Croix[4].

Des mercenaires grecs servaient sous les ordres de Magon, qui vint à Syracuse, vers 343, pour combattre le Corinthien Timoléon. Plutarque[5] raconte à leur sujet une anecdote dont l'exactitude peut être mise en doute. Pendant les armistices, ils occupaient, dit-il, leurs loisirs à pêcher des anguilles dans les marais voisins des remparts. D'autres Grecs, embauchés dans le camp ennemi, faisaient de même. Des conversations s'engagèrent. Les soldats de Timoléon reprochèrent amicalement à ceux de Magon de louer leurs bras à des barbares pour

1. Où les troupes ramenées d'Italie formaient la troisième ligne d'Hannibal (Polybe, XV, 11, 2 : τούς ἐξ Ἰταλίας ἥχοντας ; Appien. *Lib*., 40). Ce n'étaient pas tous des Italiens ; il devait rester de vieux soldats africains, espagnols, gaulois. Tite-Live (XXX, 33, 6), qui copie le texte de Polybe, l'interpole : « aciem Italicorum militum, — Bruttii plerique erant ». La mention de cavaliers bruttiens par Appien (Lib., 47) n'a sans doute aucune valeur.

2. Diodore, XI, 21, 4 ; XIII, 55, 1. Conf. t. I, p. 433.

3. Diodore, XIII, 58, 1 : οἱ τοῖς Καρχηδονίοις ‘ Ἕλληνες συμμαχοῦντες ; ce dernier mot a, on le sait, un sens très vague. Indication que Meltzer a rejetée, plus ou moins catégoriquement : I, p. 519 ; II, p. 514.

4. Diodore, XIV, 53, 4. — Polyen (V, 2, 17) mentionne des mercenaires grecs au service de Carthage, à l'époque de Denys.

5. *Timoléon*, 20.

asservir une ville grecque. Ces propos parvinrent aux oreilles du général carthaginois. Ils l'auraient alarmé au point que, se croyant trahi, il se serait rembarqué en toute hâte. Le même auteur nous apprend un peu plus loin[1] que les Carthaginois, vaincus par Timoléon au Crimisos (en 339), enrôlèrent des mercenaires grecs, et il ajoute : « Jusqu'alors, ils n'avaient pas pris de Grecs à leur service, mais ils venaient de les admirer comme les plus invincibles et les plus habiles guerriers du monde ». Si l'on juge nécessaire de concilier ces deux passages de Plutarque, on peut supposer[2] que, dans le second, il s'agit de mercenaires tirés de la Grèce propre, où il était facile de recruter des bandes toutes prêtes, composées de gens bien armés et habitués au métier militaire ; les Grecs mentionnés à une époque antérieure auraient été des gens de Sicile. Diodore[3] relate aussi la décision, prise après la bataille du Crimisos, d'enrôler des Grecs ; ils seraient venus en grand nombre, attirés par la promesse d'une solde élevée. Trente ans plus tard, en Afrique, Agathocle, tyran de Syracuse, trouva devant lui des Grecs, et même quelques centaines de Syracusains, dans une bataille qu'il livra à une armée carthaginoise[4]. Il y avait parmi eux un corps de cavaliers[5].

Polybe nous a conservé le nom d'un condottière achéen, Alexon, qui se mit au service de Carthage pendant la première guerre punique. Il était vers 262 à Agrigente, où il parvint à apaiser une mutinerie de Gaulois[6], et, une douzaine d'années après, à Lilybée, où il révéla un complot au général Himilcon

1. *Timoléon*, 30.

2. Hypothèse de Meltzer, I, p. 334 ; II, p. 131.

3. XVI, 81, 4.

4. Diodore, XX, 39, 4-5. Il n'est pas prouvé que ce fussent de véritables mercenaires. Peu de temps auparavant, il y eut des désertions dans l'armée d'Agathocle (*id.*, XX, 34, 7). Mais le nombre de ceux qui passèrent alors aux Carthaginois ne fut guère supérieur à 200 hommes.

5. *Id.*, XX, 38, 6.

6. Polybe, I, 43, 2 et 8. Voir *supra*, p. 378-9.

et usa de sa grande influence sur les mercenaires pour les empêcher de suivre des traîtres[1]. Il est à croire qu'il n'était pas venu seul de l'Orient ; des Grecs qui faisaient partie de la garnison de Lilybée[2] combattaient sans doute sous ses ordres. En 255, un commissaire ramena à Carthage des troupes qu'il était allé recruter en Grèce, ainsi que le Lacédémonien Xanthippe[3] ; nous dirons quel fut le rôle de ce fameux condottière dans la campagne contre Régulus[4].

A la même époque, Carthage avait accueilli parmi ses soldats un assez grand nombre de ces gens que Polybe appelle des demi-Grecs[5], pour la plupart anciens esclaves ou déserteurs, lie de la Sicile et de la Grande Grèce. L'un d'eux poussa les mercenaires à la révolte et s'improvisa leur général : c'était le Campanien Spendios, prêt à tout oser, vigoureux comme un athlète, discoureur aussi habile que violent[6].

Beaucoup de peuples, on le voit, contribuèrent à former les armées carthaginoises. Les anciens[7] et les modernes ont souvent insisté sur ce mélange des races, sur cette confusion des langues, qui exigeaient dans les troupes de la République la présence d'interprètes[8]. Il ne faut cependant pas oublier que d'autres armées de l'antiquité furent composées d'éléments aussi disparates. Sans remonter à Xerxès, il suffira de rappeler ce qu'étaient les soldats des Séleucides; en Occident même, les tyrans de Syracuse firent la guerre à Carthage avec des gens d'origines très diverses.

---

1. Polybe, I, 43, 2, 4-5 et 8.
2. *Id*., I, 48, 3.
3. *Id*., I, 32, 1.
4. T. III, ch. II, § 3.
5. I, 67, 7 : μιξέλληνες. Conf. Diodore, XXV, 2, 2.
6. Polybe, I, 69, 4, et chapitres suivants. Voir t. III, ch. III, § 1-4. — Hannibal conclut des alliances avec des cités grecques de l'Italie : c'est pour cette raison que Polybe (XI, 19, 4) dit qu'il eut des Grecs dans son armée. La légion de Macédoniens qui aurait combattu à Zama est une invention d'un chroniqueur romain.
7. Par exemple, Polybe, I, 67, 3-7 ; XI, 19, 3-4 ; Tite-Live, XXVIII, 12, 3 ; XXX, 33, 8.
8. Mentions de ces interprètes : Polybe, I, 67, 9 ; Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 10 (*Moralia*, Didot, I, p. 307).

D'ailleurs, les différentes nations étaient représentées d'une manière fort inégale dans les armées puniques. L'emploi des Grecs paraît avoir été assez restreint : il est probable que les Carthaginois aimaient peu à se servir de ces hommes, trop orgueilleux de leur civilisation et qui voulaient être largement payés. Il ne semble pas non plus que les Italiens aient été jamais très nombreux, à l'exception de ceux qui se rangèrent sous les ordres d'Hannibal en Italie. De même les Gaulois. En dehors des citoyens, la grande majorité des soldats étaient des barbares nés autour de la Méditerranée occidentale, qui se ressemblaient beaucoup : sujets libyens depuis le Ve siècle ; auxiliaires numides, au IIIe siècle surtout ; mercenaires et aussi, au temps des Barcides, sujets ibères. La plus glorieuse des armées de Carthage, celle qu'Hannibal conduisit en Italie, ne comptait guère que des Berbères et des Espagnols. La fille de Tyr, qui aspirait à l'empire de l'Occident, n'eut malheureusement ni le temps, ni le désir de faire de ces Occidentaux des Carthaginois[1].

## VI

Les soldats restaient groupés par nations[2]. Il ne convenait pas de mettre ensemble des hommes qui ne se comprenaient pas, qui n'avaient ni le même armement, ni la même manière de combattre.

Les divisions et subdivisions de ces groupes n'étaient

1. Les Barcides et, en particulier, Hannibal y pensèrent-ils ? Les textes cités p. 229, n. 1, sont d'une valeur trop incertaine pour nous autoriser à le supposer. Se rappeler pourtant les mariages entre les Barcides et des familles indigènes de Numidie et d'Espagne (p. 257 et 313).

2. Voir, par exemple, les ordres de bataille de Cannes et de Zama : Polybe, III, 113, 7 ; XV, 11, 13. Voir aussi Diodore, XIII, 85, 1 ; 87, 1; 110, 5-6 (fin du Ve siècle) ; Tite-Live, XXIII, 29, 4 (en 216).

sans doute pas uniformes : elles devaient s'adapter aux usages militaires des divers peuples et à l'importance numérique des effectifs que chacun d'eux fournissait ; elles purent du reste varier selon les époques, selon les réformes que Carthage jugea opportunes. On a fait observer[1] que les chiffres de cavaliers africains et espagnols indiqués par Hannibal dans l'inscription du temple de Junon Lacinienne sont des multiples de cent cinquante[2] : c'était peut-être l'effectif d'un escadron[3]. D'autres textes mentionnent des corps de cinq cents cavaliers[4]. Nous n'avons pas de renseignements pour l'infanterie[5]. Il est possible que des étendards aient servi de signes de ralliement à des formations plus ou moins nombreuses[6], mais on ne doit pas en chercher la preuve dans des passages de Tite-Live, empruntés à des sources fort suspectes, où ces enseignes apparaissent parmi les trophées des victoires romaines[7].

Les officiers subalternes, en contact étroit avec les soldats,

1. E. Wölfflin, *Antiochus von Syrakus und Coelius Antipater* (Winterthur, 1872), p.91.

2. Polybe, III, 33, 10 et 15 : 1 200 cavaliers espagnols, 450 Libyphéniciens et Libyens, 300 Lergètes, 1 800 Numides (pour le nombre des Lergètes, altéré dans Polybe, voir Tite-Live, XXI, 22, 3).

3. Tel était l'effectif d'un escadron (ἴλη) dans l'armée macédonienne.

4. Polybe, III, 44, 3 (en 218) : 500 Numides (conf. Tite-Live, XXI, 29, 1-2 « huic alae equitum »). Mais ce n'était pas un corps tout formé : Polybe dit qu'Hannibal les avait choisis. *Alae equitum* de 500 hommes dans Tite-Live, au temps de la guerre d'Hannibal : XXI, 45, 2 ; XXIX, 28, 10, et 34, 1 ; voir aussi XXVI, 38, 11 et 14 (où le chiffre a disparu). — Tite parle de *turmae* de cavaliers numides : XXV, 17, 3 ; XXVII, 26, 8. Dans la cavalerie des alliés romains, les *turmae* étaient des sections d'une *ala*. Il ne faut sans doute pas prétendre tirer de ces textes un sens aussi précis. — Mention d'ilarques, chefs d'escadron : Appien, *Lib*., 108. Les commandants supérieurs de la cavalerie carthaginoise sont appelés ἱππαρχοι par des auteurs grecs : Appien, Lib., 14, 15, 97, 100, 114, 120 ; Zonaras, IX, 12, p. 438, a, et IX, 27, p. 464, c. Tite-Live se sert du terme *praefectus* pour désigner ces commandants et des officiers d'un grade moins élevé : XXII, 51, 2 ; XXIII, 18, 1 ; XXVI, 21, 15, et 40, 6 ; XXIX, 29, 1, et 3i, 1 ; *Epit. l. L.*

5. A Cannes, mention de compagnies (σπεῖραι) d'Ibères et de Gaulois : Polybe, III, 114. 4. « Cohors Hispanorum », dans l'armée d'Hannibal, en 211 : Tite-Live, XXVI, 5, 11 ; 6, 6 (dans un récit qui est probablement sans valeur).

6. Il ne faut pas l'affirmer les Grecs n'avaient pas d'enseignes.

7. « Signa militaria » : Tite-Live, XXII, 21, 8 ; XXIII, 37. 11 ; 40, 12 ; 4.6, 4 ; 49. 11 et 13 XXIV, 41, 10 ; 42, 4 et 8 ; XXVI, 6, 8 ; 47, 6 ; XXVII, 40, 11 ; 42, 7 ; XXIX, 36, 9 : XXX, 6, 9 ; 18. 13 ; 35, 3. C'est, semble-t-il, à Valérius Antias que Tite-Live a emprunté la plupart de ces mentions, sinon toutes.

appartenaient aux mêmes peuples qu'eux[1]. Il en était de même de certains chefs d'un rang plus élevé : non seulement pour les contingents d'alliés, — à l'époque des guerres puniques, des cavaliers numides, au nombre de plusieurs milliers, furent commandés par leurs princes[2], — mais aussi pour des mercenaires, placés sous les ordres de leurs condottières[3].

Cependant Carthage n'abandonnait pas d'ordinaire à des étrangers les hauts emplois qui réclamaient des hommes tout à fait sûrs, la direction des corps d'armée composés de troupes de nationalités diverses[4]. C'étaient des citoyens, membres de l'aristocratie[5], qui gardaient les places fortes impor-

1. Polybe, I, 43, 1 (au siège de Lilybée, pendant la première guerre punique) : des ἡγεμόνες de mercenaires s'entendent avec les Romains pour leur livrer la ville. Le même, I, 67, 10-11 ἡγεμόνες des mercenaires, chargés par Hannon, en 241 ou 240, de transmettre à leurs hommes ses propositions, qu'ils ne comprennent pas toujours ; voir aussi I, 66, 6 ; 67, 13 ; 69, 1 et 11 ; 70, 2. Le même, VIII, 30, 4 (B.-W. ; *alias* VIII, 32) : ἡγεμόνες des Gaulois dans l'armée d'Hannibal, en 212. Tite-Live, XXIII, 18, 1 (indication peu sûre) : en 216, cavaliers gélules, « cum praefecto nomine Isalca » (nom probablement libyque) ; Tite-Live qualifie ce personnage de *barbarus*.

2. Naravas, Masinissa, Tychaios : voir p. 361 et 362-3. Les deux chefs numides qui, en 150, abandonnèrent le camp de Masinissa gardèrent évidemment le commandement des 6 000 cavaliers passés avec eux au service de Carthage (p. 363). Bithyas, qui les imita deux ans plus tard, ne resta pas seulement le chef de ses 800 compagnons de désertion, mais il paraît avoir été placé à la tête de toute la cavalerie carthaginoise : Appien, *Lib*., 111, 114 et 120. — Ce n'était du reste nullement une règle absolue que la cavalerie numide d'une armée fût commandée par un chef de cette nation il n'en fut pas ainsi dans l'armée d'Hannibal en Italie (Polybe, III, 114, 7 ; conf. 113, 7 ; Tite-Live, XXII, 13, 9-10), ni dans l'armée qui combattit en Sicile de 212 à 210 (Tite-Live, XXV, 40, 6 ; XXVI, 21, 15, et 40, 6 : le commandement des Numides, d'abord confié à Muttine, d'origine libyphénicienne, lui fut enlevé par le général Hannon, qui le donna à son fils, par conséquent à un Carthaginois). Voir aussi Tite-Live, XXIX, 34, 5.

3. Pour Alexon et Xanthippe, *supra*, p. 388-9. Voir aussi Diodore, XIV, 53, 4 (en 398) ; XX, 38, 6 (en 309 ou 308) : corps d'auxiliaires ou de mercenaires grecs, commandés par des Grecs.

4. Exception fut faite vraisemblablement en faveur du Numide Bythias, dans les derniers temps de l'existence de Carthage : voir n. 2. On avait pu le déclarer citoyen. — Lors de la première guerre punique, le Grec Xanthippe fut un excellent donneur de conseils, mais il n'y a pas lieu d'admettre que le peuple l'ait élu général, comme le prétend Zonaras, VIII, 13, p. 391, b : voir Meltzer, II, p. 302.

5. Un officier d'Hannibal, Muttine, qui commanda la cavalerie en Sicile (voir n. 2), n'appartenait pas à cette noblesse, puisqu'il était originaire de Bizerte ou de Bône. Il devait cependant être citoyen carthaginois (conf. p. 227. n. 4). De même, deux autre officiers d'Hannibal, Hippocrate et Épicycle, dont l'aïeul était syracusain (p. 228).

tantes[1] ; que le général en chef détachait pour procéder à des opérations particulières[2], pour entreprendre de véritables campagnes[3], pour occuper ou défendre un pays conquis[4] ; qu'il chargeait, dans une bataille, du commandement des ailes[5] ; qu'il préposait aux services du camp[6] ; qu'il réunissait en conseil de guerre[7].

La cavalerie entière d'une armée était parfois confiée à un seul chef, subordonné naturellement au général et sans doute nommé par lui, mais qui pouvait agir avec beaucoup d'initiative et était une sorte de général en second[8].

---

1. Diodore, XVI, 9. 4 ; Plutarque, *Dion*, 25 : Synalos (plutôt que Paralos), à Héracléa Minoa, en 357. Polybe, I, 11, 4-5 ; Zonaras, VIII, 8, p. 382, c, et 9, p. 383, c : Hannon, à Messine, en 264-3. Tite-Live, XXI, 51, 2 : Amilcar, à Malte, en 218. Id., XXVI, 5, 6, et 12, 10 ; conf. Appien, *Hann*., 43 : Bostar et Hannon, à Capoue. Tite-Live, XXVII, 16, 5 ; conf. Appien, *l. c*., 49 : Carthalon, à Tarente. Tite-Live, XXVII, 28, 14 ; XXIX, 6, 16, et 17, 5 : Magon, puis Amilcar, à Locres. *Id*., XXVII, 42, 16 : Hannon, à Métaponte. Polybe, X, 12, 2 ; conf. Tite-Live, XXVI, 49, 5 ; Appien, *Iber*., 19 : Magon, à Carthagène, en 209.

2. Par exemple, parmi les lieutenants d'Hannibal, Hannon : Polybe, III, 42, 6 et suiv. ; Asdrubal : *id*., III, 66, 6 ; 102, 6 ; Maharbal : id., III, 84, 14 ; 86; 4 ; Himilcon : Tite-Live, XXIII, 30, 1. — En Espagne, en 217, Bostar, lieutenant d'Asdrubal : Polybe, III, 98, 5 ; en 206, Hannon, lieutenant de Magon : Tite-Live, XXVIII, 30, 1. Etc.

3, Hannon, lieutenant d'Hannibal, dans l'Italie méridionale : Tite-Live, XXIII, 37, 10-12 ; 43, 6 ; XXIV, 1 et 14 ; etc. Magon, dans le Bruttium : *id*., XXV, 15, 8 et 10 ; 16, 7.

4. Hannon, laissé par Hannibal, en 218, dans le Nord de l'Espagne, avec 11 000 hommes : Polybe, III, 35, 4-5 ; 76, 5-6.

5. Hannon et Asdrubal, à Cannes : Polybe, III, 114. 7 ; 116, 6-7.

6. Asdrubal, dans l'armée d'Hannibal : Polybe, III, 93, 4.

7. Polybe, III, 20, 8 : 71, 5 ; 85, 6 (armée d'Hannibal). Conf. p. 220, n. 1. — Personnages de l'aristocratie carthaginoise aux armées pendant la seconde guerre punique : Polybe. III, 42, 6 ; VII, 9, 1 et 4 ; IX, 25, 1 et 6 ; XI, 3, 3 ; Tite-Live, XXII, 58, 7 ; XXIII, 41, 1-2 ; XXVII, 16, 5 ; XXIX, 29, 1, et 34, 17 ; XXX, 6, 8 ; Plutarque, *Fabius*, 15.

8. Au temps où son beau-frère Asdrubal commandait en Espagne, Hannibal « equitatui omni praefuit » : Cornélius Népos, *Hannibal*, III, 1. Appien *Iber*., 6) dit qu'Asdrubal fit de lui son ὑποστράτηγος. Himilcon Phamaias, en 149-8 : Appien, *Lib*., 97, 100, 107-8 ; Tite-Live, *Epit. l. L*; Eutrope, IV, 10, 2. Bithyas : *v. supra*, p. 392, n. 2. — En était-il de même dans l'armée d'Hannibal ? Tite-Live (XXII, 15, 8) dit de Carthalon, en 217 : « Carthalo, penes quem summa equestris imperii erat ». Caton (*apud* Aulu-Gelle, X, 24, 7 ; conf. II, 19, 9) mentionnait un maure de la cavalerie d'Hannibal, « magister equitum » en 216, lors de la bataille de Cannes. C'était Maharbal, d'après Tite-Live, qui le qualifie de « praefectus equitum » (XXII, 51, 2). Cet auteur nous montre le même Maharbal à la tête de toute la cavalerie dans une opération particulière, dès l'année 217, avant l'époque où

Chez les Grecs, avant l'époque macédonienne, le sort des batailles dépendait des hoplites, de l'infanterie lourde, qui, alignée en rangs plus ou moins épais, engageait la lutte de près et s'efforçait d'enfoncer l'ennemi par son choc et par sa masse. Le reste de l'armée ne prenait qu'une part secondaire à l'action. Alexandre remporta ses victoires d'Asie par l'offensive impétueuse de sa cavalerie ; mais, au temps de ses successeurs, le rôle de la grosse infanterie redevint prépondérant. On sait qu'il en était de même chez les Romains. Cette tactique fut aussi celle des Carthaginois, du moins dans leurs guerres contre les Grecs et les Italiens. Nous avons dit[1] que les citoyens de la république africaine, comme ceux d'Athènes, de Lacédémone, de Rome, étaient pour la plupart, quand ils faisaient campagne, des fantassins pesamment armés. Des Libyens, des Espagnols[2] et probablement d'autres encore formaient des troupes d'infanterie de ligne[3]. L'ordonnance de combat était la phalange, serrée et profonde[4]. Hannibal n'y renonça pas[5], mais il voulut la rendre plus efficace. Il munit les Libyens de meilleures armes[6]. Par les manœuvres de sa cavalerie, placée aux ailes, il para au danger des attaques de flanc. A Cannes, il disposa son front, non pas en ligne droite, selon l'usage, mais en croissant, et il fit contribuer une partie de son

Carthalon en aurait été le chef (XXII, 6, 11). Mais, selon Polybe (III, 84, 14), Maharbal n'emmena alors que des troupes d'infanterie. L'historien grec ne dit pas, comme Tite-Live (XXII, 46, 7), que Maharbal ait commandé des forces de cavalerie à Cannes. D'autre part, on voit, par des indications de Polybe, qu'Hannibal n'avait pas confié l'ensemble de sa cavalerie à un officier général, chargé spécialement de la commander : III, 79, 4 (dans la marche vers l'Étrurie, la cavalerie est sous les ordres de Magon) ; III, 114, 7 (à Cannes, elle est partagée eu deux corps, à la tête desquels sont placés Hannon et Asdrubal).

1. P. 3449 et 350.

2. Voir p. 360, 370.

3. Cette grosse infanterie est appelée τά βαρέα τών 'όπλων : Polybe, I, 76, 3 ; III, 73, 6 ; 93, 10 ; conf. 113, 7 ; — όπλῖται : *ibid.*, III, 53, 1.

4. Voir, par exemple, Diodore, XX, 10, 6 (en 310) ; Polybe, 33, 6 (en 255) ; XI, 22, 9 (en 206),

5. Conf. Kahrstedt, p. 373.

6. Voir p. 360.

infanterie lourde à l'enveloppement de l'ennemi[1]. A Zama, où l'insuffisance de sa cavalerie lui imposa un plan différent de ceux qu'il avait adoptés en Italie, il rangea ses fantassins, non plus en une seule ligne, mais en trois lignes échelonnées, qui devaient être engagées successivement[2]. — La grosse infanterie des armées carthaginoises se montra plus d'une fois solide et vaillante[3]. Cependant Hannibal n'aurait triomphé ni à la Trébie, ni à Cannes s'il n'avait pas eu d'autres moyens d'action ; au Métaure, à Zama, où cette infanterie soutint seule la lutte, elle fut vaincue. L'infanterie romaine, quand elle ne se laissait pas, comme à Cannes, resserrer dans un étroit espace, se mouvait avec plus d'aisance : ce n'était pas une masse compacte, mais un ensemble de compagnies distinctes, capables de combattre séparément ou de s'unir. Hannibal prit peut-être des mesures pour donner plus de souplesse à sa phalange[4] ; il ne la fit point l'égale de la légion[5].

Les Carthaginois eurent d'autres ennemis que les Grecs et les Romains : ils durent lutter contre les Africains, les Espagnols, les Sardes, réprimer les révoltes de ceux qui devinrent leurs sujets, repousser les incursions de ceux qui restèrent indépendants. Or ces peuples préféraient la guérilla à la guerre. Quand ils acceptaient une rencontre, ils évitaient les corps à

1. Voir t. III, ch. IV, § 3.

2. *Ibid*., ch. VI § 8.

3. Tite-Live (XXIV, 48, 6) fait dire à Syphax, parlant des Carthaginois : « habere hostem pedestri fidentem Marte ». Il s'agit, comme le prouve le contexte, de l'infanterie de ligne.

4. A la Trébie et à Cannes, cette phalange offrait des intervalles par lesquels les fantassins légers se replièrent : Polybe, III, 73, 6 ; 115, 4. A Cannes, le milieu du front était formé de compagnies espagnoles et gauloises, disposées alternativement (id., III, 114, 4), par conséquent séparées par des vides plus ou moins larges.

5. Végèce (III, 17) dit que les Carthaginois, après les Lacédémoniens et avant les Romains, constituèrent, à l'arrière, des réserves, destinées à se porter aux points menacés. Cette assertion n'est pas confirmée par les textes, car, à Zama, la troisième ligne d'Hannibal devait intervenir à son heure, et non pas secourir, en cas de besoin, les deux premières lignes. Les troupes de cavalerie et d'infanterie qui enveloppèrent les Romains à la Trébie et à Cannes n'étaient pas des réserves.

corps et, s'ils n'avaient pas le dessus, ils réussissaient presque toujours à s'enfuir ; ils se ralliaient plus loin, à deux ou trois journées de marche[1]. Pour les atteindre et les vaincre, il fallait des troupes très mobiles. Il est donc probable que Carthage se constitua de bonne heure une infanterie légère[2]. Elle en trouva sans peine les éléments chez les Libyens qu'elle soumit, chez les Espagnols dont elle acheta les services avant les conquêtes des Barcides. Cette infanterie était utile aussi dans les guerres où des fantassins pesamment armés combattaient en ligne. Elle éclairait ou protégeait les marches[3], allait occuper avant l'ennemi des positions favorables[4], l'attirait en le provoquant[5], tombait sur lui en sortant d'une embuscade[6], se détachait pour exécuter de rapides coups de main[7]. Quand le camp était attaqué, elle criblait les assaillants d'une grêle de traits ou de pierres[8]. Dans les sièges, elle s'efforçait de dégarnir les remparts de leurs défenseurs[9]. Dans les batailles, elle se portait en avant[10], elle engageait de loin les hostilités, en ordre

1. Polybe, I, 74, 7 (à propos des Numides et des Libyens).

2. Les fantassins armés à la légère sont appelés εὔζωνοι : Polybe, I, 76, 3 ; III, 73, 1 ; 74, 2 ; 104, 5 ; 110, 5 ; 115, 1 et 4 ; XI, 22, 8-9 ; — ψιλοί : *id*., III, 104, 4 ; Appien, *Hann*., 10, 11, 22 ; Zonaras, VIII, 23, p. 409, c ; — οί εύχινητότατοί : Polybe, III, 43, 2; conf. I, 33, 7 ; — en latin, *levis armatura* : Tite-Live, XXI, 55, 2 et 5 ; 57, 6 ; XXII, 4, 3 ; 17, 6 ; 18, 2 ; 46, 1 ; XXIII, 26, 7 et 10 ; XXV, 34, 13 ; XXVII, 18, 7 et 10 ; XXVIII, 2, 4 et 10 ; 13, 10 ; Frontin, Strat., II, 3, 10 ; — *expediti* : Tite-Live, XXII, 16, 2 ; XXV, 21, 3. A plusieurs reprises (III, 72,7 ; 73, 7 ; 83, 3 ; 84. 14 ; 86, 4 ; 93, 9 ; 94, 3 et 6 ; 101, 5 ; 113, 6), Polybe mentionne, dans l'armée d'Hannibal, des λογχοφόροι ; avec les Baléares, ils étaient au nombre d'environ 8 000 à la Trébie (III, 72, 7) et formaient avec ces frondeurs l'infanterie légère (III, 73, 7, et 74, 2 : λογχοφόροι = εὔζωνοι ; Tite-Live traduit ) λογχοφόροι par *levis armatura*). Le mot λόγχη signifie d'ordinaire lance, arme d'hast, mais les λογχοφόροι, combattant à distance, portaient certainement des armes de jet, des javelots.

3. Polybe, III, 83, 3.

4. *Id*., III, 101, 5 ; 101, 5 ; voir aussi 93, 9.

5. Tite-Live, XXIII, 26, 7 ; voir aussi XXII, 16. 2.

6. Polybe, III, 83, 3 ; 104, 4 ; Tite-Live, XXV, 21, 3.

7. Polybe, III, 84, 14 ; 80, 4.

8. Frondeurs baléares à Ecnome, en 311 : Diodore, XIX, 109, 2.

9. Frondeurs et archers au siège de Sélinonte, en 409 : Diodore, XIII, 54, 7 ; conf. le même, V, 18. 3.

10. Polybe, III, 72, 7 ('Trébie) ; III, 113, 6 (Cannes) ; XI, 22, 8 (Ilipa). Tite-Live, XXVII, 18, 7 (Bæcula). A travers la plaine du Bagrada, Amilcar Barca fit marcher

dispersé, puis, après quelques allées et venues, se retirait en s'écoulant vers les ailes ou en passant entre les hoplites, auxquels elle laissait la place libre pour la lutte corps à corps[1]. Si l'ennemi vaincu s'enfuyait, elle s'élançait à sa poursuite[2]. La plupart de ces fantassins avaient en main des javelots[3]. Ils étaient accompagnés des frondeurs recrutés dans les îles Baléares[4]. Les archers paraissent avoir été très rares[5].

Au temps des Barcides, les fantassins légers formaient une partie importante des forces militaires de Carthage. Ils sont mentionnés dans les guerres d'Espagne[6] et surtout dans l'armée d'Hannibal[7], qui, après le passage des Alpes, en avait environ 8 000, contre 12 000 hoplites[8].

Ces troupes, très précieuses pour les opérations secondaires, rendaient, en somme, de médiocres services sur les champs de bataille. Leur offensive au début de l'action ne faisait pas grand mal et, cette tâche accomplie, elles restaient le plus

---

les fantassins légers devant l'infanterie pesamment armée (Polybe, I, 76, 3) : il avait donc l'intention de les employer tout d'abord dans la bataille à laquelle il s'attendait.

1. Polybe. III, 73, 1 et 6 (Trébie) ; III, 115, 1 et 4 (Cannes) ; XI, 22, 9 (Ilipa). Tite-Live, XXVII, 18, 14 (Bascula) : « levem et concursatorem hostem atque intervallo tutum, cum procul missilibus pugna eluditur, instabilem eundem ad comminus conserendas manus ».

2. Tite-Live, XXV, 34, 13.

3. *Supra*, p. 359 et 373.

4. Polybe, III, 72, 7 ; 83, 3 ; 113, 6. Tite-Live, XXVII, 18, 7.

5. Archers devant Sélinonte, en 406, avec des frondeurs : Diodore, XIII, 54, 7. Nous avons dit (p. 345, n. 12) qu'on a trouvé quelques pointes de flèches, en bronze, dans des tombes de Carthage. Ces sépultures datent d'une époque ancienne (VIIe et VIe siècles).

6. Polybe, XI, 22, 8-9. Tite-Live, XXIII, 26, 7 et 10 ; XXV, 34, 13 ; XXVII, 18, 7 et 10 ; XXVIII, 2, 4 et 10 ; 13, 10.

7. Passages du livre III de Polybe et des livres XXI-XXII de Tite-Live cités p. 396, n. 2. Tite-Live, XXV, 21, 3.

8. Hannibal disposait d'à peu près 8000 hommes d'infanterie légère à la bataille de la Trébie (Polybe, III, 72, 7). Des fantassins gaulois étaient venus renforcer l'armée carthaginoise, mais (quoi qu'en pense M. Kahrstedt, p. 396, n. 2) il est douteux qu'il y ait eu parmi eux des troupes légères : Polybe n'en mentionne pas et ce, n'était pas la manière ordinaire de combattre des Celtes (*voir supra*, p. 381). Ces 8000 soldats devaient donc être compris dans les 20000 fantassins, — 12 000 Africains et 8 000 Ibères, — qu'Hannibal amena en Italie.

souvent simples spectatrices. Hannibal les employa mieux. A la Trébie, quand elles se furent repliées derrière la phalange, il les fit passer aux deux extrémités du front, puis les jeta, avec les cavaliers numides, sur les flancs découverts de l'ennemi[1]. Peut-être donna-t-il des armes romaines à des Africains qui appartenaient à son infanterie légère[2], afin d'accroître le nombre de ses hoplites, dont il avait un plus grand besoin. Enfin, à Zama, il semble avoir renoncé tout à fait à l'usage traditionnel de cette infanterie. Du côté des Carthaginois, la bataille commença par des escarmouches de cavaliers et par une charge d'éléphants ; Polybe n'indique pas l'intervention de fantassins qui auraient combattu à distance. La première ligne d'Hannibal, destinée au choc, comme les deux autres, était formée de Ligures, de Gaulois, de Baléares et de Maures. Les habitudes guerrières des Gaulois les rendaient propres à la besogne qui leur était assignée. Il n'en était pas de même des Baléares et des Maures[3]. Quoique Appien dise que les Baléares étaient des frondeurs et les Maures des archers[4], on peut supposer qu'Hannibal les avait pourvus d'armes leur permettant de combattre de près[5]. Ne comptant pas sur sa cavalerie, il voulait vaincre par la supériorité numérique de son infanterie de ligne.

Dès la fin du second millénaire avant J.-C., certains Libyens voisins de l'Égypte possédaient des chars de guerre,

1. Polybe, III, 73. 7 ; 74, 2. — On peut supposer que, dans la bataille où Régulus fut vaincu, en 255, des troupes légères de mercenaires jouèrent un rôle analogue. Selon l'usage grec, le Lacédémonien Xanthippe les avait placées aux deux ailes, avec la cavalerie (Polybe, I, 33, 7). Il est assez vraisemblable qu'elles contribuèrent avec elle à l'enveloppement de l'infanterie ennemie, quoique Polybe ne le dise pas (Frontin le dit : *Strat*., II, 3, 10).

2. Conf. *supra*, p. 360, n. 3.

3. Quant aux Ligures, on ne sait pas comment ceux qui se mettaient au service de Carthage combattaient d'ordinaire : voir p. 378, n. 3.

4. *Lib*., 40.

5. Opinion de M. Veith, *Antike Schlachtfelder in Afrika* (Berlin, 1912, dans J. Kromayer, *Antike Schlachafelder*, III, 2e partie), p. 678-9.

dont l'emploi se répandit au loin parmi les indigènes de l'Afrique du Nord[1]. Cyrène et Carthage en eurent aussi[2].

En 480, Amilcar, allant en Sicile, embarqua des chars, qui furent, dit-on, détruits par une tempête, avec la cavalerie[3]. On en signale dans les guerres du IVe siècle : 400 en 397[4] ; 300 à quatre chevaux et plus de 2 000 à deux chevaux vers 345[5] ; un grand nombre des deux sortes en 339[6] (Timoléon, vainqueur au Crimisos, en prit 200[7] ; 2 000 en 310, dans la bataille que les Carthaginois livrèrent, non loin de leurs murs, à Agathocle[8]. Il n'est d'ailleurs nullement certain que ces chiffres soient exacts, le dernier surtout ; lors de l'arrivée fort inattendue du tyran de Syracuse, l'armée qu'on lui opposa fut constituée à Carthage en quelques jours : avait-on pu trouver dans la ville un si nombreux équipage, prêt au combat ?

Les chars de guerre antiques, très légers, montés sur deux roues qui passaient presque partout, attelés d'une ou de deux paires de chevaux rapides, servaient à transporter des hommes bien armés[9]. Ceux-ci mettaient d'ordinaire pied à terre pour engager la lutte de près; ils remontaient sur le véhicule soit pour s'enfuir, s'ils avaient le dessous, soit pour donner la chasse aux ennemis en fuite[10]. Il se peut que les Carthaginois aient employé

1. Voir t. I. p. 233-4. — Chars des indigènes à la fin du IVe siècle, dans la Tunisie actuelle : Diodore, XX, 38, 1 ; 64, 3.

2. Comme les Carthaginois, les Cyrénéens s'en servirent jusque vers la fin du IVe siècle : Diodore, XVIII, 19, 4 ; XX, 41, 1.

3. Diodore, XI, 20, 2.

4. Diodore, XIV, 54, 5 (‘άρματα), d'après Éphore, en même temps qu'un chiffre invraisemblable pour l'infanterie. Les navires qui portaient 200 de ces chars auraient été coulés par les Grecs à l'Ouest de la Sicile : *id*., XIV, 55, 3.

5. Diodore, XV1, 67, 2 : ‘άρματα à quatre chevaux, συνωρίδες à deux chevaux (conf. Meltzer, II, p 132).

6. Diodore, XVI, 17, 4 : ίππεΐς δέ χαί ‘άρματα χαί συνωρίδας ούχ έλάττους τών μυρίων. Conf. id., XVI, 80, 2 (‘άρματα) ; Plutarque, *Timoléon*, 25 et 27 (τέθριππα, ‘άρματα).

7. Diodore, XVI, 80, 5 (‘άρματα). Plutarque, *l. c*., 29 (τέθριππα).

8. Diodore, XX, 10, 5.

9. Un ou plusieurs. Les 100 chars qu'Ophelas amena de Cyrène jusqu'auprès de Carthage, en 309 ou 308, portaient plus de 300 cochers et guerriers : Diodore, XX, 41, 1.

10. Voir, par exemple, pour les Bretons, César, *Bell. Gall*., IV, 33.

leurs chars de cette manière. Mais nous constatons qu'en 339 et en 310, ils en firent un autre usage. Surpris au Crimisos par une attaque soudaine de la cavalerie grecque, ils les lancèrent çà et là en avant de leurs troupes, pour rompre les charges des assaillants[1]. En 310, ils les placèrent devant la phalange, pour commencer l'action, aborder l'infanterie d'Agathocle et la bouleverser ; du reste, cette manœuvre échoua[2]. Puisque les chars devaient se jeter dans la mêlée, il convenait d'accroître leur valeur offensive et leur force de résistance, même au détriment de la légèreté et de la vitesse. Plutarque prétend qu'au Crimisos, leur appareil était formidable[3]. Peut-être des pièces de métal ou de cuir protégeaient-elles les chevaux. Les extrémités des timons, des jougs, des essieux étaient-elles garnies de faux, comme chez les Perses[4] ? Nous l'ignorons[5].

Les chars disparurent des armées carthaginoises avant les guerres contre les Romains et furent remplacés soit par des éléphants, soit par de la cavalerie ; ils furent aussi abandonnés par les indigènes de la Berbérie orientale[6].

Amilcar dut, en 480, demander des cavaliers à Sélinonte, alliée de Carthage[7] : on prétend que la mer lui avait ravi les siens[8]. Dans les campagnes de la fin du Ve siècle et du siècle suivant, Diodore indique des forces de cavalerie[9] : les chiffres

1. Plutarque, *Timoléon*, 27.

2. Diodore, XX, 10, 6 ; 12, 1.

3. L. c. : τοῖς τεθρίπποις έχπληχτιχώς πρός άγώνα χατεσχευασμένοις.

4. Les Séleucides, successeurs des rois de Perse, avaient encore des chars à faux au début du second siècle : en voir la description dans Tite-Live, XXXVII, 41, 6-7.

3. Les Pharusiens et les Nigrètes, au Sud du Maroc, possédaient des chars armés de faux, dit Strabon (XVII, 3, 7), probablement d'après un auteur de la fin du IIe siècle avant J -C., ou du commencement du premier. Mais il n'est pas nécessaire d'admettre qu'en cela ils aient reçu des leçons de Carthage.

6. aucun texte n'en mentionne chez les Numides à l'époque des guerres puniques. Les Gaulois gardèrent plus longtemps leurs chars de combat; certains Bretons en avaient à la fin du premier siècle de notre ère : Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, p. 186-8 ; Déchelette, *Manuel*, II, p 1180 et suiv.

7. Diodore, XI, 21, 4.

8. Voir p. 399, n 3.

9. Vers 410, Carthage enrôla 800 Campaniens et leur fournit des chevaux ; six ans

qu'il donne méritent peu de confiance, car ils accompagnent d'autres chiffres, relatifs à l'infanterie, qu'on doit regarder comme fort exagérés. Par rapport à ces derniers, ils sont peu élevés[1] : d'où nous pouvons conclure qu'alors le rôle de la cavalerie était secondaire. Elle est rarement mentionnée dans les récits des événements militaires : en 311, après la bataille d'Ecnome, elle poursuivit les fuyards et en tua beaucoup[2] ; quelques jours après, un escadron de 300 hommes, détaché du gros de l'armée, pénétra dans Géla, où on le massacra[3] ; en 310, les cavaliers furent placés avec les chars devant l'infanterie lourde et chargèrent les troupes d'Agathocle, qui les rejetèrent aisément[4].

La cavalerie prit une part fort importante aux guerres du IIIe siècle, surtout à l'époque des Barcides[5]. Alexandre avait montré qu'elle pouvait gagner des batailles, qu'elle pouvait aussi détruire l'ennemi par une poursuite acharnée. Sur leur territoire africain, les Carthaginois possédaient des haras bien garnis[6]. Leurs alliés numides disposaient de beaucoup de chevaux et l'on sait quel parti ils en tiraient. Il y avait en Espagne de bons cavaliers, dont le recrutement fut facilité par les conquêtes d'Amilcar et de ses successeurs. En Italie, de nombreux escadrons gaulois vinrent se placer sous les ordres d'Hannibal. Quand les Romains envahirent l'Afrique, au milieu du IIIe siècle, Carthage espéra les vaincre[7] et les vainquit par sa cavalerie : sur 16 000 hommes qui combattirent Régulus en

---

après, elle avait au moins 1 200 cavaliers campaniens à son service eu Sicile : voir p. 384-5. Cavaliers dans les expéditions siciliennes de 409, 406, 397-396, 339, 311 : voir p. 333-4 ; en 309, devant Syracuse, p. 334 ; en 310, en Afrique, ibidem.

1. En 311, cependant, la cavalerie aurait formé le huitième de l'armée.

2, Diodore, XIX, 109, 4.

3. *Id.*, XIX, 110, 1 : τριαχόσιοι τών έχ Λιβύης ίππέων. C'étaient peut-être des Numides.

4. Diodore, XX, 10, 6 ; 12, 2.

5. Pour les textes qui indiquent les effectifs de la cavalerie dans diverses armées depuis la première guerre punique, v. *supra*, p. 334 et suiv.

6. Diodore, XX, 8, 4.

7. Polybe, I, 30, 8.

255, 4.000 étaient des cavaliers, levés sans doute parmi les citoyens[1]. La proportion des cavaliers était aussi très forte dans l'armée d'Hannibal : près du quart à l'entrée en Italie, plus du quart à la Trébie, le cinquième à Cannes. Du côté des Romains, elle n'était que de dix pour cent à la Trébie, de sept pour cent à Cannes; dans ces deux journées, ils n'eurent que4 000 et 6 000 chevaux à opposer aux 11 000 et aux 10 000 du Barcide[2], Leur infériorité manifeste dans cette arme[3], aussi bien qu'un juste sentiment du génie d'Hannibal leur firent comprendre qu'ils devaient éviter les grandes rencontres en plaine[4].

Nous avons dit tous les services que les Numides rendaient en campagne[5]. Outre cette cavalerie légère, Carthage employait des troupes mieux équipées, mieux armées[6], utiles surtout dans les batailles rangées, où elles descendaient de leurs montures pour lutter corps à corps, quand leur approche n'avait pas mis leurs adversaires en fuite[7].

Dans ces batailles, la cavalerie, selon l'usage des Grecs, était placée aux ailes. Alexandre avait pris l'offensive et culbuté l'ennemi avec une de ses ailes, tandis que le reste de son armée ne faisait d'abord que se défendre. Hannibal assigna un rôle aux deux ailes et leur confia la tâche principale dans l'exécution de sa tactique d'enveloppement. L'infanterie légionnaire paraissait trop solide pour se laisser rompre de front, soit par un choc

1. Voir p. 335, n. 2, et p. 348, n. 5. Dans les remparts qui furent construits vers cette époque à Carthage et qui contenaient des casernes pour 24 000 hommes, on avait réservé la place de 4 000 cavaliers : voir p. 336. — La cavalerie parait avoir joué un rôle important dans les guerres faites par les Barcides en Espagne ; voir les chiffres, d'ailleurs sujets à caution, donnés par Diodore pour l'armée d'Asdrubal, gendre d'Amilcar : supra. p. 335.

2. Polybe, III, 72, 11 et 13 ; 113, 5.

3. Polybe, III, 92, 7 ; 108, 11 ; 117, 4 ; IX, 3, 9. Tite-Live, XXI, 47, 1 ; XXII, 44 4 ; XXVI, 38, 14.

4. Polybe, III, 92, 7 ; IX, 4, 1-2.

5. P. 363 et suiv.

6. Avec des chevaux pourvus de housses (Tite-Live, XXI, 54, 5), de mors (voir *supra*, p. 374, n. 3 ; Tite-Live, XXI, 44, 1 ; XXIX, 34, 11).

7. Voir p. 374, n. 4.

de fantassins, soit par une charge de chevaux ; elle était couverte sur ses flancs par des cavaliers. Il fallait tout d'abord dégarnir ces flancs. C'était ce que la cavalerie des Carthaginois, plus nombreuse et meilleure, faisait sans grande peine. Elle tombait ensuite sur les côtés ou sur le dos des fantassins romains, aux prises avec l'infanterie lourde qui les avait attaqués de face ; elle les repoussait les .uns sur les autres et les massacrait. Telles furent les manœuvres qui donnèrent la victoire à Hannibal dans les plaines de la Trébie[1] et de Cannes. Il n'en était pas l'inventeur : en 255, Régulus avait été cerné et écrasé par des manœuvres analogues, exécutées sur les conseils du Lacédémonien Xanthippe[2]. La bataille de Zama fut gagnée de la même manière par Scipion, qui avait avec lui les Numides de Masinissa : ce jour-là, la supériorité de la cavalerie était du côté des Romains et leur général se servit de la tactique d'Hannibal contre Hannibal lui-même.

En 150, quand Carthage se résolut à soutenir une guerre contre Masinissa, elle ne leva sur son territoire amoindri et envahi que quelques centaines de cavaliers[3]. A cette date et un peu plus tard, lorsqu'elle défendit son existence contre Rome, elle fut fort aise d'accueillir des déserteurs numides[4]. Ils firent la guérilla à son service avec leur adresse habituelle[5].

1. Où la victoire ne fut pas aussi complète qu'à Cannes, le centre carthaginois s'étant laissé enfoncer par une bonne partie de l'infanterie romaine, qui put se retirer du champ de bataille : t. III, ch. IV, § 3. — Au Tessin, Hannibal, qui n'axait que de la cavalerie, plaça ses Numides aux ailes et se servit d'eux pour envelopper l'ennemi, combattu de face par le reste de ses forces (Polybe, 65, 6 et suiv.).

2. Polybe, I, 33, 7 ; 34, 1, 3, 6 et 8.

3. Appien, *Lib*., 70.

4. Voir p. 363.

5. Appien, *l. c*., 100.

## VII

A l'époque que nous étudions, les éléphants abondaient en Berbérie[1] : Carthage n'eut pas à les chercher loin quand elle s'en servit à la guerre[2]. Ce ne fut point avant le IIIe siècle. L'emploi qu'on pouvait faire de ces animaux avait été révélé aux Grecs lors des campagnes d'Alexandre, d'abord à la bataille d'Arbèles, puis dans la vallée de l'Indus. Les successeurs du conquérant en eurent dans leurs armées. Ptolémée Philadelphe, ne disposant pas de l'Inde, organisa des chasses en Éthiopie. Pyrrhus amena des éléphants dans le Sud de l'Italie ; il les transporta en Sicile pour combattre les Carthaginois[3]. Ceux-ci, instruits sans doute par les exemples des rois d'Égypte et d'Épire, voulurent mettre à profit les ressources que l'Afrique leur offrait. Quand ils élevèrent un rempart à travers l'isthme qui reliait leur ville au continent, ils y aménagèrent des écuries pour loger 300 éléphants[4].

L'armée qui, en 261, essaya de dégager Agrigente en avait 50 ou 60[5]. Ce fut sur ses éléphants, comme sur sa cavalerie, que Carthage compta pour venir à bout de Régulus[6] ; elle en mit

1. Voir t. I, p. 74-81. — Pour le nom indigène ou punique de l'éléphant, voir, outre les textes cités *ibid*., p. 77, n. 1 et 2, Joannes Lydus, *De mensibus*, IV, 63, 102 ; *C. I. S.*, I, 2150, 2687, 3251.

2. Pour les éléphants de guerre des Carthaginois, voir P. Armandi, *Histoire militaire des éléphants* (Paris, 1843), en particulier p. 131-204 ; S. Reinach, dans Saglio et Pottier, *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. *Elephas*.

3. Diodore, .XII, 8, 2 ; 10, 2. Appien, *Samn*., XI, 2.

4. Appien, *Lib*., 95. *Supra*, p. 20 et 27.

5. Polybe, I, 18, 8 ; 19, 2, 10 et 11. Diodore, XXIII, 8, 1 (d'après Philinos). Environ 50, selon Polybe, qui ajoute que la plupart tombèrent au pouvoir des Romains ; 60, selon Diodore, qui dit que 8 furent tués et 33 couverts de blessures. Orose (IV, 7, 5-6) en indique 30, dont 11 auraient été pris. Voir encore Zonaras, VIII, 10, p. 386, a.

6. Polybe, 1, 30, 8. Éléphants dans la première armée envoyée contre Régulus : *id*., I, 30, 11 et 13 ; Eutrope, II, 21, 3, et Orose, IV, 8, 10 (tous deux d'après Tite-Live : Régulus en aurait pris 18 ; Polybe dit au contraire qu'ils purent s'échapper).

une centaine en ligne dans la grande bataille que le proconsul perdit en 255[1]. Ils étaient plus nombreux encore cinq ans après, en Sicile, à la bataille de Palerme ; la plupart d'entre eux furent pris par les Romains et allèrent orner le triomphe du vainqueur, Cæcilius Métellus[2]. Hannon en eut 100[3], Amilcar Barca 70[4] dans la guerre contre les mercenaires et les Libyens rebelles ; Amilcar plus de 100[5] et son successeur Asdrubal 200[6] dans leurs armées d'Espagne ; Hannibal 40 environ à la bataille qu'il livra sur le Tage, en 220[7]. Ce furent peut-être les Barcides qui frappèrent dans la péninsule ibérique des monnaies sur lesquelles apparaît l'image d'un éléphant africain[8].

Hannibal laissa 21 de ces animaux à Asdrubal en Espagne[9]. Il en emmena au moins 37 (c'est le nombre indiqué par Polybe lors du passage du Rhône[10]) et les employa à la Trébie[11]. Ils succombèrent aux rigueurs de l'hiver dans la Gaule Cisalpine[12] ; il n'en resta plus qu'un, sur lequel le général traversa les

1. Polybe, I, 32, 9. Leur rôle dans cette bataille : I, 33, 6, 9-10 ; 34, 1, 5, 7 et 8.

2. Polybe, I, 38, 2 ; 40, 7, 11-13 et 15. Diodore, XXIII, 21. Zonaras, VIII, 14, p. 393, d — 394, a. Tite-Live, *Epit*. l. XIX. Frontin, *Strat*., II, 5, 4. Florus, I, 18. 28. Eutrope, II, 24. Orose, IV, 9, 14-15. Sénèque, *De brevitate vitae*, XIII, 8. Pline l'Ancien, VIII, 16 (conf. VII, 139 ; XVIII, 17). — Monnaies *apud* Babelon, *Description des monnaies de la République romaine*, I, p. 263, n° 14 ; p. 204-5, n^os^ 17-20 ; p. 273-5, n^os^ 38-43 ; p. 278, n° 47. — Les chiffres donnés par les auteurs varient. Selon Polybe, les Carthaginois auraient eu 140 éléphants, que les Romains auraient tous pris ; selon Frontin, 130 ; même chiffre dans Eutrope et Orose (d'après lequel 104 auraient été pris et 26 tués). Environ100 pris, selon Florus ; 120, selon Zonaras. Au triomphe de Métellus, 120 éléphants, selon l'*Epitome* de Tite-Live et Sénèque ; 140 ou 142, selon des indications recueillies par Pline ; 138, selon Denys d'Halicarnasse (II, 66). D'après Diodore, Métellus en aurait pris et envoyé à Rome 60.

3. Polybe, I, 74, 3.

4. *Id*., 1, 75, 2.

5. Diodore, XXV, 10, 3, et XXV, 12 (en 229-8 : plus de 100 éléphants confiés par Amilcar à Asdrubal, son lieutenant; d'autres, laissés à Alicante).

6. Diodore, XXV, 12,

7. Polybe, III, 14, 5-6 ; conf. Tite-Live, XXI, 5, 10 et 15.

8. Voir p. 328-9.

9. Polybe, III, 33, 6 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 3.

10. Polybe, III, 42, 9l. Voir aussi Appien, *Hann*.. 4 (37 éléphants à l'entrée d'Hannihal en Gaule) ; Eutrope, III, 8, 2 (37 à son entrée en Italie).

11. Polybe, III, 72, 9 ; 74, 2 et 7. Tite-Live, XXI, 55, 2, 7, 10-11. Appien, Hahn., 7.

12. Polybe, III, 74, 11. Voir aussi Tite-Live, XXI, 56, 6 ; 58, 11.

marécages du Nord de la Toscane[1]. Après Cannes, Hannibal en demanda d'autres à Carthage, qui lui en envoya, dit-on, 40[2]. Les textes mentionnent aussi des éléphants en Espagne pendant la seconde guerre punique[3] : ceux qu'Asdrubal avait reçus de son frère et d'autres qui vinrent de Libye[4]. Trente-deux prirent part à la bataille d'Ilipa, en 206[5] Asdrubal en conduisit 10 ou 15[6] jusqu'au Métaure, sur la côte de l'Adriatique[7]. On en signale 12 dans l'armée qui débarqua en Sicile au cours de l'année 213[8], 7 dans celle que Magon commanda dans l'Italie septentrionale de 205 à 203[9].

Menacés d'une invasion romaine en Afrique, les Carthaginois ordonnèrent à Asdrubal, fils de Giscon, d'organiser des battues, afin de se procurer des éléphants[10] ; d'après une indication

1. Polybe, III, 79, 12, Tite-Live, XXII, 2, 11. Juvénal, X, 158.

2. Son frère Magon devait lui en amener 20, qui reçurent une autre destination (Tite-Live, XXIII, 32, 5). Pour les 40 qui lui auraient été envoyés en 213, voir Tite-Live, XXIII, 13, 7 ; 41, 10 ; 43, 6 ; Zonaras, IX, 3, p. 422, d. Mention, d'éléphants dans son armée depuis cette époque : Tite-Live, XXIII, 46, 4 ; conf. Plutarque. *Marcellus*, 12 (en 215 ; 2 pris, 4 tués) ; Tite-Live, XXVI, 5, 3 et 11 ; 6, 1-2, 9-11, et Appien. *Hann*., 41 (en 211 ; Hannibal, selon Tite-Live, en aurait eu alors 331 ; Tite-Live, XXVII, 2, 6 (en 210) ; *id*., XXVII, 14, 6, 8-10, 13 (en 209 ; 5 tués) ; *id*., XXVII, 42, 7 (en 207 ; 4 tués, 2 pris). En général, ces textes ne méritent guère confiance. Tite-Live (XXIII, 18, 6) donne des éléphants à Hannibal dès l'année 216, à une époque ou le Barcide avait perdu ceux qui étaient venus avec lui d'Espagne et où il n'en avait pas encore reçu de Carthage ; conf. Kahrstedt, p. 447 ; n. 3.

3. Tite-Live, XXIII, 29, 14 : bataille de l'Èbre, en 216. *Id*., XXIII, 49, 11 et 13 ; en 215, 5 éléphants tués, 7 pris dans une bataille ; 9 pris dans une autre (récits légendaires). *Id*., XXIV, 42, 3 et 8 : en 214, 39 éléphants tués à coups de javelots dans une bataille : 8 pris et 3 tués dans une autre (récits qui ont aussi peu de valeur que les précédents). *Id*., XXVI, 17, 13 : en 211 (légende). Polybe, X, 39, 8 ; Tite-Live, XXVII, 18, 18 et 20 : en 208, à la bataille de Bæcula.

4. Vingt amenés par Magon, en 215 : Tite-Live, XXIII, 32. 5 et 11 ; voir aussi Eutrope. III, 11, 5. Trente amenés par Asdrubal, fils d'Amilcar, vers 212 : Appien, *Iber*., 16.

5. Polybe, XI, 20, 2. Trente-six, selon Appien (*Iber*., 25), dans un récit très inexact. Rôle des éléphants dans cette bataille : Polybe, XI, 22, 2 ; 24, 1 ; Tite-Livie, XXVIII, 14, 4, et 15, 5.

6. Dix selon Polybe, 15 selon Appien.

7. Polybe, X, 39, 8 ; conf. Tite-Live, XXVII, 19, 1. Polybe, XI, 1, 3, 7-9 et 12. Tite-Live, XXVII, 48, 5, 7, 11 ; 49, 1-2. Appien, *Hann*., 52. Zonaras, IX, 9. p. 433, b.

8. Tite-Live, XXIV. 35, 3. Huit furent pris en 212 et Marcellus les amena à Rome : *id*., XXV, 41, 7 : XXVI, 21, 9.

9. Tite-Live, XXIX, 4, 6 ; Appien, *Lib*., 9. Quatre auraient été tués dans une bataille, en 203 : Tite-Live, XXX, 18, 6-7 et 10-11,

10. Appien, *Lib*., 9.

d'Appien qui n'est pas sûre, il en aurait réuni 140[1]. Hannibal en aligna plus de 80 dans la bataille de Zama[2]. Le traité qui suivit contraignit Carthage à livrer aux Romains tous ses éléphants[3]. Il lui fut interdit d'en dompter d'autres[4]. Il n'y avait guère plus de soixante ans qu'elle avait commencé à en faire usage.

Les éléphants des souverains orientaux[5] et de Pyrrhus[6] portaient fréquemment une tour dans laquelle des combattants prenaient place. Silius Italicus décrit ceux d'Hannibal avec le même équipement[7], mais ce poète se soucie peu d'être exact[8]. Des tours sont mentionnées dans une citation d'un écrivain inconnu, qui nous a été transmise par le lexicographe Suidas[9] et qui concerne « Hannibal, le général des Carthaginois », sans doute Hannibal le Barcide. Il est certain que des éléphants africains dont les rois indigènes Juba Ier et Juba II se servirent en étaient pourvus[10]. Cependant ni Polybe, ni les autres historiens n'indiquent de tours dans leurs récits des guerres du IIIe siècle et quelques passages de ces auteurs permettent

1. *Ibid*., 13, — Éléphants tués ou blessés lors de l'attaque du camp punique par Scipion, en 203 : Appien, *l. c*., 23 ; 8 tués ou brûlés, 6 pris, selon Tite-Live, XXX, 6, 9. Polybe n'en parle pas.

2. Polybe, XV, 11, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 37, 4. Appien, *Lib*., 40. Pour leur rôle dans cette bataille, voir t. III, ch. VI, § 8.

3. Polybe, XV, 18, 3. Tite-Live, XXX, 37, 3. Appien, *Lib*., 54 (conf. 59). Dion Cassius, fragment 56, 85, édit. Melber ; Zonaras, IX, 14, p. 443, a. — Livraison de ces éléphants : Tite-Live, XXX, 43, 11 ; Zonaras, IX, 14, p 443, b (conf. Dion, fragm. 56, 88).

4. Tite-Live, XXX, 37, 3.

5. Voir, par exemple, Polybe, V, 84, 2 ; Tite-Live, XXXVII, 40, 4.

6. Florus. I, 13, 10. Orose, IV, 2. 5. Zonaras, VIII, 3, p. 372, b.

7. IV, 599 (à la Trébie) ; IX, 239-241, 577 et suiv. (à Cannes, où Hannibal n'avait pris d'éléphants).

8. Je ne crois pas non plus qu'il faille tenir compte de ces vers de Lucrèce (V, 1300-2) :

> « Inde boves lucas, turrito corpore, tetras,
> Anguimanus, belli docuerunt volnera Poeni
> Sufferre et magnas Martis turbare catervas ».

9. S. v. Θωράχιον (= Polybe, fragment 162 b, édit. Büttner-Wobst). L'attribution à Polybe est fort douteuse.

10. Pour Juba Ier, voir *Bell. Afric*., LXXXVI, 1 ; pour Juba II, monnaie apud L. Müller, *Numismatique*, III, p. 107, n° 76 et fig. à la p. 108.

de croire que les éléphants des armées puniques ne portaient d'ordinaire qu'un cornac[1]. C'est ainsi qu'une monnaie attribuée avec vraisemblance aux Barcides[2] nous montre un pachyderme africain guidé par un homme qui tient un aiguillon[3]. Ces cornacs sont qualifiés d'Indiens par Polybe[4] et Appien[5]. Il est possible que les Carthaginois aient appelé de l'Inde des gens capables de leur apprendre la manière de dompter et de conduire les animaux capturés en Afrique. Mais des cornacs habiles durent se former vite dans cette dernière contrée[6] ; le nom d'Indiens, consacré par l'usage, aurait désigné leur métier, et non leur origine[7].

Les éléphants paraissent avoir été protégés par des pièces d'armure[8]. A leur cou pendait une clochette, dont le tintement les excitait[9] ; au sommet de leur tête, se dressait peut-être un panache[10].

Sur les champs de bataille, on les disposait en ligne devant toute la longueur du front[11], qu'ils couvraient contre les

1. Voir en particulier Polybe, I, 40, 15 ; XI, 1, 12.

2. *Supra*, p. 328-9.

3. L. Müller, *Numismatique*, III, p. 17, n° 16 (= Tissot, *Géographie*, I, p. 365, fig. 37). Mention de ces aiguillons : Appien, *Lib*., 43.

4. I, 40, 15 ; III, 46, 7 et 11 ; XI, 1, 12 : Ἰνδοί.

5. *Hann*., 41. Voir aussi Végèce, III, 24.

6. Je ne vois pas pourquoi les cornacs employés par les Carthaginois auraient été des nègres (Babelon, *Mélanges numismatiques*, III, 1900, p.157).

7. Armandi, *l. c*., p. 255.

8. Conf. Bell. Afric., LXXII, 4 : loricatus ; LXXXVI, 1 : *armati*. Fronteaux mentionnés pour les éléphants d'Antiochus : Tite-Live, XXXVII, 40, 4. Appien dit vaguement des éléphants d'Hannibal : ἑς τό φοβερώτατον ἐσχευασμένοι (*Lib*., 43 ; conf. 40).

9. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, I, p. 263, n° 14 ; p. 264, n° 17 ; p. 273, n$^{os}$ 38 et suiv. Pour ces clochettes, conf. Reinach, *l. c*., p. 540, n. 127.

10. Pour les éléphants d'Antiochus, voir Tite-Live, XXXVII, 40, 4. *Ornamenta* des éléphants de Juba Ier : *Bell. Afric*., LXXXVI, 1. — On donnait aux éléphants des noms, qu'ils connaissaient : Appien, *Lib*., 92. Caton, cité par Pline l'Ancien (VIII, 11), mentionnait un éléphant des Carthaginois appelé *Surus*.

11. Polybe, 1, 33, 6 (bataille contre Régulus) ; I, 40, 11, et Frontin, *Strat*., II, 5, 4 (bataille de Palerme); Polybe, XV, II, 1 ; conf. Tite-Live, XXX, 33, 4, et Appien, *Lib*., 40 (à Zama). Au Métaure, où ils étaient peu nombreux, Asdrubal les plaça devant une partie seulement de son front, en avant des Espagnols : Polybe, XI, 1, 3 et 8-9 ; conf. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1, p. 465, n. 1 (Tite-Live, XXVII, 48, 5-7, donne une indication probablement inexacte).

attaques des soldats armés à la légère[1], ou bien aux ailes[2], de manière à effrayer tout d'abord les montures des cavaliers qui leur faisaient face. On les jetait sur l'infanterie lourde, pour en rompre les rangs, renverser et refouler les hommes qui ne pouvaient les éviter et livrer ainsi des troupes en désordre, à moitié vaincues, aux fantassins qui venaient par derrière[3]. Parfois, on les tenait en réserve, pour achever l'ennemi fatigué d'une longue lutte[4]. Quand la bataille était gagnée, ils poursuivaient les fuyards à travers la plaine[5]. On les lançait contre les camps, dont ils arrachaient et brisaient les palissades et qu'ils envahissaient, semant la panique, bouleversant tout[6]. Ils servaient de bourreaux et écrasaient les prisonniers jugés indignes de grâce[7].

Les montagnards des Alpes virent passer avec effroi les monstres qui accompagnaient Hannibal[8]. Les légionnaires romains tremblèrent souvent aussi à l'approche des éléphants, depuis le jour où ils rencontrèrent en Lucanie les « bœufs » de

1. Plaçant ces animaux en avant de leur ligne, les Carthaginois pouvaient se dispenser d'opposer des troupes légères à celles de l'ennemi : pour la bataille de Zama, v. *supra*, p. 398 ; les éléphants commencèrent peut-être aussi l'attaque sans appui d'infanterie légère dans la bataille contre Régulus (Polybe, I, 33, 6, et 34, 1).

2. A la Trébie, les éléphants furent, dit Polybe (III, 72, 9), placés en avant des deux ailes, c'est-à-dire des deux extrémités de l'infanterie, en face des deux extrémités de l'infanterie ennemie (III, 74, 2) ; les ailes proprement dites étaient occupées par des forces de cavalerie (voir Kromayer, *l. c.*, p. 71). De là, même sans bouger, ils pouvaient effrayer les chevaux des ailes romaines : ce qui arriva, selon Tite-Live (XXI, 55, 2 et 7) et Appien (*Hann.*, 7) ; ces deux auteurs indiquent du reste inexactement la place assignée aux éléphants. — Tite-Live, XIII, 29, 14 (bataille de l'Èbre) : aux ailes, avec la cavalerie. — Polybe, XI, 22, 2 ; conf. Tite-Live, XXVIII, 14, 4 (bataille d'Ilipa) : en avant des ailes, c'est-à-dire en avant des deux extrémités de l'infanterie.

3. Polybe, I, 34, 1 et suiv. ; III, 74, 2 ; XV, 12, 1, et 16, 2.

4. Il semble bien qu'on ait voulu les employer ainsi à la bataille d'Agrigente, en 261 : Polybe. I, 19, 10. Voir aussi Tite-Live, XXVII, 14, 6, dans un récit d'ailleurs légendaire.

5. Polybe, I, 34, 8 ; 76, 8 ; III, 74, 7. Voir aussi Appien, *Lib.*, 126.

6. Polybe, I, 74, 5-6. Tite-Live, XXVI, 5, 11 ; 6, 1-2 et 9-12 ; Appien, *Hann.*, 41-42 (récits suspects). — Nous ignorons si, dans les marches, on les employait à porter des bagages.

7. Polybe, I. 82, 2, et 84, 8. En Inde, l'emploi des éléphants comme bourreaux a persisté jusqu'à une époque récente.

8. Polybe, III, 53, 8 ; conf. Tite-Live, XXI, 35, 3.

Pyrrhus[1] jusqu'à la campagne de César en Afrique[2]. Il fallait être doué de beaucoup de sang-froid pour ne pas lâcher pied devant la charge de ces bêtes énormes, poussant des cris aigus, agitant entre leurs terribles défenses « leur main en forme de serpent[3] », fonçant malgré les traits qui se hérissaient sur leur corps. Les chevaux qui n'avaient pas appris, comme ceux des Numides[4], à les connaître ne pouvaient pas même supporter leur vue et leur odeur[5].

Les éléphants furent plus d'une fois fort utiles aux Carthaginois : par exemple, dans la bataille contre Régulus[6], dans la guerre contre les mercenaires[7], sur le Tage en 220[8], à la Trébie[9]. Les Romains en eurent une telle peur après le désastre de Régulus que, pendant longtemps, ils n'osèrent pas s'aventurer dans des plaines où ils auraient eu à les combattre[10].

C'étaient pourtant des auxiliaires incommodes et dangereux. On devait se servir de radeaux ou de bâtiments spécialement aménagés pour leur faire traverser la mer. De grands fleuves, des montagnes escarpées étaient des obstacles qu'une armée ne franchissait pas sans peine quand elle traînait avec elle des éléphants : Hannibal en fit l'épreuve sur le Rhône et dans les Alpes[11]. Ils ne pouvaient guère être, employés que dans des batailles livrées sur des terrains plats.

Les Romains surent les empêcher de faire trop de mal. Pour résister à leur choc, Régulus avait groupé son infanterie en

1. Lucrèce, V, 1300 ; Pline l'Ancien, VIII, 16 ; etc.
2. *Bell. Afric*., LXXII, 3.
3. « Anguimanus » : Lucrèce, II, 537 ; V, 1301.
4. Appien, *Lib*., 41.
5. Tite-Live, XXI, 55, 7 ; XXX, 18, 7. Appien. *Hann*., 7. Conf. Plutarque, Pyrrhus, 17 ; Appien, *Iber*., 46 ; *Bell. Afric*., LXXII, 4 ; Ammien Marcellin, XXV, 1, 14 ; etc.
6. Polybe, I, 34.
7. *Id*., 1, 74, 5 : 76, 8 ; 78, 11 ; 85, 7.
8. *Id*., III, 14, 6; conf. Tite-Live, XXI, 5, 15.
9. Polybe, III, 74, 2 et 7.
10. *Id*., I, 39, 11-12. Les mercenaires rebelles eurent la même crainte : I, 77, 2 ; 84, 4.
11. Polybe, III. 46 ; 54, 7 ; 55, 8. Voir aussi un récit de Tite-Live, XLIV, 5.

une masse très compacte[1], mais cette disposition n'avait pas préservé les premiers rangs[2]. A Zama, Scipion, s'inspirant peut-être d'Alexandre[3], en adopta une autre, plus heureuse : il coupa ses lignes, du front à l'arrière, par une série de couloirs dans lesquels une partie du troupeau s'engagea et passa sans causer de dommages[4]. On affolait les éléphants par des clameurs et des sonneries de trompettes, par des grêles de traits[5] : et de pierres, par des coups de glaives ou de piques adroitement portés, qui entaillaient les jarrets ou blessaient les parties sensibles[6]. Une fureur contagieuse s'emparait alors de ces animaux ; ils n'obéissaient plus à leurs cornacs, couraient çà et là, renversaient et écrasaient tout sur leur passage[7], se retournaient et allaient porter le désordre et la mort dans les rangs de ceux qui les employaient[8]. C'étaient, disait-on, « des ennemis communs[9] », également redoutables aux deux armées en présence. Les cornacs, quand ils n'étaient pas projetés à terre[10], n'avaient plus d'autre ressource que de leur enfoncer dans la nuque, à l'aide d'un maillet, une pointe de fer qui les faisait périr aussitôt[11] : ce procédé aurait été inventé par Asdrubal le Barcide[12].

1. Polybe, I, 33, 9-10.

2. *Id*., I, 34, 5.

3. Voir Reinach, *l. c*., p. 542, n. 166.

4. Polybe, XV, 9, 7 ; 12, 4.

5. On se servit contre eux de traits incendiaires : Orose, IV, 1, 21 ; 2, 5 (contre les éléphants de Pyrrhus) ; conf. peut-être Tite-Live. XXVI, 6, 12.

6. Tite-Live, XII, 55, 11 ; XXXVII, 42, 5. Appien, *Hann*., 7 ; *Lib*., 41.

7. Polybe, XI, 1, 8-9 ; Tite-Live, XXVII, 48, 10-11 ; Zonaras, IX, 9, p. 438, b : bataille du Métaure. Polybe, XI, 24, 1 : bataille d'Ilipa. *Id*., XV, 12, 2 et 4 : bataille de Zama. Voir aussi Tite-Live, XXVII, 18, 20 : à Bæcula.

8. Polybe, I, 40, 12-13 ; Zonaras, VIII, 14, p. 393, d ; Frontin, *Strat*., II, 5, 4 : bataille de Palerme. Récits probablement légendaires dans Tite-Live, XXVII, 14, 8-10 ; XXX, 18, 11. Conf. la conduite des éléphants africains à la bataille de Thapsus : *Bell. Afric*., LXXXIII, 2.

9. Appien, *Iber*., 46. Conf. *Bell. Afric*., XXVII, 2 ; Lucrèce, V, 1337 et suiv.

10. Polybe, I, 40, 15 ; XI, 1, 12.

11. Tite-Live, XXVII, 49, 1-2, Selon cet auteur, plusieurs éléphants auraient été tués ainsi par leurs cornacs à la bataille du Métaure (voir aussi Zonaras, IX, 9, p. 433, b). Polybe n'en dit rien ; il indique au contraire (XI, 1, 12) que, des 10 éléphants d'Asdrubal, 6 furent tués, avec leurs cornacs, et 4 pris, sans cornacs.

12. Tite Live, *l. c*. ; voir aussi Ammien Marcellin, XXV, 1, 15 (il parle d'un cou-

Malgré tout, de grands hommes de guerre, Amilcar et Hannibal, ne voulurent pas renoncer aux éléphants; Hannibal n'en eut jamais un nombre plus élevé que dans sa dernière bataille[1]. Loin de les dédaigner, les Romains en interdirent l'usage à leurs ennemis vaincus, à Carthage et à Antiochus; ils gardèrent une partie de ceux qu'ils se firent remettre par les Carthaginois[2] et ils demandèrent fréquemment aux rois numides, leurs alliés, de leur en prêter pour les guerres qu'ils eurent à soutenir en Orient[3] et en Espagne[4].

## VIII

Les grandes expéditions des années 409 et 406-405 en Sicile méritent une place importante dans l'histoire des sièges. Quand les Magonides Hannibal et Himilcon se présentèrent devant les cités grecques de Sélinonte, d'Himère, d'Agrigente, de Géla, ils voulurent les prendre de vive force, le plus rapidement possible, non point les investir et attendre patiemment que la famine, la ruse, la trahison leur en ouvrissent les portes : moyens ordinaires, jusqu'alors, de triompher de la résistance des villes dans les pays méditerranéens[5].

Les Assyriens avaient su conduire des sièges qui n'étaient pas seulement des blocus. Par l'intermédiaire de Tyr, Carthage profita de leurs exemples. Peut-être les Phéniciens d'Orient et d'Occident y apportèrent-ils quelques modifications heureuses. Une tradition, que Tertullien connaissait vaguement[6],

teau attaché à la main droite des cornacs). Armandi (p. 365 n. 1) croit que cette manière de se débarrasser des éléphants a de tout temps été en usage en Orient.

1. Tite-Live, XXX, 33, 4.

2. Zonaras, IX, 14, p. 443, b (conf. Dion Cassius, fragment 56, 88, édit. Mener). Tite-Live, XXXI, 36, 4.

3. Tite-Live, XXXII, 27, 2 ; XLII, 29 ; XLIII, 6.

4. Appien, *Iber*., 40, 67, 89 ; Lib., 71 et 72. Valère-Maxime, IX, 3, 7.

5. Conf. Droysen, dans *Real-Encyclopädie*, s. v. *Festungskrieg*, VI, p. 2224-6.

6. *De pallio*, 1.

attribuait aux Carthaginois l'invention du bélier, poutre dont l'extrémité, garnie de métal, battait les murailles. On racontait, avec plus de précision[1], que l'idée de suspendre transversalement une poutre à un mât planté dans le sol était venue à un Tyrien, constructeur de vaisseaux, lors du siège de Gadès par les Carthaginois (peut-être au VIe siècle[2]) : un Phénicien de Carthage aurait amélioré cette machine rudimentaire, en fabriquant un cadre en charpente, monté sur des roues et abrité par un toit, cadre à l'intérieur duquel le bélier était suspendu ; un grand nombre d'hommes poussaient cette sorte de baraque jusque contre le mur que la poutre devait enfoncer. Mais le bélier roulant et couvert était connu des Assyriens dès le IXe siècle[3] : l'habile Carthaginois n'aurait eu que le mérite de l'avoir perfectionné, s'il y a une ombre de vérité dans cette anecdote.

A la fin du Ve siècle, Hannibal et Himilcon se munirent, avant de quitter l'Afrique, d'un matériel qu'il leur suffit de remonter quand ils commencèrent leurs attaques[4]. Diodore donne quelques détails sur leurs opérations de siège : construction de terrasses d'approche, afin de pousser les machines jusqu'auprès des murailles[5] ; édification de très hautes tours en bois, six devant Sélinonte, deux devant Agrigente[6] ; montées sur des roues[7], elles étaient amenées à portée de trait du rempart, qu'elles dominaient ; les combattants qui y prenaient

1. Athénée, Περί μηχανημάτων, dans Wescher, *Poliorcétique* des Grecs (Paris, 1867), p. 9-10 ; traduction de Rochas, dans *Mélanges Graux* (Paris, 1884), p. 784-5. Vitruve, X, 13, 1-2, où *Chalcedonius* est une erreur. Il s'agissait, dans le texte grec reproduit par Vitruve, d'un Καρχηδόνιος, *Carthaginois*, et non d'un Χαλχηδόνιος (ou Καλχηδόνιος,) *Chalcédonien*. Cette confusion n'est pas rare (conf. p. 241, n. 3).

2. T. I, p. 443-4.

3. Voir, entre autres, Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, III, p. 9.

4. Diodore, XIII, 54, 2 et 6.

5. *Id*., XIII, 86, 1 (Agrigente) ; XIII, 86, 3 (*ibid*. : Himilcon fait remblayer jusqu'aux remparts le lit de la rivière qui passe le long de la ville; il établit toutes ses machines sur cette terrasse).

6. Diodore, XIII, 54, 7 ; 55, 7 ; 85, 5. Denys, imitant les Carthaginois, construisit des tours de six étages lors du siège de Motyé, en 398 : *id*., XIV, 51, 1.

7. Indication donnée à propos des tours de Denys : *ibid*.

place pouvaient donc atteindre ou écarter les défenseurs des murs[1] et protéger ainsi l'exécution des travaux de mine et de brèche au bas de ces murs ; — ouverture de brèches par des béliers à tête de fer[2] ; — excavations creusées au-dessous de la muraille pour la déchausser; on la soutenait par des étançons en bois, auxquels on mettait ensuite le feu ; en s'effondrant, les fondations entraînaient avec elles les assises supérieures[3] : c'était donc un autre moyen de pratiquer des brèches. L'assaut était donné par les passages que les béliers et les mines avaient ouverts ; peut-être avançait-on en même temps les tours, afin de les relier par des ponts volants à la crête du rempart[4]. Grâce à ces procédés, Hannibal put entrer au bout de quelques jours dans Sélinonte et dans Himère ; Agrigente et Géla résistèrent mieux et Himilcon ne pénétra pas dans ces villes avant qu'elles n'eussent été évacuées.

Carthage avait donné aux Grecs des leçons qui ne furent pas perdues. Peu d'années après, Denys l'Ancien s'empara de la même manière de la colonie phénicienne de Motyé[5]. Son exemple fut suivi par Philippe de Macédoine, Alexandre, les successeurs d'Alexandre, dont les ingénieurs disposèrent de moyens plus puissants et perfectionnèrent l'art des sièges. Naturellement, les Carthaginois ne renoncèrent pas à la voie qu'ils avaient tracée. A l'époque des guerres puniques, ils dressaient toujours de hautes tours d'attaque en bois[6], se servaient de béliers, protégés par des baraques[7], et creusaient

1. Diodore, XIII, 55, 6-7 ; 85, 5.

2. *Id*., XIII. 54, 7 ; 55, 6 ; 56, 3 ; 59, 7 ; 62, 2 ; 108, 8.

3. *Id*., XIII, 59, 8.

4. Emploi de ces ponts par Denys au siège de Motyé : *id*., XIV, 51, 7.

5. Diodore, XIV, 51.

6, Tite-Live, XXI, 11, 7 ; Zonaras, VIII, 21, p. 407, b (siège de Sagonte, en 219). Tite-Live, XXIII, 37, 2 (siège de Cumes, en 215). Appien, *Hann*., 33 (siège de la citadelle de Tarente, en 212). Ces textes ne sont pas très sûrs.

7. Tite-Live, XXI, 7, 5 (devant Sagonte : « vineas..., per quas aries moenibus admoveri posset ») ; XXI, 8, 2 et 5 : 12, 2 (*ibid*.). Polybe, VIII, 34, 1 (B.-W., alias VIII, 36) ; Appien, *Hann*, 33 (à Tarente). — Le terme *vineae* désignait aussi des baraques qui

des mines[1]. Mais les Grecs les ayant surpassés, ils avaient fait des emprunts à leurs élèves. Ce fut probablement après eux qu'ils garnirent de machines de jet les multiples étages des tours[2].

Selon une tradition recueillie par Pline le Naturaliste, les Phéniciens de Syrie auraient été les inventeurs de la catapulte et de la baliste[3], engins qui, mis en action par la torsion d'un ou de deux faisceaux de fibres, de crins élastiques, pouvaient lancer à plusieurs centaines de mètres soit des traits, soit des pierres. Il y avait en Phénicie d'excellents mécaniciens, qui firent preuve d'ingéniosité et d'habileté technique lors du siège de Tyr par Alexandre[4]. Cependant il semble difficile de rejeter le témoignage de Diodore (c'est-à-dire, sans doute, de Timée), qui affirme que la catapulte fut inventée à Syracuse au temps de Denys l'Ancien[5] et qu'on s'en servit pour la première fois au siège de Motyé, en 398 avant J.-C.[6].

Carthage adopta ces machines[7]. Quand Pyrrhus parut

---

couvraient les sapeurs travaillant au pied des remparts, ou qui, placées bout à bout, formaient des galeries pour en approcher — Tertullien (*De pallio*, 1) prétend que les Carthaginois, inventeurs du bélier, cessèrent de s'en servir et qu'ils furent étonnés quand ils virent sous leurs murs cette machine mise en branle par les Romains. Cela est certainement inexact.

1. Tite-Live, XXI, 11, 8 (siège de Sagonte) ; XXIII, 18, 8 et 9 (siège de Casilinum, en 216). Contre-mines, lors du siège de Lilybée par les Romains : Polybe, I, 42, 12 ; Zoneras, VIII, 15, p. 395, d.

2. Tite-Live, XXI, 11, 7 (devant Sagonte) : « catapultis ballistisque per omnia tabulata dispositis ». Même emploi des tours d'attaque par Alexandre au siège de Tyr (Diodore, XVII, 45, 2) ; etc.

3. VII, 201: « ... catapultam Syrophoenicas, ballistam et fundam... » D'après l'ensemble de la phrase, *ballistam et fundam* paraissent bien se rapporter, comme *catapultam*, à *Syrophoenicas*.

4. Diodore, XVII, 41, 3 ; 43, 1, 7 et suiv. ; 44, 4 et suiv. ; 45, 3.

5. XIV, 42, 1. — Denys appela à Syracuse des ouvriers de divers pays, entre autres des possessions de Carthage en Sicile, pour fabriquer des armes de toute espèce et construire des vaisseaux : Diodore, XIV, 41, 3. Mais cela ne prouve pas que des Phéniciens, venus de la province punique, lui aient appris à fabriquer des catapultes.

6. Diodore, XIV, 50, 4.

7. Dans divers textes (Diodore, XIV, 54, 5 ; XVI, 67, 2 ; Plutarque, *Timoléon*, 25 ; Diodore, XX, 16, 2 ; 17, 2 et 5) sont mentionnées des machines de siège (μηχαναί, μηχανήματα), dont les Carthaginois se servirent en Sicile et en Afrique au cours du IVe siècle. Mais il s'agit peut-être de béliers et de tours démontables, aussi bien que d'engins d'artillerie. — Notons que les machines de jet abondaient à Tyr en 332 : Diodore, XVII, 41, 3 ; 42. 1.

devant Lilybée, en 277, il se heurta à des murailles garnies partout d'engins pour lancer des pierres et des traits (pétroboles et oxybèles) ; après deux vaines tentatives, il renonça à prendre une ville si bien défendue[1]. En 209, Scipion, s'étant rendu maître de Carthagène, la capitale de l'Espagne punique, y trouva, dit Tite-Live[2], 120 catapultes du plus grand modèle et 281 petites, 23 grandes balistes et 52 petites, une quantité immense de scorpions, grands et petits. Il convient d'ajouter que ces chiffres, malgré leur précision, ne sont nullement certains. Polybe ne les indique pas. A propos des scorpions, qui étaient des machines de dimensions moindres que les catapultes et les balistes, Tite-Live fait un peu plus loin cette remarque[3] : « J'écrirais que l'on prit environ 60 scorpions grands et petits, si j'en croyais l'auteur grec Silènes [c'était un compagnon d'Hannibal ; il ne devait pas être disposé à exagérer le butin des Romains] ; mais, selon Valérius Antias, le nombre des grands scorpions aurait été de 6 000, et celui des petits de 13 000: tant le mensonge est incapable de se modérer ! »

Lorsque les Carthaginois livrèrent aux Romains, en 149, tout ce que leurs arsenaux contenaient, ils leur remirent 2 000 machines de jet, oxybèles et pétroboles[4]. La guerre ayant éclaté, il fallut remplacer le matériel perdu. On fabriqua le plus grand nombre possible de catapultes et de traits destinés à les armer ; les cheveux des femmes remplacèrent les cordes qui manquaient[5]. Beaucoup d'engins pour lancer des pierres furent aussi construits. C'est ce qu'attestent des découvertes faites à Carthage. Dans la région de Dermèche, à proximité de

1. Diodore, XXII, 10, 7 ; conf. 5.

2. XXVI, 47. 5.

3. XXVI, 49, 3.

4. Polybe, XXXVI, 6, 7 (B.-W. ; *alias* XXXVI, 4). Diodore, XXXII, 6, 2. Appien, *Lib*., 80. Strabon, XVII, 3, 15 (3000 : le chiffre est altéré).

5. Appien, *Lib*., 93 ; autres textes cités, t. III, ch. VIII, § 2.

la mer, par conséquent de l'emplacement du mur qui bordait le littoral, des centaines et des milliers de projectiles sphériques en calcaire gris ont été recueillis[1]. Des lettres de l'alphabet punique, gravées sur certains de ces boulets[2], prouvent qu'ils sont antérieurs à la destruction de la ville par les Romains ; ceux qui ne portent pas de marques ont tout à fait le même aspect et datent de la même époque. Nous sommes là probablement en présence de dépôts constitués pour alimenter des machines placées dans le voisinage, sur les remparts ; deux d'entre eux, exhumés au Nord-Est du port circulaire, ne comprenaient pas moins de 2 500 boulets[3]. Ces projectiles sont de différentes grosseurs; les plus petits mesurent 0 m. 12 de diamètre; d'autres atteignent, dépassent même 0 m. 26. Il y en a dont le poids est supérieur à trente kilogrammes, mais la plupart (environ les quatre septièmes) pèsent de cinq à sept kilogrammes et demi (avec un diamètre de 0 m. 16 à 0 m. 19)[4].

Les catapultes et les balistes servaient à l'attaque et à la défense des places fortes[5]. Si elles ne causaient pas de bien grands dégâts matériels, elles pouvaient être très meurtrières, rendre les remparts intenables, écarter les assiégeants. Il n'était pas d'usage de les employer dans les batailles ; le transport de ces machines, leur remontage et leur démontage auraient été trop difficiles et trop longs ; en cas de défaite, on n'aurait pas pu les emporter. Lors de la guerre des mercenaires, Hannon fit sortir

1. Audollent, *Carthage romaine*, p. 241 (d'après Barth). Gauckler, *Nouvelles Archives des missions*, XV, 1907, p. 569-574 et pl. XXXV, fig. 1. Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports de Carthage*, p. 33, 100. Rathgen, *Zeitschrift für historische Waffenkunde*, 1910, p. 326 et suiv. ; traduction française dans la *Revue tunisienne*, XVIII, 1911, p. 291 et suiv. — On en a aussi trouvé environ 150 près du Lazaret, au Sud-Est du port marchand Icard, *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXVIII.

2. Gauckler, *l. c.*, p. 570-2.

3. Gauckler, *l. c.*; conf. *supra*, p. 352. Il est très douteux qu'il y ait eu là un arsenal, comme l'a cru Gauckler (*contra* : Carton, *l. c.*, p. 34-35).

4. Voir l'étude de M. Rathgen.

5. On en mettait aussi sur des vaisseaux de guerre.

d'Utique tous les engins qu'il y trouva, mais il n'avait pas l'intention de livrer une bataille rangée aux rebelles; il voulait s'emparer de leur camp, voisin de la ville. Il eut du reste à se repentir de sa décision, car, l'ennemi étant revenu après avoir été chassé, cette artillerie dut être abandonnée[1].

## IX

Les Romains donnaient à leurs camps une forme carrée et les établissaient de préférence sur des pentes légères; il leur arrivait, d'ailleurs, de déroger à ces deux règles[2]. Les Carthaginois, comme les Grecs[3], recherchaient des lieux pourvus de défenses naturelles. Ils campaient volontiers sur des hauteurs, bordées d'escarpements, de ravins ; la configuration du terrain déterminait celle de l'enceinte[4]. Le choix de ces positions permettait de repousser plus aisément des attaques, mais il pouvait avoir de grands inconvénients. L'eau ne se rencontrait pas toujours à portée[5]. Si une évacuation rapide devenait nécessaire, la fuite était dangereuse par les pentes et les précipices surtout pour les chevaux et, plus encore, pour les éléphants. Ceux-ci ne rendaient aucun service lorsqu'il fallait se battre dans le voisinage du camp, sur un sol accidenté[7]. Les leçons de l'expérience et les conseils de Xanthippe[8] apprirent

1. Polybe, 1, 74, 4 et 12.

2. Camps de Scipion Emilien devant Numance, découverts par M. Schulten conf. P. Paris, *Promenades archéologiques en Espagne*, p. 224 et suiv. Après la victoire qu'il remporta à Bæcula, l'autre Scipion occupa, « à cause des avantages de la position », le camp abandonné par Asdrubal : Polybe, X, 40, 11. Ce camp était sur une hauteur : *id*., X, 38, 8.

3. Conf. Polybe, VI, 42.

4. Diodore, XIII, 59, 6 ; 35, 1 ; XV, 15, 3 ; XIX, 104, 3 ; 108, 1 ; XX, 10, 6 ; 12, 6 ; 38, 2 ; 64, 3. Polybe, I, 19, 5 ; 30, 7 (conf. Diodore, XXIII, 11).

5. Diodore, XV, 15, 3. Voir aussi Polybe, XV, 6, 4.

6. Diodore, XX, 66, 3.

7. Polybe, I, 30, 8 et 11.

8. *Id*., I, 32, 4.

aux Carthaginois à ne pas tout sacrifier à la force de la position. Ils ne craignirent plus de s'établir en plaine, ou sur des éminences peu élevées[1]. Cependant ils continuèrent à préférer les emplacements dont l'abord était difficile à l'ennemi[2]. Ainsi, quand, en l'année 150, le roi Masinissa et Asdrubal se trouvèrent en présence, le premier campa sur un terrain plat, le général carthaginois sur une colline, où il se crut plus en sûreté[3].

Les camps puniques, du moins ceux qu'on devait occuper pendant quelque temps, étaient fortifiés[4]. Le long des faces que la nature ne protégeait pas suffisamment[5], courait un fossé profond; en arrière, se dressait une palissade aux pointes aiguës, sans doute sur le remblai que formait la terre tirée du fossé[6]. Devant Syracuse, en 396, Himilcon entreprit même de ceindre son camp avec les pierres des tombeaux qu'il fit démolir[7]. Au cours de la dernière guerre contre les Romains, le camp de Néphéris constitua une véritable place forte, munie de tours[8].

L'usage de la tente se répandit tardivement parmi les indigènes de l'Afrique du Nord ; il ne se généralisa qu'après la conquête arabe. Nous ne savons pas s'il fut adopté dans les armées carthaginoises[9]. En 307 et en 203, des troupes, cantonnées

1. Polybe, 1, 33, 1 ; 77, 6 ; 86, 9 ; etc.

2. *Id*., I, 56, 3 et suiv. ; III, 101, 4 ; X, 38, 8. Tite-Live, XXIII, 26, 10 ; 30, 1 ; XXV, 13, 13 ; XXVII, 48, 2. Appien, *Lib*., 102 (conf. Tite-Live, *Epit*. l. LI).

3. Appien, *Lib*., 70.

4. En 230, devant Palerme, Asdrubal négligea d'entourer son camp d'un fossé et d'une palissade, « par dédain de l'ennemi » : Diodore, XXIII, 21.

5. Précipices (Polybe, I, 56, 5), mer (Diodore, XIII, 110, 1), etc.

6. Diodore, XI, 20, 3 ; XIII, 85, 1 ; 83, 1 ; 108, 5 ; 109, 4 ; 110, 3 ; XIX, 108, 3, 5, 6. Polybe, I, 78, 3 ; III, 100, 5 ; 102, 4 ; XI, 22, .7. Tite-Live, XXIII, 26, 10 ; XXV, 14, 1, 4, 5 ; XXVIII, 14, 2 et 10. Appien, *Lib*., 126. Χάραξ (palissade), avec le sens de camp, dans des textes concernant les Carthaginois : Polybe, I, 34, 4 ; III, 102, 6 et 9 ; X, 38, 8 ; Appien, *Lib*., 114.

7. Diodore, XIV, 63, 3.

8. Appien, *Lib*., 126.

9. Des textes mentionnent des σχηναί : Diodore, XIII, 88, 2 ; XX, 65, 1 ; Polybe, III, 71, 7 ; 72, 6 ; Polyen, I, 28. Mais ce terme s'appliquait aussi bien à des cabanes qu'à de véritables tentes : Diodore, XX, 65, 1 ; Polybe, XIV, 5, 3 (comparé avec XIV, I, 6).

non loin de la capitale, logeaient dans des huttes faites en roseaux et en chaume[1], en bois et en feuillage[2], que le feu détruisit en quelques instants[3]. On peut se demander si des soldats en campagne, se déplaçant presque chaque jour, trouvaient le temps et les matériaux nécessaires pour édifier de pareils abris[4], si, d'autre part, ils se résignaient à dormir à la belle étoile : il est donc permis de supposer qu'ils emportaient des tentes en peau ou en cuir, analogues à celles des Romains[5].

## X

Le commandement des armées appartenait à des chefs élus spécialement pour diriger une expédition, une guerre. On a vu qu'au Ve et au IVe siècle, il pouvait être exercé par des « rois », magistrats suprêmes de l'État. Le généralat et le sufétat étaient cependant, dès cette époque, deux charges distinctes, qui, au IIIe siècle, paraissent n'avoir plus été cumulées[6]. Les généraux sont désignés en grec et en latin par les termes στρατηγός[7], *dux*[8],

1. Diodore, XX, 65, 1.

2. Polybe, XIV, 1, 6 ; conf. Tite-Live, XXX, 3, 8. Voir aussi Tite-Live, XXV, 39, 3 (en Espagne, en 212) : « casis stramento arido tectis » ; mais le récit est légendaire.

3. Les troupes romaines établies dans des cantonnements édifiaient des cabanes analogues : voir Tite-Live, XXVII, 3, 3.

4. A moins qu'ils n'aient eu des cabanes mobiles, semblables aux *mapalia* dont les indigènes africains se servaient même à la guerre. Les textes n'en font pas mention.

5. Tite-Live le dit pour l'armée d'Hannibal : XXI, 58, 7 ; XXIII, 18, 15. Voir aussi XXII, 19, 8 : *tentoria* d'une armée punique en Espagne. Ailleurs, il se sert du terme *tabernacula* : XXII, 42, 2 et 6 ; 43, 6.

6. P. 199-200.

7. Aristote, *Polit*., II, 8, 5 ; Polybe, VII, 9, 1 et 4 ; etc. Le terme στρατηγός est quelquefois employé pour désigner, non des généraux, mais des officiers supérieurs : Polybe, I, 11, 5 ; III, 76, 6 ; 98, 5 ; XXXVI, 8, 1 (édit. Büttner-Wobst). Appien se sert du mot ὑποστράτηγος (*Iber*., 6 ; *Hann*., 10 ); même terme dans Zonaras, VIII, 10, p. 386, d, appliqué au lieutenant d'un amiral. — On rencontre aussi les termes προεστώς (Polybe, I, 32, 3 ; 33, 3 ; 40, 1 ; 41, 5 ; XI, 19, 5 et 6) et ἡγεμών (id., IX, 11, 1). Pour βοήθαρχος, v. *infra*, p. 422.

8. Tite-Live, XXVIII, 12, 13 ; XXX, 28, 4. Valère-Maxime, I, 7, ext., 8. Pomponius Méla, 11, 94. Justin, XXII, 2, 3 ; 6, 6. Frontin, *Strat*., III, 16, 2. Orose, IV, 9, 9. Etc.

*Imperator*[1], *dictator*[2]. Ils portaient peut-être un manteau de pourpre[3], analogue au *paludamentum* romain, insigne de leur dignité.

Nous avons dit qu'ils étaient élus par le peuple[4]. Parfois, une armée, privée subitement de son chef, en proclama un autre[5]. Mais c'était là une sorte de nomination provisoire, que devait sanctionner l'assemblée du peuple, régulièrement consultée[6]. Pour le choix des généraux, on tenait compte, comme Aristote le remarque[7], non seulement du mérite, mais aussi de la richesse, c'est-à-dire qu'on les prenait dans l'aristocratie, à laquelle étaient réservées toutes les hautes fonctions. Magistrats extraordinaires, ils étaient investis de leur charge sans limitation de temps ; ils la gardaient pendant toute la durée de la guerre qui, avait nécessité leur élection, s'ils n'y renonçaient pas volontairement[8], ou s'ils n'étaient pas destitués[9] : dans ce cas, leur déchéance était sans doute prononcée par le peuple[10].

---

1. Cicéron, *De officiis,* III, 26, 99. Cornélius Népos, *Amilcar*, II, 3 ; III, 1. Tite-Live, XXI, 3, 4 ; XXIII, 7, 1; XXV, 32, 5. Justin, XIX, 1, 1 ; XLIV, 5, 4 et 6. Frontin, *Strat*., III, 16, 3. Orose, IV, 7, 5 ; 18, 20. Etc. — Parfois *praetor*, répondant au grec στρατηγός : Tite-Live, Epit. l. L (conf. *supra*, p. 193, n. 5) ; le même, XXI, 3, 4 ; voir aussi p. 290, n. 6. — Paul Orose appelle à tort des généraux *reges* : voir p. 193, n. 5, in fine.

2. Caton, *apud* Aulu-Gelle, X, 24, 7 (conf. II, 19, 9). Inscription de la colonne de Duilius : Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, I, n° 65, 1. 10. Justin, XIX, 1, 7 (« dictaturae undecim » du Magonide Asdrubal). Frontin, *Strat*., II, 1, 4. Un passage de Tite-Live (XXIII, 13, 8), qui mentionne un *dictator*, est altéré.

3. Polybe, XXXVIII, 7, 2 (B.-W. ; alias XXXIX, 1) : Asdrubal, général pendant la troisième guerre punique, πορφυρίδα θαλαττίανη έπιπεπορπημένος ; conf. *ibid*., XXXVIII, 8, 6. Voir aussi Silius Italicus, IV, 324 ; XVII, 391 ; III, 238 (Hannibal et son frère Magon) : textes de peu de valeur.

4. P. 229, n.5. Hypothèse d'un droit de présentation par le Sénat : p. 222, n. 9.

5. En 383, Magon ayant été tué en Sicile, les Carthaginois qui étaient à l'armée proclamèrent son fils général : Diodore, XV, 16, 2. Pour la proclamation d'Asdrubal, après la mort d'Amilcar Barca, et pour celle d'Hannibal, après la mort d'Asdrubal, v. *supra*, p. 258-9.

6. Pour Hannibal, voir p. 222, n. 9.

7. *Polit*., II, 8, 5.

8. En 241, Amilcar Barca déposa son commandement (Polybe, 1, 66, 1 ; 68, 12). Du reste, la guerre était terminée.

9. Destitution de généraux : Diodore, XVI, 73, 3 (en 342-1) ; XXIII, 9, 2 (en 260).

10. Hannon, chargé de la guerre contre les mercenaires (Polybe, I, 73, 1), garda son commandement même après l'élection d'un autre général (*id*., I, 75, 1 ; 82, 1 et 4).

A la fin du VIe siècle, Asdrubal, fils de Magon, exerça onze « dictatures[1] » ; il fut par conséquent général dans onze guerres différentes. Plus tard, les Barcides conservèrent pendant de longues années les commandements militaires qui leur furent confiés, — Hannibal pendant vingt ans — ; rien ne prouve qu'ils aient été soumis à des réélections.

Outre ces généraux, dont la désignation dépendait des circonstances, il y en avait d'autres, chargés, même en temps de paix, de l'autorité militaire sur une partie de l'empire carthaginois : dans la province africaine, en Sicile, en Sardaigne[2]. Polybe et Appien appellent certains d'entre eux boétharques[3]. On peut croire qu'ils étaient également nommés par le peuple.

D'ordinaire, la conduite d'une guerre était remise à un seul général. Nous connaissons cependant des cas où deux, trois personnages furent associés avec des pouvoirs égaux[4]. Lors de l'invasion d'Agathocle et de la révolte des mercenaires, on partagea, pour des raisons politiques, le commandement entre des hommes appartenant à des factions rivales[5] : mesure détestable au point de vue militaire. D'autres fois, l'unité de ce commandement fut maintenue, malgré la présence de deux généraux à l'armée : l'un était subordonné à l'autre, qu'il devait éventuellement remplacer[6].

---

Il garda son titre même après avoir été écarté de l'armée (*id.*, 82, 12 ; 87, 3-6). Par une décision tout à fait exceptionnelle, on demanda alors aux troupes de choisir celui de leurs deux généraux qu'elles voulaient pour chef unique (id., I, 82, 5 et 12). Peut-être la désignation ne fut-elle faite que par les citoyens, nombreux dans cette armée.

1. Justin, XIX, 1, 7.

2. Voir p. 302-3, 311, 312-3.

3. P. 303, n. 1 ; p. 313, n. 1.

4. Outre les exemples que nous allons citer, voir Polybe, I, 30, 1 (conf. 32, 5 ; 33, 3 et 5) : trois généraux chargés de combattre Régulus ; ils semblent bien avoir été égaux. Peut-être aussi Hannon et Amilcar, lors de la bataille navale d'Ecnome, en 256 : Polybe, I, 27, 5-6. L'armée qui combattit au Crimisos, en 330, avait deux généraux : Plutarque, *Timoléon*, 25.

5. *Supra*, p. 244, n. 1.

6. Hannibal, chargé en 406 de diriger une expédition en Sicile, était un vieillard. On lui adjoignit, sur sa demande, un autre général, son parent Himilcon (Diodore, XIII, 80, 2), qui resta seul à la tête de l'armée après la mort d'Hannibal (*id.*, XIII, 86, 3). —

Quand la guerre se faisait sur plusieurs théâtres fort éloignés, il était naturel qu'on élût plusieurs généraux, dont chacun gardait son indépendance vis-à-vis de ses collègues. Mais le gouvernement carthaginois, soucieux de limiter la puissance des chefs, adopta parfois aussi cette règle pour diverses armées qui opéraient dans une même contrée[1] : le défaut d'un plan d'ensemble et des jalousies pouvaient alors amener des désastres[2].

Au contraire, Amilcar Barca et ses deux successeurs eurent le commandement suprême, non seulement en Espagne, mais aussi, semble-t-il, dans l'Afrique du Nord[3]. On sait avec quelle liberté ils en usèrent. On sait aussi qu'Hannibal dirigea à sa guise la guerre contre Rome[4]. Il est probable qu'avant les Barcides, les Magonides furent, à la tête des armées, de véritables dictateurs[5].

---

Lors de la révolte des mercenaires, un Hannibal, général envoyé par les Carthaginois à l'armée que commandait Amilcar Barca (Polybe, I, 82, 12), fut sans doute subordonné à ce dernier (conf. *ibid*., 13 ; I, 86, 1). — Il semble bien aussi qu'en Sicile, pendant la première guerre punique, Carthalon ait été placé sous les ordres d'Adherbal, dont il était le collègue : voir Polybe, I, 53, 2 et 3 ; Diodore, XXIV, 1, 7.

1. En Afrique, à l'époque de l'invasion d'Agathocle : Diodore, XX, 59, 1 ; 60, 3 et 4 ; 61, 3. En Espagne, pendant la seconde guerre punique : Polybe, IX, 11, 1-2 ; X, 6, 5 (conf. Tite-Live, XXVI, 41, 20) ; X, 7, 3 et 5 ; 37, 2 ; XI, 2, 3 ; Tite-Live, XXVIII, 1, 2-4. Lors de la troisième guerre punique, deux généraux furent chargés, l'un de commander l'armée en campagne, l'autre de défendre la ville : Appien, *Lib*., 93.

2. Ce qui eut lieu en Espagne. A l'époque d'Agathocle, le Sénat établit le plan de la guerre, qui se fit à proximité de Carthage : Diodore, XX, 59, 1. — La désignation de plusieurs généraux n'offrait pas d'inconvénients quand ils avaient à diriger des opérations tout à fait distinctes : par exemple, pendant la première guerre punique, Himilcon, puis Giscon eurent à défendre Lilybée assiégée (Polybe, I, 42, 12 ; 45, 1 ; 66, 1 ; 68, 13), tandis que d'autres commandaient ailleurs en Sicile (Adherbal à Drépane : *id*., I, 49, 4 ; Amilcar Barca à Heircté, puis à Éryx : id., I, 56 et suiv.).

3. Amilcar, étant en Espagne, envoya Asdrubal, son lieutenant, combattre des Numides (Diodore, XXV, 10, 3). Dans l'hiver de 219-8, Hannibal prit des mesures militaires qui concernaient à la fois l'Espagne et l'Afrique du Nord (voir p. 336).

4. Même en Afrique, à la fin de la guerre. Appien, *Lib*., 31, et Zonaras, IX, 13, p. 441, b : στρατηγός αὐτοχράτωρ ; voir aussi Polybe, XV, 5, 1-2.

5. Après la période de la toute-puissance de cette famille, à la fin du Ve siècle et au début du IVe, deux Magonides reçurent encore une autorité très étendue pour organiser et diriger des expéditions en Sicile : Diodore, XIII, 44, 5 ; *ibid*., 80, 1. A la haute situation

Dans l'intervalle, l'aristocratie, maîtresse du pouvoir, s'efforça de tenir les généraux en bride[1]. Nous ne voyons pas, cependant, qu'elle soit intervenue dans la conduite des opérations qui leur étaient confiées[2] et nous n'avons pas la preuve qu'elle ait placé auprès d'eux des commissaires chargés de les conseiller et de les contrôler[3]. Mais, depuis l'institution du tribunal des Cent, on put leur demander compte de leurs actes à la fin de la guerre, plus tôt même quand ils étaient remplacés au cours des hostilités[4]. La crainte d'une condamnation les empêchait le plus souvent d'abuser de leur autorité au profit de leur ambition personnelle. Ces sentences frappaient non seulement les chefs qu'on accusait d'avoir sacrifié l'intérêt de l'État au leur[5] mais aussi ceux qui s'étaient laissé vaincre[6]. Tite-Live raconte qu'après le désastre de Cannes, tous les personnages officiels de Rome allèrent au-devant du consul Varron et le félicitèrent de n'avoir pas désespéré de la République; il ajoute[7] : « S'il eût été général des Carthaginois, on ne lui eût épargné aucun supplice ».

Plus d'un général de Carthage périt, en effet, sur la croix[8].

---

militaire des Magonides répondirent les récompenses qu'on leur décerna. A la fin du VIe siècle, Asdrubal célébra, dit Justin (XIX, 1, 7), quatre triomphes. Un siècle plus tard, les Carthaginois comblèrent d'honneurs Hannibal, après la prise de Sélinonte et d'Himère : Diodore, XIII, 62, 6

1. Voir p. 244.

2. Sauf peut-être en 307, contre l'armée d'Agathocle : voir p. 423, n. 2 (il est du reste fort possible que le Sénat, après avoir arrêté un plan d'ensemble, ait laissé pleine liberté aux généraux chargés de l'exécuter).

3. Voir p. 220, n. 1,

4. Justin, XIX, 2, 5-6 (*supra*, p. 188). Diodore, XX, 10, 3-4. Appien, *Iber*., 4, et *Hann*., 2 (*supra*, p. 255). Dion Cassius, fragm. 56, 90, édit. Melber, et Zonaras, IX, 14, p. 443, c (indication probablement inexacte : voir p. 273).

5. Diodore, XIX, 72, 2 (amende) ; Justin, XXII, 3, 6 (condamnation secrète) conf. p. 249.

6. Diodore, XXIII, 10, 1 et 2. Dion Cassius, fragm. 43, 18. Tite-Live veut menue nous faire croire qu'à Carthage, on mettait en croix les généraux auxquels, malgré leurs fautes, la fortune avait donné la victoire : XXXVIII, 48, 13 ; conf. Valère-Maxime, II, 7, ext., 1.

7. XXII, 61, 15.

8. Asdrubal, vaincu devant Palerme en 250 : Zonaras, VIII, 14, p. 394, b ; Orose,

Il arrivait même que les soldats n'attendissent pas l'arrêt des juges : pendant la première guerre punique, Hannibal, battu en Sardaigne, fut mis à mort par ses troupes[1]. D'autres chefs malheureux se suicidaient[2] c'était alors leur cadavre que l'on suspendait au gibet[3]. Il faut dire que la défaite n'était pas toujours punie d'une manière aussi cruelle : Hannon, vaincu devant Agrigente en 261, ne fut frappé que d'une amende[4] et reçut plus tard un commandement très important[5] ; Hannibal, qui perdit l'année suivante une grande partie de sa flotte dans les eaux siciliennes, fut chargé de conduire une autre flotte en Sardaigne[6]. Une légende prétend[7] qu'il évita d'être condamné grâce à une ruse toute punique. Aussitôt après la bataille de Myles et avant que l'issue n'en fût connue à Carthage, il aurait fait demander au Sénat s'il pouvait, avec 200 vaisseaux, attaquer une flotte romaine qui en comptait 120. La réponse fut naturellement affirmative. « Eh bien ! s'écria son complice, il a livré bataille et il a été vaincu, mais il ne mérite aucun reproche, puisqu'il a fait ce que vous avez ordonné ». Hannibal avait sans doute des amis politiques dont l'appui le dispensa d'imaginer une excuse aussi médiocre. L'anecdote prouve seulement que Carthage n'avait pas la réputation de se montrer

IV, 9, 15. Hannon, vaincu aux îles Ægates : Zonaras, VIII, 17, p. 308, c. Le même sort échut à un officier, Hannon, qui, en 264 ou 263, s'était laissé chasser de Messine : Polybe, I, 11, 5 ; Zonaras, VIII, 9, p. 383, d. En 203, Asdrubal, le général que Scipion avait vaincu, aurait été soit condamné à mort, soit destitué : voir p. 263-9.

1. Polybe, I, 24, 6. Tite-Live, *Epit. l.* XVII ; Orose, IV, 8, 4. Zonaras, VIII, 12, p. 389, c.

2. En 396, Himilcon se laissa mourir de faim : Diodore, XIV, 76, 3-4 (voir une version différente dans Justin, XIX, 3 ; conf. Orose, IV, 6, 14-15) ; on ne dit pas qu'il fût sous le coup d'une condamnation. Magon, vers 343 : Plutarque, *Timoléon*, 22.

3. Plutarque, *l. c*. Il s'agit probablement de l'exécution d'une sentence. — Sévices de la populace sur le corps d'Asdrubal, fils de Giscon, après son suicide : voir p. 269.

4. Diodore, XXIII, 9, 2.

5. Polybe, I, 27, 5.

6. *Id*., I, 24, 6.

7. Diodore, XXIII, 10, 1. Voir aussi Dion Cassius, fragm. 43, 18, et Zonaras, VIII, 11, p. 387, c ; Valère-Maxime, VII, 3, ext., 7 ; *De viris illustribus*, 38.

indulgente pour ses généraux. S'ils remportaient de grandes victoires, ils étaient en butte à l'envie et aux soupçons d'une noblesse qui avait peur des hommes trop puissants, trop populaires, et qui disposait des moyens de se délivrer d'eux ; en cas d'insuccès, ils devenaient des criminels, et la foule exigeait leur supplice. Aussi ceux qui acceptaient des commandements étaient-ils souvent timorés, plus désireux d'éviter des échecs que de risquer des actions décisives. Confiants dans l'appui du peuple, puis de la majorité de l'aristocratie, les Barcides se dégagèrent de ces craintes.

Si les généraux carthaginois ne donnèrent pas toujours leur mesure, si quelques-uns se montrèrent véritablement incapables, d'autres firent preuve de réels talents militaires[1], sans parler d'Amilcar Barca et d'Hannibal, qui eurent du génie[2], ni même de l'autre fils d'Amilcar, Asdrubal, qui ne fut inférieur qu'à son frère[3]. Le mode de désignation des chefs d'armée permettait de choisir pour chaque guerre l'homme jugé le plus propre à la conduire, de le maintenir dans sa charge tout le temps nécessaire, de profiter ainsi de l'accroissement de son expérience ; cela valait mieux que le système romain des consuls annuels, exerçant de plein droit le commandement, l'exerçant ensemble et l'abandonnant à l'expiration de leur magistrature.

Ces généraux ne dédaignèrent pas les exemples que d'autres peuples pouvaient leur offrir : ils empruntèrent au vieil Orient l'art des sièges, aux barbares de l'Afrique du Nord les pratiques de la guérilla, aux Hellènes l'armement de l'infanterie lourde et l'ordonnance, des batailles. Ils eurent auprès d'eux des Grecs

1. Par exemple, Giscon, fils d'Hannon, au milieu du IVe siècle ; Amilcar, fils de Giscon, à la fin du même siècle ; Amilcar, général en Sicile et en Afrique de 260 à 254 ; Himilcon, défenseur de Lilybée pendant la première guerre punique. Voir t. III, au récit des guerres.

2. Jugements admiratifs sur Amilcar : Polybe, I, 62, 4 et suiv. ; 64, 6 ; 74, 9 ; 84. 6 ; Caton, *apud* Plutarque, *Caton l'Ancien*, 8.

3. Sur ses talents militaires, voir Polybe, XI, 2 ; Diodore, XXVI, 24,

instruits par la pratique ou par l'étude : condottières blanchis sous le harnois, savants qui leur expliquaient les grandes luttes du passé[1]. Le Lacédémonien Xanthippe assista les chefs qui vainquirent Régulus et ses conseils ne furent sans doute pas oubliés cette bataille ressemble beaucoup à celles que combina plus tard Hannibal[2].

Les officiers supérieurs étaient sans doute désignés par les généraux. Nous ne connaissons que ceux qui accompagnèrent Hannibal en Italie, après avoir probablement appris leur métier sous Amilcar et Asdrubal en Espagne : Hannon, fils du « roi » Bomilcar, Magon, le cadet des Barcides, Maharbal, Asdrubal, etc.[3]. Ils furent pour Hannibal d'excellents lieutenants, exécutant avec beaucoup d'intelligence les manœuvres, les opérations particulières dont il les chargeait, non sans leur laisser une assez grande initiative dans le choix des moyens.

Carthage avait le droit de compter sur le patriotisme de ces officiers, fleur de sa noblesse. Un d'entre eux pourtant la trahit : ce fut Himilcon Phamaias, commandant de la cavalerie lors de la dernière guerre contre Rome[4]. Un autre officier, Muttine, chef des cavaliers numides en Sicile au temps de la guerre d'Hannibal, passa aussi à l'ennemi[5] : il était, lui, originaire d'une colonie libyphénicienne[6]. Il eut, du reste, des motifs de se plaindre de son général, qui l'avait injustement destitué.

1. Un ʻ Έλλην ταχτιχός auprès d'Amilcar, en Sicile, lors de la guerre contre Agathocle ; ce conseiller, d'ailleurs, aurait été un traître : Polyen, VI, 41, 1 (légende ?). — Le Lacédémonien Sosylos enseigna les lettres grecques à Hannibal, vécut dans son camp et raconta ses exploits (Cornelius Népos, *Hannibal*, XII, 3). Un passage de Végèce (préface du livre III), qui parait se rapporter à lui, exagère beaucoup son mérite : « Hannibal petiturus ltaliam Lacedaemonium doctorem quaesivit armorum, cuius monitis tot consules tantasque legiones inferior numero ac viribus interemit ».

2. Voir t. III, ch. II, § 3.

3. Sur ces personnages, voir p. 303, n. 2, 3, 5, 6, 8.

4. Appien, *Lib*., 108-9 ; voir t. III, ch. VIII, § 3. Phamaias était un homme de haute naissance, car sa famille et celle de Scipion étaient unies par des liens d'hospitalité : Appien, *l. c*., 101.

5. Tite-Live, XXVI, 40, 6 et suiv.

6. *Id*., XXV, 40, 5. Voir p. 392, n. 5.

Muttine devint citoyen romain, sous le nom de *M. Valerius Muttines*[1] ; vingt ans après, il commandait des Numides dans une armée qui traversait la Thrace pour aller combattre en Asie le roi Antiochus[2] et il recevait des honneurs officiels à Delphes[3].

L'Occident, surtout la Berbérie et l'Espagne mettaient à la disposition de la République un grand nombre de soldats, dont le sang n'était pas précieux comme le sang punique. On ne se souciait pas trop de les ménager : si, dans ses entreprises coloniales, Carthage profitait largement des victoires remportées par ses sujets et ses mercenaires, elle souffrait peu de leurs défaites[4]. Ces hommes, qui faisaient la guerre par métier, ou qui l'apprenaient en restant longtemps sous les armes, étaient habitués aux fatigues et savaient se battre. Ils ne valaient pas moins que ceux qu'ils rencontraient dans les troupes de Denys et d'Agathocle, car les maîtres de Syracuse, comme Carthage, embauchaient des mercenaires : non seulement des Grecs, mais des Occidentaux, Campaniens, Toscans, Ligures et Gaulois[5]. Placés face à face, des soldats ainsi recrutés devaient être disposés à ne pas se faire trop de mal pour des querelles qui n'étaient point les leurs. Cependant ils ne voulaient pas qu'on les traitât de lâches et ils se laissaient exciter par des promesses de récompenses et de butin. D'ordinaire, ils se conduisaient courageusement[6].

Les barbares que l'on enrôlait prenaient pendant leur

1. Tite-Live, XXVII, 5, 7. Inscription de Delphes : Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, n° 655, I. 86-88 Μάαρχος Ὀαλέριος ὁ Μοττόνης.

2. Tite-Live, XXXVIII, 41, 12-14 (d'après Claudius Quadrigarius).

3. Inscription citée (conf. Dittenberger, dans *Hermes*, XV, 1880, p. 158 et suiv.). Muttine reçut la proxénie à Delphes dans l'été de l'année 1990.

4. « Les Carthaginois, dit Plutarque (*Timoléon*, 28), se servant d'ordinaire dans leurs batailles de Libyens, d'Ibères et de Numides, reçoivent leurs défaites aux dépens d'autrui ».

5. On sait que Denys prit à son service les Espagnols abandonnés par Himilcon devant Syracuse, que Carthage fit de même pour des soldats abandonnés par Agathocle en Afrique : Diodore, XIV, 75, 9 ; XX, 69, 3.

6. Il y eut naturellement des exceptions : voir, par exemple, Polybe, 1, 34, 4.

service quelque teinture de la civilisation punique[1] ; rentrés chez eux, ils contribuaient à la propager, à alimenter et à répandre le commerce de la grande cité africaine.

La diversité des langues, probablement aussi des antipathies, que créait la diversité des mœurs et qu'entretenaient des différences de solde, empêchaient les troupes de s'entendre contre leurs chefs carthaginois[2]. Comme la plupart des guerres se faisaient au loin, comme les armées ne passaient par Carthage qu'au début et à la fin des hostilités, quand on les formait et quand on les licenciait, des généraux qui eussent voulu se servir d'elles pour renverser la constitution n'eussent pas facilement trouvé une occasion propice. Au temps où Agathocle était devant la ville, Bomilcar, chargé de la défendre, crut pouvoir accomplir ses projets ambitieux avec l'aide d'un ou de plusieurs milliers de mercenaires, joints à quelques centaines de citoyens : il échoua[3]. Un autre coup d'État réussit, deux siècles plus tôt. Il fut exécuté, non par des étrangers, mais par des citoyens, compagnons de Malchus[4].

Les armées puniques avaient assurément de grands défauts. Il était difficile de plier à une discipline rigoureuse ces troupes disparates, auxquelles le général communiquait ses ordres par des interprètes, ces aventuriers qui, risquant leur vie dans les batailles, cherchaient entre temps à la rendre plus douce, ces demi-sauvages à la tête chaude, à l'humeur indépendante. Les Gaulois n'étaient sans doute pas seuls à s'enivrer[5], et, si l'on retenait les femmes et les enfants des mercenaires

1. Polybe, I, 80, 5-6 : beaucoup de mercenaires, ayant longtemps servi, comprenaient la langue phénicienne.

2. *Id*., I, 67, 4.

3. Voir p. 251-2.

4. P. 185-6.

5. *Supra*, p. 383. Voir aussi Polybe, I, 69, 21 ; Tite-Live, XXIX, 34, 11.

qui partaient en expédition[1] ceux-ci devaient trouver au loin des occasions de remplacer les absentes.

Ce qui était plus grave, c'était l'aversion de la plupart de ces hommes pour Carthage. Ses sujets africains lui reprochaient la rigueur de sa domination. Les Numides la servaient pour obéir à leurs princes et parce qu'ils se plaisaient à la guerre et au pillage ; ils l'eussent aussi bien combattue et ils la combattirent en effet quand leur roi Masinissa s'allia aux Romains. Les mercenaires n'étaient fidèles qu'à ceux qui les payaient bien ; ils n'avaient guère de scrupules à passer d'un camp dans un autre, lorsqu'ils y trouvaient profit. Or les Carthaginois les mécontentèrent plus d'une fois par des lésineries ou des retards dans le versement de la solde. Ils se faisaient détester par leur orgueil, par leur dureté méprisante et leur manque de loyauté.

En 396, Himilcon, vaincu devant Syracuse, s'enfuit de nuit avec les citoyens, abandonnant lâchement le reste de son armée[2]. On racontait des histoires plus lugubres encore. A la suite d'une guerre contre les Syracusains, disait Timée[3], 6 000 mercenaires avaient réclamé violemment l'argent auquel ils avaient droit et qu'on ne pouvait pas leur payer, le Trésor étant vide. Sur un ordre secret du Sénat, leurs chefs les convièrent à une expédition, leur promettant sans doute du butin. Après les avoir débarqués dans un îlot, les vaisseaux gagnèrent le large. Les malheureux moururent tous de faim et l'île, depuis lors, s'appela l'île des Ossements[4]. Ce récit eut de la vogue. On le reprit plus tard. On accusa Carthage d'avoir, deux fois au cours de la première guerre contre Rome, abandonné

1. Polybe, I, 66, 8 (conf. I, 68, 3). Il semble bien que ces femmes et enfants aient été laissés à Carthage, tandis que leurs maris et pères allaient combattre en Sicile. En Orient, il arrivait que des mercenaires fissent campagne avec leur famille : Polybe, V, 78, 1.

2. Diodore, XIV, 75, 4.

3. *Apud* Diodore, V, 11 (Müllenhoff a montré que le début de ce livre a été emprunté à Timée : conf. Schwartz, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Diodoros*, V, p. 678).

4. Ὀστεώδης, (île d'Ustica, au Nord-Nord-Ouest de Palerme).

dans des îles désertes des mercenaires trop désireux de toucher leur solde[1] : pauvres gens naïfs qui se laissaient prendre à une perfidie devenue banale ! D'autres auraient été jetés à la mer, ou massacrés de nuit par Amilcar Barca[2] ; d'autres, adroitement livrés aux coups des Romains[3]. Écartons ces légendes. Des textes plus dignes de foi prouvent que, dans les troupes carthaginoises, les mutineries et les désertions n'étaient pas rares[4]. Il est à croire que les mécontents n'avaient pas toujours tort. Deux grandes révoltes suivirent la première guerre punique : l'une arracha à Carthage la Sardaigne[5] ; l'autre fut la « guerre inexpiable », conflit atroce et longtemps indécis de haines exaspérées.

Amilcar sauva sa patrie en exterminant ses anciens soldats. Puis, malgré cette expérience, il constitua une armée qui ressemblait fort aux précédentes et qui, composée de sujets, d'alliés, de mercenaires, — ces derniers en petit nombre, — était tout le contraire d'une armée nationale. Ce fut la Grande Armée des Barcides, maintenue et renouvelée durant de longues années : celle qui soumit une bonne partie de l'Espagne, celle qui écrasa les Romains à la Trébie, à Trasimène et à Cannes, celle dont les restes furent le suprême espoir du fils d'Amilcar à Zama.

« Hannibal, dit Polybe, pendant seize ans qu'il lutta contre les Romains en Italie, n'accorda aucun congé à ses troupes :

1. Zonaras, VIII, 13, p. 392, a ; VIII, 16, p. 396, d.

2. *Id*., VIII, 16, p. 396, d.

3. Il s'agit des Gaulois dont nous avons parlé plus haut, p. 379.

4. En 406, mutinerie dont les meneurs étaient des Campaniens : Diodore, XIII, 88, 2 (v. *supra*, p. 384). Mutinerie de Numides en Sicile, en 212, et refus de combattre : Tite-Live, XXV, 40, 11 ; 41, 2-4. Révolte en Sardaigne, on ne sait quand : Pausanias, X, 17, 9 (conf. t. I, p. 429). Trahison d'officiers de mercenaires, lors du siège de Lilybée ; ils veulent entraîner leurs hommes : Polybe, I, 43 ; voir aussi Zonaras, VIII, 15, p. 395, d. Désertion de Gaulois à Éryx, vers 243 : *supra*, p. 379. Trahison de Numides en Sicile, à l'instigation de Muttine : Tite-Live, XXVI, 40, 8-10. Désertions d'Africains en Espagne, à l'époque de la seconde guerre punique : id., XXIV, 48, 13 ; XXVIII, 20, 1 (indications peu sûres).

5. Polybe, I, 79, 1-6.

semblable à un bon pilote, il les garda sous sa main, sans que le moindre trouble éclatât entre elles ou contre lui. Pourtant son armée était composée de gens qui appartenaient non seulement à des peuplades, mais à des races très diverses. Il avait avec lui des Libyens, des Ibères, des Ligures, des Gaulois, des Phéniciens[1], des Italiens, des Grecs[2], entre lesquels n'existaient aucune communauté de lois, de mœurs, de langue, aucun lien naturel... Il eut l'habileté d'assujettir à la même discipline, de plier à la même pensée des hommes si différents, malgré les vicissitudes de la guerre, malgré les caprices de la fortune, tantôt favorable, tantôt contraire[3]... Jamais il ne fut en butte à un complot, jamais il ne fut trahi par ses compagnons d'armes[4] ». L'étonnement et l'admiration de l'historien sont justifiés. Hannibal et sans doute, avant lui, Amilcar surent inspirer une fidélité tenace à des soldats qui n'avaient aucune affection pour Carthage ; ils trouvèrent en eux les instruments dociles de leurs grands desseins.

Le système militaire inauguré par les Magonides fit donc ses preuves. Il donna à la colonie de Tyr un empire en Occident. Les deux grandes expéditions siciliennes de la fin du Ve siècle apprirent aux Grecs, à leurs dépens, l'art des sièges. La conquête de l'Espagne par les Barcides mériterait peut-être une

1. Rien n'atteste qu'Hannibal ait emmené en Italie des soldats carthaginois, mais ses principaux officiers étaient de Carthage. Il laissa quelques cavaliers libyphéniciens en Espagne (Polybe, III, 33, 15) ; peut-être en avait-il pris d'autres avec lui. Conf. Meltzer, II, p. 510-1.

2. Pour cette mention de Grecs, voir p. 389, n. 6.

3. XI, 19, 3-5.

4. XXIII, 13, 2 (B.-W. ; *alias* XXIV, 9, 5). Conf. Tite-Live, XXVIII, 12, 3-4 ; Diodore, XXIX, 19 ; Justin, XXXII, 4, 12. Il n'y a par conséquent aucun compte à tenir des textes qui mentionnent des velléités de désertion, ou des désertions dans l'armée d'Hannibal : Tite-Live, XXII, 40, 9 ; 43, 3 ; Appien, *Hann*., 17 ; Tite-Live, XXIII, 46, 6 (conf. Plutarque, *Marcellus*, 12) ; Zonaras, IX, 3, p. 422, d ; Tite-Live, XXIV, 47, 8 ; 49, 8 ; Appien, *Hann*., 30 ; Tite-Live, XXVI, 10, 5 ; Frontin, Strat., III, 16, 4. Il est regrettable que Polybe ait recueilli la ridicule histoire des perruques variées dont Hannibal se serait affublé pour dépister les assassins : III, 78, 2-4 ; conf. Tite-Live, XXII, 1, 3 ; Zonaras, VIII, 24, p. 411, d ; Appien, *Hann*., 6 (qui donne de ces déguisements une autre explication, plus ridicule encore).

place auprès de la conquête de la Gaule par Jules César[1], si nous en connaissions l'histoire. Les grandes batailles d'Hannibal sont restées des exemples pour la stratégie moderne. Cicéron se montrait bien oublieux quand il écrivait que Carthage, adonnée tout entière au commerce et à la navigation, avait négligé l'agriculture et les armes[2], cette Carthage où Magon composa un traité d'agronomie, traduit en latin par ordre du Sénat de Rome, cette cité « très dure aux travaux de la guerre », à laquelle Virgile a su rendre hommage[3].

Cependant, malgré plus de deux siècles d'efforts, elle fut incapable d'évincer les Grecs de la Sicile, porte de son empire dans la Méditerranée occidentale ; elle fut chassée de cette île par les Romains; elle perdit l'Espagne trente ans à peine après en avoir entrepris la conquête ; le traité par lequel elle termina la guerre d'Hannibal la mit à la merci de sa rivale italienne et même de Masinissa.

Si elle échoua en Sicile, ce fut surtout par la faute de son gouvernement aristocratique, qui, n'aimant pas la guerre[4], attendit le plus souvent d'être provoqué pour agir et n'eut point la volonté inébranlable de ne déposer les armes qu'après une victoire complète. Des chefs résolus, des troupes rapidement renouvelées à la suite d'une défaite, renforcées au lendemain d'un succès, auraient eu raison des Grecs. Mais la province africaine n'était pas assez vaste pour alimenter à elle seule les armées de la République, l'entretien des mercenaires était coûteux et l'on ne disposait pas toujours de l'argent nécessaire ; quant aux généraux, nous savons pourquoi ils étaient timorés. Ce n'est donc pas au système militaire de Carthage qu'il faut

1. Veille dans Kromayer, *Antike Sechlachtfelder*, III, 2, p. 523.

2. *République*, II, 4, 7.

3. *Énéide*, I, 14 : « dives opum studiisque asperrima belli ». Voir aussi Justin, XVIII, 6, 10 ; Pomponius Méla, 1, 65.

4. Conf. p. 242 et 244.

imputer l'échec de ses visées sur la grande île ; c'est à l'emploi médiocre que son gouvernement en fit.

Quand Hannibal engagea la lutte décisive contre les Romains, il vit bien que les forces de Carthage, même accrues par les ressources de l'Espagne, ne suffiraient point pour la faire triompher, et qu'il fallait appeler d'autres peuples à l'aide. Mais cette coalition ne se forma pas telle qu'il l'avait espérée.

Quoi qu'on en ait dit, les légionnaires valaient encore mieux que les soldats des Barcides. D'ordinaire plus robustes[1] et au moins aussi braves[2], ils avaient de meilleures armes ; ils aimaient la gloire, ils savaient qu'ils combattaient pour leurs familles et pour leurs biens ; la pensée du sacrifice que la patrie exigeait d'eux les suivait partout, sentiment plus efficace que le dévouement des compagnons d'Hannibal à la personne de leur général. Après des désastres dont l'une des causes fut l'infériorité de sa cavalerie, Rome trouva assez de citoyens et d'alliés dans la péninsule italique pour constituer de nouvelles armées. Elle eut aussi la bonne fortune de pouvoir opposer aux chefs carthaginois en Espagne, puis à Hannibal en Afrique, un tacticien supérieur aux uns et presque égal à l'autre. A Zama, les plans que conçurent les deux adversaires furent habiles. Mais les vétérans des guerres d'Italie ne devaient pas former beaucoup plus du tiers de l'armée punique[3] ; le reste était composé de conscrits carthaginois et libyens, de mercenaires assez récemment enrôlés. L'infanterie romaine tint tête à l'infanterie ennemie le temps nécessaire pour permettre à la cavalerie de décider de la victoire. On vit ce jour-là que des troupes disparates, même maniées par un Hannibal, même ayant l'avantage du nombre, étaient incapables de l'emporter sur des hommes unis par l'amour de la patrie commune.

1. Polybe, VI, 52, 10.

2. Selon Polybe (1, 64, 6), les soldats de Rome s'étaient montrés, pendant la première guerre punique, beaucoup plus courageux que ceux de Carthage.

3. Voir p. 339, n. 6.

Ce fut la dernière fois que Carthage employa des mercenaires ; la plupart des Numides l'avaient déjà abandonnée. Dans ses murs, il y avait des gens paisibles, peu propres à faire bon usage des armes qu'on leur mettait en main; sur son territoire, trop étroit et que les usurpations de Masinissa réduisirent encore, des indigènes dont elle avait beaucoup exigé, sans se soucier de les rapprocher d'elle.

Elle avait jadis triomphé des invasions d'Agathocle et de Régulus : il s'agissait alors de combattre quelques milliers d'ennemis isolés en Afrique, tandis que, par la mer, elle pouvait se ravitailler et faire venir des soldats dont elle payait les services. Lors de la terrible révolte de ses mercenaires et de ses sujets, elle avait trouvé des alliés chez les Numides et, en ce temps encore, elle disposait de la mer.

Mais, au milieu du second siècle, ce fut folie de sa part d'attaquer le puissant roi Masinissa et d'affronter une guerre contre Rome. Folie héroïque, qui jeta sur sa fin une lueur de gloire ! Ses remparts, reconstruits peut-être à la grande époque des Barcides, lui permirent de résister pendant trois ans.

# CHAPITRE IV

# LA MARINE DE GUERRE

## I

Les expéditions d'outre-mer exigeaient des flottes pour transporter les troupes, les chevaux, le matériel de siège, les vivres. L'État réquisitionnait évidemment des navires de commerce, appartenant à des particuliers[1] : larges bâtiments que les Phéniciens appelaient vaisseaux ronds[2] et qui marchaient à la voile. Ces convois comprenaient des centaines de bâtiments, sinon des milliers, comme des textes l'affirment[3].

Il fallait qu'ils fussent protégés par des navires de guerre.

1. Qui se chargeaient de les conduire : Diodore, XIV, 73, 3.

2. Du terme phénicien signifiant *rond*, les Grecs ont fait γαῦλος, qui désignait pour eux un vaisseau de commerce phénicien (voir t. I, p. 140, n. 2). — Appien, Hann,, 54 (à propos de transports carthaginois) : ναῦς στρογγύλας, « vaisseaux ronds ». Le terme πλοῖα στρογγύλα est du reste employé pour des vaisseaux appartenant à d'autres marines marchandes que celle des Phéniciens.

3. Plus de 3 000 en 450 : Diodore, XI, 20, 2 ; l 500 environ en 409 : *id*., XIII, 54, 1 ; plus de 1 000 en 406 : *id*., XIII, 80, 5 ; plus de 600 en 397-6 : *id*., XIV, 54, 5 (conf. XIV, 55, 2 et 3 ; 59, 7 ; 62, 2 [passage altéré] ; 73, 2, 3 et 5) ; plus de 1 000 en 339 : *id*., XVI, 77, 4, et Plutarque, *Timoléon*, 25. En 311, 200 des transports envoyés en Sicile sont détruits par une tempête : Diodore, XIX, 106, 3. En 212, Bomilcar part de Carthage avec 700 transports, qu'il veut conduire à Syracuse : Tite-Live, XXV, 27, 4.

Ceux-ci avaient d'autres tâches à remplir[1] : lutter dans des batailles rangées contre les escadres ennemies et s'efforcer de les détruire ; faire des dégâts et du butin dans des ports et sur des côtes où ils apparaissaient soudain ; bloquer ou dégager des villes maritimes ; empêcher des tentatives de débarquement. La paix conclue, la plupart de ces galères étaient désarmées. Un certain nombre d'entre elles servaient pourtant à faire la police contre les pirates et à garantir la sécurité des routes et des places commerciales.

Carthage n'eut pas à se mesurer avec la marine des Étrusques, qui furent ses alliés, et nous ignorons si, au VIe siècle, elle se heurta à celle du puissant royaume espagnol de Tartessos[2]. Mais, à cette époque et probablement aussi plus tard, elle combattit les Phocéens dans les eaux de l'Occident. Au Ve et au IVe siècle, elle dut répondre aux vastes armements de Syracuse, sa rivale sur mer comme sur terre[3]. La première guerre punique fut surtout une guerre navale, la plus grande des temps antiques. Quant à la piraterie, elle était un fléau presque permanent dans la Méditerranée : les Carthaginois se montrèrent sans doute aussi désireux de la réprimer, lorsqu'elle s'exerçait contre eux, que de la pratiquer pour leur compte.

Nous trouvons dans les auteurs d'assez nombreuses indications relatives aux effectifs des flottes de guerre de Carthage. En général, elles ne sont pas beaucoup plus sûres que celles qui concernent les armées.

---

1. Sur la marine de guerre carthaginoise, voir Hendreich, *Carthago*, p. 536-604 ; Meltzer, II, p. 135-144, 516-9.

2. Voir t. I, p. 415-6.

3. En 480, Gélon, tyran de Syracuse, disposait, d'après Hérodote (VII, 158), de 200 trirèmes. Au début du IVe siècle, Denys avait une flotte de plus de 310 vaisseaux (Diodore, XIV, 42, 5). En 398, il en amena près de 200 devant Motyé (*id*., XIV, 47, 7). Il en engagea 180 dans la bataille de Catane, en 396 (Id., XIV, 58, 2 ; 59, 7), 300 dans sa dernière guerre contre Carthage, en 368 (id., XV, 73, 2). Il laissa, dit-on, à son fils 400 galères (*id*., XVI, 9, 2 ; 70, 3 ; Plutarque, *Dion*, 14 ; Elien, *Var. hist*., VI, 12). Agathocle, quand il mourut, en 289, possédait, selon Diodore, 200 vaisseaux à quatre et six rangs de rameurs (XXI, 10, 1 ; voir aussi XXII, 8, 5).

Vers 535, 60 vaisseaux puniques, unis à 60 vaisseaux étrusques, livrèrent bataille, dit Hérodote[1], à 60 vaisseaux phocéens dans les parages de la Corse. En 480, Amilcar en aurait emmené plus de 200 dans son expédition contre les Grecs de Sicile[2]. Des escadres de 60[3] et de 120 galères[4] sont mentionnées en 409 et en 406. Dans les années qui suivirent, Denys constitua à Syracuse une flotte très importante et il est à croire que Carthage fit, de son côté, des préparatifs pour ne pas être prise au dépourvu. En 398, Himilcon se présenta devant Motyé, assiégée par les Grecs, avec 100 de ses meilleurs navires[5]. Un an après, il aurait conduit en Sicile 400 vaisseaux de guerre, selon Éphore[6], qui avait l'habitude de donner des chiffres très exagérés. A en juger par d'autres textes, peut-être plus exacts, la flotte punique aurait été moins nombreuse, tout en dépassant le chiffre de 200 bâtiments, grands et petits[7]. Elle fut en majeure partie détruite devant Syracuse, en l'année 396. Il ne paraît pas que Carthage se soit empressée d'en refaire une autre[8]. C'est seulement en 368 que nous retrouvons une flotte de 200 galères[9]. On signale des escadres

1. I, 166. Conf. t. I, p. 425.

2. Diodore, XI, 1, 5; 20. 2.

3. *Id*., XIII, 54, 1. Les Carthaginois ne se proposaient pas, en 409, de combattre Syracuse sur mer et, s'ils armèrent alors un nombre assez peu élevé de trirèmes, ce fut sans doute pour montrer qu'ils n'avaient pas contre elle de mauvais desseins : conf. Diodore, XIII, 54, 5. Voir Meltzer, II, p. 137.

4. D'après une addition à Xénophon (*Hell*., I, 5, 21), empruntée à Timée. Diodore (XIII, 80, 5) dit que les Carthaginois équipèrent toutes leurs trirèmes. Il mentionne des escadres formées de 40 et de 50 vaisseaux (XIII, 80, 6 et 7 ; 88, 4).

5. Diodore, XIV, 50, 1.

6. *Id*., XIV, 54, 5.

7. *Id*., XIV, 57, 1 : 200 des vaisseaux carthaginois attaquent Messine. Diodore mentionne ailleurs 600 et 500 navires, mais c'étaient en partie des transports (XIV, 56, 1 ; 59, 7 : l'amiral Magon n'a « pas moins de 500 navires, y compris les transports et les barques à éperons de bronze »). Id., XIV, 62, 2 : 250 (ou 208 : les manuscrits varient) navires de guerre entrent dans le grand port de Syracuse (200 dans un autre passage, XIV, 62, 3, qui parait être interpolé) ; XIV, 62, 4 : 100 des meilleurs vaisseaux de guerre ; XIV, 64, 2 : division de 40 vaisseaux ; XIV, 75, 4 : Himilcon s'enfuit avec 40 trirèmes.

8. Elle n'employa qu'un petit nombre de vaisseaux de guerre dans l'expédition sicilienne de l'année 392 Diodore, XIV, 95, 1.

9. *Id*., XV, 73, 4.

de 150 vaisseaux vers 345-343[1], de 200 en 339[2], de 70 en 338[3], de 130 en 311[4], de 120 ou 130 et de 100 en 278[5].

Les textes sont loin de s'accorder toujours pour les effectifs des flottes qui se rencontrèrent pendant la première guerre entre Carthage et Rome. Il n'est pas invraisemblable que les Carthaginois aient réuni environ 200 vaisseaux en Sicile, vers le début des hostilités[6], et qu'ils en aient eu 130 à la bataille de Myles[7], où ils en perdirent, dit-on, une cinquantaine, pris ou coulés[8]. Quatre ans plus tard, en 256, à la bataille d'Ecnome, il y aurait eu de leur côté 350 navires[9]. La flotte romaine en aurait compté 330[10], portant chacun 300 rameurs[11] et 120 combattants : ce qui aurait fait par conséquent un total de près de 140 000 hommes[12]. Tous ces bâtiments auraient été des quinquérèmes (à cinq rangs de rameurs)[13]. Telles sont les indications de Polybe, qui calcule que les 350 vaisseaux puniques portaient plus de 150 000 hommes[14]. Mais les deux flottes devaient comprendre des navires plus petits, contenant moins de

1. Diodore, XVI, 67, 2 ; 69, 3. Plutarque, *Timoléon*, 17.

2. Diodore, XVI, 77, 4. Plutarque, *l. c.*, 25. Cette flotte comprenait des vaisseaux neufs : voir Diodore, XVI, 73, 3.

3. Plutarque, *l. c.*, 30.

4. Diodore, XIX, 106, 2 (60 furent détruits par une tempête : *ibid.*, 3). L'année précédente, 60 galères avaient paru devant Agrigente, et 50 (probablement la même escadre : R. Schubert, *Geschichte des Agathokles*, p. 69) devant Syracuse : Diodore, XIX, 102, 8 ; 103, 4. Au mois d'août 310, la flotte punique qui mouillait devant Syracuse était supérieure à celle d'Agathocle (*id.*, XX, 5, 2). Celle-ci comptait 60 vaisseaux (id., XX, 5, 1 ; Polyen, V, 3, 5).

5. A Ostie, flotte de 120 vaisseaux, selon Justin (XVIII, 2, 1), de 130, selon Valère-Maxime (III, 7, 10). Cent vaisseaux, un peu plus tard, devant Syracuse : Diodore, XXII, 8, 1.

6. Diodore (XXIII, 10, 1) indique ce chiffre pour la flotte qui était sous les ordres d'Hannibal en 260.

7. Chiffre donné par Polybe, I, 23, 3.

8. Cinquante, dit Polybe, I, 23, 10 ; 31 pris, 14 (Eutrope) ou 13 (Orose) coulés, selon Eutrope (II, 20, 2) et Paul Orose (IV, 7, 10), qui se rattachent à Tite-Live.

9. Polybe, I, 25, 9.

10. *Id.*, 1, 25, 7. Orose, IV, 8, 6.

11. Dans ce chiffre sont aussi compris les matelots : voir p. 449, n. 4.

12. Polybe, I, 26, 7.

13. *Id.*, I, 63, 5.

14. I, 26, 8.

420 hommes, et les chiffres des vaisseaux sont sans doute exagérés, même si l'on admet que ce n'étaient pas seulement des quinquérèmes[1]. Ce jour-là, les Carthaginois, ajoute l'historien grec, perdirent 94 galères[2]. Il leur en serait donc resté 256. Cependant, peu de temps après, lorsqu'ils constituèrent une flotte de 200 navires[3], ils ne se contentèrent pas de réparer ceux qu'ils avaient : ils en mirent d'autres sur chantier[4]. Ils furent de nouveau vaincus, en 254, dans les parages du cap Bon. Les Romains, selon Polybe[5], capturèrent alors 114 vaisseaux ; d'autres auteurs donnent d'autres chiffres[6]. Carthage se refit une flotte, qui peut avoir compté environ 200 bâtiments[7]. En 248, 100 ou 120 galères entreprirent une expédition sur la côte méridionale de la Sicile[8] ; elles ne formaient certainement pas la totalité des forces navales qui étaient dans l'Île à cette époque. A la bataille des îles Ægates, en 241, l'amiral Hannon aurait commandé 250 galères, d'après Diodore[9] (Tite-Live disait 400 vaisseaux[10]) ; les Romains en

1. Voir J. Beloch, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, p. 379 et 467 ; Tarn, dans *Journal of hellenic studies*, XXVII, 1907, p. 48.

2. I, 28, 14 : 64 vaisseaux pris (conf. Eutrope, II, 21, 1 ; Orose, IV, 8, 6) et 30 coulés.

3. Polybe, I, 36, 8-9.

4. Remarque faite par M. Tarn, *l. c.*, p. 52.

5. I, 36, 11.

6. Vingt-quatre, selon Diodore, XXIII, 18, 1 ; 104 coulés et 30 pris, selon Eutrope, II, 22, 1, et Orose, IV, 9, 6. Il y a, pour les chiffres, des contradictions dans Polybe (I, 36, 10, 11, et I, 37, 2), comme aussi dans Eutrope (II, 22, 1 et 3).

7. C'est le chiffre qu'indique Polybe (I, 38, 3). — En 250, Adherbal vint en Sicile avec des vaisseaux assez nombreux, puisqu'ils amenèrent 4 000 hommes à Lilybée (Diodore, XXIV, 1, 2). A Drépane, où il se rendit, il fut rejoint par Hannibal, avec 50 vaisseaux (Polybe, I, 44, 1 ; 46, 1). On lit dans Diodore (XXIV, 1, 5) qu'il n'avait que 10 vaisseaux lorsqu'il gagna, en 249, la grande victoire de Drépane : c'est certainement une erreur, si le texte n'est pas altéré. Plus tard, Carthalon vint rejoindre Adherbal avec 70 galères (Polybe, I, 53, 2 ; Diodore, XXIV, 1, 7).

8. Cent, selon Polybe, I, 53, 2 ; 120 des meilleurs vaisseaux, selon Diodore, XXIV, 1, 7.

9. XXIV, 11, 1. Cet auteur indique aussi des transports.

10. *Apud* Eutrope, II, 27, 1, et Orose, IV, 10, 6. Peut-être les transports sont-i1s comptés dans ce nombre.

auraient coulé ou pris soit 117[1], soit 120[2], soit 188[3]. Polybe affirme que, dans le cours de cette guerre, les Carthaginois perdirent environ 500 vaisseaux[4].

La seconde guerre punique eut beaucoup moins d'importance au point de vue maritime. Lorsqu'elle commença, les Carthaginois ne disposaient, semble-t-il, que d'un assez petit nombre de galères. Il y en avait 57 en Espagne, mais 37 seulement étaient pourvues d'équipages[5]. L'année suivante, Asdrubal, le frère d'Hannibal, arma une flotte de 40 navires[6], dont 27 furent pris ou coulés dans une bataille livrée à l'embouchure de l'Èbre[7]. En 209, Scipion, quand il s'empara de Carthagène, n'y trouva que 18 vaisseaux de guerre[8]. En 218, deux escadres de 20 et de 35 galères, parties de Carthage, allèrent, dit-on, dans les eaux de l'Italie méridionale et de la Sicile (sur ces 55 bâtiments, 10 auraient été capturés)[9]. Soixante-dix navires furent équipés en 217 et se montrèrent sur les côtes de l'Étrurie[10]. Soixante, destinés d'abord à se rendre en Italie, convoyèrent une armée vers l'Espagne, dans le cours de l'année 215[11], tandis qu'une autre flotte convoyait une seconde armée vers la Sardaigne[12]. En 213 et en 212, l'amiral Bomilcar

1. Diodore, *l. c*. Les Romains, ajoute-t-il, firent, d'après Philinos, 6 000 prisonniers, d'après d'autres, 4 040.

2. Polybe, I, 61, 6 : 50 vaisseaux coulés, 70 pris avec leurs équipages ; *ibid*., 8 : près de 10 000 prisonniers.

3. Eutrope II, 27, 2, et Orose, IV, 10, 7 : 125 vaisseaux coulés, 63 pris ; 13 000. (Eutrope) ou 14 000 (Orose) hommes tués ; 32 000 prisonniers. L'auteur du *De viris illustribus* (chap. 41) parle de 600 vaisseaux carthaginois pris ou coulés.

4. I, 63, 6 (500 quinquérèmes, dit-il). Conf. Appien, *Sic*., II, 2.

5. Polybe, III, 33, 14 (d'après Hannibal) ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4.

6. Polybe, III, 95, 2 ; conf. Tite-Live, XXII, 19, 3.

7. Polybe, III, 96, 4 et 6 ; conf. Tite-Live, XXII, 19, 12 (inexact) ; 20, 2.

8. Polybe, X, 17, 13. Appien (*Iber*., 23) dit 33 vaisseaux.

9, Tite-Live, XXI, 49, 2-4 ; 50, 5. Ces indications ne se trouvent pas dans. Polybe.

10. Polybe, III, 96, 8-10.

11. Tite-Live, XXIII, 32, 5 et 11.

12. *Id*., XXIII, 32, 12 ; 34, 16 ; 40, 6-8. — A la même époque, un convoi important, sans doute accompagné de vaisseaux de guerre, se dirigea vers le Sud de l'Italie : *id*., XXIII, 41, 10.

vint en Sicile avec 55[1], puis 100[2] et enfin 130 galères[3]. En 210[4] et dans les années qui suivirent, le bruit courut, selon Tite-Live, que les Carthaginois préparaient une grande flotte pour quelque expédition en Sicile, en Sardaigne ou en Italie : on parlait, dit cet auteur, de 200 vaisseaux en 208[5]. Les escadres que des textes peu sûrs mentionnent entre 210 et 205 ne furent cependant pas très fortes : en 210, 40 bâtiments sur les côtes de la Sardaigne[6] ; en 208 et en 207, 83 et 70 dans des batailles qui auraient été livrées près du cap Bon et d'Utique[7] ; en 205, 30 environ, qui, venus d'Espagne avec Magon, frère d'Hannibal[8], partirent de Minorque pour se rendre en Ligurie[9]. Vers la fin des hostilités, une flotte importante fut équipée à Carthage[10] et attaqua en 203 celle de Scipion, mouillée devant Utique ; le chiffre de 100 vaisseaux, que l'on trouve dans Appien[11], n'est pas certain[12]. Les Carthaginois, forcés de conclure la paix, durent remettre en 201 tous leurs navires de guerre,

1. Tite-Live, XXIV, 36, 3 (en 213, et non en 214). Bomilcar ne resta pas longtemps à Syracuse et retourna en Afrique : *ibid*., 7.

2. *Id*., XXV, 25, 13 : à Syracuse. Tite-Live (*ibid*., 12) dit que, peu de jours auparavant, Bomilcar, échappant à la flotte romaine, avait quitté Syracuse (où, par conséquent, il serait revenu) ; il aurait alors emmené 35 vaisseaux et en aurait laissé 55. A son retour, il aurait donc disposé de 155 galères. Mais on peut se demander s'il n'y a pas là une confusion avec les 55 vaisseaux mentionnés précédemment.

3. Tite-Live, XXV, 27, 4-12.

4. *Id*., XXVII, 5, 13.

5. *Id*., XXVII, 22, 8.

6. *Id*., XXVII, 6, 13-14.

7. *Id*., XXVII, 29. 7 ; XXVIII, 4, 6. — A la même époque (209-207), il y avait une flotte carthaginoise dans les eaux grecques : *id*., XXVII, 15, 7 ; 30, 16 ; XXVIII, 7, 17-18 ; 8, 8.

8. Appien (*Iber*., 31) prétend que Magon en avait 60 à la fin de son séjour en Espagne.

9. Tite-Live, XXVIII, 46, 7. Magon, arrivé en Ligurie, en aurait fait partir 20 environ pour Carthage, afin de contribuer à la défense des côtes d'Afrique menacées (*id*., XXVIII, 46, 10). Tite-Live dit cependant que, peu de temps après, les Carthaginois lui envoyèrent 25 galères, avec des troupes (XXIX, 4, 6).

10. Polybe, XIV, 1, 2 ; 6, 7 ; 9, 7. Tite-Live, XXX, 2, 1 et 5 ; 3, 4 ; 9, 6. Appien. *Lib*., 17 et 18.

11. Lib., 24. Les indications d'Appien sur cette bataille sont à peu près sans valeur : voir t. III, ch. VI, § 5.

12. Un peu plus tard, 50 vaisseaux sont mentionnés par Tite-Live, XXX, 24, 11.

sauf dix trirèmes[1]. Scipion en aurait fait brûler 500 en vue de la ville[2]. Si ce chiffre est exact, la plupart auraient été des bâtiments de petites dimensions. — Rappelons qu'autour du bassin circulaire du Cothon, il y avait 220 cales, dont 160-170 environ pouvaient contenir des quinquérèmes[3] : installation qui, autant qu'il semble, ne datait pas d'une époque antérieure au IVe siècle[4].

Carthage se conforma pendant plus d'un demi-siècle à la défense que Rome lui avait faite de posséder plus de dix trirèmes. Quelques auteurs disent à tort que, dans les années qui précédèrent la dernière guerre punique, elle se prépara une flotte en secret[5]. Elle en construisit une pendant que les Romains l'assiégeaient. Cette flotte comptait, d'après Appien[6], 50 grands navires et beaucoup d'autres plus petits : peut-être en tout 120 vaisseaux, chiffre indiqué par Strabon[7].

## II

L'Etat, qui décrétait la formation des escadres, se chargeait sans doute de fabriquer ou de réparer les bâtiments et de constituer les équipages nécessaires. C'était sa flotte qu'abritaient les loges du port militaire, dominées par le haut pavillon de l'amiral[8]. Un récit de Polybe nous montre pourtant que des particuliers possédaient des navires de même type que les

1. Polybe, XV, 18, 3. Tite-Live, XXX, 37, 3. Appien, *Lib*., 54 et 59. Dion, *fragm*. 56, 85, édit. Melber, et Zonaras, IX, 14, p. 443, a. Strabon (XVII, 3, 15) dit par erreur 12 vaisseaux.

2. Tite-Live, XXX, 43, 12 : « Quingentas fuisse omnis generis, quae remis agerentur, quidam tradunt ».

3. Voir p. 60-61.

4. Voir p. 57, n. 2.

5. Voir t. III, ch. VII, § 5.

6. *Lib* , 121.

7. XVII, 3, 15.

8. Appien, *Lib*., 96.

galères officielles[1] ; ils devaient s'en servir pour faire la course. Il est possible aussi qu'ils les aient mis à la disposition de la République, quand elle avait besoin d'accroître le nombre de ses vaisseaux de ligne[2].

Jusque vers le début du Ve siècle, les escadres grecques se composaient surtout de pentécontores, munies de cinquante rames[3]. Tels étaient les navires phocéens qui, vers 535, furent coulés, dans le voisinage de la Corse, par les Carthaginois[4]. Ceux-ci eurent également des pentécontores et en firent usage pendant longtemps. Hannon en emmena 60[5] dans sa fameuse expédition le long des côtes africaines, entreprise peut-être au Ve siècle[6]. Il y en avait au moins 40 dans la flotte qu'Himilcon conduisit en 396 devant Syracuse[7]. On en signale encore en 240 avant notre ère[8].

D'après une tradition dont nous trouvons l'écho dans Clément d'Alexandrie[9], les Phéniciens de Sidon auraient inventé la trirème, vaisseau à trois rangs superposés de rames, tandis que, selon Thucydide[10], cette invention aurait été faite à Corinthe vers l'an 700[11]. Quoi qu'il en soit, la trirème devint, au Ve siècle, le navire de guerre par excellence. Les Phéniciens d'Occident

1. Polybe, I, 46, 4 et suiv. (première guerre punique) : exploits d'Hannibal le Rhodien, noble carthaginois, sur sa galère, une quinquérème (*id.*, I, 59, 8). D'autres imitent Hannibal (I, 47, 3).

2. Des citoyens riches étaient-ils tenus de construire et d'équiper des galères destinées à la flotte de l'État ? Nous avons déjà indiqué cette hypothèse (p. 317-8). Rien ne prouve, nous l'avons dit aussi (p. 297), que les colonies aient eu à fournir des vaisseaux de guerre.

3. Thucydide, I, 14.

4. Voir Hérodote, I, 163 et 164.

5. Le chiffre est peut-être altéré : voir t. I, p. 477.

6. Périple d'Hannon, § 1 (*Geogr. gr. min.*, édit. Müller, I, p. 1).

7. Diodore, XIV, 73, 2.

8. Polybe, I, 73, 2. — Aucun texte n'indique de birèmes (à deux rangs superposés de rames), Les Phéniciens d'Orient en avaient vers l'an 700 : Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, III, fig. à la p. 282.

9. *Strom.*, I, 16, 76.

10. I, 13. Conf. Diodore, XIV, 42, 3.

11. Vers 600, Néchao avait des trirèmes sur les deux mers qui baignent l'Égypte (Hérodote, II, 159). Ce roi eut à son service des marins phéniciens (*id.*, IV, 42).

s'en servirent, comme ceux d'Orient[1]. Ils construisirent des trirèmes jusqu'à la veille de la destruction de Carthage[2].

L'invention de la quadrirème a été attribuée aux Carthaginois par Aristote (si les auteurs qui le copient le reproduisent exactement[3]). Les textes qui mentionnent des quadrirèmes dans les flottes puniques sont cependant assez rares : ils se rapportent au IIIe siècle[4]. La quinquérème était, au contraire, le type de navire que la marine carthaginoise préférait au temps des guerres contre Rome[5] : la flotte laissée par Hannibal en

1. Sur les 1 207 trirèmes que comptait, selon Hérodote (VII, 89), la flotte de Xerxès, 300 étaient montées par des Phéniciens et des Syriens. Tyr possédait 80 trirèmes en 332 : Diodore, XVII, 41, 1.

2. Dion Chrysostome (*Discours* XXV [LXXV], 7, édit. de Arnim, t. II, p. 280) parle d'un Hannon, grâce auquel les Carthaginois possédèrent beaucoup de trirèmes (peut-être vers le second quart du Ve siècle : conf. t. I, p. 422, n. 1, et ici, p. 189). Les textes ne mentionnent pas d'autres grands vaisseaux que des trirèmes dans la marine punique à la fin du Ve siècle et au siècle suivant : Diodore, XIII, 61, 2 (en 409) ; interpolation à Xénophon, *Hell.*, I, 5, 21 ; Diodore, XIII, 80, 5 et 6 ; XIII, 88, 4 (en 406) ; *id.*, XIV, 49, 1 ; 50, 4 (en 398) ; XIV, 55, 2 et 4 (en 397) ; XIV, 60, 2 et 7 ; 72, 5 ; 73, 2 ; 75, 4 ; Polyen, II, 11 (en 396) ; Diodore, XVI, 66, 5 ; 68, 5 ; 69, 3 ; Plutarque, *Timoléon*, 9, 11, 18, 19 (vers 345-3) : Plutarque, l. c., 25 (en 339) ; Diodore, XIX, 106, 2 (en 311) ; *Id.*, XX, 5, 2 ; 9, 2 (en 310) ; XX, 61, 7 (en 307). Il faut ajouter que des auteurs grecs ont employé le terme τριήρης, soit dans son sens propre (vaisseau à trois rangs de rames), soit dans un sens plus général (vaisseau de guerre). Ainsi, l'on indique que la flotte formée par Denys comptait 400 trirèmes (Diodore, XVI, 70, 3 ; Plutarque, *Dion*, 14) ; or, dans ce nombre, étaient certainement compris les navires à quatre et cinq rangs de rameurs que Denys fit construire (même observation pour la flotte de 300 trirèmes qu'il mit en mer quelques mois avant sa mort : Diodore, XV, 73, 2). — Vaisseaux carthaginois à trois rangs de rames à l'époque des guerres puniques : inscription de la colonne de Duilius, apud Dessau, *Inscriptiones latinae selectae*, I, n° 65 (en. 260); Dion Cassius, fragm. 43, 25, édit. Melber (en 255) ; Polybe, I, 73, 2 (en 240) ; *id.*, III, 33, 14 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4 (en 218) ; Tite-Live, XXVIII, 17, 13 ; 30, 5 (en 206) ; Polybe, XV, 2, 6, 8 et 12 ; Tite-Live, XXX, 25, 4 ; Appien, *Lib.*, 34 (en 202). Après 201 : *supra*, p. 443, n. 1. En 147 : Appien, *l. c.*, 121 (Appien se sert ici du mot τριήρεις, dans son sens propre et de l'expression νήες τριηρετιχαί dans le sens de grands bâtiments de guerre, quinquérèmes et trirèmes).

3. Pline l'Ancien, VII, 207 : « quadriremem Aristoteles Carthaginienses ». Clément d'Alexandrie, *Strom.*, I, 16, 75 . «Καρχηδόνιοι πρώτοι τετρήρη χατεσχευάσαν ». On a proposé (voir, entre autres, Meltzer, II, p. 283 et 512) de lire Καλχηδόνιοι (les Chalcédoniens; sur la confusion, assez fréquente, de Καρχηδών et de Καλχηδών, ou Χαλχηδών, conf. p. 413, n. 1) : correction qui ne semble pas nécessaire.

4. Polybe, I, 47, 5 et 7 (en 250). Le même, III, 33, 14 ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4 (en 218). Tite-Live, XXX, 25, 5 (en 202) : trois quadrirèmes ; mais Polybe (XV, 2, 12), parlant du même événement, dit trois trirèmes.

5. Elle avait des quinquérèmes dès le début de cette guerre, puisque ce fut sur un

Espagne comptait 50 quinquérèmes et seulement 2 quadrirèmes et 5 trirèmes[1]. On ne sait quand la quinquérème fut adoptée par les Phéniciens d'Occident. Les Athéniens attendirent jusqu'au dernier tiers du IVe siècle pour construire des vaisseaux à quatre et cinq rangs de rameurs et aucun texte ne prouve que les Carthaginois en aient fait usage plus tôt. Il est cependant permis de le croire. Dès le début du même siècle, Denys l'Ancien avait mis sur chantier à Syracuse des quadrirèmes et des quinquérèmes[2] ; d'après Diodore, qui copie sans doute Timée, on n'avait pas construit de quinquérèmes avant lui[3]. Nous pouvons supposer que Carthage ne tarda pas beaucoup à emprunter à son ennemi une invention utile[4].

Les successeurs d'Alexandre eurent des navires où les rameurs étaient alignés sur 6, 7 files, et même davantage. En Occident, le vaisseau royal d'Agathocle était une ennère (à 9 rangs de rameurs)[5] et sa flotte comprenait un certain nombre d'hexères (à 6 rangs)[6] ; à la bataille d'Ecnome, en 256, les consuls romains prirent place sur des hexères[7]. Selon un auteur de basse époque[8], Polybe avait indiqué les mesures des hexères dont les Romains et les Carthaginois se seraient fréquemment servis dans les guerres qu'ils se firent. Pourtant ces vaisseaux ne paraissent pas avoir été en faveur à Carthage. Les récits des

---

modèle punique que les Romains fabriquèrent des vaisseaux de ce type, dont l'usage avait été jusqu'alors inconnu en Italie : Polybe, I, 20, 9-10 et 15. — Mentions de quinquérèmes carthaginoises : *id*., I, 27, 5 ; 59, 8 ; 63, 5-6 ; Zonaras, VIII, 16, p. 396, b (première guerre punique) ; Polybe, III, 33, 14 (en 218) ; Tite-Live, XXI, 49, 2 et 4 (même date) ; *id*., XXVIII, 30, 5 (en 206) ; Appien, *Lib*., 121 (en 147).

1. Polybe, III, 33, 14 (d'après Hannibal) ; conf. Tite-Live, XXI, 22, 4. Sur ces 57 vaisseaux, 32 quinquérèmes et les 5 trirèmes étaient pourvues de leurs équipages.

2. Diodore, XIV, 41, 3 ; 42, 2.

3. *Ibid*. et XIV, 44, 7.

4. Meltzer, II, p. 139-140. Les Phéniciens de Sidon avaient des quinquérèmes en 351 : Diodore, XVI, 44, 6.

5. Diodore, XXII, 8, 5.

6. *Id*., XXI, 16, 1.

7. Polybe, I, 26, 11.

8. Zosime, V, 20, 4 (= Polybe, fragment 39, édit. Büttner-Wobst).

historiens n'en mentionnent pas[1]. A Myles, l'amiral Hannibal était monté sur une heptère (à 7 rangs de rameurs)[2] ; mais on ajoute qu'elle avait appartenu à Pyrrhus[3] : elle avait dû être capturée lors de la victoire remportée sur ce roi en 276. Il est probable que, d'une manière générale, les Carthaginois s'en tinrent au type de la quinquérème[4].

Outre les vaisseaux de ligne, et sans parler des chaloupes[5], la marine de guerre comptait de petits bâtiments, avisos et brigantins agiles, qui éclairaient les flottes et transmettaient rapidement les ordres, les nouvelles ; qui, munis d'éperons comme les trirèmes et les quinquérèmes, prenaient part aux combats, évoluant au milieu de l'ennemi, le harcelant, lui portant des coups inattendus, pourchassant et noyant les équipages des navires coulés[6].

Nous n'avons aucune image fidèle de vaisseaux carthaginois[7].

---

1. Il n'y a sans doute pas à tenir compte de quelques vers de Silius Italicus (XIV, 384 et suiv.), mentionnant, au temps de la seconde guerre punique, un vaisseau à 400 rames, le plus grand, dit-il, que les Carthaginois eussent construit.

2. Polybe, I, 23, 4. Zonaras, VIII, 11, p. 387, b. Inscription de la colonne de Duilius : Dessau, *Inscriptiones*, I, n° 65.

3. Polybe, *l. c.*

4. Nous avons dit (p. 39, n. 3) que les cales qui entouraient le port militaire de Carthage étaient toutes de largeur égale et, par conséquent, faites pour recevoir les plus gros vaisseaux de la flotte. Il est à croire que ces gros vaisseaux étaient le type le plus usuel : autrement, la disposition adoptée aurait fait perdre trop de place. Or nous venons de voir que ce type le plus usuel était la quinquérème. Les quelques navires de plus grandes dimensions que les Carthaginois pouvaient avoir devaient être logés ailleurs. Peut-être l'existence de ces cales, qu'il était impossible de remanier sans ruiner l'ordonnance du portique qui les précédait, contribua-t-elle à détourner Carthage de la construction de vaisseaux comptant plus de cinq rangs de rameurs.

5. Voir, par exemple, Diodore, XI, 24, 2 ; Polybe, I, 23, 7.

6. Diodore, XIV, 59, 7 (en 306) : v. *supra*, p. 438, n. 7 ; *id.*, XIV, 60, 5 : ὑπηρετιχά πλοῖα. Polybe, I, 73, 2 (en 240) : les Carthaginois équipent des trirèmes, des pentécontores et leurs plus grands esquifs (τά μέγιστα τών άχατίων). Appien, Lib., 121 (en 147) : χερχούροις χαί μυοπάρωσι χαί 'άλλοις βραχυτέροις πολλοῖς ; pour le rôle de ces petits bâtiments dans la bataille qui suivit, voir *ibid.*, 122. Éclaireurs : Polybe, I, 53, 8 ; 54, 2.

7. Les stèles puniques de Carthage ne nous apprennent presque rien à cet égard. Navire à éperon : E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage,* fig. à la p. 82 = C. I. S., I, 805 et t. II des planches, à la pl. X. Image mutilée d'un vaisseau ; le devant manque : Sainte-Marie, l, c. Voir peut-être aussi C. I. S., 2630 et t. II, pl. LV ; *ibid.*, 729. et t. II, pl. VIII (images informes). Des gouvernails sont assez souvent représentés : C. I. S., 847 et t. II, pl. X ;

Ils ne devaient guère différer des vaisseaux grecs auxquels les auteurs donnent les mêmes noms. A l'époque de la première guerre punique, ils servirent de modèles aux Romains[1]. La tactique navale exigeait des bâtiments légers, manœuvrant avec rapidité, doués d'une grande force d'impulsion. On les faisait étroits, pour qu'ils pussent fendre aisément les flots ; longs, pour y loger de nombreux rameurs et pour accroître la vigueur du choc de l'éperon. Il fallait aussi qu'ils fussent assez solides pour résister aux coups de l'adversaire et, malgré leur étroitesse, assez stables pour braver les tempêtes. Les Carthaginois les construisaient fort bien[2]. Ils trouvaient dans les forêts du Nord de la Tunisie les matériaux nécessaires[3] ; peut-être allaient-ils chercher plus loin, à l'intérieur des terres, le bois de cèdre[4], qui valait mieux que tous les autres. Le sparte, dont ils faisaient des cordages, abondait en Espagne, dans la région de Carthagène[5].

On connaît la description qu'Appien a donnée, d'après Polybe, du port militaire de Carthage[6]. Il y avait en d'autres lieux des ports où séjournaient les escadres, ainsi que des arsenaux[7]. En Espagne, Carthagène fut, au temps des Barcides, une station navale importante, pourvue de chantiers et d'ateliers[8]. Des installations analogues existèrent probablement

1032 et pl. XIV ; 1141 et pl. XVII ; 1318 et pl. XXII ; 1401 et pl. XXIV ; 1987 et pl. XXXIX; 2215 et pl. XLVI ; 2619 et pl. LV ; 3125, 3127 et pl. LXV ; etc. Ancres (?) : Sainte-Marie, fig. à la p. 75 ; *C. I. S.*, 360 et t. I, pl. LIV.

1. Polybe, I, 20, 15 ; 59, 8. Zonaras, VIII, 16, p. 396, b.

2. Polybe, I, 47, 5 et 10 ; 51, 4.

3. Conf. p. 95, n. 4.

4. Voir t. I, p. 141.

5. Voir les textes cités par Hübner, *Real-Encyclopädie, s. v. Campus spartarius et Carthago nova*, III, p. 1448 et 1621. Mention d'un entrepôt de sparte, constitué par Asdrubal le Barcide, « ad rem nauticam » : Tite-Live, XXII, 20, 6. — En 209, les Romains, dit Tite-Live (XXVI, 47, 9), trouvèrent à Carthagène 63 vaisseaux de charge, portant des toiles, du sparte, d'autres matières servant à la marine, etc.

6. P. 39-40.

7. Pour Hadrumète, voir p. 137, n. 10.

8. Polybe, III, 95, 2 ; X, 8, 2 et 5. Tite-Live, XXVI, 51, 8. Appien, *Iber.*, 23.

dans quelques bons ports de la Sicile et de la Sardaigne, Palerme, Lilybée, Cagliari. Les vaisseaux qui participaient à des expéditions d'outre-mer étaient ordinairement mis à sec durant la saison d'hiver, ou pendant que les troupes faisaient campagne, et ainsi préservés des tempêtes[1] ; une enceinte fortifiée les défendait contre des attaques possibles[2].

L'équipage d'une trirème était de près de 200 hommes, rameurs et matelots[3] ; celui d'une quinquérème, d'environ 300[4]. Une escadre composée de 100 bâtiments, par exemple de 60 quinquérèmes, de 20 trirèmes et de 20 pentécontores, réclamait à peu près 24 000 hommes, non compris les combattants. Nous n'avons qu'une seule indication précise[5] au sujet du recrutement des équipages, dans un auteur sujet à caution : Appien[6] dit qu'en 205-204, alors qu'on s'attendait à une expédition des Romains en Afrique, Asdrubal, commandant en chef des forces carthaginoises dans cette contrée, acheta 3000 esclaves, destinés au maniement des rames. On ignore si des esclaves appartenant à des particuliers étaient réquisitionnés. Tite-Live

1. Diodore, XI, 20, 3 ; XIII, 54, 5 ; XIV, 73, 2. Tite-Live, XXIII, 28, 3 ; XXVIII, 35, 9. Voir aussi Diodore, X1V, 61, 4.

2. Diodore, Xl. 20, 3. Tite-Live, XXIII, 28, 3.

3. Il y avait 174 rameurs et environ 17 matelots sur les trirèmes athéniennes.

4. Chiffre indiqué par Polybe (1, 26, 7) pour les quinquérèmes romaines en 256. Quoique Polybe ne mentionne expressément que les rameurs, ce chiffre comprend aussi les matelots : autrement, le total d'environ 140 000 hommes serait inexact (voir p. 439, n. 12). — A la bataille de Myles, les chiffres des prisonniers (7 000 hommes) et des morts (3 000), indiqués par Eutrope (II, 20, 2) et Orose (IV, 7, 10), pour 31 vaisseaux carthaginois pris et 13 coulés, donnent une moyenne de 227 hommes par vaisseau. Les navires, qui étaient des trirèmes, des quinquérèmes et une heptère, ne devaient pas porter beaucoup de combattants. Mais ces chiffres sont-ils exacts ? — En 218, devant Lilybée, les Romains auraient capturé 7 vaisseaux carthaginois et fait 1 700 prisonniers. Tite-Live dit que les soldats étaient fort peu nombreux sur ces galères (XXI, 50, 3-5). Cela fait par vaisseau une moyenne de 243 hommes, auxquels il faudrait ajouter ceux qui durent périr dans la bataille (Meltzer, II, p. 519) : selon Tite-Live (XXI, 49, 4), les bâtiments étaient des quinquérèmes.

5. A propos d'une flotte carthaginoise qui séjourna à Tarente en 212-211, Tite-Live écrit (XXVI, 20, 9) : « classis turba navali mixta ex omni genere hominum... ». Cela ne nous apprend pas grand-chose.

6. *Lib.*, 9.

désigne les équipages sous le nom de socii navales[1], Mais c'était là une expression courante chez les Romains, qui demandaient à des villes alliées des vaisseaux et des gens pour les monter[2]. Peu soucieux d'une exactitude rigoureuse, ils appliquèrent le même terme aux Carthaginois[3]. Cela ne prouve pas que les hommes dont Carthage avait besoin pour sa marine aient été tirés en majeure partie des cités côtières phéniciennes et puniques. Il est, du reste, vraisemblable que ces villes fournissaient des rameurs et des matelots. Quand, en 206, le Barcide Magon passa par l'île Pityuse (Ibiça), colonisée depuis quatre siècles et demi par les Carthaginois, il y fit des enrôlements pour le service de sa flotte[4]. Il en fit aussi pendant son hivernage dans l'île de Minorque[5], habitée par des indigènes indépendants : ce furent donc des mercenaires qu'il engagea; n'ayant pas le temps de choisir, il prenait tout ce qui était sous sa main. Quelques années auparavant, son frère Asdrubal avait embauché des sujets espagnols[6]. Malgré l'absence de témoignages certains, on put admettre qu'en général, la République recrutait le gros de ses équipages à Carthage même, où les gens de mer étaient très nombreux dans le bas peuple[7].

1. XXI, 50, 4 : « ut sociis navalibus adfatim instructam classem, ita inopem milite habebant ». L'expression *socii navales* ne s'applique donc ici qu'aux équipages. *Id.*, XXIII, 41, 9.

2. Des hommes d'équipage, le terme fut étendu aux soldats embarqués : voir, par exemple, Tite-Live, XXVI, 48, 6. Conf. Kromayer, dans *Philologus*, LVI, 1867, p. 486, n. 112.

3. Outre Tite-Live, on peut citer l'inscription de la colonne de Duilius Dessau, *Inscriptiones*, I, n° 65, l. 11) : [v]ique nave[is cepei]t cum soeieis septer[esmom unam], etc. » Le mot socii désigne évidemment ici tous les hommes montés sur les navires carthaginois que prit Duilius : rameurs, matelots et soldats.

4. Tite-Live, XXVIII, 37, 4 : « in supplementum classis iuventus armaque data » (par les Carthaginois de l'île).

5. *Id.*, XXVIII, 46, 7 : « ex minore Baliarium, ubi hibernarat, iuventute lecta in classem imposita... »

6. Il avait pris, en 217, des commandants de vaisseaux dans l'Espagne méridionale (voir ci-dessous, p. 451, n. 3) : il y a donc lieu de supposer qu'une bonne partie des équipages étaient aussi formés d'indigènes (Meltzer, II, p. 517).

7. Comme le fait remarquer Meltzer (II, p. 135-6), Polybe (I, 27, 1) attribue aux amiraux carthaginois, avant la bataille d'Ecnome, des exhortations qui s'adressent à des hommes défendant leur patrie.

Elle trouvait sans peine, parmi les citoyens, des pilotes expérimentés, — on en embarquait deux sur chaque galère : ainsi, l'on n'était pas dans l'embarras si l'un venait à disparaître[1] ; — dans la noblesse, des capitaines instruits des choses navales[2]. Cependant, à une époque où la marine punique était en décadence, Asdrubal, frère d'Hannibal, dut confier des vaisseaux à des officiers originaires du Sud de l'Espagne. Ils se montrèrent fort incapables ; irrités des justes reproches qu'ils encoururent, ils poussèrent leurs compatriotes à la révolte[3].

Les hauts commandements[4] étaient naturellement réservés à des personnages de l'aristocratie[5]. On ne faisait pas une distinction nette entre les généraux et les amiraux[6]. Le même homme était placé tantôt à la tête d'une armée, tantôt à la tête d'une grande flotte[7], ou avait à la fois sous ses ordres des forces terrestres et navales[8]. Il arrivait aussi qu'un général

1, Élien, *Var. hist.*, IX, 40. Il s'agit sans doute de pilotes, et non de timoniers, comme Élien paraît le croire.

2, Trois nobles carthaginois furent faits prisonniers, selon Tite-Live (XXI, 50, 5), dans une bataille où les Romains capturèrent sept vaisseaux (en 218).

3. Tite-Live, XXIII, 26, 4-5.

4. Ναύαρχος, pour désigner les commandants d'escadres plus ou moins importantes : Diodore, XIV. 49, 1 et 2 ; 59, 1 ; XX, 9, 5 ; Plutarque, *Timoléon*, 19 : Polybe, I, 53, 7 ; 54, 8 ; III, 95, 2 ; IX, 9, 11 ; XIV, 10, 1 ; XV, 2, 6 ; Appien, *Hann.*, 58 ; *Lib.*, 24, 34, 96. Ce terme s'applique parfois à. des capitaines de vaisseau : Diodore, XX, 10, 1. Τριήραρχος signifie d'ordinaire capitaine de vaisseau (voir, par exemple, Polybe, I. 24, 5), mais peut s'appliquer à un commandant d'escadre : Polybe, I, 44, 1 (et Diodore, XXIV, 1, 6) ; II, 1, 9 ; Vll, 2, 3. *Praefectas classis* : Tite-Live, XXVI], G, 13 ; Orose, IV, 8, 6. Les commandants de vaisseaux sont appelés *praefecti navium* : Tite-Live, XXIII, 26, 4 ; XXX, 10, 21. — Vaisseau amiral : Diodore, XIV, 64, 2 (Τριήραρχοζστρατηγίς ναῦς) ; XX, 61, 8 (ναυαρχίς) ; Polybe, I, 51, 1 (id.) ; Frontin, Strat., I, 1, 2 (praetoria navis).

5. Voir, par exemple, Polybe, I, 21, 6 : Boodes, sénateur, chargé par l'amiral Hannibal du commandement d'une division navale, en 260 (conf. Zonaras, VIII, 10, p. 380, d).

6. Ceux-ci étaient, en réalité, des généraux, élus certainement de la nième manière que les autres. Polybe, I, 60, 3 : les Carthaginois constituent Hannon στρατηγόν έπί τής ναυτιχής δυνάμεως.

7. Ainsi, Hannon commanda une armée en Sicile en 261, une flotte en 256 : Polybe, I, 27, 5 ; Hannibal, qui défendit Agrigente en 261, était amiral l'année suivante : *id.*, I, 21, 6 ; 23, 4. Pour Amilcar, leur contemporain, général et amiral, voir *id.*, I, 24, 3 ; 27, 6 ; 30, 1.

8. Ce fut le cas pour Amilcar en 480, pour Hannibal en 400 et en 406, pour Himilcon en 406 et en 398-396 (Diodore, XIV, 50, 1, et 49, 1, qualifie Himilcon de ναύαρχος

en chef eût un lieutenant, spécialement préposé à la flotte[1].

Chez les Grecs et les Romains, on avouait volontiers que les Carthaginois, comme leurs frères de Phénicie, étaient d'excellents marins[2]. La Méditerranée n'avait pour eux ni secrets, ni surprises ; ils connaissaient les parages dangereux, les côtes abritées, les accès des ports, les périodes où, même pendant la belle saison, des tempêtes pouvaient être à craindre; ils ne se trompaient pas aux signes précurseurs des orages[3]. La nuit, ils réglaient leur course d'après l'étoile polaire[4], guide plus sûr que la Grande Ourse, préférée par les Grecs. Dans les traversées, ils se servaient des voiles si le vent était favorable[5] ; parfois même, grâce à la dextérité de leurs matelots, ils les déployaient vivement sous les yeux de l'ennemi, auquel ils échappaient quand celui-ci croyait déjà les tenir[6]. Mais, dans la bataille, les voiles étaient pliées[7] et toutes les manœuvres se faisaient avec les avirons. Plus d'un auteur vante l'expérience et l'adresse des rameurs de Carthage[8] et c'est un motif de croire que ceux qu'on enrôlait pour la durée d'une

---

et de στρατηγός), pour Amilcar Barca pendant la première guerre punique (Polybe, I, 56), etc.

1. Magon, amiral sous les ordres d'Himilcon, en 396 : Diodore. XIV, 59, 1. Pendant la première guerre punique, Hannibal fut triérarque du général Adherbal, son ami : Polybe, I, 44, 1 (voir aussi Diodore, XXIV, 1, 6). Amilcar Barca eut pour triérarque son gendre Asdrubal : Polybe, II, 1, 9. Un Amilcar fut nommé commandant de la flotte d'Espagne par Asdrubal le Barcide : Polybe, III, 95 ; 2; Tite-Live, XXII, 19, 3 (qui l'appelle Himilcon).

2. Voir en particulier Polybe, VI, 52, 1 (il s'agit de la marine de guerre) ; conf. *id.*, I, 20, 12 ; 27, 11 ; 46, 6-13 ; 51, 4. Dion Cassius, fragm. 43, 17, édit, Melber, et Zonaras, VIII, 11, p. 337, a. Pausanias, I, 12, 5. Polyen, V, 9.

3. Polybe, I, 47, 1-3 ; 54, 6-7.

4. Aratus, *Phénomènes*, 39 et 44. Hygin, *Astronomica*, II, 2, p. 33, éd. Bunte. Ovide, Fastes, III, 107-8 ; *Tristes*, IV, 3, 1-2. Lucain, III, 219. Valérius Flaccus, I, 17-18. Etc.

5. Voir, par exemple, Diodore, XIV, 57, 2.

6. Polyen, V, 9. Diodore, XX, 61, 8. En 250, une flotte de guerre entra dans Lilybée, voiles déployées, passant devant les Romains; les soldats embarqués sur celte flotte étaient prêts à combattre si les ennemis les avaient attaqués : Polybe, I, 44, 3-4.

7. Polyen, V, 9. Polybe, I, 61, 1. Tite-Live, XXI, 49, 11.

8. Diodore, XX, 6, 2. Polybe, I, 46, 12 ; 51, 4. Zonaras, VIII, 11, p. 387, a. Tite-Live, XXX, 10, 3.

guerre étaient surtout pris parmi des gens de métier, par conséquent dans la population marinière de la capitale.

La tactique consistait à trouer les vaisseaux ennemis avec l'éperon disposé en avant de la proue, et à éviter de subir le même sort. Il fallait évoluer très rapidement pour prendre l'adversaire de flanc, le percer et dégager l'éperon, pour esquiver les menaces et riposter. On pouvait aussi, quand on n'était pas dans une position permettant un coup droit, raser un navire dont on brisait les rames. Il ne restait guère de chances de salut à la galère que plusieurs autres étaient parvenues à cerner et sur laquelle elles s'acharnaient[1]. Sosylos, historien du grand Hannibal, indiquait une manœuvre favorite des Carthaginois[2] : lorsqu'ils étaient en face d'une flotte, alignée et présentant ses proues, ils se portaient vers elle, mais, au lieu de l'attaquer tout de suite, ils passaient dans les intervalles des navires et, virant de bord, se jetaient sur leurs flancs et les défonçaient.

Ils avaient, comme d'autres marines[3], des grappins, des crochets, « mains de fer » qu'ils lançaient sur des vaisseaux désemparés ou échoués, afin de les saisir et de les entraîner[4]. Mais ils ne se servaient pas, semble-t-il, de ces harpons pour préparer un abordage[5]. Ils n'aimaient guère les combats corps à corps, où ils devaient affronter des ennemis souvent plus robustes et plus courageux C'était par le choc de leurs éperons et par

1. Pour la tactique navale des Carthaginois, voir Polybe, I, 23, 9 ; 27, 11 ; 51, 4-7 et 9 ; Appien, *Lib*., 122.

2. Fragment sur papyrus, publié par Wilcken, dans *Hermès*, XLI, 1906, p. 106-8. Conf. Seymour de Ricci, *Revue celtique*, XXVII, 1906, p. 129-132 ; Jullian, *Histoire de la Gaule*, I, p. 502.

3. Voir Meltzer, II, p. 564.

4. Diodore, XX, 32, 5 (en 309) : σιδηράς χεῖρας. Tite-Live, XXX, 10, 16-18 (en 203) : « asseres ferreo unco praefixi, — harpagones votant ». Zonaras, IX, 12, p. 439, b (même bataille) : χειρῶν σιδηρῶν.

5. Comme ce fut, par exemple, le cas dans un combat entre Tarentins et Romains, décrit par Tite-Live, XXVI, 39, 12 (en 210).

6. Diodore, XIV, 60, 2-3. Dion Cassius, fragm. 43, 17.

l'adresse de leurs manœuvres qu'ils voulaient vaincre[1]. Aussi est-il probable que leurs galères ne portaient qu'un très petit nombre de soldats, munis surtout d'armes de jet, arcs, frondes, javelots[2]. La tactique romaine, qui les contraignit à accepter la lutte d'homme à homme, comme sur terre, rendit nécessaire l'accroissement des troupes de marine[3]. En 241, l'amiral Hannon n'avait pas l'intention de livrer bataille avant d'avoir embarqué une partie des vétérans de l'armée d'Amilcar, mais les Romains ne lui en laissèrent point le temps[4].

## III

La marine punique mérita sans doute les éloges que ses ennemis ne lui marchandèrent pas. Et pourtant elle fut très souvent vaincue.

Quoi qu'en aient dit les Phocéens, il ne faut pas compter

1. Tite-Live. XXI, 50, 2 (bataille devant Lilybée, en 218) « Romanus conserere pugnam et ex propinquo vires conferre velle ; contra eludere Poenus, et arte, non vi, rem gerere, naviumque quam virorum aut armorum malle certamen facere ».

2. Diodore, XX, 6, 3 (en 310) : archers et frondeurs. Voir encore, si l'on veut, pour la fin du IIIe siècle, Silius Italicus, XIV, 394 et suiv. ; Appien, *Lib*., 31 (récit suspect) : archers.

3. Polybe (1, 26, 7) dit qu'à la bataille d'Ecnome, il y avait 120 combattants sur chaque quinquéréme romaine et il admet (*ibid*.. 8) qu'il en était à peu près de même du côté punique. C'est là un chiffre fort élevé. Il peut, comme on l'a fait remarquer (Haupt, *Revue historique*, 1880, II, p. 161 ; *contra* : Kromayer, *Philologus*, LVI, 1897, p. 485), se justifier par le fait que la flotte romaine portait une armée, destinée à envahir l'Afrique ; les Carthaginois, qui ne l'ignoraient pas et qui connaissaient aussi, depuis la bataille de Myles, la tactique des Romains sur mer, auraient eux-mêmes chargé leurs navires d'un grand nombre de combattants. — En 250, 50 vaisseaux, venant de Carthage, portèrent en Sicile 10 000 soldats, qui, devant Lilybée, se préparèrent à livrer bataille : Polybe, I, 44, 1-3. Mais il est évident que cette indication ne nous apprend rien sur le nombre d'hommes armés qu'une galère devait contenir en temps normal.

4. Polybe, 1, 60, 3. - Carthage aurait cependant peu profité des leçons que lui donnèrent les Romains, si, comme le dit Tite-Live (XXI, 50, 3), une flotte envoyée par elle devant Lilybée, en 218, était très pauvre en soldats. Il est vrai qu'en même temps, 20 quinquérèmes, portant 1 000 hommes armés, se seraient dirigées vers l'Italie (*id*., XXI, 49, 2). Mais, comme le remarque Meltzer (II, p. 143), il s'agissait de faire des descentes sur des côtes, pour les piller, et non de chercher un combat naval.

comme une défaite des Carthaginois cette grande bataille de la mer Tyrrhénienne où ceux-ci s'unirent aux Étrusques contre une flotte deux fois moins forte[1]. Mais Marseille la Phocéenne remporta sur sa rivale africaine d'incontestables victoires[2].

Au temps de Denys le Tyran, Syracuse eut une marine qui fut l'égale de celle de Carthage[3]. Les succès et les revers se balancèrent. Himilcon essuya, en 398, un échec devant Motyé[4] ; en 396, sa flotte détruisit devant Catane une grande partie de celle des Grecs, qui l'avait imprudemment attaquée[5], mais, peu après, elle subit elle-même un désastre dans le grand port de Syracuse[6]°; en 368, Ce furent les Carthaginois qui triomphèrent d'une flotte moins nombreuse que la leur (200 vaisseaux contre 130[7].

De grandes batailles navales ne furent pas livrées à l'époque d'Agathocle. Dans des rencontres peu importantes, les galères puniques eurent tantôt le dessous, tantôt l'avantage[8]. Elles ne surent ni empêcher Agathocle de sortir, par deux fois, de Syracuse qu'elles bloquaient[9], ni s'opposer à son débarquement en Afrique[10]. Elles n'osèrent pas attaquer Pyrrhus quand il passa d'Italie en Sicile[11]. Mais elles prirent leur revanche deux ans plus tard, en 276, lors du retour du roi en Italie; sur les 110 vaisseaux qu'il emmenait, elles en coulèrent 70[12].

1. Voir t. I, p. 425.

2. Justin, XLIII, 5, 2 ; Pausanias, X, 18, 7 (conf. t. I, p. 444-5). Voir peut-être aussi Thucydide, I, 13, 5 (conf. t. I, p. 424).

3. Dès 406, avant que Denys n'eût accru la marine syracusaine, une escadre punique s'était fait battre par une escadre grecque qui comptai à peu près autant de vaisseaux qu'elle : Diodore, XIII, 80, 6. Succès des Carthaginois sur mer, peu de temps après : *id.*, XIII, 88, 4.

4. Diodore, XIV, 50.

5. *Id.*, XIV, 60.

6. *Id.*, XIV, 72-74.

7. *Id.*, XV, 73, 3-4. — Puissance de la marine carthaginoise au temps d'Alexandre : Quinte-Curce, IV, 2, 11.

8. Diodore, XIX, 107, 2 ; XX, 32, 4-5.

9. *Id.*, XX, 5, 2-4 ; 61, 5-8.

10. *Id.*, XX, 6, 2-3.

11. *Id.*, XXII, 8, 3.

12. Appien, *Samn.*, XII, 1. Voir aussi Plutarque, *Pyrrhus*, 24 ; Pausanias, I, 12, 5 — 13, 1 ; *Ineditum Vaticanum*, dans *Hermès*, XXVII, 1892, p. 121.

Beaucoup de ces bâtiments appartenaient à Syracuse, qui ne les remplaça pas[1]. Après cette belle victoire, Carthage put se croire maitresse de la Méditerranée occidentale. Les Romains avaient reconnu leur infériorité navale dans un traité d'alliance conclu en 279-8, par lequel la république africaine leur promettait l'aide de sa flotte et se chargeait de transporter par eau leurs troupes, comme les siennes, dans les régions où elles auraient à combattre ensemble[2]. Au moment où la première guerre punique allait s'engager, un Carthaginois, dans une discussion violente avec des Romains, osa dire que ses concitoyens, s'ils le voulaient, ne leur permettraient même pas de se laver les mains dans la mer[3].

Rome mit sur chantier des galères semblables à celles de Carthage. Ce ne fut guère avant la fin d'une lutte d'un quart de siècle qu'elle apprit à les bien construire et qu'elle eut de bons rameurs[4]. Ses amiraux improvisés ignoraient à peu près tout de la navigation. Ils laissèrent la tempête anéantir de grandes flottes[5]. Une de ces flottes s'était échouée au reflux dans les parages de Djerba[6] : apparemment, il n'y avait personne à bord qui connût les marées du golfe de Gabès. Au cours de la guerre, Rome perdit environ 700 vaisseaux[7], beaucoup plus dans des naufrages que dans des batailles. Mais, après des découragements passagers, elle renouvelait ses forces, gaspillées par son inexpérience.

Elle savait que, si elle acceptait la tactique des Carthaginois, l'infériorité de ses bâtiments et de ses équipages la conduirait

1. Beloch, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 366.

2. Polybe, III, 25, 4 et 5. Voir t. III, ch. II, § 1.

3. Diodore, XXIII, 2, 1. Dion Cassius, fragm. 43, 9, édit, Melber, et Zonaras, VIII, 9, p. 383, b. Voir aussi I*neditum Vaticanum, l. c*. — Les Carthaginois maîtres de la mer au début de cette guerre : Polybe, I, 20, 5.

4. Polybe, I, 61, 3.

5. Polybe, I, 37, et Diodore, XXIII, 18, 1 (en 254). Polybe, I, 39, 6 (en 253). Id., I, 54, 8, et Diodore, XXIV, 1, 9 (en 248).

6. Polybe, I, 39, 3.

7. *Id*., I, 63, 6 (il dit 700 quinquérèmes). Appien, Sic., II, 2.

de défaite en défaite. Elle adopta donc une ordonnance qui devait empêcher les ennemis de passer entre les lignes serrées et de manœuvrer sur les flancs ou à l'arrière de ses navires[1]. C'était faire échec à leur offensive. Pour les vaincre, elle se servit de ponts volants, appelés corbeaux, qui s'abattaient sur les galères puniques[2] et donnaient passage à des soldats braves et bien armés : « La lutte, dit Polybe, devenait ainsi semblable à un combat sur terre[3] ».

Pendant cette guerre, les Carthaginois essuyèrent quatre désastres maritimes[4], sans parler de revers de moindre importance[5] ; ils ne remportèrent qu'une seule grande victoire, en 249, à Drépane, où Adherbal se porta hardiment à la rencontre d'un adversaire imprudent et incapable, et put employer contre lui la tactique traditionnelle[6]. Carthage ne sut pas conserver la supériorité que lui assurèrent cette victoire, d'autres succès qui suivirent[7] et la destruction parla mer d'une flotte romaine. A la bataille des îles Ægates, elle n'avait même pas de bons rameurs[8].

Les Barcides consacrèrent leur activité à la conquête de l'Espagne, prélude de la revanche sur Rome. Amilcar, qui avait eu une escadre sous ses ordres lors de la guerre précédente[9],

1. Voir dans Polybe, I, 26, 10 et suiv., l'ordre de bataille des Romains à Ecnome : ils se formèrent en un vaste triangle. Du reste, une fuite simulée d'Amilcar les fit renoncer à cet ordre, imprudence qu'ils faillirent payer cher.

2. Description de ces ponts dans Polybe, I, 22. « Quelqu'un, dit-il, en suggéra l'emploi aux Romains ». Cet anonyme fut peut-être un mécanicien grec.

3. I, 23, 6. Pour l'emploi des corbeaux aux batailles de Myles et d'Ecnome, voir *id*., I, 23, 5-6 et 10 ; 27, 12 ; 28, 11 ; Zonaras, VIII, 11, p. 387, a-b.

4. A Myles, en 260; près d'Ecnome, en 256 ; au cap Bon, en 254 ; aux îles Ægates, en 241.

5. Sur les côtes de Sardaigne, en 258 : Polybe, I, 24, 6 ; Zonaras, VIII, 12, p.389, c ; à Tyndaris, en 257 : Polybe, I, 25, 1-4. Avec MM. Beloch (*Griechische Geschichte*, III, 1, p. 677, n. 1) et Lenschau (*Real-Encyclopddie,* s. v. *Hannibal*, VII, p. 2322), on peut douter de la défaite qu'Hannibal aurait subie en 200, avant la bataille de Myles (Polybe, I, 21, 10-11).

6. Pour cette bataille, voir Polybe, I, 49-51.

7. Polybe, I, 53, 3-6 et 13. Diodore, XXIV, 1, 6-7.

8. Polybe, I, 61, 4.

9. *Id*., I, 56, 1.

ne dédaignait pas la marine ; son gendre Asdrubal, destiné à lui succéder à la tête de son armée, l'accompagna dans la péninsule avec le titre de commandant des forces navales[1]. Il est pourtant certain que ni Amilcar, ni Asdrubal ne constituèrent une grande flotte dans les ports ibériques. A Carthage, on ne se soucia pas non plus de restaurer la puissance maritime de la République. Était-ce, de la part du gouvernement, désir de s'épargner de grosses dépenses ? De leur côté, les Barcides avaient-ils déjà résolu d'attaquer Rome par terre, en traversant la Gaule ? Voulaient-ils, comme on l'a supposé[2], décharger le peuple carthaginois, dont l'appui leur était nécessaire, de tout service militaire, aussi bien sur les vaisseaux que dans les armées ? Nous avons dit que la plèbe fournissait probablement une bonne partie des équipages[3].

Toujours est-il que les flottes puniques jouèrent un très piètre rôle dans la guerre d'Hannibal. Si Carthage sentit bien qu'il fallait qu'elle fût forte sur mer[4], elle ne put réaliser cette ambition. Rome, voyant la faiblesse de sa rivale, se borna à entretenir des escadres suffisantes pour assurer ses communications et ses transports de troupes à travers la Méditerranée, pour s'opposer aux tentatives d'offensive ou de pillage de quelques escadres ennemies, pour aller faire des incursions sur les côtes africaines[5]. Les batailles navales furent rares ; elles mirent

1. Polybe, II, 1, 9 (voir *supra*, p. 452, n, 1).

2. E. Cavaignac, *Histoire de l'Antiquité*, III, p. 279.

3. Mais avait-elle des droits politiques ?

4. Polybe, III, 96, 8.

5. Elle arma cependant, au début des hostilités, 220 grands bâtiments (pour la plupart. sinon tous, des quinquérèmes) et 20 avisos : Polybe, III, 41, 2 ; Tite-Live, XXI, 17, 3 ; Appien, *Iber*., 14. En 208, elle aurait en 255 navires en service, si les indications de Tite-Live sont exactes : XXVII, 22, 6-12 (30 en Espagne, 50 en Sardaigne, 100 en Sicile, 50 en Italie et probablement 25 en Orient ; conf. *id*., XXVIII, 5, 1). La flotte de Sicile compta pendant plusieurs années 100 vaisseaux : Polybe, VIII, 1, 7 (B.-W. ; alias VIII, 3), et Tite-Live, XXIV, 27, 5 (un 214) ; Tite-Live, XXVI, 1, 12 (en 211) ; *id*.. XXVII, 29, 7 (en 208 ; conf. ci-dessus). Il y en eut même davantage devant Syracuse en 213 : *id*., XXIV, 36, 4 et 6. Vers la fin de la guerre, en 203, Rome disposait de 160 vaisseaux : *id*., XXX, 2, 1-7 (40 en Sicile, 40 en Sardaigne, 40 en Italie, 40 en Afrique; conf. *id*., XXX, 41, 7).

aux prises moins de vaisseaux que dans la première guerre punique et se terminèrent presque toutes par la défaite et la fuite des Carthaginois[1]. D'autres fois, ces derniers n'osèrent pas engager la lutte[2], même quand ils avaient l'avantage du nombre[3]. En Espagne, Scipion, un an après avoir pris 18 galères dans le port de Carthagène, désarma ses navires et versa une partie des équipages dans son armée : il jugeait qu'il n'avait plus aucun danger à craindre du côté de la mer[4]. Un convoi de 80 ou 100 transports fut presque entièrement capturé par les Romains en 205, dans les eaux de la Sardaigne[5] ; il n'était pas accompagné de bâtiments de guerre, sans doute parce qu'on n'en avait pas de disponibles. Quand Scipion passa en Afrique, il se contenta d'une escorte de 40 galères[6]. Neuf mois environ s'écoulèrent avant que Carthage n'essayât de détruire sa flotte. Le général romain ne s'attendait pas à cette attaque, qui eût pu réussir[7] si ses adversaires avaient pris tout de suite l'offensive. Mais ils remirent le combat au lendemain et laissèrent ainsi à Scipion le temps de se préparer à leur résister[8]. Les choses se passèrent à peu près de même en l'année 147[9]. Si, le jour où la flotte punique, construite secrètement, sortit des ports intérieurs par une nouvelle issue, elle s'était jetée sur la flotte ennemie, elle l'aurait probablement anéantie.

1. Devant Lilybée, en 218 : Tite-Live, XXI, 49, 9 ; 50, 1-6. A l'embouchure de l'Èbre, en 217 : Polybe, III, 96, 2-6 (conf. Tite-Live, XXII, 19-20) ; fragment de Sosylos, dans *Hermès*, XLI, 1906, p. 106-8. Dans les eaux de la Sardaigne, en 215 : Tite-Live, XXIII, 41, 8-9. Près de Clupea, en 208 : *id*., XXVII, 29, 7-8. Près d'Utique, en 207 : *id*., XXVIII, 4, 6-7. Petit combat, naval dans le détroit de Gibraltar, en 206 : *id*., XXVIII, 30, 6-12. Notons cependant que ces différentes rencontres, sauf la bataille de l'Èbre et le combat du détroit, ne nous sont connues que par des récits suspects.

2. Polybe, III, 96, 8-11 (voir aussi Tite-Live, XXII, 11, 6-7) : en 217, sur les côtes de l'Étrurie. Tite-Live, XXIV, 36, 7 : en 213, devant Syracuse.

3. Tite-Live, XXV, 27, 9-12 : en 212, au Sud-Est de la Sicile.

4. Polybe, X, 35, 5. Tite-Live, XXVII, 17, 6.

5. Tite-Live, XXVIII, 46, 14. Appien, *Hann*., 54.

6. Tite-Live, XXIX, 25, 10 ; 26, 3.

7. Comme le remarque Tite-Live, XXX, 10, 8 et 21.

8. Voir t. III, ch. VI, § 5.

9. *Ibid*., ch. VIII, § 5.

Elle ne retrouva plus cette occasion lors de sa seconde sortie. Les amiraux de Carthage ne valurent pas ses vaisseaux et ses marins. Ils se montrèrent plus d'une fois aussi timorés que les chefs d'armées, aussi incapables de mettre à profit les circonstances favorables. Ils redoutaient trop, pour eux-mêmes peut-être plus encore que pour leur patrie, les conséquences d'une défaite. L'esprit d'Amilcar et d'Hannibal ne soufflait pas en eux.

**FIN**

# TABLE DES MATIÈRES

# LIVRE PREMIER

# CARTHAGE ET SES POSSESSIONS EN AFRIQUE


| | |
|---|---|
| **CHAPITRE PREMIER. — La ville de Carthagel.....** I. Situation de Carthage, 1. — Description de Polybe, 1-4. — Forme et relief de la péninsule de Carthage, 4-5. — Le cordon entre la mer et le lac de Tunis, 5. — La baie du Kram, 6. — La topographie de la ville punique est très mal connue, 6-7 ; études modernes, 7. | **1-92** |
| II. Le nom de la colonie tyrienne a-t-il été d'abord Byrsa ? 7-8. — C'est à Byrsa que les anciens placent la ville primitive, 8. — Byrsa a été le nom de la citadelle qui occupait la colline de Saint-Louis, 8-9 ; et peut-être d'une région plus étendue, 9. — Ce nom a-t-il désigné l'ensemble de la vieille ville ? 9-11. — La ville a-t-elle été fondée à Byrsa (Saint-Louis) ? 11. — Hypothèses qui placent la ville primitive autour de la baie du Kram, 12 ; à Bordj Djedid, 12-13. — Zone de cimetières au Nord de la Cité, 13. — Carthage s'étendit au delà, sur toute la péninsule, 14. — La « Nouvelle ville » à la fin du IVe siècle, 14-15. — Textes relatif à la région de Mégara, 15-16. — Forme et signification du nom punique, 16-18. — Emplacement de Mégara, 18. | |
| III. Fortifications de Carthage avant le IIIe siècle, 19-20. — La vieille enceinte fut-elle conservée autour de la Cité ? 20. — Enceinte du IIIe siècle, 20-21. — Son étendue, 21. — Elle coupe l'isthme, 21-25. — Ailleurs, elle suit le littoral, mais non pas toujours au bord même de la mer, 25. — Son tracé au Sud, 25-27. — Le prétendu mur triple de l'isthme, 27 ; erreur d'Appien, 27-28 ; dispositif de la triple défense, 28-30 ; elle s'étend sur tout l'isthme, 30. — Le mur simple autour de la péninsule, 30-32. — La citadelle de Byrsa, 32-33. — Disparition de ces fortifications, 33. — On n'a rien retrouvé de la triple défense, 33-34. — Vestiges probables du mur sur la côte orientale, 34-36 ; sur le lac, 36-37. — Pas de traces certaines d'un rempart transversal, 37 ; aucun reste des fortifications de Byrsa, 37. | |
| IV. Textes relatifs aux ports, 38 ; Appien, 39-40 ; autres textes, 40. — Double port intérieur, 40 ; appelé Cothon, 41-42. — Emplacement, 42-43. — Entrée unique, 43. — Le χώμα, débarcadère, 43-45. | |
| V. Hypothèse inadmissible de M. Torr, 45-46. — hypothèse de M. Carton, 46-48 ; elle est contraire aux textes, 48 ; réfutation des arguments invoqués, 48-52. — Les deux lagunes au Nord de la baie du Kram, 53. — Ports de basse époque, retrouvés par Beulé, 53-55. — Ils ont remplacé les ports puniques, 55 : la lagune circulaire était le port de guerre ; la lagune oblongue, le port marchand, 55-57. — De quand datent ces ports ? 57-58. | |

| | |
|---|---|
| VI. Le port marchand, 58. — Le port de guerre, selon Beulé et Meltzer, 59-61 ; objections à faire à cette reconstitution, 61-64. - Fouilles récentes dans l'ile du port circulaire, 64-65. — L'enceinte du port de guerre. 65-66. — L'entrée extérieure d'Appien, 66. — Le môle à l'Est de la baie du Kram, 66-67. — Hypothèse d'un avant-port, 67 ; non prouvée, 67-68. — Le débarcadère, 68 ; identifications non fondées, 69 ; il parait devoir être identifié avec le quadrilatère voisin de la baie du Kram, 69-72 ; objections possibles, mais non décisives, 72-76. — Autres ports 76-77 ; mouillages dans la Sebkha er Riana, ancienne baie, et dans le lac de Tunis, 77-78. | |
| VII. La place publique, 78. — La curie, 78. — Temple d'Apollon, 79 ; temple d'Esculape, 79. — hypothèse sur l'emplacement des temples de Junon et de Saturne (Tanit Pené Baal et Baal Hammon), 79-81. — Double sanctuaire d'Astarté et de Tanit du Libanon, 82. — Rues et maisons, 82-83. — Ateliers de potiers, 83. — Alimentation en eau, 83-84. — Nombre des habitants, 84-85. | |
| VIII. Les sépultures, 86 ; moyens de les dater, 86-87. — Tombes des VIIe-VIe siècles sur le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, sur la colline de Junon, à Douimès-Dermèche, 87-88. — Tombes des IVe-IIIe siècles au théâtre romain, à Ard et Morali, à Bordj Djedid, 89. — Nécropoles récentes de Sainte-Monique et de l'Odéon, 89-90, — Ensevelissements de basse époque sur la pente Sud de Bordj Djedid, sur la colline de Junon, sur le flanc Sud-Ouest de la colline de Saint-Louis, 90-91. — Tombes récentes dans le Nord de la péninsule, 91-92 ; au Kram, 92. | |
| **CHAPITRE II. — La domination carthaginoise en Afrique….....** | **93-181** |
| I. Indications et hypothèses erronées sur l'étendue du territoire carthaginois en Afrique, 93-95. — Villes mentionnées à la fin du IVe siècle, 95. — Extension de la domination carthaginoise vers l'Ouest, au IIIe siècle, 95-98. — On ignore jusqu'où elle s'étendit vers le Sud, 98-99. — Cette domination ne s'est pas exercée d'une manière uniforme, 99 ; Libyens et Numides, sujets et vassaux; pays d'Empire et zone de protectorat, 99-101. — Fosses marquant les limites du territoire proprement carthaginois, 101-3. — Impossibilité de déterminer le chiffre de la population sur ce territoire, 103-4. — Nombre élevé des « villes », 104-5 ; emplacements choisis, 105 ; beaucoup de villes sont fortifiées, 105-6. — Aucune preuve de l'existence de colonies carthaginoises à l'intérieur des terres, 106. | |
| II. On ne connaît les noms que d'un très petit nombre de villes sur le territoire punique, 106-111. | |
| III. Domination carthaginoise sur les côtes africaines, 111-2. — Vieilles colonies phéniciennes et colonies nouvelles, 112 ; « Lihyphéniciens » 112-3. — Carthage n'a pas été maîtresse de toute l'étendue des côtes, 113. — Emplacements des colonies, 113-4. — Elles étaient fortifiées, 114. — Banlieues, 115. — Population, 115. — Documents dont nous disposons pour connaître les villes et autres lieux maritimes dépendant de Carthage, 115-7. | |

| | |
|---|---|
| IV. La région des Syrtes, 118. — Charax, 118. — Tour d'Euphrantas, Macomaca, 120. — Chaussée voisine du Cinyps, 121. — Leptis, 121-2. — Gaphara, 122. — Oea, 122. — Sabratha, 123. — Zouchis, 124. — Zita, 124. — L'île de Djerba, 124-5. — Gigthi, 125. — Tacapas, 125-6. — Macomades, 126. — Les îles Kerkenna, 126-7. — Les Emporia des Syrtes et territoires appartenant à Carthage dans cette région, 127-8. | |
| V. Thænæe, Usilla, 129. — Ruspe, 130. — Acholla, 130.1. — El Alia, 131. — Alipota, 131-2. — Mahdia, 132-3. — Thapsus, 133-5. — Leptis, 135-6. — Ruspina, 136. — Hadrumète, 136-9. — Le Byzacium, 140-1. — Néapolis, 141. — Clupea, 141-2. — Péninsule du cap Bon, 142-3. | |
| VI. L'embouchure de la Medjerda, 143-4. — Utique, 144-6. — Le port de Rusucmon, 146. — Hippou Acra (Bizerte), 146-8. — Thabraca, 148-9. — La Galice, 149. — Hippone, 149-151. — Thapsa, Rusicade, 151-2. — Chullu. 152-4. | |
| VII. Les villes Métagonites, 155-7. — Igilgili, 157. — Saldæ, 157-8. — Rusazus et autres villes entre Bougie et Alger, 158-9. — Icosium, 159-160. — Tipasa, 160. — Iol, 160-1. — Gunugu, 161-2. — Cartennas, 162-3. — Portus Magnus, 164. — Siga, 164-6. — Rusaddir, 166-7. — Tamuda, 167. — Villes du détroit de Gibraltar, 167-8. — Tingi, 168-9. | |
| VIII. La région du cap Spartel, 169-170. — Zili, 170-1. — Lixus, 172-4. — Le « golfe des Comptoirs », 174-5. — Thymiatérion, 176. — Sala, 176. — Rusibis, 176-7. — Le cap Soloeis, 177. — Colonies d'Hannon, 177-8. — Rusaddir, 178. — Cerné, 179. | |
| IX. Quand Carthage a-t-elle perdu ses colonies africaines ? 179-181. | |


# LIVRE II

## LE GOUVERNEMENT DE CARTHAGE


| | |
|---|---|
| **CHAPITRE PREMIER. — La constitution carthaginoise. Histoire intérieure de Carthage.....** I. Sources, 183-4. — La royauté à l'époque la plus ancienne, 184-5. — Sénat et assemblée du peuple, 185. — Le coup d'État de Malchus, 185-6. — Les Magonides ; caractère de leur domination, 186-8. — Leur puissance est brisée par l'institution de la haute Cour des Cent, 188. — Exil de Giscon, 188 ; exil probable d'Hannon, 188-190. — Magonides devenus rois plus tard, 191. — Une réforme de la royauté a-t-elle accru la puissance de l'aristocratie ? 191-2. | **183-286** |
| II. Les « rois », 193 ; appelés sufètes, 193-5. — Ils forment un collège de deux membres, 195-6. — Leur magistrature est annuelle, 197. — Comment sont-ils élus ? 197-8. — Attributions des rois, 198-200. — Autres magistrats, 200-1. | |
| III. La synclétos et la gérousia de Polybe au temps des deux dernières guerres puniques ; le consilium de Tite-Live : Sénat et Conseil, 202-3. — Ces deux assemblées ont-elles existé plus tôt ? 203. — La gérousia d'Aristote parait être identique à la synclétos de Polybe, 204. — Les Cent ou Cent Quatre de | |

| | |
|---|---|
| Justin et d'Aristote répondent-ils à la gérousia de Polybe ? 205-6 ; à l'ordo iudicum de Tite-Live ? 207 ; incertitude de ces identifications, 207-8. — Que sont les pentarchies d'Aristote ? 209-210. — Termes grecs pour désigner le Sénat, 210-2. — Senatus dans les auteurs latins, 212-3. — Termes puniques, 213-4. — Hypothèses sur le nombre des membres du Sénat, du Conseil, 214-6 ; prétendu Conseil des Dix, 216-7. — On ne sait pas comment le Sénat se recrutait, si les sénateurs étaient perpétuels, 217-8. — Hypothèses de Movers et de Meltzer sur la composition du Sénat et du Conseil, 218-9. — Attributions du Conseil, 220-1. — Attributions du Sénat, 221-4. Droits respectifs du Sénat et du peuple, 225-6. | |
| IV. L'assemblée du peuple, 226 ; comment était-elle composée ? 226-8. — Concession du droit de cité, 228-9. — Droits électoraux du peuple, 229-230 ; autres droits, 230. — Textes relatifs à sa participation aux affaires publiques, 230-1. — Les hétairies, 231 ; elles paraissent avoir été analogues aux curies romaines, 232-3. | |
| V. Jugements des Grecs sur la constitution carthaginoise, 233-4. — L'aristocratie est maitresse du gouvernement, 234-5. — Importance donnée à la richesse, 235. — Sources des grandes fortunes, leur stabilité, 235-6. — La noblesse carthaginoise, 236-7. — Organes de ce gouvernement aristocratique, 238. — Dépendance des magistrats, 238-9. — Les droits du peuple ont moins d'importance en pratique qu'en théorie, 239 ; la plupart des gens du peuple dépendent de la noblesse, 239-241. — Avantages de ce gouvernement, 241. — Ses défauts, 242. — Factions dans la noblesse, 242-3 ; crainte des hommes trop puissants, 243. — Dangers qui menacent le gouvernement aristocratique, moyens de les conjurer, 243-4. | |
| VI. Hannon le Grand, 245-6 ; ses projets de monarchie, sa révolte et sa condamnation, 246-7. — Sa famille reste puissante, 247-9. — Prétendues visées tyranniques d'Amilcar, sa condamnation, 249-250. — Bomilcar, 250-1 ; son coup d'État, sa condamnation, 251-2. | |
| VII. Amilcar Barca et Hannon, 252-3 ; politiques qu'ils représentent, 253-4. Leur rôle pendant la guerre des mercenaires, 254-5. — Amilcar, s'appuyant sur le peuple, résiste à ses adversaires, 254-7. — Prédominance des Barcides, 257-8. — Ont-ils eu des visées monarchiques ? 258. — Ils ne recourent pas à la violence, 258-9. — Le peuple est pour eux, 259-260. — Le nombre de leurs adversaires diminue dans le Sénat, 260. — Le Sénat est en grande majorité favorable à Hannibal, 261. — Le peuple est plus fréquemment consulté qu'auparavant, 261-2. — L'importance du parti antibarcide a été exagérée par les historiens romains ; leurs inexactitudes, 262-6. | |
| VIII. Le parti antibarcide à la fin de la seconde guerre punique, 266-7. — Rôle politique d'Asdrubal, fils de Giscon, 267-8 ; récits sur sa condamnation et sa mort, 268-9. — Le parti barcide reste au pouvoir, 269-270. — Attitude violente du peuple, 270 ; exagérée dans des récits d'Appien, 270-3. — Hannibal après la défaite, 273-4. — La noblesse au début du second siècle, 274. — Projets d'Hannibal, 274. — Il est élu sufète, 275. — Réforme judiciaire, 276 ; réforme financière, 276-7. — Les ennemis d'Hannibal provoquent contre lui l'intervention des Romains, 277-8. — Sa fuite, 278-9 ; il est condamné à l'exil, 279. — Ariston envoyé en mission par Hannibal à Carthage, 280-1. | |

| | |
|---|---|
| IX. Les partis politiques avant la troisième guerre punique (partis romain, démocratique et numide), 282-4. — Le peuple bannit les chefs du parti numide, 284. — Union des partis démocratique et numide pour résister aux Romains, 285. — Les deux Asdrubals ; l'un est assassiné; dictature de l'autre, 285-6. | |
| **CHAPITRE II. - Administration de l'empire de Carthage….....** I. Carthage réduit au minimum l'administration de son empire, 287. — Colonies phéniciennes et puniques, 287-9 ; les Libyphéniciens, 289. — Droits privés des colons, 289-290. — Éléments non phéniciens, 290. — Autonomie municipale, 290-2. — Rang privilégié de certaines colonies, 292-4. — Toutes dépendent étroitement de Carthage, 294. — Elles ne peuvent se confédérer, 294 ; elles n'ont pas de forces militaires et navales, 294-5. — Garnisons puniques, 295. — Fonctionnaires carthaginois dans ces colonies, 295-6. — Charges fiscales, 296. — Obligations militaires, 296-7. — Entraves au développement économique, 297. — Sentiments des colonies à l'égard de Carthage, 298-9. | **287-330** |
| II. Le territoire carthaginois en Afrique, 299. — Domaines de la noblesse, 299. — Esclaves ruraux, 299-300. — Libyens, indigènes de condition libre, 300-1. — On ignore comment ils étaient administrés, 301-2. — Gouverneur militaire de la province, 302-3. — Tributs, 303-4. — Service militaire, 304. — Condition matérielle des indigènes, 304-5. — Leurs sentiments à l'égard de Carthage. 305-6. — Tribus numides qui dépendent en fait de Carthage, 306-7 ; ce qu'elle leur demande, 307. — Leur fidélité est précaire, 308. — Indigènes de la région des Syrtes, 308. | |
| III. La province carthaginoise en Sicile, 309. — Carthage ne semble pas être intervenue dans l'administration de ses sujets siciliens, 309-310. — Tributs qu'elle perçoit, 310. — Précautions militaires, 311-2. — Les Siciliens ne sont pas traités trop durement, 312. — Sujets de Carthage en Sardaigne, 312. — Charges qui leur sont imposées, 312. — Mesures militaires, 312-3. — Carthage conquiert une partie de l'Espagne, mais ne l'administre pas, 313. — Charges militaires et financières imposées aux Espagnols, 313-4. — Carthage n'a pas organisé son empire, 314 ; elle ne s'est pas constitué en Afrique les forces nécessaires pour durer, 314-5. | |
| IV. Dépenses ordinaires et extraordinaires de l'État carthaginois, 315-7, — Recettes ordinaires : impôts, 317-8 ; douanes, 318 ; mines, 318. — Indication relative à Leptis, 319. — Recettes extraordinaires : amendes, confiscations, etc., 319-320. — Système de la ferme (?), 320. — Réserves du Trésor, 320-1. — Crises causées par la pénurie des valeurs d'échange, 321. — Monnaie fiduciaire, 321-2. — Abondance de numéraire après les conquêtes des Barcides en Espagne, 322-3. — Situation financière de Carthage au second siècle, 323-4. | |
| V. Monnayage carthaginois en Sicile, 324-5. — Monnayage à Carthage même, 326-7. — Monnaies frappées par les Barcides en Espagne, 328-9. — Décadence monétaire de Carthage, 329-330. | |

| | |
|---|---|
| **CHAPITRE III. — Les armées de Carthage.....** I Carthage n'a d'armées qu'en temps de guerre, 331-2. — La plupart des chiffres indiqués pour les effectifs ne méritent pas confiance, 332 : guerres avec les Grecs de Sicile, 332-4 ; première guerre punique, 334-5. — Forces militaires de Carthage au début de la guerre d'Hannibal, 336-8. — Indications relatives à la guerre d'Hannibal, 338-343 ; aux derniers temps de Carthage, 343. | **331-435** |
| II. Les armées sont d'abord formées de citoyens, 344. — Les Magonides y introduisent des mercenaires et des sujets, 344-5. — Beaucoup de Carthaginois servent encore dans les guerres de Sicile, aux Ve-IVe siècles, 345 ; gens de bonne naissance, 346. Au IIIe siècle, il n'y a plus de soldats citoyens dans les armées d'outre-mer, 346-7. — Emploi des citoyens dans les guerres africaines, 347-9. — Armement des Carthaginois, 349-352. | |
| III. Soldats non carthaginois : sujets, 352 ; contingents des alliés, 352-3 ; mercenaires, 353-4. — Les textes ne distinguent pas toujours nettement ces trois catégories, 354. — Toutes les troupes reçoivent une solde, 354 ; cette solde varie, 355. — Fournitures de blé, 355-6 ; d'armes, 356. | |
| IV. Soldats libyens, sujets africains de Carthage, 357-9. — Leurs qualités militaires, 359. — Leur armement, 359-360. — Alliés africains, 360-1. — Cavaliers numides, 361-3. — Leur valeur guerrière. 363-4 ; leur emploi, 364-6. — Maures engagés comme mercenaires, 366. — Nègres (?), 367. | |
| V. Espagnols, mercenaires et sujets, 367-9. — Leurs qualités militaires, 369-371. — Leur armement, 371-4. — Cavaliers espagnols, 374. — Baléares, 374-5 ; leurs frondes, 375-6. — Corses. Sardes, 376. — Alliés siciliens, 376. — Ligures, 376-8. — Gaulois, avant la guerre d'Hannibal, 378-9 ; dans les armées des Barcides, 380-1. — Leurs qualités guerrières et leur armement, 381-3. — Leurs défauts, 383. — Italiens, 383. — Mercenaires campaniens, à la fin du Ve siècle, 384-5. — Étrusques, 385-6. — Alliés et soldats italiens d'Hannibal, 386-7. — Grecs, au temps des guerres contre les Grecs de Sicile, 387-8 ; lors de la première guerre contre Rome, 388-9. — Les armées carthaginoises sont surtout formées d'Occidentaux, Berbères et Espagnols, 389-390. | |
| VI. Les troupes sont groupées par nations, 390. — Formations, 390-1. — Officiers subalternes, 391-2 ; officiers supérieurs, 392-3. — Commandant général de la cavalerie, 393. — Infanterie lourde, 394 ; ordre de combat, 394-5. — Infanterie légère, 395-8 ; comment Hannibal l'emploie, 398. — Chars de guerre, 398-9 ; leur mode d'emploi, 399-400 ; on ne s'en sert plus au IIIe siècle, 400. — Cavalerie, 400 ; peu nombreuse jusqu'au IIIe siècle, 401. — Son importance au IIIe siècle, 401-2. — Rôle qu'Hannibal lui assigne, 402-3. | |
| VII. Éléphants, 404. — Carthage les emploie à l'imitation des rois grecs, au IIIe siècle, 404-7. — Ces animaux ne paraissent pas avoir porté de tours, 407-8 ; leurs cornacs, 408. — Mode d'emploi des éléphants, 408-9. — Services qu'ils rendent, 409-410 ; leurs défauts, 410-1. | |
| VIII. Art des sièges, 412 ; à la fin du Ve siècle, 412-4 ; plus tard, 414-5. — Catapultes et balistes, 415-7 ; boulets trouvés à Carthage, 417. | |
| IX. Camps, 418 ; établis d'ordinaire sur des hauteurs, 418-9 ; fortifiés, 419. — Les Carthaginois se servaient-ils de tentes ? 419-420. | |

| | |
|---|---|
| X. Généraux, 420-1. — Ils sont élus, 421 ; sans terme fixe, 421-2. — Association de plusieurs généraux, 422-3. — Défiance, du gouvernement aristocratique à l'égard des chefs militaires, 424. — Condamnations. 424 ; suicides, 425. — Les généraux sont souvent timorés, 426. — Certains font preuve de qualités militaires, 426-7. — Valeur des officiers supérieurs, 427-8. — Avantages du système militaire carthaginois, 428-9. — Défauts : indiscipline, 429-430 ; aversion des soldats pour Carthage, dure envers eux, 430-1. — Mutineries, désertions, révoltes, 431. — L'armée des Barcides, 431-2. — Importance des actions militaires accomplies par Carthage, 432-3. — Pourquoi elle n'a pu conquérir la Sicile, 433 ; pourquoi elle a été vaincue par Rome, 434-5. | |
| **CHAPITRE IV. — La marine de guerre.....** I. Emplois divers de la marine de guerre, 436-7. — Effectifs des flottes : jusqu'à la première guerre punique, 438-9 ; pendant la première guerre punique, 439-441; plus tard, 441-3. | **436-460** |
| II. Les flottes de la République; concours des particuliers (?), 443-4. — Vaisseaux à cinquante rames, 444. — Trirèmes, 444-5. — Quadrirèmes, 445. — Quinquérèmes, 445-6. — Vaisseaux à plus de cinq rangs de rameurs, 446-7. — Petits bâtiments de guerre, 447. — Bonne construction des navires, 448. — Ports militaires, camps de vaisseaux, 448-9. — Équipages, 449 ; comment étaient-ils formés ? 449-450. — Officiers, amiraux, 451-2. — Valeur de la marine punique, 452-3. — Tactique de combat. 453-4. | |
| III. La marine de Carthage et les autres marines de l'Occident, 454-5. — Suprématie navale de Carthage au début du IIIe siècle, 455-6. — Comment Rome l'emporta sur elle, 456-7. — Décadence de la marine punique, 457-8 ; son infériorité pendant la guerre d'Hannibal, 458-9. — Médiocre valeur des amiraux, 460. | |


# LISTE DES CARTES :


1. Plan de Carthage.....3
2. Territoire carthaginois.....97
3. Littoral des Syrtes.....119
4. Littoral de la Méditerranée, de Bône à Ténès.....153
5. Littoral de la Méditerranée, de Ténès au détroit de Gibraltar.....165
6. Littoral de l'Océan, du détroit de Gibraltar à Agadir.....171